

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 25 et mardi 26 mars 2013

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.	3
Adoption de comptes rendus.	3
Interventions relatives à la manifestation du 24 mars 2013.	3
Suspension et reprise de la séance.	8
Débat relatif à l'aménagement des rythmes scolaires.	8
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'aménagement des rythmes scolaires.	8
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les conservatoires municipaux d'arrondissement.	8
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agents spécialisés des écoles maternelles.	8
2013 DAC 233 - Convention avec l'association "La Main" et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 34 rue Castagnary (15e).	40
2013 SG 24 - Attribution du nom de Youssef Chahine à la grande salle du Louxor - Palais du Cinéma (10e).	44
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la dénomination des deux salles du Louxor.	44
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'un lieu de culture Max-Pol Fouchet.	45
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à une approche durable et solidaire des manifestations culturelles et artistiques.	47
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au service "premium" des cinémas Gaumont-Pathé.	48
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conservatoires municipaux.	49
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conservatoires.	49
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture au public de la tour Saint-Jacques.	52
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la Ferme Montsouris (14e).	53
Dépôt de questions d'actualité.	56
Suspension et reprise de la séance.	57
I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux marchés publics.	57
II - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Préfet de police relative à la prévention des menaces terroristes.	60
III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au réseau de transports du "Nouveau Grand Paris".	62
IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la qualité de l'air dans le métro.	64
V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la baisse de la T.V.A. sur le logement social.	65
Suspension et reprise de la séance.	67
2013 DGRI 3 - Subvention (1.733.000 euros) et avenant à convention avec l'Association internationale des Maires francophones (1er).	67
2013 DGRI 4 - Subvention (350.000 euros) et avenant à convention avec la Maison de l'Europe de Paris (4e).	69
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville à M. Nelson MANDELA.	71
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la nomination du poète Qatari Mohamed AL-AJAMI comme citoyen d'honneur de la Ville.	71
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la journée internationale de la Paix.	73
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un hommage à Hugo Chavez.	74
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élection du Pape.	77
Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif au monument OPEX.	78
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au monument OPEX.	78
2013 DF 10 - Fixation des taux des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises) au profit de la Commune pour 2013.	80
2013 DF 11 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2013.	82

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	82	d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles.....	115
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	82	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente des magasins du Printemps.	117
2013 DAJ 8 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 19 février et 12 mars 2013.	84	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux magasins du Printemps.	117
2013 DF 6 - DVD 43 - Lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de conception, fabrication, pose et d'entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés avec exploitation publicitaire.	87	2013 DILT 4 - Marché à bons de commande pour la fourniture de véhicules à motorisation GNV et électrique, de deux-roues à motorisation électrique, de leurs pièces détachées et accessoires.....	118
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la publicité sur les abribus.	87	2013 DRH 10 - Conditions d'octroi des bons d'achat de jouets distribués à Noël à certaines catégories de personnel.....	121
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la consultation de la Commission du Mobilier Urbain.	87	2013 DRH 15 - Fixation des modalités de recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C de la Commune de Paris.....	122
Vœu déposé par l'Exécutif.	87	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux objectifs chiffrés de recrutement de contrats aidés.	122
Suspension et reprise de la séance.	93	2013 DRH 34 - Modification de délibération relative à la création d'emplois de chargés de mission dans les cadres de la Commune de Paris.	123
2013 DRH 7 - Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.....	93	2013 SG 60 - Communication du Maire : observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Ville de Paris.	125
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'intégration des vacataires dans le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.	93	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif du déménagement du siège de deux directions dans l'immeuble T8, avenue de France.	133
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'instauration de sessions de "rattrapage" dans le cadre du plan de déprécarisation.....	93	Vœu déposé par l'Exécutif.....	133
Vœu déposé par l'Exécutif.	93	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'équipes de titulaires de remplacement à la Ville.	135
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux agents non titulaires de la DPVI.	93	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au pôle de remplacement dans les établissements municipaux Petite enfance.....	135
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la déprécarisation des personnel-les assurant les fonctions de ménage.....	93	2013 DDEEES 13 - Convention cadre avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.	137
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au recours aux vacataires.	93	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Institut d'études politiques de Paris.	139
2013 DDEEES 6 - Subvention (6.640.000 euros) et convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.	106	2013 DDEEES 76 - DVD 41 - Convention avec la Régie autonome des transports parisiens (R.A.T.P.) relative aux conditions techniques et financières de mise en place, pendant la Foire du Trône 2013, de renforts d'offre sur la ligne de bus 87.	140
2013 DDEEES 45 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association "Le Laboratoire Paris Région Innovation" (20e).	108	Observations sur le déroulement de la séance.	142
2013 DDEEES 54 - SG 36 - Signature de conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation groupée d'une buvette fixe et de deux buvettes mobiles sur la berge basse située entre les ponts Royal et Alma (7e).	111	2013 DDEEES 56 - Convention d'occupation du domaine public et de bâtiments municipaux pour l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à la végétalisation innovante.....	142
2013 DDEEES 77 - Subvention (200.000 euros) avec convention avec le Centre d'entraide parisien de la presse et de l'édition pour l'attribution d'une subvention destinée à venir en aide aux kiosquiers parisiens.	113	Suspension et reprise de la séance.	147
2013 SG 30 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Communication au Conseil de Paris du rapport			

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux véhicules diesel.....	147	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité des équipements sportifs.....	168
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'amélioration du service du bus 46 en lien avec l'ouverture du Parc Zoologique.....	149	Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la Maison des Associations du 20e.....	171
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension de l'opération Paris Respire dans le bois de Vincennes.....	150	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la reconnaissance de l'activité de l'Institut Civitas comme d'intérêt général.....	172
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conditions de travail des salariés d'Autolib.....	152	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la lutte contre la mendicité agressive.....	173
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au caractère stratégique de la liaison de la Capitale avec les aéroports.....	153	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la délinquance.....	176
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries.....	154	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la délinquance.....	179
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'entretien de la voirie.....	155	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux manifestations sur la place Edouard-Herriot (7e).....	179
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'état de la chaussée suite aux intempéries de l'hiver.....	155	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la Politique de la ville.....	179
Suspension et reprise de la séance.....	157	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Politique de la ville.....	179
2013 DVD 20 - Programme 2013 de mise en accessibilité aux usagers en fauteuil roulant de lignes de bus à Paris et demande des subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.....	157	Vœu déposé par l'Exécutif.....	179
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'organisation des états généraux de la transition énergétique.....	161	2013 SG 12 - Subvention (15.000 euros) au Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS) (20e).....	182
2013 DEVE 38 - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'entretien des sanitaires publics dans les espaces verts de la Ville de Paris.....	162	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction de manifestations contre l'IVG à proximité de l'hôpital Tenon.....	183
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien d'un poste de surveillance dans le bois de Vincennes.....	162	2013 DASES 5 - Fixation de la redevance annuelle due par la Fondation de l'Armée du Salut pour l'occupation temporaire de locaux sis 33-35, rue de l'Aqueduc/12, rue Philippe-de-Girard (10e).....	185
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la dénomination du Zoo de Vincennes.....	164	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au camp de Roms situés au pied du Stade de France.....	186
2013 DPE 28 - Approbation des modalités de lancement d'un marché de mise à disposition de moyens matériels et humains pour le stockage et le transport des déchets encombrants de la Ville de Paris.....	165	2013 DFPE 326 - Approbation du principe et des modalités de résiliation de cinq marchés de fourniture et livraison de denrées alimentaires brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.....	186
2013 DPE 20 - DPP 2 - Adhésion de la Ville de Paris au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) et versement de la cotisation pour l'année 2013.....	166	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la livraison de produits biologiques et la mise en place de circuits courts.....	186
2013 DEVE 37 - DJS 293 - Adoption du règlement intérieur des pelouses d'Auteuil (16e).....	168	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux enfants inscrits dans les crèches.....	189
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la poursuite des négociations avec France Galop pour les tranches horaires de fermetures des pelouses centrales.....	168	2013 DJS 16 - Subvention (20.600 euros) et convention avec l'Office du mouvement sportif du 16e arrondissement.....	191
		Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'augmentation de la subvention.....	191
		2013 DJS 81 - Subvention (55.000 euros) avec convention avec le Sporting Club Maccabi de Paris (11e).....	192

2013 DJS 167 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) pour l'exploitation privative de l'espace de remise en forme situé dans l'enceinte du centre sportif Alfred Nakache sis 4-12 rue Dénoyez (20e).....	194	Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue "Henri Caillavet".	215
2013 DJS 249 - Avenant de prolongation du marché d'exploitation de la piscine Georges-Hermant (19e).....	194	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de nom de Stéphane Hessel et de Françoise Seligmann à des lieux parisiens.	216
2013 DJS 288 - Déclaration du caractère infructueux de la procédure de consultation en vue de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation privative du stade du Parc des Princes, situé 24, rue du Commandant-Guilbaud (16e) et abandon de la procédure.....	195	2013 DU 23 - Z.A.C. de la Porte Pouchet (17e) : modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics, avenant prorogeant la concession d'aménagement confiée à la SEMAVIP, constat de désaffectation, déclassement et cession à la SEMAVIP d'une emprise dans l'ancien square Borel, approbation de la modification du PLU.	217
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à une concertation avec la mairie du 16e arrondissement.	195	2013 DLH 51 - Conclusion d'un avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.....	218
2013 DPA 24 - Principe et modalités de passation d'un marché complémentaire de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions de l'article 35 II 5 du Code des marchés publics, pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).	199	Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au droit des locataires de logements sociaux.....	219
2013 DJS 195 - DAC 123 - DPVI 29 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour le dépôt d'un dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Gay Games 2018.	201	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'implantation de supports publicitaires chez les bailleurs sociaux.	220
2013 DU 52 - Approbation et lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement. Signature de l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement sur le secteur de la Z.A.C. "Beaujon" (8e).....	203	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue Pommard (12e).	221
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au projet d'implantation de la maison des associations.	203	Vœu déposé par l'Exécutif.....	221
2013 DU 58 - Bilan de la concertation sur l'engagement de la révision simplifiée du P.L.U. sur le secteur d'aménagement "Chapelle International- Paris Nord Est". Convention de transfert dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement "Chapelle International" (18e).....	205	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la vente à la découpe du 166-172, quai de Jemmapes (10e).....	222
2013 DU 60 - Cession d'une parcelle située au droit du n° 1 rue des Lions-Saint-Paul (4e).....	206	Vœu déposé par l'Exécutif.....	222
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension de Roland-Garros.	207	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à un plan d'urgence pour le logement.....	223
Vœu déposé par l'Exécutif.	207	Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux expulsions locatives.....	223
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'extension du stade de Roland Garros.	207	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.....	224
Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la saisine de France Domaine.....	207	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	224
Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au projet d'extension de Roland Garros.	208	Clôture de la séance.	225
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de l'emprise du réservoir de Grenelle.....	212	Liste des membres présents en Commission.	225
2013 DU 124 - Attribution de la dénomination quai Aimé Césaire à une partie du quai des Tuileries (1er).....	214	Liste des membres présents.	226
		Votes spécifiques.	226
		Votes spécifiés.....	227
		Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	227
		Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	241
		QE 2013-10 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des membres du groupe	

U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la campagne de mesures de la qualité de l'air..... 241

QE 2013-11 Question de M. Michel DUMONT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative à l'implantation d'un monument en souvenir des militaires morts en opérations extérieures sur la place de Fontenoy..... 242

QE 2013-12 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative aux tracts publicitaires..... 242

QE 2013-13 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT à M. le Maire de Paris relative aux personnels de la régie..... 243

QE 2013-9 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative aux opérations organisées sous forme de VEFA. 243

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au voeu n° 1 déposé par l'Exécutif concernant l'aménagement des rythmes scolaires. 245

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au voeu n° 51 déposé par le groupe EELVA concernant les véhicules "diesel". 249

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 253

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques..... 263

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 11 et 12 février 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas. Ils sont donc adoptés et nous pouvons passer à l'ordre du jour.

Interventions relatives à la manifestation du 24 mars 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, c'est un rappel au règlement ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, je souhaiterais faire un rappel au règlement, qui se fonde sur la loi, le statut de Paris et notamment l'article 11 de notre règlement, qui dispose que le Préfet de police, représentant du Gouvernement, responsable au nom de l'État républicain, assiste à nos séances et répond aux questions de notre Assemblée sur tous les actes et les prérogatives qui relèvent de sa compétence.

Hier, dimanche, une manifestation pacifique, organisée, déclarée, a rassemblé à Paris une foule immense pour s'opposer au projet de loi sur le mariage pour tous. De nombreux élus, parlementaires, élus parisiens, maires étaient présents. J'y étais. De nombreux juristes, professeurs de droit, magistrats, avocats, étaient là pour rappeler que ce débat soulève de graves questions de droit.

Monsieur le Préfet de police, vous avez une nouvelle fois tenté d'abuser l'opinion en sollicitant les chiffres et en minimisant le nombre des manifestants. C'est de votre part une habitude méthodique, systématique, politique, dérisoire. Vous n'avez pas pris les mesures permettant d'offrir à cette manifestation le parcours et les espaces nécessaires.

Les forces de l'ordre, très présentes, ont dès le début de l'après-midi, ayant manifestement reçu des instructions, affiché des attitudes agressives, tendues, hostiles.

Je vous adresse solennellement les questions suivantes : sur l'ordre de qui et dans quel but avez-vous mis en danger la sécurité de manifestants pacifiques, en usant de moyens disproportionnés ?

Est-ce sur votre injonction que les forces de l'ordre ont usé de violence et ont fait usage de gaz lacrymogènes sur des familles et sur des enfants ?

Allez-vous, au nom de l'ordre public et du droit, Monsieur le Préfet de police, engager des poursuites contre les propos ignobles de M. Pierre BERGÉ, qui a ouvertement appelé à la violence et souhaité qu'un acte terroriste soit commis lors de cette manifestation ?

Nous exigeons des réponses immédiates sur ces faits d'une gravité sans précédent et dont vous êtes personnellement responsable devant nous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, je vous ai évidemment laissé parler. Je note, le règlement, c'est qu'il y a des questions d'actualité et que théoriquement vous auriez dû évoquer le sujet cet après-midi avec les questions d'actualité.

Deuxièmement, comme cela fait 12 ans que je préside ces séances et qu'il y a eu souvent des manifestations à Paris, je crois même qu'il y a déjà dû y avoir l'usage de gaz lacrymogènes. Je note que pour la première fois en 12 ans, le groupe U.M.P. est dans un état d'émotion extrême, lié aux événements d'hier.

Ne criez pas, soyez sereins. Comme M. POZZO di BORGO souhaite intervenir et que je suis très tolérant, je vais lui donner la parole et je donnerai la parole à M. le Préfet de police pour vous répondre car je ne veux pas attendre cet après-midi. Ce n'est pas la peine que je vous donne un prétexte pour protester, mais théoriquement, le règlement auquel vous êtes très attachés, devrait amener cet après-midi et la question et la réponse. Mais si vous y tenez, nous allons faire cela tout de suite.

Monsieur POZZO di BORGO...

M. Yves POZZO di BORGO. - Nous avons des avis divergents sur le règlement. L'article 9 indique la présence du Préfet ici, et on peut s'interroger sur ce qu'il s'est passé hier en présence du Préfet. Il est normal que cela ne soit pas une question d'actualité, mais une question du règlement de la Ville. Ce n'est pas du tout par gentillesse que vous donnez la parole.

Deuxièmement, Monsieur le Préfet, je m'adresse à vous, je suis élu depuis 1983, beaucoup de manifestations ont eu lieu, j'étais moi-même de la génération de 1968, j'ai pris du gaz, j'ai connu les pratiques de M. MARCELLIN, pourtant un Ministre de l'Intérieur de mon parti, mais j'ai eu l'impression de me retrouver dans la période de M. MARCELLIN.

Hier, Monsieur le Préfet, nous avons participé, il y a le débat sur le mariage qui est un débat intéressant. La Ville de Paris comme M. GIRARD y ont participé de façon correcte, il y a eu débat à l'Assemblée, il y aura débat au Sénat, c'est un débat majeur et important. Il ne s'agit pas de cela.

Il s'agit de la façon dont la Préfecture de police et dont le Ministre de l'Intérieur ont manipulé cette manifestation d'une importance extraordinaire, la première fois, Monsieur le Préfet, nous étions déjà intervenu à votre propos pour la manipulation des chiffres qu'il y avait eue sur la participation des 300.000 alors qu'on indiquait 1.200.000.

Hier, on a bien vu puisque tous les manifestants étaient statiques, on était bien autour de 1.400.000... Monsieur le Préfet, ne prenez pas ce sourire...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît...

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est inacceptable. Ne prenez pas ce sourire, cet air supérieur que vous avez...

M. LE MAIRE DE PARIS. - N'interprétez pas les visages. Monsieur POZZO di BORGO, je vous ai connu plus respectueux !

M. Yves POZZO di BORGO. - La façon dont vous avez manipulé la manifestation avec M. VALLS, la façon dont vous avez volontairement, et ce n'est pas la police qui est en cause, car elle est respectueuse des autorités, jamais la police ne prendrait une telle initiative comme elle l'a prise hier, où dès 15 ou 16 heures, des enfants étaient gazés...

En général, je suis toujours très réservé et modéré, mais franchement, ce que j'ai vu hier n'est pas acceptable. La façon dont la police a voulu déstabiliser cette manifestation, cela ne vient pas des forces de police que je respecte, car grâce à elles nous avons toujours de bonnes manifestations, mais cela vient des consignes du Ministre de l'Intérieur et du Préfet de police. J'ai demandé ce matin à mon groupe au Sénat, que nous puissions avoir une commission d'enquête, soit au Sénat, soit à l'Assemblée, et à la suite de la commission d'enquête je pense que selon les résultats, nous demanderons la démission du Préfet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de donner la parole à M. le Préfet de police, je pense que nous pouvons nous interpeller sans ces mises en cause personnelles, que je trouve personnellement déplacées.

Deuxièmement, les manifestations à Paris, il y en a ! Je crois qu'il faut éviter les propos excessifs type des "enfants gazés", parce que cela renvoie à d'autres choses, Monsieur POZZO di BORGO. On ne dit pas "des enfants gazés".

Quant à moi, personnellement, là je parle en tant que Maire de Paris, je pense que quelles que soient les manifestations, quelles que soient les positions défendues par les manifestants, c'est toujours très inopportun d'y amener des enfants. Dans tous les cas et toutes les manifestations, sans exception. Il m'est arrivé de me trouver...

Je vous donne un sentiment personnel. Il m'est arrivé de me trouver dans des manifestations où je manifestais et où je voyais des enfants. Cela m'a déplu, parce que je considère que les enfants doivent être...

C'est valable pour toutes. Vous êtes intolérants !

Mes chers collègues, vous n'acceptez pas...

Mes chers collègues, c'est incroyable comme vous pouvez être rétifs à toute expression d'un point de vue différent. Je vous dis et je vous répète, quel que soit l'objet d'une manifestation, y compris si je partage cet objet, je trouve que la présence des enfants est tout à fait inappropriée. C'est ma conviction.

La parole est à M. le Préfet de police et je vous demande de l'écouter sereinement et respectueusement.

M. Pierre LELLOUCHE. - Pieusement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pieusement, non.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avant d'en venir précisément au déroulement de la manifestation d'hier, et pour vous informer complètement des conditions dans lesquelles cette manifestation a été préparée, je voudrais faire part aux élus du Conseil des conditions dans lesquelles nous avons travaillé depuis plus d'un mois, pour permettre à cette manifestation de se tenir dans le double souci, d'une part du respect de la liberté d'expression et de manifestation, mais également d'autre part de préservation de l'ordre public et de la sécurité.

C'est le 20 février que les représentants de l'association "La manif pour tous" ont fait connaître leur intention d'appeler à se rassembler le 24 mars sur l'avenue des Champs-Élysées et la place de la Concorde. Dès le 22 février, soit 48 heures après, j'ai personnellement écrit aux organisateurs pour les informer de l'impossibilité, pour des raisons impérieuses d'ordre public, de se rassembler sur ce secteur.

La proximité géographique de plusieurs institutions sensibles excluait en effet la tenue de toute manifestation revendicative sur la place de l'Etoile, les Champs Élysées, la place de la Concorde, a fortiori dans le cas du niveau rouge renforcé du plan "Vigipirate" actuellement en vigueur. Par ailleurs, l'ouverture des commerces sur l'avenue des Champs-Élysées, la forte fréquentation de cette avenue, en particulier le dimanche, notamment par des touristes, et la configuration des rues adjacentes rendaient inenvisageable l'encadrement et la sécurisation d'un tel rassemblement.

C'est d'ailleurs en considération de tous ces éléments qu'aucun rassemblement de nature revendicative ne s'est tenu sur l'avenue des Champs-Élysées depuis des décennies. C'est une position qui a été adoptée par tous les Gouvernements, de droite comme de gauche.

Afin de concilier la liberté de rassemblement, la préservation de l'ordre public et la sécurité des institutions, j'ai cependant dans le même courrier invité les organisateurs à entrer en contact avec mes services pour étudier toute autre possibilité d'itinéraire alternatif.

Les organisateurs n'ayant pas donné suite à cette proposition, et alors qu'ils continuaient au contraire à appeler à manifester sur les Champs Élysées, avec constance, j'ai pris l'initiative d'une rencontre qui a eu lieu le 8 mars. Lors de cette réunion les organisateurs ont rejeté de premières propositions de parcours alternatifs et ont fait connaître leur intention de maintenir leur appel initial à rassemblement sur le même site, tel que celui qui était prévu au départ.

La Préfecture de police, qui a maintenu sa position initiale, a de nouveau fait savoir aux représentants de l'association qu'elle restait disposée à poursuivre les échanges en vue de la définition d'un parcours alternatif.

Le 12 mars, à l'issue d'un nouvel échange et alors que de nouvelles propositions avaient été formulées par l'administration, les organisateurs ont à nouveau maintenu leur souhait d'emprunter l'avenue des Champs-Élysées. La Préfecture a alors décidé de faire savoir publiquement aux éventuels participants à cette manifestation qu'ils ne pourraient pas emprunter un itinéraire passant par les Champs Élysées.

Cette communication au grand public, plus de dix jours avant la date prévue de la manifestation, est intervenue précisément pour que chacun soit clairement informé du périmètre sur lequel il ne pourrait pas manifester.

Par la suite, à l'issue de nouveaux et nombreux échanges, et après que j'ai moi-même reçu les organisateurs à deux reprises, j'ai été conduit, devant leur refus d'envisager tout autre itinéraire, à interdire par arrêté toute manifestation sur les Champs Élysées, la place de l'Etoile, la place de la Concorde et l'esplanade des Invalides.

Vous le constaterez, Mesdames, Messieurs les Conseillers, cet arrêté d'interdiction est intervenu comme une mesure ultime, après que toute proposition de parcours alternatif eut été rejetée.

Saisi en référé, le Tribunal administratif de Paris a considéré que cet arrêté ne portait aucune atteinte à une liberté fondamentale. Je renvoie chacune et chacun d'entre vous à la lecture de l'ordonnance du juge qui est particulièrement claire. La jurisprudence est maintenant établie et je pense que nous n'aurons plus à avoir ce genre de débat. Je constate quand même qu'il n'a pas été fait beaucoup état de ce jugement du Tribunal administratif de Paris, en particulier par les organisateurs.

Prenant acte de cette décision judiciaire et indiquant eux-mêmes qu'ils souhaitaient que leurs mouvements se déroulent dans le respect de la légalité républicaine, ils ont déposé un nouvel itinéraire pour leur rassemblement. A l'issue de nouvelles discussions, l'axe constitué par l'avenue de la Grande Armée, la place de la Porte Maillot et l'avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine a été retenue jeudi dernier.

Malgré ce court préavis, les services de la Préfecture de police ont mis en place un dispositif de nature à garantir le bon déroulement de cette manifestation. Des échanges techniques avec les organisateurs se sont d'ailleurs poursuivis jusqu'à dimanche matin.

J'en viens maintenant au déroulement de la manifestation d'hier.

Alors que le rassemblement initial s'était déroulé dans le calme, quelques centaines de manifestants ont tenté, à partir de 15 heures 30, de forcer les différents barrages, avec pour objectif de rejoindre la place de l'Etoile et l'avenue des Champs-Élysées, périmètre pourtant interdit à la manifestation, je le répète.

En réponse au comportement très agressif d'une minorité de manifestants - j'ai suivi cela toute la journée et j'ai observé minute après minute sur l'ensemble des caméras tactiques de la vidéoprotection ce qui se passait - en réponse au comportement très agressif d'une minorité de manifestants et pour faire respecter un arrêté préfectoral, dont la légalité, je le redis, avait été reconnue par le juge, les forces de l'ordre ont été contraintes de s'interposer et de faire usage de gaz aérosols. Non pas de grenades lacrymogènes, comme je l'entends - je l'ai trop entendu - mais en utilisant cette arme individuelle de défense quand les fonctionnaires sont agressés.

Plusieurs policiers et gendarmes ont essayé des jets hostiles de projectiles, tel que des boulons...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez sereinement, s'il vous plaît.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - ... ou des fumigènes lancés sur les forces de l'ordre. Au total, 98 personnes ont été interpellées, 6 ont été mises en garde à vue pour violence volontaire, dégradation volontaire de biens publics ou port d'armes prohibées.

Compte tenu de la provocation, à laquelle ils ont eu à faire face, la réaction des forces de l'ordre a été proportionnée et mesurée, avec le seul souci de faire respecter le droit. Nous sommes dans un état de droit.

En marge de la dispersion, quelques milliers de manifestants, bravant à leur tour l'arrêté d'interdiction, se sont rendus sur l'avenue des Champs-Élysées avec des intentions variables. Plusieurs personnes ont ainsi déployé des tentes sur la chaussée, avec l'intention d'y établir un campement. D'autres ont lancé le mot d'ordre de se rendre au Palais de l'Élysée.

La réactivité du dispositif policier a permis de contenir ces débordements, de mettre fin aux tentatives d'occupation du domaine public puis de permettre un retour à la normale dès le début de la soirée.

Le déroulement de cette manifestation appelle de ma part cinq commentaires : en premier lieu, contrairement à ce qui a été dit ici ou là, l'itinéraire déclaré par l'organisateur et accepté par mes services était suffisamment vaste pour accueillir plusieurs centaines de milliers de manifestants, la preuve étant qu'il n'a pas été occupé en totalité !

En second lieu, il semble que le comportement déterminé d'une petite minorité ait pris à défaut le service de sécurité interne de l'organisateur.

Par leurs actes, ces personnes minoritaires ont directement pris le risque d'exposer l'intégrité physique des autres manifestants, pas nécessairement animés des mêmes intentions virulentes, bien sûr.

En troisième lieu, les organisateurs de la manifestation ont joué avec le feu en continuant, jusqu'à l'avant-veille de la manifestation, à distribuer des autocollants appelant à se rassembler contre le mariage pour tous sur les Champs-Élysées le 24 à 13 heures 30.

Je l'ai constaté moi-même, personnellement, malgré nos avertissements et malgré la décision du Tribunal administratif.

Je passe, Mesdames et Messieurs les Conseillers, sur les divergences de vues qui ont opposé les responsables de cette manifestation, qui interrompaient les réunions toutes affaires cessantes, pour revenir au siège de l'association avant de discuter d'un nouvel itinéraire.

Il y a eu manifestement des divergences importantes sur la stratégie à adopter pour l'organisation de cette manifestation.

Bref.

Je regrette que les organisateurs n'aient pas fait preuve de l'esprit de responsabilité que l'on est en droit d'attendre pour une manifestation de cette importance.

En quatrième lieu, je le redis : ces actions isolées, dont certaines ont été particulièrement violentes à l'encontre des forces de l'ordre - nous avons eu plusieurs blessés ; je n'en ai pas comptés parmi les manifestants - ont entraîné une réaction proportionnée de leur part, aucun blessé sérieux n'étant à déplorer.

Enfin, la survenance de ces actions confirme, s'il en était besoin, la pertinence de l'interdiction de manifester qui avait été prise à proximité de lieux aussi sensibles que le Palais de l'Élysée et certaines ambassades dont l'intégrité - je crois - importe à tous les Républicains que nous sommes.

J'espère, Monsieur le Maire, que ces éléments seront de nature à éclairer les élus de ce Conseil sur les conditions dans lesquelles les forces de l'ordre sont intervenues hier.

Je vais répondre, Monsieur le Conseiller !

Vous me permettrez, pour terminer, de rendre hommage aux milliers de fonctionnaires et de militaires qui ont été engagés hier et qui ont contribué avec professionnalisme, mais aussi avec un sang-froid certain, à la sécurisation de la manifestation d'hier dans le respect de l'État de droit.

Vous avez évoqué le comptage, Monsieur le Conseiller, Messieurs les Conseillers.

D'abord, je n'accepte pas que mon éthique du service de l'État, que je sers depuis 40 ans, soit mise en cause.

C'est inacceptable, y compris celle des fonctionnaires qui travaillent sous mon autorité, et il y a dans cette assemblée des élus de droite et de gauche qui me connaissent et qui ont vu comment j'ai travaillé pendant toute ma carrière.

Et je n'accepte pas cette mise en cause, Monsieur le Maire.

Je n'accepte pas cette mise en cause, Monsieur le Sénateur.

Quant à l'estimation du nombre de manifestants, elle a hier encore été l'œuvre de fonctionnaires de police indépendants, dont les méthodes de travail ne sont pas techniquement contestables.

Je renvoie - écoutez-moi s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs - de ce point de vue à la précédente manifestation du 13 janvier, dont l'estimation par la Préfecture avait donné lieu à de vifs débats, avant d'être confirmée par le visionnage intégral des images tournées à cette occasion et par l'avis de différents experts indépendants cités par la presse.

Alors, je constate une nouvelle fois que les organisateurs, quand ils publient leurs résultats, ne donnent aucune indication sur les modalités d'évaluation de cette manifestation, sauf une déclaration stupéfiante, qui a d'ailleurs étonné beaucoup de journalistes qui l'ont entendue ce matin, le fait de dire : "on a calculé le nombre de mètres carrés sur l'avenue de la Grande Armée et sur l'avenue Charles de Gaulle, et on a mis six personnes au mètre carré pour aboutir à un chiffre supérieur au million."

Mais c'est une évaluation qui n'est pas sérieuse.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à venir voir les visionnages que nous allons mettre à la disposition de la presse et à faire le calcul ensemble, en toute rigueur, de l'ensemble des manifestants.

Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, d'abord, je veux vous remercier chaleureusement d'avoir répondu avec une haute conception de votre mission à ces interpellations.

Deuxièmement, je veux vous remercier, vous, et toutes les forces de l'ordre à Paris, d'avoir fait leur travail de manière exemplaire hier.

Oui, enfin, Monsieur le Préfet de police, parce que cela fait quand même quelques décennies que j'ai l'occasion de travailler avec tous les Préfets de police.

Je veux rendre hommage de manière très particulière et très sincère à votre professionnalisme et à votre esprit républicain.

Je tiens à vous en apporter témoignage ce matin.

Monsieur LEGARET, si c'était une question d'actualité, vous avez un rebond ?

C'est fini !

Les présidents de groupe ne dominent pas de manière hégémonique les débats du Conseil de Paris.

Un dernier mot.

Laissez-le parler !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous demande, Monsieur le Maire, une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cinq minutes. Cinq minutes. Il faut aussi que l'on travaille pour les Parisiens. Cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à neuf heures trente minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande à tous de reprendre vos places, assez rapidement parce que nous avons beaucoup, beaucoup de travail.

Chers collègues, je vous demande de reprendre vos places. Tous, majorité, opposition, adjoints, maires d'arrondissement, asseyez-vous, que l'on puisse reprendre nos travaux !

C'est bon ? Mais je ne vois pas les présidents de groupe, là. Je vois les élus.

Monsieur BLANCA, il me manque les présidents de groupe.

Remarquez, il y a les anciens présidents de groupe. Je peux considérer qu'il y a continuité !

Cela dit, il faut que je reprenne, sinon nous ne tiendrons pas nos délais.

Débat relatif à l'aménagement des rythmes scolaires.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'aménagement des rythmes scolaires.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les conservatoires municipaux d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agents spécialisés des écoles maternelles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, l'ordre du jour appelle maintenant notre échange et, tout à l'heure, nos votes sur la question des rythmes éducatifs.

Il y a trois mois, nous nous sommes engagés dans une vaste concertation sur le calendrier et les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Au terme de cette phase de réflexion, à la fois ouverte,

dynamique et riche en enseignements, c'est aujourd'hui que nous devons nous prononcer sur le passage de nos écoles à la semaine de quatre jours et demi.

Il nous faut, pour cela, répondre à deux questions.

La première concerne les buts que nous nous fixons : ce changement est-il un facteur de progrès pour tous ?

La seconde question concerne les moyens que nous nous donnons : notre collectivité est-elle en mesure de réussir la réforme dès la rentrée prochaine ?

Dès lors que l'on s'attache aux seuls objectifs de la réforme, c'est un consensus fort qui se dégage des débats. A l'unisson des experts et des professionnels de l'enseignement, une grande majorité d'entre nous considère que la semaine de quatre jours et demi est l'organisation du temps la plus favorable aux 137.000 petits Parisiens concernés. Cet avis est partagé par les médecins, les chronobiologistes, les pédagogues et les sociologues de l'éducation.

Il repose sur un constat clair : le progrès passe par des emplois du temps plus aérés et des activités plus variées. Ce qui était une intuition mal comprise et peu partagée en 2003, quand Paris avait échoué à réformer la semaine scolaire, est devenu en dix ans une évidence. L'école ne peut ni ne doit s'exempter de respecter le rythme des enfants.

Cinq ans après le passage autoritaire à la semaine de quatre jours, passage autoritaire et dénoncé à l'époque unanimement, il apparaît que la restauration de l'école passe notamment par la réforme des rythmes éducatifs.

Le progrès que l'on peut attendre concerne avant tout les enfants qui seront les premiers bénéficiaires du réaménagement de la semaine. Avec des cycles à la fois moins lourds et plus diversifiés durant lesquels s'enchaînent les temps d'apprentissage, d'éveil et de détente, les petits Parisiens vivront mieux, apprendront davantage et s'ouvriront sur le monde. Qu'elle soit artistique, scientifique, sportive ou technologique, l'offre périscolaire dont ils bénéficieront leur permettra d'élargir et de diversifier leur horizon. Suivre une expérience scientifique avec un chercheur, découvrir la fabrication d'un film avec les professionnels de la mission Cinéma de la Ville, développer ses savoir-faire manuels avec des associations spécialisées, réfléchir en groupe aux conditions d'exercice de la citoyenneté, tout cela est passionnant et sert directement la réduction des inégalités.

Cette dimension de la réforme est décisive, alors que l'ascenseur social se bloque et que l'égalité des chances peine à s'imposer.

Dans une société où les différences se creusent après l'école, le périscolaire est appelé à devenir un instrument essentiel pour promouvoir l'égalité réelle. Le progrès attendu pour les enfants vaut également pour les parents qui conserveront une grande liberté pour organiser le temps de la famille. Ils pourront ainsi inscrire leurs enfants aux ateliers périscolaires gratuits ou les récupérer plus tôt les mardis et les vendredis après-midi. Ils pourront les laisser à la cantine le mercredi midi, puis éventuellement au centre de loisirs ou bien venir les chercher à la fin de la matinée, une fois les cours terminés.

Les familles, dans toute leur diversité, seront ainsi en mesure de continuer à tableur sur l'intégralité du week-end pour se retrouver. Dans une société parisienne qui compte de nombreuses familles monoparentales, de nombreuses familles recomposées, et une société parisienne au sein de laquelle presque 90 % des femmes travaillent, cette sanctuarisation de la fin de semaine est déterminante pour la préservation du lien familial.

Dans le même temps, ces avancées incontestables se déclinèrent en progrès social pour les personnels de la Ville. La titularisation de 450 agents contractuels dans le secteur périscolaire, le recrutement par concours de 80 animateurs supplémentaires, ou bien encore la suppression du plafond de 910 heures pour les vacataires, témoigneront de la détermination de la Ville de Paris à faire de la réforme une chance pour tous.

La mobilisation des centres de ressources et des établissements de la Ville permettra d'accompagner cette montée en puissance de l'animation grâce à un plan de formation ambitieux. Deux agents supplémentaires seront affectés dans chaque circonscription des affaires solaires et de la petite enfance. Les agents spécialisés des écoles maternelles, déchargés d'une partie de leurs tâches de ménage, pourront se recentrer sur leur cœur de métier au contact des enfants. Les animateurs pourront progresser au sein d'une filière dédiée, jusqu'au poste de directeur de centre de loisirs en catégorie B.

Enfin, même si beaucoup d'enseignants demeurent hostiles à cette réforme, le progrès sera aussi au rendez-vous pour eux.

D'abord, parce qu'il s'inscrit dans un effort gouvernemental sans précédent, avec notamment le recrutement de 60.000 professeurs supplémentaires et la remise en place d'une vraie formation des maîtres.

Ensuite, parce que nous restons fidèles au principe d'une intervention sur le temps scolaire des professeurs de la Ville de Paris.

Grâce à cette institution unique en France, les enseignants parisiens pourront continuer à se consacrer pleinement à leur classe et à leur programme.

Ils bénéficieront même d'une montée en puissance de ce corps particulièrement apprécié dans nos écoles, avec l'ouverture de 25 postes supplémentaires en arts plastiques, en musique et en sport.

Dans le même esprit, l'affectation en quatre ans d'un A.S.E.M. par classe de petite et moyenne section viendra renforcer l'encadrement dans les écoles maternelles.

Ces avancées répondent aux principales revendications portées par les enseignants et leurs représentants. Elles traduisent l'engagement jamais démenti de Paris pour ses écoles et pour les inscrire dans un mouvement plus général.

Je demande avec gravité mais aussi avec fermeté à l'Etat d'ouvrir un nombre suffisant de postes de R.A.S.E.D., de pérenniser les fonds mobilisés pour la première année de mise en œuvre de la réforme et de rapprocher le régime indemnitaire des professeurs des écoles de celui de leurs collègues du secondaire.

Mes chers collègues, cette réforme peut être un facteur de progrès pour tous. Et parce qu'un progrès différé est un progrès en danger, je souhaite que nous la conduisions ensemble dès la rentrée prochaine.

Ma conviction s'est renforcée à chacune des étapes du dialogue que j'ai conduit personnellement avec les représentants des parents, des enseignants, des personnels de la Ville mais également l'ensemble des Parisiens et de leurs élus, en particulier les maires d'arrondissement.

Tout ce qui a été dit durant cette phase de concertation, je l'ai entendu. J'ai accueilli avec beaucoup d'intérêt les remarques constructives des représentants des parents d'élèves.

C'est en les écoutant que j'ai été conduit à renoncer à l'hypothèse envisagée un temps d'un allongement de la pause méridienne et que j'ai décidé d'apporter des améliorations importantes au déroulement de la cantine.

Les 13.000 réponses reçues dans le cadre de la consultation numérique que nous avons lancée se sont également avérées particulièrement précieuses pour nous permettre de nous adapter le plus finement possible. De la même manière, les discussions entreprises avec les syndicats de la Ville m'ont permis, en identifiant clairement un certain nombre de difficultés, de donner à notre périscolaire des moyens plus conformes à notre ambition.

La déprécarisation et la fidélisation des animateurs en particulier se sont imposées au cours de la concertation comme un préalable nécessaire à la réussite de la réforme.

J'ai enfin mesuré la colère et le désarroi des professeurs des écoles, impitoyablement critiqués et déclassés par la droite au cours des dix dernières années.

Pour répondre au déficit de moyens et d'encadrement qu'ils ont légitimement pointé, nous engagerons des moyens supplémentaires de la Ville. En termes d'organisation, la fin des cours à 15 h le mardi et le vendredi viendra compenser en particulier les difficultés liées à la perte de leur mercredi matin.

Certes, l'inquiétude demeure, et l'opposition à la réforme reste forte dans leurs rangs. Mais au contraire de ce qui a pu être dit et écrit, c'est l'enrichissement permanent du projet initial qui reste le fait marquant d'une concertation sincère et aboutie.

Mes chers collègues, le changement sur lequel vous devez vous prononcer est à la fois souhaitable et possible. Le progrès est à portée de notre main. C'est la raison pour laquelle, avec mes 11 adjoints concernés par la question et 12 maires d'arrondissement, je vous sou mets un vœu où vous retrouverez la déclinaison précise de nos ambitions et de nos moyens pour l'école.

Parce que nous pensons que l'intérêt supérieur des enfants exige d'être servi sans délai et parce que nous croyons que notre Ville sera prête en septembre pour la semaine de quatre jours et demi, nous vous proposons de voter ce vœu.

Il est le fruit d'un travail exigeant, conduit en lien avec l'académie de Paris. Il constitue également le point de départ d'une nouvelle phase très opérationnelle de la concertation. J'invite tous les partenaires de la communauté éducative et tous les élus, quelle que soit leur position aujourd'hui, à participer aux discussions à venir.

C'est dans l'écoute et dans la souplesse que nous comptons conduire le changement en respectant les spécificités de chaque arrondissement, de chaque quartier et même, de chaque école.

Je compte en particulier sur les propositions des maires d'arrondissement et des conseils d'école pour que l'adaptation du cadre général retenu intègre au maximum les spécificités locales. Je veillerai personnellement à ce que le Rectorat soit au rendez-vous des moyens et à l'écoute du terrain.

A ce titre, je tiens à saluer mon adjointe Colombe BROSSEL et le recteur d'académie pour l'intensité de leur engagement, leur honnêteté et leur courage dans la conduite de la concertation.

Avec eux, et avec les parents, les enseignants, et les personnels de la Ville, je souhaite pour les enfants de Paris la meilleure rentrée possible en septembre 2013.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, la conférence d'organisation a fixé un cadre pour l'organisation de ce débat et des temps de parole que je vous demande de respecter.

Je donne d'abord la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, contre l'avis de tous, vous avez donc décidé de mettre place dès septembre prochain la réforme des rythmes scolaires. En fait, vous avez surtout fait le choix d'imposer aux enfants parisiens et à leur famille de grandes incertitudes et de profondes inquiétudes.

Que ce soit clair, Monsieur le Maire, mon groupe votera de façon déterminée contre cette attitude car nous devons la vérité aux enfants comme à tous les Parisiens.

Monsieur le Maire, une fois ce vœu adopté et avec l'été, il vous restera à peine quatre mois.

Quatre mois, d'abord, pour procéder au recrutement des 1.000 postes équivalents temps plein promis, soit près, en vérité, de 1.400 agents supplémentaires qui s'occuperont dès septembre de nos enfants.

Comment allez-vous faire ?

Comment allez-vous faire pour recruter, organiser des concours et trouver autant de candidats, alors même qu'il est plus que jamais difficile de trouver de nouvelles personnes, même en allant au-devant d'étudiants à la sortie des facultés ?

Que ferez-vous, d'ailleurs, si la vague de recrutement d'animateurs ne rencontre pas un succès immédiat et vous oblige à étaler dans le temps jusqu'en juin ?

Comment allez-vous faire pour proposer des temps pleins à ces agents sachant qu'en général, les animateurs ont des activités à côté, voire sont retraités ?

Comment leur garantissez-vous le temps nécessaire pour préparer correctement leur projet d'animation et être prêt dans les délais ?

Surtout, Monsieur le Maire, comment allez-vous faire pour assurer à ces nouvelles recrues, embauchées au mieux fin avril, début mai, la formation suffisante ? Et quelle formation ? Avec quel calendrier précis jusqu'au 3 septembre prochain ?

Est-ce qu'après deux ou trois mois seulement, ils sauront accueillir, accompagner, gérer des enfants de 3 à 11 ans ?

Seront-ils prêts pour s'occuper d'enfants atteints d'un handicap, quel qu'il soit ?

Monsieur le Maire, c'est impossible !

Et si vous le faites, vous promettez à ces animateurs, mais surtout à nos enfants la pire incertitude. Ceci est inacceptable et, disons-le, ceci est irresponsable.

Voilà, mes chers collègues, la vérité de cette réforme.

Monsieur le Maire, la vérité, c'est aussi que vous n'avez pas les moyens financiers. Combien coûtera cette réforme ? Nous avons commencé en décembre à 20 millions d'euros par an, nous voilà avec Mme BROSSEL à 40 millions, et selon vos dernières déclarations à 50 millions.

Où cela s'arrêtera-t-il, mes chers collègues ? Quel est le coût de la création des nouveaux postes ? 35 millions d'euros ? Quel est le coût pour les caisses des écoles ? 15 millions d'euros ? Quel est le coût des réaménagements des locaux devant accueillir les enfants ? Quel est le coût estimé pour que les crédits des classes de découverte soient rétablis à leur niveau de 2011 ? Quel est le coût de la création des nouveaux postes de professeur de la Ville de Paris, que tantôt vous supprimez et tantôt vous créez de nouveau ? Quel est le coût de l'entretien et de la réhabilitation, voire la création de nouveaux équipements sportifs et culturels ?

Que faites-vous, Monsieur le Maire, pour les conservatoires, alors que l'enjeu est d'urgence, comme le rappelle le vœu de mon groupe déposé par Ghislène FONLLADOSA ? Personne ne le sait. Et surtout pas vous, Monsieur le Maire, puisque ce montant global ne figure même pas dans votre vœu. Et face à cela, les recettes manquent.

Vous avez piteusement bloqué en décembre dernier une enveloppe de précaution de 5 millions d'euros. Vous comptez sur 6,5 millions de l'Etat. Il manque au bas mot 30 millions. Monsieur le Maire, où les trouvez-vous ? La C.A.F. ? Elle donnera au mieux 10 millions d'euros, à condition qu'en tant qu'organisme paritaire les syndicats soient d'accord avec cette aide. Il manque encore 20 millions. Où les trouvez-vous, Monsieur le Maire ?

Vous avez déclaré que vous n'augmenterez pas les impôts des Parisiens, que les autres services publics municipaux ne seraient pas impactés. Alors, où trouvez-vous l'argent ?

Ce n'est pas lors du vote du budget supplémentaire qu'il faut le dire mais aujourd'hui, devant les Parisiens, dans ce débat, sur ce vœu. Regardons les choses en face. D'abord, l'aide de l'Etat ne vaut que pour la première année et vous en êtes réduit, dans le vœu, à prier pour que l'Etat pérennise sa contribution les années suivantes. C'est dire !

Ensuite, l'aide de la C.A.F. n'est pas garantie non plus pour les autres années. Enfin, il y a fort à parier que les droits de mutation vont connaître une baisse drastique cette année, amputant d'autant les marges de manœuvre de la Ville.

Alors, à part supprimer cent voitures supplémentaires, comme vous le dites dans la presse, votre seule solution sera au final d'augmenter à la fois les impôts des Parisiens mais aussi les tarifs des équipements publics.

Voilà la double peine que vous préparez pour les Parisiens avec cette réforme. Voilà, mes chers collègues, la vérité de cette réforme.

Enfin, et pour terminer sur ce projet, répondez aux autres questions, Monsieur le Maire.

D'abord, quel sera le travail du comité de suivi évoqué dans le vœu ? Quand rendra-t-il ses conclusions ? Que ferez-vous en cas de conclusions négatives ?

Que dites-vous ensuite aux associations culturelles et sportives, qui intervenaient surtout le mercredi matin et qui seront désœuvrées ? Elles ne pourront se reporter sur d'autres créneaux de la semaine, car ils sont déjà tous saturés et ils devront licencier des salariés. Que leur proposez-vous ?

Que dites-vous enfin aux familles, et je pense en particulier aux familles monoparentales dont l'organisation quotidienne est souvent plus compliquée ? Ce vœu vaut-il engagement ferme pour elles pour leur organisation dès septembre ? Mais si cela vaut engagement ferme, alors à quoi sert le comité de suivi que vous nous proposez d'adopter ? Votre vœu n'en parle pas, et en fait c'est un puissant fond d'incertitude et d'amateurisme.

Voilà, mes chers collègues, la vérité de cette réforme.

Monsieur le Maire, ce qui est le plus important, c'est le contenu de ce projet. Pour qu'il soit de qualité, il nous faut prendre le temps et nous l'appliquerons en 2014. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Martine AUBRY, maire socialiste de Lille. Il faut du temps pour que les choses puissent se faire de manière efficace. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Gérard COLLOMB, maire socialiste de Lyon.

Et vous, Monsieur le Maire, que dites-vous ? Vous dites - je cite : "Le report de la réforme en 2014 ferait peser une hypothèque sur sa mise en œuvre, dès lors que la concertation nécessaire ne pourrait être conduite en toute sérénité au premier trimestre 2014."

Voilà, en fait, ceci n'est pas un vœu, c'est un aveu. L'aveu que, pour vous, le plus important dans cette réforme n'est pas de réussir pour nos enfants mais de négocier des accords avec les "Verts", que le plus important est d'être

le bon élève aux yeux de Vincent PEILLON et de François HOLLANDE. Que le plus important est d'éviter à votre héritière désignée, Anne HIDALGO, les risques d'une campagne houleuse.

Voilà, mes chers collègues, la vérité de cette réforme.

Eh bien, Monsieur le Maire, nous voterons contre cela. Nous voterons contre l'incertitude. Nous voterons contre la précipitation. Nous voterons contre l'amateurisme. Nous voterons contre les calculs politiques, car l'intérêt des enfants parisiens est de se concentrer sur leur rythme scolaire et non pas sur votre rythme électoral !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce qui serait bien, c'est qu'on ait toujours en mémoire toutes les interventions, de manière à ce que, dans six mois, dans un an... Non, non, je ne parle pas des personnalités éminentes citées par notre collègue. Mais par exemple, Monsieur, si jamais cela se passe bien en octobre, novembre et décembre, j'aimerais que vous preniez la parole pour dire : cela marche bien.

Et puis, si je vous présentais un budget 2014, avec le financement de cette réforme et tous les moyens nécessaires pour la réussir, j'aimerais que vous me disiez : oui, vous avez pu le faire sans augmenter les impôts.

Alors, je regrette que vous ne me fassiez pas confiance - je ne suis pas étonné -, mais je ne doute pas, compte tenu de votre honnêteté intellectuelle, que dans quelques mois vous reconnaîtrez les faits tels qu'ils seront.

En attendant, je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Réciproquement !

Mme Anne TACHÈNE. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, du mépris, voilà bien ce que vous offrez aux Parisiens qui vous ont pourtant témoigné dans leur ensemble leur opposition à une mise en œuvre de la réforme dès la rentrée 2013. Ce n'est pas faute d'avoir donné de la voix, mais il faut croire que celles du Gouvernement sont plus persuasives, du moins dignes d'écoute.

Quant aux élus du Conseil de Paris, vous n'avez pas fait grand cas de leurs réticences ni de leurs mises en garde.

Un petit groupe de travail, articulé autour de quatre séances, in extremis, sans comptes rendus ni restitutions, ni même de conclusions, telle est votre conception d'un simulacre de concertation dont nous ne sommes pas dupes. Et alors même que se déroulait la toute première réunion, vous publiez simultanément sur Internet votre pré-projet et diffusiez un questionnaire succinct à l'orientation biaisée.

La volonté affichée par votre vœu d'associer les maires d'arrondissement est des plus ironiques, à l'observation des signataires, tous sans exception, à la tête d'un arrondissement socialiste ou écologique. Elle l'est d'autant plus quand on considère le peu de cas que vous avez accordé aux voix dissonantes des maires d'opposition.

Impréparation, improvisation, absence de chiffrages budgétaires, tous les paramètres sont réunis pour au mieux une gabegie, au pire un échec programmé. Arguer de la santé et du bien-être des 137.000 petits écoliers parisiens ne vous dispense, pas Monsieur le Maire, d'une nécessaire réflexion sur le long terme.

Si le retour à la semaine de 4 jours et demi fait consensus dans son principe, vous ne sauriez plus longtemps dissimuler votre décision sous l'oriflamme de l'intérêt général, quand elle ne constitue que l'étendard éculé d'une tactique politicienne.

Seules les petites tractations entre amis vous ont permis de remettre cette copie de dernière minute - un brouillon rendu en catastrophe - et de négocier un bout de chandelle, des promesses de recrutement, de menues concessions non budgétées, pour déclencher chez vos partenaires "Verts" une adhésion au projet autrefois tant critiqué.

Dans quel but ? La volonté de décrocher un bon point, d'être le meilleur élève de la classe quand les principales municipalités de la gauche ont préféré prendre le temps de la consultation et de la préparation.

C'est cependant une grande incertitude quant à la qualité du projet péri-éducatif et à l'organisation de la journée des petits Parisiens qui prédomine désormais, tandis qu'aucune garantie n'est apportée.

Le plan de déprécarisation annoncé ne peut être qu'une politique de gestion des ressources humaines louable, mais pas un mot n'est prononcé sur le volet formation pourtant essentiel des animateurs qui vont devoir faire de leur mieux pour dispenser un socle ambitieux d'activités ludiques et culturelles.

Et cette gageure pour huit heures de formation en moyenne, par le biais de profils hétérogènes de recrutements locaux, par arrondissement, sans la moindre cohérence globale, ce n'est plus une mission éducative mais un exploit que vous exigez de ces personnels. A peine évoquez-vous le décuplement de l'accès au B.A.F.A. qui ne parviendra pas à couvrir les besoins de formation de tous les animateurs recrutés ou déprécarisés.

Quant aux professeurs de la Ville de Paris, vous annoncez, Monsieur le Maire, dans un communiqué du 25 février que d'autres mesures seraient réétudiées en ce qui les concerne, tout en concentrant uniquement l'activité sur le temps scolaire. Mais de quelles mesures parlez-vous donc ? En pacifiant le débat, en prenant le temps, non pas du marchandage de bouts de parcours mais la discussion pragmatique, en évitant de stigmatiser une profession en souffrance, et en écoutant ses doléances, vous auriez pu aboutir à une toute autre proposition. Au lieu de quoi, vous avez écarté immédiatement, sans même l'envisager, la possibilité unique en France et propre à Paris, de solliciter l'excellence et la compétence des P.V.P. pour prodiguer sur un contingent d'heures supplémentaires rémunérées les animations périscolaires.

Il est dommage de renoncer ainsi à un vivier que les autres collectivités nous envient et qui constitue une richesse pour nos enfants.

A ce titre, le vœu de l'Exécutif se contente de prévoir l'ouverture de 25 postes supplémentaires, voilà donc votre ambition. Et pour ce qui est des professeurs de conservatoire que vous privez d'une demi-journée de cours, ils ont tout simplement disparu du panorama, sans que l'on sache par quel tour de passe-passe.

Evaporée également la réunion jadis programmée par votre adjointe à la culture et reportée sine die, illustration de l'opacité et de l'hermétisme de votre processus décisionnel.

D'autant que votre projet, Monsieur le Maire, s'il s'impose autocratiquement aux Parisiens, n'en demeure pas moins facultatif puisque aucun enfant ne sera tenu de participer aux activités périscolaires. Où donc est la conviction ? Où se situe l'engagement ? Il eut cependant été impératif de rendre ces activités obligatoires en ne permettant pas de sortie précoce des enfants avant 16 heures 30, afin de les inscrire dans un véritable parcours éducatif.

Vous ne vous appesantissez pas davantage sur le financement de cette réforme. Ce vœu pieux que vous vous auto adressez, processus insolite qui témoigne, s'il le fallait encore, de la légèreté qui a présidé aux prises de décision pourtant primordiales, ce vœu ne contient pas le moindre élément financier probant.

Les promesses non budgétées ont valeur de parole en l'air, fluctuantes au gré du temps. Voilà des mois que l'opposition municipale tente de vous faire admettre que la réforme ne coûtera pas les 11.5 millions annoncés à Paris. Après avoir réfuté à longueur de Conseils l'hypothèse des 20 millions que nous avançons, votre adjointe Mme HIDALGO a daigné concéder dans la presse un montant plus réaliste de 30 à 40 millions, tandis que vous admettez enfin, une fois le vote bouclé, en coulisse, que l'ardoise devrait avoisiner les 50 millions d'euros. Quelle volte-face et ce sans la moindre hausse d'impôts pour 2014 ajoutez-vous prudemment, laissant à votre successeur le soin d'activer le levier fiscal.

Il faut dire la vérité aux Parisiens, Monsieur le Maire. Le coût de la réforme sur une mandature représentera plus de 300 millions d'euros pour la collectivité parisienne.

Quant aux modalités de financement, vous comptez sur la pérennisation du fonds d'amorçage qui comme son nom l'indique, n'est prévu que pour la seule année 2013.

Rien n'est par conséquent moins sûr, l'aumône de 6,8 millions consentie à Paris par le Gouvernement ne contrebalance pas la saignée de 3 milliards de dotations aux collectivités que l'Etat leur retranchera d'ici 2015.

Pour ce qui est de solliciter la C.A.F., si la Ministre BERTINOTTI soutient cette idée, elle n'en est pas moins contestable et très hypothétique, cet organisme déjà exsangue ne pourra que répercuter cette ponction par une augmentation future des cotisations abondant ses fonds.

Enfin, l'avenir budgétaire augure sombrement des finances de Paris tandis que de plus en plus de voix se font entendre pour la mise en œuvre d'un dispositif de péréquation auquel il ne fait nul doute que Paris sera très largement contributeur.

Enfin, si la flexibilité et la différenciation possible entre les écoles au sein du cadre global fixé par la collectivité semblent permises par le décret, comme vous nous le rappelez dans votre vœu, leur interprétation n'en demeure pas moins floue. De quelles marges de manœuvre disposeront les 662 écoles primaires parisiennes ?

Il eut été singulier et préjudiciable de renoncer à une certaine dose de souplesse au sein des écoles, tandis que la diversité des quartiers de Paris semblait l'exiger. Mais comme toutes les facettes de cette réforme, ce sont l'incertitude et l'inachevé qui prévalent.

Il y a encore beaucoup à dire sur cette réforme et ses modalités d'application que vous avez choisi de mettre en œuvre à Paris. Ma collègue Catherine BRUNO va développer par la suite les nombreuses autres pierres d'achoppement de cette mise en œuvre bancaire.

Les jeux sont faits, le vote est convenu, l'annonce a été clamée jusque dans la presse avant même l'exercice de la souveraineté démocratique, que vous invoquez tant.

Souffrez néanmoins, Monsieur le Maire, que le groupe U.D.I. relaie les voix des Parisiens et vote contre ce vœu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat que nous avons aujourd'hui à votre initiative, Monsieur le Maire, sur la question des rythmes éducatifs à Paris doit s'inscrire dans le cadre plus large des choix ambitieux qui sont faits, depuis mai 2012, par le Gouvernement et le Président de la République en direction de la jeunesse et, par conséquent, pour l'école de la République.

Le choix a été clairement affirmé de miser sur l'éducation qui est la première priorité budgétaire en 2013 et restera la priorité du budget de l'Etat tout au long du quinquennat. Car, nous le savons, le processus de refondation de l'école est inévitablement un processus de long terme. Il a d'ailleurs commencé dès le mois de juillet dernier par une large concertation avec l'ensemble de partenaires de l'école. Il y a deux semaines, l'Assemblée nationale a débattu et adopté en première lecture le projet de loi d'orientation et de programmation visant à refonder l'école de la République et qui permettra d'assurer à nouveau une formation adaptée aux futurs enseignants, ces enseignants dont le mal-être est si perceptible après une décennie de pouvoir de la droite, de donner la priorité au primaire, de mieux accueillir les enfants de moins de 3 ans notamment dans les secteurs les plus défavorisés et de mettre en place une nouvelle pédagogie par le dispositif du "plus de maîtres que de classes" et de redynamiser les R.A.S.E.D., si fragilisés ces dernières années - nous avons tenu à insister sur ce dernier point par voie d'amendement -.

On le voit bien, il s'agit de donner une vision pour l'avenir, de bâtir une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun, car l'avenir de notre pays dépend de la réussite de ce grand dessein éducatif.

La réforme des rythmes éducatifs est une composante essentielle de cette politique ambitieuse. L'objectif est, là encore, de permettre de mieux apprendre et de favoriser la réussite scolaire de tous. Car le constat établi depuis la mise en place brutale et si funeste de la semaine de 4 jours en 2008 est édifiant. La situation faite aux élèves de France est unique au monde et leur est préjudiciable : ils n'ont que 144 jours de classe par an et de fait des journées de cours surchargées.

Cette situation explique la baisse des performances scolaires de nos élèves, qui ne cesse malheureusement de se vérifier étude après étude, ainsi que l'accroissement des inégalités entre ceux qui réussissent le mieux et les autres : à l'entrée au collège, on compte 25 % d'élèves en difficulté, et 35 % dans les zones les plus sensibles.

Cette réforme permettra aussi une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. C'est important pour ne pas accentuer la fracture entre les enfants au calendrier d'activités bien chargé les mercredis et ceux qui n'ont rien à faire ce jour-là.

Car nous le croyons fondamentalement, comme l'ont d'ailleurs porté avec conviction les grands défenseurs d'une éducation au service de tous au long de l'histoire de notre République - Jean ZAY a ainsi été un précurseur lors du Front populaire - il est essentiel pour réussir de créer des synergies entre instruction, culture et loisirs.

C'est cette approche qui a été retenue pour la réforme des rythmes éducatifs qui nous est proposée. Ecoles, collectivités territoriales, associations culturelles et sportives, mouvements d'éducation populaire ont ainsi l'opportunité, ensemble, de construire un cadre nouveau dans l'intérêt même des enfants, en organisant de manière globale leur temps de vie scolaire et leur accès à tout ce qui peut contribuer à les éduquer, à cultiver leur corps comme leur esprit, à en faire pleinement des citoyens. C'est de cela dont nous débattons précisément aujourd'hui.

Un cadre national a été fixé mais de manière souple, en permettant des déclinaisons locales pour que soit, à tout moment, privilégié l'intérêt des élèves. La mise en place d'un projet éducatif territorial est l'outil même de la mise en œuvre de cette réforme. C'est dans ce cadre que la Ville de Paris a été amenée à réfléchir, beaucoup consulter et proposer un projet que présente le vœu de l'Exécutif soumis à notre approbation.

La décision que vous avez prise, Monsieur le Maire, avec le volontarisme, la détermination et le sens de l'intérêt collectif que l'on vous connaît, de mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée 2013 fait suite à une très large concertation menée auprès des Parisiennes et des Parisiens dans le cadre de multiples réunions publiques parisiennes comme d'arrondissement mais aussi à un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants et les directrices et directeurs d'école, ainsi que les personnels de la Ville de Paris. 13.000 réponses apportées au questionnaire mis en ligne sur le site de la Mairie, témoigne de l'ampleur de la consultation conduite depuis le début de l'année à laquelle vous-même, Monsieur le Maire, Anne HIDALGO, Colombe BROSSEL et le Recteur François WEIL avez pris une part active que nous tenons à saluer.

Ces échanges ont permis, comme le décret y engage vivement les collectivités territoriales, de dégager les modalités les plus adaptées à ce changement. A Paris, plusieurs pistes de travail ont ainsi été évoquées et étudiées permettant de faire évoluer le projet, notamment sur la durée de la pause méridienne ou le renforcement de la présence des personnels de la Ville dans les écoles pour permettre aux enseignants de se consacrer pleinement à leur mission.

Cela a permis de confirmer toute l'importance d'un projet éducatif de territoire. Il permettra, à Paris, de proposer aux enfants un temps périscolaire à la fois ambitieux, reposant et correctement articulé au temps scolaire.

C'est tout le sens du retour à la semaine de quatre jours et demi qui faisait déjà l'objet d'un large consensus mais qui attendait une réelle volonté politique de mise en œuvre. Une telle réforme de société n'est jamais simple car elle conduit inévitablement à changer des habitudes même si ces habitudes sont récentes. Mais l'enjeu est tel que nous ne pouvons attendre et que le plus tôt sera forcément le mieux. Car comme le déclarait tout récemment Marcel GAUCHET cette réforme est "essentielle", tant, je le cite, "il est indispensable d'optimiser le temps de classe".

Plus que jamais, l'école est le lieu où l'on doit donner le goût d'apprendre, de chercher, de savoir. Il faut, pour cela, que chacun ait la même chance d'accéder à cette découverte et la même chance de réussir.

C'est une évidence de le dire, cela l'est moins quand il faut traduire le changement dans les faits, nous en avons bien conscience. C'est pourquoi vous nous invitez une nouvelle fois, Monsieur le Maire, à mettre Paris en mouvement pour appliquer cette réforme des rythmes éducatifs tant nous la considérons comme une contribution décisive au mieux-être et à la réussite scolaire de tous les jeunes Parisiens, tant nous savons que c'est un moyen de lutte contre les inégalités scolaires et de casser les déterminismes sociaux.

Par la décision que nous allons prendre, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, Paris va plus que jamais garder un temps d'avance !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je n'ai pas besoin de vous dire que je vous remercie chaleureusement !

Pourquoi ?

Il est légitime ! Là, il a parlé au nom d'un groupe qui représente beaucoup de Parisiens. Pourquoi je n'aurais pas beaucoup de respect pour cette représentativité et la qualité de l'intervention ?

La parole est à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avant tout, je tiens et nous tenons à saluer la mobilisation des parents, des enseignants, des directeurs, des animateurs et leurs organisations représentatives.

Les grèves massives, les manifestations, les interventions dans les débats organisés par la Ville ont permis d'obtenir une réelle concertation, de modifier profondément le projet d'application de la réforme à Paris, de trouver des moyens et des engagements à la hauteur de l'enjeu : l'avenir de nos enfants. Sans cette mobilisation, rien n'aurait été possible ou presque. Encore une fois, la lutte a payé.

Pour notre part, les résultats obtenus, sur lesquels Danielle FOURNIER et moi allons revenir dans le détail, montrent que nous avons eu raison de ne pas clore le débat lors du dernier Conseil de Paris, en refusant de voter des vœux qui voulaient a priori repousser la mise en place à Paris de la réforme des rythmes éducatifs en 2014. La création du groupe de travail - au passage, je remercie l'ensemble des groupes de cette Assemblée d'y avoir participé - que nous avons demandé, a permis d'approfondir une réalité complexe et parfois conflictuelle, et de trouver des pistes pour tenter de sortir par le haut de cette équation à plusieurs degrés qui, pour nous, se résume en quelques mots : comment faire pour que tous les intervenants de l'école (enfants, parents, enseignants, directeurs, animateurs, mais aussi P.V.P., A.S.E.M., surveillants, personnels de cantine) y trouvent leur compte et qu'ils puissent se dire dans quelques mois une fois la réforme effective : "C'est mieux aujourd'hui qu'hier" ?

Si, comme nous l'avons annoncé il y a une semaine, les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" vont voter dans quelques minutes le vœu de l'Exécutif et ainsi permettre à la réforme des rythmes éducatifs d'être opérationnelle en septembre 2013, et d'être soutenue par une majorité de notre Conseil, c'est pour plusieurs raisons.

La première, partagée par la quasi-totalité des nombreuses personnes que notre groupe de travail a auditionnées : le passage à quatre jours de cours par semaine, mis en place à la hussarde par le précédent Gouvernement, a produit globalement des effets négatifs pour l'apprentissage des élèves de l'école élémentaire.

La deuxième est que, pour réussir une réforme qui touche au quotidien tant de personnes, elle a besoin d'être acceptée par le plus grand nombre. Le projet primitif de notre Municipalité d'allonger la pause méridienne, loin d'être absurde en soi, était trop rigide et ne correspondait pas à la réalité socio-économique de notre ville. Le nouveau cadre proposé par notre Majorité de raccourcir les cours de 1 heure 30 les mardis et vendredis après-midi provoque beaucoup moins de rejet.

Il fallait aussi des moyens. Ceux initialement prévus par l'Exécutif, loin d'être insignifiants, n'étaient pas à la hauteur des attentes. Rapidement, le Maire de Paris a annoncé la titularisation d'un millier d'animateurs. Nous lui avons demandé d'en recruter de nouveaux. Ainsi, un concours déjà prévu, qui devait en recruter 40, en recrutera le double. Ce n'est sans doute pas encore suffisant, mais c'est un geste significatif en période de crise et pour un Maire qui avait décidé en 2008, contre notre avis, de ne plus faire d'embauches nouvelles et de ne procéder que par redéploiement, ce qui, cette fois, ne sera pas le cas.

De même, pour les professeurs de la Ville de Paris, faute de recrutements, ce que nous avons dénoncé, ce corps était menacé à terme de disparition. Le recrutement de 45 P.V.P. inverse la tendance et revitalise ce corps qu'il faudra continuer à développer dans les années qui viennent.

Le geste est encore plus fort concernant les A.S.E.M.

Par le nombre, d'abord : alors que la Ville envisageait d'en recruter, au début de nos discussions, uniquement quelques dizaines, nous avons obtenu que ce soit 100 dès septembre 2013 et 100 par an en 2014, 2015 et 2016, afin qu'il y ait, à terme, une A.S.E.M. dans toutes les petites et moyennes sections. Nous aurions aimé aller encore plus loin et en obtenir un peu plus de 300 supplémentaires pour que les grandes sections soient aussi pourvues de ces personnels indispensables au bien-être des enfants ; mais nous ne désespérons pas, lors de la prochaine mandature, d'obtenir la poursuite de ce plan de recrutement.

La modification des fonctions des A.S.E.M., qui vont désormais ne plus faire le ménage dans les écoles et s'occuper de surveiller la sieste des plus petits, va permettre, d'une part, de décharger de cette tâche (la sieste) les professeurs des écoles de maternelle et donner des heures de travail supplémentaires, d'autre part, aux personnels des cantines qui le souhaitent.

Ces personnels de cantine, très précarisés, quasiment en totalité des femmes, devraient voir leur quotité de travail, et donc leur salaire, augmenter significativement. Nous avons fait beaucoup de demandes en ce sens au cours de cette mandature et je pense que, là, nous allons avoir un pas significatif vers de futures titularisations et la création d'un corps de métier qui, bien que géré par les Caisses des écoles, devra prochainement répondre à des critères sociaux exigeants et harmonisés au niveau parisien.

La dernière raison qui nous a conduits à faire ce choix, après de longs et enrichissants débats internes entre les élus et avec les militants écologistes parisiens, et après avoir rencontré beaucoup des intervenants de l'école, est plus politique.

Tous ceux qui connaissent le fonctionnement de notre Conseil et les impératifs d'une campagne municipale dans une grande ville comme la nôtre, savent que vouloir mettre en place cette délicate et coûteuse réforme en 2014 aurait relevé de la mission quasi impossible. De plus, le fait que les maires des autres grandes villes de France, de gauche comme de droite, aient reculé devant l'obstacle a fait que le choix de Paris sur la date de sa mise en place était, comme nombre de commentateurs l'ont fait remarquer, déterminant pour l'avenir de cette réforme des rythmes éducatifs et, au-delà, pour celle de la refondation de l'école, actuellement en débat au Parlement et à laquelle les Ecologistes sont très attachés.

Pour finir, Monsieur le Maire, je veux remercier les services de la Ville et leur direction, mobilisés comme jamais pour la réussite de cette importante réforme.

Remercier aussi vos plus proches collaborateurs, avec qui il a été agréable de négocier, même si ce ne fut pas toujours facile, ainsi que votre adjointe aux Affaires scolaires qui a pris ce complexe dossier à bras-le-corps, avec une remarquable énergie.

Remercier le Recteur de Paris qui, lui aussi, s'est beaucoup impliqué et dont nous ne doutons pas de sa détermination à améliorer la situation des enseignants parisiens.

Enfin, vous remercier, Monsieur le Maire, pour votre écoute et votre sens du dialogue dans ce dossier et aussi d'avoir accepté de nous associer au choix budgétaire qu'implique cette réforme.

Comme je vous l'ai dit il y a tout juste une semaine, lorsque vous êtes venu rencontrer les membres de notre groupe, je n'ai qu'un reproche à vous faire : c'est que cette écoute a rarement été le cas au cours de ces cinq dernières années. Il nous reste un an pour que cette exception constructive pour les Parisiens devienne la règle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je tiens à vous remercier. Vous remarquerez que, dans notre échange de lundi dernier, puisque vous voulez tout leur dire, vous m'avez dit qu'en principe, quand je m'en occupais moi-même, il y avait une certaine qualité de dialogue. Maintenant, le dialogue ne veut pas dire qu'on est obligé d'être d'accord sur tout ! Mais je ferai en sorte que ce soit contagieux pour l'ensemble de l'équipe.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, cela fait maintenant des mois que les Parisiens se sont emparés de ce sujet, des mois que la communauté éducative, parents d'élèves, enseignants, personnels de la Ville de Paris réclament nombreux que cette réforme ne s'applique pas en septembre 2013. Ils sont d'ailleurs mobilisés encore aujourd'hui en portant cette revendication.

Malheureusement, le vœu de l'Exécutif qui nous est présenté aujourd'hui vise à faire l'inverse puisqu'il vise à appliquer cette réforme dès la rentrée prochaine. Il s'agit à nos yeux, aux yeux des élus de notre groupe, d'une triple faute.

D'abord, il s'agit d'une faute pour l'école parce que si tout le monde reconnaît qu'on a besoin de faire évoluer les rythmes scolaires, personne ne peut affirmer qu'une réforme des rythmes éducatifs suffit à lutter contre l'échec scolaire.

Et puis surtout, une faute pour l'école parce que dans quel état se trouvent les écoles parisiennes aujourd'hui ? Force est de constater que ce débat, que la manière dont il s'est déroulé, que tout a contribué à instiller le venin de la division au cœur de l'école en montant les catégories les unes contre les autres, les personnels de la Ville de Paris contre les enseignants, les enseignants contre les parents d'élèves.

Or, l'intérêt des enfants - puisque tout le monde, paraît-il, a ce mot à la bouche -, l'intérêt des enfants est que la communauté éducative soit rassemblée, qu'elle soit unie pour lutter contre l'échec scolaire et certainement pas qu'elle soit divisée comme elle est divisée malheureusement aujourd'hui.

Il s'agit aussi à nos yeux d'une faute sur un plan démocratique parce qu'il n'y a sans doute rien de pire que d'organiser une concertation, que de permettre l'expression publique et dans le même temps de ne pas tenir compte d'une opinion qui s'est très majoritairement exprimée à la fois dans les conseils d'école - et comme élus, nous siégeons dans les conseils d'école -, mais aussi dans les grandes réunions publiques qui se sont tenues et qui ont montré une volonté de la communauté éducative de reporter la réforme à septembre 2014 et de profiter de ce temps pour travailler au projet éducatif de la Ville de Paris.

Et puis il s'agit aussi à nos yeux, aux yeux des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche d'une faute politique dans la mesure où elle inflige une fin de non-recevoir aux enseignants, à ces hommes et ces femmes qui attendent beaucoup de la Gauche au niveau national comme au niveau local après dix ans marqués par une casse de l'école perpétrée par la Droite, qui a fait beaucoup de mal à l'école.

Et on attendait sans doute mieux de la Gauche que cette réforme des rythmes éducatifs qui se fait sans tenir compte de l'avis d'une grande majorité des enseignants qui, je le rappelle, comme je le disais tout à l'heure, sont aujourd'hui en grève.

Alors, on nous répondra, et c'est vrai, qu'il y a dans ce vœu de l'Exécutif un certain nombre d'avancées, notamment sur la question des A.S.E.M., notamment sur la question des classes de découverte, et ce n'est pas mon groupe qui va le regretter alors que nous avons tiré la sonnette d'alarme sur cette question depuis des années, notamment à l'occasion du débat budgétaire.

Je crois qu'il faut mettre au crédit des enseignants, des parents d'élèves, des personnels de la Ville de Paris ces avancées, car c'est par leur lutte, par leur mobilisation qu'ils ont permis à un certain nombre de bouger sur ces questions, et c'est tant mieux.

On nous répondra aussi que ce vœu de l'Exécutif porte un certain nombre d'exigences vis-à-vis du Gouvernement.

C'est le cas sur la question des R.A.S.E.D.

C'est le cas sur la question de la réévaluation des salaires des enseignants.

C'est le cas sur la question de la pérennisation des fonds de l'Etat.

Sauf que ce vœu est d'une certaine manière un aveu car il y a un mois, nous portions déjà ces revendications à l'égard du Gouvernement, et les répéter dans ce vœu, c'est d'une certaine manière reconnaître que nous n'avons pas obtenu ce que nous demandions et que nous nous apprêtons donc à appliquer cette réforme en septembre 2013, à la rentrée prochaine, sans avoir obtenu de garanties du Gouvernement sur cette question des R.A.S.E.D., sur cette question de la réévaluation des salaires des enseignants, sur cette question de la pérennisation des fonds de l'Etat pour nous permettre d'appliquer cette réforme des rythmes scolaires. Donc, il s'agit d'une certaine manière de sauter sans filet, de sauter sans garantie.

Tout cela fait que nous voterons contre ce vœu de l'Exécutif tout en disant évidemment que nous continuerons à nous mobiliser aux côtés des parents d'élèves comme des enseignants et des personnels de la Ville de Paris pour défendre l'école publique et pour faire en sorte que cette réforme se passe le mieux possible en septembre 2013, tout en soulignant évidemment toutes les réserves que je viens de signaler dans mon intervention, et comme le feront d'ailleurs tout à l'heure excellemment Danielle SIMONNET et Emmanuelle BECKER.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Je note surtout que vous prenez acte quand même des progrès sociaux qui sont prévus par ce vœu, et je compte sur vous, une fois que cette séance sera passée, pour vous investir pleinement pour tenter de faire réussir cette réforme. Je vous remercie de l'état d'esprit avec lequel vous vous êtes exprimé.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, y a-t-il des raisons objectives et rationnelles de s'opposer à la réforme des rythmes éducatifs ?

Eh bien oui, il y en a, Monsieur le Maire, liées à l'inégalité réelle que cela va faire peser entre les communes, le fait que le Ministre ait fait en partie de la réforme des rythmes l'alpha et l'oméga de la refondation de l'école, ce qu'ils ne sont pas, et que la question des rythmes scolaires a été traitée uniquement au niveau de la semaine, et pas de l'ensemble de l'année scolaire, notamment des vacances et de l'année dans toute sa globalité.

Mais ces raisons, que j'ai entendue sur les bancs de cette Assemblée, que j'ai entendue aussi chez les Parisiens, ces raisons, à y regarder de plus près, sont d'ordre national, sont de l'ordre du décret, de celui du Ministre !

Monsieur le Maire, contrairement à d'autres membres de cette Assemblée, je ne me prends ni pour un député, ni pour un Ministre de l'Education mais simplement et humblement pour un Conseiller de Paris légaliste face auquel un Maire de Paris doit appliquer un décret et choisir les modalités selon lesquelles ce décret va être appliqué.

Par conséquent, la seule question qui nous est posée, Monsieur le Maire, n'est pas notre position sur la réforme nationale. Je serais ravi d'en débattre avec les uns et les autres, mais en tant que Conseillers de Paris, comment devons-nous appliquer un décret qui existe et que le Ministre a pris ?

Ainsi, la seule question qui se pose à nous est : doit-on l'appliquer dès 2013 ou en 2014, et selon quelles modalités ?

Monsieur le Maire, comme je l'avais expliqué la dernière fois, nous sommes, je l'espère, tous d'accord, sur le fait que la semaine de quatre jours a été un recul pour notre école et nos enfants. Et qu'attendre une année de plus pour revenir enfin à quatre jours et demi, ce qui est bon pour les enfants et donc pour la société, ce serait choisir la facilité. Choisir la facilité de reculer face à des oppositions, choisir la facilité à l'heure où tous les experts s'accordent pourtant à dire que ces rythmes scolaires sont mauvais pour nos enfants et qu'à un moment où la France, inventrice de l'école laïque, gratuite et obligatoire, recule chaque année, à cette heure-là, nous n'avons pas le droit de reculer, nous n'avons pas le droit d'attendre !

Attendre, mes chers collègues, ce serait également renoncer à 6,5 millions d'euros d'aides de l'Etat quand tous ceux qui demandent le report pointent les questions budgétaires.

Attendre, ce serait repousser la déprécarisation des agents et des nouvelles embauches d'enseignants, mais surtout attendre, ce serait faire perdre un an à nos enfants en prolongeant l'existence d'un système qui n'est adapté,

ni à leur chronobiologie, ni à leur apprentissage, un système qui a fait de notre école le creuset de toutes les inégalités alors qu'elle était au contraire pensée pour être le lieu qui donne sa chance à chacun.

Ainsi, Monsieur le Maire, en tant qu'élu parisien et en tant qu'élu face à un maire qui doit appliquer un décret, je vous soutiendrai sur l'application de cette réforme dès l'année prochaine parce que je l'ai dit, attendre serait de la facilité et de la lâcheté. Et ce serait contre l'intérêt de nos enfants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à Mme BURKLI, mais je précise qu'il reste 18 minutes pour cinq orateurs de son groupe.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Contre vents et marées, vous aurez tenu bon et réussi ce matin à obtenir une majorité pour appliquer dans cinq mois la réforme tant décriée des rythmes scolaires grâce aux tractations passées avec vos alliés verts.

Ce sera une victoire politique, d'abord au sein du parti socialiste puisque aucun des maires des grandes villes de France de gauche n'aura été en mesure, sauf vous, de l'appliquer. Ni M. COLLOMB, à Lyon, ni Mme AUBRY à Lille, ni même un membre du Gouvernement socialiste, M. LE FOLL, au Mans.

Une victoire politique pour vous, mais une défaite collective pour les Parisiens parce que malheureusement, en choisissant la précipitation, vous vous êtes trompé de combat.

Vous affaiblissez l'école et le corps enseignant et passez à côté d'une réforme absolument fondamentale de la politique éducative au regard des mutations profondes que connaît notre société.

Dans cet écosystème numérique qui bouleverse tout, qui a un impact sociétal et économique considérable sur nous tous, et dont vous ne parlez absolument pas, ce qui importe, ce n'est pas la date d'application d'une réforme des rythmes, mais bien la qualité des activités proposées et le contenu des programmes éducatifs pour préparer les enfants au monde de demain, qui sera incontestablement plus difficile qu'aujourd'hui, et pour leur donner toutes les armes possibles, quel que soit leur milieu familial et social, pour réussir leur vie d'adulte.

C'est la seule préoccupation, la seule obsession qui devrait être constamment la vôtre, en tant que Maire de Paris, sur ces sujets.

Or, ce qui est inquiétant dans votre décision précipitée, Monsieur le Maire, c'est que précisément, celle-ci ne soit accompagnée d'aucune réflexion sur le changement de société qui s'opère et sur les conséquences que ce changement peut avoir sur la prise en charge des enfants.

Sur la question des rythmes, vous imposez un schéma "prêt-à-porter" sur des réalités individuelles et locales très diverses entre arrondissements, en ignorant que les vieilles recettes de la gauche décrocheront encore un peu plus notre Ville du monde qui l'entoure.

Ce que je retiens des échanges auxquels j'ai participé dans le groupe de travail que vous avez mis en place et dans les conseils d'école du 9^e arrondissement, c'est que l'enfant qui grandit dans Paris doit avoir une excellente préparation éducative.

Il a besoin des fondamentaux, d'une emprise extrêmement forte sur le vocabulaire, les valeurs, la mémoire, la lecture.

Il a besoin aussi de boussole pour apprendre à penser et à réfléchir par lui-même, à se repérer dans ce monde extrêmement mouvant, ce qui suppose une formation très forte des adultes et des moyens financiers conséquents, ce que ni le Gouvernement socialiste, ni la Ville de Paris ne mettent en place.

Alors, vous dites vouloir faire de la haute couture et du "cousu main" pour chaque enfant parisien.

Chiche !

Je suis mille fois d'accord avec vous.

Mais alors, pourquoi ne proposer que de la confection chinoise ?

La Ville de Paris a pourtant des atouts considérables. Un maillage d'établissements scolaires et culturels exceptionnel, des professeurs et un personnel de qualité souvent mal rémunéré.

Vous avez vous-même la compétence sur les écoles et les collègues.

Pourquoi ne pas mettre en synergie tous ces atouts ?

Pourquoi ne pas sensibiliser tous les enfants de Paris aux nouvelles technologies, à l'apprentissage absolument fondamental des langues étrangères dès le plus jeune âge, à commencer par l'anglais ?

L'enjeu aujourd'hui est d'inventer une école où chaque élève devenu adulte trouve sa place dans la société de la connaissance mondialisée.

Et comprendre cet enjeu, c'est réfléchir à la manière dont on co-éduque, ce qui suppose un vrai débat avec la participation de tous, de tous les acteurs de la vie éducative, des associations, des familles.

Qui fait quoi dans la prise en charge des enfants au XXIe siècle ?

Quel doit être le rôle des parents, des grands-parents, des associations, des professeurs, qui sont avant tout des pédagogues, et pas des distributeurs de savoirs ou des concurrents de Google, comme vous le laissez penser ?

Vous ne résoudrez pas cette équation en trois mois en embauchant 80 animateurs supplémentaires, ou en proposant des ateliers de papier crépon le vendredi en fin de journée.

Si vous confirmez ce matin votre décision de mettre en œuvre cette réforme de manière administrative et autoritaire, ce seront malheureusement les petits Parisiens qui en pâtiront.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, les insuffisances de la réforme des rythmes scolaires se font ressentir dans les lacunes de vos propositions partielles, évasives, comme autant de matériaux inadaptés au chantier inachevé de la refonte de l'école.

D'un constat unanimement partagé, celui de l'insuffisance notoire du nombre de jours de classe - 144 contre 187 en moyenne dans les pays de l'O.C.D.E. - le Gouvernement est parvenu à faire un gigantesque gâchis, une source de discorde et de mécontentements que vous avez largement contribué à alimenter, Monsieur le Maire, à grands tours de force, bien peu de réunions publiques et sous couvert d'une concertation déguisée.

Faute de prendre à bras-le-corps un calendrier global annuel remettant en cause tant l'amplitude démesurée des journées scolaires que la longueur des vacances estivales, cette réforme se trouve sans rapport avec les principaux défis que doit aujourd'hui relever l'école.

Cette chronique d'un échec annoncé n'est pas de votre fait, Monsieur le Maire, mais par l'entêtement de votre vœu, votre obstination à ne pas attendre 2014 et l'hypothétique suite de mesures qui seront adoptées, vous contribuez à aggraver le climat d'incertitude et d'insatisfaction prégnant.

Pire, vous entérinez un certain nombre de propositions hasardeuses, expérimentales sans qu'aucune inquiétude ne soit levée.

A l'occasion de la réunion du groupe de travail express, la possibilité d'accroître les tâches dévolues aux agents des caisses des écoles a été évoquée sans qu'aucun d'entre eux, pas plus qu'un directeur de caisse, ne soit auditionné.

Il eut pourtant été pertinent de les sonder sur la perspective d'une augmentation de leur quotité de travail émanant notamment du souhait de délester les A.S.E.M. d'une partie de leurs tâches ménagères, afin de recentrer leurs activités vers leur cœur de métier au contact des enfants.

La traduction qui en est faite dans votre vœu est pour le moins laconique, et consiste principalement en un plan de recrutement sur quatre ans, doublé du lancement d'une étude aux contours méconnus.

Rien non plus sur la cantine scolaire, dont aucune estimation de la fréquentation future le mercredi midi n'a été effectuée.

Ces nombreuses imprécisions s'accompagnent de paradoxes non moins interloquants.

Vous voulez ainsi associer les maires d'arrondissements en leur qualité de présidents des caisses des écoles, après avoir surnoisement recentralisé cette activité en fixant vous-même les grilles tarifaires applicables.

Les tentations centripètes de votre politique municipale entrent en parfaite contradiction avec vos aspirations revendiquées, Monsieur le Maire.

D'autres zones d'ombres persistent, à l'instar de la nécessaire construction concomitante des projets scolaires et périscolaires, impliquant l'intégration des équipes d'animation aux projets pédagogiques des écoles.

De même que le tissage d'un lien entre directeurs d'écoles et de centres d'animation.

Le comité parisien de mise en œuvre et de suivi se verra-t-il attribuer le rôle de référent veillant à un pilotage cohérent des projets d'école ?

Quant à la question des moyens humains, elle ne saurait être balayée d'un revers de plan de déprécarisation, certes essentiel a minima, mais qui ne concerne qu'une facette du prisme des personnels qui seront amenés à intervenir dans l'enceinte de l'école.

La place dévolue aux associations constitue une problématique épineuse à laquelle vous ne consacrez que deux lignes lapidaires en invoquant des possibilités d'interventions accrues.

Vous ne résolvez pas les interrogations relatives à la place à accorder aux associations qui officiaient jusqu'alors, notamment le mercredi matin, et qui se trouvent dès lors mises en péril.

Pas plus que vous ne levez les doutes entourant le risque qu'emporte le recours aux associations au sein même de l'enceinte de l'école, susceptible de générer des débats impropres au périmètre éducatif.

Il ne s'agit pas là de trancher entre Freinet et son école ouverte et Arendt et le sanctuaire d'une école close, mais bien davantage d'offrir des garanties de qualité et de neutralité, dès lors qu'il y a immixtion de la société civile.

Enfin, la liste de vos promesses inclut de faire pleinement bénéficier les quelques 5.000 écoliers en situation de handicap du panel de l'offre périscolaire.

C'est un engagement indispensable répondant à un objectif inclusif.

Mais permettez-moi de douter de votre capacité de faire face aux besoins en termes d'accompagnement par les auxiliaires de vie scolaire en sous-effectif chronique ou en termes d'accès au sport par le biais des trois seuls centres spécialisés sportifs "Handjeunes".

Des déclarations de bonnes intentions, des serments sans évaluation financière et l'assurance de votre obstination pèsent bien peu dans la balance d'une évaluation rationnelle de ce que doit emporter une véritable politique éducative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avant toute chose, je tiens à rappeler que la réforme des rythmes éducatifs n'est qu'un volet de la refondation de l'école voulue par le Président de la République et son Gouvernement.

Le décret paru en janvier a précisé l'objectif et le cadre de l'intervention des collectivités locales dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, réforme - faut-il le rappeler ? - au bénéfice des enfants.

De fait, l'objectif principal est de réduire les inégalités de l'accès au savoir, déjà visibles dès l'école primaire, par deux voies : améliorer l'acquisition des fondamentaux par une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant, mais aussi par une offre périscolaire à la fois plus riche, plus qualitative et mieux intégrée aux différents temps des enfants.

Ce décret a suscité à Paris, comme partout en France, des interrogations et donc des débats passionnés, qui témoignent de l'intérêt de tous pour l'école et que l'on peut résumer par "réaménager les rythmes scolaires à l'école primaire.

Oui, mais comment, pourquoi et pourquoi maintenant ?

Un certain nombre d'interrogations portent en effet depuis longtemps sur le temps scolaire, tant sur la durée de l'année que l'organisation de la semaine, voire de la journée.

C'est sur ces deux derniers aspects que porte le décret.

Après des décennies de semaines constituées de neuf demi-journées réparties sur quatre jours et demi, une réforme de 2008 l'a réduite à huit demi-journées sur quatre jours par suppression du samedi matin.

Cette réforme a fait d'abord débat, puis l'unanimité contre elle.

En effet, dans tous les conseils d'écoles, on déplore alors la difficulté que rencontrent les élèves à apprendre en quatre jours, et les professionnels de la santé reconnaissent eux aussi que la semaine de quatre jours n'est pas bonne pour les enfants.

Il se dégage alors un consensus large sur les effets bénéfiques d'un apprentissage des enfants sur la base d'une semaine de quatre jours et demi.

Pour mémoire, je veux rappeler qu'en décembre 2010, un rapport de l'Assemblée nationale présentée par M. Xavier BRETON, U.M.P., M. Yves DURAND, PS, préconisait l'interdiction pure et simple de la semaine de quatre jours.

Alors, si le retour à la semaine de quatre jours et demi est bon pour les enfants, pourquoi ne pas le faire le plus tôt possible ? Quand une réforme est juste et bonne, pourquoi en différer l'application ?

La volonté du gouvernement a donc été de la mettre en œuvre dès 2013 ou au plus tard par dérogation en 2014. Le décret fixe donc la règle, mais laisse toutefois une certaine souplesse aux collectivités dans son application.

Si depuis 2001 la place de l'enfant dans la Ville est au cœur de nos préoccupations à Paris, la concertation fait partie de la vie démocratique parisienne et prend selon les sujets des formes diverses.

En même temps qu'étaient organisées à l'Hôtel de Ville des rencontres avec les acteurs traditionnels (syndicats, des personnels du secteur de l'éducation de l'animation, fédérations de parents d'élèves), la mise en place d'un groupe de travail réunissant des élus des différents groupes politiques du Conseil de Paris, le débat public a été organisé pour tous les Parisiens à partir de propositions concrètes permettant à chacun de voir comment les rythmes éducatifs pouvaient être traduits au quotidien.

C'est dans ce cadre qu'ont eu lieu quatre grandes réunions publiques générales, mais la concertation s'est poursuivie par des déclinaisons locales dans les arrondissements. Ainsi, par exemple dans le 12^e arrondissement, les élus ont participé aux réunions faites à l'initiative des enseignants ou des parents réunis par bassin d'école.

J'ai moi-même organisé plusieurs réunions avec les directeurs, les inspecteurs de l'Éducation nationale, et je viens de terminer une série de trois réunions réunissant parents, enseignants, mais aussi d'autres acteurs pouvant être impliqués comme les associations, les fédérations d'éducation populaire, les animateurs, la Circonscription des affaires scolaires, la Caisse des écoles et les centres d'animation.

A tout cela il faut ajouter la consultation par Internet qui a amené 13.000 personnes à s'exprimer.

Une fois que l'on constate un accord sur quatre jours et demi, quels jours choisir ?

Dans la consultation par Internet, les parents se sont prononcés à plus de 67 % pour le mercredi matin, mercredi matin qui était rappelons-le préconisé dans le décret.

Alors certains contestent ce choix du mercredi et votent Jules Ferry et la mise en place d'une semaine scolaire de 5 jours avec une pause le jeudi. Eh bien mes chers collègues, Jules Ferry en 1880 a dû faire face à une fronde contre l'école publique. Il a su s'adapter à la société du XIX^e siècle, et a décidé que l'éducation religieuse pourrait se faire un jour de la semaine.

Aujourd'hui, l'école, même si elle doit se construire autour de l'enfant, est aussi bien obligée de prendre en compte les changements de la société contemporaine.

Ainsi, dans certaines classes du 12^e arrondissement, il y a plus de la moitié des enfants dont les parents sont séparés, il est normal d'en tenir compte. Oui aux neuf demi-journées, oui au mercredi, mais nouvelle question : à quel moment de la journée mettre en place le temps périscolaire ?

La proposition initiale était de le mettre à la pause méridienne permettant d'accoler les trois quarts d'heure à la pause déjeuner qui doit être de une heure et demie. Après concertation, cette proposition a été rejetée. La préférence étant donnée à l'après-midi.

Pendant la concertation nous avons eu souvent la remarque selon laquelle on ne peut rien construire en trois quarts d'heure. Nous l'avons prise en compte et par conséquent regrouper deux fois trois quarts d'heure est devenu notre solution.

De même évoquée pendant la concertation, la possibilité de faire rentrer plus tard les enfants de maternelle a été rejetée. Elle ne permettait plus aux parents d'aller accompagner les enfants dans les classes.

Alors maintenant qui peut dire encore qu'il n'y a pas eu de concertation ? Personne, à part peut-être ceux qui pensent, parce que leur point de vue minoritaire n'a pas été retenu, qu'il n'y a pas eu concertation.

Je l'affirme ici, cette réforme est une formidable opportunité de progrès pour tous, les enfants d'abord, mais comme vous avez pu le constater à la lecture du vœu, pas seulement les enfants. C'est d'ailleurs à cette seule et unique condition de progrès pour tous que Bertrand DELANOË a subordonné sa réponse quant à l'engagement de l'application de la réforme en septembre 2013 plutôt qu'en 2014.

Aujourd'hui, alors que les conditions sont réunies, la Mairie de Paris a pris la décision de proposer à l'approbation de notre Assemblée, l'engagement de cette réforme pour la rentrée prochaine. Et je tiens à l'en remercier au nom d'abord des 137.000 enfants scolarisés dans les 62 écoles primaires de Paris, car la mise en place des rythmes éducatifs leur permettra de bénéficier de l'offre d'activités périscolaires de qualité, gratuites, existant à Paris tant sur le plan culturel que sportif.

Le vœu de l'Exécutif soumis à notre approbation est si exhaustif sur les tenants et aboutissants de cette réforme et de sa mise en application que je comprends les difficultés de ses opposants de droite comme de gauche à ne pas le voter. Je m'explique : c'est finalement à cours d'arguments que l'U.M.P. fait des longueurs de ce vœu un défaut majeur sinon le seul. Tant les opposants à cette réforme sont à cours d'arguments sur son bien-fondé, ils se rabattent sur la chronologie en espérant qu'en repoussant la mise en œuvre en 2014, cela permettra de l'enterrer.

Sur quoi se fondent-ils pour étayer leurs propos ? Sur le prétexte que la Ville n'est pas en capacité de mener cette réforme à bien dans un laps de temps aussi court. Mes chers collègues, je vous confirme que la ville de Paris, ses élus, ses services, ses personnels, sont capables et prêts à faire de cette réforme un succès.

J'en veux pour preuve l'exhaustivité de ce vœu qui ne laisse rien au hasard. Il propose un projet d'éducation parisien à la fois de qualité et ambitieux, autant en termes d'apprentissage comme d'épanouissement pour les élèves qu'en termes de conditions de travail pour les personnels.

Je tiens ici, au nom de mon groupe, à remercier Anne HIDALGO, Colombe BROSSEL, Jean-Pierre CAFFET et bien sûr les directions et services des affaires scolaires et culturelles et de la jeunesse et des sports, la Secrétaire générale de la Ville, le Rectorat pour le travail remarquable. Personne n'a ménagé ses efforts jusqu'à maintenant. Personne ne les ménagera dans le temps de mise en œuvre et de déclinaison de la réforme dans chacun des 20 arrondissements.

En février, mon groupe se félicitait de l'engagement solennel de la Ville de Paris de mettre les moyens financiers humains nécessaires pour la réussite de cette réforme, la longue liste des mesures énumérées dans ce vœu confirme cet engagement. Je n'en retiendrai que quelques-unes comme la titularisation de 450 agents contractuels, le recrutement de 80 animateurs supplémentaires dès 2013, l'accélération du plan de déprécarisation des personnels vacataires de la DASCO, de la DAC, de la DJS, le renforcement du rôle des ASEM avec l'objectif en 2016 d'une ASEM par classe en petite et moyenne section.

Bien entendu, en termes de gouvernance, la Ville de Paris s'engage à ce que le dialogue soit poursuivi durant toute la période d'élaboration de la réforme. Elle s'engage aussi à créer un comité parisien de mise en œuvre et de suivi regroupant élus, services de la Ville, Rectorat, enseignants, personnels de la Ville, fédérations de parents d'élèves, associations d'éducation populaire ainsi que sa déclinaison dans chaque arrondissement.

Enfin, la ville de Paris s'engage à la mise en place d'une commission indépendante pour évaluer annuellement la mise en œuvre de la réforme, et le bénéfice apporté aux enfants parisiens.

Comme vous pouvez le voir, tous les moyens sont mis en place pour que ce projet soit de grande qualité et contribue ainsi à la lutte contre les inégalités. Mes chers collègues, le vote de ce vœu revêt et marque la fin d'un temps de concertation, qui bien que parfois houleux était indispensable.

Commence maintenant le temps du travail de mise en synergie de la déclinaison concrète dans écoles. Certaines sont promptes à voir le verre à moitié vide alors que d'autres dont je suis ont confiance en la capacité d'inventivité de tous les acteurs de la communauté éducative pour réussir cette réforme qui redonne du sens à une école qui a subi pendant 10 ans des calculs comptables.

Mes chers collègues, je tiens à vous confirmer que mon groupe et moi-même sommes prêts à continuer à travailler d'arrache-pied avec les différents acteurs, l'Exécutif parisien et les services de la Ville, pour faire de cette réforme, à la rentrée, un succès pour l'avenir de nos enfants dans le plus grand consensus possible.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non seulement je vous remercie, mais j'insiste aussi avec vous sur le fait que si ce vœu est adopté tout à l'heure, il y aura vraiment beaucoup de travail à faire pour réussir la mise en œuvre de la réforme entre maintenant et l'été. Je compte sur vous et sur les maires d'arrondissement, pour nous aider puissamment.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du précédent Conseil nous avons demandé de pouvoir procéder à des auditions pour approfondir le débat, notamment dans ses aspects techniques et pour mieux cerner les enjeux de la mise en œuvre de la réforme. Aussi, nous vous remercions de ce large tour d'horizon où nous avons été assidus à la différence d'autres groupes dont la prise de position était déjà faite, et qui ont adopté une attitude politicienne dans ce débat.

C'est la réalité vraie... Pour notre part, nous avons été présents dans ces auditions et très insistants ensuite, comme l'a rappelé Sylvain GAREL, sur la question des moyens. Cette réforme a un coût, et c'est une des clés de sa réussite que de lui allouer les moyens nécessaires dans tous les domaines.

C'est pourquoi, au-delà de ce qu'a présenté Sylvain GAREL sur cette question, je vais prendre un exemple : nous avons demandé et obtenu que soient rétablis les budgets réservés aux classes découverte, et ce, dès le budget supplémentaire de juillet. On ne peut enlever d'un côté ce que l'on veut donner de l'autre, et cette réforme ne pourra se faire à l'économie quelle que soit la date choisie pour son application.

Et pour notre part, nous serons particulièrement vigilants lors du vote du budget supplémentaire en juillet et lors du vote du budget de décembre.

D'autre part, nous avons beaucoup insisté sur la souplesse et pour qu'elle fasse partie du dispositif adopté. Comme le prévoit le décret, les conseils d'écoles pourront soumettre au directeur académique des services de l'Éducation nationale, une organisation différente de la semaine, correspondant à la spécificité du projet d'école. Les conseils d'écoles pourront également proposer des enrichissements adaptés à leurs projets.

Permettez-moi de souligner que la souplesse ne veut pas dire la déréglementation. Le cadre reste identique, mais le dispositif précis ne doit pas être nécessairement uniforme et peut, et même selon nous doit, s'adapter localement, au plus près des principaux intéressés, dans une école précise sur un territoire précis avec ses ressources.

Et c'est là que commence la mise en œuvre de la réforme que vous évoquiez à l'instant. L'argent mis à disposition, les personnels engagés, bref les moyens humains et matériels ne sont pas suffisants si la discussion ne vient pas s'immiscer dans le dispositif pour le faire vivre avec souplesse, intelligence et peut-être même créativité.

En effet, il est nécessaire de croiser les regards, afin de construire la meilleure mise en cohérence des temps, des espaces et des acteurs éducatifs. La réforme incite à poursuivre localement les débats en associant les enseignants, les animateurs, les parents, les associations et peut-être même les enfants pour la mise en œuvre concrète.

Pour notre part, nous y participerons à notre mesure et nous souhaitons que le Rectorat, de son côté, fasse preuve d'écoute et d'ouverture.

En effet, nous pensons qu'on doit prendre en compte le fait que chaque enfant est une personne singulière en construction et qui bénéficie d'apports différents selon les heures et les lieux.

La réforme doit permettre de multiplier, pour les enfants dans la semaine et durant la journée, les occasions et les situations d'apprentissage, comme vous l'avez rappelé. Cela va dans le sens de l'égalité.

Elle encourage aussi, cette réforme, à articuler des champs de compétences professionnelles souvent cloisonnés, et dont nous pensons que les apports doivent être mis en cohérence par des discussions plus larges entre les enseignants et les intervenants du temps périscolaire.

Les enfants sont des personnes qui ne se découpent pas en rondelles au gré des activités de la journée et nous avons demandé que des moyens et des temps soient dégagés pour permettre cette mise en cohérence ou cette coordination.

Enfin, l'application en 2013 ne nous semble pas une fin en soi. C'est le début d'un processus et nous avons beaucoup insisté pour qu'il y ait une évaluation indépendante de cette première année de mise en œuvre de la réforme, qui soit poursuivie dans le temps de façon à ajuster de manière dynamique le dispositif, par une forme d'enrichissement permanent. Pour nous, cette évaluation ne peut être faite que par une équipe ou des équipes indépendantes, et non par le comité de suivi dont il est d'ailleurs parfois question.

Ceci dit, en définitif, après nombreuses réflexions, longues discussions en interne, après des négociations qui nous ont permis d'avancer sur les points que j'ai soulignés, nous allons voter pour cette mise en œuvre de la réforme des rythmes à la rentrée 2013, avec la conviction que nous agissons pour le mieux-être et la réussite scolaire des petits Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

En lui donnant la parole, je précise à Mme Emmanuelle BECKER que pour elle-même et pour Mme Danielle SIMONNET, il reste 10 minutes de temps.

Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, aujourd'hui notre école n'arrive plus à dépasser les inégalités sociales et territoriales. Elle a été depuis dix ans malmenée par la droite, à coup de R.G.P.P., de dénigrement des équipes éducatives.

L'école ouverte à tous et à toutes, l'école qui a pour mission la réussite de chacun et chacune est au cœur de notre République. Aussi refonder l'école est une ambition vitale pour l'avenir, celui de notre pays à travers celui de ses enfants. Nous l'avons déjà dit : le projet de la réforme des rythmes éducatifs est à replacer dans le contexte national, et notamment le débat sur la refondation de l'école.

Le projet de loi qui est aujourd'hui en débat répond-il vraiment à l'ambition de refonder l'école pour réduire les inégalités ? Pour notre part, nous pensons que non pas suffisamment.

Sur le fond, la loi Peillon n'est pas en rupture avec la période précédente. Certes, la loi revient sur plusieurs mesures régressives et avance sur plusieurs points : fin des suppressions de postes, priorité au primaire, retour d'une formation des enseignants, mais cela ne va pas assez loin. Il n'y a pas d'objectifs nouveaux. Ainsi la scolarité obligatoire reste fixée à 16 ans et certaines mesures votées en parallèle de la loi sur l'école sont inquiétantes, notamment l'acte III de la décentralisation qui menace le cadre national de l'école.

Entre le titre du texte et sa réalité, il y a un fossé. L'engagement sur les 60.000 postes est une rupture réelle, mais certains sujets fondamentaux comme le collège, l'éducation prioritaire et le lycée, sont repoussés à plus tard

Sur la formation des enseignants, nous restons au milieu du gué.

Dans le projet de loi est réaffirmé le fameux concept d'égalité des chances et non d'égalité des droits. La société dans laquelle nous évoluons est nourrie d'inégalités, l'école ne doit pas les nier mais les corriger. L'enjeu d'une véritable refondation est donc de construire une école qui donne à tous les moyens de réussir, de devenir des citoyens libres de leurs choix, armés de culture et de connaissances. Nous portons l'exigence d'une culture commune pour tous, donnant à chacun les moyens d'agir sur le monde.

La réussite de tous les élèves suppose une réelle démocratisation scolaire et une amélioration des conditions d'apprentissage. Elle dépend du contenu et des méthodes d'enseignement, des effectifs dans les classes, des R.A.S.E.D., de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants.

On ne voit donc guère aujourd'hui dans la réforme des rythmes qui est proposée ce qui va permettre de concourir au recul de l'échec scolaire et à la réussite de tous. On voit bien, par contre, comment cette mise en avant des partenariats avec les collectivités et les associations rimera avec désengagement financier de l'Etat et recul des missions actuelles de l'Education nationale.

Les rythmes scolaires sont un cache-sexe : ils masquent le refus de transformer une institution qui produit un échec scolaire, en particulier pour les couches populaires. Ce n'est donc en aucun cas une urgence et encore moins la question centrale pour une véritable refondation.

La grande majorité des villes françaises choisissent de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 pour prendre, selon elles, le temps de travailler à un projet ambitieux. La Ville de Paris, elle, prévoit que les activités périscolaires seront organisées les mardis et vendredis de 15 heures à 16 heures 30, la demi-journée supplémentaire de classe ayant lieu le mercredi matin.

Les mouvements des enseignants et des personnels de la Ville ont permis des avancées non négligeables, mais de nombreuses questions restent sans réponse. Etablir des projets locaux spécifiques ne risque-t-il pas de renforcer les inégalités entre les écoles parisiennes ? Les recrutements d'A.S.E.M. suffiront-ils à couvrir l'ensemble des classes ? Qu'en sera-t-il du non remplacement des A.S.E.M. ?

Quelques créations supplémentaires de postes de P.V.P. seraient actées, mais quel est le nombre des départs ? Est-ce que le nombre comble les suppressions ultérieures ? Quelles seraient les conditions d'accueil et d'occupation des locaux ? Pourquoi l'ensemble des directeurs de centres de loisirs ne peuvent-ils pas accéder à la catégorie B ? Pourquoi tous les agents des écoles et les agents de nettoyage de la Ville relevant de la loi de mars 2012 ne peuvent-ils être titularisés ? Quel est le devenir de l'activité des conservatoires et de l'emploi des agents ?

En conclusion, Monsieur le Maire, permettez-moi de dire deux mots sur les enseignants. Les enseignants se sentent aujourd'hui méprisés. Une réforme réussie ne se fait qu'avec la participation de ceux chargés de la mettre en œuvre et non pas contre eux.

Ce qui importe avant tout pour chaque enseignant, c'est la réussite de tous ses élèves. Or sur ce sujet, la réforme n'amène aucune avancée. Et en se concentrant sur la question des rythmes, cela laisse à penser que cette réussite se situerait hors du temps scolaire, stigmatisant un peu plus le travail des enseignants.

Le seul moyen d'apaiser et de faire quelque chose de positif de cette réforme est de prendre le temps de l'élaboration d'un réel projet éducatif concerté avec l'ensemble de la communauté éducative, les parents, les enseignants, les personnels de la Ville de Paris, le Rectorat et la Municipalité parisienne sur le contenu de la réforme, l'organisation du travail et les moyens nécessaires pour qu'elle se mette en place en préservant l'intérêt des agents et des enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Mme DATI n'est pas arrivée, donc je donne la parole à M. BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Monsieur le Maire, il y a douze ans vous parliez sur le parvis de l'Hôtel de Ville avec un trousseau de clefs invitant les Parisiens à venir librement dans cette maison pour dialoguer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pas moi, c'étaient les Parisiens !

M. Hervé BENESSIANO. - Aujourd'hui, ils sont sur le parvis de l'Hôtel de Ville mais les portes sont barricadées.

Qu'est-ce qui a changé depuis 2001 ? Votre méthode !

Votre méthode qui consiste à passer en force à tout prix. Imposer plutôt que convaincre.

Vous annoncez une concertation ouverte et simultanément, vous asséniez dans les médias que la réforme serait appliquée dès septembre 2013.

Pourquoi tant de précipitation quand les textes vous permettent d'organiser sereinement la réforme ?

Pour plaire au Président de la République ?

Oui, Monsieur le Maire, votre méthode est détestable !

Le sujet est pourtant important, complexe et exige une organisation pointue.

Pourquoi ne pas avoir pris le temps, non pas de recevoir mais de travailler avec les directeurs des écoles qui sont les seuls à connaître les compétences et les domaines d'intervention de tous les acteurs de l'école ? Pourquoi n'avoir pas défini avec eux l'étendue des responsabilités entre les temps scolaires et périscolaires ? Pourquoi ne pas

les avoir associés au contenu du périscolaire qui, à la différence du temps scolaire, ne concernera pas tous les enfants ?

De même, vous annoncez des avancées pour les conditions de travail des enseignants, alors que ce n'est pas de votre champ de compétence. Ces enseignants, dont l'intérêt essentiel est la réussite de l'enfant, auraient voulu travailler avec vous dans la sérénité pour définir le degré de collaboration à des projets territoriaux que vous leur imposez unilatéralement et aborder avec vous les problèmes matériels liés à l'occupation des classes pour le périscolaire.

Mais vous avez bafoué les règles élémentaires de la concertation et vous vous apprêtez à mettre en œuvre une réforme sans avoir résolu, dans les faits et non dans les paroles, les problèmes de locaux, le manque et la non-qualification des personnels d'animation, les conséquences pour les centres de loisirs, l'organisation de la cantine du mercredi, les personnels d'entretien des écoles, etc.

Les personnels de la Ville seront obligés de s'adapter, certes ! Mais vous devez respecter les contrats de travail en cours !

N'avez-vous jamais songé que votre décision posera des problèmes de vie quotidienne à tous les agents qui habitent en banlieue, dans des communes dont le plus grand nombre a déjà opté pour le report à la rentrée scolaire 2014 ? Qui gardera leurs enfants le mercredi en septembre prochain ?

Quand j'entends les syndicats déclarer que leurs réactions négatives contre le projet DARCOS était finalement moindre que celles d'aujourd'hui, que vous faites du bricolage, qu'ils reprochent au très militant Recteur de l'Académie de Paris de vous laisser mettre le feu, que vous mettez en place une réforme contre les personnels, je ne comprends pas que vous ne cherchiez pas à apaiser la colère que vous avez générée avec votre méthode.

Comme vous le voyez, bien des interrogations sans réponse !

En appliquant la réforme à la rentrée 2013, vous garantissez aux familles des dysfonctionnements majeurs dont les victimes seront les enfants. Non, Madame HIDALGO, les parents ne sont pas impatients mais ils sont angoissés pour leurs enfants.

Vous faites le pari que tous les acteurs oublieront le mépris dont vous avez fait preuve à leur égard aujourd'hui et voteront quand même pour vous dans un an. Vous méritez qu'ils vous sanctionnent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Après cette intervention nuancée...

Dites donc ! Vous vous rendez compte de ce que je me prends ? De tout ce qu'il a dit contre moi ?

Je suis très modéré ! Je suis très, très modéré !

Qu'est-ce que j'ai pris ! Je suis un vrai dictateur !

D'ailleurs, je connais bien M. BENESSIANO. En général, quand il me parle, c'est beaucoup plus aimablement.

La parole est à Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lutter contre l'échec scolaire, les inégalités sociales et territoriales, permettre aux petits Parisiens d'accéder à la culture, favoriser leur ouverture sur le monde qui les entoure, leur apprendre la citoyenneté, la laïcité, le vivre-ensemble, le respect des autres, l'égalité filles/garçons, c'est tout l'enjeu de la réforme des rythmes éducatifs.

Par ailleurs, dans la société de l'information qui est la nôtre, nous devons veiller plus que jamais à ce que les enfants construisent leur identité, développent leur liberté de penser et résistent à l'uniformisation induite par les modèles économiques et culturels dominants.

Monsieur le Maire, vous avez affiché votre détermination et votre exigence dans l'intérêt des enfants. Cette exigence, nous, Radicaux de gauche, nous la partageons avec nos collègues du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et nous vous demandons d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013 dans les écoles publiques de la Capitale.

La Droite parle de mépris, alors que c'est tout l'inverse : c'est parce que nous respectons profondément l'école que nous souhaitons cette réforme.

Il y a urgence, en effet, car force est de constater, aujourd'hui, que la journée des écoliers français est plus dense et plus chargée que celle de la plupart des autres élèves dans le monde, au détriment de la réussite de tous les enfants. Plusieurs rapports, rédigés par des experts issus du monde de la recherche ou de l'Académie de médecine, ont en effet souligné cette inadaptation qui nuit aux apprentissages.

Alors, oui, il faut du courage politique pour appliquer cette réforme, pour le bien-être des enfants.

Du courage, Monsieur le Maire, vous en avez et nous en avons avec vous.

Monsieur le Maire, nous devons dépasser les craintes qui se conjuguent autour de cette réforme, notamment celles qui viennent d'être agitées sur les bancs de la Droite. Il y a, dans le vœu très complet de l'Exécutif et dans vos propos, des garanties de contenu, de moyens et de progrès social, comme l'a reconnu d'ailleurs malgré tout Ian BROSSAT pour le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Non, ce temps périscolaire ne sera pas une garderie. La Ville de Paris est déjà forte de son expérience en matière d'éducation artistique et sportive. Après la classe, rappelons qu'elle organise déjà des Ateliers bleus qui sont plébiscités par les élèves. Pendant le temps scolaire, des dispositifs ont déjà été mis en place.

Je suis intervenue à plusieurs reprises dans ce Conseil à propos d'expériences enrichissantes, telles que "l'Art pour grandir", les résidences d'artistes, le dispositif "FMAC à l'école", "Ecole et cinéma", "Mon premier festival" et des intervenants dans les écoles, il y en a depuis longtemps. N'avons-nous pas, par exemple, sous l'égide de Noël Veg qui vient de nous quitter et auquel je rends hommage, accompli un travail de mémoire auprès des petits Parisiens, en souvenirs des enfants juifs déportés.

Que proposez-vous sur ce temps scolaire ?

- la Mission cinéma proposera une mallette pédagogique spécifique qui permettra aux animateurs d'organiser des ateliers après la projection de films dans les écoles ;

- une découverte du monde scientifique "une école, un chercheur, une expérience scientifique", encadrée par un binôme doctorant animateur, sous la houlette de l'Institut innovant de formation pour la recherche ;

- des activités d'expression corporelle : dans les centres d'animation municipaux, les élèves pourront être initiés à la danse, au yoga et au mime. Des animateurs spécialisés, des comédiens et des spécialistes du spectacle de rue pourront leur expliquer de quelle manière on occupe un espace, bouger en rythme, visiter une salle de spectacle, assister à un ballet, préparer un spectacle de fin d'année, rencontrer des danseurs professionnels.

Enfin, en matière de sport, la Ville de Paris se donne pour enjeu de donner à tous les petits Parisiens, à l'entrée en 6e, les capacités de savoir parfaitement nager.

Des activités ayant pour objet l'apprentissage du vivre-ensemble, de la citoyenneté, du respect des autres et de la laïcité sont également envisagées. J'ajoute que ce sera l'occasion de favoriser le lien intergénérationnel, les contacts avec les conseils de quartier et les conseils d'école, l'éducation à la propreté et la prévention routière.

Au-delà des effets bénéfiques personnels que peut en retirer l'enfant du point de vue de son identité, ce que nous souhaitons, c'est réduire les inégalités à la fois sociale et territoriale entre les enfants, dans le respect de la laïcité, pour permettre l'ouverture de chacun sur les autres cultures, ce qui est indispensable pour le mieux-vivre-ensemble.

Alors, quelles sont les craintes ? Oui, ce temps périscolaire sera gratuit et non obligatoire. Oui, la consultation se poursuivra. Oui, la répartition de ce temps de trois heures sera étalée sur deux fins de semaine, le mardi et le vendredi, mais les conseils d'école pourront, le cas échéant sous la houlette du Comité de suivi, proposer toute organisation. Oui, il reviendra au C.A.S.P.E., en lien avec les mairies d'arrondissement, de proposer dès le mois d'avril des programmes de qualité équitablement répartis dans chaque école publique. Il n'y aura pas d'inégalités entre les quartiers et entre les écoles, comme je l'ai entendu par-ci par-là. Ce Comité de suivi sera constitué d'élus locaux, de représentants du Rectorat, assurera le bon fonctionnement et la bonne application de la réforme pour le bien-être des enfants et dans les meilleures conditions possible pour tous les acteurs de l'éducation.

Bien sûr, il sera fait appel aux ressources locales, je le disais tout à l'heure, nous avons une forte expérience dans ce domaine. Evidemment, les associations locales agréées, les établissements culturels et sportifs situés dans l'arrondissement, les intervenants locaux sous le contrôle des animateurs.

Oui, des moyens financiers seront mis en œuvre. Le Maire de Paris s'y est engagé conjointement avec l'Etat pour que cette réforme soit une réussite sans conséquences pour les autres services rendus aux Parisiens.

Je le répète : 450 agents contractuels seront titularisés. 80 animateurs supplémentaires seront recrutés par concours dès 2013.

La déprécarisation des personnels vacataires de la DASCO, de la DAC et de la DJS grâce à la création de 750 postes dès le budget supplémentaire, en plus des 250 postes déjà votés, intégrant les surveillants de cantine, est une priorité. C'est une avancée sociale.

Oui, la question de la formation professionnelle pour les animateurs est un enjeu majeur de cette réforme. C'est un enjeu de sécurité pour les enfants, un enjeu de qualité des services et un enjeu social. Nous en sommes conscients.

La Ville de Paris va profiter de cette réforme pour créer une filière dans les métiers de l'animation. Je fais un petit aparté sur la démarche de la Région qui, à l'initiative d'un vœu déposé par le groupe P.R.G.-M.U.P., a voté la mise en œuvre prochaine d'une aide au financement de la formation au B.A.F.A.

Nous apprécions que cette réforme soit l'occasion d'aider les enseignants et les professeurs de la Ville de Paris dans leur lourde tâche en mettant à leur disposition des moyens supplémentaires et nouveaux et que ce soit l'occasion d'améliorer la prise en charge des enfants à la pause méridienne en augmentant le taux d'encadrement des enfants.

C'est donc avec force et conviction que les radicaux de gauche soutiennent cette mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs dès la rentrée 2013. Il en va de l'intérêt général.

Bien sûr, nous sommes conscients des inquiétudes, mais nous aimons l'école publique, je le disais, et nous voulons l'aider, nous voulons faire évoluer l'école.

Comme le proclament Jean Zay, que Patrick BLOCHE a cité également, qui fut Ministre radical-socialiste de l'Education nationale et des Beaux-arts du Front Populaire, "les transformations profondes de la société française nous font un devoir impérieux de veiller au salut de notre jeunesse", et c'est lui qui a été le précurseur puisqu'il a intégré dans l'enseignement scolaire l'enseignement culturel, l'éducation civique, les classes promenades, etc.

Merci, Monsieur le Maire ; merci, Colombe BROSSEL ; merci, Anne HIDALGO, tous les adjoints et maires d'arrondissement ainsi que les élus d'arrondissement, que je n'oublie pas, qui ont pris part à la concertation et qui porteront localement cette réforme.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, vous avez donc décidé d'être le dernier bon élève du Gouvernement, et les groupes P.S. et E.E.L.V.A. ont également choisi de soutenir coûte que coûte cette politique gouvernementale.

Eh bien nous, comme vous le savez, au Front de gauche, nous continuons de penser que le décret PEILLON n'est pas un bon décret et que cette réforme des rythmes éducatifs ne doit pas être appliquée à la rentrée 2013.

Je vais à mon tour vous expliquer pourquoi nous voterons contre le vœu de l'Exécutif.

Oui, même si nous ne sommes pas à l'Assemblée, mes chers collègues, nous avons des raisons nationales de nous y opposer.

Non, le décret PEILLON n'est pas ce dont l'école a urgemment besoin. Avant de vouloir modifier les contenants, c'est-à-dire les rythmes ou même plutôt l'organisation de la semaine, le Gouvernement aurait mieux fait de s'attaquer au contenu.

Or, le décret PEILLON, comme la pseudo-refondation de l'école, s'inscrit bien dans la continuité des projets DARCOS.

Les programmes de 2008, si décriés par les organisations syndicales et toute la gauche, on n'y touche pas !

La formation des maîtres et la réflexion pédagogique, circulez !

Les moyens, et notamment le rétablissement des R.A.S.E.D. et de tous les postes supprimés, réduits à de bien maigres saupoudrages insuffisants !

Et par miracle, mes chers collègues, il faudrait croire que pour lutter contre l'échec scolaire et les inégalités, il suffirait de revenir à la semaine de quatre jours et demi. La semaine de quatre jours et demi, personne n'est contre : là n'est pas le débat ; mais faut-il être si pauvre en réflexion politique sur l'école pour réduire ainsi les enjeux auxquels elle est confrontée !

Mais la première fonction politique de la réforme des rythmes n'est sans doute pas d'y répondre mais de masquer que globalement, la politique du Gouvernement poursuit de facto les mêmes orientations que celles des précédents. Et celles et ceux qui ont tant contribué à battre la majorité précédente et mettent un terme à la politique néolibérale se sentent aujourd'hui trahis.

Cette réforme constitue en plus une première attaque contre l'égalité républicaine par le biais de la territorialisation qu'elle institue. A la veille de l'acte III de la décentralisation, les inquiétudes sont plus que légitimes.

Monsieur le Maire, cette réforme laissera des traces.

On se souviendra des petites phrases et insultes qui n'ont eu de cesse de mépriser et d'opposer les enseignants, les parents et les professionnels du périscolaire.

Comment celles et ceux qui osent se référer à l'appel de Bobigny ont-ils pu mépriser un de ses principes fondamentaux : pour assurer l'implication de tous les acteurs dans le respect de leurs compétences propres, il est essentiel de construire un réel cadre de coproduction démocratique, d'élaboration collective, reposant notamment sur celles et ceux qui font le plus l'école, les enseignants.

Or, à quelles mascarades avons-nous eu droit ?

Mascarade nationale où il n'a été nullement tenu compte que l'écrasante majorité des organisations syndicales et de parents d'élèves s'y était opposée ou abstenue !

Mascarade parisienne, car les réunions publiques spectacles ont démontré le rejet aussi massif que l'était la mobilisation des enseignants, soutenus par un nombre croissant de parents et d'agents de la Ville. D'ailleurs, aucun des parents qui étaient ce matin dehors du collectif "du temps pour nos enfants" n'a pu entrer pour écouter nos travaux !

Ah ! Bien sûr ! Nous avons eu droit à des heures et des heures de consultation passionnantes d'ailleurs, mais qu'en avons-nous fait ?

Non, la mobilisation massive et historique des enseignants n'aura pas servi à rien. Elle a réussi à imposer un débat national sur l'école. Qu'ils en soient fiers !

Grâce à eux, nombre de municipalités, dont les principales grandes villes de France d'ailleurs, ont pris conscience que ce n'était pas sérieux de bâcler dans la précipitation, avec si peu de concertation et surtout si peu de moyens, une telle réorganisation que l'on devrait d'abord renommer désorganisation !

On pourrait citer Lille, Lyon, Blois, mais aussi Bègles, Montreuil et combien d'autres !

Enfin, je vous le dis et vous le redis : il ne peut de toute façon pas y avoir de bonne réforme dans le cadre de l'austérité, et vous le savez tous : les moyens ne sont pas à la hauteur.

Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé devant les enseignants à obtenir la pérennisation des budgets alloués par l'Etat et une hausse des rémunérations des enseignants. Où en sommes-nous ? Qu'avez-vous obtenu ? Rien ! Nous en sommes encore aux vœux pieux.

Et quand le Gouvernement promet près de 252 millions aux collectivités pour la réforme, il leur en reprend de fait plus de 3 milliards qui correspondent aux coupes des dotations qui asphyxient les collectivités.

Ah ! Bien sûr, que ne nous avez-vous pas vanté les améliorations acquises grâce à la réforme : l'amélioration des conditions du périscolaire, la déprécarisation d'une partie, bien minoritaire néanmoins, du personnel, et qui correspond plus souvent à des CDI qu'à des titularisations, la création de la filière animation, les avancées pour les A.S.E.M. Et voilà même que le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" veut nous faire croire que c'est lui qui aurait arraché ces avancées.

Mais c'est la lutte des personnels et des parents qui a payé ! Et vous n'y avez pas mis une seule fois les pieds ! Et toutes ces avancées, d'ailleurs défendues par notre groupe depuis des années, la Ville aurait pu, aurait dû depuis longtemps, sans attendre cette réforme, les instaurer.

Pour conclure, comme vous le savez, nous votons contre le vœu de l'Exécutif mais nous invitons également tous les enseignants, les parents et les personnels à la vigilance.

Et nous pouvons leur garantir que nous serons toujours à leurs côtés pour toutes les luttes à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chaleureux applaudissements sur les bancs U.D.I. Je voudrais dire que je me souviendrai de votre appel à suivre l'exemple de mon ami Gérard COLLOMB.

M. Ian BROSSAT. - Et les traités européens !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et les traités européens, et les insultes...

Je ne pensais pas que c'était le sujet le plus opportun aujourd'hui.

C'est au groupe U.M.P.P.A., qui a trois intervenants pour 10 minutes. Peut-être Mme DATI d'abord ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la France entière l'a remarqué : c'est à Paris où la contestation de la réforme des rythmes scolaires est la plus forte.

Cette contestation a culminé lors du mouvement social du 22 janvier dernier, avec 82 % d'enseignants grévistes.

Les nombreux courriers que nous recevons très régulièrement sont unanimes : aussi bien les acteurs de l'enseignement sont contre cette réforme, mais aussi les parents comme les professeurs.

Les réunions de parents d'élèves que nous avons organisées dans nos arrondissements respectifs ont confirmé le refus de la mise en œuvre de cette réforme.

Vous-mêmes d'ailleurs, Monsieur le Maire, et vos adjoints ont été sans cesse pris à partie lors des réunions que vous avez organisées.

Alors face à cette obstination incompréhensible, c'est vrai que tout le monde est vent debout.

Les parents, les enseignants, les citoyens d'une manière générale n'apprécient pas que l'on fasse semblant de les consulter alors même que votre décision était déjà prise d'avance.

Ils n'acceptent pas d'être un prétexte pour sauver le soldat PEILLON. Or, c'est ce vous faites à chaque fois, vous menez une soi-disant concertation. D'ailleurs, je voudrais souligner que la méthode on la connaît : on laisse parler les gens, puis on décrète que la concertation est terminée, enfin, on prend une décision diamétralement opposée aux attentes qui se sont exprimées. C'est une méthode bien rodée à la Mairie de Paris, puisqu'on a pu la constater dans le cas des Halles ou même des voies sur berges. La concertation est une façade.

Sur les rythmes scolaires, l'un des leaders syndicaux, Jérôme LAMBERT, dénonce un passage en force de votre part et le fossé abyssal entre l'exécutif parisien et la communauté éducative.

Il faut le souligner quand même, c'est important.

Je pourrais également multiplier les exemples tant des avis de conseils d'école que des courriers que nous recevons. Nous n'avons jamais trouvé un argument en faveur de votre décision précipitée.

Or non seulement vous ignorez l'expression ultra majoritaire de nos concitoyens, mais de plus, cela va vous déplaire, vous exercez...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Qui êtes-vous pour dire le point de vue ultra majoritaire de nos concitoyens... ?

Parlez-moi du point de vue ultra majoritaire des habitants du 7e, dont vous êtes légitime.

Vous êtes la porte-parole de l'immense majorité des citoyens ?

Madame DATI !

Poursuivez !

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je termine, puis nous débattons si vous le permettez.

Vous exercez d'ailleurs des pressions sur les élus réfractaires de votre majorité, comme Mme DUBARRY, qui a publié une tribune très critique sur Mediapart...

... Merci, je peux vous renvoyer l'argument.

D'ailleurs, des élus qui ont pris conscience des enjeux de cette réforme, qui n'est ni faite ni à faire d'ailleurs, ont refusé de la mettre en œuvre dès 2013. Je vais citer Martine AUBRY, Gérard COLLOMB et bien d'autres comme Roland RIES.

A moins de transformer l'école en garderie, à coup d'impôts supplémentaires, je ne vois pas comment cette réforme peut être mise en place dès septembre 2013.

Ce n'est pas l'intérêt des enfants, ni l'intérêt des enseignants et encore moins celui des contribuables qui président à votre choix, mais uniquement la volonté d'apparaître finalement comme le bon élève de la classe socialiste. Il est vrai qu'en ce moment, les bons élèves à gauche, il n'y en a pas beaucoup.

Paris n'a pas besoin d'une réforme bâclée, mais d'un programme d'excellence scolaire respectueux des besoins et de l'avenir de nos enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. TRÉMÈGE a la parole.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, face à ce que l'on est bien obligé de reconnaître comme une mascarade de concertation à laquelle vous n'avez que trop habitué les Parisiens, notre groupe vous propose, Monsieur le Maire, de leur rendre tout simplement la parole.

Sur mon initiative, le groupe U.M.P.P.A. fait enregistrer, en conférence d'organisation, comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil de Paris, une proposition de délibération visant à organiser un référendum local, le 2 juin prochain, sur cette question.

Les Parisiens, et surtout les parents d'élèves bien entendu pourront ainsi se prononcer sur les modalités de la réforme telles que vous les avez énoncées dans ce vœu, à vous-même.

Cette procédure de référendum nous semble à la hauteur de l'enjeu de cette réforme. Bien loin de votre pseudo consultation Internet et de ses modalités contestables, si nous savons que 13.000 personnes avaient répondu, soit moins de 6 % des Parisiens, quand vous avez choisi de confisquer les résultats, peut-être que ceux-ci ne sont pas conformes à l'organisation que vous nous proposez ce matin.

Dans le cas contraire, nous ne doutons pas que vous auriez largement communiqué.

Les Parisiens sont-ils oui ou non d'accord pour que cette réforme s'applique en 2013, personne ne peut, et pas vous, le dire aujourd'hui, puisque cette question ne figure même pas dans votre parodie de questionnaire.

Si les Parisiens ne sont pas consultés par référendum sur une réforme aussi importante pour leur organisation et surtout pour la réussite éducative de leurs enfants, sur quels sujets, Monsieur le Maire, le seront-ils ?

Monsieur le Maire, vous avez adressé vendredi dernier au président LEGARET, un courrier refusant la tenue d'un tel référendum.

Cette position n'a rien de surprenant de votre part, encore une fois, vous vous refusez à tout débat.

Nous avons été particulièrement choqués par un paragraphe de votre courrier, "je considère donc que dès lors que les élus de Paris pourront se prononcer en toute connaissance de cause sur ce sujet important, le débat aura pu aller jusqu'à son terme démocratique".

Vous vous moquez, Monsieur le Maire, purement et simplement de l'ensemble des élus de cet hémicycle. Mes collègues n'ont de cesse de vous interroger sur les modalités financières, sur les questions de personnel, mais aussi sur le contenu des activités, sans qu'aucune réponse claire, précise et certaine ne nous soit aujourd'hui encore apportée.

Comment pouvez-vous dire que le débat démocratique est allé à son terme alors que notre groupe dispose, sur une question aussi essentielle, de 25 minutes de temps de parole alors qu'il s'agit du seul et unique débat organisé en Conseil de Paris sur ce sujet.

En réalité, après avoir rompu le dialogue avec la communauté éducative, vous avez peur d'entendre l'avis des Parisiens. C'est là, Monsieur le Maire, une belle preuve du manque de courage et le peu de sens de la démocratie.

Ce n'est pas la première fois, les Parisiens jugeront, je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur TRÉMÈGE, d'abord, pour une réponse qui doit être donnée, c'est la loi, avant le 31 mars, honnêtement, organiser un référendum ce n'est pas très commode.

Ensuite, j'ai peur que beaucoup de Parisiens soient pris le 2 juin par une autre consultation, il ne faut pas tout mélanger, cela risque de créer des confusions. Je pense que vous n'avez pas dû réaliser, quand vous avez proposé la date, que vous organisiez vous-mêmes une autre consultation des Parisiens à la même date. Mais je suis là pour vous aider à mettre de l'ordre dans le calendrier.

La parole est à M. BOURNAZEL, vous avez presque 5 minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le concert des maires des grandes villes de France, vous avez voulu jouer le soliste, et vous voilà aujourd'hui bien solitaire.

Entre soliste et solitaire c'est un problème de rythme, et vous jouez tout seul et à contretemps. Tout seul parce que ni le Maire de Lille ni le Maire de Lyon, ni le Maire de Marseille, ni le Maire de Toulouse, ni le Maire de Bordeaux, n'ont décidé d'appliquer cette réforme des rythmes scolaires en 2013.

Aucune grande ville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donnerai la précision à M. BOURNAZEL, on coupe le temps s'il vous plaît, la mairie de Toulouse a toujours appliqué la semaine de 4 jours et demi, c'est pourquoi ils ont protesté.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Aucune grande ville, Monsieur le Maire, peut-être une, Nantes, celle de Jean-Marc AYRAULT, mais avait-il vraiment le choix ?

En fait, vous avez voulu être le seul à faire comme le Premier Ministre. Cette décision, Monsieur le Maire, ce n'est pas une décision d'intérêt général, c'est un message personnel que vous adressez au chef du Gouvernement et au Président de la République : voyez comme je suis zélé... Voyez comme j'aurai ma place dans un futur Gouvernement, après mon départ l'année prochaine.

Vous avez décidé d'en faire un enjeu politicien, dans cette réforme réclamée de dépasser les clivages partisans. C'est cela votre principale faute.

Cette recherche du consensus, cette recherche de la bonne adaptation des moyens, du mode de financement, exigeait de prendre le temps ; oui le temps de la préparation et de la concertation.

En agissant seul, et dans la précipitation, vous voilà donc à contretemps.

A contretemps, parce que comme le révèle ce vœu, rien n'est prêt. Ni le consensus indispensable pour réussir la réforme ni les moyens pour son application ni la budgétisation nécessaire.

La concertation, elle, s'est réduite à quatre séances d'un petit groupe de travail réuni à la va-vite sans même un compte rendu, ni de conclusion, et alors même que se tenait la première réunion, vous diffusiez déjà votre projet sur le site de la Ville de Paris. Quel simulacre ! Aucun directeur de caisse des écoles n'a même été auditionné alors que vous envisagiez d'accroître les tâches dévolues à leurs agents.

Les réunions publiques qui ont eu lieu se comptent sur les doigts d'une main. Vous devriez pourtant vous rappeler, Monsieur le Maire, les inquiétudes très légitimes et les oppositions qui se sont exprimées très fortement tant par les parents d'élèves que par les professeurs.

Il ne me semble pas qu'elles ont été entendues et qu'elles resteront dans vos meilleurs souvenirs.

Elles n'étaient pas non plus un signe d'encouragement pour votre première adjointe.

Aujourd'hui, vous essayez de passer en force, oui en force, en présentant un vœu qui ne fixe ni les moyens adéquats ni les financements appropriés.

Pendant des mois, vous avez tenté de faire croire que la réforme ne coûterait que 11 millions d'euros à Paris en dépit de toutes nos mises en garde, puis Mme HIDALGO s'est ravisée en concédant qu'un montant plus réaliste pourrait être de 30 millions d'euros. Et aujourd'hui, tout augmente avec vous, Monsieur le Maire, l'évaluation oscille entre 40 et 50 millions d'euros.

En revanche, si l'évaluation a été réajustée sur le mode de financement, c'est le flou le plus total.

Vous annoncez que vous ferez appel au soutien de la C.A.F. pour une contribution au montant hypothétique et bien aléatoire, mais la C.A.F. est un organisme très contraint financièrement et redoute légitimement qu'une saisie par le Maire d'une partie de ses ressources ne se traduise au final par une augmentation future des cotisations.

Mme HIDALGO annonce que "50 millions d'euros, la Ville peut tout à fait l'assumer". Mais Monsieur le Maire, une réforme qui coûte 50 millions d'euros par an, cela représente 300 millions d'euros sur une mandature, et vous considérez qu'il n'y a pas là matière à discussion ? 300 millions d'euros, c'est trois fois Jean Bouin, et vous dites qu'il n'y aura pas lieu d'augmenter les impôts du fait de votre réforme ? C'est une affirmation qui ne vous engage pas, mais que devra assumer votre actuelle première adjointe.

Je prends ici l'engagement, Monsieur le Maire - ici et maintenant, pour prendre des références historiques et politiques qui vous plairont -, que la nouvelle majorité que nous voulons incarner l'année prochaine lancera une véritable concertation avec les enseignants, les parents d'élèves pour remettre l'enfant, celui que vous avez oublié, au cœur du dispositif de la réforme des rythmes scolaires.

Il faut prendre le temps d'une vraie réflexion sur le temps périscolaire où chacun des acteurs trouve sa place : enseignants, parents, associations, sans oublier que l'école doit demeurer un lieu où l'on apprend les fondamentaux : savoir lire, écrire et compter pour permettre à chaque enfant, quel que soit son origine sociale ou son quartier, de s'épanouir et de réussir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

D'abord, comme vous êtes le deuxième orateur du groupe U.M.P.P.A. à avoir dit que je n'avais pas vu les directeurs d'écoles, je vous précise que non seulement je les ai vus, j'ai tenu compte de ce qu'ils ont dit et je vais les revoir. J'ai vu les maires d'arrondissement qui sont les présidents des caisses des écoles, et je le les reverrai aussi, d'ailleurs.

Deuxièmement, je vous remercie, et je regrette que M. LAMOUR ne soit pas là, parce que vous avez donc chiffré les 300 millions sur six ans à trois Jean Bouin. Monsieur LEGARET, vous avez compris que désormais, le chiffrage de l'UMP sur le coût de Jean Bouin, c'est 100 millions d'euros. Je vous remercie. Ce qui prouve, Monsieur BOURNAZEL, qu'il y avait quelques confusions dans votre maniement des chiffres.

Pour le reste, vous avez pris un engagement au nom de l'éventuelle future majorité de droite de ce Conseil de Paris après mars 2014 - je l'entends -, mais attendez d'abord le vote du 2 juin, mais pas sur le référendum qui va être demandé, sur votre propre destin.

Et puis, attendez aussi que les électeurs se prononcent avant de prendre, vous, personnellement des engagements au nom d'une future majorité. Mais c'est bien d'avoir de l'espoir. C'est tout à fait respectable.

Maintenant, pour répondre à ces nombreuses interventions, Colombe BROSSEL va prendre la parole. Colombe, il faut en profiter pour dire un mot sur le vœu d'Emmanuelle BECKER et de Danielle SIMONNET.

Il y a un vœu seulement. Trois vœux ? Pardon, il y a le vœu de l'Exécutif, le vœu "Emmanuelle BECKER-Danielle SIMONNET"...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Et les vœux sur le conservatoire qui ont été rattachés aux débats de ce matin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas malin. On aurait dû me demander mon avis.

Bien, allez-y.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et si vous me permettez de commencer, je souhaiterais bien évidemment remercier l'ensemble des intervenants, parce que la qualité du débat de ce matin est -

je crois - à l'honneur de notre Assemblée et de notre capacité collective, au-delà de nos divergences, au-delà de nos différences, à pouvoir ensemble travailler, échanger, progresser sur des sujets différents.

Permettez-moi également de remercier chaleureusement l'ensemble des présidents de groupes qui se sont investis sur ce sujet et qui ont nourri le vœu présenté aujourd'hui. Permettez-moi évidemment d'associer à ces remerciements l'ensemble des Parisiens qui ont participé à la concertation et qui ont permis la construction et l'itération du projet que nous présentons aujourd'hui.

Et je voudrais bien entendu associer également à ces remerciements l'ensemble de ceux que nous avons vus régulièrement, que vous avez vus régulièrement. Je pense bien entendu aux Fédérations de parents d'élèves, aux Organisations syndicales représentatives des agents de la Ville et des enseignants, ainsi qu'à l'ensemble des services de la Ville et des agents de la Ville, parce que ce projet est aussi le fruit de l'ensemble de ces discussions que nous avons eues tout au long de ces deux mois et demi de concertation intense.

Certains d'entre vous le rappelaient : le débat que nous avons aujourd'hui sur la mise en place de la semaine de quatre jours et demi est un débat parisien dans un cadre national. Je n'y reviendrai pas, parce que sur l'ensemble des bancs de cette assemblée, le consensus qui existe dans notre pays sur la semaine de quatre jours et demi a été rappelé. Je ne reviendrai pas - je crois, du coup - sur ce sujet.

Mais merci d'avoir rappelé que la mise en œuvre par la Ville - car c'est notre responsabilité et c'est de cela dont nous débattons aujourd'hui - de trois nouvelles heures de temps périscolaire est bien dans le cadre d'un décret porté par le Ministère de l'Education nationale.

Nous avons, depuis le mois de juillet déjà, dit que cette réforme aurait un impact important sur la vie des Parisiens. C'est bien pour cela que nous avons souhaité que soit mise en œuvre une concertation importante avec le maximum de Parisiens, concertation qui a pris des formes différentes : réunions parisiennes, bien sûr, mais surtout dizaines de réunions dans les arrondissements, conseils d'écoles, productions par des collectifs, qu'ils soient de parents, d'enseignants, qu'ils soient mêlés, qui ont fait avancer ce projet.

Tout au long de cette concertation, nous nous sommes posés quatre questions. La première est : est-ce que la semaine de quatre jours et demi est un progrès pour les enfants ? De ce point de vue-là, nous n'avons pas varié. Notre expression publique, nos prises de position, aux uns et aux autres, existaient lorsque la semaine de quatre jours a été imposée, et nous n'avons pas varié de ce point de vue-là.

La deuxième question que nous nous sommes posée est : quels projets pour ces trois heures de périscolaire ? Quelles activités pouvons-nous proposer aux enfants ? Eh bien, ma foi, l'ensemble des projets sont présentés dans le vœu et nous adresserons, d'ici à la mi-avril, les projets, les activités, déclinés, présentés précisément à l'ensemble des communautés éducatives.

Quels moyens nouveaux pouvons-nous mettre en place pour la réussite de ce projet ? Parce que là aussi, nous avons dit avec constance qu'un projet de cette ampleur ne pouvait pas être imaginé ni porté à budget constant.

Et enfin, dans quel calendrier pouvons-nous proposer ces activités aux enfants ?

Le projet de vœu, et donc la réponse à ces quatre questions, avec cette proposition de trois nouvelles heures de temps éducatif périscolaire réparties sur deux après-midi libérés, où le temps scolaire s'arrêtera à 15 heures les mardis et vendredis et où des activités - je le répète - gratuites seront proposées aux enfants de 15 heures à 16 heures 30, activités dans les champs de la pratique artistique et de la découverte culturelle, de l'éveil scientifique, du multimédia, de la découverte de la ville et du patrimoine, du développement durable, bien entendu, mais également des questions de santé et de nutrition.

Les moyens dégagés pour réussir la mise en œuvre de cette réforme : bien entendu, la proposition, dans le vœu, de 1.000 équivalents temps plein de postes d'animateurs, mais également des actions de formation structurées, en priorité pour les animateurs, les A.S.E.M. et les responsables éducatifs Ville future catégorie B.

Les moyens financiers, bien sûr, puisque nous l'avons dit, là aussi, il nous semble absolument important que la mise en œuvre concrète de cette réforme puisse être portée par les agents de la Ville et avec le soutien, l'accompagnement, la richesse, la créativité de l'ensemble de ceux qui font la diversité de notre ville. Et je pense bien entendu aux secteurs associatifs.

Et puis, la proposition, dans le vœu, de ce qui me paraît tout aussi important, ce sont les modalités opérationnelles de mise en œuvre de cette réforme.

Le débat a par ailleurs fait émerger un certain nombre de questions et c'est pourquoi le vœu s'engage - et je veux le rappeler aujourd'hui - sur ces trois nouvelles heures de temps périscolaire, mais aussi sur l'amélioration du

périscolaire existant, puisque nous proposons clairement d'améliorer le taux d'encadrement sur la pause méridienne pour que le temps du déjeuner devienne - j'allais dire "redevienne", mais soyons honnête - un temps plus calme, plus doux et plus propice aux enfants dans un cadre qui permette en même temps de préserver leur santé, mais également le repos et l'éveil. Mais également des avancées sur le temps scolaire.

Nous avons parlé tout à l'heure des P.V.P., le recrutement de 100 A.S.E.M. par an pour atteindre une A.S.E.M. par classe en moyenne section, et ces avancées ne sont pas négligeables dans la qualité globale du projet éducatif que nous souhaitons proposer aux Parisiens.

Quelques mots sur le financement : nous l'avons dit et redit, 5 millions d'euros provisionnés dans le vote de notre budget en décembre, une contribution de l'Etat de 6,5 millions d'euros attendue, 16 millions d'euros a minima de la part de la Caisse d'allocations familiale avec qui nous discutons.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - C'est à voir.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Non, ce n'est pas à voir, Monsieur MENGUY. Ce sont des discussions que nous menons avec la Caisse d'allocations familiales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si, c'est sûr et ce sera pérennisé chaque année. Oui, Monsieur MENGUY. Ecoutez les informations quand on vous les donne !

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Ce n'est pas ce qui a été dit mais c'est ce que je suis en train de dire, et de ce point de vue-là, je dis les choses avec beaucoup de constance.

Nous discutons avec la Caisse d'allocations familiales sur deux sujets : évidemment ces trois nouvelles heures de temps périscolaire, évidemment l'amélioration du temps périscolaire existant et je peux donc aujourd'hui engager la parole de la Caisse d'allocations familiales. Nous aurons des discussions à hauteur - a minima, je le répète, je le souligne, je le stabilote - de 16 millions d'euros par an, de façon pérenne.

Je voudrais couper court peut-être à quelques débats parallèles qui n'ont, je crois, pas grand-chose à faire dans notre hémicycle. Un certain nombre d'entre vous ont évoqué les villes de Lille, Lyon et Marseille. Je pourrais moi-même évoquer Saint Etienne, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Brest, Roubaix, Metz... Mais honnêtement, le seul sujet qui nous intéresse aujourd'hui, le seul sujet qui nous intéresse ici, ce sont les Parisiens et ce sont les 137.000 enfants de Paris, et n'évoquons que ceux-là.

Deuxième sujet, ce nouveau temps, ces trois nouvelles heures de temps périscolaire peuvent-elles être un facteur d'accroissement des inégalités. Non, très honnêtement, je ne le crois pas. Notre volonté sur ces trois nouvelles heures de temps périscolaire, comme notre volonté et notre projet sur l'ensemble de ce que nous portons sur l'extrascolaire et le périscolaire, c'est bien d'accompagner les enfants sur le chemin de l'autonomie, c'est bien la promotion du vivre ensemble et c'est bien au cœur de tout cela, la lutte contre les inégalités.

Notre responsabilité, ce sera à Paris de proposer à tous les enfants de Paris, où qu'ils habitent, où qu'ils aillent à l'école, dans un cadre parisien, des activités de qualité avec des intervenants formés. C'est cela notre responsabilité, c'est celle que nous assumons sur l'ensemble de nos compétences, c'est celle que nous assumons bien entendu sur ces trois nouvelles heures de temps périscolaire.

Et ceci m'amène à mon dernier point.

Sur ce projet éducatif, tout ne s'arrête pas aujourd'hui, bien au contraire. Nous avons trois mois pour présenter, aux acteurs de la communauté éducative, le projet parisien sur ces trois nouvelles heures de temps périscolaire. Comme je vous l'ai dit, vers la mi-avril, nous enverrons à l'ensemble des acteurs les propositions d'activités concrètes.

Mais nous allons également enrichir, par la discussion avec les communautés éducatives de terrain qui le souhaiteront, ce projet parisien et ainsi adapter à chacune des 662 écoles le cadre parisien, parce que nous faisons le pari - de ce point de vue-là nous le faisons depuis quelques années déjà - que l'inventivité, que la créativité, que le progrès se trouvent au plus près du terrain, et que nous avons besoin de pouvoir construire en interaction un projet qui soit le plus efficace et le plus utile possible aux enfants de Paris.

Nous avons également cinq mois devant nous pour recruter et former les agents de la Ville qui interviendront auprès des enfants et pour associer l'ensemble des partenaires, notamment associatifs mais aussi culturels, sportifs, etc., à ce programme d'intervention.

Et parce que nous avons la volonté de suivre finement cette mise en œuvre, nous proposerons en effet un comité parisien décliné dans les arrondissements et une commission indépendante d'évaluation de cette toute nouvelle politique publique.

Evidemment à ce stade, et je vais terminer par cela, la proposition, le vœu qui est porté par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche est un vœu dont je demanderai le retrait, et sinon j'appellerai évidemment à voter contre, étant entendu que, sur la question des A.S.E.M., l'engagement fort de la Ville est un engagement qui est évoqué dans le vœu porté par l'Exécutif.

Permettez-moi de terminer d'une phrase pour rappeler avec force que ce qui nous a guidés, les uns et les autres tout au long de ces deux mois et demi de concertation, et ce qui guidera dans la mise en œuvre de ce projet, dans son déploiement, dans son suivi et dans son évaluation, ce sera en permanence d'accompagner modestement, dans le cadre de nos compétences mais avec nos convictions et elles sont fortes, d'accompagner les enfants de Paris, tous les enfants de Paris sur le chemin de la réussite éducative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vraiment, merci beaucoup. Je veux renouveler ma confiance à Colombe BROSSEL et dire ce que nous avons à l'esprit : nous avons encore beaucoup de difficultés à surmonter pour réussir, et que nous sommes tendus vers cette réussite avec lucidité mais aussi volontarisme.

Et c'est pourquoi, dès les premiers jours d'avril, nous reprendrons toutes les concertations nécessaires avec les maires d'arrondissement, avec les parents, avec les directeurs d'écoles, avec les syndicats d'enseignants, avec les conseils d'écoles, parce qu'il est important de poursuivre, maintenant sur la mise en œuvre, la recherche vraiment de la qualité maximale pour la réussite de cette réforme.

Je remercie vraiment beaucoup, non seulement Colombe, les adjoints qui ont beaucoup travaillé, les maires d'arrondissement, le Secrétariat général et les directions de la Ville. Maintenant il y a encore autant de travail, sinon plus, pour les mois à venir.

Je mets maintenant aux voix le vœu...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Qui y a-t-il ? Il faut que l'on avance nos travaux. Monsieur LEGARET, on ne va pas faire toutes les cinq minutes... Allez-y. Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je demande un scrutin public.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est de droit, je crois.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Avec peut-être un tout petit délai pour organiser simplement le scrutin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le scrutin public est sur le vœu n° 1 seulement ? C'est sur le vœu de l'Exécutif ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord. Donc, scrutin public sur le vœu n° 1. Vous auriez dû nous prévenir avant, nous aurions gagné du temps.

Arrêtez, Monsieur TRÉMÈGE, je vous ai connu plus aimable ! Cool, cool ! Faites attention, il ne faut pas vous énerver comme ça.

Est-ce que tout le monde a sa carte ? Oui ?

Alors, asseyez-vous, s'il vous plaît ! S'il vous plaît, que tous les élus s'assoient à leur siège.

(Les cartes sont distribuées).

Pas encore, le scrutin n'est pas ouvert ! Ce n'est pas un jeu.

Chers collègues, je redemande aux groupes, quand ils souhaitent un scrutin public, ce qui est bien légitime, de nous le dire un petit peu avant. Comme cela, nous nous préparons et cela va plus vite.

Je vous rappelle...

S'il vous plaît ! C'est vous qui demandez le scrutin public ! Au moins, faites en sorte qu'il y ait du silence !

Madame DATI ! On vient de vous voir arriver, je vous en prie, faites-nous cela gentiment !

Ça y est ? Vous avez tous votre carte ?

Chaque conseiller vote de sa place avec la carte qu'il doit introduire en l'inclinant en biais. S'il dispose d'une procuration, il vote de la même façon. Je vous rappelle...

Arrêtez de commenter pendant les votes !

Je vous rappelle que nul ne...

Excusez-moi, j'ai dit les choses avec le sourire ! Cela va être dur de...

Cela dit, quand vous êtes là, on s'en aperçoit !

Je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit.

Donc, j'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote).

Ceux qui sont pour le vote de l'Exécutif votent pour mais ceux qui veulent voter contre ou s'abstenir l'expriment.

S'il vous plaît, votez en silence !

Est-ce que tout le monde a voté ? Alors, faites-le !

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Est-ce que tout le monde a voté ? Oui, vous avez voté ?

Le scrutin est clos.

Le scrutin étant clos, je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 163

Suffrages exprimés : 163

Pour : 94

Contre : 69

Pas d'abstention.

Pas de non-participation au vote.

Le vœu est donc adopté. (2013, V. 41).

(Voir annexe n° 2).

Je mets maintenant aux voix le vœu n° 2 du groupe...

Je vous en prie ! Au moins pendant les votes, du silence !

S'il vous plaît, c'est impossible d'organiser des votes dans le chahut !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2013 DAC 233 - Convention avec l'association "La Main" et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 34 rue Castagnary (15e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 233 : convention avec l'association "La Main" et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 34 rue Castagnary dans le 15e.

Je donne d'abord la parole à Mme Danielle FOURNIER.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Est-ce que Mme FOURNIER renonce à son temps de parole ?

Dites-lui ! Sinon, nous passons à l'orateur suivant.

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, mais j'attends le calme.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame FOURNIER, vous parlez ou vous renoncez à votre temps de parole ?

Mme Danielle FOURNIER. - J'attends que ceux qui souhaitent sortir soient sortis, parce que c'est trop bruyant !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je crois que nous allons reprendre le débat.

Madame FOURNIER, vous attendez un silence absolu ? Vous risquez de l'attendre longtemps !

Mme Danielle FOURNIER. - Non, je n'ai pas cette exigence-là, mais je voulais vous demander d'intervenir pour aider à faire que la salle se vide correctement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ecoutez, nous avons demandé le silence. J'espère qu'il va venir.

En attendant, vous avez la parole. Sinon, nous allons passer à l'orateur suivant sur la liste.

Mme Danielle FOURNIER. - Non, je n'admets pas cette façon de faire ! Ce n'est pas du tout élégant.

Un intervenant. - Il aurait fallu demander une suspension de séance de 3 minutes, Monsieur le Président.

Mme Danielle FOURNIER. - La moitié de la salle est debout pour parler.

Je pense que je peux commencer.

Ce projet de délibération DAC 233 nous propose de soutenir une association, l'association "La Main", créée dans le but de soutenir et promouvoir la jeune création artistique, qui a pour objectif de développer des projets de territoire socioculturels et d'initier des démarches citoyennes. "La Main" est un collectif qui propose des espaces de travail en résidence ou partagés, en encourageant la mutualisation des outils et des savoirs.

De fait, ce collectif fait coexister des arts souvent cloisonnés et sectorisés, contribuant ainsi aux échanges entre les différentes pratiques artistiques.

Depuis 2010, ce collectif occupe...

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Il y a toujours du bruit. Alors, soit on suspend la séance en attendant que les gens soient partis, soit on écoute les gens dans le calme : ce n'est pas possible !

Il y a un monôme devant la porte...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Est-ce que nos collègues...

M. Sylvain GAREL. - Ou alors je rappelle le Préfet pour qu'il s'en occupe !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Est-ce que nos collègues de l'U.M.P. pourraient parler plutôt en dehors de la salle ?

Merci.

Voilà, Madame la Présidente, vous allez pouvoir reprendre votre intervention.

Mme Danielle FOURNIER. - Je ne suis pas vraiment sûre, mais on va tenter.

Depuis 2010, ce collectif occupe et anime le site "La main jaune", ancienne discothèque située porte de Champerret et que la Ville envisage de vendre.

Je souhaite saluer ici l'initiative de notre Ville qui va permettre à ce collectif de disposer d'un nouvel espace de travail et d'animation dans le 15e, dans l'attente d'une future réalisation sur le lieu qui leur est destiné.

C'est vraiment pénible !

La Ville de Paris est propriétaire d'un bâtiment, rue Castagnary, construit dans les années 1930, qui a servi de bains-douches municipaux et qui est fermé depuis 2011. Il est vraiment important que dans l'attente de la définition d'un projet pour cette propriété, ces locaux puissent être mis à disposition du collectif "La main" pour y développer à la fois des ateliers d'artistes et des activités culturelles.

Alors que le prix du foncier reste très élevé à Paris, que les opportunités se font rares, évidemment, c'est une très belle opportunité qui est offerte à ce collectif d'artistes de pouvoir s'installer provisoirement dans ces lieux en transition pour les faire vivre, faire vivre aussi le quartier alentour, et ce, contre une contribution, une redevance symbolique.

Je tiens à rappeler que c'est le sens d'un vœu que j'avais développé et que j'avais déposé avec René DUTREY, en 2008, et dont la première partie - mise à disposition temporaire de locaux inoccupés, en l'attente de travaux, à des collectifs - avait été acceptée.

Il me semble, et c'est pourquoi je reviens sur cette question aujourd'hui, il me semble néanmoins que pour améliorer le dispositif, il faudrait prendre en compte la deuxième partie de notre vœu, qui demandait qu'il y ait une base de données où soient répertoriés, avec un calendrier des travaux, ces espaces disponibles et qu'il puisse être procédé à un appel à projets pour leur attribution.

Je m'adresse précisément à l'adjoint qui est présent : que pensez-vous de cette suggestion, qui permettrait de dépasser la simple réponse à une demande pressante de collectifs dans l'attente d'un nouveau lieu, et qui permettrait de mieux organiser l'offre et peut-être de mieux la réguler avec cette base de données et ce calendrier qui permettrait d'ailleurs à tout le monde de mieux s'organiser.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme FONLLADOSA, pour cinq minutes.

Mme Ghislène FONLLADOSA. - Après le collectif "Jour et Nuit Culture", qui s'est installé rue Saint-Charles, dans le 15e, fin 2010, par cette convention, le 15e va accueillir un deuxième collectif d'artistes, "La main", comme vous venez de le dire, Madame FOURNIER, venu du 17e.

Son installation doit se faire dans les anciens bains-douches Castagnary, effectivement fermés depuis 2011.

Si nous nous réjouissons de cette installation, nous regrettons toutefois très fermement que la Ville ne nous ait pas informés ni consultés préalablement à sa décision.

En effet, les bains-douches sont un équipement transféré passé depuis dans le domaine intercalaire, certes, mais c'est un équipement transféré qui relève de la responsabilité de la mairie du 15e.

Nous n'avons été bien entendu ni consultés, ni informés au préalable puisque nous avons appris par la presse, fin août 2012, que le collectif "La main" devait s'installer dans ces anciens bains-douches.

Or, nous avons au sein de la mairie du 15e, avec le maire du 15e, évidemment, déjà réfléchi à l'usage qui pourrait être fait de ce lieu, dans ce quartier du 15e particulièrement défavorisé en matière d'équipements culturels, socio-associatifs ou sportifs.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que la Ville associe la mairie du 15e au devenir de ces bains-douches une fois la convention qui nous est proposée aujourd'hui terminée, c'est-à-dire au maximum dans trois ans.

Je le dis, nous avons eu des demandes du milieu associatif dans ce quartier pour que ce lieu, dès que cela sera possible, puisse être mis à la disposition d'associations pour les activités dont je viens de parler tout à l'heure.

Par ailleurs, je rebondis sur ce qu'a dit Mme FOURNIER tout à l'heure. Le collectif d'artistes du 15e "Jour et Nuit Culture" installé 61, rue Saint-Charles voit sa convention se terminer fin juin de cette année. Il se retrouve donc sans lieu à partir du 1er juillet. Cela est particulièrement désagréable à la fois pour eux et pour le quartier, qui avait particulièrement apprécié, pendant les deux années et demie où ils sont restés ici, leur travail de très grande qualité.

Je crains que la Ville, malgré quelques promesses faites à "Jour et Nuit Culture", ne puisse les reloger d'ici là.

Bienvenue à ce collectif d'artistes "La main" dans le 15e, que nous avons rencontré en octobre de cette année. Suite aux demandes que nous avons faites, ils sont venus très gentiment nous présenter leur projet, qui nous a paru très intéressant, et que nous soutiendrons à la fois pour eux, pour qu'ils puissent s'installer, et pour le quartier, où nous espérons qu'ils réussiront aussi bien que l'on fait les artistes de "Jour et Nuit Culture" dans le quartier de la place Saint-Charles.

Nous souhaitons qu'à l'issue de cette convention, la mairie et les élus du 15e soient associés au devenir de ce lieu qui pourrait tout à fait être utilement mis à disposition d'activités sociales, culturelle ou sportives.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux éléments de réponse très brefs, le premier concernant le relogement du collectif "La main" dans l'ancien site des bains-douches du 15e arrondissement. Comme les deux interventions précédentes, je me félicite de cette possibilité de relogement de ce collectif qui, lorsqu'il était dans le 17e arrondissement - il y est d'ailleurs toujours -, dans l'ancienne discothèque "La main jaune", située porte de Champerret, je crois, a rencontré un soutien de la part de l'ensemble des partenaires avec lesquels le collectif d'artistes pluridisciplinaires a pu travailler. Il a pu ainsi soutenir et promouvoir la jeune création artistique, développer des projets socioculturels de territoire et initier des démarches citoyennes, ce que je crois il pourra tout aussi bien faire dans le 15e arrondissement, dans l'ancien site des bains-douches.

Concernant le devenir des bains-douches, commençons déjà par nous réjouir de cette capacité dont nous nous dotons aujourd'hui que le site puisse être occupé par ce collectif de grande qualité.

En effet, actuellement, l'équipement des anciens bains-douches est à l'inventaire de l'arrondissement. Dans les mois qui viennent, toute discussion sur le devenir pérenne du site se fera évidemment en concertation et en lien avec la mairie du 15e arrondissement, dont d'ailleurs je félicite le petit changement de pied quant à son approche des collectifs, puisque lorsque le collectif "Jour et Nuit Culture" est arrivé dans l'arrondissement du 15e, toute l'équipe de l'arrondissement et la majorité municipale n'étaient pas tout à fait solidaires pour accueillir dans les meilleures conditions ce collectif. Mais je vois qu'aujourd'hui, vous souhaitez que nous le relogions dans quelques mois, et j'en suis très heureux parce que je pense que c'est en effet un élément dynamisant pour la politique culturelle de la Ville, et donc de l'arrondissement.

Enfin, deuxième élément de réponse en ce qui concerne notre politique globale d'accueil de collectifs, depuis 2001, une douzaine de collectifs ont fait l'objet d'un relogement par la Ville. Au total, la Mairie de Paris met plus de 17.000 mètres carrés à la disposition des collectifs d'artistes entre espaces de création et de diffusion.

Je suis tout à fait d'accord, Madame FOURNIER, avec votre proposition, pour que nous trouvions les voies et moyens d'augmenter et de rendre plus systématique l'occupation de ce type de bâtiment dit intercalaire. Nous réunirons dans les toutes prochaines semaines l'ensemble des directions de la Ville concernées parce que c'est évidemment assez complexe à mettre en place. Au-delà même de cette circulation de l'information des bâtiments intercalaires libres, c'est peut-être aussi peut-être sur les modalités d'occupation qu'avec un peu plus de souplesse accordée, nous pourrions augmenter ce type de collectifs d'artistes qui ont besoin d'être accompagnés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'intervention du maire du 15^e arrondissement. L'usage est plutôt que le maire d'arrondissement s'exprime avant l'adjoint, mais bien entendu l'adjoint aura la parole, s'il souhaite répondre ensuite à M. GOUJON.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Non, pas du tout. Ce n'est pas du tout dans ce cadre que j'interviens. J'interviens dans le cadre des explications de vote, parce que si la réponse de M. JULLIARD avait été satisfaisante, je n'avais pas l'intention d'intervenir. C'est pourquoi je ne me suis pas inscrit et que Ghislène FONLLADOSA a absolument tout dit.

Je voudrais dire que chaque intervention de M. JULLIARD nous fait regretter à chaque fois M. GIRARD, et il vient de le démontrer à l'instant. D'abord, par le très grand mépris affiché par rapport à la mairie du 15^e qui, alors que c'est un équipement inscrit à l'inventaire, un équipement transféré, la mairie du 15^e n'a pas du tout été informée de cette affaire, dont nous avons pris connaissance par la presse, dans un premier temps, même si ensuite il y a eu moult excuses et discussions.

Ceci est d'autant plus dommage que nous sommes tout à fait partisans de l'installation de ce collectif d'artistes dans le 15^e et aux bains-douches Castagnary, comme nous étions tout à fait partisans, et dès le départ, et moi-même particulièrement en tant que maire, de l'installation du collectif qui est actuellement au 61, rue Saint-Charles et que j'ai été encore visiter samedi et qui fait des choses absolument formidables.

Donc mon adjointe a eu parfaitement raison de rappeler qu'il était absolument nécessaire aussi de reloger ce collectif, qui est dans le 15^e maintenant et qui fait un excellent travail, dans le 15^e si possible, et qu'ensuite, bien sûr ce bâtiment doit faire l'objet d'un traitement. Nous n'avions accepté que les bains-douches Castagnary ferment que parce qu'un projet multiactivités était envisagé, avec les différentes directions de la Ville d'ailleurs, DJS et d'autres, pour des activités à la fois culturelles, sportives et associatives.

Je pense qu'il est inutile de polémiquer sur ce dossier qui fait consensus et je regrette cette petite agressivité de M. JULLIARD qui d'ailleurs ferait mieux de se concentrer sur ses dossiers que de faire des "Tweets" mensongers de surcroît.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien, façon de parler.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 233.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 233).

2013 SG 24 - Attribution du nom de Youssef Chahine à la grande salle du Louxor - Palais du Cinéma (10e).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la dénomination des deux salles du Louxor.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 24 et le vœu n° 12. Il s'agit de l'attribution du nom de Youssef Chahine à la grande salle du Louxor, Palais du Cinéma, dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. le Président GAREL pour 5 minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, ce projet de délibération permet de se réjouir de plusieurs choses.

D'abord de l'ouverture prochaine ou de la réouverture du Louxor, qui va être l'un des plus beaux cinémas de Paris. J'ai eu l'occasion de visiter ce chantier, alors qu'il est pratiquement aujourd'hui achevé, et c'est vraiment une réalisation remarquable, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et surtout dans un quartier où, malheureusement depuis de nombreuses années, il n'y avait plus vraiment d'offres cinématographiques. Je pense que nous pouvons collectivement tous être fiers d'avoir contribué à la renaissance de ce magnifique cinéma.

Un projet de délibération aujourd'hui nous propose de donner le nom de Youssef Chahine à la grande salle du Louxor, et là aussi nous ne pouvons que nous réjouir de ce choix. Youssef Chahine est effectivement l'un des plus grands cinéastes du monde arabe et l'un des plus grands cinéaste égyptien. Bien entendu, vu la décoration très égyptienne du Louxor, je dirais que son nom s'imposait pratiquement évidemment à l'attribution de cette salle.

Je sais aussi, par le fait que son dernier grand film a été joué par quelqu'un qui a aussi marqué ce secteur de Paris, près du 18e, Dalida, qui a été l'interprète du dernier film de Youssef Chahine.

Mon vœu vise à attribuer deux noms aux autres salles qui, pour l'instant, n'ont pas de dénomination : on les appelle la salle bleue et la salle rouge, puisque c'est la couleur de leur décoration. Ce sont des salles plus petites situées en dessous et qui, j'ai pensé, pouvaient recevoir le nom de deux réalisateurs, et aussi actrice pour l'un, qui sont Juliet Berto et Jean-Henri Roger.

Juliet Berto est une des actrices phare de cette période de la post-nouvelle vague de la fin des années 60 et des années 70 et 80, qui a tourné dans des films très célèbres, comme "La Chinoise", "Week-end" de Jean-Luc Godard ou aussi "Céline et Julie vont en bateau", qui sont des films qui ont beaucoup marqué leur époque. Et pour ceux qui préfèrent la chanson au cinéma, je rappelle aussi que c'est elle qui a inspiré Yves SIMON dans cette chanson de ces mêmes années qui s'appelle "Au pays des merveilles de Juliet".

Elle a fait du cinéma ensuite derrière la caméra, après avoir été longtemps devant, avec Jean-Henri Roger. Jean-Henri Roger est quelqu'un qui a une histoire aussi tout à fait singulière : un jeune homme de 19 ans qui est monté de Marseille pour rejoindre Jean-Luc Godard et Jean-Pierre Gorin et avec eux fonder le Groupe Dziga Vertov qui, à la fin des années 60 et au début des années 70, vont faire des films extrêmement engagés dans des collectifs de réalisateurs qu'ils signeront d'ailleurs Dziga Vertov. Jean-Henri Roger ensuite rejoindra d'autres collectifs de cinéaste, comme Cinélutte qui lui aussi continuera dans cette lignée.

Jean-Henri Roger tout en continuant à faire du cinéma est ensuite devenu un syndicaliste du cinéma, si j'ose dire, puisque il a eu des responsabilités à la S.R.F., le Syndicat des réalisateurs de films, et a été aussi un enseignant à Paris VIII qui était l'université de Vincennes et qui ensuite a déménagé. D'ailleurs, la dernière fois que j'ai eu l'occasion de voir Jean-Henri Roger, avant son décès prématuré, c'était sur le parvis de l'Hôtel de Ville où il animait "La ronde des obstinés". Il a été l'un des organisateurs de cette manifestation tout à fait originale, qui a marqué cette lutte contre une réforme de l'université en 2009.

Pour toutes ces raisons, et parce que ces deux cinéastes ont tourné un film dans le secteur où se trouve le Louxor, qui s'appelle "Neige", l'un des plus beaux films sur ce quartier de Paris, les boulevards qui vont de la place Clichy jusqu'à Barbès où se trouve ce cinéma, je propose d'attribuer les noms de ces deux personnalités du cinéma aux petites salles du Louxor.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Sylvain GAREL et à son groupe de nous donner l'occasion de rendre hommage en effet à ce couple phare de la Nouvelle vague : Juliet Berto et Jean-Henri Roger.

Vous avez beaucoup insisté sur la pertinence de pouvoir rendre un hommage à ces deux personnalités, toutes deux proches de Jean-Luc Godard, elle en tant qu'actrice, lui en tant que coréalisateur et amis de Godard. Leur lien avec Paris, comme vous l'avez également rappelé, est important. Ils y ont à la fois résidé et fait carrière.

C'est donc un avis favorable.

J'insiste sur un élément de votre vœu, de pure forme, sur la nécessité d'engager une concertation avec les associations locales, les élus ainsi bien évidemment que le délégataire, comme cela a été le cas pour chacune des décisions prises autour du Louxor.

Si vous le voulez bien, je vous proposerai un amendement oral qui modifie très à la marge votre vœu, pour que l'une des deux salles, au lieu des deux salles, puisse bénéficier des noms de ces deux personnalités, donc une des deux salles du Louxor.

Enfin, pour que l'hommage soit complet, nous vous proposons de suggérer au délégataire d'organiser une soirée hommage à travers la projection du film "Neige" de 1981 au Louxor, qui avait d'ailleurs rassemblé tant Juliet Berto que Jean-Henri Roger.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - J'accepte ces propositions, bien sûr la présentation du film "Neige" sera, je pense, un moment important, et c'est vraiment un moment fort pour rendre hommage à ces deux personnalités.

J'accepte aussi que ce soit l'une des deux salles. Si je peux porter un souhait, s'il est possible que ce soit la salle rouge. Je pense que cela correspondra mieux à l'engagement politique de Jean-Henri Roger et cela rappellera "La Chinoise" de Jean-Luc Godard.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, d'abord le vœu amendé ainsi que vient de l'accepter son auteur.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 24).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'un lieu de culture Max-Pol Fouchet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 13 est relatif à la dénomination d'un lieu de culture Max-Pol Fouchet.

La parole est à Mme Karen TAÏEB pour une minute.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement Max-Pol Fouchet est né le 1er mai 1913 dans le Cotentin, et à l'occasion du centenaire de sa naissance, beaucoup d'événements auront lieu pour rappeler son œuvre et son amour de la liberté.

Pionnier de la culture pour tous, il fut poète, créa la revue "Fontaine", qui pendant la Seconde guerre mondiale fut la "revue de la Résistance en pleine lumière". La revue "Fontaine" qui regroupe les plus grands poètes comme Eluard, Aragon, René Char ne parle alors que de poésie pour échapper à la censure, mais tout y est à double sens.

Au printemps 1943, il diffuse depuis Alger "Lumière de France", une émission radiophonique bihebdomadaire de poésie et d'actualité littéraire. Puis il profite de son passage à Londres au cours de l'été 1943 pour s'adresser, depuis la B.B.C., aux intellectuels de la France occupée et pour réaliser une édition miniature des principaux textes de la revue "Fontaine", qui prendra place dans les containers que la R.A.F. parachute dans les maquis avec les médicaments et les armes.

Max-Pol Fouchet fut aussi romancier, essayiste, musicologue, mais aussi un voyageur, témoin, par l'écrit et par la photographie, des civilisations rencontrées en Afrique ou en Amérique latine.

Il fut également un homme de médias, à la radio, à la télévision, il prendra position contre la peine de mort et la torture en Algérie, et pour tout ce parcours alliant culture et amour de la liberté, je vous propose qu'un lieu de culture porte le nom de Max-Pol Fouchet à Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci aussi à Karen TAÏEB pour cette proposition.

En effet, aucun lieu de culture aujourd'hui ne porte le nom de Max-Pol Fouchet, pourtant cela serait mérité.

Ecrivain, journaliste français, figure de la Résistance et de la culture, notamment de la poésie, et nous allons en effet très bientôt fêter le centenaire de sa naissance.

Tant son engagement politique que ses qualités artistiques et poétiques entamées très jeune d'ailleurs, dès l'âge de 16 ans, son rôle dans la Résistance avec la fondation à Alger de la revue "Fontaine", vous l'avez signalé, tribune de la résistance intellectuelle française sous l'occupation, qui a publié des textes d'Eluard, Aragon ou encore Artaud.

Romancier, essayiste amoureux de la liberté, cet homme révolté comme il se définissait lui-même n'hésita pas à s'opposer au pouvoir politique en prenant position contre la peine de mort, la torture en Algérie, ou encore la censure et puis surtout, un grand promoteur de la culture et de la poésie pour tous, un prix d'ailleurs portant son nom récompensa les meilleurs recueils de poèmes francophones jusqu'à il y a encore tout récemment.

Sa carrière de journaliste a été passée à Paris, il apparaît donc légitime que Paris honore de son nom un de ses lieux de culture. C'est un symbole évident du combat pour la culture pour tous.

Un avis favorable. Je rappelle tout de même que le Maire de Paris souhaite rééquilibrer les attributions de noms de femmes et d'hommes dans l'ensemble des lieux. Ce n'est pas évidemment un argument pour rejeter cette proposition, mais nous devons y veiller à chacune de nos propositions de nomination d'un lieu de culture ou autre d'ailleurs.

C'est cela dit un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 46).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à une approche durable et solidaire des manifestations culturelles et artistiques.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 14 est relatif à une approche durable et solidaire des manifestations culturelles et artistiques.

La parole est à Mme la présidente FOURNIER pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

En avril 2009, il y a déjà un petit bout de temps, j'avais proposé au nom des élus écologistes, un vœu, qui a été voté, pour que la Ville définisse en concertation avec les acteurs concernés, une charte développement durable et solidaire pour les manifestations culturelles et artistiques parisiennes.

Ce vœu, comme de nombreux vœux étaient devenus un vœu pieux même s'il donnait quelques pistes d'action pour la mise en œuvre des bonnes pratiques, en renvoyant un certain nombre de choses qui se font notamment en région et à l'initiative des régions.

C'est pourquoi je reviens et nous revenons avec cette proposition en deux temps.

Dans le premier temps, définir une charte développement durable et solidaire pour les grandes manifestations culturelles et artistiques dont la Ville est à l'initiative, ainsi que pour les grands établissements culturels que la Ville subventionne. Une sorte de conditionnalité serait bienvenue, et en tout cas il nous semble qu'à défaut d'être pionnière, la Ville pourrait maintenant être exemplaire en la matière.

Et un deuxième temps, encourager les autres opérateurs artistiques et culturels à un comportement exemplaire par la création d'un écolabel pour les manifestations respectant un ensemble cohérent de critères environnementaux. Je renvoie pour varier un peu les exemples, à l'association "Fairplaylist", dont j'ai évoqué le travail lors du Conseil précédent, et à la structure "de rue et de cirque" qui a aussi une charte très développée en matière de développement solidaire et environnemental.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que ce n'est pas la première fois que nous débattons de ce sujet en Conseil de Paris, lors de votre vœu en 2009, et nous avons déjà eu l'occasion d'aborder de nouveau ce point-là.

D'abord, votre vœu de 2009 n'est pas tout à fait resté un vœu pieux, puisque la mise en œuvre de certaines grandes manifestations culturelles et artistiques a fait par la suite l'objet d'une attention particulière notamment pour atténuer les éventuelles nuisances, mais aussi pour contribuer au respect de l'environnement d'ailleurs.

Pour ne prendre qu'un exemple, une charte européenne commune aux différents organisateurs de Nuits blanches en Europe a été mise en place puisque ce concept a été développé dans plusieurs villes européennes.

De la même manière, en matière de commande publique artistique, un des critères est la durabilité des œuvres, c'est notamment le cas pour le parcours artistique du tramway. Je reconnais que ce n'est pas suffisant, mais c'est un sujet difficile à traiter puisqu'il faut déjà que nous le fassions plus qu'aujourd'hui, mais que nous conditionnions nos subventions à des associations culturelles qui organisent des événements. Il faut qu'il y ait une clause obligatoire de respect d'une charte qui pourrait être effectivement une charte de respect de l'environnement.

Cela dit, une des grandes difficultés que nous avons est le contrôle que nous pourrions réaliser, de fait que nous ne pouvons pas le réaliser pour chacune des manifestations.

Je vous propose que nous réfléchissions avec les services de la DEVE, de la DDEEES, et en lien avec Fabienne GIBOUDEAUX et Pauline VÉRON, pour que nous puissions donner une meilleure visibilité de nos attentes et même que ce soit une condition de nos subventions, mais surtout pour que nous puissions sur les principaux événements, et les principales manifestations culturelles, regarder comment nous pourrions avoir un minimum de contrôle pour que cela ne reste pas un vœu pieux.

Il ne suffirait pas que ce soit une condition des subventions pour que de fait ce soit réalisé, mais je vous propose que nous puissions organiser un groupe de travail en ce sens, en tout cas c'est un avis favorable à votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Madame la Présidente, vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Danielle FOURNIER. - Pour compléter la proposition faite par Bruno JULLIARD, je pense que le cabinet de René DUTREY serait bien venu aussi dans la boucle pour que la concertation soit la plus large et la plus efficace possible.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ces précisions étant apportées, je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 47).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au service "premium" des cinémas Gaumont-Pathé.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 15 est relatif au service premium des cinémas Gaumont-Pathé.

La parole est au président BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Ce vœu est relatif à la mise en place du service "premium" dans les cinémas Gaumont-Pathé, notamment au Pathé Wepler. C'est en réalité une volonté des cinémas Pathé Wepler de mettre en place deux tarifications, une tarification à un prix qui reste le même, et une tarification à un prix extrêmement élevé pour des places qui seraient mieux placées. Par exemple, au Pathé Wepler dans le 18^e arrondissement, on a des places qui reviennent à 14,20 euros, ce qui est absolument considérable.

Cela nous paraît scandaleux pour deux raisons. D'abord, parce que ce sont des chiffres extrêmement élevés alors que le cinéma c'est l'art populaire par excellence, je crois que 70 % des Français sont allés au moins une fois dans l'année au cinéma.

Deuxièmement, parce que le sens de l'histoire va plutôt vers la suppression de ces systèmes de double tarification dans le R.E.R., dans le métro et j'en passe.

Et donc, il nous paraît particulièrement absurde d'instaurer une telle double tarification dans ces cinémas.

Vous avez tort de faire des remarques, Monsieur LEBEL, parce qu'en l'occurrence ce vœu a été adopté à l'unanimité y compris par les élus U.M.P. dans le 18^e arrondissement, donc vous avez perdu une occasion de vous taire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour gagner la paix et répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de compter sur mes capacités de médiation que vous savez très importantes !

M. Ian BROSSAT. - Là, vous étiez à équidistance !

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Non, pas du tout ! En tout cas, la matinée a démontré que ceux qui étaient à équidistance, ce n'était pas le groupe socialiste, Monsieur BROSSAT.

Concernant le vœu de votre groupe, Monsieur le Président, relatif au service "premium", j'y apporterai évidemment un avis favorable.

D'abord, parce que ce n'est pas une considération économique qui pousse le groupe Pathé à prendre cette décision ; il n'y a pas une volonté de chercher de nouveaux publics mais plutôt d'essayer d'apporter - c'est en tout cas sa défense - un service supplémentaire pour les catégories sociales les plus favorisées qui pourront se permettre de payer ce prix de place plus important.

J'ajoute que cela ne se traduira pas, dans le schéma proposé, par une diminution du coût des places pour les autres places qui ne seraient pas dans ce service "premium". C'est donc perdant-perdant.

D'autant plus que l'économie du cinéma à Paris se porte bien, se porte même très bien : 85 salles de cinéma, près de 400 écrans. Ces dernières années - c'est moins le cas pour l'année 2013 - ont connu une profonde augmentation de la fréquentation, qui s'est conjuguée d'ailleurs avec de profondes évolutions, avec la naissance des multiplex et encore des cartes illimitées.

Comme vient de le souligner Ian BROSSAT, je considère, en effet, que cette décision va à rebours du sens de l'Histoire. Le cinéma est avant tout un art populaire.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur LEBEL, vous ne pouvez pas faire la comparaison avec la Première classe dans les avions ou avec la différenciation de tarifications dans les théâtres. Le cinéma est un art populaire qui doit le rester et le message envoyé est un message symbolique qui va à rebours de ce caractère populaire du cinéma. Cette mesure est à la fois discriminante et elle ne répond pas au besoin économique des salles de cinéma qui, je le rappelle, se portent bien et est même plutôt exponentiel. Je pense d'ailleurs que les salles de cinéma vont plutôt esquinter leur image en instaurant cette mesure discriminatoire.

En tout cas, c'est un avis favorable à ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président GAREL, c'est pour une explication de vote, j'imagine ?

M. Sylvain GAREL. - Oui. Nous allons voter ce vœu parce que cette mesure est totalement absurde. Non seulement il n'y a pas eu de concertation, etc., mais lorsqu'on fait des places "premium", cela pourrait servir à faire baisser les places des autres personnes.

Mais, là, non seulement les prix des places n'ont pas baissé dans les autres salles, mais dans la même salle où on met des places "premium", ils ont décidé d'augmenter toutes les places. C'est-à-dire que les places "premium" ont augmenté de 3 euros et les places du reste de la salle ont augmenté de 1 euro. Ils justifient parce qu'ils ont augmenté l'acoustique. Là, on est dans une économie totalement délirante. C'est-à-dire que ce qui justifie qu'il y ait des places plus chères peut être éventuellement de diminuer les places des autres personnes mais, là, ils augmentent toutes les places de cette salle de cinéma, donc, effectivement, c'est totalement inadmissible.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 48).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux conservatoires municipaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conservatoires.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les vœux n° 16 et n° 17 sont relatifs au conservatoire.

M. CORBIÈRE n'étant pas là, qui s'exprime au nom du groupe Communiste ?

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Il s'agit d'un vœu relatif à la situation des conservatoires municipaux, car il semblerait qu'une réforme du fonctionnement et des modes d'inscription aux conservatoires municipaux de musique

soit en cours actuellement et sans que les élus conseillers municipaux de Paris que nous sommes n'en soient informés.

Les premiers éléments que l'on a pu avoir sur ce projet prévoyaient notamment qu'il n'y ait plus d'inscriptions de débutants directement aux conservatoires de musique mais que des cours d'initiation dispensés dans les écoles par les professeurs de la Ville de Paris.

Considérant que, dans certains arrondissements de l'ouest et du centre, il y a une population scolaire qui est réduite, une telle réforme risquerait de favoriser les jeunes Parisiens qui y habitent, sans apporter de réponse aux difficultés d'accès à la musique des jeunes Parisiens des quartiers populaires.

C'est pourquoi, à travers ce vœu proposé par Alexis CORBIÈRE, Emmanuelle BECKER et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous demandons que toute réforme favorise réellement la démocratisation de l'accès à l'éducation à la musique et nous émettons le vœu :

- d'être informés de la réalité de ce projet, que nous contestons, des conservatoires ;

- avant de prendre toute décision, qu'une réelle concertation soit engagée avec les personnels actuels des conservatoires qui ont été très nombreux dans la grève de mercredi 20 mars : les représentants des P.V.P., les parents d'élèves et l'ensemble des acteurs concernés.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François LEBEL, pour une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Les conservatoires d'arrondissement sont, et c'est vous qui l'avez voulu, à juste titre d'ailleurs, des équipements de proximité inscrits à l'inventaire, au même titre que les crèches ou les écoles. C'est pourquoi leur entretien courant, comme leur dotation en fournitures ou matériels, est du ressort des états spéciaux d'arrondissement et des Conseils d'arrondissement.

Or, vous avez mis en place une procédure d'inscription des nouveaux élèves par téléphone, qui interdit de connaître leur lieu de domicile. C'est ainsi que les états spéciaux d'arrondissement sont amenés à prendre en charge des élèves qui ne sont pas de l'arrondissement et même, pour certains, qui ne sont même pas parisiens. Ceci est contraire au principe que vous avez établi, et que nous avons voté, de l'équipement de proximité.

C'est pourquoi ce vœu a pour objet de faire en sorte que les effectifs des conservatoires ne représentent pas un pourcentage irraisonnable d'inscrits hors arrondissement, alors que, dans certains cas, les hors arrondissement et hors Paris peuvent atteindre 45 % des effectifs. Une vingtaine de pour cent des élèves hors arrondissement me paraît raisonnable.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, pour répondre à ces deux vœux.

Concernant d'abord le vœu présenté par Mme SIMONNET, vous faites référence à un projet de réforme qui, aujourd'hui, n'est pas d'actualité, n'est plus d'actualité.

J'ai, en effet, demandé aux services de la Direction des Affaires culturelles, ainsi qu'aux directeurs des conservatoires, de plancher sur différentes hypothèses quant aux conséquences de la réforme des rythmes éducatifs, puisque notamment les cours assurés dans les conservatoires le mercredi matin ne pourront plus, de fait, y avoir lieu, puisqu'il y aura école le mercredi matin.

A partir de là, plusieurs hypothèses ont été travaillées, dont une, qui, je l'avoue, avait ma préférence, s'accompagnait d'un changement assez important des conditions d'inscription et des modalités d'entrée dans les conservatoires ; parce que je fais le constat qu'aujourd'hui, il y a une sélection sociale trop importante dans nos conservatoires qui fait que, pour un service public d'éducation musicale, malheureusement, nous accueillons essentiellement des enfants de familles favorisées, voire très favorisées, dans les conservatoires.

Je pense que, dans les années à venir, nous aurons besoin d'une réflexion pour modifier les modalités d'inscription, d'entrée et de formation dans les conservatoires, pour qu'ils soient effectivement un outil efficace de service public, c'est-à-dire de diminution des inégalités et non pas de renforcement des inégalités sociales d'origine.

Je vois que nous aurons un débat nécessaire. Evidemment, il aura lieu lorsque nous déciderons de faire une réforme, mais, de fait, ce n'est aujourd'hui pas le cas. J'espère que ce sera le cas dans les années à venir. Nous aurons effectivement un débat, puisque vous laissez entendre que le meilleur moyen pour répondre à cette perspective est d'abord d'augmenter le nombre de places dans les conservatoires.

C'est en partie vrai. C'est d'ailleurs ce que fait la Mairie de Paris depuis 2001. De grands conservatoires vont ouvrir leurs portes cette année dans le 13e arrondissement et dans le 17e arrondissement. Malheureusement, nous constatons que, lorsque nous créons des places supplémentaires, cela ne change en rien la sociologie des familles qui souhaitent inscrire leur enfant dans les conservatoires qui, je le rappelle, ont 6 ans.

Ce n'est donc pas l'enfant qui fait un choix délibéré d'inscription dans le conservatoire mais d'abord les familles qui font ce choix, dès lors que l'inscription a lieu à 6 ans. Donc, lorsque nous créons des places supplémentaires, c'est nécessaire et utile, mais c'est souvent pour, toujours, des enfants issus de ces familles favorisées.

Je constate que, si les directeurs de conservatoire sont très allants pour que nous fassions des modifications de ces modalités d'inscription, il y a besoin de temps, de dialogue qui aura lieu à la fois avec les personnels, les professeurs, les parents d'élèves, avec une petite réserve qui est due au fait que les parents d'élèves, par nature, sont ceux dont les enfants sont déjà dans les conservatoires et il nous faudrait pouvoir entendre ceux qui souhaiteraient aller dans les conservatoires, mais ce temps n'est pas encore venu.

Je demanderai donc à Mme SIMONNET, si elle en est d'accord, de retirer ce vœu, puisque, de fait, il n'y a pas de réforme. En tout cas, je prends l'engagement total, évidemment, que si, dans les années à venir, l'opportunité nous en est donné de pouvoir remettre cette réforme sur le métier, personnellement, j'y tiens plutôt. Evidemment, il y aura une profonde et importante concertation.

Concernant le vœu de l'U.M.P., qui est une redite, puisque vous avez déjà présenté à plusieurs reprises ce vœu pour privilégier, voire même réserver l'inscription dans les conservatoires aux seuls enfants habitant dans ces arrondissements.

Une première partie de réponse, qui est d'abord juridique et légale : mon prédécesseur a déjà eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, mais la jurisprudence est assez claire, par un arrêt du Conseil d'Etat relatif à la commune de Dreux, en 1994, il ne peut pas y avoir de priorité d'inscription dans un conservatoire au seul bénéfice des habitants d'un arrondissement.

Concernant le fond, c'est encore plus contestable, et c'est un double avis négatif que j'oppose à ce vœu.

D'abord, parce que si nous regardons les habitudes des Parisiens, nous savons que les Parisiens sont mobiles sur l'ensemble du territoire. Beaucoup d'enfants ou d'adolescents sont scolarisés dans un arrondissement dans lequel ils ne résident pas. Pour des raisons de commodité, ils peuvent tout à fait souhaiter s'inscrire dans un conservatoire qui n'est pas le conservatoire de l'arrondissement.

Mais surtout, j'imagine que ce qu'il y a dans le fond de votre vœu, c'est la volonté d'être bien certain que les conservatoires du 15e, du 17e, du 16e, du 7e, du 8e, du 5e et du 6e puissent d'abord, voire même exclusivement, accueillir les enfants habitant dans ces arrondissements-là.

Je vous le dis, ce n'est pas d'abord l'habitude des arrondissements mais surtout, je voudrais attirer votre attention sur le fait que déjà aujourd'hui, si je lis les signataires de votre vœu, je constate que ce sont souvent les mairies, qui déjà, accueillent dans leur conservatoire le plus d'enfants en proportion habitant dans leur arrondissement.

Ce qui compte dans votre conservatoire du 8e arrondissement, Monsieur le Maire du 8e, ce n'est pas le pourcentage d'enfants qui viendraient d'autres arrondissements, c'est le taux de pénétration dans votre arrondissement, c'est-à-dire le nombre d'enfants inscrits dans votre conservatoire par rapport à la population totale de votre arrondissement. Et vous constaterez, Monsieur le Maire, qu'il se trouve que dans votre arrondissement, le taux de pénétration est quatre fois supérieur au 18e arrondissement.

Dans l'arrondissement de Mme DATI, également signataire, il est trois fois supérieur.

Dans le 5e, trois fois supérieur.

Dans le 6e arrondissement, cinq fois supérieur, c'est-à-dire que la proportion de nombre d'enfants inscrits habitant dans vos arrondissement est très nettement supérieure au reste de Paris. Cela répond d'ailleurs à l'investissement originel très disproportionné de la Ville de Paris, avant 2001, dans ces conservatoires.

Nous tentons de le corriger depuis 2001 mais non, Monsieur LEBEL, nous ne réserverons pas le conservatoire du 8e arrondissement exclusivement aux enfants du 8e. Nous souhaitons par exemple qu'il soit ouvert aux enfants du 17e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 16 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Le retirez-vous, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a une demande de retrait de l'Exécutif, lequel vient de prendre l'engagement qu'il n'y avait pas de réforme engagée. On en prend acte. On pense que le projet de réforme est peut-être retourné dans son carton !

Par contre, on sera présent pour participer à une réflexion sur la démocratisation des conservatoires. On se félicite de cet engagement que la réforme qu'on craignait n'a pas lieu et donc, on retire notre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 16 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture au public de la tour Saint-Jacques.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 18 est relatif à l'ouverture au public de la Tour Saint-Jacques.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour une minute.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la Tour Saint-Jacques, qui a été exceptionnellement ouverte pendant les Journées européennes du patrimoine en 2012.

Cette ouverture a en effet remporté un vif succès avec 18 visites organisées qui ont permis à plus de 300 personnes d'accéder à la tour pendant les deux jours d'ouverture.

Considérant l'intérêt historique de ce bâtiment, le panorama exceptionnel qui se déploie depuis la terrasse de la tour, considérant que les visiteurs ont été particulièrement enthousiastes de cette visite, considérant également que l'"Association des amis de la Tour Jean-sans-Peur" a présenté, sur la base du bilan des Journées européennes du patrimoine, un projet détaillé de fonctionnement des visites pour une ouverture de la Tour Saint-Jacques dès l'été 2013, nous émettons le vœu que la Tour Saint-Jacques soit ouverte à la visite les vendredis, samedis et dimanches des mois de juillet, août et septembre jusqu'aux prochaines Journées européennes du patrimoine.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous avez raison sur deux points.

Le premier est que la Tour Saint-Jacques est un des monuments emblématiques de Paris qui, grâce à Bertrand DELANOË, qui en a décidé la restauration dès 2001, a retrouvé toute sa beauté. Je signale entre parenthèses que la restauration a quand même coûté plus de 8 M€ à la Ville.

Deuxième point, sur lequel je suis d'accord avec vous : les Parisiens et les touristes seraient effectivement nombreux à souhaiter y monter. La preuve, vous l'avez rappelé : le succès des visites pendant les Journées européennes du patrimoine en septembre dernier.

Alors, je vais vous faire une confidence et une révélation.

La confidence, c'est que je rêve d'ouvrir la Tour Saint-Jacques au public depuis que j'ai pris mes fonctions en 2009 ; et la révélation, c'est que c'est également un souhait du Maire de Paris, qui a pu constater lui-même l'intérêt des Parisiens en septembre dernier puisqu'il a participé à cette visite.

Bertrand DELANOË, à cette occasion, m'a demandé d'étudier dans quelles conditions l'ouverture plus large serait possible.

Vous imaginez bien, chers collègues, que si ce n'est pas fait, c'est que ce n'est pas aussi simple que cela.

Nous devons répondre à deux types de préoccupations.

D'abord, les prescriptions de la Préfecture de police concernant les lieux ouverts aux publics, en particulier le souci d'assurer la sécurité au sommet de la tour.

Ensuite, un autre type d'interlocuteur dont les prescriptions sont pour nous également obligatoires : la conservation régionale des monuments historiques, puisque comme vous le savez, la Tour Saint-Jacques est classée.

Les discussions sont en cours avec la Préfecture de police pour une ouverture exceptionnelle mais plus importante que deux jours dans l'année.

Nous ne pouvons donc pas être aussi précis que vous sur les mois et les jours d'ouverture. En revanche, je vous confirme que je travaille sur ce principe d'une ouverture plus large au public.

Naturellement, en accord avec le Maire de Paris, je ne manquerai pas de tenir informée la 9e Commission des suites de notre discussion avec la Préfecture et des éventuelles modalités d'ouverture.

Donc, sous ces réserves, et avec ces précautions, je vais accepter le vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 49).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la Ferme Montsouris (14e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 19 est relatif à la ferme Montsouris.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE, pour une minute.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le combat qui a été engagé voici plus de 20 ans par les défenseurs parisiens nous mobilise une nouvelle fois. Je voulais juste, pour l'information des membres du Conseil de Paris, souligner le fait qu'un vœu de même nature a été déposé au Conseil du 14e par Paul ROUSSIER, du groupe communiste, amendé par moi-même, et qu'il a été voté par le parti communiste, par les "Verts", l'U.M.P., l'U.D.I. et des élus apparentés P.S.

Si nous sommes une nouvelle fois mobilisés sur ce sujet qui nous a beaucoup occupés, et nous avons au Conseil du 14e adopté un nombre considérable de vœux en ce sens, c'est parce que la Ministre de la Culture a malheureusement donné une nouvelle autorisation de travaux au promoteur SOFERIM pour que celui-ci puisse continuer à envisager un projet immobilier sur le double site de la Carrière de Port-Mahon, monument historique, et la dernière ferme de Paris, la ferme de Montsouris.

Je pense qu'il est temps d'en finir, j'aimerais bien que ce vœu soit le dernier, que l'on ne se contente plus de passer des messages subliminaux au promoteur, mais que le Conseil de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter cela.

D'abord, il y a une question de principe. Il me semble que le Conseil pourrait demander au Maire de Paris de faire savoir à la Ministre de la Culture qu'il est opposé à cette autorisation de travaux.

La Ville de Paris, qui est intéressée au sens de la législation sur les monuments historiques, pourrait par ailleurs demander le classement de la ferme Montsouris comme monument historique. Mais surtout ce vœu demande que l'on fasse quelque chose de très simple, c'est que l'on engage une modification du P.L.U. pour dire ce que l'on pense tous, c'est-à-dire que ce terrain devrait être inconstructible.

Nous avons les moyens juridiques de le faire, donc je pense qu'il est temps de cesser de voter des vœux extrêmement généraux, il faut engager ce qui doit être fait, c'est-à-dire une modification du P.L.U. Ce n'est pas compliqué et c'est un discours, c'est le seul discours, que le promoteur peut comprendre. Puisqu'il y a déjà quinze décisions de justice qui sont intervenues toutes dans le même sens, toutes en sa défaveur et il ne comprend pas, il faut faire voter une modification du P.L.U. C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, Madame CARRÈRE-GÉE, c'est effectivement un sujet qui est déjà venu souvent devant ce Conseil et qui est bien connu par l'ensemble des élus du Conseil de Paris, mais je crois que ce sujet mérite que l'on s'impose une exigence de clarté.

Permettez-moi de rappeler tout d'abord que l'autorisation de travaux déposée par le propriétaire, la SOFERIM, en novembre dernier auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, cette autorisation portait sur la consolidation des carrières classées, et uniquement sur ce point. Et cette autorisation, s'agissant d'un monument historique, est totalement du ressort du Ministère de la Culture ou de ses services déconcentrés, la D.R.A.C., vous le savez parfaitement.

Je crois utile de rappeler également qu'en matière de monuments historiques, comme pour les bâtiments non classés, la responsabilité de l'entretien incombe au propriétaire, donc en l'occurrence au promoteur.

Enfin, je ne pense pas inutile de rappeler que l'Inspection générale des carrières a, à deux reprises au moins, signalé la nécessité de consolider la carrière de Port-Mahon.

Alors venons en au fait. Comme c'est rappelé dans le vœu, cette nouvelle demande d'autorisation faisait suite à l'annulation par les tribunaux de la précédente, au moins la suspension. Une nouvelle technique de consolidation a donc été proposée par le propriétaire qui a tenu compte des remarques du Tribunal.

Cette fois-ci, la D.R.A.C. et ses experts ont jugé possible de donner cette autorisation. Il n'appartient donc pas à la Ville de Paris de s'y opposer.

Voilà ma réponse pour la carrière de Port-Mahon.

Venons-en maintenant à la confusion que vous essayez d'introduire en prétendant, par pure démagogie, que la grange présente en fond de parcelle serait menacée par cette autorisation.

Rien dans ce dossier ne concerne la grange, communément appelée ferme. Mais le comble de la démagogie est à mon avis atteint lorsque vous voulez faire croire que le classement monument historique de cette grange est possible. Ou alors, Madame CARRÈRE-GÉE, c'est que vous n'êtes jamais allée sur place. Il n'est évidemment pas possible de demander ce classement. En revanche, la Ville s'est engagée, à la demande de Pierre Castagnou, ancien maire du 14e, à favoriser dans la grange la réalisation d'un équipement social ou culturel.

Enfin, pour ce qui est de la parcelle, elle a fait l'objet d'un examen attentif, au moment de la rédaction du P.L.U., et c'est à la demande des associations qu'un certain nombre de protections ont été mises en œuvre, ou en place plus exactement : une protection Ville de Paris, des volumétries et, vous le savez, un espace vert protégé.

En aucun cas, la Ville n'a envisagé de rendre la parcelle inconstructible. Et je crois que personne, dans cette assemblée, n'imagine sincèrement que la Ville puisse envisager l'inconstructibilité sans indemniser le propriétaire, le coût serait évidemment de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la Ville de Paris.

Je pense d'ailleurs que, dans l'esprit des auteurs, la Ville serait l'acquéreur, ce qui ne réglerait rien sur la question des carrières, dont la consolidation serait alors à la charge de la Ville. Là encore, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros que le groupe U.M.P.P.A. propose de mettre à la charge de la Ville.

Vous aurez compris, chers collègues, qu'en conséquence je ne peux accepter aucun des items de ce vœu. Je vais donc demander qu'il soit retiré ou j'appellerai à voter contre. Je tiens quand même là encore, par souci de clarté, à dire au Conseil que le vœu, auquel a fait référence Mme CARRÈRE-GÉE et qu'elle a voté dans le 14e, a été repoussé par le Conseil du 14e arrondissement.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Madame CARRÈRE-GÉE, acceptez-vous de retirer le vœu ou le maintenez-vous ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Le combat des défenseurs de la ferme Montsouris dure depuis vingt ans. Rien n'a été retiré de notre part et rien ne sera retiré. Un nouveau recours a été déposé par les associations, par le collectif, contre l'autorisation de travaux. On ne renoncera pas dans le 14e.

Le PS, il est vrai, a voté contre le vœu, mais tous les autres groupes, le Modem n'était pas là - le Modem, ce n'est pas beaucoup de monde - mais tous les autres groupes du conseil d'arrondissement, ainsi que des membres du PS, se sont joints à nous. Cela ne suffit pas, vous avez la majorité, personne ne le conteste. Vous avez la majorité pour l'instant dans le 14e arrondissement, mais tous les autres, à part vous, sont contre un projet immobilier sur ce site.

Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

En tout cas, il serait paradoxal de dire que la Municipalité a facilité les entreprises du promoteur, puisque depuis 2001 - et j'en parle en connaissance de cause -, compte tenu des fonctions que j'assumais dans la première mandature, nous avons tout fait - je dis bien tout - pour que les autorisations d'urbanisme ne soient pas délivrées et nous avons même renouvelé cette attitude après un certain nombre de décisions de justice.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Malheureusement, il y avait des permis de démolir délivrés par la Ville...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous l'avons toujours fait, nous allons voter ce vœu, parce qu'effectivement, nous sommes en désaccord avec les projets de ce promoteur immobilier.

J'ai du mal à comprendre l'argumentation de Mme POURTAUD, alors que je crois que c'est le vingt-neuvième permis de construire qui est déposé dans cette affaire. Les coûts pour la Ville, etc., sont bien supérieurs aux dédommagements qu'il faudrait donner au promoteur si l'on arrivait à arrêter tout cela. Il y a un moment où les coûts d'avocat, les coûts de travail en interne, etc., sont supérieurs à ce que cela coûterait.

Je pense qu'il faut savoir arrêter à un moment, il faut savoir dire stop et il faut savoir dire que c'est un endroit que l'on veut classer et que l'on veut sauvegarder.

Je ne comprends pas pourquoi certains essaient toujours de permettre à ce promoteur de continuer à pouvoir espérer construire dans un endroit où - je l'espère - il ne pourra jamais le faire.

Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 50).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe UMPPA à M. le Maire de Paris qui est relative "aux marchés publics".

La deuxième question, posée par le groupe UDI à M. le Préfet de police concerne "la prévention des menaces terroristes".

La troisième question du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris est relative "au réseau de transport du Nouveau Grand Paris".

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe EELVA à M. le Maire de Paris. En voici la teneur :

"La qualité de l'air dans le métro.

On le savait, la qualité de l'air à Paris est préoccupante. Pas étonnant que dans le métro elle ne soit pas bonne non plus. La situation n'est pas nouvelle. Les campagnes de mesures, régulières ou ponctuelles, menées par la R.A.T.P. et AIRPARIF révèlent une importante pollution aux particules. Dans les stations à trafic modéré, le taux de ces polluants est nettement supérieur au taux extérieur. Il peut être encore plus élevé dans des stations à plus fort trafic.

Les usagers du métro parisien sont concernés par cette pollution, mais ce sont surtout les agents de la R.A.T.P. qui en sont les premiers affectés. Et si les effets à long terme de l'exposition aux particules qui dans le cas du métro sont métalliques, sont encore mal connus - à la différence de l'exposition aux particules issues des véhicules diesel, reconnue comme cancérigène certain par l'OMS - il est plus que temps d'engager des mesures pour améliorer la qualité de l'air du réseau souterrain.

Des millions de Franciliens empruntent chaque jour le métro et le RER, et loin de nous l'idée de les détourner de ces modes de transport. Au contraire, les transports en commun sont indispensables à la métropole parisienne : ils doivent être sûrs, ponctuels, confortables et sains. Et savoir que l'habitacle d'une voiture, coincée dans les embouteillages, est bien plus pollué et toxique ne consolera pas l'utilisateur des transports en commun.

Les réseaux de transports en commun, à la limite de la saturation, seront encore davantage sollicités à l'avenir. En effet, les démographes prévoient une augmentation importante de la population francilienne au cours des prochaines décennies. Le S.T.I.F. s'est fixé un objectif de croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs à l'horizon 2020.

La R.A.T.P. et la S.N.C.F. disent se mobiliser depuis plusieurs années sur la production de connaissances sur cette problématique de l'air ambiant et sur l'exploration de nouvelles techniques permettant de diminuer les pollutions. Mais sans résultats.

Monsieur le Maire, la collectivité parisienne est particulièrement mobilisée contre la pollution aérienne aux particules produites par les motorisations diesel.

De la même manière, pour la santé des Parisiennes et des Parisiens, comptez-vous interpellier les présidents des établissements publics exploitant les réseaux ferrés franciliens afin de leur demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire rapidement et significativement la pollution de l'air dans l'ensemble du réseau de transport souterrain d'Ile-de-France ?"

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, est relative "à la baisse de la TVA sur le logement social".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - J'ai une question de procédure à poser : est-ce que l'Assemblée est d'accord pour que nous continuions jusqu'à la fin des projets de délibération internationaux ou est-ce que tout le monde veut la suspension ? Plutôt la suspension ?

Très bien. Suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures deux minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - En présence du Préfet de police, nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux marchés publics.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par la question de Mme Delphine BURKLI, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons appris ce matin par voie de presse qu'une élue parisienne est poursuivie au pénal pour corruption active et recel de favoritisme.

Il s'agit de votre ancienne adjointe chargée des marchés publics et ancienne présidente de la Commission d'appel d'offres. Vous êtes, Monsieur le Maire, naturellement bien informé de cette affaire gênante car vous avez été personnellement entendu par la Police judiciaire, tout comme deux de vos anciens adjoints.

Par ailleurs, l'un de vos proches, selon "Le Parisien" de ce jour, serait poursuivi pour corruption.

Je vous rappelle brièvement les faits. En 2005, une société s'est vue attribuer au Conseil de Paris la totalité des marchés de gestion des déchetteries et de collecte des encombrants après une procédure jugée douteuse.

La Ville de Paris a d'ailleurs déjà été condamnée par le Tribunal administratif en première instance, puis en appel, pour la gestion de ce marché. La justice soupçonne, selon la presse, des contreparties accordées sous la forme de sponsoring du club de basket de la Ville.

Pouvez-vous confirmer ou infirmer ce soupçon ?

Ce nouveau rebondissement dans l'affaire des marchés truqués de la Ville de Paris nous inspire plusieurs interrogations.

D'abord, ces marchés doivent être prochainement renouvelés.

Quelles dispositions avez-vous prises pour écarter tout soupçon de favoritisme ?

Enfin, comment expliquez-vous que seule une élue parisienne soit personnellement mise en cause dans cette affaire ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le fait rapporté par "Le Parisien" ce matin date de décembre, d'abord. D'autre part, je vous signale que nous avons déjà évoqué ce sujet au Conseil de Paris et que nous pouvons le révoquer.

Camille MONTACIÉ va vous répondre et si nécessaire, je compléterai.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, je tiens à répondre à Mme BURKLI sur cette attribution de deux marchés de gestion de déchetteries et d'enlèvement d'encombrants qui remontent à l'année 2006.

La société "E.P.E.S.", attributaire du lot n° 1 pour un montant de 12 millions d'euros, a porté plainte pour délit de favoritisme au motif qu'elle n'a pas également obtenu le deuxième lot pour un montant de 8 millions.

Il y a eu des débats en C.A.O. concernant ce marché et Mme BURKLI, qui participe maintenant à la C.A.O., sait très bien que nous y avons des débats. Ces débats que "Le Parisien" qualifie de houleux ont en fait été des débats classiques portant sur la méthode de notation du prix et la notation de la valeur technique. Il y a eu discussion. En aucun cas la C.A.O. n'est tenue d'entériner ce que l'on lui rapporte ; elle a aussi le droit d'avoir son avis. C'est à la suite de ces débats qu'un deuxième rapport a été fait par les services, qui a donné le lot n° 2 à la société "Derichebourg".

C'est donc en toute transparence que la Commission d'appels d'offres a attribué ces deux marchés après de longs débats, certes, mais auxquels ont participé les membres de la C.A.O. de la majorité comme de l'opposition.

La société "E.P.E.S." a porté plainte au pénal pour délit de favoritisme. Je tiens absolument à corriger votre propos, Mme FLAM n'est pas mise en cause pour corruption active mais seulement pour favoritisme.

Mme FLAM a été renvoyée devant le Tribunal correctionnel en sa qualité de présidente de la Commission d'appels d'offres, qui est un organisme collégial. Les décisions se prennent à l'unanimité ou à la majorité simple mais c'est son président qui en porte la responsabilité !

Voilà pourquoi vous posez cette question. Mme FLAM seule... oui, c'est le président ou la présidente qui en porte la responsabilité, même si la décision est collégiale. Je tiens à rappeler qu'absolument aucun fait personnel n'est imputable à Mme Mireille FLAM et que l'équipe municipale comme le Maire de Paris lui renouvellent leur confiance. La Ville s'est par ailleurs portée partie civile dans cette affaire afin que toute la lumière soit faite.

La Ville de Paris est bien sûr persuadée que l'attribution de ces marchés n'a fait l'objet, ni de favoritisme, ni d'aucun délit pénal, et que les débats du Tribunal permettront de le démontrer, les débats du Tribunal et le Tribunal seul ! Nous ne sommes pas ici pour le remplacer. La Ville est pleinement respectueuse de l'indépendance de la Justice et n'a pas de commentaires à faire sur le travail effectué par les juges d'instruction dans cette affaire.

Je voudrais dire que la sécurisation juridique de nos procédures est un objectif essentiel que nous poursuivons. L'unification des méthodes de notation a été mise en œuvre et la création de la DA a permis de progresser sur tous ces points.

Enfin, le prochain marché des encombrants a été complètement modifié puisqu'une partie sera désormais en régie et une autre partie - le transport des encombrants - sera, lui, fait sous forme de marché. Donc ce marché n'aura plus rien à voir avec le précédent.

Enfin, la C.A.O. a attribué pendant la mandature précédente 1.200 marchés par an, soit plus de 8.000 marchés en sept ans, et c'est la seule poursuite pénale enregistrée.

Je tiens à le rappeler.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MONTACIÉ.

Madame BURKLI ?

Mme Delphine BURKLI. - Qu'aurions nous entendu si un élu de droite avait été dans la même situation que Mme FLAM aujourd'hui ? Vous qui nous faites des leçons de morale matin, midi et soir, vous négligez visiblement la gravité de ces accusations.

Vous ne répondez pas précisément aux questions que je vous ai posées, je rappelle que celles qui avaient été posées précédemment sur ce sujet par Jean-François LEGARET et Jérôme DUBUS étaient restées également sans réponse. La Ville de Paris a été condamnée et une de vos anciennes adjointes est aujourd'hui poursuivie au pénal pour une affaire qui engageait votre Exécutif. Si une seule élue est aujourd'hui personnellement mise en cause au pénal, c'est la responsabilité du Maire de Paris qui est clairement engagée. D'autant plus que l'intéressée affirme que ce n'est, ni elle, ni la Commission d'appels d'offres qui sont à l'origine de la décision illégale. Il est clair que c'est le Maire de Paris. C'est sur vous, Monsieur le Maire, qu'elle rejette la responsabilité en se présentant elle-même comme un fusible.

Alors, Monsieur le Maire, allez-vous appliquer la jurisprudence Lamblin dans cette affaire ? Cette élue doit prendre ses responsabilités et à l'exemple de M. CAHUZAC très récemment, démissionner de son mandat, même s'il ne s'agit pas de remettre en cause la présomption d'innocence.

La situation me semble particulièrement délicate dans la mesure où cette élue préside le conseil de surveillance d'une S.E.M. de la Ville de Paris et, considérant les soupçons qui pèsent sur elle, la confiance qui lui a été accordée n'est donc plus de rigueur.

Quant à vous, Monsieur le Maire et Madame MONTACIÉ, les réponses que vous apportez sur ce dossier sont très légères et il est difficile de croire que vous pourrez encore très longtemps vous réfugier derrière cette posture.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame, d'abord... Une seconde, je vais d'abord... D'abord, nous avons déjà eu un échange sur ce sujet où nous avons déjà répondu.

J'ai trouvé que là, votre deuxième réaction était un petit peu confuse. Vous avez mélangé avec un autre sujet.

Deuxièmement, je vous précise que sur l'affaire dont vous parlez, dont parle "Le Parisien" ce matin, information qui remonte à décembre, je vous ai déjà dit, premièrement, qu'effectivement, les policiers de la Police judiciaire sont venus me voir pour me demander toute mon analyse sur le sujet. Je leur ai tout dit sereinement, tranquillement, et je pense que ce que je leur ai donné comme élément pour traiter ce sujet a dû les satisfaire. C'est le premier point.

Deuxième point : j'ai la certitude absolue qu'il n'a pas été commis la moindre faute par l'Exécutif parisien. C'est pour moi l'occasion de vous confirmer ma confiance totale dans l'action de Mireille FLAM, présidente de la C.A.O.

Troisième remarque, que je vous ai déjà faite : depuis que je suis Maire, Madame, cela fait douze ans aujourd'hui, le 25 mars 2001...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Bon anniversaire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET. Je n'ai jamais - Madame, écoutez ce que je vous dis - jamais, jamais, jamais donné de consigne à la C.A.O. Vous êtes nombreux à avoir été membres de la C.A.O. ou à l'être. Je n'ai jamais donné de consigne. Est-ce qu'une fois, en réunion, on vous a dit "le Maire souhaite que" ?

Troisièmement, il m'est apparu dans ce dossier qu'il pouvait y avoir des fautes ; pas des élus, de quelqu'un que vous présentez comme proche et qui ne l'est pas. Et s'il y a des fautes - ce que j'ignore -, je fais confiance à la justice. Elle fait son travail et c'est elle qui va déterminer s'il y a eu des fautes ou pas.

Comme il se peut qu'il y ait eu des fautes, effectivement, j'ai décidé - Madame, je prends mes responsabilités - que la Ville serait partie civile.

Je ne sais pas... Cela fait longtemps. Monsieur LEGARET. Vous ne le découvrez pas, donc ne cherchez pas à nous mettre en cause sur ce sujet.

Excusez-moi de vous dire... Vous parlez de leçon de morale : je n'en fais jamais ! Je suis désolé ! Je suis désolé ! Je ne préjuge pas les gens !

J'ai fait un communiqué vendredi matin sur le respect des personnes, quels que soient les sujets, sur le respect de la présomption d'innocence, mais aussi sur le respect de l'indépendance de la justice et la confiance qu'on doit lui faire pour travailler.

"Mis en examen" ne signifie pas "coupable de". C'est la justice qui décide. Je l'ai fait encore vendredi matin et dans toutes les affaires concernant la Mairie de Paris avant 2001 - je vous signale, avant 2001, il y en a un paquet ! - je me suis toujours interdit tout jugement de valeur.

Il est même arrivé que tel ou tel élu ici me mette en cause sur ma moralité. C'était sans doute un malentendu. Des échanges de lettres ont permis d'y mettre un terme.

Donc, chère Madame, que la justice nous dise exactement s'il y a eu des fautes ou pas. Moi, j'ai confiance en Mireille FLAM. Elle n'a pas commis de faute. Il se peut que d'autres aient commis des fautes. On le verra. Et moi, je n'ai jamais, mais jamais peur de la vérité. Voilà.

Reprochez-moi les rythmes scolaires, reprochez-moi mon budget, mais là-dessus, vous ne me trouverez pas.

Je suis désolé et je trouve que votre groupe est quand même un petit peu - comment dire ? - audacieux. Quand je pense quand même qu'il y a un membre de ce groupe qui assez souvent est mis en cause par la justice avec des condamnations réitérées... Donc franchement, venir là me mettre en cause dans cette circonstance, je trouve que ce n'est pas très correct, mais vous pratiquez la démocratie comme vous le sentez.

Mme FLAM souhaite dire un mot. C'est normal.

Mme Mireille FLAM. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je suis effectivement gravement mise en cause et je suis profondément blessée.

Je voudrais dire solennellement qu'il n'y a eu aucun favoritisme dans l'attribution de ce marché. Des erreurs ont été commises par les services de la Ville. Dans le rapport d'analyse des offres, elles ont été sanctionnées par le Tribunal administratif. Ces erreurs n'étaient d'ailleurs pas évidentes, puisque ni la D.G.C.C.R.F., ni la représentante des finances, qui était présente lors de la Commission d'appels d'offres, ni le Préfet, dans le cadre de son contrôle de légalité, n'ont décelé ces erreurs.

La C.A.O. a retenu l'offre qui lui apparaissait la meilleure, la plus juste, parce qu'elle était meilleure sur le plan environnemental et qu'elle n'était pas beaucoup plus chère.

Elle ignorait tout des manœuvres qui étaient entreprises par la société pour obtenir le marché. Elle ignorait tout de ces manœuvres.

Je ne connais ni Olivier CARMET, ni la société "Derichebourg", que je n'ai jamais rencontrée. Je ne fais pas partie de leur carnet d'adresse.

Au cours de la précédente mandature, la Commission d'appels d'offres que je présidais a attribué environ 8.000 marchés. Elle l'a fait en toute transparence, sans favoritisme ni parti pris.

Je m'exprimerai, mes chers collègues, devant le Tribunal. Je le ferai avec sérénité, mais j'attends cette audience avec impatience, parce que j'ai hâte que cette affaire soit derrière moi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien !

II - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Préfet de police relative à la prévention des menaces terroristes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Mme ASMANI.

Mme Lynda ASMANI. - Merci.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette question s'adresse à M. le Préfet de police. L'émouvante commémoration de la tragédie de Toulouse a fait rejaillir sous nos yeux une barbarie que nous pensions définitivement enterrée après les traumatismes totalitaires du XXe siècle.

Ne nous voilons pas la face. Aujourd'hui, pour certains Français, la communauté juive est une cible ; les enfants juifs sont une cible ; l'Etat est une cible ; les militaires et les policiers le sont aussi.

L'intervention justifiée de nos troupes au Mali a provoqué une prise d'otages au Cameroun. Les médias musulmans de nombreux pays considèrent que la critique par les médias ou les hommes politiques français de l'islamisme est une critique de l'islam. Ce n'est pas le cas, mais cette confusion sémantique jette un trouble et désigne nos ressortissants à la vindicte d'organisations terroristes.

Les services français des Ministères de l'Intérieur et de la Défense font un travail remarquable et je ne peux que saluer - évidemment - leur engagement pour le démantèlement de cellules et de réseaux terroristes.

Pour autant, il devient très difficile de lutter contre des individus intoxiqués par une propagande insidieuse déversée sur Internet ou à la porte de certaines mosquées radicales.

Mes chers collègues - vous le savez -, l'antisémitisme se développe en France. La haine de l'Occident, c'est-à-dire celle des Droits de l'Homme et de la démocratie, est une réalité dans certains de nos quartiers et parfois aussi malheureusement dans certains quartiers de Paris.

La Ville de Paris s'engage financièrement dans la protection de la communauté juive parisienne. L'Etat sécurise les lieux stratégiques ou de grand passage.

Néanmoins, ce qui s'est passé à Toulouse et le coup donné dans la fourmière terroriste au Sahel nous inquiètent réellement.

Et même si Albert Camus faisait remarquer au sujet du terrorisme que ce n'est pas la volonté, ni sa noblesse, qui rayonne aujourd'hui sur le monde, mais le nihilisme, alors, ce nihilisme, c'est à l'ensemble de nos concitoyens de le combattre au quotidien.

Pour autant, l'Etat doit aussi renforcer son action, pour prévenir tout risque de nouvel attentat, qu'il soit perpétré par une personne de nationalité française ou par un commando étranger.

C'est dans ces conditions, Monsieur le Préfet, que je vous demande de nous détailler, étant bien consciente que certaines données doivent demeurer confidentielles pour la sécurité du territoire, l'étendue et les éventuels renforcements de sécurité à Paris notamment, qui est une zone de risques comme l'ensemble de notre territoire.

Nous savons que le Ministère de l'Intérieur est mobilisé sur la question et je crois sincèrement que les Français ont besoin d'être rassurés.

Quelles réponses à ces nouveaux enjeux de défense globale pouvez-vous nous apporter ? Merci de nous rassurer si cela est possible.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous avez fait référence, Madame la Conseillère, à l'émouvant hommage qui vient d'être rendu par la Nation entière aux victimes des actes terroristes de Toulouse. Au-delà de l'émotion qu'elles ont suscitée, ces commémorations nous rappellent l'actualité du risque terroriste et la nécessité de demeurer collectivement vigilant face à une menace qui comme l'a récemment rappelé le Ministre de l'Intérieur est permanente, en France et à Paris.

Le démantèlement récent de plusieurs cellules terroristes à Strasbourg, à Torcy ou Marignane en atteste.

A Paris et dans le ressort de l'agglomération parisienne dont j'ai la responsabilité, la prévention des actes terroristes repose d'abord sur l'action des services de renseignements et notamment de la Direction du renseignement de la Préfecture de police qui agit en lien étroit et permanent avec la Direction centrale du renseignement intérieur et au besoin avec ses équivalents étrangers des pays amis.

Outre le suivi attentif d'individus dont le comportement, les relations ou les déplacements à l'étranger dans certaines zones de conflit laissent à penser qu'ils peuvent être impliqués dans des projets terroristes, la Préfecture de police assure aussi une veille permanente, et vous avez raison de souligner ce point, Madame, veille permanente des réseaux sociaux et des sites Internet qui sont des vecteurs de plus en plus empruntés par ceux qui font preuve d'antisémitisme, et pour les terroristes.

Plus généralement, la Préfecture de police s'attache à détecter, exploiter tous les signaux faibles, dont elle pourrait avoir connaissance en milieu ouvert, en s'appuyant notamment sur ses services de renseignements dans la petite couronne.

Sans que je puisse en dire beaucoup plus sur les méthodes de travail des services de renseignements, vous aurez compris que leur engagement dans la détection de toute menace terroriste est méthodique et résolu.

Dans le contexte international que nous connaissons et plus spécifiquement, comme vous l'avez rappelé, depuis l'engagement des forces françaises aux côtés de l'État malien, le Premier Ministre a décidé un nouveau renforcement du plan "Vigipirate". Concrètement, cette décision se traduit d'abord par une sécurisation renforcée des réseaux de transports avec l'appui de forces mobiles et d'unités militaires supplémentaires. De même, la présence policière et militaire a été accrue sur les sites de forte affluence, la Préfecture de police déployant quotidiennement un dispositif renforcé aux abords des principaux sites touristiques de la Capitale, mais également dans les gares parisiennes.

L'engagement international de la France a également conduit la Préfecture de police à accroître son attention à la sécurité des représentations diplomatiques et consulaires les plus exposées, notamment celles qui ont expressément apporté leur soutien à l'intervention militaire française au Mali.

Vous avez enfin évoqué, Madame la Conseillère, la sécurité de la communauté juive, vous connaissez l'attachement de la Préfecture de police à la préservation de toutes les libertés publiques sur le territoire de la Capitale et parmi ces libertés figure la liberté de culte qui est garantie par notre constitution.

Ces derniers mois, vous le savez, plusieurs événements dont certains particulièrement dramatiques, ont conduit les pouvoirs publics à adapter leur dispositif de protection de certains lieux de culte et tout particulièrement des lieux de culte juifs, mais aussi des écoles confessionnelles, à Paris.

Pour mener à bien sa mission, la Préfecture de police est en contact permanent, je dirai particulièrement confiant, avec les autorités de la communauté, notamment le consistoire de Paris et son service de protection de la communauté juive. Ces contacts quotidiens sont prolongés sur le terrain au plan local par les échanges réguliers entre les commissaires de police et les responsables de la communauté au plus près du terrain.

Sur les sites les plus sensibles, nous avons mis en place des gardes statiques. Sur l'ensemble des autres sites, les effectifs de police ont reçu instruction de renforcer leur surveillance par des passages réguliers et des prises de contact. Tout cela se fait en total accord après une analyse conjointe de la situation avec le service de protection de la communauté juive.

En complément de cette action de voie publique, les fonctionnaires de la Préfecture de police apportent un soin tout particulier au traitement des procédures relatives à des agressions contre des membres de la communauté ou des dégradations de site.

Vous l'aurez compris, Madame la Conseillère, c'est d'une totale détermination dont fait preuve l'ensemble des services de la Préfecture de police. Qu'il s'agisse des services de renseignement ou des unités de voie publique, tout le monde est mobilisé pour veiller à la sécurité des Parisiens et à tous ceux qui travaillent ou visitent la Capitale.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Aujourd'hui comme hier, nous pouvons être tous solidaires sur cette recherche d'efficacité. Voulez vous ajouter un mot, Madame ?

Mme Anne-Christine LANG. - Non, je voulais juste remercier le Préfet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis heureux de vous avoir donné l'occasion de le faire.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au réseau de transports du "Nouveau Grand Paris".

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Monsieur le Maire, en préambule j'ai à cœur d'exprimer ma solidarité à Mireille FLAM avec qui j'ai travaillé avec plaisir et en confiance au sein de la commission d'appel d'offres parisienne pendant toute la première mandature.

Chers collègues, comme chaque jour 8,5 millions de voyageurs emprunteront les transports en commun en Ile-de-France.

Alors que les infrastructures ferroviaires franciliennes accueillent, sur 10 % du réseau, près de 40 % du trafic national, il est aujourd'hui plus qu'urgent de les moderniser et de développer nos infrastructures ferroviaires régionales.

Il faut faire face à une augmentation de plus de 20 % du trafic en 10 ans, 10 années au cours desquelles le budget de l'État consacré au transport n'a cessé de diminuer.

Face à ce constat, le gouvernement s'est saisi de ce dossier dès septembre 2012 en confiant une mission à Pascal AUZANNET, suivie d'un travail en concertation avec les collectivités territoriales, qui a permis au Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, de présenter le 6 mars dernier un projet de modernisation et de développement des transports en Ile-de-France.

Il s'agit d'une ambition sans précédent, d'un projet cohérent, maîtrisé, financé. Il articulera les besoins de modernisation et d'extension du réseau existant pour répondre à l'urgence et à la réalisation de nouvelles lignes de métro automatiques pour préparer l'avenir, et renforcera bien entendu l'attractivité économique de notre région.

La page des incantations, des imprécations et des promesses non financées est tournée. Le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a fait preuve de sa capacité à mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux pour faire du nouveau Grand Paris une révolution des transports au service des Franciliens, des Parisiens, et du rayonnement de la métropole.

L'objectif est très ambitieux puisqu'à moyen terme 90 % des Franciliens habiteront à moins de 2 kilomètres d'une gare, projet aussi de solidarité par le désenclavement des territoires les plus fragiles qui ont besoin d'un accès facilité aux zones d'emploi.

Cela prolongera les actes déjà pris en faveur de la désaturation de la ligne 13, la confirmation du prolongement de la ligne 14 tout comme du prolongement de la ligne 11. Et par la mise en place de liaisons circulaires, cela désengorgera les lignes de Paris intra muros.

Mais il y avait aussi, dans les débats sur le Grand Paris Express, un enjeu particulier pour le 13^e arrondissement. Une station pourtant imaginée de longue date avait mystérieusement disparu des plans et des projets.

Je veux ici remercier tant la mobilisation des habitats du 13e que la vôtre, Monsieur le Maire, et le soutien du Président de la région, ce qui a permis de changer la donne et de remettre d'actualité la station Maison Blanche. Je crois beaucoup au développement conjoint du Sud-Est parisien et du Val-de-Marne et ce sera l'un des actes fondamentaux de cette future évolution.

Voici des actes concrets, et Monsieur le Maire peut-être pourriez-vous nous en dire davantage sur l'accompagnement et les engagements de la Ville de Paris sur le projet de transport du Grand Paris, qui changera sans nul doute la physionomie de la métropole parisienne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Je vous remercie encore de m'avoir mobilisé pendant quelques années sur cet enjeu, car vous aviez raison de vouloir m'influencer sur ce sujet. C'était très utile !

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 6 mars dernier, le Premier Ministre a présenté un plan stabilisé, crédible, répondant à tous les besoins et enfin financé pour le nouveau Grand Paris ; nous nous en réjouissons.

Après des années d'esbroufe, de mépris pour les collectivités et plus encore pour les usagers qui souffrent au quotidien, nous sommes à un tournant historique : le projet est désormais sur les rails. N'oublions pas que, si les usagers souffrent aujourd'hui, c'est en raison du sous-investissement chronique de l'Etat dans les décennies qui ont précédé la décentralisation des transports en Ile-de-France en 2006.

N'oublions pas non plus que Paris verse chaque année près de 370 millions d'euros au S.T.I.F., soit 60 % de plus qu'en 2005. C'est évidemment un effort considérable. Sur le bus, par exemple, ce sont 80 % des lignes qui ont connu au moins un renfort ces dernières années, grâce aux seuls investissements des collectivités, contrairement à ce que l'on a pu entendre ici ou là.

Je suis de votre avis : après des années de manœuvre dilatoire, le nouveau Grand Paris succède à une période qui était marquée par un excès de paroles et un manque cruel d'actes. Ce nouveau Grand Paris intègre l'ensemble des mesures du plan de mobilisation que les collectivités de gauche portent depuis 2008. Nous souscrivons totalement à cette vision complète et de bon sens que le Premier Ministre a précisée pour l'avenir des transports en Ile-de-France.

Ce réseau permettra de rejoindre efficacement les aéroports, de désaturer la ligne 13, de moderniser les R.E.R., de poursuivre le développement des tramways et de réaliser enfin le réseau en rocade tant attendu que nous avons défini avec la Région, sous le nom d'ailleurs d'Arc Express, là aussi dès 2008. Ces rocades permettront de désaturer très significativement les réseaux de métro et de R.E.R. dans le centre de la Métropole et donc dans Paris.

C'est bien tous ces avantages que procurera le nouveau Grand Paris aux Parisiens. Cela se fait d'ailleurs en complément des transports du quotidien, puisque le Ministre des Transports a annoncé le 21 mars dix actions pour les R.E.R.

Paris est au rendez-vous de cet enjeu. Nous tenons nos engagements. Le Conseil de Paris s'est exprimé à l'unanimité pour voter un protocole de financement du prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen, portant la participation de la Ville à hauteur de 286 millions d'euros jusqu'en 2017. Les premiers travaux débiteront d'ici un an ; la mise en service de ce prolongement, qui permettra une désaturation efficace de la ligne 13, est toujours annoncée pour la fin 2017.

Nous tenons aussi nos engagements sur le prolongement du tramway T3 à la Porte d'Asnières. Une enquête publique se déroulera avant l'été. Nous attendons que le projet soit déclaré d'utilité publique cet automne pour un lancement des travaux également d'ici un an. Là aussi, la mise en service est prévue pour la fin 2017.

Nous attendons le lancement de l'enquête publique dans les prochains mois pour la future ligne 15 devant entourer Paris en petite couronne. Là aussi, Paris sera au rendez-vous de ses engagements.

Je tiens aussi à me réjouir de l'évolution de la gouvernance des transports annoncée. Le S.T.I.F. devant être transformé en autorité organisatrice de toutes les mobilités, je m'emploierai à ce que des sujets comme les marchandises, les vélos, les deux-roues motorisés et aussi le stationnement soient enfin regardés à une échelle plus large, à l'échelle pertinente de la Métropole.

Cela fait plaisir de voir l'Etat enfin aux côtés des collectivités, car nous l'attendions, aussi bien pour les transports du quotidien que pour l'avenir avec le nouveau Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur l'adjoint ! Pour vous aussi, il y a des règles.

M. Julien BARGETON, adjoint. - On l'attendait et c'est un élément clé de l'attractivité de la Capitale et du rayonnement de la Région-Capitale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Tout le monde doit respecter son temps de parole : ceux qui interrogent, ceux qui répondent.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il y avait une phrase !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah non, un peu plus !

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la qualité de l'air dans le métro.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, on le sait, la qualité de l'air à Paris est préoccupante. Ce n'est pas étonnant donc que, dans le métro, elle ne soit pas bonne non plus !

La situation n'est pas nouvelle : les campagnes de mesures, régulières ou ponctuelles, menées par la R.A.T.P. ou par AIRPARIF, révèlent une importante pollution aux particules. Des stations à trafic modéré connaissent un taux de polluants supérieur au taux extérieur ; il est peut-être encore plus élevé dans les stations à fort trafic. Les usagers du métro parisien sont concernés par cette pollution, mais ce sont surtout les agents de la R.A.T.P. qui en sont les premiers affectés. Si les effets à long terme de l'exposition aux particules, qui, dans le cas du métro, sont métalliques, sont encore mal connus, à la différence de l'exposition aux particules issues des véhicules diesel, reconnues comme cancérigènes par l'O.M.S., il est plus que temps d'engager des mesures pour améliorer la qualité de l'air du réseau souterrain.

Des millions de Franciliens empruntent chaque jour le métro et le R.E.R. et loin de nous l'idée de les détourner de ces modes de transport. Au contraire, les transports en commun sont indispensables à la métropole parisienne ; ils doivent être sûrs, ponctuels, confortables et sains. Savoir que l'habitacle d'une voiture coincée dans les embouteillages est bien plus pollué et toxique ne consolera pas l'utilisateur des transports en commun.

Les réseaux de transports en commun, à la limite de la saturation, seront encore davantage sollicités à l'avenir. En effet, les démographes prévoient une augmentation importante de la population francilienne au cours des prochaines décennies. Le S.T.I.F. s'est fixé un objectif de croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs à l'horizon 2020. La R.A.T.P. et la S.N.C.F. disent se mobiliser depuis plusieurs années sur la production de connaissance concernant cette problématique de l'air ambiant et sur l'exploration de nouvelles techniques permettant de diminuer les pollutions, mais sans résultat.

Monsieur le Maire, la collectivité parisienne est particulièrement mobilisée contre la pollution aérienne aux particules produites par les motorisations diesel. De la même manière, pour la santé des Parisiennes et des Parisiens, comptez-vous interpellier les présidents des établissements publics exploitant les réseaux ferrés franciliens, afin de leur demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire rapidement et significativement la pollution de l'air dans l'ensemble du réseau des transports souterrains en Ile-de-France ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, la Ville de Paris est mobilisée sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'air, notamment en repensant la mobilité et les déplacements des Parisiens et des Franciliens.

Les résultats sont très encourageants, puisque depuis 2001, les taux de nombreux polluants ont diminué de manière significative pour l'oxyde d'azote, les dioxydes d'azote, le dioxyde de soufre, le benzène, conséquence des nouvelles habitudes de déplacements des Parisiens, puisque seuls 7 % des déplacements à l'intérieur de Paris

s'effectuent désormais en voiture - c'est un recul de 40 % auprès des Parisiens - et que le nombre de vélos en circulation a doublé en dix ans.

Cela résulte d'une politique municipale dynamique en faveur de la mobilité, que ce soit pour rééquilibrer l'espace public et encourager la marche ou le vélo, soutenir les mobilités électriques (Autolib'), la subvention aux deux-roues à assistance électrique, qui marche très, très bien, ou encore agir au S.T.I.F. et auprès de la R.A.T.P. pour renforcer la desserte en transport collectif.

Cette politique des déplacements a contribué à l'amélioration de la qualité de l'air en offrant de véritables alternatives à l'automobile, principale émettrice de particules fines à Paris.

Nous restons très fortement mobilisés sur ce sujet. Dès cette année, nous allons étendre la limitation de la vitesse à 30 kilomètres/heure sur certaines voies, afin d'apaiser la ville et de réduire toutes les pollutions, au premier rang desquelles la pollution en particules fines. Une zone 30 sera créée dans le 18^e arrondissement, dans le quartier de la Goutte d'Or, et l'avenue de Clichy sera limitée à 30 kilomètres/heure.

Nous restons mobilisés également vis-à-vis du gouvernement et de la Ministre de l'Ecologie, Delphine BATHO, qui a récemment présenté un plan d'urgence pour la qualité de l'air. Dans ce cadre, nous avons réaffirmé notre volonté de voir la vitesse de circulation limitée à 70 kilomètres/heure sur le boulevard périphérique et la nécessité que l'Etat favorise encore davantage l'utilisation de véhicules électriques, afin de développer une véritable filière industrielle.

Au même titre que nous avons obtenu au S.T.I.F., par un vœu d'ailleurs que nous avons voté le 13 décembre 2012 sur la dédiésérialisation du parc de bus francilien, de s'engager sur un programme d'investissements qui prévoit l'achat de bus moins polluants, nous continuerons d'interpeller la R.A.T.P. et la S.N.C.F. pour que nous soient proposées des solutions permettant de réduire significativement la pollution de l'air dans le métro et le R.E.R.

Vous le soulignez, les usagers sont concernés, comme les agents de la R.A.T.P. présents en continu dans ces stations. La pollution enregistrée en station peut parfois être jusqu'à dix fois supérieure aux taux mesurés à l'extérieur. Je sais que la R.A.T.P. y travaille déjà en agissant sur la ventilation, le matériel roulant ou les techniques de freinage, trois des techniques utilisées pour limiter ces émissions.

Mais il faut aller plus loin : les transports collectifs sont indispensables pour garantir la mobilité de tous et nous continuerons d'encourager l'utilisation de ces modes, avec le souci majeur de préserver la santé des usagers et des personnels. Alors, oui, c'est le message que nous continuerons d'appuyer fortement auprès de nos partenaires, R.A.T.P. comme S.N.C.F., pour que nous soient présentées rapidement les mesures mises en œuvre et les solutions envisagées pour réduire la pollution, en cohérence avec les actions accomplies et les engagements pris par le Maire de Paris pour améliorer la qualité de l'air.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Encore un effort, il n'y a plus que 6 secondes !!

Nous progressons à chaque séance !

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la baisse de la T.V.A. sur le logement social.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Jeudi dernier, le Président de la République a rendu public, au cours d'une visite dans le Val-de-Marne, sa décision concernant le taux de T.V.A. appliqué au secteur du logement social. Une augmentation de 7 à 10 % avait été initialement votée le 30 décembre dernier dans la loi de finance rectificative.

Ce taux a entre-temps été revu. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, ce n'est pas un taux de T.V.A. mais deux qui seront applicables au secteur du logement social : 5 % pour les constructions neuves et les rénovations thermiques et 10 % pour les réhabilitations et l'entretien des bâtiments. C'est une décision qui va dans le bon sens et qui répond à l'ampleur de la mobilisation des locataires, du secteur du bâtiment et du mouvement H.L.M.

En décembre dernier, à l'occasion d'un vœu présenté par notre groupe, nous avons demandé que le Conseil de Paris interpelle le Gouvernement sur ce sujet, et je suis heureux de voir que le Front de gauche et plus largement les élus engagés dans le domaine du logement social aient pu être entendus.

Toutefois, cette annonce ne saurait être suffisante, et je sais que beaucoup d'entre vous en sont conscients. Elle reste insuffisante pour deux raisons : la première, c'est que les réhabilitations et l'entretien, très consommateurs en fonds propres et en partie récupérables auprès des locataires, seront plus coûteux puisqu'ils sont, eux, concernés par le passage de la T.V.A. de 7 à 10 %.

L'annonce du président de la République est donc une première bonne nouvelle pour les milliers de personnes qui se sont mobilisées, mais aura par conséquent un effet de levier sur l'emploi limité et impactera un peu plus le pouvoir d'achat des ménages modestes résidant en logement social, déjà lourdement touchés par la hausse continue du coût de la vie.

La deuxième raison qui fait qu'à nos yeux cette annonce est insuffisante, c'est que l'accession sociale à la propriété n'ait pas été épargnée par l'augmentation de la T.V.A. à 10 %. Or, ce secteur a besoin d'être accompagné, puisqu'il est incontestablement facteur de mixité sociale, notamment dans les quartiers A.N.R.U. Il permet en outre de fluidifier le parcours résidentiel de nombreux locataires H.L.M.

Je souhaiterais, par conséquent, avec les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que nous puissions une nouvelle fois nous tourner vers le Gouvernement afin d'obtenir des réponses claires et précises sur ces deux questions. Il en va de l'intérêt de notre collectivité, qui comptera d'ici la fin de l'année 20 % de logement social, et il en va de l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BROSSAT, réjouissons-nous collectivement de la décision du Président de la République d'abaisser le taux de T.V.A. pour la construction de logements sociaux à 5 %. C'était en effet une annonce attendue, permettant à l'ensemble des organismes H.L.M. de respecter les engagements du Président de la République de construire 150.000 logements sociaux par an sur notre territoire, dont 120.000 reviennent directement aux organismes H.L.M.

Cette décision représente une enveloppe de 450 millions d'euros complémentaires. Elle s'ajoute aux subventions qui viendront ainsi alléger la charge de construction pour l'ensemble des organismes, ce qui n'est pas rien, d'autant plus dans un contexte où l'Etat a doublé le montant de l'aide à la pierre pour 2013, la passant à 500 millions d'euros et à laquelle se rajoutera, rappelons-le, une mutualisation inter-organisme à hauteur de 220 millions d'euros.

Ce choix illustre la volonté du Gouvernement de faire des organismes du logement social le fer de lance de sa politique en matière de logement. Ceci permettra non seulement de fournir les logements nécessaires à nos concitoyens, mais également de créer de nombreux emplois. Car, vous le savez tous, un logement égale deux emplois.

Vous faites allusion à la T.V.A. également sur l'isolation thermique, qui est effectivement de 5 %, et vous souhaitez, par extension, avoir une T.V.A. similaire pour l'entretien courant et la rénovation des appartements.

Je souhaite vous apporter à ce sujet une précision, Monsieur BROSSAT. Le seul élément potentiellement récupérable pour une partie des locataires vient de l'isolation thermique. Par contre, tout le volet "transformation et remise en état des logements" n'est pas récupérable sur les locataires. Ceci est un élément qui peut-être peut vous rassurer par rapport aux charges qui s'imputent sur les locataires.

Nous avons à l'évidence deux facteurs importants qui viennent soutenir l'activité du bâtiment, qui viennent soutenir bien évidemment l'activité de l'emploi. Soyez certains que la Ville de Paris est très engagée dans le développement de construction de logements sociaux. Nous aurons l'occasion, lors de notre prochaine séance, de voir ensemble l'importance de l'engagement de l'Etat à nos côtés, puisqu'il s'engagera sur une enveloppe d'aide à la pierre extrêmement significative, nous permettant sans aucun doute de dépasser les objectifs initiaux.

Réjouissons-nous donc ensemble des orientations prises par le Président de la République, sans ressentiment de "pas assez". Le contexte est compliqué et difficile. Des efforts sont faits. Nous devons être satisfaits.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Attention, nous allons passer en formation de Conseil général !

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente minutes, est reprise à dix-huit heures cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

2013 DGRI 3 - Subvention (1.733.000 euros) et avenant à convention avec l'Association internationale des Maires francophones (1er).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DGRI 3. Il s'agit d'une subvention de 1.733.000 euros et d'un avenant à une convention avec l'Association internationale des Maires francophones.

C'est Mme Geneviève BERTRAND qui intervient en 5 minutes ou moins et c'est M. SCHAPIRA qui lui répond.

Madame la Présidente BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, le Conseil de Paris est appelé à se prononcer sur la subvention de fonctionnement attribué à l'A.I.M.F. Pour 2013, le montant est de 1.733.000 euros et je ne m'attarderai pas sur son volume qui reste globalement stable. Je voudrais plutôt proposer de réfléchir sur trois points.

D'abord sur les orientations de politique internationale d'aide au développement à ce stade de la programmation de l'A.I.M.F., ensuite sur le débat récurrent entre les partenaires de telles politiques, les autorités locales et/ou les O.N.G., et enfin sur la visibilité de l'action internationale de la Ville de Paris en ces domaines.

D'abord, le premier point, depuis plus de 30 ans, l'A.I.M.F. a engagé des programmes techniques au bénéfice de collectivités locales ayant un lien fort avec la francophonie. Plus de 200 collectivités dans 48 pays et ce sont plus de 700 projets, qu'il s'agisse d'investissement en infrastructures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement que vient renforcer d'ailleurs le 1 % de la loi OUDIN, ou dans la constitution d'états civils, préalable indispensable à toute action de gestion communale et de gouvernance, et divers autres domaines, la santé, l'éducation, etc.

En 2013, le troisième plan de programmation triennale arrivera à échéance, d'où l'intérêt que va représenter l'élaboration du quatrième plan de programmation stratégique, qui doit être en gestation en ce moment pour la période 2014-2018 et que certains élus, j'en suis sûre, apprécieraient de voir évoquer.

Compte tenu des conflits, des chaos, des crises vécues tant par les pays francophones du Sud, que par ceux du Nord des réorientations de politiques sont-elles envisagées ? Quels domaines vont-ils être privilégiés ? Sociaux ? Economiques ? Culturels ? Civiques ? Bien des pays francophones sont ainsi secoués de Tunis à Tombouctou pour remettre en question des pratiques de coopération décentralisée dont nous évaluons mal le bilan.

Deuxièmement, en termes d'efficacité, le débat est récurrent et nous l'avons rencontré lors de la décision d'affectation des crédits de la loi OUDIN, de savoir qui, des autorités locales et des O.N.G., rendre destinataires des crédits d'aide. Vieux débat, mais toujours fréquent, surtout quand sont mis en balance le savoir-faire de certaines O.N.G. et les responsabilités des autorités locales qui ont en charge de motiver les populations et de maintenir les projets dans la durée.

La complémentarité à nos yeux semble s'imposer, les uns ayant besoin des autres à l'heure où la gouvernance implique une consolidation des responsables locaux, un leadership, une tête de file.

Enfin, troisième point, j'en viens à la visibilité de l'action de la Ville de Paris en ce domaine de la coopération décentralisée.

Il y a une forte attente de nombreux élus et plus largement des habitants de Paris si nombreux à vivre aux dimensions internationales, de mieux connaître, d'entendre parler, de voir ce que sont le rôle et la place de Paris dans ces relations solides, anciennes, durables, qui suscitent tellement d'attentes.

Il y a lieu de se réjouir que la prochaine assemblée générale de l'A.I.M.F ait lieu comme tous les deux ans, à l'automne prochain à Paris, ce sera la dernière de la mandature.

Comme il serait heureux que les Parisiens le sachent, le voient, l'apprécient, et se sentent impliqués.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND, pour cette intervention très claire et positive en trois points.

M. SCHAPIRA vous répond en trois minutes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'ai bien entendu vos trois points, Madame BERTRAND. Alors donc l'A.I.M.F., je crois que tout le monde connaît, je ne vais pas faire l'analyse de tout ce qui a été fait.

Simplement, notre prochain bureau aura lieu à Vientiane la semaine prochaine, avec une nouvelle tranche de projets notamment sur l'eau et l'assainissement. Le financement d'un projet à Banganté au Cameroun, un projet d'assainissement urbain à Dosso au Niger, et un projet d'alimentation en eau à Rosso, en Mauritanie.

Tous ces projets-là, comme vous disiez, mais comment sait-on ? Comment cela marche ? Bref, tout ce que l'on peut se dire, c'est que par exemple à Banganté, le projet va toucher 200.000 personnes ; au Niger à Dosso, 93.000 personnes ; et en Mauritanie, 5.000 personnes.

Très honnêtement, c'est 1.735.000 euros, mais je préfère raisonner en termes de populations touchées et pour lesquelles cela change la vie. C'est cela l'intérêt et c'est le but des objectifs du millénaire pour le développement.

Alors, cela c'est une chose. Maintenant, il y a la programmation stratégique que nous avons mise au point à la demande du président qui est le Maire de Paris, pour 2014-2018 et l'A.I.M.F va renforcer ses actions dans un souci de transversalité. C'est-à-dire que nous aurons une valorisation du savoir-faire francophone, une prise en compte des femmes et des jeunes, une gouvernance démocratique et durable, et l'innovation.

Pourquoi je dis savoir-faire francophone ? Vous avez évoqué un point extrêmement délicat, ce sont nos capacités à pouvoir aller dans un certain nombre de pays. C'est extrêmement difficile d'aller au Nord du Mali, même au Niger, d'aller dans un certain nombre de pays. Mais nous avons développé et heureusement d'ailleurs, depuis plusieurs années, un vivier d'expertise francophone. Ceci fait que nous n'avons plus besoin d'agents de la Ville de Paris pour aller sur place, quasiment plus, mais nous utilisons l'expertise francophone, c'est-à-dire ce sont des Sénégalais, des Mauritiens, des Sahéliens ou des personnes de l'Afrique centrale ou du Maghreb, des gens extrêmement bien formés par nous que nous pouvons envoyer en mission.

L'exemple que je citais, par exemple, à la demande du Gouvernement haïtien, où nous avons remis en place l'état civil, c'est une expertise tunisienne qui est restée deux mois en Haïti pour le faire. Ce n'était pas la Ville de Port-au-Prince mais le Gouvernement, le Ministère de la Justice.

Les axes d'intervention porteront sur les services essentiels aux populations, sur lesquels l'A.I.M.F. travaille depuis longtemps, j'ai cité l'eau et l'assainissement. Cela peut être l'éducation, la santé et l'aménagement urbain.

L'ensemble de ces actions sera mené avec une attention renforcée dans la prise en compte des enjeux socioculturels et notamment des femmes et des jeunes.

Si vous voulez, quand on fait des bornes-fontaines ou que l'on installe de l'assainissement, c'est toute une formation que nous devons faire auprès des populations, auprès des associations de village, et les femmes et les jeunes jouent un rôle considérable dans ce partenariat.

L'autonomisation des collectivités locales via la modernisation des états civils, la gestion financière en fait, notre rôle essentiel est tout ce qui concerne la gouvernance locale, état civil, finances locales, eau, assainissement, cadastre. Voilà.

Maintenant, nous avons développé, à la demande de la Commission européenne toute une méthodologie concernant la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix, dans le terme générique de maire médiateur. C'est ce que nous avons fait à Genève avec la commission, il y avait une trentaine de maires de l'A.I.M.F. qui étaient venus dont le Maire de Goma et le Gouverneur du Nord Kivu pour parler du rôle du maire médiateur.

Développement économique évidemment, développement économique via le soutien aux tissus entrepreneuriaux, c'est ce que l'on fait : l'emploi des jeunes, des femmes, l'économie sociale et solidaire.

L'environnement : travaux au sein de la Commission développement durable et environnement, soutien à l'élaboration du Plan Climat.

Et évidemment, la langue française car c'est le bien commun, ce qui nous rassemble : soutien à la promotion de la langue française dans sa diversité. Création des contenus francophones sur la gestion urbaine.

C'est tout cela que nous mettons en forme.

Je peux vous dire que dans tous ces pays où nous travaillons, il y a un besoin de France, nous devons y répondre, et l'A.I.M.F. qui est l'un des quatre opérateurs de la francophonie, avec TV5 Monde, l'université Senghor à Alexandrie et l'Agence universitaire de la francophonie, donc nous sommes mandatés pour la coopération décentralisée et c'est la pierre que nous amenons à ce partenariat.

J'ajoute évidemment et c'est le vieux débat que nous avons avec les O.N.G., nous avons un rôle complémentaire avec les O.N.G., vraiment complémentaire, c'est sûr que quand nous avons obtenu lors du rapport que j'avais fait au Parlement européen, des financements européens, les O.N.G. en ont pris ombrage, nous ne faisons pas le même métier mais nous sommes vraiment très complémentaires et je crois que maintenant c'est rentré dans la discussion normale, et qu'il n'y a pas de souci sur ce point.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons un colloque à Lyon avec les villes françaises et maliennes, présidé par le Ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS, et le Ministre du Développement Pascal CANFIN, où évidemment nous nous sommes montrés prêts à aider, en partenariat, les villes, comme on le fait ailleurs, les villes maliennes pour la reconstruction du Mali. Nous le ferons évidemment pour ce que l'on sait faire, mais aussi en partenariat avec les O.N.G. qui ont un savoir-faire que nous n'avons pas.

J'espère avoir répondu à vos questions.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'était une réponse claire et complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DGRI 3).

2013 DGRI 4 - Subvention (350.000 euros) et avenant à convention avec la Maison de l'Europe de Paris (4e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 4. C'est une subvention de 350.000 euros relative à la Maison de l'Europe de Paris, dans le 4e arrondissement. C'est à nouveau Mme BERTRAND qui interroge M. SCHAPIRA.

Je regarde la pendule d'un œil compatissant.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2010, en 2011, en 2012, la subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe de Paris est restée inchangée, à 343.000 euros.

C'est donc une bonne surprise, dans les temps rigoureux actuels, de noter une évolution de 2 % environ, à 350.000 euros. Mais compte tenu de son calcul, il apparaît que les 7.000 euros supplémentaires pourraient bien être nécessaires au titre de la subvention compensatrice de loyer de l'année 2012.

Pourtant, l'énergie déployée par la toute petite équipe permanente, consciente du fossé qui se creuse entre les gens et les politiques européennes est exceptionnelle, l'éclectisme de ses propositions, les formations-débats, les rencontres avec les acteurs tels que les ambassadeurs à Paris des pays membres exerçant ou ayant exercé pour six mois la présidence de l'Union européenne, les experts et parlementaires, l'attention à tous les publics intéressés, et même passionnés, comme les jeunes du club Erasmus, ces jeunes qui n'ont aucun attrait pour les débats sur les questions institutionnelles mais une demande prioritaire : quelle est la nature du projet européen ?

Alors que les médias sont si peu disert sur le rôle et la place des institutions européennes dans nos vies, sur les choix et les non-choix des responsables européens, alors que les Ministres délégués et Secrétaires d'Etat chargés des Affaires européennes se succèdent en France à un rythme effréné - sept depuis 2007 -, il y a là une pépite dans le tissu associatif parisien qui met l'Europe à notre portée, avec les espoirs qu'elle porte et les exaspérations que ressentent les peuples face au vide de projet mobilisateur, à l'instar du plan Obama pour les Etats-Unis.

C'est un lieu de connaissance dans tous les champs politiques du ressort de l'Union européenne. C'est un lieu de débats très largement contradictoires, c'est un lieu de participation des acteurs les plus importants du Parlement européen, car ils viennent volontiers à Paris où ils savent trouver un auditoire de très grande qualité - cela va de Graham WATSON à Guy VERHOFSTADT, en passant par M. LE HYARIC.

C'est un lieu où de nombreux adjoints au Maire de Paris peuvent recadrer leur politique dans le contexte européen.

Parmi eux, je souhaite citer Pierre SCHAPIRA, Pierre MANSAT, Gisèle STIEVENARD, Anne LE STRAT et Olga TROSTIANSKY notamment.

Le 9 mai prochain, la Maison de l'Europe va une nouvelle fois sortir de ses murs et organiser sur le parvis de l'Hôtel de Ville avec le soutien conséquent de la Ville de Paris et de nombreux partenaires la rituelle journée de l'Europe, dont la date ne sera pas optimale, malheureusement une fois de plus, puisque c'est le week-end de l'Ascension, mais qui offre à des dizaines de milliers de visiteurs de se former et de s'informer à notre dimension européenne à tous.

Face au risque de perte de confiance dans l'Union européenne, de telles manifestations sont vitales, et j'apprends qu'elles se développent dans de nombreux pays de l'Union européenne, notamment en Pologne, où elles sont habituelles.

Dans cette perspective, à notre mesure, la 9e Commission recevra Mme Catherine LALUMIERE dans sa séance du mardi 16 avril, et j'invite tous les élus intéressés à venir écouter la présidente de la Maison de l'Europe et débattre de son bilan et de ses perspectives.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

M. SCHAPIRA vous répond.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je ne peux pas répondre ! Elle a tout dit !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je n'ai pas fini !

Madame BERTRAND, je vous remercie. Vous avez dit beaucoup de choses et évidemment, il faut continuer à appuyer le rôle essentiel, pour les Européens à Paris, de la Maison de l'Europe.

Nous voulions en faire une Maison des Européens, on voulait l'agrandir mais on ne l'a pas fait. Peut-être que dans une autre mandature, on pourra le faire. Mais je voudrais insister sur un point simplement.

C'est vraiment un lieu de débats contradictoires. J'ai fait des débats contradictoires là-bas avec des gens avec qui on n'était pas d'accord mais qui étaient quand même des Européens. Toutes les plus hautes personnalités - vous les avez citées -, mais le président du Parlement européen, Martin SCHULZ, y est venu. C'est ouvert à tout le monde. Il y a des débats quasiment tous les jours.

Ce qui me rassure beaucoup, c'est qu'il y a beaucoup de jeunes et d'étudiants. Cela fonctionne. C'est un lieu où beaucoup de jeunes viennent chercher de l'information. C'est très bien.

Sinon, Mme BERTRAND a tout dit concernant la Maison de l'Europe : je ne peux rien rajouter.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 4 sur la Maison de l'Europe de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DGRI 4).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville à M. Nelson MANDELA.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés en commençant par le vœu n° 20 qui souhaite attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Nelson MANDELA.

C'est Pierre SCHAPIRA qui le présente.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je voudrais être rapide. J'imagine que vous avez lu avec intérêt le vœu, qui se suffit à lui-même.

Je me permets de préciser que cette année, est organisée l'année croisée France-Afrique du Sud. A cette occasion, nous allons accueillir en mai une exposition sur Nelson MANDELA - Rolihlahla, son nom en zoulou - à la salle des Prévôts.

De plus, nous avons donné l'autorisation à la société de la Tour Eiffel pour que la Tour Eiffel soit éclairée aux couleurs de l'Afrique du Sud en juin, l'intégralité étant prise en charge par l'Etat Sud-africain : cela ne nous coûtera pas beaucoup d'argent, sinon rien.

D'autres manifestations auront lieu dans la Capitale.

J'ajoute que j'avais reçu l'année dernière l'un des petits-fils de Nelson MANDELA, Ndaba MANDELA, qui était venu prendre des contacts pour sa fondation qui vise à promouvoir une dynamique de l'Afrique à travers sa jeune génération.

Je pense, en parlant de jeune génération, qu'il n'est pas utile de rappeler aux plus jeunes qu'il n'y a pas si longtemps, un régime tel que celui de l'apartheid a existé pendant de longues années et que c'est l'action déterminée de Nelson MANDELA, malgré son emprisonnement et grâce à la mobilisation internationale et la pression faite sur l'Afrique du Sud, qui ont permis de mettre fin à un tel régime.

Il faut rappeler également l'engagement qui a été le sien de travailler à la construction et au développement de l'Afrique du Sud par la réconciliation entre blancs et noirs.

Cet homme est un exemple et il nous tient à cœur de lui remettre la citoyenneté d'honneur.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 51).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la nomination du poète Qatari Mohamed AL-AJAMI comme citoyen d'honneur de la Ville.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 21 est relatif à nomination du poète Qatari Mohamed AL-AJAMI comme citoyen d'honneur de la Ville.

Il est présenté par le président GAREL en une minute.

M. SCHAPIRA donnera l'avis de l'Exécutif.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, il est encore des pays où faire un poème peut vous conduire en prison pour de longues années. Christophe GIRARD nous avait déjà alertés il y a quelques semaines, lorsque Mohamed AL-AJAMI avait été condamné à perpétuité pour avoir écrit un poème.

Cette fois, la Cour d'appel du Qatar s'est réunie et, dans sa grande mansuétude, a réduit la peine de prison à 15 ans, ce qui fait quand même très cher le vers !

Simplement parce que Mohamed AL-AJAMI, qui est un jeune poète d'environ 25 ans, étudiant au Caire, a appelé ses compatriotes à faire comme en Egypte, en Tunisie et dans quelques autres pays, à se soulever pour renverser la dictature.

Ce qui est encore plus paradoxal, c'est qu'on sait le rôle que le Qatar peut jouer dans un certain nombre de ces révolutions arabes, où il a soutenu les insurgés contre les pouvoirs en place, mais il est symptomatique que lorsque les insurgés demandent de renverser le gouvernement du Qatar, d'un seul coup, le discours change et on met en prison ceux qui appellent au soulèvement, et on met en prison pour de très longues années.

Donc, c'est pour attirer l'attention internationale sur ce poète qatari que nous avons fait la proposition de faire de lui un citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

C'est vrai, ce n'est pas quelqu'un encore très connu, surtout que, par inadvertance - je n'étais pas au courant lorsque j'ai rédigé ce vœu -, nous aurons, dans le même Conseil, à faire de Nelson MANDELA aussi un citoyen d'honneur, ce qui est une formidable chose. C'est sûr qu'on ne peut pas comparer les deux mais, comme je le disais à la commission, peut-être qu'il aurait été plus important pour Nelson MANDELA d'être nommé citoyen d'honneur au début des années 60, lorsqu'on l'a mis en prison, qu'aujourd'hui où il est déjà prix Nobel de la paix et où il a eu tous les honneurs. C'est formidable de le faire citoyen d'honneur mais cela ne va pas faire progresser ni sa cause ni sa situation. Je pense que, pour quelqu'un comme Mohamed AL-AJAMI, et aussi, à travers lui, tous les opposants aux dictatures de cette région du monde, cela pourrait être important que la Ville de Paris envoie ce signe.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA, pour qu'il donne l'avis de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Oui, nous avons réuni la commission, évidemment - j'avais oublié de le dire tout à l'heure -, sur ces deux cas.

Je suis entièrement d'accord avec Sylvain GAREL concernant le régime qatari. Je suis allé moi-même à Doha et j'ai pu voir comment les choses se passaient.

Je ne connais pas le poète qatari, à part le vœu qu'avait émis Christophe GIRARD. Le Maire de Paris a écrit au Qatar pour s'indigner, évidemment, suite au vœu déposé par Christophe GIRARD.

Ce n'est pas dû à cela, mais depuis ou juste avant, cela a été réduit à 15 ans. De la perpétuité, il est passé à 15 ans.

Je suis entièrement d'accord avec vous, compte tenu du fait que c'est pour un poème.

Par contre, il est en cassation.

Pour ne pas avoir l'impression de faire pression sur la justice qatari, voire sur le gouvernement qatari - je ne sais pas s'il y a un distinguo à faire -, mais en tous les cas, je vous propose peut-être de surseoir et de revoir cela après la décision de la cassation, dans quelques mois, que cela ne puisse pas gêner la poursuite de la justice qatari.

Je suis d'accord avec vous sur le fond et sur l'analyse que vous faites de ce qu'il se passe au Qatar.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Monsieur GAREL, souhaitez-vous...

M. Sylvain GAREL. - Oui, je vais accepter de retirer ce vœu. En plus, le Maire m'a dit qu'il écrirait directement à l'Emir du Qatar pour demander qu'il y ait... si jamais la Cour de cassation ne se prononçait pas, mais j'ai quelques doutes sur l'indépendance de la Cour de cassation du Qatar.

Si jamais la Cour de cassation ne prononçait pas une cassation du procès, que l'Emir qui peut, bien sûr, qui a tous les droits de pouvoir gracier qui il veut, puisse le faire parce que ce qui m'importe, c'est que ce jeune homme sorte de prison le plus rapidement possible.

Si ce n'était pas le cas, je reviendrais. Peut-être d'ailleurs pourrions-nous faire une autre proposition. Je vois Jean VUILLERMOZ : peut-être pourrions-nous rebaptiser le Parc des Princes Mohamed AL-AJAMI, ce qui permettrait aux Qataris de se souvenir du nom de ce poète chaque fois qu'il y aurait un match, ou dédier le prochain P.S.G.-Barça à Mohamed AL-AJAMI comme étant l'espèce d'arbitre suprême de ce match de football.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien, je vois que l'imagination prend le pouvoir, mais le vœu n° 21 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la journée internationale de la Paix.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 22 qui est relatif à la Journée Internationale de la Paix.

C'est Mme SIMONNET qui le présente, en une minute, et M. SCHAPIRA qui répond.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, une résolution du 7 septembre 2001, votée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, établissait que le 21 septembre serait officiellement proclamé Journée Internationale de la Paix.

L'observation et la célébration de la Journée Internationale de la Paix contribuent fortement à renforcer les idéaux de paix et à atténuer les tensions et les causes de conflits.

L'O.N.U. engage les organisations régionales et les collectivités à célébrer la Journée Internationale de la Paix, y compris aux moyens d'activités d'éducation et de sensibilisation, et à œuvrer de concert avec l'Organisation des Nations Unies à l'établissement d'un cessez-le-feu mondial.

En France, la Journée Internationale de la Paix compte des dizaines de partenaires, parmi lesquels, par exemple, la Ville de Saint-Denis en Seine-Saint-Denis.

Donc, à travers ce vœu, sur proposition d'Emmanuelle BECKER et de l'ensemble du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris souhaite que la Ville de Paris devienne partenaire de la Journée Internationale de la Paix et organise des initiatives en ce sens chaque année le 21 septembre.

Je pense que ce vœu devrait être adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La réponse de M. SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Madame la Conseillère, même si Paris agit beaucoup en matière de droits de l'Homme, il est vrai qu'elle n'agit pas de manière régulière à l'occasion du 21 septembre, mais je tiens à rappeler quand même, et c'est là que la visibilité de l'action internationale de la Ville de Paris est toujours mise en cause, mais c'est comme cela, l'exposition que nous avons faite, une exposition gratuite qui avait été présentée du 6 au 30 septembre à l'Hôtel de Ville sous le nom "Hiroshima, 60 ans après", que le Maire de Paris avait visitée avec le maire d'Hiroshima. C'était le 21 septembre 2005, à l'occasion justement de la Journée Internationale dont vous parlez.

De même, Paris est membre du Réseau des Maires pour la Paix, association créée en 1982 à l'initiative du maire d'Hiroshima pour promouvoir le désarmement nucléaire et la protection des villes.

A ce titre, je rappelle que j'ai accueilli à plusieurs reprises à l'Hôtel de Ville la réunion de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix. La branche française du réseau "Mayors for Peace", association française qu'anime la mairie de Malakoff qui est extrêmement active.

Avec mes collègues de Malakoff, nous travaillons régulièrement. La Ville de Malakoff est vice-présidente du réseau mondial.

Nous sommes donc favorables à l'adoption de ce vœu, tout en précisant toutefois qu'il ne faut pas nous amener à créer de nouvelles dépenses, mais c'est vrai que nous pourrions organiser de manière régulière, en association avec l'U.N.E.S.C.O., avec les campagnes des Nations Unies, un travail de sensibilisation auprès des jeunes et auprès des scolaires. Je suppose que nous trouverons toujours les moyens de faire en sorte que le 21 septembre soit honoré comme Journée de la Paix.

Sachez que nous l'avons déjà fait, mais si on pouvait le faire régulièrement, cela me convient tout à fait.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 52).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un hommage à Hugo Chavez.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 23, qui va peut-être recueillir le même suffrage : c'est un hommage à Hugo Chavez, qui est présenté par Mme SIMONNET, en une minute.

Je ne sais pas si l'on peut réduire un si considérable personnage en une minute, mais vous avez une minute et M. SCHAPIRA donnera l'avis de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Oui, en une minute, c'est extrêmement difficile.

Le 5 mars 2013, le président démocratiquement élu et démocratiquement réélu du Venezuela, M. Hugo Chavez, était décédé au cours de son mandat. Cette mort a suscité une très grande émotion dans le monde entier, particulièrement au Venezuela mais aussi dans toute l'Amérique latine et bien au-delà.

Le président de l'Assemblée générale de l'O.N.U. avait d'ailleurs indiqué que l'Histoire se souviendra du président Chavez, un leader charismatique dont les politiques progressistes ont fait chuter le taux de pauvreté au Venezuela de plus de 70 % à la fin du XXe siècle à environ 20 % aujourd'hui.

Nous regrettons qu'à l'occasion de ce décès, la Ville de Paris ne s'est pas exprimée officiellement, mais il est encore temps, sur le sujet, ce qui a profondément étonné de nombreux Parisiennes et Parisiens qui avaient tenu à saluer publiquement la mémoire du président Chavez, en se rassemblant au pied de la statue de Simon Bolivar à Paris. Nous étions d'ailleurs plusieurs élus à être présents à ce moment extrêmement important, très chargé d'émotion.

Nous considérons, que l'on approuve ou pas la totalité des actes d'Hugo Chavez, que désormais l'œuvre politique de cet homme restera, en Amérique latine et même au-delà, un symbole pour toutes celles et ceux qui cherchent les voix de l'émancipation sur ce continent, à l'image d'autres personnalités politiques latino-américaines du XXe siècle, comme a pu l'être le président Salvador Allende, à laquelle Paris a si souvent rendu hommage.

A travers ce vœu proposé par Alexis CORBIÈRE, Danielle SIMONNET et l'ensemble du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'adresser officiellement un salut fraternel et chaleureux à l'ensemble du peuple vénézuélien, choqué par la disparition du président Chavez et engagé actuellement dans une nouvelle campagne électorale démocratique pour choisir leur nouveau président, processus électoral dont la Ville de Paris ne peut que souhaiter un très bon déroulement, et qu'à travers ce vœu, nous puissiez demander également que Paris garde la mémoire de ce président, toujours démocratiquement élu, démocratiquement réélu, en attribuant son nom à un lieu de la Capitale : rue, place, plaque à poser, comme il sera possible.

Je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vais donner la parole à M. SCHAPIRA et M. DUBUS fera une explication de vote.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Madame la Conseillère, nous avons lu votre vœu avec attention, et nous avons suivi avec encore plus d'attention ce qui s'est passé au Venezuela, suite à l'annonce de la mort d'Hugo Chavez le 6 mars dernier, qui s'est battu évidemment de longues années contre le cancer et qui est décédé assez jeune. Nous avons pu voir le grand désarroi et la profonde tristesse d'une partie de la population vénézuélienne, face à la disparition d'un président démocratiquement élu et comme vous dites, réélu. J'y reviendrai si vous le permettez.

Evidemment, au nom de cette souffrance de la part de ces personnes qui ont vu cette situation changer, positivement par les programmes de lutte contre la pauvreté, mais cela nécessiterait un débat entre nous... C'est vrai que la pauvreté a baissé, c'est vrai que l'alphabétisme a progressé, mais cela mérite quand même toujours un débat entre nous. Ce n'est pas aussi simple que cela. La rente pétrolière y a beaucoup joué, mais voilà. Très bien.

Je vous ai laissé parler, Madame.

Je continue, donc : le Maire de Paris - je crois - ne le fait pas d'habitude. Il l'a fait une fois : c'était pour Yasser Arafat, parce qu'il le connaissait personnellement. On a fait une lettre au peuple palestinien. Je pense que là, déjà, il a dû écrire au futur - peut-être - président MADURO pour lui dire qu'évidemment, nous envoyions un salut fraternel au peuple vénézuélien.

Maintenant, vous le dites vous-même : Chavez n'a pas été - comment dirai-je ? Il a été un personnage assez contesté dans son pays, assez contesté sur le plan international. On peut le voir. Je peux vous dire une chose, puisqu'on est là au moment des confidences : j'ai suivi Hugo Chavez depuis 92, date du coup d'Etat, qu'il avait raté, et j'ai suivi son ascension vers le pouvoir.

Et c'est vrai que j'ai été sensibilisé par tout ce qui a été fait au Venezuela, jusqu'au jour où j'ai reçu ici le maire de Caracas, démocratiquement élu - démocratiquement élu ! -, ainsi que le maire... Excusez-moi. Je ne me souviens plus de la ville. C'était un grand port vénézuélien. Je l'ai reçu et j'étais en contradiction avec lui, parce que je défendais ce que vous dites là, jusqu'à ce moment-là où il m'a dit : "j'ai été élu. Je suis opposant à Chavez, mais j'ai été élu". Bravo. Et il m'a dit : "à partir du moment où j'ai été élu, je me suis fait retirer tous mes pouvoirs et mes locaux de la mairie au profit d'une administration créée de toute pièce" : un chef de Gouvernement de la capitale désigné par Chavez pour empêcher le maire démocratiquement élu d'exercer ses pouvoirs.

Attendez, je termine : à partir de là... Attendez. C'est pour vous expliquer. C'est un exemple mineur. A partir de là, on peut constater que c'est un personnage important pour le Venezuela, mais en même temps contesté. Donc l'Exécutif admet... On en a parlé avec Alexis CORBIÈRE qui déposait le vœu. J'admets la première partie de votre vœu, mais pas la seconde. Voilà.

Donc on attend les élections, évidemment, mais de toute façon, attendons que l'histoire fasse son œuvre et on verra à ce moment-là. Mais dans le cas présent, je crois que nous pouvons accepter la première partie du vœu, mais pas la seconde.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Vous proposez de scinder le vœu en deux et de faire deux votes séparés en donnant un avis favorable au salut fraternel et un avis défavorable à l'attribution du nom d'Hugo Chavez à un lieu de la Capitale.

Peut-être M. DUBUS fait-il une explication de vote dans ce contexte ?

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera une explication de vote sur le vœu qui a été déposé tel quel, bien évidemment, et non pas sur le saucissonnage de deux vœux.

Les élus du Front de gauche au Conseil de Paris proposent qu'un lieu de la Capitale, une place, une rue, porte le nom d'Hugo Chavez, président du Venezuela récemment décédé.

Il convient de rappeler que le nouveau héros de la gauche radicale française est l'homme d'un double échec : un échec économique et un échec démocratique. D'abord un échec économique : sous Chavez, le pays le plus riche d'Amérique latine s'est appauvri à vive allure. Malgré la rente pétrolière, sa croissance stagne. L'inflation atteint 28 % en 2012. La dette publique a explosé depuis 1998, passant de 28 à 130 milliards de dollars. La confiscation des terres, la saisie des terrains côtiers et l'étatisation du secteur pétrolier ont entraîné la liquidation de milliers d'entreprises.

Si la pauvreté a effectivement reculé, comme cela a été dit, il n'en va pas de même de l'illettrisme et de la santé, sans compter la multiplication des pénuries : produits de base, eau, électricité, logement. En clair, le désastre économique Chavezien s'apparente à celui du castrisme en pire !

C'est également un échec démocratique. Hugo Chavez a exercé un pouvoir personnel ultra-centralisé en prenant souvent des libertés avec la démocratie. Avec la création des communes populaires - cela a été dit -, il a étendu son contrôle sur toute la population. Avec la création d'une milice présidentielle de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, il a entretenu une atmosphère de terreur dans son pays, notamment vis-à-vis d'une opposition totalement muselée.

Enfin, il a laissé prospérer une insécurité record dans la population...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - M. DUBUS a deux minutes pour faire une explication de vote et je le trouve un peu long.

M. Jérôme DUBUS. - ... notamment à Caracas, ville devenue la moins sûre d'Amérique du Sud. Et c'est ce triste bilan que les élus parisiens du Front de gauche voudraient que la Ville de Paris honore ? Il n'est pas question que la capitale mondiale des droits de l'Homme et de la liberté puisse un jour apporter son soutien à la commémoration du chavisme, symbole de catastrophe économique et démocratique.

Et c'est la raison pour laquelle je vous demande, mes chers collègues, de repousser ce vœu avec la plus grande force possible.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Madame SIMONNET, êtes-vous d'accord pour que l'on coupe le vœu en deux et que l'on fasse deux votes séparés ? Ou sinon, ce sera un vote ensemble et l'avis sera négatif.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous acceptons, parce que cela nous semble important qu'il y ait ce message à tout le peuple vénézuélien, mais juste une phrase : j'entends et je comprends que cette rente pétrolière, qui a été arrachée aux intérêts privés, que tous les tenants de ces intérêts privés, qui sont pour se réserver ces profits aient eu envie de récupérer cette rente pétrolière, et c'est bien pour cela qu'ils ont essayé de faire un coup d'Etat contre Chavez. Et je vois bien les mêmes qui soutiennent le MEDEF ici. Je comprends qu'ils s'opposent à la mémoire d'Hugo Chavez là-bas !

Donc oui, nous dissocions le vœu, et je pense que le débat pourra se poursuivre sur le fait qu'on puisse donner une place ou une rue à M. Hugo Chavez...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il faudrait arrêter, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... comme le proposait d'ailleurs M. Georges SARRE, ancien maire du 11e.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien. Nous allons suivre la démarche de Pierre SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, la première partie du vœu, c'est-à-dire ce qui concerne le salut fraternel et chaleureux, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 53).

Vous avez retiré la deuxième partie, c'est cela ?

Je suis désolé. Madame SIMONNET, retirez-vous le deuxième alinéa ?

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai compris que du coup le vœu était scindé en deux. On vote d'abord sur le premier puis sur le deuxième. C'est cela ?

Monsieur SCHAPIRA, est-ce là la proposition de l'Exécutif ? Il y a donc deux votes, que l'Exécutif soutient la première partie du vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix le deuxième... On ne va pas passer... C'est très important de passer un quart d'heure de géopolitique sur l'Amérique du Sud, mais il y a peut-être d'autres projets de délibération derrière.

Je mets aux voix le deuxième alinéa qui est de donner le nom de Hugo Chavez à un lieu de la Capitale avec un avis négatif.

Mme Danielle SIMONNET. - La deuxième partie n'est pas soumise au vote. Il me semble que c'est ce que vous avez convenu tout à l'heure.

M. Alain LHOSTIS. - On retire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La deuxième partie est retirée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élection du Pape.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons paisiblement à un vœu n° 24 qui est beaucoup plus œcuménique puisqu'il est relatif à l'élection du Pape.

C'est M. Jérôme DUBUS, qui a vraiment de grandes compétences internationales, qui va le présenter en une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Je peux y aller ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Oui, vous avez ma bénédiction !

M. Jérôme DUBUS. - Ah, formidable !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aurais préféré ne pas avoir à déposer ce vœu, mais les propos tenus par notre collègue CORBIÈRE m'ont imposé, ainsi qu'à mon groupe, une obligation morale à réagir.

M. CORBIÈRE s'est cru autorisé, comme d'ailleurs M. MELENCHON au niveau national qui n'a que la haine à la bouche, le lendemain de l'élection du Pape François, de faire état d'une pseudo collaboration de l'archevêque de Buenos Aires, Mgr BERGOGLIO, avec la dictature militaire argentine, l'accusant même d'avoir couvert l'arrestation de deux prêtres jésuites.

Ces accusations sont gratuites, diffamatoires et ont été immédiatement démenties par le prix Nobel de la paix argentin, Adolfo PEREZ ESQUIVEL, comme par Francisco JALICS l'un des deux jésuites enlevés par la junte militaire à l'époque.

Face à cet anticléricalisme aveugle, je demande donc à notre Conseil de confirmer officiellement les déclarations de Bertrand DELANOË et de Pierre SCHAPIRA qui ont salué, dès le lendemain de l'élection du Pape, l'élection du Pape François, et donc de couvrir, par cette salutation répétée, les propos de M. CORBIÈRE, membre jusqu'à nouvel ordre de la majorité municipale.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je laisse le soin à M. SCHAPIRA de donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 24.

Monsieur SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Monsieur DUBUS, j'ai lu avec attention votre vœu que j'avoue avoir du mal à comprendre.

Oui, parce que les voix du Seigneur sont impénétrables !

Si j'ai bien compris, la seule motivation de votre vœu est de vouloir vous servir du Conseil de Paris pour répondre à Alexis CORBIÈRE, puisque la phrase du vœu même est : "que le Conseil de Paris salue officiellement l'élection du nouveau Pape afin d'atténuer les propos intolérables de l'élu parisien". Si vous avez un problème avec

M. CORBIÈRE, comme moi d'ailleurs, réglez-le directement, mais ne prenez pas le Conseil de Paris en otage. On ne sera pas les seuls à avoir des problèmes avec M. CORBIÈRE. Il y en a plein !

Or, si M. CORBIÈRE s'est exprimé à ce sujet, ce n'est pas au nom du Conseil de Paris mais en son nom propre. Alors je vous invite donc, à moins que vous ayez tout d'un coup une crise de timidité, mais je vous invite donc à parler avec lui et à lui dire ce que vous pensez. Mais ce n'est pas au Conseil de Paris à le faire.

Je vous ferai remarquer que, tel que rédigé, votre vœu laisse à penser que l'élection du nouveau Pape semble de moindre importance que votre souhait d'en découdre avec M. CORBIÈRE. C'est pourquoi...

Moi, je n'ai pas salué l'élection du Pape. J'aurais pu le faire. Vous avez peut-être confondu avec un autre François, je ne sais pas, mais je ne l'ai pas fait. Il y a un nouveau Pape, tant mieux, je suis content et tout le monde est content et il a été élu.

C'est pourquoi, moi, très honnêtement, cher collègue, je vous demande de retirer votre vœu sinon l'Exécutif émettra un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, vous retirez votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Non, je ne le retire. Il est soumis au vote.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous prenons un retard considérable et vous pouvez très bien vous battre en duel avec Alexis CORBIÈRE sur le parvis de Notre-Dame, ce sera parfait.

M. Sylvain GAREL. - C'est le parvis Jean-Paul II !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Si cela continue, on fait une suspension de séance, parce que vous chahutez trop.

Mme SIMONNET veut faire une explication de vote. Vous avez une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce vœu dans ses considérants est pour le moins surprenant, mais j'aimerais quand même vous rappeler une chose. S'il y a une chose, un fait historique qui est indiscutable, c'est la responsabilité d'une bonne partie de l'Eglise dans la dictature de 1976 à 1983, que l'actuel Pape, lorsqu'il y était n'a jamais voulu reconnaître.

Par contre, je voudrais me prononcer aussi sur votre vœu, au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Le Conseil de Paris n'a pas à saluer en tant qu'instance républicaine et laïque, n'a pas à se prononcer sur l'élection, sur la nomination d'un chef religieux.

Dans l'hémicycle. - C'est un chef d'Etat !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vois que la torpeur de l'après-midi est passée.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif au monument OPEX.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au monument OPEX.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 25 et 26 qui sont relatifs au monument Opex.

C'est Mme DAUVERGNE pour l'U.M.P.P.A. et Mme BERTRAND pour l'U.D.I. qui vont chacune lui consacrer une minute, et c'est Mme POURTAUD qui va répondre.

Madame DAUVERGNE, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Notre Assemblée avait voté à l'unanimité un vœu lors de notre séance de mars 2012 demandant que le monument Opex à installer sur la place Fontenoy respecte la perspective de l'avenue de Saxe. Or, nous avons eu la surprise d'apprendre que le Maire de Paris avait donné son accord au Ministre de la Défense pour une installation de ce monument sur la place Vauban.

Outre que cette réponse ne respecte pas l'expression de notre assemblée, elle omet plusieurs préalables portant sur l'esthétique du monument et l'indispensable concertation avec les élus, les associations et les habitants.

Nos craintes se sont trouvées confirmées lorsque nous avons pris connaissance des projets prévus par le Ministère de la Défense. Les projets sélectionnés se sont révélés être totalement inadaptés au site, qui est lui-même inadapté à un monument tel que l'envisage l'armée.

Les habitants se sont depuis largement mobilisés contre ce projet. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons que ce dossier soit remis dans le droit chemin et que la proposition initiale qui faisait consensus soit privilégiée.

L'installation du monument Opex sur la place Fontenoy procurera un environnement prestigieux, puisque bordé par l'Ecole militaire et l'UNESCO. Un beau symbole !

Ce sera, nous l'espérons, l'occasion de déplacer le monument à la guerre de 1870 et de requalifier cette place.

Nous espérons que ce vœu sera voté avec la même unanimité que celui de l'année dernière.

Je vous remercie.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme BERTRAND, pour une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reprendrai pas les faits qui viennent d'être exposés très clairement par la précédente oratrice.

Je voulais seulement reprendre nos termes, les termes du vœu, parce qu'ils sont un peu complémentaires et supplémentaires.

D'abord, nous souhaitons que le Conseil de Paris constate la difficulté d'harmoniser les projets de monument Opex et la perspective de la place Vauban.

Nous demandons que le monument aux morts en Opex soit érigé sur le site envisagé initialement, la place de Fontenoy, ce qui avait tout de même été voté à l'unanimité par le Conseil de Paris de mars 2012.

Et surtout, nous demandons une meilleure concertation avec le conseil de quartier et les associations de riverains, qui ont leur mot à dire.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre simultanément, si vous le permettez, aux deux vœux, puisqu'ils sont très semblables.

Je précise que je réponds au nom de Catherine VIEU-CHARIER, qui m'a demandé de bien vouloir le faire à sa place et qui m'a fourni les éléments.

Nous avons déjà largement abordé la question de l'installation du monument dit Opex, en mémoire des soldats tombés en opérations extérieures lors de séances précédentes - cela a été rappelé.

L'actualité récente nous a malheureusement rappelé l'importance de ce monument, notamment pour les familles concernées.

Je vous rappelle que ce projet est sous l'autorité de l'Etat et que, suite au rapport du Général THORETTE, le site Vauban a été confirmé par le Ministre de la Défense, Gérard LONGUET, avant et après notre Conseil de mars 2012. A ce jour, il n'a pas été remis en cause par le nouveau Gouvernement.

Depuis novembre 2012, nous sommes entrés dans une nouvelle phase, celle de la Commission d'appel d'offres.

Puisque des représentants de chacun des groupes font partie de ladite commission, en particulier Mme DATI, cette commission se réunit le 29 mars. Vous savez donc qu'elle sera chargée d'étudier les trois derniers projets en compétition.

Soyez sûrs que lors de cette réunion, les deux représentants du Maire de Paris, c'est-à-dire l'adjointe chargée de la mémoire et du monde combattant et le directeur du Pavillon de l'Arsenal, seront extrêmement exigeants sur la qualité esthétique du projet retenu et sur son intégration dans la perspective de la place Vauban.

Concernant les éléments du vœu présenté par l'U.D.I. sur la concertation nécessaire du conseil de quartier, je ne peux qu'adhérer à l'idée d'une concertation avec le conseil de quartier, mais je voudrais vous dire, chers collègues, qu'il appartient à Mme la maire du 7^e arrondissement de la mener. Je vous rappelle qu'en tant que membre de la Commission d'appel d'offres, elle a toutes les informations utiles à ce stade pour mener cette concertation.

Dans l'attente des résultats du travail de la Commission d'appel d'offres du 29 mars, je ne peux que demander aux auteurs des vœux de les retirer, ou alors je demanderai au Conseil de bien vouloir les rejeter.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les maintenez-vous ?

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Nous maintenons.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25, des groupes U.M.P.P.A. et U.D.I., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe U.D.I., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2013 DF 10 - Fixation des taux des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises) au profit de la Commune pour 2013.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 1^{ère} Commission.

Nous examinons le projet DF 10 et l'amendement n° 27 : fixation des taux de quatre taxes directes locales - taxe d'habitation, taxe foncière, et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Commune, tout cela pour 2013.

La parole est à M. BOUTAULT, pour cinq minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce matin, nous avons eu un débat très intéressant et fructueux sur les rythmes éducatifs et leur mise en œuvre dès 2013, ce dont je me réjouis. Il a été parfois évoqué, et notamment dans la presse, y compris par les adjoints au Maire de Paris, la difficulté qu'il y aurait à financer totalement cette mesure sur le budget 2014 et les années à venir même si, en 2013, évidemment, cette réforme est financée.

C'est la raison pour laquelle je propose que nous puissions mobiliser des financements. C'est possible dans le cadre d'une application des taux de la cotisation foncière des entreprises, qui est une partie de la taxe professionnelle qui a été supprimée en 2011 et de la porter, non pas à 16,52 % comme aujourd'hui, mais à 33 %, ce qui nous permettrait d'engager quelques 300 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la Ville. Ce qui nous permettrait de financer près de six ans de réforme des rythmes éducatifs à Paris.

C'est une mesure qui en outre, s'inscrit dans la logique métropolitaine que nous défendons, puisque les communes alentour comme Cergy-Pontoise, Plaine-Commune, Melun, Saint-Quentin-en-Yvelines ou Clichy Montfermeil appliquent elles-mêmes des niveaux de C.F.E., des contributions foncières des entreprises, à hauteur de 30 %. Ce serait en outre une mesure de justice fiscale puisque vous savez que si Paris pratique un faible taux sur la C.F.E., cela attire encore des entreprises à Paris. Or, dans le cadre d'une métropolisation de la vie économique, créer des emplois là où il y en a besoin, c'est-à-dire en périphérie de Paris, n'est pas une mauvaise idée !

D'ailleurs, créer des emplois là où vivent les gens plutôt qu'à Paris puisqu'on sait que Paris compte 2,5 emplois par habitant, permettrait, en outre, de faire décroître les déplacements périphérie-centre. Cela nous permettrait de rééquilibrer les emplois en contribuant à ce qu'ils se créent plus près des lieux d'habitation, renforçant encore notre politique environnementale en réduisant les déplacements domicile-travail.

Pour des raisons d'harmonisation et donc de justice fiscale comme pour des raisons environnementales, je pense que c'est une bonne idée. J'ajoute que des villes comparables à Paris - Bordeaux, Lyon, Marseille - pratiquent des taux de C.F.E. bien supérieurs au nôtre puisque Bordeaux à un taux de C.F.E. de 34,9 %, Lyon, 27 % et Marseille, 32,63 %.

Je pense donc que notre Assemblée aurait tout intérêt à adopter cet amendement en portant la cotisation financière des entreprises à 33 % pour toutes les raisons que je viens d'indiquer.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis beaucoup de cette proposition d'amendement parce que je me réjouis d'abord de l'intérêt, peut-être un peu inattendu, de M. BOUTAULT et je suppose du groupe "Vert", pour l'équilibre des finances parisiennes.

Mais malgré cette grande satisfaction, je vais être contraint, Monsieur BOUTAULT, de donner un avis négatif à l'adoption de cet amendement et je vais vous expliquer pourquoi.

Il y a à cela deux raisons.

La première raison est une raison de morale politique parce qu'après les augmentations fiscales modérées de 2009 et de 2010, nous avons pris l'engagement, toute la Municipalité, y compris bien entendu les adjoints qui viennent du groupe "Vert", de ne plus changer le taux des impôts directs locaux jusqu'à 2014.

Et même si ces taux sont très inférieurs, dans tous les domaines, les ménages, les entreprises, la cotisation foncière, la taxe foncière, la taxe d'habitation, même si ces taux sont très inférieurs à la quasi-totalité des taux des autres villes, nous tiendrons bien entendu cette promesse parce que l'honneur de la vie politique est de tenir ses engagements, nous tiendrons celui-ci comme nous tenons les autres.

C'est la première raison.

La deuxième raison, c'est que même si nous n'avions pas pris cet engagement, je n'aurais pas donné un avis favorable car vous oubliez, Monsieur BOUTAULT, que le précédent Gouvernement a porté un mauvais coup, un très mauvais coup aux entreprises parisiennes.

Vous savez qu'alors que le taux de taxe professionnelle parisien était très faible, le Gouvernement de M. FILLON a fixé le taux de la CVAE - c'est l'Etat qui le fixe, ce n'est pas la Ville - à un niveau très supérieur, presque le double de celui de notre taxe professionnelle. Et donc, d'année en année, au fur et à mesure que la période de transition s'écoule, la CVAE de la plupart des entreprises parisiennes augmente inexorablement.

Voilà ce que j'appelle un mauvais coup.

Je pense que les entreprises parisiennes n'ont pas besoin de subir en outre l'augmentation fiscale que vous préconisez.

Parce que j'espère avoir été convaincant, Monsieur BOUTAULT, je voulais vous demander de retirer cet amendement, sinon je serais vraiment désolé d'être obligé de donner un avis défavorable.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous retirez ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Vous aviez bien compris, Monsieur le Maire, que l'amendement n'est pas retiré. D'ailleurs je précise qu'il fait suite à un vœu précédent que nous avons déposé sur cette question. Ce n'est donc pas une découverte ! En matière de morale politique, vous m'étonnez. Cela ne contrevient pas à la morale politique que de souhaiter une plus grande équité pour la métropole ! Il est bien entendu maintenu. S'il était adopté, il permettrait de résoudre beaucoup de problèmes qui sont devant nous notamment de justice fiscale sur la métropole, et de financement pour les engagements que nous avons pris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 27 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 10).

2013 DF 11 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2013.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 11 et les vœux n^{os} 28 et 29. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2013.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en ce qui concerne le vœu n° 28, il s'agit de la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Après les différents considérants qui expliquent les modalités de fixation j'en arrive à l'essentiel, puisque vous savez qu'elle n'est destinée qu'à pourvoir aux dépenses du service, qu'elle ne peut générer aucun bénéfice.

Le taux fixé pour 2013 devrait générer une recette de 444,5 millions d'euros dont 10,3 millions d'euros de recettes supplémentaires qui sont liées à l'évolution de la base.

Nous considérons que les efforts des Parisiens pour recycler et réduire leurs déchets génèrent des économies d'échelle, qu'elles méritent également d'être financièrement encouragées, c'est pourquoi nous émettons le vœu que le taux applicable pour 2013 à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit diminué afin que le produit recouvré n'excède pas la dépense prévisionnelle, soit 384.754.052 euros.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que le groupe U.M.P. manifeste en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères une constance digne de tous les éloges puisque c'est la troisième fois depuis trois mois que nous examinons cette taxe à la demande de nos collègues de l'U.M.P.

Je vais donc répondre une fois de plus sur ce procès qui nous est fait, quant à l'emploi des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

J'ai déjà dit que nous étions dans le strict respect de la loi, et que le Préfet de Région précédent, qui, vous le savez, avait comme distraction principale de déférer la Ville de Paris au Tribunal administratif ne l'a jamais fait pour la T.E.O.M., et il n'en aurait pas manqué l'occasion si nous avions eu un comportement contraire à la loi.

J'ajoute que la Chambre régionale des comptes, qui s'est penchée sur ce sujet, a parfaitement admis que la Ville de Paris agissait dans les limites de la loi.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que nous faisons masse, d'une part des dépenses de balayage et d'enlèvement des ordures ménagères, puisque ce sont les mêmes agents qui pour l'essentiel accomplissent ces fonctions, et d'autre part, des recettes.

Le résultat est tout à fait probant, je parle de 2011 je n'ai pas encore les résultats du compte administratif de 2012, mais en 2011, 581 millions d'euros de dépenses sur la collecte et sur le nettoyage, et 496 millions d'euros d'encaissement de T.E.O.M. et de taxe de balayage, donc il y a un coût du service qui est supérieur de 86 millions d'euros, ce n'est pas tout à fait rien par rapport aux recettes.

Je donne une nouvelle fois un avis défavorable aux propositions de l'U.M.P. sur ce sujet.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Vous voulez intervenir, allez-y.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce sera tout à fait bref, mais le vœu n'a pas le même objet puisque là, il s'agit d'une proposition pour faire évoluer le Code général des impôts et en particulier l'article L. 1521 relatif aux exonérations de

la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous proposons une modification qui permettrait aux communes de moduler cette taxe et de la diminuer pour deux catégories d'immeubles, ceux qui mettent à disposition les bacs pour le tri sélectif, et ceux munis d'un appareil d'incinération d'ordures ménagères.

C'est pourquoi nous pensons que cette modification serait possible et qu'elle serait faisable si effectivement les immeubles qui sont désignés par le service des impôts sur la demande des propriétaires adressée au Maire étaient indiqués par une liste de ces immeubles qui soit affichées à la porte de la mairie.

A ce moment-là, la réduction ou l'exonération serait applicable à partir du 1er janvier de l'année suivant celle de la demande.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix le vœu... vous voulez répondre ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 11).

2013 DAJ 8 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 19 février et 12 mars 2013.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 8 et l'amendement technique n° 30. C'est la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres le 19 février et le 12 mars 2013.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Avant que M. GAUDILLÈRE nous quitte, Monsieur GAUDILLÈRE, pardon Monsieur l'adjoint aux Finances, mais avant que vous nous quittiez, je voudrais tout de même relever un propos que vous venez de tenir et qui me paraît grave.

Je cite votre propos, vous nous avez dit : " le Préfet précédent avait pour distraction principale de déférer la Ville de Paris devant le Tribunal administratif". Ce sont vos mots, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de vous rappeler qu'il ne s'agit pas d'une distraction, il s'agit d'une obligation, cela s'appelle le contrôle de légalité, et ce n'est pas l'occupation principale ni même préférée du Préfet de Paris et M. GAUDILLÈRE, qui part, manifestement cela ne lui plaît pas, mais c'est ainsi, c'est le Code général des collectivités territoriales.

Je dirais même, il est heureux que le Préfet de Paris procède à ce type de contrôle parce que bien souvent cela permet de préserver les droits de la minorité de ce Conseil municipal et je voulais le dire.

Je voudrais maintenant passer au projet de délibération qui nous est proposé, celui que l'on appelle le projet de délibération aval aux décisions qui ont été prises par la Commission d'appel d'offres de la Ville.

Je voudrais revenir en particulier sur un marché qui a été attribué par la C.A.O. du 19 février dernier et qui est un marché qui me paraît tout à fait problématique, pour ne pas dire épineux, et qui touche à la santé des Parisiens.

Voici, en quelques mots, de quoi il s'agit, mes chers collègues.

La Commission d'appel d'offres a eu à examiner un marché de confection et de réparation de prothèses dentaires fixes et amovibles.

Bien sûr, cela peut paraître un détail pour certains d'entre vous, mais les prothèses dentaires, ce sont celles qui seront implantées dans la bouche des Parisiens qui, à moyens et à revenus modestes, iront consulter dans les centres de soins dentaires de notre ville.

Or, vous devez le savoir, mes chers collègues, le marché de la prothèse dentaire est un marché aujourd'hui tout à fait opaque, avec des prothèses "low cost", qui sont fabriquées et vendues par des producteurs en Asie du Sud-Est et en particulier en Chine.

Si votre dentiste est scrupuleux, honnête, il vous implantera une couronne ou une prothèse aux normes de l'Union européenne, mais si votre dentiste est un peu moins scrupuleux, il ira se fournir en Asie du Sud-Est pour 10 euros la prothèse dentaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est plus cher !

M. David ALPHAND. - Quel problème pose le marché qui nous est soumis ce soir ? Aucune garantie n'est offerte à la Ville de Paris en termes de traçabilité des céramiques et des métaux utilisés par lesdites prothèses.

Je demande donc, en application du principe de précaution, et pour garantir la santé des Parisiens, et j'irai même jusqu'à dire pour se prémunir de l'engagement de la responsabilité de la Ville et de certains de ses élus, je demande donc que notre Conseil déclare sans suite ce marché - il est encore temps - et qu'il soit procédé à une relance sur de nouvelles bases qui assureront une meilleure garantie en termes de traçabilité et de garantie scientifique pour ces prothèses qui seront implantées auprès des Parisiens.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Je suis un peu stupéfaite parce que le marché est passé et nous avons eu tout le débat nécessaire en C.A.O., sur la base d'un rapport et en présence à la fois de la Direction des Achats et de la DASES, la direction qui a lancé le marché et celle qui l'a préparé. Ce marché a fait l'objet d'un débat et de discussions, pas seulement entre nous, les membres de la Commission d'appel d'offres, mais aussi avec les personnes qui l'ont élaboré.

En discuter ici, alors qu'on n'a pas le document sous les yeux, cela n'a pas beaucoup de sens, d'une part.

D'autre part, compte tenu de toutes les précisions apportées, parce que la Direction a apporté énormément de précisions, en particulier que ces prothèses dentaires ont été définies par le service avec toutes les exigences nécessaires dans le cahier des charges, et c'est sur la base de ce cahier des charges que les modèles sont analysés.

Je rappelle que le Conseil de Paris n'est pas compétent pour modifier les décisions de la Commission d'appel d'offres. On serait dans une totale illégalité.

Pour finir, je vais vous lire l'annotation sur le procès-verbal qui a été signé par M. ALPHAND : "abstention". M. ALPHAND s'est abstenu sur ce marché : "Le marché doit faire l'objet de toutes les garanties nécessaires, afin de veiller à la sécurité sanitaire des patients. Un suivi attentif de ce marché paraît s'imposer."

J'ai appuyé cette remarque sur le PV et nous avons sur ce point l'accord de la DASES en matière de suivi. Donc, je crois que tout a été fait dans les règles.

Je ne peux rien dire de plus.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien, Madame.

Donc, tout a été fait dans les règles.

Vous voulez parler encore ?

Vous êtes prothésiste ? Allez-y !

Vous ne voulez pas parler ?

Mais si, il veut parler.

Parlez, parlez !

M. David ALPHAND. - Je dois dire que, Madame MONTACIÉ, je précise même, parce qu'il faut être tout à fait précis sur cette affaire, qui est une affaire importante et grave, que non seulement je n'ai pas approuvé en C.A.O. ce marché mais pas plus que ma collègue Delphine BURKLI, également présente ce soir.

Les garanties qui sont apportées, pardon, mais j'ai le rapport ici, le rapport d'analyse des offres, Madame MONTACIÉ. Il ne concerne nullement la traçabilité des produits, des matériaux et des céramiques. D'ailleurs, vous venez de le préciser vous-même, vous avez apporté vous-même une précision manuscrite sur un P.V. de la C.A.O., ce qui est tout à fait inhabituel.

Pour cette raison-là, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait, nous allons passer au vote.

Je mets aux voix l'amendement n° 30 déposé par l'Exécutif.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Ce n'est pas un amendement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est un amendement technique que l'on vote.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Non, il s'est engouffré...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est bien un amendement technique de l'Exécutif ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Il y a un amendement technique de l'Exécutif, d'une part, et, d'autre part, il y a une question de M. ALPHAND et je crois que les deux se sont percutés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On vote sur l'amendement technique de l'Exécutif, c'est l'amendement n° 30 et ensuite on vote sur le projet.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - D'accord.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 30, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 30 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DAJ 8).

2013 DF 6 - DVD 43 - Lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de conception, fabrication, pose et d'entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés avec exploitation publicitaire.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la publicité sur les abribus.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la consultation de la Commission du Mobilier Urbain.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 6 - DVD 43, les amendements n° 31 à n° 33 et les vœux n° 34, n° 35 et n° 35 bis : signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres des 19 février et 12 mars.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, 5 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

On nous propose un projet de délibération afin d'engager le marché des abris voyageurs et les mobiliers associés, c'est-à-dire essentiellement les abribus. Or, nous souhaitons améliorer le cahier des charges, notamment sur plusieurs points.

Celui concernant la capacité énergétique de consommation de ce mobilier qui doit être, à notre sens, une consommation énergétique faible, voire nulle, puisqu'on sait qu'il est possible, comme cela se pratique ailleurs, d'avoir des mobiliers qui ne consomment pas ou très peu d'énergie, selon les nouvelles normes.

Par ailleurs, nous souhaitons que l'occasion de ce marché ne soit pas saisie comme une opportunité pour accroître la pollution visuelle publicitaire. Vous savez que le droit à ne pas recevoir de message publicitaire n'est pas une liberté qui est parfaitement bien respectée, c'est le moins que l'on puisse dire. Or, un usager du bus, comme du métro d'ailleurs, comme tout citoyen qui se promène dans la rue, n'est pas nécessairement un prospect ou un consommateur potentiel.

Il est donc important que les publicités, s'il doit y en avoir, soient réduites en termes de surface et en nombre.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité avec ce vœu que les entreprises qui répondront aux marchés soient encouragées à proposer des abris voyageurs à énergie passive ou à énergie positive, et que la non publicité, en tout cas que la non augmentation du nombre de surfaces publicitaires et de publicités elles-mêmes sur ces mobiliers soient renforcées.

C'est l'objet du vœu qu'ont déposé les écologistes et que nous souhaitons voir adopter, bien entendu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour 5 minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le mobilier urbain est un élément clé de la qualité de vie des Parisiens, que ce soit en raison de son importance numérique, comme de la place qu'il occupe sur l'espace public bien sûr mais aussi dans notre champ visuel quotidien.

Ces propriétés amènent évidemment à porter la plus grande importance à sa qualité, comme aux emplacements choisis. On ne compte plus, vous entendez comme moi, les remarques des habitants de nos quartiers sur l'encombrement des trottoirs. Remarques qui sont la plupart du temps fondées sur le nombre de potelets, celui des cabines téléphoniques ou du mobilier urbain destiné à l'information, à la publicité, sans oublier bien sûr les abribus ou le matériel implanté aux arrêts de bus, dits tête de vache.

Les expériences qui ont été conduites pour examiner les trajets des personnes à mobilité réduite ont été éclairantes à ce sujet, mettant en lumière le trop grand nombre d'obstacle sur un trajet donné, mais il s'agit là d'un problème global à l'ensemble du mobilier urbain. Tirons donc de ces premières réflexions l'importance de la qualité indispensable du mobilier que nous devons choisir et celle de son emplacement.

Il y a quelque temps, mes chers collègues, la Ville de Paris a décidé de mener une expérience de nouveaux mobiliers urbains en implantant 40 nouveaux éléments dits intelligents, apportant des services nouveaux aux usagers. Sur le principe, on ne peut que s'en féliciter, car il y a encore beaucoup à faire, notamment pour faciliter une plus grande intermodalité à Paris.

C'est pourquoi nous souhaiterions disposer d'un rapport complet sur les retours de ces expériences, ce qui nous semblerait plus qu'indispensable au moment d'entamer un dialogue compétitif.

Demandé en 3e Commission, je n'ai eu droit qu'à des bribes de retour sur ces expériences présentées oralement. Elles justifient très certainement un véritable rendu, notamment à la Commission du mobilier urbain, question qu'évoquera dans un instant ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE.

En ce qui concerne le marché qui va s'ouvrir et les conditions qui seront requises, notamment pour les futurs abribus, un des critères retenus doit être leur autonomie énergétique. Nous proposons donc un amendement pour implanter sur le toit des abribus des panneaux photovoltaïques, à même de fournir l'électricité nécessaire à l'éclairage, facteur de sécurité et aux informations en temps réel, ainsi qu'à de nouveaux services.

Un autre amendement relatif à l'équipement des abribus nouvelle génération en matière de défibrillateurs externes automatiques nous paraît très important. Les performances de ce type de matériel en cas d'arrêt cardiaque sont avérées et l'équipement parisien, mes chers collègues, est très pauvre avec moins de 400 appareils. La présence d'un défibrillateur dans chacun des 1.800 abribus parisiens permettrait très certainement de sauver des vies et ce n'est pas rien.

D'autre part, je voudrais aborder maintenant la question des emplacements retenus pour ces nouveaux équipements. Cette question doit, selon nous, impérativement être discutée avec les mairies d'arrondissements, qui pourraient d'ailleurs mettre ce sujet à l'ordre du jour des conseils de quartier concernés.

Les conseils de quartiers ont été consultés sur les emplacements Vélib' et sur les emplacements Autolib'. Leur avis leur a été demandé sur l'évolution des emplacements de livraison ou encore sur l'arbitrage des cabines téléphoniques à garder ou celles qui sont superflues. Il nous semblerait donc tout naturel que les lieux proposés pour recevoir un nouveau matériel d'abribus fassent l'objet d'une concertation de ce type.

Cette démarche correspond parfaitement à un exercice logique et justifié de la démocratie locale dans son sens le plus concret et non travesti. Encore faut-il que les avis recueillis soient ensuite pris en considération, ce qui est loin d'être toujours le cas. Là, je renvoie la Municipalité à ses responsabilités.

L'implantation de ces nouveaux mobiliers nous semble donc bienvenue sur le plan des services, comme on peut en attendre, comme sur le fait de faciliter l'utilisation des bus elle-même.

Nous attendons des assurances sur le plan architectural, énergétique, sur celui des emplacements, comme aussi sur la garantie que ces nouveaux éléments n'entraînent en aucune façon l'augmentation de l'espace public et des surfaces publicitaires. En effet, l'espace public ne doit pas faire l'objet d'une marchandisation. Les sollicitations commerciales sont déjà plus que nombreuses et ne doivent pas augmenter.

Je terminerai, puisque je parle d'espace public et de son attribution, en disant qu'il me paraît également important de développer les espaces d'affichage des activités des associations sans but lucratif. Ceux-ci sont encore en nombre insuffisant dans la Capitale et cet affichage ne doit pas rester le parent pauvre et demande lui aussi à bénéficier d'emplacements sur des espaces fréquentés.

Nous aimerions donc savoir quelles sont vos intentions sur ces différents points.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons nous réjouir de voir le mobilier urbain parisien évoluer, tant sur le plan esthétique que sur le plan des services qu'il peut rendre aux Parisiens, mais encore faut-il qu'en plus d'être intelligent, ce mobilier soit intelligemment conçu et implanté, qu'il réponde véritablement aux attentes de confort et de fonctionnalités souhaitées par les usagers et les associations, qu'il apporte un service utile aux Parisiens et bien sûr qu'il s'intègre harmonieusement dans les différentes voies et quartiers de notre Capitale.

C'est pourquoi je regrette que la rédaction du pré-programme fonctionnel qui accompagne ce projet de délibération n'ait pas fait l'objet d'une large concertation en amont, et notamment d'une saisine de la Commission du mobilier urbain, dont je déplore la mise en sommeil depuis le 6 juin 2011, alors que paradoxalement les initiatives portant sur les nouveaux mobiliers parisiens fleurissent. Qu'il s'agisse du futur modèle de corbeille, que vous vous apprêtez à déployer en 30.000 exemplaires dans toutes les rues et jardins parisiens, alors que le prototype n'a toujours pas été présenté en C.M.U. ou encore de l'appel à projet "mobilier urbain intelligent" que vous avez lancé en 2010 et qui, à ce jour, n'a donné lieu à aucune communication et à aucun bilan.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que la Commission du mobilier urbain, ainsi que vous l'énonciez en novembre 2008, a vocation à "favoriser la concertation, la coordination et la réflexion en associant élus, partenaires institutionnels et personnalités qualifiées", et doit - je cite là le Maire de Paris - "être saisie de toutes les questions touchant le mobilier urbain, en particulier s'il a vocation à être installé sur l'espace public". Ce qui aurait donc dû être le cas pour les abribus dont il est aujourd'hui question.

Au-delà de cette demande de saisine de la C.M.U. qui fait l'objet de notre vœu n° 35, le renouvellement des abribus me donne l'opportunité de vous demander d'intervenir auprès de la R.A.T.P., afin que le Système d'Information en temps réel apposé dans les abribus devienne un véritable outil fiable et non plus un instrument qui délivre des informations à géométrie variable et très approximatives.

Ce renouvellement doit aussi être l'occasion de réfléchir au positionnement des supports d'information installés dans les abribus.

Je ne sais, Monsieur le Maire, si vous êtes un usager des bus, mais si tel est le cas, avouez qu'il est parfois acrobatique de consulter des informations situées au fond des abribus bondés.

Enfin, comme vient de le rappeler ma collègue Laurence DOUVIN, je souhaite que le renouvellement de ces 2.700 abris donne lieu à une concertation avec les mairies d'arrondissement avant réalisation des travaux d'implantation, afin de corriger les éventuelles erreurs de positionnement qui sont apparues du fait de sites mal appropriés, de l'évolution de certaines rues, des réaménagements de voirie ou encore de l'installation de nouveaux commerces.

Pour conclure et compte tenu de l'impact de ces mobiliers sur le paysage, de leur potentiel de service innovant, mais aussi de l'accueil et du confort que nous devons aux usagers, nous vous demandons, Monsieur le Maire, que pour ce projet comme pour les autres, la C.M.U. que préside votre première adjointe, et où siègent ensemble des groupes politiques, des designers, des associations et des personnalités qualifiées, soit réunie et puisse pleinement jouer le rôle qui est le sien.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est une excellente nouvelle d'apprendre qu'une partie du mobilier urbain, celle qui concerne les abris voyageurs de surface pour les bus, les navettes et les taxis, va être renouvelée dans la Capitale.

On ne peut pas dire que l'actuel mobilier, qui date de 1993, soit esthétique, confortable ou qu'il donne une bonne image de la Capitale à ses visiteurs. Avec l'augmentation du nombre de bus et les nouvelles lignes, en particulier celles des minibus électriques et de la flotte de taxis, les usagers de ces abris voyageurs sont beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans.

On peut et on doit faire mieux en matière de modernité, d'image architecturale dans la ville, mieux en matière de confort et d'information donnés aux voyageurs. Il faudra, je crois, avec ce marché se montrer exigeant.

Il faut également être cohérent avec ce que nous avons voté en 2011.

En 2011, la Ville s'est dotée d'un nouveau règlement local de publicité qui prévoit d'en diminuer l'emprise sur le territoire parisien. L'ancienne majorité est parvenue à en retarder l'application, à travers un geste législatif qui a marqué la victoire du lobby publicitaire, mais aujourd'hui, avec ce nouveau mobilier urbain, il serait souhaitable de respecter tout de même les prescriptions du règlement local de publicité que nous avons adopté en juillet 2011.

Je souhaite à cet égard rappeler que le groupe socialiste, radical de gauche avait proposé un vœu réclamant de la R.A.T.P. la mise en place d'une information citoyenne, associative, culturelle et touristique dans les abribus et que c'est sans doute l'occasion de rappeler ce vœu qui avait été adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris.

Je voudrais dire que nous attendons que l'exploitation publicitaire des nouveaux abris soit conforme à ce R.L.P. Nous demandons qu'il ne comporte pas plus de publicité qu'aujourd'hui sur le plan quantitatif, donc que la publicité n'augmente pas, qu'il n'y ait, ni publicité lumineuse, ni défilement de publicité, que cette exploitation publicitaire ne soit pas faite au détriment de l'information des voyageurs.

Donc, oui à ce nouveau mobilier urbain, mais faisons en sorte qu'il n'offre pas aux annonceurs un nouvel espace plus envahissant encore.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris totalement à ce qui a été dit précédemment, évidemment, pour lutter contre l'envahissement publicitaire.

A travers cet amendement à ce projet de délibération, notre groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite aussi l'introduction de clauses sociales.

L'exposé des motifs du projet de délibération précise que "l'absence d'allotissement des prestations a été retenue pour notamment inciter le titulaire de marché à optimiser l'entretien et la maintenance des mobiliers, les recettes issues de l'exploitation publicitaire étant corrélées à la qualité et à la disponibilité des phases publicitaires, ce qui permet in fine de maximiser les recettes perçues par la Ville".

La Ville n'entend pas maximiser ses recettes à l'appui de conditions de travail dégradées. Il nous semble important que le pré-programme fonctionnel présenté pour approbation au Conseil de Paris expose, parmi les objectifs poursuivis, d'inclure les objectifs du Plan Climat parisien dans les propositions de conception du nouveau mobilier et de concevoir des modèles où le coût global de fabrication - pose, entretien, maintenance, déplacements - et l'intégration ultérieure de fonctionnalités nouvelles seront optimisées.

Ce que nous souhaitons à travers l'amendement, au chapitre 1.3, "objectifs poursuivis : concevoir des modèles où le coût global de fabrication - pose, entretien, maintenance, déplacement - et l'intégration ultérieure de fonctionnalités nouvelles seront optimisées", on souhaite ajouter : "en intégrant des critères sociaux en matière d'emploi et de conditions d'emploi"

Il nous semble important à chaque fois de bien aborder les objectifs et les clauses environnementales et en même temps les objectifs et les clauses sociales.

Au chapitre 1.4, "prestations attendues par la Ville", une clause sociale d'insertion est introduite.

Voilà l'amendement qui, je l'espère, recevra l'assentiment positif de l'ensemble des conseillers de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. BARGETON, adjoint compétent.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je veux rappeler l'importance de ce projet de délibération, qui a pour objectif d'approuver le principe et les modalités de lancement d'un marché en procédure de dialogue compétitif pour la conception, la fabrication, la pose et l'entretien d'abri voyageurs et mobiliers urbains associés avec exploitation publicitaire.

Sur ce point, je rejoins tout ce qu'on dit les orateurs, c'est-à-dire que c'est un élément extrêmement important de la vie parisienne.

Les abris installés sur la voie publique à destination des usagers des transports publics sont régis par une convention d'occupation du domaine public conclue avec la société de publicité des abribus et cabines téléphoniques, qui est une filiale de Decaux, et validée par le Conseil de Paris du 20 septembre 1993. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2013, soit 20 ans après sa conclusion.

C'est donc pour Paris l'occasion de repenser la notion d'abris voyageurs et de renouveler les 1.920 abris existants. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur l'ensemble des services et des informations que l'on peut apporter aux voyageurs en utilisant les nouvelles technologies à cette occasion.

Plusieurs vœux et amendements ont été déposés.

J'émet un avis favorable sur l'amendement n° 31 déposé par Ian BROSSAT, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Il est évident que nous veillerons à ce que la procédure que nous allons engager comporte bien des clauses sociales à même de protéger les intérêts des salariés du futur prestataire retenu. C'est donc un avis favorable à l'amendement n° 31.

J'émet en revanche un avis défavorable sur l'amendement n° 33, déposé par l'U.M.P. sur les défibrillateurs externes automatiques.

Il s'agirait potentiellement d'équiper près de 2.000 abris. Au-delà du problème posé par ce nombre et l'impact que cela aurait sur l'équilibre général de l'opération, ces défibrillateurs viendraient s'ajouter à l'espace déjà restreint des abris voyageurs. Si vous avez bien pris connaissance des documents, nous avons cherché à préserver autant que possible la visibilité et la lisibilité des supports d'information pour les voyageurs. Ajouter un élément supplémentaire dans cet espace restreint ne me semble pas compatible avec les objectifs impartis.

Sur le retour d'expérience, effectivement, Madame DOUVIN, il faudra, projet par projet, parce qu'ils sont assez différents, qu'on puisse faire un retour d'expérience sur le mobilier urbain intelligent.

Par ailleurs, l'implantation d'objets, de mobilier urbain fait toujours l'objet d'un échange avec les mairies d'arrondissement et lorsqu'il s'agit évidemment de nouveaux abris voyageurs, ils feront l'objet d'une concertation locale, bien évidemment, comme c'est toujours le cas.

Pour répondre aux autres vœux et amendements, je propose un vœu de l'Exécutif qui permet de préciser utilement certains points soulevés.

Nous partageons pleinement l'objectif d'obtenir de la part des candidats des solutions qui soient les moins consommatrices d'énergie. Le dialogue compétitif est justement là pour faire émerger ces solutions.

Si nous pouvons même obtenir des solutions passives en termes d'énergie, nous ne pouvons bien sûr qu'y souscrire. Cela répond à l'amendement n° 32 de l'U.M.P. et à l'une des demandes du vœu n° 34 du groupe E.E.L.V.A.

Nous nous engageons également à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation des faces publicitaires, que soit exclue toutes formes de publicité ou d'offres promotionnelles sur le dispositif d'information voyageurs, que soient interdites les opérations promotionnelles et toute récolte, analyse et traitement de données à caractère personnel des voyageurs et des passants.

Ces dispositions reprennent d'ailleurs celles qui figurent dans le règlement local publicitaire. Cela répond aux demandes du vœu n° 34 du groupe E.E.L.V.A.

Enfin, comme c'est l'usage, Madame de CLERMONT-TONNERRE, la Commission du mobilier urbain sera saisie à l'issue de la procédure pour que lui soient présentés les mobiliers proposés par le lauréat dans son offre finale. Je crois que cela répond à votre demande, et je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu puisque nous indiquons bien sûr que nous allons procéder à cette consultation, tel que c'est toujours le cas.

Je pense avoir essayé de répondre de façon synthétique à l'ensemble des amendements et vœux et je vous propose que nous passions au vote.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est moi qui propose de passer au vote.

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'était sur la demande d'explication.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vais mettre aux voix l'amendement n° 31 du groupe communiste et élus du Parti de Gauche avec un avis...

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

L'amendement n° 32 du groupe U.M.P.P.A. est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 33 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'est cela.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Il est rejeté.

Le vœu n° 34 du groupe E.E.L.V.A. est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - La plupart des demandes formulées dans ce vœu étant reprises par l'Exécutif, le vœu n° 34 est retiré.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 35 du groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je précise que je retire ce vœu en demandant que la Commission se réunisse réellement, ce qui n'est actuellement pas le cas, et j'ajouterai que sous la précédente mandature elle fonctionnait très bien alors que sous celle-ci, c'est une véritable catastrophe.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut réunir la Commission ? En tant que président de séance, j'y veillerai personnellement !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 54).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 6 - DVD 43 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DF 6 - DVD 43).

La séance est suspendue, nous reprendrons nos travaux demain à 9 heures.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq minutes le lundi 25 mars 2013, est reprise le mardi 26 mars 2013 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

2013 DRH 7 - Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'intégration des vacataires dans le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'instauration de sessions de "rattrapage" dans le cadre du plan de déprécarisation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux agents non titulaires de la DPVI.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la déprécarisation des personnel-les assurant les fonctions de ménage.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au recours aux vacataires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons le projet de délibération DRH 7.

Je voudrais vous dire que la crise féroce que nous traversons a des conséquences...

Qu'est-ce qu'il y a ?

Monsieur VUILLERMOZ, ne soyez pas sectaire et prenez acte en silence de l'engagement de nos collègues, parce que je regrette qu'il n'y ait pas plus de monde sur tous les bancs, quels que soient les groupes, compte tenu du sujet, mais ils vont venir, ils ont beaucoup travaillé hier, jusqu'à tard.

Je disais donc, avant d'être interrompu par mon cher adjoint aux sports, que la crise féroce que nous traversons a des conséquences sur l'emploi qui vont bien au-delà de la progression bien préoccupante du chômage.

Face à cette situation, notre Ville prend ses responsabilités, d'un côté elle assume de créer des emplois avec souplesse et réactivité dans la stricte exigence du sérieux budgétaire, d'un autre côté elle fait tout son possible pour consolider la situation des femmes et des hommes qui œuvrent tous les jours au service des Parisiens.

C'est dans cet esprit, à la fois très pragmatique, mais totalement conforme à ses idéaux progressistes, que Paris s'engage depuis plusieurs années pour améliorer les conditions d'emploi des contractuels et faire reculer progressivement la précarité inhérente à certains secteurs d'activité.

Notre plan de résorption de l'emploi précaire nous permet ainsi de donner des gages d'avenir particulièrement forts aux 4.500 agents contractuels et aux 12.000 vacataires qui travaillent aux côtés des 45.000 fonctionnaires de la Ville.

L'application immédiate de la loi du 12 mars 2012 a permis, dès l'an dernier, à 1.036 agents contractuels de la Ville, de passer d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée.

Aux côtés de leurs 1.200 collègues qui bénéficiaient déjà d'un contrat à durée indéterminée, ils représentent donc aujourd'hui la moitié de nos contractuels.

Pour amplifier ce progrès social et opérationnel, nous examinons aujourd'hui un projet de délibération portant sur la titularisation des agents contractuels comme fonctionnaires à part entière de notre Ville.

En leur permettant d'accéder à un emploi pérenne à temps complet, nous leur offrons, dès à présent, de meilleures conditions de travail et de vie et de nouvelles perspectives d'avenir.

Dans le cadre du plan qui vous est proposé, après avoir été présenté en C.T.P. la semaine dernière, ce sont 1.017 postes, dont 248 pour la seule année 2013, que nous envisageons d'ouvrir avant 2017.

Tous les agents disposant d'un contrat à durée indéterminée ou bien de quatre ans d'ancienneté pourront y prétendre. Cette opportunité profitera majoritairement aux personnels de catégorie C, particulièrement vulnérables face à la crise.

Dans nos équipements - et plus particulièrement dans nos crèches et nos écoles - ce sont donc des agents mieux reconnus et plus respectés qui s'acquitteront de leur belle mission de service public.

Afin que personne ne soit exclu de ce mouvement vers davantage de sécurité et de sérénité, nous comptons enfin nous projeter au-delà de l'horizon fixé par la loi, en nous engageant dans la contractualisation des agents vacataires.

En débloquant pour eux, dès le budget supplémentaire de juillet prochain, 400 contrats, nous nous donnons les moyens d'un progrès authentique. Cette initiative forte est le fruit d'un dialogue social de qualité, qui favorise dans le même temps les agents et la performance du service public dans notre Ville.

Elle vient s'ajouter à l'effort consenti dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs pour permettre à Paris de proposer plus de 1.500 contrats à ses vacataires, dans le courant de l'année 2013.

Mes chers collègues, notre engagement pour la déprécarisation de l'emploi trouve toute sa place dans la politique sociale que nous menons depuis 2001.

Dans une société parisienne où un service public accessible et réactif constitue le meilleur des remparts face à la crise, il est indispensable que nos agents eux-mêmes soient protégés et renforcés. C'est tout l'esprit du plan municipal de résorption de l'emploi précaire dont je vous propose maintenant de débattre.

Je veux saluer la détermination et la haute ambition de Maité ERRECART et de la Secrétaire générale ainsi que toute son équipe dans la conduite de cette réforme qui permet de renforcer la situation de nos agents et de servir l'indispensable solidarité entre tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Il y a dans ce débat des vœux et amendements. Il y a les amendements n^{os} 4, 5, 6, les vœux n^{os} 7 à 11 et l'Exécutif a l'amendement n° 4A et le vœu n° 8 bis.

Je vous demande donc d'évoquer ces sujets dans vos propos et Maité répondra.

Maintenant, je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La précarisation généralisée des emplois est l'une des grandes évolutions de ces dernières années. Inspirée du modèle libéral de Mme THATCHER, elle s'est généralisée sous la double impulsion du M.E.D.E.F. et des gouvernements de Droite.

Tout le monde connaît des situations absurdes, scandaleuses, allant jusqu'à 31 C.D.D. successifs d'un jour chacun sur une période d'un mois ou des embauches à temps très réduit pour simplement faire face aux heures de pointe dans les commerces.

Hélas, la fonction publique dans son ensemble n'a pas totalement échappé à cette logique libérale et, sous forme de vacations, ces emplois se sont largement multipliés, les chiffres que vous avez évoqués tout à l'heure le montrent, plus de 26 % des emplois à la Ville de Paris.

Il faut aussi souligner et dénoncer le fait que ce sont souvent, le plus souvent, des femmes qui ont subi cette précarité.

Lutter contre la précarité est donc un devoir pour tout responsable qui veut redonner du sens au travail et de la dignité aux salariés.

Le plan qui nous est proposé va donc dans la bonne direction. Il s'inscrit d'ailleurs dans une succession de plans, souvent fixés par l'Etat, de déprécarisation qui démontrent ainsi que ces politiques de recours aux emplois précaires ne sont ni durables ni soutenables.

Nous sommes donc très favorables à un nouveau plan de déprécarisation et nous insistons tout particulièrement pour qu'il s'accompagne d'une réflexion plus globale sur l'avenir, afin que le recours aux emplois précaires ne soit plus, dans un avenir aussi proche que possible, qu'un souvenir d'un temps révolu et que seuls des emplois sous statut soient proposés.

J'y reviendrai lors du débat sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Pour en venir au plan qui nous est proposé, nous avons noté l'effort de la Ville, dès 2012, puisque 1.036 C.D.D. ont déjà été transformés en C.D.I.

Pour ce plan quadriennal, vous nous proposez la titularisation, ou cédésation de 1.027 emplois, essentiellement d'ailleurs, comme vous l'avez souligné également, de catégorie C. Au regard du possible, nous pensons que ce nombre aurait sans doute pu être sensiblement augmenté.

D'ailleurs, il n'intègre pas les dernières décisions prises à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires. Nous regrettons que nous n'ayons pas pu avoir un document intégrant totalement les propositions qui ont été faites et actées hier matin.

A cet égard, nous insistons également pour que soit accélérée la réflexion sur le statut des personnels des caisses des écoles, qui peuvent prétendre à la déprécarisation, afin que leur titularisation puisse intervenir dans un cadre sécurisé leur offrant des évolutions potentielles sérieuses.

Vous le savez, lorsque vous êtes venus devant notre groupe, nous vous l'avons dit ; nous vous avons proposé l'intégration de tous ces personnels dans une structure unique et commune, ce qui n'entamerait en rien les pouvoirs de chaque caisse des écoles.

Je voudrais également insister sur une autre urgence à nos yeux. Le dernier Comité interministériel des villes a décidé de revoir de façon assez radicale la liste des quartiers prioritaires, et Paris est tout particulièrement concernée.

Les personnels de la DPVI sont donc légitimement inquiets. Pour autant, les besoins ne disparaîtront pas parce que la liste des quartiers n'intégrerait plus les quartiers parisiens. Nous insistons donc pour qu'un effort spécifique soit fait en faveur de ces personnels, qui font un travail tout à fait remarquable.

Le projet que vous nous présentez souligne légitimement les limites de la loi de mars 2012. Les conditions mises à la déprécarisation sont souvent restrictives, tant en ce qui concerne les modalités d'accès que la nécessité du plein temps, ce qui est une spécificité parisienne, ou de disposer d'un corps d'accueil. Cela devrait nous inciter à réfléchir aux évolutions positives nécessaires du statut des agents de la Ville de Paris afin que l'intégration soit facilitée.

De même, le cloisonnement abusif des corps, la faible mobilité sociale et professionnelle, la question des rémunérations, des déroulements de carrière et des retraites ne pourront rester sans réflexion profonde et évolution rapide.

En conclusion, nous prenons acte positivement de ce plan et nous vous demandons de poursuivre et amplifier la démarche par de nouvelles propositions dès le prochain budget. Nous voterons évidemment favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Une petite précision : tout ce que nous avons décidé hier est intégré. C'est décidé ! Simplement, je vous ai dit qu'on avait besoin de quelques semaines pour faire le budget supplémentaire, et dans le budget supplémentaire de juillet, toutes ces mesures seront évidemment recensées et financées. Bernard GAUDILLÈRE me regarde avec un air inquiet, mais nous y travaillons d'arrache-pied lui et moi et ne vous inquiétez pas, nous serons loyaux.

Madame BECKER... comme vous voulez...

Mme Emmanuelle BECKER. - Pardon, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération présenté concerne l'application à la Ville de la loi SAUVADET et la présentation du Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche a souhaité déposer un certain nombre d'amendements au texte proposé par l'Exécutif afin de redéfinir les contours de l'application de cette loi par Paris, de présenter un élargissement des bénéficiaires et d'apporter des modifications à la politique de déprécarisation des personnes de notre Ville et de notre Département.

Ainsi, la loi du 12 mars 2012 prévoyait-elle un certain nombre de critères à partir desquels vous avez dénombré 1.704 ayants droit à un accès à l'emploi titulaire.

Pour autant, 1.027 ouvertures de postes sont proposées et pour cette raison, nous demandons que le nombre d'ouvertures de postes soit porté à 100 % des ayants droit identifiés.

Nous demandons également que le calendrier d'accès à l'emploi titulaire aujourd'hui prévu de 2013 à 2016 soit raccourci.

Au titre des amendements au projet de délibération, nous souhaitons également qu'un comité de suivi de la loi puisse être mis en place. Nous avons pris note de la modification apportée par le C.T.P., qui acte la création d'un comité de suivi rassemblant les organisations représentatives des personnels.

Nous pensons qu'un comité de suivi qui rassemble des représentants de chaque groupe politique a également toute sa place dans le suivi de la mise en œuvre du plan pluriannuel de titularisation, et ce, d'autant plus que l'emploi non titulaire au sein de la fonction publique prend des proportions inédites jusque-là.

Par ailleurs, notre groupe a déposé un vœu au Conseil de Paris de décembre dernier, adopté par notre Conseil, par lequel nous avons demandé que les personnels vacataires soient inclus dans le plan de déprécarisation de notre collectivité. Or, ce plan renvoie une nouvelle fois le sort des vacataires à un plus tard qui ne nous dit rien de leur devenir. Pour cette raison, nous avons demandé par un vœu que la déprécarisation des personnels vacataires débute dès à présent.

J'ajoute que pour nous, l'ancienneté comme le plafond horaire imposés aux vacataires doivent être pris en compte pour évaluer la situation de ces agents et ici, nous devons évidemment être plus ambitieux que la loi.

Dans le même esprit, nous ne nous satisfaisons pas du sort fait aux travailleurs à temps incomplet, la plupart du temps des femmes. La loi évoquait l'égalité professionnelle sans porter de grandes ambitions et dans ce domaine, nous sommes encore loin du compte.

Sur ce point, notre groupe a déposé un vœu relatif à la situation des agents de ménage que Danielle SIMONNET présentera dans son intervention. Le temps incomplet subi nourrit la précarité et là encore, trop souvent, ce temps incomplet n'est pas choisi, comme j'ai pu l'évoquer à propos des vacataires.

Le service public est un combat qui nécessite des moyens. Ces moyens ne sont pas un surplus de dépenses : ce sont des investissements essentiels. Parmi ces investissements essentiels, nous pouvons compter celui de la déprécarisation.

C'est par la sécurité dans l'emploi, des salaires légitimes et l'absence de précarité que le service public fonctionne et remplit ses missions.

En somme, Monsieur le Maire, pour que le service public fonctionne, il a besoin de disposer de personnels en nombre suffisant, formés, stables et sécurisés.

Nos orientations contre la multiplication des contrats précaires et des temps partiels contraints sont aussi des leviers politiques contre l'explosion du nombre de travailleurs pauvres et nous souhaitons que nos propositions trouvent une application rapide à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je vous le dis sans détour : ce plan de déprécarisation est bien en deçà de ce qui serait nécessaire.

Les syndicats ne s'y sont pas trompés puisque ni la CGT, ni Force Ouvrière, ni le SUPAP-FSU, ni même la CFDT ne l'ont approuvé. Seuls trois syndicats représentant une minorité de salariés de la Ville on voté pour et pour cause.

L'Exécutif nous vante un plan de titularisation de près de 50 % des ayants droit, mais précisez qu'ils ne représentent pas tous les précaires de la Ville, mais seulement 10 % des agents non titulaires. A qui doivent-ils leur titre d'ayants droit ? Au critère établi dans le cadre d'une loi adoptée sous SARKOZY et alors fortement décriée par les organisations syndicales et l'ensemble de la Gauche.

Souvenez-vous qu'à l'époque, nous dénoncions une loi qui visait à encourager la cédésation et de fait, à fragiliser le statut de fonctionnaire auquel la Droite voulait tant s'attaquer.

Et qu'a fait le Gouvernement HOLLANDE-AYRAULT ? Il a édité un décret d'application sans modifier réellement l'esprit de la loi.

Une loi au rabais, un décret au rabais et aujourd'hui, à la Ville, un plan au rabais.

6 % seulement des emplois non titulaires seront titularisés. Exit les vacataires ! Malgré le vœu adopté par toute la majorité municipale en décembre dernier, à l'initiative de notre groupe.

A quoi sert donc la parole donnée ?

La Ville compte 12.000 précaires. C'est énorme. Et dans de nombreux cas, nous sommes hors la loi. Le recours aux vacances doit strictement être lié à des besoins ponctuels saisonniers.

Or, des vacataires qui ont une ancienneté dépassant trois ans - ils sont environ 3.500 -, voire six ans d'ancienneté, ce sont des personnes qui occupent de fait des emplois permanents. Et la loi stipule que dans la fonction publique, les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires. Il faut donc en finir avec le recours à la vacance ; aux emplois permanents, exigeons des titularisations !

On nous parle de la création de 250, plus 750 créations d'équivalents temps plein qui devraient permettre à plus de 1.000 vacataires, notamment du périscolaire, de bénéficier d'un C.D.I. ou d'un C.D.D. Souffrez que nous aimerions plus de précisions.

Combien de vacataires en bénéficieront ? Sur quelles quantités horaires ? En C.D.I. ou en C.D.D. ? Quand seront-ils titularisés ? Pourquoi tout cela n'a pas été l'objet de négociations dans le cadre du C.T.P. de la semaine dernière et donc dans le cadre du plan de déprécarisation que nous discutons ce matin ?

Nous exigeons, mes chers collègues, la titularisation de 100 % des ayants droit comme première étape, notamment pour les catégories C qui subissent déjà de si faibles rémunérations et sont majoritairement des femmes.

De plus, on aurait pu espérer que ce plan s'exécute sur une seule année ; et non ! Quatre années d'étalement. C'est un calendrier qui permet de faire des économies sur le dos des agents de la Ville parce que c'est autant de primes d'installation qu'on retarde, d'augmentations de salaires qu'on reporte.

Mes chers collègues, assumons de confronter nos orientations de fait divergentes. Quel aurait dû être l'objectif politique du plan de déprécarisation de la Ville à la veille de la fin de ce deuxième mandat ?

D'éradiquer la précarité, oui, l'éradiquer car elle nous coûte cher, elle coûte cher à la collectivité car lorsqu'on est précaire, on s'implique de fait moins bien dans le collectif de travail et la qualité des services publics s'en ressent.

Ça coûte cher parce que quand on n'a pas les moyens de se soigner, on retarde et on accroît les dangers sanitaires.

Mais surtout, la précarité est une aliénation de la personne qui réduit une majorité des femmes à la survie, à la dépendance. Quand on est de Gauche, on ne peut le supporter et la précarité, c'est l'esclavage moderne à combattre !

Comme vous le savez, nous avons présenté nombre de vœux sur ce plan de déprécarisation et je n'ai hélas pas le temps de les présenter tous.

Je m'attarderai sur un, concernant les femmes de ménage, les A.T.E. ou les A.L.G., majoritairement des femmes, nettoient nos bureaux, les équipements publics multiples, les écoles de nos enfants. Elles sont indispensables au fonctionnement de nos services mais voilà, une partie est à temps incomplet. Oh ! Non qu'elles l'aient choisi, mais parce qu'on leur a imposé. La Ville ne pouvant titulariser que des plein temps, elles resteront nombreuses sur le carreau. Certaines, avec 10 ans d'ancienneté, travaillent à moins de 50 % pour 659 euros nets par mois, soit en dessous du seuil de pauvreté.

Mes chers collègues, dans un an, nous pouvons remunicipaliser et arracher au privé le tiers du ménage qu'on n'aurait jamais dû lui accorder et en profiter pour repenser l'organisation des ménages, pour permettre le passage à temps-plein de toutes et leur titularisation.

Pour conclure, pourquoi ne le faisons-nous pas ? Notre adjointe, Maïté ERRECART, dont je remercie la disponibilité. Nous avons eu plusieurs réunions de travail qui nous ont été fort utiles, mais Maïté ERRECART

m'expliquait qu'on ne pouvait appliquer le plan de déprécarisation qu'en fonction des besoins de la Ville et de ses moyens.

Non seulement je remets en doute le fait qu'on satisfasse réellement les besoins de la Ville, même en matière de ménage pour garder cet exemple, mais je sais aussi que c'est parce qu'on se soumet au cadre contraint de l'austérité et à l'idéologie gestionnaire que vous avez calculé le nombre de précarisations assumables sans augmenter les effectifs en dehors de la question des vacataires du périscolaire.

En clair, ce qui nous oppose dans ce dossier, c'est surtout l'objectif. Maïté ERRECART me disait : "Danielle, on ne peut accueillir toute la misère du monde, mais nous en prenons notre part par une politique salariale socialement généreuse et nous ne sommes pas là pour changer le monde". Eh bien non, nous, nous estimons que nous sommes bien là pour changer le monde et la titularisation de tous les précaires est bien une mesure de radicalité concrète tout à fait réalisable et nécessaire et urgente.

Elle doit être partie intégrante de la satisfaction des besoins de la Ville, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons Alexis CORBIÈRE et moi-même.

En souhaitant que les mobilisations à venir nous permettront concrètement d'arracher plus de titularisations, je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour changer le monde, il faut se donner des moyens réalistes et pour avoir un débat d'idées tout à fait respectables, contradictoires, même, il faut respecter la vérité.

De ce point de vue, je pense qu'il sera très utile que Maïté ERRECART mette les choses au point.

Quand le progrès social est là, le dénoncer ne permet pas de le faire avancer davantage, même si nous le savons, notre tâche n'est jamais terminée. Quand nous serons tous vieux et que nous aurons tous fait plein de choses, il restera encore du travail. Pour le progrès social, assumons ce qu'on fait, surtout quand ce sont de vrais progrès pour les travailleuses et les travailleurs !

J'ai bien le droit de donner mon sentiment ; c'est ce que je viens de faire.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'avez dit, dans le contexte difficile de la lutte sur le front de l'emploi, la Ville de Paris prend pleinement ses responsabilités.

Grâce à ces délibérations, 1.027 agents contractuels de la collectivité parisienne vont bénéficier pour la période 2013-2016 d'un accès à l'emploi titulaire et au statut de fonctionnaire, et ce, dès 2013 et 2014 pour 70 % d'entre eux.

C'est donc avec enthousiasme que je soutiens, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés au Conseil de Paris, cet important acte politique et social.

En effet, bien que fondé sur des textes législatifs et réglementaires, il n'en est pas moins conditionné aux besoins et aux ressources de la collectivité, à la différence du caractère obligatoire de l'accès au C.D.I., dont ont bénéficié en 2012 déjà la totalité des agents non titulaires qui remplissaient les conditions, soit 1.036 agents.

En faisant ce choix, Monsieur le Maire, vous montrez que la résorption de l'emploi précaire au sein des administrations parisiennes constitue un objectif primordial et un marqueur de notre Municipalité de Gauche, et si notre action en la matière ne date pas d'aujourd'hui, le contexte actuel des difficultés économiques et sociales que traverse notre pays depuis le déclenchement de la crise en 2007-2008 donne une expression toute remarquable à cette initiative parisienne.

Vous démontrez aussi là votre grand respect pour la démocratie sociale.

En effet, ce plan quadriennal est un point d'équilibre entre les positions des différentes organisations syndicales représentatives, Madame SIMMONET. Certaines militent pour la titularisation de tous les contractuels rentrant dans les critères fixés par la loi et d'autres sont beaucoup plus réservés et rappellent, mais Mme SIMONNET ne m'écoute pas, que la voie principale du recrutement dans la fonction publique est le concours et que ces derniers sont extrêmement sélectifs, notamment en catégorie A.

Ce plan a d'ailleurs été soumis au Comité technique paritaire central du 19 mars dernier et je tiens à souligner, pour ma collègue Danielle SIMONNET, qu'aucune organisation syndicale n'a voté contre.

Au total, ce sont donc trois volets qui composent notre politique globale de déprécarisation des personnels : l'accès à l'emploi titulaire, objet du présent projet de délibération, l'accès au contrat à durée indéterminée que j'ai évoqué précédemment, mais aussi le passage du statut de vacataire à celui de contractuel.

S'agissant de ce dernier volet, qui fera l'objet d'un traitement particulier, vous vous êtes d'ores et déjà engagé, Monsieur le Maire, à créer 250 emplois au budget supplémentaire pour 2013 en faveur des vacataires de la DASCO, de la DAC et de la DJS. Cet engagement sera, de plus, complété en fonction des besoins engendrés par l'aménagement des rythmes éducatifs qui sera mis en œuvre à Paris dès la rentrée prochaine.

La résorption de l'emploi précaire a, en effet, vocation à accompagner les initiatives et les décisions municipales en matière de développement des activités en direction des Parisiens, et singulièrement des petits Parisiens. C'est tout le sens des multiples engagements qu'a pris notre Conseil hier sur la réforme des rythmes éducatifs.

A titre d'exemple, dans le corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris, tous les agents contractuels remplissant les conditions d'accès à l'emploi titulaire seront titularisés dès le 1er septembre 2013, soit 248 postes ouverts à la titularisation pour 248 agents concernés.

Plus globalement, le secteur des activités éducatives représente 50 % des titularisations proposées, et c'est cela, la bonne gouvernance.

Notre soutien déterminé à votre programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, Monsieur le Maire, et à l'ensemble de votre politique de résorption de l'emploi précaire est aussi motivé par le profil des principaux bénéficiaires. En effet, je connais votre attachement à la lutte pour l'emploi des femmes, d'une part, et pour celui des agents de la catégorie C, d'autre part.

Rappelons effectivement que 70 % des travailleurs pauvres aujourd'hui sont des femmes et que le risque de précarisation est aussi aggravé pour les familles monoparentales.

Pour les agents de catégorie C, déjà en 2012, ils représentaient plus de 60 % des C.D.I. accordés, et dans le programme 2013-2016 de titularisation, ils sont plus de 50 % des agents bénéficiaires, et dès 2013, ils seront 415 à accéder à l'emploi titulaire sur 525 jusqu'en 2016.

Nous soutenons donc sans réserve cette politique de déprécarisation en ce qu'elle est bel et bien une action de progrès social pour ces agents moins bien lotis, qui pourront ainsi obtenir des facilités incontestables dans leur vie quotidienne, notamment en matière d'accès au logement et au crédit bancaire. Evidemment, les agents des autres catégories ne sont pas oubliés.

Je profite de ce moment qui m'est donné pour remercier tous les agents de la Ville pour leur action au service des Parisiens et leur dévouement à Paris.

Je remercie également vivement Mme l'adjointe au Maire de Paris, Maïté ERRECART, pour son constant investissement dans la politique des ressources humaines juste, ambitieuse et respectueuse du dialogue social qu'elle mène à vos côtés, Monsieur le Maire.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite, mes chers collègues, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à adopter avec force ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avec force, dites-vous!

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Chers collègues, à titre liminaire, j'aimerais souligner le manque de cohérence de l'organisation des débats, ainsi que la fâcheuse tendance à saucissonner le déroulement du Conseil de Paris afin de répondre à de quelconques convenances en dehors du cadre fixé par la conférence d'organisation.

J'en veux pour preuve les discussions afférentes à ce projet de délibération inscrit in extremis en sujet prioritaire, qui se déroulent grâce aux aléas de la séance, juste avant l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes.

La Ville de Paris est loin d'être irréprochable dans sa politique de gestion des ressources humaines et sa singularité ne saurait être érigée en exemple.

Les mesures de déprécarisation répondent trop souvent à des plans peu ambitieux, tardifs et se conforment, on a l'impression, souvent, à de simples obligations légales.

Ainsi, votre plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire n'est qu'une application de la loi Sauvadet du 12 mars 2012. Quant à vos dispositifs précédents, ils répondaient à la loi Sapin de 2001, tout en négligeant à l'évidence son volet consacré à la maîtrise quantitative de la croissance des effectifs.

La création de 3.712 emplois entre 2001 et 2008, visant à résorber l'emploi précaire, n'a pas jugulé l'inclination à recourir aux contrats de travail éphémères et aux quotités ténues. Ainsi, 28 % des contractuels de droit public disposent de contrats à durée déterminée dont on connaît les inconvénients inhérents à leur insécurité, à savoir : difficulté d'accès au logement ou encore exclusion des prêts bancaires immobiliers.

En agrégeant les plus de 3.000 occasionnels, saisonniers, emplois aidés et autres personnels de droit privé, ce sont plus de 6.000 personnes concernées par des contrats sans avenir au long terme.

De plus, votre interprétation des textes est des plus contestables, Monsieur le Maire. Travestissant un noble objectif de déprécarisation au profit de titularisations venant se greffer à la cohorte de 50.000 fonctionnaires quand il eut fallu privilégier les contractualisations, à savoir les transformations de CDD en CDI qui ont l'avantage de ne pas grever la masse salariale de manière pérenne.

Avec quelque 51.000 agents permanents pour un effectif global de plus 57.000 personnes, 51.000 pour 57.000 personnes, sans compter un taux d'absentéisme de plus de 11 %, était-il nécessaire de procéder à des embauches définitives, irrévocables et incompressibles qui ne pourront que très difficilement être ajustées au regard des nécessités de la Municipalité ?

Vous délestez votre successeur de toute marge de manœuvre destinée à alléger une masse salariale colossale de plus de 2 milliards d'euros qui, rien qu'en tenant compte du glissement vieillesse technicité à effectif constant, était vouée à s'amplifier.

Quant aux arbitrages relatifs aux titularisations, je m'étonne qu'un régime dérogatoire s'applique au corps des adjoints d'animation et d'actions sportives, dont le nombre de postes ouverts correspond à la totalité du nombre d'agents contractuels, sans considération de quotité de travail. La titularisation d'agents à temps partiel me paraît passer outre les exigences inhérentes aux missions de service public, tout en négligeant l'intérêt de la collectivité.

Si mon groupe soutient les mesures liées à une amélioration des conditions de travail, s'il soutient une revalorisation des filières, telles que celles de l'animation, nous demeurons néanmoins très inquiets quant au contenu des activités périscolaires qui seront dispensées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires - nous l'avons dit hier. L'absence d'un véritable plan de formation est également des plus préoccupants.

A ce titre, il est regrettable que ce plan pluriannuel élude la question des vacataires, au motif qu'elle fera l'objet d'un traitement particulier. Faudra-t-il patienter jusqu'en juillet pour que l'examen du projet de budget supplémentaire soit l'occasion d'évoquer la création de 250 emplois au sein des directions des affaires scolaires, culturelles et de la jeunesse et des sports ?

En scindant de la sorte le débat, vous nuisez non seulement à la lisibilité de votre politique de gestion des ressources humaines, mais aussi à la clarté du propos. C'est ainsi que le recrutement des agents spécialisés des écoles maternelles, disposition que le groupe U.D.I. cautionne, a paru au détour de considérations sur les sélections sans concours.

Je termine. Tout pluriannuel qu'est votre programme, Monsieur le Maire, il n'en demeure pas moins incomplet, elliptique, pour ne pas dire inconsideré. Les aspects de valorisation du travail accompli et de fidélisation des agents ne sont abordés qu'au travers du prisme de la titularisation, sans véritablement s'attacher aux diverses facettes de l'emploi précaire.

C'est la raison pour laquelle le groupe U.D.I. s'abstiendra.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de répondre aux amendements et aux vœux, je vais faire un petit rappel de ce que vous avez dit, Monsieur le Maire. La résorption de l'emploi précaire constitue pour l'Exécutif une préoccupation constante, afin de permettre aux agents non titulaires de trouver toute leur place dans l'administration parisienne.

M. POZZO di BORGIO a rappelé ce qui a été fait en 2001 et en 2008. Nous avons fait 3.771 déprécarisations. Cela a d'ailleurs fait partie des créations d'emplois qui nous sont parfois reprochées.

Sur la dernière période, nous avons aussi développé des dispositifs de titularisation limitée, notamment à l'égard des agents de logistique générale ou des adjoints d'animation de la DASCO.

De plus, à l'occasion de la réforme de la catégorie B, nous avons créé des spécialités, notamment dans le corps des techniciens supérieurs pour permettre l'accès au dispositif de titularisation. Car il faut que nous ayons des corps d'accueil - c'est le statut de la fonction publique - pour que nous puissions titulariser.

Enfin, M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure, en 2012, en vertu de la loi de mars 2012, nous avons transformé 1.036 contrats de CDD en CDI, conduisant à ce que la moitié environ des 4.500 contractuels de la collectivité soient en CDI.

Je voudrais d'ailleurs m'inscrire en faux sur ce qui a été dit à certains moments sur le développement du personnel contractuel : il est parfaitement stable depuis 2003, il n'y a pas de développement de l'emploi contractuel à la Ville. Je voudrais dire d'ailleurs que nous avons, du point de vue des collectivités territoriales, un taux d'emploi contractuel inférieur à la moyenne de celui des collectivités territoriales. C'est juste les points d'information que je voulais donner.

Ce projet de délibération prolonge l'action qui a déjà été engagée et que j'ai rappelée. Il s'agit bien d'une démarche volontaire de la Ville, car la loi, comme il a été indiqué tout à l'heure, ne prévoit qu'une possibilité de titularisation des personnels. Nous avons choisi de le faire au niveau de la collectivité, donc c'est une démarche volontaire.

J'ai entendu Mme SIMONNET dire : ce n'est pas assez, cela ne va pas contribuer à changer le monde. J'assume ce que j'ai dit, cela ne va pas contribuer à changer le monde, mais je pense que cela va dans le sens du progrès social et il s'agit de faire plus et mieux pour le personnel de la Ville en fonction des besoins et des moyens de la collectivité.

Je voudrais dire, d'autre part, que c'est le fruit d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, avec les représentants du personnel. Moi-même et surtout la DRH, dont je salue fortement l'action en la matière, les avons rencontré près d'une dizaine de fois pour trouver des compromis, des points d'équilibre entre des positions parfois opposées entre les organisations syndicales, certaines pronant une sélectivité, d'autres étant plus ouvertes.

Olivia POLSKI a très bien résumé la situation. Il y a des points de vue contradictoires pour les déprécarisations que nous engageons. Nous respectons ces points de vue contradictoires et nous avons recherché un compromis avec les différents partenaires. Cela s'est soldé par un C.T.P. où il n'y a pas eu de vote contre. Il y a eu des abstentions et néanmoins des votes favorables.

Maintenant, je vais répondre aux différents vœux et amendements.

Concernant les volumes des postes proposés, nous avons tenu compte d'un certain nombre de faits, d'abord un certain nombre d'agents n'ont objectivement pas intérêt à la titularisation, soit parce que leur rémunération en serait minorée, soit parce que le montant de leur retraite serait amoindri. Deuxièmement, nous avons tenu compte que les volumes de titularisation dans chaque cas prennent en compte les besoins fonctionnels de la collectivité à l'emploi temps complet. Car je le rappelle, dans la fonction publique territoriale, les emplois de titulaires sont uniquement à temps complet. Néanmoins, nous avons fait le choix d'avoir une lecture extensive de ce principe, et si l'essentiel correspond à de la transformation de postes de contractuels en titulaires, nous avons intégré un volume de postes supplémentaires qui permettra notamment à des professeurs à 90 % dans les conservatoires, à des adjoints d'animation à temps partiel, comme l'a souligné M. POZZO di BORGIO, et à des A.L.G. d'accéder à la titularisation.

Il n'y a donc pas de malthusianisme, mais une vision résolument dynamique de l'emploi à la Ville, avec 1.027 postes à la titularisation, soit légèrement plus que la dernière grande vague de déprécarisation à la Ville dans le cadre de la loi Sapin, dernière opération d'ailleurs où près de 15 % des postes offerts n'ont pas été pourvus.

J'invite donc le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche à retirer leur amendement n° 5.

Pour ce qui est des personnels assurant le nettoyage, je comprends que, comme tout le monde, vous soyez sensibles à la situation de ces personnels qui sont principalement des femmes et qui étaient très majoritairement à temps partiel. Mais je voudrais dire que, sous notre action, la Ville a lancé en 2011 et 2012 deux vagues de titularisations déjà, pour un total de 210 postes. Plus d'une centaine sont à nouveau concernées par ce plan.

Au fur et à mesure que nous développons le travail en journée et le temps complet, il y a titularisation des agents de la Ville qui remplissent les conditions. C'est la raison pour laquelle j'inviterai le groupe Communiste et le Parti de Gauche à substituer au premier paragraphe de son vœu la formulation ci-après, c'est-à-dire de prendre acte de ce que nous faisons, à savoir qu'au sein des services de la Ville, toute opportunité de réorganisation des tâches de ménage bénéficie en premier lieu aux agents de ménage à temps incomplet, de manière à passer à temps complet et prétendre à la titularisation.

C'est notre stratégie et je vous propose donc de substituer dans votre vœu ce premier paragraphe du délibéré.

Nous sommes par ailleurs tout à fait favorables à proposer aux agents de la Ville, mais aussi aux agents des caisses des écoles, car j'entends souvent cette préoccupation et je la partage, que nous devons améliorer la situation des agents des caisses des écoles, donc nous sommes favorables à ce que des compléments de ménage, notamment dans le cadre des évolutions qui sont envisagées dans la réforme des rythmes éducatifs, soient assurés.

Pour autant, je ne crois pas que le Maire se soit engagé à instaurer un employeur unique pour les caisses des écoles. Par contre, c'est vrai que le vœu de l'Exécutif voté hier matin a évoqué la mise en œuvre d'une étude pour examiner, en termes de ressources humaines, les dispositifs de mutualisation.

Je vous demanderai donc, en conséquence, de retirer le considérant de votre vœu et de nous laisser le temps de faire cette étude.

Enfin, s'agissant du nettoyage effectué par les prestataires extérieurs, l'Exécutif est aussi d'accord pour que la Ville procède à une évaluation objective de la qualité et des coûts des ménages sur les sites confiés à des prestataires.

Sous réserve des deux modifications que j'ai indiquées, j'invite le Conseil à voter ce vœu n° 10 en faveur des agents de ménage.

Pour les agents non titulaires de la DPVI, tout d'abord, je tiens à vous rassurer, la D.R.H., et ma collègue Gisèle STIEVENARD, les a reçus à plusieurs reprises pour les informer sur les évolutions potentielles de la politique de la Ville, celle-ci ne remettant en aucun cas en cause la pérennité de leur carrière à la Ville. Je le dis clairement : la Ville ne procède pas à des licenciements économiques, que ce soit à l'encontre des agents titulaires ou à l'encontre des agents en C.D.I. Concrètement, les agents en C.D.I. de la DPVI, qui ne réussiraient pas la sélection professionnelle pour accéder au corps des attachés d'administration, ne risquent pas d'être licenciés du fait des éventuelles décisions gouvernementales mais, évidemment, je ne peux garantir la titularisation pour tous.

En conséquence, je vous invite à retirer le vœu n° 9.

Sur le calendrier, nous envisageons un calendrier de titularisation sur quatre ans. Il est clair que ce calendrier présente une double sécurité.

Il présente, d'abord, une sécurité pour nous, puisqu'en fonction de l'évolution de notre dossier sur la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs, il n'est pas exclu que nous ayons besoin d'augmenter, dans telle ou telle catégorie, le nombre de postes qui seront offerts.

La deuxième sécurité, c'est que cela permettra aux agents de postuler sur deux épreuves successives de sélection.

C'est la raison pour laquelle, effectivement, je vous demanderai, là encore, de retirer l'amendement n° 6.

Je vous ferai simplement remarquer quand même que 70 % du plan de titularisation sera réalisé sur les deux premières années.

Pour ce qui est du comité de suivi, bien sûr, j'y réponds favorablement. J'y ai d'ailleurs répondu en C.T.P. favorablement aux partenaires sociaux qui l'avaient demandé.

Mais, bien entendu, je suis aussi d'accord pour qu'il y ait un comité de suivi avec les groupes du Conseil.

Je l'ai repris dans le vœu de l'Exécutif, donc je vous demanderai de retirer l'amendement n° 4.

De même, j'émet un avis positif, dans le respect de l'égalité professionnelle auquel nous sommes tous attachés, pour que la titularisation ne puisse nullement pénaliser les agents en congé maternité. C'est aussi repris dans le vœu de l'Exécutif que je vous propose.

Donc, je vous demande le retrait du vœu n° 8.

Il est vrai que ce projet de délibération n'aborde pas la question de l'emploi titulaire ou de la déprécarisation des vacataires. Donc, très justement, vous êtes un certain nombre à me demander ce que nous allons faire sur la question des vacataires.

C'est normal que cette question soit abordée et nous allons en débattre au moment du B.S., puisque nous avons prévu de transformer un certain nombre de vacataires en contractuels.

Suite aux annonces faites par le Maire, dès le mois de décembre, la D.R.H. a d'ores et déjà réalisé un travail de recensement. Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, elle a engagé la rédaction de modèles de contrats avec la DASCO, la DAC et la DJS. Ce sont donc probablement plus de 1.600 agents vacataires qui pourront bénéficier d'un contrat. Ce seront des C.D.D. ou des C.D.I. Pour contractualiser ces emplois, ces vacataires, nous aurons la création d'emplois au prochain B.S.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable au vœu n° 7 du groupe Communiste et Front de gauche, en vous demandant simplement de supprimer la fin du troisième alinéa qui prévoit que ce plan de vacataires serait intégré au plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Il n'en est pas question. Le plan titulaire ne prévoit pas de parler de la question des vacataires. Donc, je vous demande de retirer cet alinéa.

Mais évidemment, sous cette réserve, on est d'accord, tout à fait, pour engager très rapidement les choses.

Simplement, je voudrais dire, pour être totalement claire, que l'essentiel des contrats de travail seront à temps incomplet, il faut le savoir. Cela ne veut pas dire que nous condamnons les gens à rester sur des temps incomplets, puisque nous essayons de gérer les parcours, à savoir que les gens qui sont à temps incomplet puissent devenir des temps complets et puissent ultérieurement bénéficier d'une titularisation.

Je voudrais dire aussi, pour conclure, que nous aurons malgré tout encore des vacataires à la Ville. Il n'est pas question de rejeter totalement cette situation d'emploi, car les vacances répondent à des besoins ponctuels de la collectivité.

D'autre part, nous avons aussi de nombreux agents pour lesquels cela représente un intérêt, puisque ce sont, à ce moment-là, des compléments d'emploi qu'ils recherchent auprès de nous.

Enfin, pour des quotités de travail faibles - notamment, je pense à la pause méridienne -, nous n'excluons pas, à ce stade, de continuer à avoir recours à des vacataires, mais ce que je peux vous dire, c'est que cela ne sera plus du tout la voie privilégiée. Nous souhaitons que l'aménagement des rythmes éducatifs constitue une occasion de remettre à plat la doctrine d'emploi, notamment le nombre de renouvellements et les règles juridiques d'emploi des vacataires dans notre collectivité. Nous sommes déterminés, d'une part, à déprécariser de nombreux vacataires et, d'autre part, à fixer des règles d'emploi qui évitent toute dérive.

J'espère donc que ces points vous ont convaincus de notre politique en matière de résorption de l'emploi précaire et de notre volonté de donner de bonnes conditions d'emploi à nos agents. Ils le méritent et c'est le gage du service public de qualité que nous souhaitons.

En résumé, parce que c'est un peu compliqué, je vous propose :

- de retirer les vœux et amendements suivants : A4, A5, A6, V8, V9, V10 et V11 ;
- de procéder à la modification du V7 et du V10 ;
- et d'adopter l'amendement et le vœu de l'Exécutif, c'est-à-dire l'amendement n° 4A et le vœu n° 8 bis.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup sur la clarté, mais sur le fond, c'est excellent.

On va passer aux votes (au pluriel !). Je crois que j'ai une demande d'explication de vote ? Non ? Oui ou non ? J'ai cru qu'il y avait...

M. Ian BROSSAT. - Si.

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, cela fait des années que les élus communistes et du Front de gauche se battent sur cette question de la déprécarisation des personnels. Je le dis sous le regard de mon prédécesseur Jean VUILLERMOZ qui menait déjà ce combat dans la première mandature.

Ce combat pour la déprécarisation des personnels, il est essentiel pour deux raisons : essentiel, d'abord, pour la vie des agents et essentiel pour la qualité du service public parce qu'on ne rend pas le même service public selon qu'on a des conditions d'emplois sécurisées ou pas.

C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons qu'un certain nombre d'avancées puissent être obtenues dans le cadre de ce projet de délibération, qu'un certain nombre de choses puissent avancer, que 1.000 agents puissent sortir de la précarité dans laquelle ils étaient jusqu'à présent, par le vote de ce projet de délibération.

Nous, nous estimons, et c'est le sens de nos vœux, que, sur une série de sujets, on pourrait aller plus loin, on pourrait aller plus vite. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé des amendements.

Je note d'ailleurs qu'un certain nombre de ces amendements seront adoptés.

Je le dis au passage à Mme ERRECART : quand vous émettez un avis favorable à un vœu du groupe Communiste et du Parti de Gauche, vous n'êtes pas obligée de le faire en vous excusant ! Vous devriez être fière de faire adopter...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Elle ne s'est pas excusée !

M. Ian BROSSAT. - ... les vœux d'un groupe de la majorité municipale.

Donc, je suis heureux que sur la question de la titularisation des personnels vacataires, que sur la question des personnels de ménage, par les vœux que nous déposons, un certain nombre d'avancées supplémentaires puissent être obtenues.

C'est la raison pour laquelle les élus communistes voteront pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donc maintenant passer au vote.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 4A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Avant de passer au vote du vœu n° 8 bis déposé par l'Exécutif, je voudrais savoir si l'amendement n° 4 et le vœu n° 8 sont retirés ?

M. Ian BROSSAT. - L'amendement n° 4 est retiré et le vœu n° 8 est retiré.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 43).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Sans m'excuser et en étant très heureux, je crois que le vœu n° 7 est le fruit d'un compromis et je m'en réjouis vraiment chaleureusement.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 42).

Mon allégresse est donc totale, pour la majorité moins...

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 44).

J'ai failli dire : "Alléluia !", mais c'est prématuré par rapport au déroulement de la semaine, tout cela en toute laïcité, parce que je sens que M. CORBIÈRE va me tancer.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 7 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DRH 7).

Quand même! Je sais qu'il y avait quelque chose de naturel qui parlait, qui a été brimé par je ne sais quelle considération.

Je veux vous en remercier pour les personnels de la Ville.

2013 DDEEES 6 - Subvention (6.640.000 euros) et convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, nous passons au projet de délibération DDEEES 6.

Je donne la parole au Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est au sujet de ce projet de délibération qui concerne la subvention que l'on donne annuellement à l'Office du tourisme. Je voulais en profiter pour faire une très courte intervention pour rappeler que nous avons fait voter...

Attendez... J'attends que...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde, asseyez-vous, faites les bises moins sonores !

M. Sylvain GAREL. - Merci.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour simplement rappeler que, il y a plusieurs mois, nous avons fait voter un vœu pour souhaiter un rapprochement entre l'Office du tourisme de la Ville de Paris et l'Office de la Région Ile-de-France.

J'aimerais savoir où en est cette demande, parce que nous savons bien qu'il y a des doublons, qu'il y a là aussi des possibilités d'économies entre les deux paliers que sont la Ville et le Département et la Région de l'autre côté.

J'aimerais bien savoir où en est ce rapprochement éventuel et les discussions qui pourraient permettre de travailler dans une plus grande synergie.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

A vrai dire, mon intervention ira dans le sens de celle précédente de Sylvain GAREL. Je l'entends parler de doublons, de mutualisation, je crois en effet que c'est une préoccupation qui doit être constante dans la gestion de cette Ville et de certains de ses opérateurs tels que l'office du tourisme.

Je voudrais, en préambule, tout d'abord saluer la qualité des prestations fournies par l'office du tourisme depuis déjà bien longtemps et la qualité et l'engagement de ses personnels dans cette mission éminente pour la Ville de Paris qui est de contribuer à son attractivité et à son rayonnement.

La Ville peut bénéficier naturellement d'atouts et d'un capital notoriété certain, en France et à l'étranger, mais ce capital doit être aussi valorisé, doit être amplifié et c'est ce à quoi s'attache l'office du tourisme.

Maintenant, j'aimerais poser une question concernant cette subvention qui est tout à fait conséquente, 6,6 millions d'euros. On n'attribue quand même pas si fréquemment que cela des subventions de ce montant et je voulais interroger l'Exécutif municipal ce matin sur les résultats et les objectifs poursuivis dans le cadre de l'attribution de cette subvention.

Lorsque j'ai été étudiant en école de commerce, je n'ai probablement pas appris grand-chose, je l'avoue humblement puisque l'on est entre nous ce matin, mais j'ai retenu un des propos de notre professeur en marketing qui nous disait que, quand on investit 100 euros (excusez-moi, c'étaient des francs à l'époque) en marketing, on en perd 50 et seuls les 50 restants sont utiles.

Alors, naturellement, Monsieur BROS, vous n'allez pas me dire quels sont les 50 qui ne servent à rien quand on investit 100 euros à l'office de tourisme de Paris, néanmoins, l'action de cet office est essentiellement tournée vers des actions de communication et de marketing.

Je voulais connaître quel était le contrat d'objectifs fixé par la Ville de Paris et, en un mot, quelle était l'efficacité des moyens attribués, en particulier la subvention que nous allons voter ce matin, quelle était l'efficacité des moyens attribués à l'office du tourisme et quelle était votre stratégie en la matière, pour aujourd'hui et demain, et puis peut-être également que vous puissiez nous dire un mot sur l'évolution des effectifs de l'office de tourisme de la Ville de Paris.

Cela me permet de reboucler avec l'intervention précédente de Sylvain GAREL sur les mutualisations et d'éventuels doublons : comment ces effectifs ont évolué au cours des dernières années et, encore une fois, quelle est votre stratégie en la matière ?

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci mes chers collègues de m'interroger sur ces sujets ô combien passionnants.

Pour le tout premièrement, s'agissant des synergies à trouver entre l'O.T.C.P., le C.R.T. et les C.D.T. de la Région Ile-de-France, nous y travaillons durement depuis plusieurs années.

La loi de décentralisation votée par le précédent Gouvernement visait à donner des responsabilités régionales au niveau économique. Tout cela est en train d'évoluer pour redonner un pouvoir, je parle au niveau du tourisme, au Département.

Nous sommes en train de suivre cette évolution, de voir comment nous allons faire, mais je suis bien d'accord avec vous pour dire - et je suis un partisan militant de ces solutions - qu'il faut mutualiser les ressources et les moyens, de façon à avoir, peut-être à l'horizon proche quand même, un seul organisme de promotion de Paris Ile-de-France. C'est ce qui me semble quand même logique, plutôt que d'avoir à la fois un instrument de promotion régionale, des instruments de promotion départementaux et puis le l'O.T.C.P. qui s'occupe à la fois de la Ville et du Département, puisque nous sommes les deux à la fois.

Nous avons fait beaucoup de réunions avec l'O.T.C.P. et le C.R.T. Des solutions sont envisagées : la mutualisation de moyens ; je pense au réseau Internet, à un certain nombre de ressources au niveau de l'accueil, qui vont, j'espère, déboucher dans les semaines à venir.

Monsieur ALPHAND, sur votre deuxièmement, à savoir la subvention, d'abord vous dire que depuis trois ans, on la diminue. Le monde du tourisme et l'O.T.C.P. participent à l'effort municipal budgétaire et donc leurs ressources sont en diminution. Parallèlement, ils ont développé des ressources propres.

Quant aux effectifs de l'O.T.C.P., ils sont aussi en légère diminution, pas par la voie de licenciements, mais par la voie de non-remplacements de départs en retraite, suivant par là même l'évolution de leur budget.

Vous m'avez posé une autre question sur les missions de l'Office du tourisme de Paris. Les missions sont doubles. C'est à la fois l'accueil. Je profite de cette minute pour vous dire que Paris, en 2012, a encore battu son record de visiteurs par rapport à 2011, culminant à 29 millions de visiteurs recensés à Paris. Cette mission, c'est l'accueil, l'accueil dans tous les sens du terme - je ne vais pas développer, c'est trop long.

La deuxième est la promotion. Elle consiste à faire la promotion de la destination de Paris à l'étranger, notamment en Europe et au-delà, notamment à l'intention de ce qu'on appelle les B.R.I.C., c'est-à-dire le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. Il ne vous a pas échappé que beaucoup de Chinois, dont on parle ce matin pour un autre sujet qui est leur sécurité, dans la presse, viennent à Paris ; nous avons aussi à organiser la venue de ces visiteurs étrangers.

Plus loin, la mission aussi de l'Office du tourisme, c'est de réfléchir au tourisme de demain, je pense à un tourisme éco-responsable. L'Office a à faire le relais avec les hôteliers, les restaurateurs, les transporteurs, etc., pour préparer cette économie importante qui génère beaucoup d'emplois - 200.000 à 300.000 sur la Ville de Paris -, quelques centaines de millions, voire milliards de chiffre d'affaires - ça dépend ce qu'on inclut dedans, directement ou indirectement.

Voilà les missions de l'Office du tourisme. Mais, Monsieur ALPHAND, ainsi que Monsieur GAREL, la préoccupation des semaines à venir va être de regrouper toutes ces forces et de mutualiser les énergies et les synergies de façon à encore faire des économies budgétaires et peut-être gagner en efficacité et en efficacité.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEES 6).

2013 DDEES 45 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association "Le Laboratoire Paris Région Innovation" (20e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le projet de délibération DDEES 45. La subvention de 80.000 euros et convention avec l'association "Le laboratoire Paris Région innovation", dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour cinq minutes.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, jeudi dernier, le 21 mars 2013, fut un grand jour pour Paris et le tourisme parisien puisque la Ville de Paris a présenté à l'ouverture du Salon mondial du tourisme, ce qui restera comme une première mondiale pour le tourisme et l'innovation.

Jean-Bernard BROS, adjoint au Maire de Paris, chargé du tourisme et des nouveaux médias locaux, Jean-Louis MISSIKA, adjoint au Maire, en charge de l'innovation, de la recherche et des universités, ainsi que le Paris Région Lab et les premiers partenaires ont annoncé en conférence de presse la création imminente du Welcome City Lab, le premier incubateur mondial dédié aux entreprises innovantes du tourisme.

Le record de 29 millions de visiteurs a été rappelé à l'instant par Jean-Bernard BROS. Avec ce record, Paris est la première destination touristique mondiale et reste une ville très attractive grâce à son offre culturelle et patrimoniale.

Le poids économique du tourisme est considérable en Ile-de-France. Il représente plusieurs centaines de milliers d'emplois et constitue le premier secteur d'activité de la Région, avec 10 % du P.I.B. régional.

Pour autant, nous devons collectivement, acteurs publics et privés, comme je l'ai déjà soutenu à plusieurs reprises, faire preuve de volontarisme et d'innovation afin de consolider et de développer cette position.

Face à une concurrence de plus en plus vive et agressive, Paris doit savoir se renouveler et se réinventer. Il faut notamment fidéliser une clientèle individuelle ayant déjà visité les plus grands sites classiques et qui est en quête d'un tourisme moins contemplatif et plus innovant.

Depuis 12 ans, la Mairie de Paris a lancé une série d'initiative pour développer l'offre touristique et promouvoir l'image contemporaine de Paris. Vous le savez tous : "Nuit Capitale", "Charte qualité à Paris", "Chasse au trésor", "Paris face cachée", etc. Nous avons déjà fait preuve d'imagination, je pense, pour un tourisme innovant.

Par ailleurs, nous constatons actuellement une multiplication des créations d'entreprise à Paris dans le secteur du tourisme à Paris. Les entrepreneurs expriment tous un très grand besoin de conseils en coaching, d'accompagnement en marketing, de soutien en termes financiers et de mise en réseau avec les grandes entreprises et l'écosystème du tourisme.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui vise à répondre à cette attente de plus en plus forte et donc à stimuler l'innovation touristique. Notre ambition est que Paris, traditionnellement perçue comme une destination touristique leader, soit leader également en termes d'innovation touristique.

Le projet porté par ce projet de délibération est donc de créer à Paris, d'ici fin 2013, ce premier incubateur au monde dédié à toutes les dimensions du tourisme urbain. Il s'agit des loisirs, des affaires, de l'événementiel, des services, de l'e-tourisme, des nouvelles formes de mobilité, des hébergements innovants, etc., j'en passe.

Ce Welcome City Lab aura en sous-titre : "inventons le tourisme du futur", donc tout un projet. Ce projet fera partie des livraisons d'équipements municipaux de l'année 2013 et nous nous en félicitons.

Quelques détails. Le Welcome City Lab offrira un ensemble de service aux start-up et entrepreneurs innovants sur près de 1.000 mètres carrés - domiciliation, accompagnement, accès à des financements privilégiés, espace de conférences, espace ouvert de co-working en libre accès, espace dédié à l'entrepreneuriat étudiant, etc.

La vocation de ce programme est donc triple :

- créer un état d'esprit et une culture de l'innovation dans l'industrie touristique parisienne ;
- inciter les start-up parisiennes et internationales à s'intéresser au tourisme ;
- favoriser le rapprochement entre les acteurs du tourisme et les start-up.

"Paris Région Lab", qui anime déjà les neuf incubateurs municipaux, est la structure qui aura la charge de piloter et d'animer ce dixième incubateur dédié au tourisme.

Avant même son ouverture, elle lancera, du 2 au 30 avril prochain, un appel à candidatures pour mieux connaître les start-up susceptibles d'être intéressées par l'incubateur et afin de rassembler déjà une communauté d'entreprises en création ou existantes intéressées par cette démarche.

Les principaux services de cet incubateur seront :

- un coaching personnalisé couvrant l'ensemble des aspects de la création d'entreprise - stratégie, business plan, etc. ;
- un accès facilité au réseau d'entreprises du tourisme ainsi qu'au marché touristique ;
- un accès au financement "Paris Innovation Amorçage" mis en place par Oséo et la Mairie de Paris.

Je terminerai simplement en disant que l'ambition affichée par la Ville est d'inventer et de préparer le tourisme de demain, d'anticiper les enjeux afin de mieux saisir les formidables opportunités que représente le secteur du tourisme au XXI^e siècle.

Notre objectif est qu'on ne parle plus uniquement à l'avenir de Paris comme leader mondial du tourisme, mais aussi comme capitale de l'innovation touristique.

Merci aux adjoints concernés qui portent ce très beau projet.

Je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Romain LEVY, pour cinq minutes.

M. Romain LÉVY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jean-Bernard BROS, cher Jean-Louis MISSIKA, depuis plusieurs années, la Ville de Paris est engagée dans une politique ambitieuse pour l'innovation.

Avec 2.000 start-up sur son territoire, Paris consolide son statut de capitale européenne de l'innovation devant Londres et Berlin. Ce mouvement s'accélère avec l'aboutissement de plusieurs projets majeurs ces derniers jours.

Je pense à l'accord entre Paris et San Francisco, qui appuie l'extension des start-up parisiennes vers les Etats-Unis et encourage puissamment l'implantation à Paris des start-up de la Silicon Valley à la recherche de marchés européens.

Je pense encore à l'annonce de l'ouverture prochaine du Social Good Lab, dans le 13^e arrondissement, qui ouvrira les incubateurs aux entreprises sociales.

Je pense bien entendu à la création du Welcome City Lab, dont nous parlons dans ce projet de délibération, au 76 bis, rue de Rennes, au cœur du 6^e arrondissement et du quartier touristique emblématique de Saint-Germain-des-Prés.

Avec ce projet de délibération sur le Welcome City Lab, nous examinons une avancée de plus qui me semble être extrêmement représentative de la manière dont Paris agit en faveur de l'innovation.

Depuis 2011, au sein du Quartier Latin, le laboratoire de l'édition nous montre à quel point un secteur d'activité traditionnel peut être dynamisé par une démarche d'innovation.

L'ouverture du Welcome City Lab participe de la même ambition : travailler sur le numérique, bien entendu, mais aussi sur de nouveaux services et surtout les mélanger, faire que de la rencontre entre l'esprit des start-up et le savoir-faire de nos professionnels du tourisme naissent de nouvelles activités, de nouveaux emplois, car la création naît de la confrontation entre divers talents.

C'est pourquoi je suis particulièrement enthousiaste à l'idée que le lieu dont nous votons le financement aujourd'hui soit à ce point ouvert à l'ensemble d'un secteur d'activité et même au-delà, cette ouverture par l'intégration à l'incubateur d'un espace de travail partagé et de coopération mis à la disposition de tous les professionnels du secteur.

L'ouverture du lieu apparaît aussi avec son ambition d'étendre l'innovation à l'espace public et de transformer le territoire parisien en laboratoire à ciel ouvert pour les entreprises du tourisme, des loisirs et de l'événementiel, selon le modèle qui avait déjà été mis en place, notamment pour le mobilier urbain intelligent.

Enfin, l'ouverture du lieu s'exprimera à travers ce qu'on appellera le "connecteur étudiant", un lieu qui mettra en relation les étudiants avec les entreprises naissantes souvent en difficulté pour recruter.

Avec ces outils, nous créons une véritable plate-forme pour la confrontation des idées, le partage des savoir-faire et le développement des partenariats.

On le voit, la politique parisienne dépasse la simple ambition du soutien aux start-up, qui est déjà primordial. Il agit également pour mettre en place un climat, une envie de créer et d'entreprendre ensemble. C'est cet esprit qui fonde la mise en place du Welcome City Lab, et comme élu de Paris et du 6e qui va l'accueillir, je suis fier de pouvoir soutenir cette aventure.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole maintenant à M. Jean-Bernard BROS pour la réponse.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à mes deux collègues d'avoir largement, chère Laurence et cher Romain, présenté ce projet de délibération. Je ne vais pas rajouter grand-chose, si ce n'est vous dire que je suis extrêmement heureux, extrêmement fier, de présenter ce projet de délibération.

En effet, Paris, première destination mondiale de tourisme, peut revendiquer ce titre et doit, et c'est un droit, le revendiquer dans la concurrence internationale. Pour autant, cela lui confère un devoir : celui de rester la première destination mondiale du tourisme, et pour cela, il faut inventer, dans le secteur privé on dirait un service R&D, recherche et développement. Nous n'avons pas, ni à la Ville ni à l'Office du tourisme, cher Monsieur ALPHAND, qui s'est plongé dans son journal, de service recherche et développement.

Je pense qu'à travers cet incubateur, nous aurons là un vrai nid, une vraie source de richesse, de développement, d'invention, d'innovation. Avec le soutien de mon collègue, Jean-Louis MISSIKA, je suis très heureux de savoir que nous allons préparer le tourisme de demain, des 20-30 ans à venir. Je suis persuadé que beaucoup des métiers du tourisme de demain restent à inventer.

Aujourd'hui, Paris bénéficie d'une réputation mondiale d'un Paris muséal, architectural, les plus beaux musées, les plus beaux monuments - 30 millions de visiteurs, je le répète -, beaucoup d'hôtels, beaucoup de restaurants. Pour autant, le tourisme de demain devra se transformer, se modifier, aller vers les nouvelles technologies, aller vers d'autres possibilités de tourisme. Aujourd'hui, la demande internationale est différente.

Je racontais il n'y a pas très longtemps qu'il y a 30 ans ou 40 ans, quand quelqu'un arrivait au pied de la Tour Eiffel, il ne l'avait parfois pas vue, parfois, il en avait vu une photo, et encore, en noir et blanc. Aujourd'hui, quand les visiteurs se rendent à la Tour Eiffel, ils connaissent tout, parce qu'ils sont allés faire un tour sur le net, ils ont lu les renseignements concernant la Tour Eiffel, et ce que je dis pour la Tour Eiffel est vrai de tous les monuments et de tous les musées parisiens ; ils ont même pu, avec leur ordinateur, faire un tour et regarder ce que la caméra propose et ils sont des experts.

Aujourd'hui, un touriste n'est plus quelqu'un qui est uniquement un visiteur contemplatif, il est devenu un expert de sa propre visite et il l'a préparée souvent.

Nous devons donc anticiper et répondre à ces demandes futures des visiteurs de demain, de notre pays ou de notre continent, l'Europe, qui ne seront plus les demandes d'hier.

Hier, le tourisme, c'était uniquement accueillir des visiteurs, leur trouver des chambres d'hôtel, voire des restaurants et quelques boutiques dont on dira qu'il faudrait qu'elles ouvrent le dimanche pour qu'ils consomment plus, c'est un autre débat.

Pour autant, demain, le tourisme, ce ne sera plus cela, ce sera autre chose. Les visiteurs de demain ont comme espace de porter le monde entier à leur disposition et il faudra être plus riche. Nous allons nous orienter vers un tourisme plus interactif qu'un tourisme contemplatif.

Pour cela, il faut réfléchir, il faut inventer et innover, et c'est le sens de cet incubateur ; je suis extrêmement fier.

Merci à tous mes collègues, et notamment à Jean-Louis MISSIKA, et merci au Maire de Paris d'avoir soutenu et d'avoir annoncé pendant ses vœux cette initiative dont je suis extrêmement fier.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 45).

2013 DDEEES 54 - SG 36 - Signature de conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation groupée d'une buvette fixe et de deux buvettes mobiles sur la berge basse située entre les ponts Royal et Alma (7e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 54 - SG 36 ; il s'agit de la signature de conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation groupée d'une buvette fixe et de deux buvettes mobiles sur la berge basse située entre les ponts Royal et de l'Alma.

La parole est à Mme Martine NAMY-CAULIER pour cinq minutes.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, cette convention d'occupation du domaine public que vous nous proposez nous ramène une fois de plus devant l'évidence suivante : Paris en tant que pôle économique ne semble décidément pas vous intéresser.

Comme en témoignent les résultats des études récentes sur l'attractivité de Paris, non seulement vous pénalisez, avec ce réaménagement des voies sur berges, l'activité économique du cœur de Paris, mais vous fragilisez les activités alimentaires, brasseries, restaurants et autres commerces implantés sur cette partie du 7e.

Vous allez installer entre le musée d'Orsay et le pont de l'Alma six nouveaux emplacements voués à la restauration. Ces six nouveaux commerces vont directement concurrencer nos commerçants et artisans sédentaires exerçant leur activité dans le domaine alimentaire et installés sur les quais hauts et dans les rues avoisinantes et mettre sérieusement en danger leur pérennité.

A la différence des buvettes que vous allez installer sur les rives de la Seine, les restaurateurs sédentaires sont soumis aux diverses réglementations de la Ville (vitrines, terrasses, enseignes) et sont matraqués par une pression fiscale de plus en plus lourde ; à titre d'exemple, les impôts locaux directs, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la cotisation foncière des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau ; s'y ajoute, bien sûr, la taxe de balayage. En imposant une refonte des catégories de voies, passant de huit catégories à une seule catégorie au tarif le plus élevé, 9,22 euros par mètre carré par an et par

immeuble sans aucune concertation, vous avez encore alourdi les charges de nos commerçants et artisans, au péril de leur viabilité.

Mais cela ne semble pas vous suffire, vous imposez délibérément à ces commerçants et artisans du 7e une concurrence déloyale, vous installez à leur porte six points de restauration : deux points fixes, un au port de Solférino à proximité de la passerelle Léopold-Sédar-Senghor et un au port de Solférino en amont du pont de la Concorde, quatre emplacements d'installations mobiles, deux au port de Solférino en avant du pont de la Concorde, deux au port du Gros caillou...

Je continue ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il conviendrait peut-être d'écouter avec plus d'attention Mme NAMY-CAULIER.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Vous savez bien que nos commerces alimentaires et de restauration du 7e, proches de la Seine, travaillent avec les touristes, visiteurs des musées d'Orsay, de la Légion d'honneur, des sites prestigieux des Invalides, de la Tour Eiffel, de l'Ecole militaire.

Pourtant, vous voulez installer des sites commerciaux concurrents, qui vont capter les touristes qui représentent une grande partie de leur clientèle, clientèle que vous détournez volontairement et délibérément.

Vous savez bien que la crise économique majeure actuelle touche bon nombre de nos commerçants et artisans, vous ne pouvez ignorer que leur activité est directement impactée avec une baisse de chiffre d'affaires qui va en s'amplifiant.

Pourtant, au lieu de les aider, vous concourez à aggraver leurs difficultés en imposant une concurrence déloyale. Non content de pénaliser la totalité du développement économique de la métropole en paralysant des axes de circulation majeure, vous vous attaquez désormais au commerce et à l'artisanat de proximité.

Les prestataires qui vont exploiter ces six emplacements prévus ont droit à un régime de faveur : raccordement gratuit à l'eau, un loyer dérisoire par rapport à ceux qui sont pratiqués dans ce secteur. A cela, s'ajoute l'amplitude horaire que vous leur accordez, du jamais vu, de 5 heures 30 du matin à minuit et demi. C'est un sujet d'inquiétude pour les habitants riverains qui vont souffrir des nuisances que cela va engendrer, avec des allées et venues près de 24 heures sur 24.

Vous avez décidé de tout cela, Monsieur le Maire, sans aucune concertation. Encore une fois, dans l'opacité la plus totale, aucune association de commerçants n'a été consultée, ni même les élus de l'arrondissement. Quel déni de démocratie !

Certes, vous êtes ainsi dans la droite ligne de votre conception de la concertation depuis le début du projet des voies sur berges en avril 2010, un projet qui n'a pas été suffisamment débattu par les élus et les Parisiens, un projet dont vous avez confisqué le débat aux dépens des Parisiens.

Ce projet de délibération reflète parfaitement le manque d'ambition de votre projet de réaménagement des berges. Dans un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, vous avez choisi d'installer de la restauration rapide, comme si Paris n'en comptait pas assez.

Comme notre groupe le dénonce depuis bientôt trois ans, votre projet de reconquête des berges n'est finalement qu'un pâle "Paris Plage" permanent, animations contemplatives et offres commerciales bas de gamme.

Notre groupe votera contre ce projet de délibération, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération n'avait pas pour objet d'ouvrir le débat sur l'opportunité du projet des berges de Seine, que tout le monde connaît et qui a été soumis à une concertation aussi large qu'on en a entendu parler au-delà des frontières. Il s'agit juste d'approuver la signature de deux conventions d'occupation du domaine public pour une offre de restauration qualitative, mais je dois dire relativement modeste sur ces lieux.

Madame NAMY-CAULIER, je suis étonnée de votre intervention. C'est un peu surréaliste. La Ville de Paris est en train d'ouvrir de nouveaux lieux qui vont être des aspirateurs à touristes, de curiosité extraordinaire pour notre Capitale. Nous allons amener énormément de monde, à la fois des touristes étrangers mais aussi des touristes parisiens et des provinciaux dans ces lieux qui vont être à découvrir. Donc pour tous les restaurateurs du 7e arrondissement, cela sera une opportunité formidable de faire du chiffre d'affaires supplémentaire.

Nous vous proposons d'installer effectivement deux entreprises qui vont avoir des buvettes amovibles et naturellement très légères, sans doute saisonnières, parce qu'à Paris il y a des moments de froid, de pluie et de neige, dans lesquels il sera difficile évidemment à ces buvettes de pouvoir offrir quelque chose aux touristes. Et vous venez dire que les entreprises du 7e arrondissement sont mal vues, fragilisées, etc. Au contraire, je sais bien que, pour tous les commerçants du 7e arrondissement, en tout cas de bords de Seine, c'est une opportunité formidable qu'ils vont saisir, et je les en félicite par avance.

Nous avons pour ces berges de Seine une ambition non seulement évidemment économique mais aussi culturelle et de loisirs. Naturellement, au milieu de tout cela, il nous fallait des lieux de restauration. Ils sont modestes, mais il faut qu'ils existent sur les berges aménagées.

Je vous remercie donc de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donc mettre aux voix le projet...

Madame NAMY-CAULIER, c'est à quel titre ?

Mme Martine NAMY-CAULIER. - A mon grand étonnement, je crois que nous n'avons pas du tout la même conception de la défense du commerce de proximité, Madame COHEN-SOLAL.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Excusez-moi, à quel titre voulez-vous reprendre la parole, Madame NAMY-CAULIER ?

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Explication de vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Explication de vote ?

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Vous êtes dans une justification de cette mise en place de 6 points concurrents....

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération, Madame. Il y en a sur les vœux, mais pas sur les projets de délibération. On ne peut pas soutenir que vous n'avez pas expliqué votre position tout à l'heure, parce que c'est difficile. Il me semble, je pense.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 54 - SG 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 54 - SG 36).

2013 DDEEES 77 - Subvention (200.000 euros) avec convention avec le Centre d'entraide parisien de la presse et de l'édition pour l'attribution d'une subvention destinée à venir en aide aux kiosquiers parisiens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération DDEEES 77. Il s'agit d'une subvention de 200.000 euros au Centre d'entraide parisien de la presse et de l'édition pour venir en aide aux kiosquiers parisiens.

La parole est à M. Jacques BRAVO pour 5 minutes.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez tous, les kiosques font partie intégrante de notre ville. Ils diffusent la presse, concourent directement à la vitalité de celle-ci et participent en plus au dynamisme de nos quartiers. Les

kiosquiers sont en effet, comme j'aime à le dire, de véritables vigies de quartiers qui constituent des repères, des points d'animation précieux dans un arrondissement.

Mais nul ne l'ignore, depuis plusieurs années, le secteur de la presse connaît une crise structurelle qui s'intensifie. Elle impacte nos kiosquiers dont les ventes ont tendance à chuter.

Convaincue du rôle capital des kiosquiers pour rendre accessible la presse écrite sur l'ensemble de l'espace public parisien, la Ville de Paris agit résolument depuis 2001 pour les soutenir et les promouvoir. A titre d'exemple, la redevance dont ils devaient s'acquitter a très vite diminué, afin de contrer l'érosion des ventes.

En outre, la délégation de service public mise en place en 2005 a permis de densifier la présence de la profession sur le territoire. Tous les ans, de nouveaux édicules sortent de terre. Je crois qu'à eux seuls ils témoignent de l'avenir de ce métier aussi beau qu'utile.

Malgré nos efforts et les aides structurées déjà versées aux kiosquiers les plus modestes, il va sans dire que les grèves de la société "Presstalis" au début de l'année 2013 et l'absence d'approvisionnement des titres en découlant ont rendu extrêmement pénible la situation financière de nos 340 kiosquiers. Ce sont en effet des travailleurs indépendants, qui très logiquement, lorsqu'ils ne vendent pas, ne gagnent pas d'argent.

Confrontée à une situation similaire en 2011, la Mairie de Paris avait alors aidé les kiosquiers parisiens par le versement d'une subvention de 200.000 euros au Centre d'entraide parisien de la presse et de l'édition, qui furent ensuite répartis de manière équitable entre les kiosquiers.

En cohérence avec la politique de développement des kiosques dans la Capitale, le Maire de Paris entend aujourd'hui renouveler son soutien aux kiosquiers dans ce contexte particulièrement difficile. Il propose qu'une aide exceptionnelle de 200.000 euros soit à nouveau versée au Centre d'aide parisien de la presse et de l'édition, puis redistribuée aux kiosquiers afin de pallier les effets principaux de la grève.

Chers collègues, en tant que président de la Commission professionnelle des kiosquiers, je vous assure du réel soulagement que ressentiront nos amis les kiosquiers à l'annonce de cette mesure.

Je vous invite vivement à voter ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BRAVO, de votre intervention, parce que cette aide exceptionnelle de la Mairie de Paris va venir en soutien aux kiosquiers que vous connaissez bien et qui traversent une situation financière extrêmement périlleuse en ce moment.

Vous l'avez dit, la crise structurelle que traverse l'entreprise "Presstalis", et évidemment toutes les concurrences que font aujourd'hui les lectures sur Internet de la presse, font que les kiosquiers ont enregistré depuis plusieurs mois des déficits de trésorerie qui menacent leur survie.

Nous avons décidé, le Maire de Paris ainsi que l'Exécutif, de verser une nouvelle aide exceptionnelle aux kiosquiers, après avoir essayé de les aider en modifiant le règlement qui régit leur activité, nous avons ouvert la possibilité d'avoir des étalages, d'élargir la gamme des produits hors presse autorisés à la vente, et mis en place des produits de papeterie qui seraient une exclusivité sous la marque "Raconte-moi Paris", ainsi que leur permettre de vendre des produits Vélib'.

Tout cela vous sera présenté lors d'une très belle opération "Paris aime ses kiosquiers" où j'ai le plaisir et l'honneur de vous inviter tous, mes chers collègues. Cette manifestation aura lieu sur le parvis de l'Hôtel de Ville et dans tous les arrondissements, du 17 au 21 avril prochains, et vous y êtes naturellement bienvenus.

En attendant, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération de 200.000 euros qui viendra aider nos kiosquiers dont nous avons tant besoin pour la diffusion des informations mais aussi de la démocratie. Dans nos rues, ils sont 340 et nous avons évidemment toujours une préoccupation pour eux.

Merci pour votre vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 77).

2013 SG 30 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération SG 30. Il s'agit du réaménagement du quartier des Halles dans le 1er arrondissement et d'une communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour 5 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le présent projet de délibération appelle de ma part quelques questions.

Il fait en effet référence au protocole financier conclu entre la Ville et la S.C.F.H.P., autrement dit Unibail en novembre 2010.

Il est rappelé que, dans le cadre de ce protocole, il était prévu que la Ville prendrait en charge le montant des indemnités correspondant aux évictions temporaires imposées à certains commerçants du Forum du fait des travaux.

On pourrait discuter - et nous l'avons fait - de cette procédure qui a entraîné la Ville à vendre sa propriété des commerces à Unibail et néanmoins de se substituer à Unibail quand il s'agit d'indemniser ces commerces, et non plus à l'actuel propriétaire.

Mais, ce que je voulais souligner, c'est qu'on peut lire dans le projet de délibération que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui, je cite, que : "A l'heure actuelle, ces procédures d'éviction temporaire conduites par le juge d'expropriation sont en voie d'achèvement".

Il est précisé que : "Pour la moitié des évictions déjà réalisées, les travaux sont terminés et les emprises correspondantes restituées aux commerçants".

Le projet de délibération indique encore que : "L'indemnité qu'il nous est proposé aujourd'hui de verser à la Fnac a été calculée sur les mêmes bases que les indemnités fixées par le juge pour les autres emprises, identifiées avant le démarrage des travaux".

Donc, on comprend que les procédures d'éviction temporaire prévues par le protocole financier sont en voie d'achèvement et que le mode de calcul a été fixé par un juge. J'en déduis que le montant des indemnités totales est connu de la Ville, mais, malheureusement, il n'est pas connu des conseillers de Paris.

On comprend aussi que le montant qui nous est indiqué aujourd'hui, à savoir 579.945 euros, vient s'ajouter au montant de ces indemnités déjà fixées et qui, à ma connaissance, ne nous a donc pas été communiqué.

Quel est-il ? Nous aimerions bien le connaître.

Quand on consulte le coût prévisionnel de l'opération que nous avons votée en mars 2009, on constate qu'un montant de 38 millions d'euros a été prévu à la fois, je cite la délibération de mars 2009, "pour les évictions commerciales et pour la mise en accessibilité du pôle transport".

On aimerait connaître la part des navets et des carottes, c'est-à-dire la part des travaux de mise en accessibilité du pôle transport et celle qui revient aux évictions commerciales.

Quant au protocole financier conclu en novembre 2010, aucune de ses annexes ne présente l'estimation du montant des indemnités pour éviction commerciale.

Compte tenu des travaux très nombreux et importants qui ont été réalisés ou sont en voie de l'être parmi les commerçants du Forum des Halles, travaux qui sont nécessités par le renforcement des piliers qui vont soutenir la Canopée que l'on est en train de visser (les ferrailles qui représentent une Tour Eiffel à l'horizontal qui vont soutenir

la Canopée), on peut faire l'hypothèse que ces indemnités que le juge a déjà fixées seront nettement plus importantes que les indemnités complémentaires qu'il nous est proposé d'accorder à la Fnac.

Alors, les conseillers de Paris, en tout cas les conseillers écologistes, souhaitent être informés de la décision du juge : quelle est-elle ? Quel est le montant des indemnités pour éviction commerciale qui ont déjà été accordées à la Fnac et aux autres commerces du Forum des Halles ?

Il semble qu'un document avait circulé en décembre 2011, qui révélait que l'ensemble des commerces serait indemnisé pour une somme totale de 21 millions d'euros et le tableau présentant, commerce par commerce, indiquait que plus de 9 millions iraient à la Fnac.

Aussi, nous aimerions connaître quel est le montant des indemnités qui ont été versées ou qui vont l'être au total par la Ville à la Fnac ou par la Ville à la S.C.F.H.P., autrement dit à Unibail, de façon à ce que tout ceci soit clarifié.

Nous souhaitons de même connaître le montant des indemnités correspondant, je l'ai dit, à l'ensemble des évictions pour les commerces du Forum des Halles, payées par la Ville dans le cadre de cette opération.

Merci pour vos réponses à ces questions.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que je suis un peu embarrassée pour répondre à M. BOUTAULT, parce que je suis là pour défendre le projet de délibération SG 30 et qu'il a parlé du projet de délibération SG 29.

Or, ce n'est pas le même, donc, je ne parlerai pas de l'approbation à la signature d'une convention entre la Ville de Paris et la Fnac, mais de la communication au Conseil de Paris sur le rapport d'activité de la Commission de Règlement Amiable des Halles, qui n'est pas exactement sur le même objet (qui n'est pas du tout, d'ailleurs, sur le même objet) puisqu'il ne s'agit pas d'expropriations.

Je m'occupe de l'indemnisation des commerçants qui sont gênés par le chantier des Halles. Ils demandent une indemnisation à l'amiable à la Ville du fait que ce chantier gêne leur activité, donc nous devons apprécier effectivement leur implantation, le temps du chantier, etc.

Ce n'est pas du tout la même chose que l'expropriation temporaire que la Ville effectue chez certains commerçants, puisqu'elle intervient à l'intérieur des commerces pour faire des travaux sur les piliers, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. Comme elle intervient à l'intérieur des commerces pour faire des travaux sur les piliers, c'est la Direction de l'Urbanisme qui est chargée de cela, ce n'est pas du tout ma délégation et, effectivement, une loi oblige à indemniser quand on intervient dans les commerces.

Moi, j'interviens à l'extérieur des commerces, comme je l'ai dit d'ailleurs en 2e Commission.

La Commission de Règlement Amiable des Halles regarde les dossiers qui lui sont présentés, nous avons eu neuf réunions, nous avons regardé ces dossiers, des dossiers ont été traités en l'état.

16 dossiers ont été rejetés en l'état et nous sommes actuellement en plein travail, sous la présidence du Président COURTIN, pour faire en sorte de regarder ces dossiers au mieux, de les évaluer au mieux et ce travail est en cours, donc nous avons comme obligation de présenter ce rapport d'activité et il vous est présenté. Je vous demande de bien vouloir l'apprécier.

Naturellement - et je m'en suis entretenue avec le Secrétariat général de la Ville de Paris - les deux mains de la Ville de Paris, si j'ose dire, correspondent. On se parle entre la Commission de Règlement Amiable et la Commission qui exproprie, mais ce n'est pas du même projet de délibération dont nous parlons.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Simplement pour m'étonner de ne pas avoir de réponse, car apparemment ce n'est pas le bon projet de délibération. Ce n'est pas une réponse qui est très satisfaisante au regard des questions que je pose.

Un juge a décidé des évictions, indemnisé des commerces ; le Conseil de Paris ne connaît pas le montant de ces évictions. Il serait quand même juste que nous en soyons informés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 30).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente des magasins du Printemps.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux magasins du Printemps.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant les vœux non rattachés n^{os} 36 et 37 relatifs aux magasins du Printemps.

La parole est à Mme Claire MOREL, pour une minute.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une opération de revente du Printemps est de nouveau en cours aujourd'hui et elle succède à trois précédentes reventes.

Il n'est pas la peine de revenir sur l'importance des magasins Printemps, enseigne historique, son importance en matière de développement, d'attractivité économique et d'emploi dans le 9^e arrondissement et à Paris, il y a également les magasins du 12^e et 13^e arrondissement.

Notamment à l'heure où notre pays traverse une grave crise économique, les salariés sont inquiets sur l'avenir de cette enseigne, sur le modèle économique adopté et sur son impact sur l'emploi.

Cette inquiétude est plus que légitime après la perte de 900 emplois en C.D.I. depuis 2006 et la perspective d'une externalisation des fonctions de vente aux marques encore accrue.

Voilà pourquoi je vous invite à voter ce vœu afin que le Maire saisisse les Ministres du Travail et du Redressement productif afin que toute future opération apporte des garanties claires et effectives en termes de maintien de l'emploi, mais également de projet économique pérenne et viable et, aussi, que le Maire de Paris intervienne auprès de la direction du Printemps pour le respect de ces deux priorités.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche concerne également les magasins Printemps, sachant que les salariés risquent d'être demain les victimes d'une tentative d'opération financière, dont les personnels et le patrimoine immobilier risquent une nouvelle fois de faire les frais.

En effet, un montage entre un fonds qatari et le financier BORLETTI est actuellement en préparation, qui conduirait à de nouvelles suppressions d'emplois massives et à la vente des murs du magasin. Tout cela nous inquiète beaucoup, tout cela inquiète beaucoup les salariés et il me paraît donc important que la Ville de Paris, que le Conseil de Paris, par ce vœu, puisse interpeller le Ministre du Travail pour empêcher cette opération financière qui serait désastreuse au plan social.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Nous nous trouvons devant deux vœux qui vont dans le même sens. Peut-être pourrions-nous regarder avec Ian BROSSAT si on ne peut pas tous se regrouper sur le vœu du 9^e arrondissement qui me semble assez complet.

Naturellement, nous partageons l'inquiétude exprimée par ces vœux en ce qui concerne en particulier le personnel des magasins du Printemps. Nous avons l'habitude de le faire. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous prendrons le parti de tout le personnel face à des opérations de regroupement, de fusion, de rachat. Il y a plusieurs années, plusieurs mois que nous le faisons et nous ne restons jamais inertes, soit auprès du Ministre du Travail, soit auprès du Ministre de l'Industrie et du Redressement productif.

Bien entendu, nous allons attendre de voir comment les choses se passent, pour savoir auprès de qui il faut agir.

Donc, nous sommes favorables à ces vœux, mais peut-être que, étant donné qu'ils disent la même chose, nous pourrions tous nous regrouper sur le vœu du 9^e arrondissement, si Ian BROSSAT est d'accord, afin que les choses soient claires.

Sinon, je donnerai un accord sur les deux vœux.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président BROSSAT, avez-vous entendu cet appel ? Il est maintenu ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu du groupe socialiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 55).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe Communiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 56).

2013 DILT 4 - Marché à bons de commande pour la fourniture de véhicules à motorisation GNV et électrique, de deux-roues à motorisation électrique, de leurs pièces détachées et accessoires.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DILT 4 et l'amendement n° 38 : il s'agit d'un marché à bons de commande pour la fourniture de véhicules à motorisation GNV et électrique, de deux-roues à motorisation électrique, de leurs pièces détachées et accessoires.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Ce projet de délibération vise à acquérir un certain nombre de véhicules avec des objectifs très différents dans leurs usages : des citadines, des berlines, des fourgonnettes. Il nous est proposé uniquement deux types de motorisation : soit électrique, soit GNV.

Or, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le Code de la route fixe des impératifs en la matière aux flottes de véhicules des collectivités locales et des entreprises, d'une part, et, d'autre part, nous savons bien que toutes les motorisations ne correspondent pas nécessairement à une meilleure utilisation selon la nature des véhicules. Autant un véhicule électrique peut être concevable pour une petite citadine, autant c'est un non-sens d'avoir une grosse berline qui circule avec un moteur électrique, le rendement étant extrêmement faible pour le véhicule par rapport à la consommation énergétique, même si elle est électrique. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous sommes très surpris de voir que la Ville continue à avoir ses propres marchés et qu'on ne passe pas par l'U.G.A.P. qui a fait des efforts... récents, j'en conviens, néanmoins assez

importants pour permettre à l'ensemble des collectivités locales et autres organismes publics de disposer de flottes de qualité, qui soient effectivement moins sales ou plus propres, c'est comme on veut, que ce qu'on trouve habituellement sur le marché, et notamment les véhicules diesel.

On a déjà eu l'occasion de l'évoquer : la Ville a fait des efforts importants pour réduire sa flotte de véhicules diesel, mais il nous semble que, là, elle aurait pu aller plus loin en faisant en sorte d'associer à ce type de marché des véhicules de type hybride ou GPL, le GPL ayant l'énorme avantage, d'une part, d'émettre zéro particule, ce qui est quand même, dans le contexte actuel, tout à fait nécessaire et, deuxièmement, d'avoir une efficacité meilleure en termes de rapport prix/usage, si on raisonne en coût global, que bon nombre d'autres véhicules, le montant du litre de GPL étant particulièrement bas.

Donc, nous, nous regrettons qu'il n'y ait pas un marché plus global, d'une part, et, d'autre part, qui se contente, si j'ose dire, de faire du GNV ou de l'électrique.

C'est le sens de notre amendement.

On a bien compris que c'était, je dirais un peu sous l'impulsion des T.A.M. qui souhaitent garder une certaine forme de spécificité par rapport à l'U.G.A.P., qui souhaitent aussi avoir des marchés bien adaptés. Je dois dire que cela ne nous convainc pas totalement. Il ne nous semble pas que les T.A.M. aient, de ce point de vue-là, vocation à se substituer à notre Conseil pour décider de la politique en la matière.

C'est le sens de notre amendement : nous souhaitons élargir complètement la gamme des véhicules dans un premier temps et que le recours à l'U.G.A.P. soit le plus rapidement possible mis en œuvre pour qu'on bénéficie à la fois de meilleurs tarifs et surtout d'une offre plus adaptée.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci, Monsieur CONTASSOT, de votre attention sur ce projet de délibération qui témoigne de la politique de la Ville pour que nous ayons un parc automobile plus respectueux de l'environnement.

C'est ce que nous avons déjà voté dans le cadre du Plan climat puisqu'on prévoit un objectif de diminution de 30 % des gaz à effet de serre en 2020 et une diminution du parc de véhicules.

Ce projet de délibération va permettre de développer à la Ville les motorisations qui sont les plus propres. Notre objectif, c'est 50 % de véhicules achetés en 2014 qui soient électriques ou hybrides pour le remplacement des citadines, berlines et petits utilitaires.

Nous proposons simplement de recourir à des véhicules à motorisation électrique et à gaz naturel de pétrole liquéfié. Non pas que nous négligeons les autres motorisations, mais il faut savoir que, sur la motorisation hybride, nous avons déjà un marché. C'est la raison pour laquelle il n'est pas proposé un marché pour des véhicules hybrides. Celui-ci se terminera en 2014 et sera renouvelé.

Par contre, effectivement, il y a un désaccord sur l'achat de véhicules GPL parce que, contrairement à ce que vous dites, Monsieur CONTASSOT, il semble que ces véhicules consomment plus en ville, environ 25 % de plus que les mêmes véhicules essence sans plomb, et qu'ils sont plus chers de 10 ou 20 % à l'achat et à l'entretien que le même véhicule essence sans plomb.

Je me réfère à l'avis des experts. Je pense que l'on reviendra sur cette analyse, mais, pour l'instant, voilà les conclusions qui me sont données et qui justifient que nous n'allions pas sur des véhicules GPL.

Quant à la pratique d'achat, évidemment, nous sommes très attentifs aux évolutions qui sont engagées par l'U.G.A.P. C'est la raison pour laquelle nous achetons déjà des véhicules à travers l'U.G.A.P. Donc, je pense que cette action continuera.

Pour autant, nous arrivons, semble-t-il, avec notre propre marché, à des coûts aujourd'hui qui sont compétitifs par rapport à l'U.G.A.P.

C'est la raison pour laquelle nous continuons à faire ce type d'appel.

Vous avez une proposition aussi pour ce qui est de l'allotissement, c'est-à-dire de faire que, systématiquement, dans tous les lots, on mette toutes les motorisations. Cela ne semble pas toujours pertinent à notre administration, puisque, en fait, les constructeurs ne sont pas performants de la même façon sur toutes les motorisations. Donc, ils

constituent des lots de telle sorte que, quand on sélectionne un constructeur, on sélectionne aussi les meilleures motorisations qu'il soit capable de proposer.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, Monsieur CONTASSOT, non pas en désaccord, sauf sur la question du GPL, de retirer votre amendement et donc de...

Simplement de retirer votre amendement ; sinon, je serai amenée à appeler à voter contre.

Mais on continuera l'analyse sur le GPL parce que je suis sensible aux arguments, qui sont repris en partie par M. LEGARET.

Donc, d'accord !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le groupe "Vert" retire-t-il sa proposition d'amendement ?

M. Yves CONTASSOT. - Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" ne retire pas cet amendement parce que les réponses ne sont pas conformes à la réalité.

Madame ERRECART, je peux vous garantir qu'en matière de GPL, ce qui vous est dit - je ne dis pas que c'est vous - ne correspond en rien à la réalité. Il suffit de voir ce qu'il s'est passé l'année dernière lorsqu'il y avait encore le bonus sur le GPL. Cela a été une explosion des ventes parce que, effectivement, c'est un des véhicules les plus efficaces à tous points de vue.

Je sais qu'il y a des réticences fortes de principe de la part d'un certain nombre de gestionnaires de flotte d'entreprise dès qu'il s'agit du gaz, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la réalité, mais franchement, cet argument n'est pas recevable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Excusez-moi, Monsieur CONTASSOT, mais je suis saisi d'une demande d'explication de vote de la part de l'U.M.P., en la personne de Mme DOUVIN, qui a la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donnerai une double explication de vote, d'une part sur l'amendement et d'autre part sur le projet de délibération.

En ce qui concerne l'amendement de M. CONTASSOT, je trouve qu'il est assez étonnant parce que j'ai quand même une certaine mémoire, et je me souviens que lorsqu'il était adjoint à la propreté, il a délibérément supprimé les bennes à ordures électriques, les plus propres du parc de la Ville !

Aujourd'hui, par cet amendement, j'ai l'impression qu'il dénonce sa propre politique, qui a contribué à l'augmentation de la diésélisation de la flotte municipale. Sur celle-ci, elle est d'ailleurs très en retard sur les intentions développées dans l'amendement. Il y a beaucoup à rattraper et vous vous en souvenez certainement, nous sommes intervenus assez souvent sur le budget des T.A.M.

Nous nous abstenons donc sur cet amendement.

D'autre part, sur le projet de délibération, nous considérons comme normal que la Ville suive la procédure indiquée. En ce qui concerne les pratiques d'achat, nous les soutenons, mais nous avons des réserves sur votre politique à l'égard du G.P.L. et nous aurons probablement l'occasion d'en discuter.

Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 38, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DILT 4).

2013 DRH 10 - Conditions d'octroi des bons d'achat de jouets distribués à Noël à certaines catégories de personnel.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération DRH 10 relatif aux conditions d'octroi des bons d'achat de jouets distribués à Noël à certaines catégories du personnel.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une réception est organisée au sein de l'Hôtel de Ville pour les enfants ayant eu 4 ans au cours de l'année, des agents travaillant au sein des services de la collectivité parisienne. Un chèque cadeau d'un montant de 32 euros leur est également adressé.

Ce sont ainsi entre 1.300 et 1.500 enfants qui peuvent bénéficier de jouets de Noël fournis, pour le marché actuel, par le distributeur Joué Club.

Lors du Conseil de Paris de décembre 2010, notre assemblée avait adopté un vœu du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" en faveur d'un arbre de Noël durable et équitable que notre collègue Danielle FOURNIER, ici présente, avait déposé.

Il a été ainsi décidé que l'association gérant les œuvres sociales des personnels de la Ville et du Département de Paris, l'A.G.O.S.P.A.P., qui propose aux enfants des personnels de la Ville et du Département de Paris une gamme de cadeaux de Noël et un spectacle de fin d'année prenne en compte les critères environnementaux et sociaux dans le choix de l'offre proposée.

Par ailleurs, au Conseil de Paris de décembre dernier, j'avais émis le vœu que la Ville propose une charte incitant les distributeurs de jouets à respecter l'égalité des sexes dans leurs outils promotionnels et à ne pas reproduire les stéréotypes de genre. Ce vœu avait également été adopté.

Dans la continuité de ces deux vœux, il me paraît souhaitable que les chèques cadeaux offerts par la Ville de Paris puissent être utilisés à bon escient en favorisant l'achat de jouets durables, voire de jouets d'occasion recyclés, mais aussi l'achat de jouets qui ne reproduisent pas les stéréotypes de genre.

Une prise en compte de ces critères et un rapprochement avec les structures expertes dans ce domaine - je pense par exemple à une association qui s'appelle Rejoué, qui favorise le retour à l'emploi de personnes en difficulté en donnant une seconde vie aux jouets donnés - permettrait d'avoir un cahier des charges plus exigeant et d'inciter les distributeurs de jouets à modifier leur catalogue en conséquence pour que durabilité du jouet, bas coût et respect de l'environnement aillent de pair avec le plaisir des enfants des personnels de la ville.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - En fait, il faut distinguer les deux situations.

S'agissant des bons de Noël offerts aux enfants de 4 ans accueillis à l'Hôtel de Ville, je dois effectivement dire que le marché ne prévoit pas à l'heure actuelle de clause sociale et environnementale. Ceci dit, c'est assez difficile à mettre en place puisque c'est un bon d'achat et par définition, la collectivité ne choisit pas le jouet qui est remis.

Pour autant, dans le marché que nous allons relancer pour 2013, je pense qu'il est au moins possible d'obliger la société qui répondra à notre appel d'offres à indiquer les contrôles qu'elle envisage de mettre en place, le suivi qu'elle assure du point de vue de la prise en compte de ces critères sociaux et environnementaux.

Par contre, pour ce qui est de l'A.G.O.S.P.A.P., notre association, qui achète effectivement beaucoup de jouets, à la fois pour les enfants de la Ville de Paris et l'A.P.-H.P., une évolution s'est engagée et maintenant, dans leur cahier des charges, ils demandent au fournisseur de jouets une note sur l'organisation de la société ainsi que le détail des moyens techniques et humains - effectifs par qualification professionnelle - et notamment les mesures d'audit et de contrôle que la société s'impose pour veiller à ce que les fournisseurs fabriquent des jeux et jouets dans le respect des droits humains de l'homme et de l'enfant.

Par ailleurs, de la même façon, l'A.G.O.S.P.A.P. a mis en œuvre pour la première fois en 2012 une sélection de jouets qui répondent effectivement à des critères environnementaux.

Là, nous avons donc une évolution positive. Je ne vous dirai pas que tout est parfait mais les critères sociaux et environnementaux sont bien pris en compte aujourd'hui. Ils le sont notamment dans les critères de sélection du fournisseur.

L'A.G.O.S.P.A.P. est donc en progrès.

Par ailleurs, pour ce qui est du bon de Noël, je pense que votre remarque est pertinente et nous essaierons de voir comment répondre au mieux à cette préoccupation.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 10).

2013 DRH 15 - Fixation des modalités de recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C de la Commune de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux objectifs chiffrés de recrutement de contrats aidés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération DRH 15 et le vœu n° 39. Il s'agit de la fixation des modalités de recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C de la commune de Paris.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour trois minutes.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je présente ce vœu, qui a été rédigé par ma collègue Danielle SIMONNET.

C'est un vœu qui est rattaché à ce projet de délibération DRH 15, relatif à la fixation des modalités de recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C de la Ville.

La Ville de Paris compte actuellement 1.400 contrats aidés et il est prévu de les faire bénéficier de sessions de préparation aux recrutements de la Ville, ce qui est une bonne chose.

Nous en avons déjà parlé en octobre 2012 au Conseil de Paris, et la Ville s'était engagée, en réponse à un vœu que nous avons présenté, qu'un engagement soit pris pour que, dans le cadre des recrutements sans concours, une préparation spécifique soit proposée aux personnes en contrat aidé.

Depuis, dans le respect de l'égalité de traitement entre tous les agents, nous savons qu'il n'est pas légal de flécher ces postes pour une catégorie de candidat telle que les contrats aidés, mais la Ville peut de façon volontariste contribuer à l'insertion durable de ces contrats aidés, notamment dans les services de la Ville et peut, pour ce faire, se fixer des objectifs chiffrés de recrutement à atteindre.

C'est donc l'objet de notre vœu. Nous souhaitons que le Conseil de Paris s'engage et se donne des objectifs chiffrés à atteindre dans le recrutement à l'échelle 3 sans concours de contrats aidés.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je dirai que l'Exécutif n'a pas d'opposition à ce vœu.

Toutefois, nous devons distinguer les emplois d'avenir des autres contrats aidés. En effet, pour les emplois d'avenir, nous avons élaboré avec Christian SAUTTER un dispositif qui se met progressivement en place, les premiers contrats ont été signés ce mois-ci, et nous avons, dans la mise en œuvre de ce dispositif, privilégié des secteurs où nous avons des volumes réguliers et importants de recrutements d'emplois peu qualifiés ; ce sont les secteurs comme la propreté, en particulier, qui sont concernés.

Notre objectif est clairement d'aboutir à l'intégration de près de 60 % d'entre eux. C'est un objectif ambitieux, qui ne sera pas facile à atteindre, car le public concerné est ce que l'on appelle les "décrocheurs", des jeunes très éloignés du marché du travail et sortis très souvent du système scolaire sans aucun diplôme.

Dans ce contexte, on peut même d'ailleurs penser, malheureusement, qu'un certain nombre vont abandonner le dispositif sans aller jusqu'au bout et que d'autres n'atteindront pas le niveau requis pour rejoindre la fonction publique, mais, bien évidemment, nous allons tout faire pour qu'ils y arrivent du mieux possible, en veillant, néanmoins, à ce qu'il n'y ait pas de dégradation de notre recrutement de fonctionnaires de la Ville.

Il faut concilier, néanmoins, cet objectif.

Pour ce qui est de faciliter cette démarche, c'est le sens du projet de délibération auquel est rattaché ce vœu. Il s'agit de simplifier les épreuves de recrutement, en évitant notamment des épreuves écrites trop académiques et en valorisant l'expérience acquise au sein des services de la Ville.

Ce nouveau cadre réglementaire va dans le sens de faciliter l'intégration de ce public. Il devrait aussi faciliter l'intégration des contrats aidés, mais pour ces derniers, néanmoins, je n'avance pas d'objectif chiffré de recrutements au sein de la Ville, car ils ne sont pas formés en premier lieu pour réussir les épreuves de recrutement proposées par la collectivité parisienne.

J'observe, néanmoins, qu'un nombre non négligeable d'entre eux intègrent la Ville, près de 100 par an.

Avec les réserves que j'ai indiquées, que je viens d'énumérer, j'émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 57).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 15).

2013 DRH 34 - Modification de délibération relative à la création d'emplois de chargés de mission dans les cadres de la Commune de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 34 sur la modification de la délibération relative à la création d'emplois de chargés de mission dans les cadres de la Commune de Paris.

La parole est à M. David ALPHAND pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Derrière l'intitulé un peu sibyllin de ce projet de délibération, en réalité, se trouvent les conséquences du débat que nous avons eu il y a maintenant un peu plus d'une heure, portant sur le projet de délibération DRH 7 ; pour ceux qui, parmi nos collègues, n'étaient pas encore arrivés ce matin, il s'agit des conséquences du plan d'accès à l'emploi titulaire à la Ville de Paris. En définitive, ce projet de délibération DRH 34 n'est que l'un des projets de délibération aval du débat qui s'est déroulé ce matin.

Je voulais, dans ce cadre, revenir sur un certain nombre d'éléments qui n'ont pas été évoqués jusqu'à présent, Madame ERRECART, concernant ce que vous appelez, ce qu'il est commun d'appeler, la "déprécarisation" de l'emploi à l'Hôtel de Ville de Paris, car vous nous avez présenté de manière assez précise un certain nombre d'éléments concernant ce plan, mais je ne suis pas certain que tous nos collègues aient parfaitement saisi quelles en étaient pleinement les conséquences, en particulier budgétaires.

Ce qui s'est produit via la DRH 7 tout à l'heure n'est ni plus ni moins que la rigidification du budget de la Ville de Paris, la rigidification d'un poste éminent, j'allais presque dire du principal poste de dépenses de la Ville, qui est celui des dépenses de personnel, car, naturellement, lorsqu'on titularise un fonctionnaire, cela signifie que l'on engage les finances de la collectivité parisienne pour aujourd'hui et pour demain.

Alors, Madame ERRECART, dans la présentation du plan que vous nous avez proposé tout à l'heure, il y manquait un élément essentiel : le coût de ces mesures pour les finances de la collectivité parisienne.

Je suis convaincu que le président de séance, le maire, M. GAUDILLÈRE, y sera particulièrement sensible, car nous évoquons ces questions depuis plusieurs années en 1ère Commission et lors de nos débats budgétaires.

Alors, ma question, très précisément, Madame ERRECART : quel est le coût du plan que vous nous proposez ce matin, notamment via la DRH 7 ? Vous ne l'avez pas évoqué tout à l'heure. Quel est le coût pour aujourd'hui et quel est le coût dans 30 ans, j'entends en termes de cotisations et de retraite ?

Vous partez peut-être de ce principe keynésien bien connu qu'à long terme, nous serons tous morts ; à long terme, nous serons peut-être tous morts, mais il y aura encore des contribuables parisiens et pour vos successeurs à la tête de l'Exécutif parisien, et j'espère bien qu'un jour ou l'autre, l'alternance adviendra à Paris, vous aurez laissé un héritage bien lourd à porter.

Alors, j'aimerais que vous nous apportiez quelques éléments d'éclaircissements budgétaires de ce point de vue, et peut-être plus particulièrement y compris sur ces chargés de mission sur lesquels portent la DRH 34, puisque, comme on le sait, et on aura probablement l'occasion d'y revenir dans quelques instants concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes, les chargés de mission à la Ville de Paris présentent eux aussi un lourd passif, y compris sous les mandatures de l'administration DELANOË.

De ce double point de vue, Madame ERRECART, pouvez-vous, ce matin, nous apporter des éléments précis, une évaluation sérieuse, du coût de vos mesures ?

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je constate, Monsieur ALPHAND, que vous êtes très prudent sur la date d'une éventuelle alternance à Paris, et j'approuve tout à fait cette prudence.

Pour vous répondre, la parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - C'est bien volontiers que je répondrai à M. ALPHAND, mais je voudrais lui dire deux choses.

D'abord, la question ne m'a pas été posée sur le coût de la DRH 7, mais je peux vous dire que nous avons budgété 4 millions d'euros pour l'exercice 2013, parce qu'il y a, quelqu'un l'a dit tout à l'heure dans le débat, une prime d'installation qui est donnée quand une personne devient titulaire, il y a, d'autre part, des différences de cotisations et, enfin, des compléments de temps qui sont accordés, notamment dans le cadre du périscolaire, des animateurs, des professeurs de conservatoire et des A.L.G. Tout cela fait qu'il y a un coût à ce plan. C'était pour vous répondre sur cet aspect.

Cela dit, je voudrais vous dire tout de suite que le projet de délibération sur lequel nous discutons n'a pas de rapport direct avec la titularisation. Bien sûr, il s'agit de contractuels, mais c'est le seul point commun, cela n'a rien à voir en termes de plan de titularisation.

Là, il s'agit simplement de reconnaître pour des contractuels qui sont à la Ville, en l'occurrence des contractuels de niveau supérieur, puisqu'en fait, la proposition vise à augmenter le plafond des rémunérations que nous pourrions leur accorder, de permettre de passer leur plafond de rémunération de 4.590 euros nets par mois à 5.016 euros nets

par mois, de façon à ce qu'un certain nombre d'agents qui sont avec nous depuis fort longtemps, depuis plus de 10 ans, et qui n'ont vu aucune évolution de leur rémunération, puissent à nouveau bénéficier d'une progression de rémunération.

Je dis bien que cela n'a strictement rien à voir. Il s'agit simplement de prendre en compte le fait qu'ils sont là depuis longtemps et qu'ils n'ont pas bénéficié d'aucune revalorisation de rémunération depuis longtemps.

Voilà l'objet de ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame ERRECART.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DRH 34).

2013 SG 60 - Communication du Maire : observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Ville de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la communication relative aux observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Ville de Paris.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes, souligne, il faut le dire d'entrée de jeu, quand même des aspects extrêmement positifs de la gestion par la Ville de Paris de son personnel.

Il pointe néanmoins, et c'est normal, un certain nombre d'améliorations possibles et interroge également sur des manques ou - on le voit dans la réponse du Maire - met en exergue des divergences d'appréciation sur un certain nombre de points.

La Ville répond d'ailleurs beaucoup à travers la mise en avant du bilan social, comme un des éléments clés d'explication de sa politique en matière de gestion prévisionnelle des effectifs.

Il nous semble néanmoins que, à la lecture de ce bilan social, on voit bien que le dogme - j'utilise à dessein ce mot - de la stabilité de l'emploi et de la priorité aux services aux Parisiens, qui figurent en tête du bilan social, a tendance un peu à remplacer une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, telle qu'on peut la trouver ailleurs.

Le Maire évidemment réfute complètement cela, mais il n'empêche. On voit bien que, à moyen et long termes, on n'a pas de vision et d'outils, en tout cas connus des membres du Conseil de Paris, permettant de voir ce que cela donnera. Et nous le savons, nous arrivons à un point du cycle démographique qui nécessite beaucoup d'anticipation, compte tenu des départs en retraite prévisibles. C'est le premier point.

Le deuxième point est qu'il nous semble que la vision, qui est donnée par la Ville et confortée par le rapport de la C.R.C., est quand même essentiellement, pas exclusivement mais essentiellement basée sur une approche très quantitative des effectifs, et avec sans doute des méthodes de chiffrages qui manquent de finesse pour refléter la diversité des situations, notamment les temps partiels, les vacances, etc., et qui ne prend pas suffisamment en considération l'augmentation du périmètre des missions de la Ville.

On le voit bien, lorsqu'on parle des effectifs du personnel de la Ville, sans tenir compte de ce qui est effectué par des services en régie ou privatisés, et qu'on parle du service rendu aux Parisiens, on omet quand même une grande partie d'agents au sens large, en tout cas de salariés qui travaillent pour le service aux Parisiens. Donc, il nous semble qu'il faut absolument aller plus loin en matière d'outils dans ce domaine.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est la politique sociale en direction des plus bas salaires et des métiers les plus pénibles...

Si je vous gêne, vous me le dites. Mais ce n'est pas grave ! Merci.

Il nous semble que le rapport souligne des avancées, des efforts importants en la matière, notamment pour le reclassement des personnels qui ont les métiers les plus pénibles, mais il faut que la Ville soit absolument exemplaire et innovante dans la période de crise que nous connaissons.

Si c'était possible que l'U.M.P. nous laisse un peu intervenir, ce serait sympathique. Merci !

Donc comme je le disais, il y a eu des efforts importants, notamment en matière de formation, mais il nous semble que l'attention portée aux plus bas salaires, relativement récente, mériterait d'aller beaucoup plus loin. Car dans la période actuelle, on voit bien que les questions posées ne trouvent pas des réponses à la hauteur des enjeux.

Il y a bien eu - on l'a vu tout à l'heure - la titularisation, mais la titularisation ne veut pas dit nécessairement, et bien au contraire même pour un certain nombre d'agents, amélioration financière de leur situation. C'est simplement sur le moyen et long terme qu'il peut y avoir des évolutions, mais à court terme les dispositions précisent d'ailleurs que, pour certains, c'est un gel de leur salaire pendant une période plus ou moins longue.

Il y a donc à revoir ces dispositions et il nous semble que, de ce point de vue-là, il faut sans doute faire preuve d'imagination et développer d'autres leviers à travers la formation, pour arriver à des parcours professionnels diversifiés, intégrant la mobilité sociale et professionnelle.

J'ai eu l'occasion de le dire, on ne peut pas se contenter d'avoir une logique de corps aussi cloisonnée qui freine totalement la mobilité et qui contraint de nombreux agents à rester sans perspectives de carrière et d'épanouissement réel à travers leur activité au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je crois que c'est un chantier d'ampleur mais c'est un chantier essentiel. On le sait, en la matière, quand il n'y a pas de perspectives, cela se répercute nécessairement sur la motivation au travail...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, vous êtes à 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - ... et sur la capacité à rendre concrète son implication.

Donc, il nous semble qu'il y a des points positifs, mais qu'il y a vraiment encore un grand chantier à ouvrir et nous aimerions avoir des réponses concrètes sur les moyens, les délais et les perspectives dans ce domaine.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Maintenant je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL. S'il lui est possible de maintenir les 5 minutes maximum, sinon...

Je suis d'accord avec vous et on va faire en sorte que personne ne parle dans les couloirs.

Allez-y, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, la Chambre régionale des comptes a ceci de bon qu'elle ne souffre pas de contestation partisane. Ses rapports sont des éléments d'information précieux et doivent constituer une source d'inspiration pour tout élu qui entend porter la vision pour Paris, en particulier quand il s'agit de la gestion des ressources humaines de la Ville. Avec près de 57.000 agents, dont 50.000 permanents, c'est une dimension majeure que représente la direction de notre Capitale.

Alors quels enseignements peut-on tirer de ce rapport ?

Il démontre tout d'abord un déficit managérial inquiétant, à travers un malaise social dans les services, qui se traduit par une augmentation importante du taux d'absentéisme ces dix dernières années. Un déficit managérial qui se retrouve dans le manque de mobilité et de reconnaissance des cadres de la Ville, mais également dans le manque de places faites aux femmes pour les postes à responsabilité.

L'absentéisme chronique constitue un symptôme d'un grave échec de management de la Ville. Il ne s'agit pas d'un accident de parcours, mais bien d'une tendance sur le long terme. La Chambre régionale des comptes note d'ailleurs que les données 2009 du bilan social montrent une aggravation du phénomène. Je cite le rapport : "En 2009, le taux global d'absence est établi à 10,94 %, en 2008 à 10,69 %, en 2007 à 9,71 %".

Autre élément de comparaison : en 2002, vous êtes arrivés en trouvant un taux d'absence incompressible de 5,19 %, en 2009, il se situait à 6,14 % suivant une progression quasi linéaire. C'est toujours le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Après plus de douze ans passés au pouvoir, pour la première fois, en 2012, le taux d'absence global baissait. Vous vous félicitez alors de votre résultat suite à la mise en place d'un programme de réforme. Quel résultat ? Une inflexion d'une inflexion infinitésimale de 0,38 %. Rendez-vous compte : en 2011, le nombre de jours ouvrés perdus s'élève à plus de 1,15 million, soit 20 jours par an et par agent. C'est colossal !

Monsieur le Maire, comment pouvez-vous prétendre mener une politique de réduction des dépenses publiques, lorsque votre propre management se révèle aussi défaillant ? D'ailleurs, bien au contraire de résorber un phénomène, vous l'avez aggravé en augmentant la masse salariale de plus de 10.000 postes.

Aujourd'hui la situation vous échappe et vous en êtes le seul responsable.

Votre échec de management, c'est aussi celui d'un manque de reconnaissance, un manque de mobilité des cadres de la Ville, des postes à responsabilité qui se font au détriment des fonctionnaires territoriaux, qui ont pourtant la culture de Paris, la connaissance du terrain, l'amour de la Ville.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes est sur ce point accablant pour la motivation de nos fonctionnaires. Je cite le rapport : "La Ville confie les emplois supérieurs dans une large mesure à des fonctionnaires de l'Etat - je l'avais dénoncé d'ailleurs en 2010 - qui monopolisent de fait tous les emplois les plus élevés au détriment des cadres de la Ville et de la fonction publique territoriale."

Pour se défendre la Ville aggrave d'ailleurs son cas, reconnaissant que parmi les 41 emplois de Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, directeur et directeur adjoint, seulement 34 % sont des agents de la Ville, seulement 34 %.

On pourrait ajouter que, en 12 ans, un seul fonctionnaire territorial a bénéficié d'une promotion interne permettant de devenir administrateur de la Ville.

Il faut que nos agents et nos fonctionnaires retrouvent l'enthousiasme, qu'ils puissent envisager à nouveau des perspectives de mobilité et de promotion interne. C'est un nouvel esprit de dynamique auquel, je m'y engage, nous les inviterons ensemble dès l'année prochaine.

La question de la place des femmes est aussi au cœur de nos préoccupations, car elle se révèle particulièrement problématique. Comment accepter que celles-ci soient majoritaires parmi les personnels de la Ville, mais qu'elles demeurent très minoritaires parmi les postes d'encadrement ?

Elles restent très largement cantonnées aux postes de catégorie C, 74,4 % de femmes composent ainsi le premier décile représentant les rémunérations les plus faibles.

La création d'un poste d'adjointe à l'égalité hommes/femmes en 2001, le lancement du plan de l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes en 2005, l'adoption de la charte de l'égalité de l'emploi en 2008 ; tout cela, ce sont des intentions de principe tout à fait louables, mais elles n'ont pas produit d'effet sensible.

Aujourd'hui, il faut dépasser la politique des symboles pour passer à une logique de concret. C'est à cet engagement de nomination de femmes à des postes de responsabilité auquel la nouvelle équipe municipale tiendra pour inverser cet état de fait injuste et injustifié.

Ma conclusion, Monsieur le Maire : Paris a besoin d'un nouvel esprit, un esprit de gestion des ressources humaines, de régler la question de l'absentéisme endémique qui grève les finances de la Ville, mais aussi de redonner aux agents de la Ville la confiance qu'ils méritent en leur garantissant des perspectives d'avenir, des perspectives de mobilité et de promotion qui ne se fassent pas uniquement au profit des fonctionnaires de l'Etat ; bref, de leur donner un cap, et ce à travers la vision d'un maire moderne, d'un maire de la Ville de Paris qui soit un maire manager.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

On a retenu que l'idée d'absentéisme était valable pour tout le monde.

Mme Geneviève BERTRAND a la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent rapport de la Chambre régionale des comptes témoigne de la marge de perfectibilité certaine de la politique de gestion des ressources humaines menée au sein de la collectivité parisienne.

Cette préoccupation n'a rien d'inédit. Dans un précédent rapport publié en 2009, cette institution s'était en effet attachée à l'examen plus spécifique et minutieux de la gestion de ses effectifs par la Ville de Paris.

Une Mission d'information et d'évaluation, à laquelle j'ai eu le privilège d'appartenir, lui a également été consacrée. Celle-ci fait objet à intervalles plus ou moins réguliers d'un bilan de mise en œuvre des préconisations adoptées.

L'angle d'approche emprunté ici diffère néanmoins dans sa dimension prévisionnelle qui, ainsi introduite, permet de mettre en perspective les actions entreprises par l'Exécutif municipal, avec ses engagements revendiqués et les obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Si des considérations en termes de pilotage stratégique glanent un relatif satisfecit de la Chambre, il n'en va pas de même de la mise en œuvre des politiques transversales qui suscitent interrogations et inquiétudes.

J'en évoquerai trois, à ce stade : le recrutement des agents, les emplois supérieurs et la place faite aux femmes.

En amont du processus se situe le recrutement des agents, dont les modalités parfois incomplètes et peu sélectives génèrent, a posteriori, des reclassements qui eussent pu être évités.

La C.R.C. dénote ainsi, je cite, "des difficultés à tirer le meilleur parti du suivi médical des agents lors des recrutements et des périodes de stage" et il recommande "de développer davantage les actions menées en matière de renforcement de la sélection des nouveaux personnels qui, à l'instar de ce qui se déroule, notamment dans le secteur de la propreté urbaine, pourraient utilement être étendues à d'autres services", dit-il.

A cette critique pourtant fondamentale, vous bottez en touche en arguant de bonnes pratiques telles que le renforcement de tests physiques pour certains métiers, ainsi qu'une amélioration du rythme des visites médicales.

Or, vos arguments ne sauraient nous contenter, sachant que le rapport constate que, je cite, "les agents les plus jeunes ou les plus récemment recrutés sont de plus en plus sujets aux exemptions et que, ainsi, 45 % des personnels en reconversion médicale ont moins de 45 ans".

Deuxième point, autre source d'insatisfaction majeure et non des moindres, le rapport stipule que la Ville confie les emplois supérieurs dans une large mesure à des fonctionnaires de l'Etat qui monopolisent, de fait, tous les emplois les plus élevés au détriment des cadres de la Ville et de la fonction publique territoriale.

Comment donc vanter un objectif de 3,5 % de la masse salariale dévolue à la formation professionnelle si une partie du personnel à haut potentiel se trouve bloquée sous le plafond de verre des emplois réservés aux hauts fonctionnaires en détachement, rendant dès lors caduc l'investissement de la collectivité tout au long de la carrière de ces agents ?

Or, une connaissance fine et interne du terrain et des problématiques parisiennes devrait être privilégiée et non seulement une sélection bâtie sur une logique de prestige, préjugant les compétences des cadres issus de l'administration centrale.

La défense de la Ville reposant sur sa spécificité et s'accommodant de ce que, parmi les 41 emplois de secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur et directeur adjoint, 36 % soient des agents de la Ville, est loin de répondre aux enjeux d'une promotion interne dynamique dans un esprit de considération et de reconnaissance des personnels qualifiés et motivés.

A ce titre, il serait opportun que le rapport social de la collectivité s'enrichisse des éléments détaillés relatifs à la promotion interne de ses cadres, indiquant le nombre d'agents de catégorie A concernés, la nature des postes pourvus et le total des places disponibles, afin que l'ensemble des élus du Conseil de Paris puissent en avoir une juste connaissance

Enfin, troisième point, certains aspects éludés par la Chambre mériteraient pourtant qu'on s'y attarde. C'est le cas de la place faite aux femmes qui, si elles sont largement majoritaires parmi les personnels de la collectivité parisienne, n'en demeurent pas moins sous-représentées en ce qui concerne les nominations sur les postes d'encadrement, comme le révèle le rapport social pour l'exercice 2012.

Ainsi, malgré le lancement du plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2005, malgré l'adoption de la charte de l'égalité dans l'emploi en 2008, les inégalités perdurent et la mixité, bien qu'érigée en principe de l'action municipale, peine encore trop souvent à être traduite dans les faits.

C'est ainsi que 74,4 % de femmes composent le premier décile correspondant aux rémunérations les plus basses.

De par sa taille, son importance administrative, sa double qualité de commune et de département, mais aussi la démesure de sa masse salariale, employant près de 57.000 agents dont 50.000 permanents, Paris n'est pas en mesure de faire l'impasse sur une politique...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, je vais être obligé de vous demander d'arrêter votre propos.

Mme Geneviève BERTRAND. - Je termine.

... prévisionnelle de gestion de ses ressources humaines exigeante, ambitieuse et efficiente.

C'est la raison pour laquelle les avertissements prodigués doivent être traités, selon nous, avec la plus grande attention, sans présumer du droit à déroger aux principes guidant les conduites managériales que donne à Paris le décret du 24 mai 1994 récemment modifié.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Eric HÉLARD a la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 2008, pas une semaine sans qu'un conflit social n'éclate, soulignant par là même les limites de la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne.

Revendications, mécontentement, sentiment de dépréciation et absence de considération témoignent du malaise prégnant des personnels employés par la Municipalité.

Il est d'ailleurs regrettable que, dans sa réponse au rapport de la C.R.C., l'Exécutif ne s'appesantisse par sur cet aspect essentiel qu'est le mal être au travail, d'autant que les requêtes des agents emportent des conséquences non négligeables sur le service public rendu aux Parisiens et sur leur qualité de vie.

L'enlèvement de la grève des maîtres-nageurs a ainsi généré 10 mois de fermetures intempestives et inopinées de piscines et d'annulation de cours sans davantage de sommation, auxquelles se sont greffées les clôtures pour vidange de bassin ou éradication de champignons, empêchant les Parisiens de profiter des bassins, sans compter qu'un précédent en 2002 avait duré 14 mois !

A quoi bon louer des équipements prétendument pléthoriques dont les habitants de la Capitale ne peuvent jamais ou rarement bénéficier ?

Quant au protocole d'accord enfin signé en mars et censé apporter des garanties aux maîtres-nageurs, n'est-il pas à craindre qu'il ne soit remis en question par la réforme des rythmes scolaires, ranimant l'antienne du partage des cours aux scolaires entre ces derniers et les professeurs de la Ville de Paris ?

Certes, votre bilan managérial est à nuancer, Monsieur le Maire : amélioration du nombre de promotions, revalorisation du système indemnitaire des agents de catégories C et B, accroissement de l'action sociale par le biais, notamment, de l'aide à la prise en charge d'une mutuelle constituent des mesures auxquelles le groupe U.D.I. est favorable.

Elles contrastent cependant avec des sources majeures d'insatisfaction et des carences inacceptables.

C'est particulièrement le cas de l'absentéisme chronique, tandis que les données de 2009 du bilan social montrent la poursuite de l'aggravation de ce phénomène, comme le signale à propos le rapport de la C.R.C.

La tendance sur le long terme est des plus inquiétantes et le rapport de poursuivre, je cite : "En 2009, le taux global d'absence s'est établi à 10,94 %", le taux des absences compressibles a augmenté de 5 à 6 % en 2009, suivant une progression que nous ne pouvons pas comprendre, les absences pour les maladies ordinaires sont en augmentation, celles liées aux accidents du travail également. Il n'y avait donc pas lieu de se réjouir à l'occasion de l'examen du bilan social en juin 2012 de ce que ce taux d'absence global des agents ait diminué en 2011 pour la première fois depuis cinq ans, restant toutefois au taux extraordinaire de 11,16 %".

Si la collectivité parisienne déploie une gamme de solutions pour tenter d'enrayer ce phénomène telles que l'entretien de retour au travail après absence, l'augmentation des formations ou encore la prévention des accidents du travail, les résultats se font attendre et l'impact financier n'en est que plus considérable.

En 2011, on le rappelait tout à l'heure, le nombre de jours ouvrés perdus s'élève à plus de 1,15 millions, soit 20 jours par an et par agent ; c'est inouï !

Le coût pour la collectivité est insoutenable dans la perspective actuelle de réduction des dépenses publiques. Rien qu'en 2007, l'inspection générale chiffrait le coût annuel de l'absentéisme, dont le taux était de plus de 2 points inférieur à sa valeur actuelle, à 160 millions d'euros.

Si vous vous étiez donné la peine de résorber ce phénomène d'une ampleur folle, Monsieur le Maire, il n'eût peut-être pas été nécessaire d'alourdir la masse salariale de près de 10.000 postes.

L'abrogation programmée du jour de carence pour les fonctionnaires devrait contribuer à encourager cette hausse constante de l'absentéisme, allant à l'encontre d'une logique désincitative, tout en consacrant une inégalité de fait. Ces mesures délétères sont d'ailleurs critiquées par votre adjoint à la santé qui prône, à l'instar de l'opposition municipale, un rapprochement des régimes de retraite des fonctionnaires de celui des salariés du privé.

Quant à la problématique fondamentale de la santé et de la sécurité au travail, l'Exécutif ne cesse de se dédouaner de ses responsabilités, en arguant que ses efforts se poursuivent, alors même que les accidents du travail ont connu, entre 2006 et 2009, une progression de 61 % pour le Département et que les maladies professionnelles ont crû de plus de 568 % sur la même période au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire, si les avertissements de la C.R.C. ne vous contraignent pas plus que nos recommandations, il est néanmoins à souhaiter que vous y prêtiez l'oreille ou qu'à tout le moins, votre successeur ou "successeuse" modifie le cap de vos errements.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur David ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

On ne le dira jamais assez, il faut le répéter, le Maire de Paris, en 10 ans, a recruté 10.000 fonctionnaires supplémentaires à Paris, et pendant ce temps, il racontait aux Parisiens qu'il avait une gestion de bon père de famille. 10.000 ! On n'a pas vu cela ailleurs en France, une hyper administration qu'on n'a jamais connue dans la Capitale ! Il faut le répéter.

Alors, en effet, quand on recrute autant de fonctionnaires, la gestion prévisionnelle des ressources humaines devient non seulement une nécessité mais un impératif absolu, et de ce point de vue, le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France tombe à point nommé.

J'anticipe déjà, Madame ERRECART, votre exercice d'auto-satisfaction dans quelques instants. Vous allez pointer les points positifs relevés par ce rapport et vous allez vous en féliciter, mais permettez-moi de vous rappeler, Madame ERRECART, un autre rapport de la Chambre régionale des comptes, car, naturellement, tout doit être remis en perspective, et vous avez probablement pris un peu de distance à l'égard d'un rapport de la Chambre régionale des comptes en date de 2009. Celui-ci s'intéressait tout particulièrement à la gestion des ressources humaines, et vous en conviendrez, c'est un domaine tout à fait connexe avec le rapport qui nous est proposé ce matin, et il pointait un certain nombre de déficiences, de lacunes managériales, de faiblesses de l'Exécutif municipal, et même une réelle opacité dans la gestion des chargés de mission, des primes accordées et des effectifs d'une manière générale.

Alors, Madame ERRECART, avant de trop vous auto-féliciter, souvenez-vous bien de ce rapport de la C.R.C., et d'ailleurs, je note que vous êtes venue présenter la semaine dernière en 1ère commission le rapport 2013 de la C.R.C., mais, pardonnez-moi, je parle sous votre contrôle, en 2009, au mois de septembre 2009, je ne me souviens pas vous avoir entendue, en 1ère commission, présenter le précédent rapport de la C.R.C. Alors les conclusions de

2009 de la C.R.C. étaient probablement toutes fausses, erronées, mal informées, et cette année, celles de la C.R.C. seraient tout à fait valides et recevraient grâce à vos yeux.

Permettez-moi, puisqu'on parle de gestion prévisionnelle, de rappeler quelques défaillances managériales absolument remarquables au cours des 10 dernières années de l'administration DELANOË ; il y a des perles et je veux les souligner, parce que, Madame ERRECART, on a déjà parlé à plusieurs reprises il y a quelques années d'une fameuse déléguée au design de la Ville de Paris ; j'avais de la compassion pour vous lorsque vous avez défendu cette déléguée au design, sur ordre, probablement, du plus haut niveau de l'Exécutif municipal, pendant des mois et des mois, lorsque nous nous évertuions à vous demander ne serait-ce qu'un rapport d'activité de cette déléguée au design. Au bout du compte, le poste a été supprimé et vous avez bien fait, Madame ERRECART, mais vous auriez pu épargner certains deniers publics et les finances de la Ville de Paris.

Les cellules communication disséminées dans toutes les Directions de cette Ville alors que la DICOM compte d'ores et déjà plus de 250 fonctionnaires, Madame ERRECART, cela aussi, c'est de la gestion prévisionnelle des effectifs de la Ville de Paris.

Mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL a rappelé le taux d'absentéisme qui se dégrade à la Ville de Paris, mais il a été bienveillant encore avec vous ; je le serai un peu moins. Cela coûte 200 millions d'euros, Madame ERRECART, sur les finances publiques, rapport de l'inspection générale de la Ville 2010 ; pardon de vous le rappeler.

Alors, pour conclure, Madame ERRECART, vous parliez de gestion prévisionnelle des effectifs. J'aimerais vous poser deux questions : quel est aujourd'hui, janvier 2013, le nombre exact de fonctionnaires de la Ville ? J'imagine que vous allez nous apporter une réponse précise.

Une seconde question : en lien direct avec les travaux de la C.R.C. 2009, vous vous souvenez de la Mutuelle complémentaire de la Ville de Paris, de l'assistance publique et des administrations annexes, plus connue sous l'acronyme M.C.V.P.A.P. ; il y a plusieurs dizaines d'agents qui sont affectés à cette mutuelle, on sait que ce sont des syndiqués CGT ; pouvez-vous nous expliquer aujourd'hui ce qu'il en est de la gestion de ces effectifs ?

Merci, Madame la Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Au moins, c'est clair, avec vos propos, les salariés de la Ville savent à quoi s'attendre ; cela va être très dur !

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne m'attendais pas, à l'occasion de ce rapport de la C.R.C., à un panorama aussi large de la gestion des ressources humaines, car, en fait, ce rapport qui est sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines centre son propos sur ce volet précisément et que constate-t-il ? Il constate qu'en particulier, nous avons, sur la dernière période fait le choix d'un pilotage stratégique des ressources humaines au niveau de la DRH, avec une meilleure connaissance des emplois, des métiers et des compétences, nous avons mis des moyens humains et informatiques pour faire face à cette gestion prévisionnelle. Les moyens humains, c'est une cellule qui est au sein de la DHR qui s'appelle la M.A.P.E., qui travaille sur toutes les gestions des effectifs, les évolutions de compétences qui peuvent exister et des moyens informatiques, parce que sans système d'information, on ne progresse pas réellement.

D'autre part, ce que souligne aussi ce rapport, c'est la qualité des informations qui sont partagées tant avec les élus que les représentants du personnel, la qualité de la formation, qui est structurée à partir de la stratégie de la collectivité et adaptée à la diversité des profils des agents, l'amélioration de l'organisation en faveur des enjeux de la santé et de la sécurité au travail et la mise en œuvre d'une gestion du parcours des cadres.

Ce sont des points tout à fait centraux de la gestion des ressources humaines qui sont soulignés et ce rapport souligne tous les efforts et toutes les évolutions que nous avons engagés sur ces différents plans.

J'entends bien que tout cela n'est pas parfait. Je noterai simplement quand même que le rapport ne fait que six recommandations, et je dirai qu'elles sont extrêmement modestes, mais vous en avez profité pour élargir largement le débat. Je vais donc essayer de répondre plus largement à vos préoccupations, et pas seulement à celles qui sont dans le rapport.

D'abord, je voudrais dire que tout est toujours perfectible. C'est évident, ce n'est pas parce que nous avons de bons outils qui ont été améliorés, ce n'est pas parce que nous avons un plan de formation qui a été discuté et qui fait l'objet d'un accord avec les partenaires sociaux, ce n'est pas parce que nous avons amélioré la prévention et la santé au travail et que là aussi, nous avons fait un accord sur les questions de prévention et de santé au travail, de lutte

contre les accidents du travail, que le travail est terminé. Des améliorations sont possibles et nous y travaillons quotidiennement.

Pas plus tard que la semaine dernière, je voudrais dire à M. CONTASSOT que nous avons suivi l'une des recommandations de la M.I.E. dans laquelle il avait attiré notre attention sur la négociation d'un accord "âge et génération". Nous avons donc signé la semaine dernière, avec quatre organisations syndicales, un accord "âge et génération".

Ce n'est pas pour la beauté du geste, mais c'est parce que cela répond très concrètement à un certain nombre de préoccupations que vous avez exprimées, à savoir qu'il faut que nous améliorions notre gestion prévisionnelle, d'une part, et donc il y a un axe de cet accord "âge et génération" qui travaillera sur cet aspect amélioration de la gestion prévisionnelle.

La deuxième chose, vous avez raison d'insister sur les questions de mobilité. Je pense qu'une des meilleures garanties d'assurer des carrières longues est effectivement de prévoir la formation et la mobilité qui va avec et de ce point de vue, nous prévoyons dans cet accord de créer une cellule de conseil mobilité qui sera notamment en direction des agents de la catégorie C.

Je serai ravie de vous adresser aux uns et aux autres cet accord-cadre qui vient d'être signé et qui donc répond encore à de nouvelles dispositions pour améliorer notre gestion prévisionnelle des ressources humaines.

J'entends bien que sur l'absence, nous avons aussi des progrès à faire. Je voudrais dire néanmoins que sur la question de l'absence, d'abord, cette absence s'est ralentie sur la dernière période. Sans en tirer gloire, je pense que cela participe quand même des efforts que nous faisons pour sensibiliser les agents à ces questions d'absence et sensibiliser les partenaires sociaux. Je pense qu'ils sont tout à fait conscients que l'absence des uns pèse sur le travail des autres, et donc cela fait partie des discussions que nous avons avec les partenaires sociaux, mais aussi en faisant des efforts managériaux, vous l'avez effectivement cité. Si les gens s'absentent, quelquefois, c'est aussi parce qu'ils considèrent qu'ils ne sont pas correctement reconnus ou traités. Donc nous faisons aussi ce travail.

Mais les directions font aussi des réflexions sur l'organisation du travail, les remplacements, l'entraide entre équipes et surtout, et c'est très important, nous travaillons sur des mesures de prévention, car la meilleure façon de lutter contre l'absence est de mettre en place des mesures de prévention.

Nous avons beaucoup de métiers pénibles à la Ville, il faut le savoir, comme dans beaucoup de collectivités territoriales. Il est donc très important que nous mettions des mesures de prévention de façon à ce que les gens n'aient pas mal au dos - parce que c'est aussi une des difficultés qu'ils peuvent rencontrer -, ne soient pas soumis à des risques inconsidérés. Nous avons donc beaucoup renforcé cette politique de prévention.

Je le dis, nous sommes aujourd'hui à un taux global d'absence de 10,84. Je n'en tire pas gloire mais je constate simplement que nous sommes quand même au-dessous de la moyenne des autres collectivités territoriales : c'est une indication que je voulais faire devant cette assemblée.

Vous m'interrogez aussi sur le sort qui est fait aux femmes. Année après année, nous avons amélioré l'information genrée dans notre bilan social, et vous avez toutes les informations en la matière. Je crois que c'est encore un sujet sur lequel nous avons des évolutions à faire.

Nous venons de faire un pas significatif en décembre dernier en traitant la question des ratios de promotion, puisqu'en fait nous avons fait des mesures de rattrapage dans les ratios de promotion pour les métiers à dominante féminine. Donc je pense que c'est encore une étape. Nous l'avons fait précédemment sur le système indemnitaire.

Pas à pas, je pense que nous sommes en train de gagner cette bataille mais je ne vais pas vous dire, et vous avez tous les indicateurs dans le bilan social, que la situation est encore totalement satisfaisante.

Néanmoins, je voudrais quand même rappeler que nous sommes probablement l'une des rares collectivités à avoir exactement un comité de direction à parité. Si vous prenez l'ensemble des SG, SGA, directeurs de la Ville, sur les 30 personnes concernées, nous sommes exactement à 15 femmes et 15 hommes. Cela aussi, c'est un progrès que nous avons réalisé dans la dernière période.

Je ne vais pas dire pour autant que là encore, tout est parfait. Vous voyez bien l'expression du mal être de tel ou tel corps. Pour autant, vous savez que nous avons fait une enquête qui s'appelle "Paris et moi", dont vous avez tous eu communication.

Dans "Paris et moi", nous avons de grandes raisons d'être satisfaits d'un certain nombre d'observations qui nous sont faites par les agents eux-mêmes. Je rappelle que 21.000 agents ont répondu. Ils ont répondu en général qu'ils étaient très satisfaits de travailler à la Ville de Paris, qu'ils recommanderaient en général à des amis, à des

enfants de travailler à la Ville de Paris. Je pense que c'est un indicateur de satisfaction qu'il est quand même important de souligner.

Pour autant, il est vrai aussi qu'ils nous disent qu'ils ne sont pas encore assez reconnus et que leur parcours de carrière et leurs rémunérations ne sont pas totalement satisfaisants. Mais je pense que quelle que soit l'organisation dans laquelle on pose ces questions, on risque d'avoir néanmoins les mêmes réponses, mais nous y sommes attentifs et nous allons continuer à travailler sur ces sujets de la reconnaissance des évolutions des carrières et des rémunérations.

Voilà ce que je peux vous dire en réaction à l'ensemble des observations.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame ERRECART.

C'est une communication. Il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif du déménagement du siège de deux directions dans l'immeuble T8, avenue de France.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 40 et 40 bis sont relatifs au déménagement du siège de deux directions dans l'immeuble T8, avenue de France.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris a programmé le départ de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Voirie et des Déplacements vers un immeuble situé au 121, avenue de France, sur la parcelle dénommée T8.

Les agents de la Ville concernés ont pu constater que de nombreux problèmes n'étaient pas résolus. Il n'est notamment aucunement possible ni prévu de pouvoir ouvrir les fenêtres dans les bureaux. La ventilation est prévue par un système de rafraîchissement d'air qui a montré ses limites dans un autre bâtiment de la Ville installé dans la même rue.

Par ailleurs, la résille en bois qui entoure le bâtiment incarcère les bureaux, faisant ainsi écran à la pénétration de lumière naturelle alors même que cette lumière permet de limiter la consommation d'énergie mais aussi de préserver le bien-être et la santé des usagers de ces locaux.

Par ailleurs, on constate l'absence d'infirmerie, de locaux syndicaux et d'une cantine offrant une capacité d'accueil suffisante dans un quartier qui en est dénué.

Ce projet a fait l'objet d'une forte opposition et il a réuni contre lui 700 signatures d'agents qui sont inquiets de cette décision. Les quatre organisations syndicales de la direction de l'urbanisme ont boycotté le C.H.S. de la DU le 23 octobre dernier.

Ce même bâtiment pourrait sans doute être mieux utilisé et c'est pourquoi nous émettons le vœu que soit réétudié le déménagement de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Voirie et des Déplacements dans un bâtiment plus adapté aux fonctions spécifiques des agents de ces deux directions phares de la Ville de Paris.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme ERRECART pour la réponse.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais essayer d'être plus brève puisque j'ai été assez longue précédemment.

Effectivement, nous avons prévu que la direction de l'urbanisme et la direction de la voirie et des déplacements s'installent en 2014 au 121 avenue de France, non loin du 103 avenue de France. Cela rapprochera géographiquement le pôle espace public.

Nos objectifs sont effectivement de rationaliser nos implantations afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de les installer dans des bâtiments moins énergivores, puisque ce bâtiment est H.Q.E.

Mais je dois aussi dire que l'opération du 121, avenue de France et les différentes opérations annexes notamment d'échange auront permis de réaliser des logements sociaux au 42 rue du Louvre, des logements sociaux rue de Rome, dans le 8e arrondissement, et de reconvertir...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas au 42, c'est au 40 !

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - ... dans des conditions économiques optimales un ensemble de bureaux obsolète rue de Vienne, rue du Rocher et rue de Rome.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allons, allons ! On a bien entendu ! Laissez parler Mme ERRECART !

Vous nous demandez d'aller plus vite et vous interrompez les débats, donc évidemment, on ne pourra pas faire ce que vous souhaitez !

Madame ERRECART, toute seule !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Le vœu qui a été présenté par M. NAJDOVSKI fait remarquer qu'il y a eu des inquiétudes au moment de l'annonce de ce déménagement et les agents ont soulevé un certain nombre de difficultés en matière d'aménagement de ces nouveaux bâtiments.

Nous y avons répondu positivement, je dois dire, en acceptant une évolution du taux d'occupation et des cloisonnements supplémentaires.

Donc, je pense que les inquiétudes de départ que vous signalez encore dans ce vœu ont été largement, j'allais dire, atténuées.

La DU et la DVD ont, par ailleurs, organisé une concertation sans précédent, puisqu'il y a eu trois instances paritaires, six audiences syndicales, des visites, des réunions d'information pour le personnel. Des experts référents, nommés par les sous-directions aux services, ont même dessiné, avec l'aide des ergonomes de la DRH, l'agencement des futurs locaux.

Enfin, une maquette à échelle réelle d'un espace de 300 mètres carrés a été créée au 121 avenue de France, que les agents qui vont emménager dans ces locaux ont été invités à aller visiter.

Je pense que ces inquiétudes de départ sont aujourd'hui largement calmées, en tant que telles, et que l'opération va donc se dérouler dans de bonnes conditions.

Encore une fois, je dis que nous avons pris en compte beaucoup des observations qui ont été faites par le personnel.

Vous m'interrogez sur la question de l'infirmerie. Je dirai qu'il sera aménagé dans ce bâtiment non pas une infirmerie mais, dans l'esprit de l'accord "santé et sécurité au travail", des locaux dits de premiers secours, comme c'est le cas dans les bâtiments de la Ville de Paris. En matière de locaux syndicaux, je dois vous dire qu'en accord avec les partenaires sociaux, nous avons aujourd'hui des locaux syndicaux qui sont centralisés. Par contre, localement, les organisations pourront, bien sûr, recourir aux salles de réunion qui leur seront nécessaires.

Telles sont les informations que je peux vous donner. Je sais bien qu'il reste encore quelques questions à traiter dans le cadre de cette opération de déménagement.

Je vous propose donc l'adoption du vœu de l'Exécutif, qui reprend ces points d'information mais surtout qui prend l'engagement que, en 2e Commission, je vous ferai un rapport régulier de l'évolution de cette installation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous retirez votre vœu au profit du n° 40 bis ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le vœu est maintenu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien...

Explication de vote ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

Monsieur le Maire, j'aimerais bien que Mme ERRECART retire les propos qu'elle vient de tenir sur le siège actuel de la Direction de la Voirie ou qu'elle les rectifie. Le siège actuel de la Voirie n'est pas 42, rue du Louvre mais 40, rue du Louvre. C'est un immeuble dans lequel on va réaliser zéro logements sociaux, puisque la Ville de Paris a vendu cet immeuble à la Caisse d'Epargne pour y faire des bureaux.

Donc, elle ne peut pas dire n'importe quoi. Excusez-moi, mais l'argument qu'elle a employé est inexact. C'est tout.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Elle ne dit pas n'importe quoi.

Donc, retirez cela aussi ! Elle ne dit pas n'importe quoi, elle explique un certain nombre de choses.

Madame ERRECART, on est d'accord ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 du groupe E.E.L.V.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 58).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'équipes de titulaires de remplacement à la Ville.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au pôle de remplacement dans les établissements municipaux Petite enfance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les vœux n° 41 et n° 42 sont relatifs à des équipes de remplacement à la Ville.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, toujours pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - On a beaucoup parlé des absences dernièrement, mais pour pallier les absences de longue durée et de courte durée, qu'il s'agisse des congés maladie, congés maternité, congés formation et congés épargne-temps, la Ville de Paris a d'ores et déjà mis en place, pour le service public de la petite enfance, un volet de remplacement. Ce dispositif est fortement amélioré.

Il serait nécessaire d'instaurer un volet de remplacement équivalent, afin de garantir la continuité de tous les services publics parisiens, qu'il s'agisse notamment des personnels administratifs, tous services confondus, des équipements culturels et sportifs ou du périscolaire.

C'est pourquoi, dans ce vœu, nous demandons :

- que l'on augmente le volet de remplacement pour le service public de la petite enfance de 124 postes, afin d'atteindre les 250 postes estimés nécessaires par les services et que l'on instaure une prime de 100 euros nets mensuels aux agents concernés ;

- que l'on évalue les besoins de remplacement dans toutes les administrations parisiennes ;
- que l'on engage une réflexion et une concertation avec les organisations syndicales de la Ville en vue de la création de volets de remplacement visant à garantir la continuité des services publics parisiens ;
- enfin, que l'on prévoie la création d'un volet de remplacement sur la Ville au budget 2014.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Emmanuelle BECKER a la parole, toujours pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été dit par ma collègue, nous souhaiterions que le Conseil de Paris émette le vœu que le volet de remplacement soit porté à 250 postes et que les agents qui assurent ces fonctions perçoivent une prime de 100 euros nets mensuels dans les établissements municipaux petite enfance.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame ERRECART, vous avez la parole pour la réponse aux deux vœux.

Mme Maité ERRECART, adjointe. - Comme il est fait référence dans les deux vœux présentés, le remplacement se pratique, effectivement, dans les équipes qui accueillent des usagers sensibles, à savoir dans les services à effectifs d'encadrement normé.

Ainsi, à la DFPE et à la DASCO, les effectifs en poste fixe sont consolidés par un volant de remplacement.

Pour la DFPE, d'ailleurs, ce volant a été renforcé en 2011 par un recrutement de 126 agents supplémentaires. Il s'est agi de postes titulaires, majoritairement des auxiliaires de puériculture, et les mises en postes ont eu lieu dès octobre 2011, avec un solde de 46 agents en février 2012.

Alors, pour prendre en compte les conditions particulières d'exercice de leur mission, de ces remplaçantes, la DFPE veille à les affecter sur un secteur géographique restreint, très souvent sur deux établissements. Par ailleurs, les agents du volant de remplacement se voient garantis des arrangements horaires : ils ne font ni ouverture ni fermeture des équipements et ils peuvent poser six semaines consécutives en grandes vacances, avec priorité de choix sur les périodes de regroupement, et l'examen de leur dossier d'avancement en CAP doit aussi tenir compte de cette situation.

Donc, nous avons ce volant de remplacement.

Je dois dire que nous avons encore l'espoir d'améliorer les choses, puisque nous allons avoir, d'un côté, des CASPE, donc des services administratifs déconcentrés de la DFPE, qui vont s'installer dans les différents arrondissements, très prochainement. J'espère qu'avec cette déconcentration, d'une part, et, d'autre part, avec la mise en œuvre du nouveau système d'information de la petite enfance, les choses vont être améliorées.

Je dirai néanmoins que la meilleure façon de gérer le remplacement, c'est surtout de prévenir les absences. Là, je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure sur la prévention des absences : toutes les directions de la Ville sont mobilisées sur la prévention des absences, qu'il s'agisse du renforcement de notre politique "santé et sécurité au travail", du renforcement de notre réseau de prévention et de médecine du travail ou d'une meilleure reconnaissance des agents et du développement des compétences managériales.

En conséquence, eu égard à l'existant et aux efforts déjà engagés, je demande le retrait de ces deux vœux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET et Madame BECKER, vous retirez les vœux ? Non ? Vous les maintenez tous les deux ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Nous les maintenons, il n'y a aucun élément sur comment, en fait, on anticipe, à part la prévention, pour pallier les absences.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2013 DDEEES 13 - Convention cadre avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 13 : c'est une convention cadre avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

La parole est à M. Hermano SANCHES-RUIVO, pour 5 minutes. Si possible moins, ce serait bien ! Merci.

M. Hermano SANCHES-RUIVO. - On va tabler sur 2 minutes 30, Monsieur le Maire. Je vais d'ailleurs vous présenter de manière conjointe les deux projets de délibération DDEEES 13 et DDEEES 51 qui concernent tous les deux les relations entre la Ville et la Cité Internationale Universitaire de Paris, cette même cité qui accueille plus de 12.000 étudiants-chercheurs et artistes de 130 nationalités différentes. C'est un lieu unique au monde de promotion de la coopération scientifique internationale, qui avait été conçu en 1921 comme un symbole de paix par les échanges culturels et scientifiques. Il participe à la dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche parisienne, ainsi qu'au rayonnement international de la Capitale.

Les relations entre la Ville et la Cité Internationale ont été constantes et se sont concrétisées au fil des années par un soutien financier régulier. En avril 2011, la Ville, l'Etat, la Cité et la Chancellerie des Universités ont signé un accord foncier historique qui va permettre, entre autres, à la Cité Internationale de créer 1.400 logements supplémentaires et d'accueillir dans le parc 300 logements étudiants et chercheurs, portés par la Ville de Paris, mais aussi de réaménager intégralement le parc, dont les deux terrains de sports de football et de rugby dont nous savons qu'ils sont très utilisés, y compris par les clubs locaux.

Par le DDEEES 51, nous pouvons approuver ce vaste plan d'aménagement permis par l'accord foncier, et ainsi autoriser la Cité à engager ces travaux.

Alors que l'accord foncier marque une nouvelle étape dans les relations qu'entretiennent la Ville et la Cité internationale, elles ont souhaité renouveler leur partenariat par la signature d'une nouvelle convention cadre. L'engagement, qui nous est proposé à travers ce projet de délibération, porte sur une grande variété de thématiques constitutives du caractère unique de la Cité internationale.

La Ville collaborera avec la Cité pour bâtir la cité de demain et développer un éco-campus au cœur de la Capitale. Elle l'accompagnera pour améliorer les conditions de vie des étudiants et des habitants fréquentant le parc, en particulier en matière sportive, culturelle mais aussi dans le développement des services numériques.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Pour répondre, la parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le partenariat entre la Ville de Paris et la Cité internationale universitaire de Paris revêt une très grande importance pour la politique menée par la Ville en matière de mobilité internationale étudiante.

La Cité internationale est un lieu d'exception, dont le projet en faveur de la paix par les échanges culturels et universitaires, initiés il y a près d'un siècle, demeure unique au monde à ce jour.

Je me suis personnellement engagé avec le Maire de Paris à redonner un souffle nouveau à la collaboration qui unit notre ville à la Cité universitaire, primordiale pour que la Cité puisse pleinement jouer son rôle d'accueil des étudiants en mobilité, mais aussi de vitrine internationale du campus parisien.

C'est tout le sens de cette convention cadre et du plan guide d'aménagement tripartite, dont les deux projets de délibération que je soumets à votre vote viennent compléter et renforcer les accords récemment signés.

Il s'agit d'ailleurs pour la Ville d'un travail collaboratif entre de nombreuses directions et neuf adjoints : Anne HIDALGO, Jean-Louis MISSIKA, Jean-Yves MANO, Fabienne GIBOUDEAUX, Pierre MANSAT, Anne LE STRAT, Jean VUILLERMOZ et Bruno JULLIARD.

Depuis plusieurs années déjà, les relations entre la Ville et la Cité internationale universitaire de Paris ont pris un nouvel essor en s'orientant dans le sens d'un travail commun bien plus étroit et affirmé.

En avril 2011, la Ville, l'Etat, la Cité et la Chancellerie des universités de Paris ont signé un accord foncier historique qui va effectivement permettre à la Cité de relancer le processus de construction de logements. Processus arrêté depuis la fin des années 60, du fait d'une situation foncière jugée inextricable par l'ensemble des acteurs.

Le schéma d'aménagement qui vous est proposé donne donc une traduction concrète à cet accord foncier. Il permet la création de 1.400 logements supplémentaires. Le parc de la Cité accueillera en outre 300 logements étudiants et chercheurs portés par la Ville de Paris, mais également une Maison des chercheurs de la Ville de Paris qui va être portée par mon collègue Jean-Louis MISSIKA. Tout cela sortira de terre dès 2015.

Ce plan guide permet également la rénovation des 23 hectares du parc de la Cité, très beau parc parisien, dans le prolongement du parc Montsouris, ainsi que des infrastructures sportives abritées en son sein, et tout particulièrement les deux stades de football et de rugby, fleurons des équipements sportifs universitaires parisiens et défendus par mon collègue Jean VUILLERMOZ.

Lors de sa visite sur le site Condorcet, il y a deux semaines, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève FIORASO, a garanti la pérennité des financements du plan "Campus" dévolus à l'aménagement des terrains de la Cité universitaire. La Cité U s'est ainsi vue confirmer les moyens financiers de ses ambitions.

La vocation de la Cité internationale demeure avant toute chose d'accueillir les chercheurs et les étudiants étrangers en mobilité à Paris. Je souhaite à ce sujet vous rappeler que l'année 2012-2013 a été l'occasion pour la Ville de mettre en valeur son engagement en faveur des étudiants et de la mobilité des étudiants étrangers, et les réalisations des acteurs de la vie étudiante dans le domaine de la mobilité internationale.

Ainsi le service d'accueil des étudiants étrangers fêtait ses dix ans. La Ville de Paris a organisé en octobre dernier la première édition de la "Nuit des étudiants du monde", d'ailleurs en lien avec dix villes en France qui ont fait le même événement en même temps.

L'occasion était d'ailleurs trop belle de fêter l'enterrement de la sinistre circulaire Guéant, une des premières mesures prises par le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La Cité internationale a su jouer un rôle clé dans la réussite de ces projets en les organisant à nos côtés et en les accueillant dans ses bâtiments. Cette collaboration se poursuivra avec l'organisation, le 11 avril prochain, d'un séminaire, rassemblant les professionnels de la mobilité étudiante et des chercheurs, qui permettra à tous les acteurs concernés d'échanger pour mieux accueillir encore à l'avenir les étudiants étrangers sur le campus parisien.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 13).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 43 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Chers collègues, le 1er mars, le Conseil d'administration de la Fédération nationale des sciences politiques a choisi Frédéric MION, actuel Secrétaire général de Canal+ comme nouveau directeur de Sciences-Po Paris.

Loin de correspondre aux critères de sélection mis en avant par le Conseil d'administration, l'opacité du choix de Frédéric MION a choqué de nombreux étudiants, enseignants et personnels de l'Institut d'études politiques. Une partie d'entre eux n'ont eu de cesse d'en appeler à plus de transparence et de démocratie.

La contradiction est évidente entre ce choix et l'objectif du Gouvernement de rapprocher les grandes écoles des universités.

Frédéric MION doit encore être confirmé à son poste par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et c'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris s'adresse à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour qu'elle ne confirme pas ce choix, tant qu'un engagement public ne sera pas pris pour la réforme des statuts de l'I.E.P., dont la désignation de son directeur.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. MISSIKA pour la réponse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sciences-Po Paris est un grand établissement public, régi par le décret du 10 mai 1985. Il dispose d'une large autonomie. Il est géré administrativement et financièrement par la Fondation nationale des sciences politiques et il y a une délégation de gestion de la fondation qui est régie par la loi du 2 juillet 1998.

La Ville de Paris n'a donc aucune tutelle particulière sur Sciences-Po Paris qui relève du Ministère de l'Enseignement supérieur. La Ville de Paris n'est d'ailleurs pas, et c'est une exception, représentée au Conseil d'administration de Sciences-Po Paris.

De son côté, la Ville, en ce qui concerne les écoles dont elle a la tutelle - je pense notamment à l'E.S.P.C.I. -, a mis en place des procédures transparentes avec des appels à candidature dans la presse scientifique internationale et des jurys internationaux pour choisir le candidat ou la candidate qui doit diriger l'E.S.P.C.I., un scientifique bien évidemment.

Cependant, la Ville n'a pas à se prononcer sur les modalités de désignation des dirigeants des établissements d'enseignement supérieur relevant de la tutelle de l'Etat. Il y aurait beaucoup à dire sur beaucoup de ces établissements. C'est la raison pour laquelle, parce qu'il n'y a pas de pertinence, je vous propose de rejeter ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Maintenez-vous le vœu ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2013 DDEES 76 - DVD 41 - Convention avec la Régie autonome des transports parisiens (R.A.T.P.) relative aux conditions techniques et financières de mise en place, pendant la Foire du Trône 2013, de renforts d'offre sur la ligne de bus 87.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 76 - DVD 41 : convention avec la R.A.T.P. relative aux conditions techniques et financières de mise en place pendant la Foire du Trône 2013 de renforts d'offre sur la ligne de bus 87.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, comme chaque année, nous débattons de la mise en place du dispositif d'accompagnement de la desserte en transports en commun de la Foire du Trône qui se déroule chaque année sur la pelouse de Reuilly. Je dois vous faire part d'une déception, alors que se déroulera la dernière édition de la Foire du Trône sous cette mandature.

Comme vous le savez, l'impact de cette manifestation sur l'environnement du bois de Vincennes est important, puisque la Ville de Paris décide d'ouvrir temporairement à la circulation, pendant les deux mois que dure la Foire, des voies piétonnes du bois de Vincennes.

Depuis 2001, nous n'avons de cesse de vous alerter sur cette situation préjudiciable à l'environnement du bois et à l'accès des Parisiens et des Franciliens au bois.

Nous avons travaillé ensemble pour que la Ville de Paris incite les clients de cette fête populaire à davantage utiliser les transports en commun. C'est ainsi qu'ont été mis en place un service de navettes bus à partir de 2005, en lien avec la R.A.T.P., et à partir de 2006 des parkings de rabattement à Bercy. Ces dispositifs ont fonctionné avec un succès variable, avant de connaître un déclin explicable par le simple fait que les visiteurs de la Foire du Trône préfèrent se garer au plus près de la pelouse de Reuilly, tant que vous leur offrez la possibilité de le faire.

A partir de 2011, il a été proposé un simple renforcement de l'offre de bus dans l'attente de la mise en service du tramway. Il nous est à nouveau proposé cette année un renforcement de l'offre de bus sur la ligne 87. Permettez-moi de noter que parmi les visiteurs de la Foire du Trône qui viennent en transports en commun, seulement 2 % utilisent cette ligne de bus et que le renforcement de l'offre sur cette ligne ne servira donc pas à grand-chose, si ce n'est qu'elle bénéficiera aux autres usagers de la ligne 87, ce qui est toujours cela de gagné.

Par ailleurs, si la mise en place de navettes en vélos à assistance électrique depuis la place de la Nation est une mesure sympathique, elle n'en demeure pas moins anecdotique au regard du nombre de visiteurs qui se rendent à la Foire.

Aujourd'hui que le tramway est en circulation, l'offre de transports en commun se trouve sensiblement renforcée, ce qui est un atout. La logique voudrait donc que cette amélioration importante de la desserte en transports en commun aille de pair avec la fin de l'incitation à venir en véhicules individuels. C'était l'un de vos engagements.

Hélas, il n'en est rien et, une fois de plus, vous décidez d'ouvrir aux automobilistes des voies habituellement piétonnes en plein bois de Vincennes, à proximité immédiate de la pelouse de Reuilly.

Il y a donc une incohérence dans la politique menée. L'offre de transports en commun est désormais améliorée, mais on continue d'inciter les visiteurs à venir se garer au plus près de la pelouse de Reuilly, qui plus est par un accès direct depuis le boulevard périphérique à la porte Dorée.

Le résultat de cette mesure est sans appel, les piétons et autres usagers du bois doivent céder la place aux automobilistes et se concentrer sur les berges du lac Daumesnil où de nombreux conflits d'usage naissent de la surfréquentation des lieux : piétons, parents avec poussette, personnes âgées, cyclistes, joggers, etc. doivent cohabiter et se bousculer sur un espace réduit.

Par ailleurs, l'opération "Paris Respire" sur la route de ceinture du lac Daumesnil est partiellement suspendue à partir de 13 heures les dimanches et jours fériés. Là aussi, il s'agit de faire place nette pour la circulation et le stationnement automobile.

Des discours à la réalité des actes, il y a donc un fossé. On est bien loin de la promotion d'une mobilité durable et, chaque année, c'est le même constat : au lieu de respirer, les Parisiens qui se rendent au bois de Vincennes les week-ends se retrouvent asphyxiés au beau milieu des gaz d'échappement des voitures auxquelles on a ouvert des voies piétonnes.

Monsieur le Maire, c'est aux manifestations de s'adapter au bois de Vincennes, conformément à la Charte d'aménagement durable du bois...

Si l'on peut avoir le silence, merci.

C'est aux manifestations de s'adapter au bois de Vincennes, conformément à la Charte d'aménagement durable du bois que vous avez initiée et signée avec les communes riveraines du bois en 2003 et non l'inverse.

Cela suppose donc de garder les voies piétonnes du bois dans leurs statuts habituels et, conformément à la charte, de maîtriser l'impact des manifestations sur leur environnement.

C'est l'objet du vœu que j'ai déposé en décembre dernier et que notre Assemblée avait adopté, mais je constate à regret que ce vœu est resté un vœu pieux.

Il est par ailleurs indispensable de renforcer de manière pérenne l'offre de transports en commun les week-ends et jours fériés dans le bois de Vincennes, avec la création d'une navette qui dessert le bois et ses différents équipements.

A ce jour, hélas, nous ne voyons toujours aucune avancée dans ce domaine.

Monsieur le Maire, sous la pression des forains, vous semblez avoir renoncé à la volonté de garder les voies piétonnes du bois toute l'année. Comme je l'ai dit au début de cette intervention, c'est une déception, d'autant que cela fait de nombreuses années que les élus écologistes vous alertent sur la nécessité de préserver l'environnement du bois.

Nous souhaitons donc vivement que se concrétise une autre ambition pour le bois de Vincennes et, en attendant cette perspective nouvelle, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération incohérent.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec la R.A.T.P. pour renforcer la ligne 87 pendant la cinquantième édition de la Foire du Trône.

Effectivement, cette année, il faut quand même noter cet élément important, c'est la cinquantième édition de la Foire du Trône qui se tient du 29 mars 2013 au 26 mai.

En 2011 et 2012, la Ville de Paris avait obtenu de renforcer les lignes de bus 87 et PC 2. Donc, c'est la troisième fois que nous obtenons du renfort de transports en commun pendant la Foire du Trône, je voudrais le souligner.

Depuis le 15 décembre 2012, la pelouse de Reuilly est desservie par le T3 en remplacement du PC, vous avez souligné d'ailleurs vous-mêmes, Monsieur NAJDOVSKI, que cela représentait évidemment un plus quand même important pour les visiteurs de la Foire du Trône qui pourront désormais s'y rendre en tramway. Cela changera quand même pas mal les choses.

Une communication a d'ailleurs été faite en concertation avec les forains sur l'arrivée de ce nouveau mode de transport.

Nous renforçons donc maintenant uniquement la ligne 87 et, parallèlement, suite à l'expérimentation qui était concluante, mise en place en 2011 et reconduite en 2012, la Ville va renouveler la mise en place de navettes vélos à assistance électrique reliant la Foire du Trône à la place de la Nation. Je ne pense pas que ce soit anecdotique. Visiblement, cette expérimentation rencontre un succès et, là aussi, c'est un plus qu'il faut souligner. D'ailleurs, ce dispositif fera l'objet d'un marché à procédure adaptée.

Le dispositif avait été une demande très forte de la maire du 12e arrondissement et nous avons répondu favorablement à cette reconduction.

Effectivement, il faut concilier à la fois la vie économique, l'animation que représente la Foire du Trône avec la lutte contre la pollution, donc on peut s'améliorer, on pourra toujours s'améliorer.

Je vous répondrai d'ailleurs sur le vœu n° 45 concernant "Paris Respire", mais il est rattaché à la 3e Commission, donc nous reviendrons sur ce sujet plus tard.

Mais, en tout cas, je pense que, pour le cinquantième anniversaire, nous avons abouti à un bon équilibre et, effectivement, les propositions que vous avez formulées sont toujours sur la table et seront prises en compte, à mon avis pour l'avenir, mais là, ce qui compte quand même, c'est qu'à l'occasion de la Foire du Trône, il y a désormais le tramway qui permet d'y aller et puis de nouveau du renfort de bus et de l'expérimentation sur des vélos à assistance électrique.

Je pense que les efforts de la Ville peuvent quand même être mis en avant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On en reste là, non ?

Madame Lyne COHEN-SOLAL, un mot s'il vous plaît.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Oui, Julien a dit ce qu'il fallait dire. Evidemment, on voit que chaque année on améliore encore la desserte de la Foire du Trône en transports publics et je voulais inviter les conseillers de Paris à se rendre à la Foire du Trône à partir de la fin de la semaine, en transports publics, bien évidemment !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous irons.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 76 - DVD 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEES 76 - DVD 41).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous informe de deux choses. La première, c'est que nous avons 1 heure 30 de retard. La deuxième, c'est que nous ferons - et c'est pour l'organisation de la séance - le scrutin public demandé par le groupe U.M.P. sur le vœu n° 51 à 12 heures 50.

Merci.

Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DDEES 56.

2013 DDEES 56 - Convention d'occupation du domaine public et de bâtiments municipaux pour l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à la végétalisation innovante.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 56, qui est la convention d'occupation du domaine public et de bâtiments municipaux pour l'expérimentation de nouvelles solutions liées à la végétalisation innovante.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà, Monsieur le Maire, un projet de délibération intéressant puisqu'il s'agit de permettre l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à la végétalisation innovante par l'intermédiaire de conventions d'occupation du domaine public et de bâtiments municipaux.

Un projet de délibération intéressant, en effet, parce qu'il évoque une thématique chère à nombre d'entre nous et, entre autres, à la majorité municipale du 17e arrondissement puisque, régulièrement, nous sollicitons la Mairie de Paris pour plus de végétalisation dans nos quartiers, que ce soit par des murs ou des façades végétalisées...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez éviter d'avoir des dialogues dans l'Assemblée ? Vraiment, on n'entend rien.

Madame KUSTER, à vous ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je reprends en vous rappelant que nous sollicitons régulièrement la Mairie de Paris pour plus de végétalisation dans nos quartiers, que ce soit par des murs ou des façades végétalisées ou encore des trames vertes, comme suggéré dans ce projet de délibération.

Pour mémoire, permettez-moi de vous rappeler quelques vœux que j'ai présentés et auxquels vous avez systématiquement opposé un refus.

En novembre 2011, nous avons proposé, dans le cadre du plan biodiversité, la végétalisation de la façade de la mairie du 17e. N'ayant toujours pas de réponse positive, nous avons relancé cette demande en décembre 2012, cette fois dans l'actualisation du Plan climat, avec un refus toujours sur la végétalisation de cette façade, et ceux qui connaissent la mairie du 17e, construction récente, savent combien elle est énergivore.

Nous avons également demandé en novembre 2011 une trame verte par la couverture de la partie du boulevard Pereire située entre la rue Alphonse-de-Neuville et la rue de Saussure dans le cadre des objectifs du Plan biodiversité.

En novembre 2011, à nouveau, nous avons demandé, toujours dans le cadre du Plan biodiversité, un jardin partagé dans les Hauts de Malesherbes, le long des voies ferrées.

Enfin, en mai 2012, nous avons également demandé l'étude de la végétalisation des toitures de la future zone de fret de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Alors, y aurait-il, Monsieur le Maire, deux discours, le vôtre et celui des autres adjoints, ou alors est-ce l'approche des échéances municipales ?

Ce qui est sûr, c'est qu'en matière de communication, c'est réussi, "Le Journal du dimanche" titrant le week-end dernier : "La capitale passe au vert", rien de moins.

Merci pour les visuels utopiques découverts dans la presse, mais en attendant que l'innovation s'exprime en toute liberté et avec les moyens financiers à la clef, nous vous demandons, Monsieur le Maire, que cette volonté exprimée pour plus de végétalisation se décline à tous les niveaux et, en particulier, que l'on concrétise les demandes des mairies d'arrondissement correspondant à des besoins immédiats et bien réels.

Alors, rêvons ensemble pour un Paris réellement plus vert et donnons-nous en surtout les moyens.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, comme le rappelait Brigitte KUSTER, nous partageons naturellement les objectifs de cet appel à projets sur les dispositifs de végétalisation innovante qui visent à l'enrichissement de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Ce projet de délibération ayant pour objet de consentir aux lauréats le droit d'occuper temporairement certaines emprises municipales pour l'installation et l'expérimentation de solutions innovantes, nous entendons que le choix des emplacements se fasse en concertation avec les arrondissements.

Nous souhaitons ainsi, Monsieur le Maire, non seulement que les propositions que notre groupe a formulées dans le cadre du Plan climat et du Plan biodiversité fassent enfin l'objet d'études sérieuses et ne soient pas systématiquement balayées, comme c'est souvent le cas, mais aussi que vous examiniez les nouvelles propositions que nous allons vous transmettre, qu'il s'agisse de bâtiments ou d'espaces publics susceptibles d'accueillir les technologies liées à la végétalisation innovante.

En ce qui concerne plus particulièrement le 15e, le maire du 15e souhaite très clairement participer à ces expérimentations qui rejoignent notre volonté de faire du 15e un éco-arrondissement exemplaire. Outre les multiples opérations de végétalisation que nous avons orchestrées à l'initiative de la mairie depuis 2008, nous avons également accueilli en lien avec l'école Du Breuil un potager expérimental sur le parvis de notre mairie.

J'ajoute que la municipalité du 15e demande systématiquement la végétalisation des toitures qui s'y prêtent, notamment lors des nouvelles constructions, en particulier dans les secteurs où les I.G.H. surplombent des bâtiments bas, sous réserve, bien sûr, que ces aménagements fassent l'objet d'un entretien approprié et s'intègrent dans le paysage urbain.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que dans le cadre des débats sur le Plan biodiversité, nous vous avons demandé que des aménagements végétalisés soient réalisés sur la toiture du gymnase Falguière et de la piscine

Mourlon, ainsi qu'aux abords de la porte Brancion, dont le traitement se résume depuis des années à du bitume entouré de palissades.

Je précise que plusieurs autres sites susceptibles d'accueillir des expérimentations pourraient être étudiés, en particulier certain E.V.P., des surlargeurs de la Petite Ceinture, une partie des talus Castagnary, mais aussi les délaissés situés sur des emprises municipales du quartier Bargue ou encore plusieurs toitures de bâtiments municipaux identifiés dans l'étude de l'APUR qui recense, je crois, dans le 15e, près de 46 hectares de toitures plates pouvant offrir des opportunités de végétalisation.

Je saisis ce projet de délibération également pour vous rappeler que dans le cadre du Plan climat énergie, notre groupe avait déposé un vœu relatif au développement de l'agriculture urbaine, vous demandant de sensibiliser dans le cadre des nouvelles constructions les maîtres d'ouvrage et les bailleurs sociaux à la réalisation de toitures adaptées à l'accueil de ce type de projet.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, nous souhaitons être étroitement associés à ce nouvel appel à projets et à l'implantation des sites d'expérimentation susceptibles de développer une végétalisation innovante.

J'espère donc que vous engagerez une concertation avec les arrondissements autour de ce projet dans lequel le 15e entend être un acteur dynamique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

J'en profite, avant de donner la parole à Fabienne GIBOUDEAUX et à M. MISSIKA pour la réponse, je fais un rectificatif par rapport à ce que j'ai dit juste avant, c'est-à-dire que le scrutin public, je vous prie de m'en excuser, n'a pas été demandé par le groupe U.M.P.P.A., mais par le groupe E.E.L.V.A. ; c'est comme cela que les choses vont se passer.

Je fais aussi un deuxième rectificatif : le scrutin public va se dérouler juste après la réponse de Fabienne GIBOUDEAUX et de M. MISSIKA, donc nous allons gagner un peu de temps. J'espère que tous les groupes seront présents.

Je donne la parole pour la réponse à Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de la nature en ville, longtemps perçue comme anecdotique, voire superflue, devient aujourd'hui un enjeu pour la durabilité de nos villes.

L'adaptation au changement climatique, le maintien de la diversité biologique, la réduction des pollutions, la maîtrise du ruissellement de l'eau, la création de lien social, le développement de jardins solidaires, l'amélioration énergétique, tous ces services devront être de plus en plus intégrés dans nos politiques publiques.

De plus en plus d'initiatives locales pour végétaliser la ville émergent à Paris. Ces initiatives nécessitent d'être soutenues et étendues ; c'est l'objet même de ce projet de délibération que je suis très heureuse de co-rapporter avec Jean-Louis MISSIKA et René DUTREY.

Réellement innovant, cet appel à projets a pour but de mobiliser les énergies et d'amplifier ce mouvement en permettant aux lauréats d'occuper l'espace public parisien afin de tester de nouvelles technologies et de nouveaux modèles de végétalisation urbaine pour une durée de trois ans.

Suivant les objectifs du Plan biodiversité et du Plan climat énergie de la Ville de Paris, cet appel à projets participera à préserver et enrichir la biodiversité en ville, à adapter notre territoire au changement climatique et à développer l'agriculture urbaine.

De manière plus précise, il permettra de voir émerger des expérimentations de végétalisation urbaine qui permettront aux espèces animales et végétales de s'établir de manière durable, qui participeront à lutter contre les îlots de chaleur et au rafraîchissement de la ville et qui participeront au rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Les villes sont artificialisées et fragmentées, notamment Paris, qui est l'une des villes les plus denses d'Europe. Il faut donc innover pour que ces milieux de vie puissent exister, se greffer sur la ville et être en relation avec d'autres et participer ainsi aux trames vertes et bleues.

Quand on sait que des espaces aussi petits que ceux des pieds d'arbre jouent un rôle dans le déplacement des espèces, comme l'ont démontré les travaux de recherche sur les trames vertes urbaines de l'Agence nationale de la recherche, pilotés notamment par le Muséum national d'histoire naturelle, on imagine aisément le potentiel sur les toits, les façades des bâtiments, l'espace public et le mobilier urbain.

Les expériences fructueuses à l'étranger montrent qu'il est temps pour Paris de passer à la vitesse supérieure dans ce domaine. Les exemples de Brooklyn Grange à New York, du Santropol Roulant à Montréal, de The Plant à Chicago montrent depuis plusieurs années que cette agriculture urbaine se révèle être un instrument efficace pour répondre à de nombreux enjeux en contexte urbain, pour sensibiliser les urbains à leur mode de consommation et aux impacts induits, pour transmettre des savoir-faire et renforcer le lien social, pour générer des emplois, y compris en insertion, et pour rapprocher les producteurs et les consommateurs.

L'agriculture urbaine a encore bien des choses à prouver et beaucoup de gens à convaincre, à commencer par sa viabilité, afin de produire des aliments de qualité accessibles au plus grand nombre.

Cet appel à projets permettra de tester des techniques, des modèles économiques et des modes de distribution.

Nous le savons désormais, les températures de l'air sont plus élevées dans les zones urbaines que dans les zones rurales qui les entourent. En 2003, pendant la canicule, on a observé plus 8 degrés au centre de Paris par rapport aux zones rurales environnantes. Au cœur de Paris, la différence de température entre un jardin public et les rues avoisinantes était de l'ordre de 2 à 4 degrés. On sait que la végétalisation participe à la lutte contre les îlots de chaleur et au rafraîchissement de la ville.

C'est dès aujourd'hui qu'il faut nous montrer innovants pour développer ce qui rendra notre ville demain plus vivable, plus agréable et plus durable, tout en enrichissant le paysage urbain et en améliorant le cadre de vie.

Cet appel à projets nous permettra, nous l'espérons, d'identifier les dispositifs de végétalisation innovants qui pourraient, à terme, être installés de manière pérenne et autonome dans un contexte climatique pouvant devenir extrême.

En conclusion je dirai que je constate chaque jour, dans le cadre de ma délégation, l'engouement pour ces sujets importants, que ce soit chez les habitants, les associations ou les scientifiques, et nous avons souhaité que les projets puissent être collaboratifs.

Une entreprise apportant une technologie innovante pourrait, par exemple, répondre en partenariat avec une association qui fournirait le service et avec des scientifiques qui évalueraient le dispositif.

Cet appel à projets est donc une belle occasion pour Paris de ne pas laisser la nature uniquement dans les espaces verts, mais de réintroduire la cohérence biologique jusqu'au cœur de notre ville et de nous offrir de nouvelles clefs pour penser la ville avec la nature et la nature avec la ville.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord me féliciter des interventions de Mme KUSTER et de Mme de CLERMONT-TONNERRE, qui montrent que le sujet est un sujet consensuel.

Et leur dire que bien évidemment, tous les arrondissements qui le souhaitent seront étroitement associés aux expérimentations qui seront lancées.

J'en profite pour signaler aux maires d'arrondissement que j'organise tous les trimestres un comité des arrondissements pour l'innovation. Malheureusement, cette réunion ressemble parfois au désert de Gobi, et notamment pour certains arrondissements, y compris le 15e et le 17e.

Si jamais il y a des responsables de ces arrondissements qui veulent s'impliquer de façon significative dans l'organisation de ces expérimentations, je m'en réjouis et je promets que cela sera absolument possible.

Deuxièmement, il faut bien se rendre compte que c'est un appel à projets qui porte sur l'innovation en matière de végétalisation, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de prendre des connaissances standards en matière de végétalisation de façade, par exemple, mais au contraire de voir quelles sont les innovations qui sont possibles.

Pourquoi est-il nécessaire d'innover dans ce domaine ? C'est tout simplement parce qu'il y a déjà et il y a encore des problèmes...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Essayer d'écouter les propos de l'orateur. Cela commence à être très difficile.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Par exemple, si l'on prend la question de la végétalisation des toits, il y a à Paris - c'est une évaluation de l'A.P.U.R. - 300 hectares de toits qui sont plats, donc en terrasse, dont végétalisables.

Une partie de ces toits ne peut pas être végétalisée avec les techniques existantes, tout simplement à cause du poids de la terre, qui déforme les structures, ou à cause des problèmes d'infiltration.

Il se pose donc des problèmes de recherche en matière de création de substrats innovants ou de contenants innovants. Ce sont tous ces sujets-là que nous voulons examiner dans le cadre de cet appel à projet.

Nous voulons tester la végétalisation de tout type de support urbain - les murs, les toits, les abris-bus, les parkings, les mobiliers urbains -, tester la création de substrats innovants et de contenants innovants, tester la production et la distribution de produits alimentaires, tester la production et la valorisation de compost urbain, la maîtrise de l'usage de l'eau et la création de mares urbaines, le rafraîchissement et la qualité de l'air et la diversification des gammes végétales et animales.

Je suis d'accord avec vous, Madame de CLERMONT-TONNERRE, la question des délaissés peut être traitée en termes de végétalisation, et c'est un point essentiel pour améliorer la qualité de vie à Paris.

Voici le calendrier :

- publication de cet appel à projets dès demain, dès le mercredi 27 mars ;
- clôture des candidatures le 3 juin ;
- jury fin juin et début juillet, et je vous propose que votre groupe puisse participer au jury ;
- premières installations à l'automne 2013.

Comme l'a dit Fabienne, la durée de mise à disposition du domaine public est de trois ans, contre six mois pour les autres appels à projets, tout simplement parce que nous avons besoin d'observer plusieurs cycles de développement des espèces végétales et animales.

La redevance qui sera demandée par la Ville pour l'occupation de l'espace urbain est fixée à 600 euros par an et par site concédé.

Nous avons des partenaires scientifiques de premier ordre sur ce projet : AgroParisTech, et des discussions en cours avec l'Ecole normale supérieure, l'Institut national de recherche agronomique (I.N.R.A.) et le Muséum d'histoire naturelle.

Voilà ce que je voulais vous dire et comme je l'ai précisé, cette expérimentation est très importante pour l'avenir de notre ville parce qu'il y a un sujet de préservation et d'enrichissement de la biodiversité, un sujet de lutte contre le réchauffement climatique et un sujet de développement de l'agriculture urbaine, qui apparaît comme un sujet marginal aujourd'hui mais qui peut être un sujet d'importance capitale dans l'avenir.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 56).

Nous allons faire une petite suspension de séance de deux minutes pour préparer le scrutin et ensuite, nous donnerons la parole au groupe E.E.L.V.A. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente-deux minutes, est reprise à douze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux véhicules diesel.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons faire une intrusion très rapide en 4e Commission pour examiner le vœu n° 51, relatif aux véhicules diesels.

Je donne la parole pour une minute à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, le diesel est l'objet de nombreux débats, discussions, études maintenant. Je crois qu'il y a un consensus extrêmement large pour reconnaître la dangerosité, la nocivité du diesel et hélas, avec un parc automobile circulant considérable puisque plus de 60 % du parc circulant a un moteur diesel.

Nous proposons qu'il y ait une demande au Gouvernement pour que progressivement, mais dès 2013, des mesures puissent être prises de manière intelligentes et pas généralisées, mais que l'on regarde, puisqu'il y a des domaines dans lesquels on peut faire coïncider le social et l'environnemental -c'est notamment le cas pour toutes les flottes d'entreprise et on aura du mal à nous dire que ce n'est pas convergent.

C'est aussi le cas pour les véhicules les plus puissants car là, souvent, les gens qui en disposent n'ont pas de réelles difficultés financières pour faire muter leur parc.

C'est le sens de ce vœu : pragmatisme, efficacité mais en même temps rapidité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord pour remercier le groupe "Vert" d'avoir déposé ce vœu.

Il n'y a pas un Conseil de Paris où nous n'abordons pas le sujet du diesel : c'est dire la gravité de ce dossier. Effectivement, le diesel est une aberration environnementale, économique et industrielle.

Environnementale, car il rend malade, 42.000 morts prématurées par an dues aux particules fines.

Le diesel est une aberration économique car malgré ce que l'on peut croire, il n'est pas adapté aux petits véhicules et aux véhicules roulant moins de 25.000 kilomètres par an.

Le diesel est une aberration industrielle car on voit aujourd'hui notre industrie automobile incapable de vendre ses voitures à l'étranger. La plupart des pays occidentaux, dont le Japon et les Etats-Unis, ont interdit le diesel dans de nombreux centres-villes.

Rappeler également la communication du Maire de Paris qui, s'adressant au Gouvernement, demandait la conversion progressive de cette industrie vers des véhicules plus petits, moins polluants, mieux adaptés à la ville, mais également de développer le secteur des services de la mobilité, secteur en pleine expansion en ce moment. Que ce soit l'autopartage ou la location, il y a une voie à tracer pour notre industrie.

Pour ne pas être trop long, vraiment, et pour conclure, que ce soit pour notre santé, pour notre porte-monnaie ou pour nos emplois, le diesel est une voie de garage et il est grand temps d'en changer.

Ce vœu, bien sûr, fait l'objet d'un avis favorable de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote qui a été demandée par le groupe U.M.P.P.A.

Madame DOUVIN...

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, comment ne pas acquiescer aux déclarations de ce vœu sur les effets des particules sur la santé ? Evidemment !

Mais comment, quand on regarde de près ce vœu, ne pas voir qu'il s'agit typiquement d'un "vœu bonne conscience", en fait flou et équivoque.

Je m'explique.

Demander au Gouvernement de faire reculer la part du diesel dans le parc automobile actuel, bien sûr. Comment ? Selon quelle procédure ? Par la fiscalisation ? Par l'interdiction des véhicules anciens, comme le Maire de Paris l'avait d'ailleurs annoncé ? Mais c'est, en fait, aider au remplacement de ces véhicules anciens qu'il faut, en venant au secours de ceux qui ne peuvent pas seuls y arriver. Où est-ce dit ? Ce sont eux, sinon, qui seraient les premiers pénalisés.

Deuxième point : les véhicules diesel, mais lesquels ? Les gros ? Où, dans ce vœu, tient-on compte des progrès techniques qui font que les nouveaux véhicules diesel sont le fruit d'une nouvelle technologie qui diminue très significativement leur taux de pollution. Cela, nulle part, ce n'est indiqué !

Troisième point : les flottes d'entreprises, mais pourquoi elles et seulement elles ? Ce sont toutes les flottes qui sont concernées : la flotte municipale, les flottes commerciales, les flottes des transporteurs, celles des cars, celles des bus. Pourquoi un tel ostracisme ?

Mes chers collègues, c'est un vœu cache-misère. Nous ne voulons pas d'hypocrisie. Ce n'est pas de cette façon qu'on lutte efficacement contre les particules et leurs conséquences sur la santé publique. Ce vœu n'est pas à la hauteur du problème. Or, nous, nous voulons un arsenal de mesures complet et efficace.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Il y a une deuxième explication de vote qui m'a été demandée par M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche voteront ce vœu. Je dis "évidemment" parce qu'on voit bien qu'aujourd'hui on ne peut pas continuer comme cela et que l'on est dans une situation totalement absurde, dramatique. On voit bien d'ailleurs, en entendant les explications, il faut bien le dire, un peu compliquées du groupe U.M.P., qu'on a dans notre pays une forme de tabou sur le diesel et qu'il faut le lever.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons totalement la démarche de ce vœu.

J'ajoute aussi qu'on a besoin effectivement aussi de développer un certain nombre de mesures concrètes et immédiates pour lutter contre le diesel. Pourquoi, par exemple, ne pas envisager une forme de surtaxe sur le coût des cartes grises pour les diesels ? Pourquoi ne pas envisager toute une série de mesures très concrètes et applicables immédiatement qui nous permettraient de faire reculer dans notre pays l'usage du diesel, dont on sait aujourd'hui qu'il est absolument criminel pour la santé des habitants de notre pays ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Un vote par scrutin public a été demandé par le groupe E.E.L.V.A. Je vous propose d'y procéder par voie électronique.

Il faut que vous patientiez quelques instants à votre place.

Pour procéder au vote, des cartes nominatives vous ont été ou vous sont distribuées par les secrétaires de vos groupes. Chaque conseiller vote de sa place avec la carte qu'il doit introduire en l'inclinant en biais. S'il dispose d'une procuration, il vote de la même façon. Je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit.

(Les cartes sont distribuées).

Est-il possible d'ouvrir le scrutin ? Donc le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

On peut y aller ? Tout le monde a voté ? Ça y est ?

Le scrutin est clos.

Je donne les résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 154

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 55

Le vœu est donc adopté. (2013, V. 64).

(Voir annexe n° 3).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'amélioration du service du bus 46 en lien avec l'ouverture du Parc Zoologique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, nous revenons en 3e Commission, à l'examen de vœux non rattachés, s'il vous plaît : le vœu n° 44, qui est relatif à l'amélioration du service du bus 46 en lien avec l'ouverture du Parc zoologique.

C'est Mme Michèle BLUMENTHAL qui intervient, pour une minute.

S'il vous plaît ! Ceux qui veulent quitter l'hémicycle le quittent mais en silence, s'il vous plaît.

C'est Mme Michèle BLUMENTHAL qui intervient.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, la réouverture du zoo est prévue au printemps 2014. Un million de visiteurs seront attendus par an.

Afin de préserver la qualité environnementale du bois de Vincennes et la vie quotidienne du quartier de la Porte Dorée, nous souhaitons que soit proposée une offre conséquente de bus pour desservir le zoo.

Ce vœu porte donc sur la ligne 46, afin d'anticiper les besoins accrus en matière de transport en commun. D'une part, il s'agit de renforcer cette ligne, une des rares qui, de Paris, dessert le bois, puisque son trajet est Gare du Nord, bois de Vincennes, parcourant les 10e, 11e et 12e arrondissements. D'autre part, il s'agit de modifier son trajet, en accord avec la ville de Saint-Mandé, afin que le bus emprunte dans les deux sens l'avenue Daumesnil entre les croisements de la route de Ceinture du Lac et du carrefour de la Demi-Lune, afin de mieux desservir l'entrée, qui sera désormais unique, du Zoo de Vincennes.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'émet un avis favorable sur ce vœu. Le zoo sera ouvert au public dans le courant de l'année 2014. Il convient dès maintenant d'étudier avec le S.T.I.F. les modalités de desserte de cet équipement qui accueillera de très nombreux visiteurs.

A ce titre, je vous informe que j'ai déjà écrit au président du S.T.I.F., M. Jean-Paul HUCHON, en ce sens le 25 février dernier.

Je sais que le S.T.I.F. a d'ores et déjà lancé une réflexion sur la desserte de cet équipement et, au-delà d'ailleurs, sur l'amélioration de la desserte de tous les équipements implantés dans le bois de Vincennes.

La solution d'une desserte par le 46 est intéressante, mais il faut s'assurer qu'elle convient également aux habitants de Saint-Mandé qui sont aujourd'hui desservis par cette ligne.

C'est pourquoi je vous propose d'ajouter à ce vœu la prise en compte d'une concertation avec la Ville de Saint-Mandé en rédigeant ainsi :

"Le Maire de Paris demande au S.T.I.F. d'étudier, en concertation avec Saint-Mandé, les possibilités de renfort de la ligne 46 et de modification du parcours de la ligne, afin que soit empruntée l'avenue Daumesnil dans les deux sens de circulation pour avril 2014, date prévue d'ouverture du Parc Zoologique de Paris."

Sous réserve de cet amendement de séance, j'émet un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame BLUMENTHAL, acceptez-vous l'amendement ?

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12^e arrondissement. - L'amendement est naturellement accepté, puisque, dans mon intervention, j'ai mentionné la ville de Saint-Mandé.

Oui, naturellement.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 59).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.VA. relatif à l'extension de l'opération Paris Respirer dans le bois de Vincennes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 45 est relatif à l'extension de l'opération "Paris Respirer" dans le bois de Vincennes.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je précise que ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil du 12^e arrondissement.

L'opération "Paris Respirer" se déroule les dimanches et jours fériés sur la partie Nord-Est de la route de Ceinture du Lac Daumesnil depuis juillet 2007. Cette opération permet aux utilisateurs de modes de déplacement doux de pouvoir bénéficier de la pleine jouissance des voies, fermées pour l'occasion à la circulation automobile.

Aujourd'hui, il y a un intérêt à poursuivre dans cette mesure et notamment à avoir un itinéraire "tour du lac" qui emprunterait la totalité de la route circulaire du lac, pour ces circulations piétonnes et cyclistes. Donc, nous pensons que la partie Sud-Ouest de la route de Ceinture du Lac pourrait être concernée par cette opération "Paris Respirer".

C'est le sens de ce vœu d'étendre à l'intégralité de la route de ceinture du lac Daumesnil, dès le printemps 2013, l'opération "Paris Respirer".

Par ailleurs, nous souhaitons aussi que, conformément à des engagements qui avaient été pris par notre Municipalité et aussi par des engagements verbaux de M. VEDEL de la Préfecture de police, soit réexaminée la question du maintien de l'opération "Paris Respirer" pendant la Foire du Trône, puisque aujourd'hui le maintien est uniquement partiel jusqu'à 13 heures.

Nous souhaitons que cette opération soit maintenue dans sa totalité sur la partie déjà existante.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis juillet 2007, le tronçon nord de la route de ceinture du lac Daumesnil, compris entre le lac et le zoo, est fermé à la circulation et au stationnement, tous les dimanches et jours fériés dans le cadre de l'opération "Paris Respire".

Votre demande d'extension à l'intégralité de la route de la ceinture du lac Daumesnil de ce dispositif est un objectif intéressant que nous allons étudier. Il n'est évidemment pas facile à mettre en œuvre, puisque nous devons notamment examiner la nécessité d'installer des barrages filtrants, contrôlés par des effectifs de police, pour permettre la desserte du Chalet des Iles et de l'Institut bouddhique - il faut rester assez zen sur ce sujet - et puis il faut étudier un aménagement cyclable au niveau du carrefour de la Conservation, qui permette la continuité cyclable ainsi que la piétonisation de la route de la ceinture du lac Daumesnil. Il y a quand même des conditions à examiner.

Ce sont des aménagements que nous ne pourrions pas réaliser dès le printemps. C'est pourquoi je propose un amendement à votre vœu, dans lequel nous nous engageons à lancer les études pour étendre "Paris Respire" à l'intégralité de la route de ceinture du lac Daumesnil. C'est l'étendre, dans un premier temps, sur une partie seulement de la route de ceinture, entre la route des îles du Sud et Ouest dès le début de l'été. Cela veut dire qu'on ne fait pas tout à fait la route, mais quasiment, c'est-à-dire en gros 2/3 ou 75 %, pour sa partie sud. On examinera la suite pour les années suivantes.

Sur le maintien de "Paris Respire" pendant la Foire du Trône que vous avez évoqué, effectivement, pour cette édition il a été décidé de reconduire le dispositif, à savoir le maintien de "Paris Respire" jusqu'à 13 heures et la réouverture des voies autour de la Pelouse de Reuilly pour permettre le stationnement des forains et d'une partie des visiteurs.

La concertation avec les organisateurs n'a pas permis d'aller plus loin cette année. Je vous rappelle qu'il s'agit quand même du 50e anniversaire de la Foire du Trône. Effectivement, l'objectif que vous avez annoncé doit être poursuivi, il doit être encore étudié et analysé pour les prochaines éditions. Je suggère que nous travaillions ensemble plus en amont avec les forains sur ce sujet, afin de pouvoir répondre à l'objectif que nous partageons.

A la fois sur ces éléments de question, je pense vous avoir apporté une réponse. Puis, sur le vœu, sous réserve d'un amendement oral important puisqu'il s'agit de dire que c'est une partie, mais une grande partie, de la route que vous proposez que nous étendons dans le cadre de "Paris Respire", j'émet un avis favorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Donc, vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

J'accepte l'amendement qui est proposé par M. BARGETON au nom de l'Exécutif.

Je voulais simplement remarquer que, sur la question de la suspension partielle de "Paris Respire", là encore, on se heurte aux difficultés qu'on a constatées depuis un certain nombre d'années. Je regrette, je suis malheureusement déçu que nous n'ayons pas su progresser, malgré les interventions nombreuses et répétées que nous faisons depuis des années sur cette question, et que nous soyons toujours encore avec une organisation qui incite les gens à venir en voiture plutôt qu'en transports en commun, et à bénéficier d'espaces dans le bois.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 60).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux conditions de travail des salariés d'Autolib.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est relatif aux conditions de travail des salariés d'Autolib'.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte effectivement sur la situation des salariés d'Autolib' qui ont un peu le sentiment d'être aujourd'hui la cinquième roue du carrosse et qui affirment qu'ils souffrent de conditions de travail difficiles, liées au fait qu'ils n'ont pas de vestiaires, alors que le port de l'uniforme est obligatoire. Difficiles parce qu'ils ont dû attendre, malgré le grand froid, qu'on soit à trois semaines du printemps pour avoir une parka et donc pour avoir un peu chaud lorsqu'ils travaillent, et vous savez qu'ils travaillent essentiellement dehors. Ils se plaignent aussi du fait qu'ils n'ont pas aujourd'hui de local syndical, ce qui est pourtant une réglementation liée au Code du travail.

Pour toutes ces raisons, il nous paraîtrait juste que la Ville de Paris puisse se tourner vers Bolloré et exiger que les salariés aient de bonnes conditions de travail.

J'ajoute d'ailleurs que nous sommes un peu dans la même situation que celle que nous avons connue au début de Vélib'. A l'époque, la Ville avait, à juste titre, et suite à nos interventions, tapé du poing sur la table pour que les salariés soient respectés. Aujourd'hui, à Vélib', les conditions de travail se sont améliorées. Nous souhaiterions qu'il en soit de même à Autolib'.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le succès d'Autolib' met le projecteur sur son fonctionnement et j'y vois, pour ma part, un bon signal et un bon signe pour la Ville de Paris. C'est aussi parce que cela marche que vous vous y intéressez de près et j'en suis tout à fait heureux.

En tant que Président du Syndicat mixte Autolib', je suis particulièrement vigilant aux conditions de travail des ambassadeurs et je peux témoigner des efforts déjà accomplis en la matière.

Je comprends et j'interprète donc ce vœu comme un soutien aux efforts déjà réalisés et une invitation de votre groupe à aller encore plus loin dans ses améliorations.

Je souhaite néanmoins rétablir certains faits qui sont importants.

Par exemple, sur la question des périodes de froid : l'équipement spécifique a bien été fourni dès l'ouverture du service en 2011. L'initiative récente de tester de nouveaux équipements anti-froid, encore plus performants, puis de généraliser cet équipement à tous les ambassadeurs, ne doit pas laisser penser qu'il n'y en avait pas avant. Il s'agit juste d'une génération nouvelle mais il y avait déjà, et dès l'ouverture du service, évidemment un équipement anti-froid qui était remis aux ambassadeurs.

Par ailleurs, des mesures ont été prises, comme, par exemple, de suspendre certaines actions, telles que le nettoyage des voitures, rendu trop pénible par grand froid, ou encore l'augmentation du nombre de pauses autorisées.

J'ajoute que j'ai ouvert une discussion pour envisager l'accès de ces ambassadeurs aux cantines de la Ville de Paris.

Je tiens à rassurer M. BROSSAT : le Code du travail est bien respecté. Autolib' a mis en application les demandes de l'Inspection du travail et, selon l'article L. 2315 alinéa 6, les salariés disposent bien d'un local situé à Vaucresson, que je vous invite d'ailleurs à aller visiter, si vous le souhaitez.

Moyennant les éléments de réalité importants que je viens de rétablir ou de préciser, et prenant ce vœu comme une incitation à poursuivre l'objectif qui guide déjà mon action de Président du Syndicat mixte, évidemment, j'émets

un avis favorable à ce vœu, puisque je continuerai, comme je le fais déjà, à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail des ambassadeurs.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 61).

NPPV pour le groupe U.M.P.P.A.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au caractère stratégique de la liaison de la Capitale avec les aéroports.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 47 est relatif au caractère stratégique de la liaison de la Capitale avec les aéroports.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, le caractère stratégique de la liaison de la Capitale avec les aéroports, nous en avons déjà parlé. Ce vœu se situe dans la perspective de la présentation du "Nouveau Grand Paris" qui a été faite par le Premier Ministre le 6 mars dernier, puisque vous avez vu qu'il a été décidé de réduire la capacité de la ligne 17 (donc Pleyel/Roissy Charles-de-Gaulle). Le tronçon de la ligne 15 (Nanterre/Pleyel) est renvoyé à l'horizon 2030. Quant au projet CDG Express, le Gouvernement doit décider avant l'été de lancer ou non une nouvelle consultation.

C'est pourquoi nous souhaitons, étant donné le caractère véritablement vital de cet équipement, que le Maire de Paris interpelle le gouvernement pour accélérer le calendrier concernant la réalisation du prolongement de la ligne 14 à Orly, d'une part, et l'achèvement des lignes 15 et 17, et que le lancement d'une nouvelle consultation pour le projet CDG Express soit décidé avant l'été 2013.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Julien BARGETON pour la réponse.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis défavorable sur ce vœu.

Nous partageons tous le diagnostic que les relations entre Paris et ses aéroports en transports publics doivent être améliorées. Les annonces formulées par le Premier Ministre le 6 mars sur le "Nouveau Grand Paris" nous ont apporté entière satisfaction parce qu'elles répondent à l'ensemble des besoins dans des délais crédibles et surtout parce qu'elles sont financées. Je n'ai donc pas, ni le Maire de Paris, à interpeller le gouvernement.

Les aéroports seront reliés au moyen de métros sûrs et performants à l'horizon 2027.

Evidemment, il faut regarder le mode de transport retenu. Les spécialistes vont encore répondre à ces questions techniques, mais l'objectif est là et il est bien là.

Madame DOUVIN, vous pouvez demander à construire toujours plus grand, toujours plus beau, sans aucune considération pour les coûts ni les réalités techniques et estimer que ce qui est annoncé n'est jamais suffisant.

Je préfère pour ma part le pragmatisme, le réalisme et l'efficacité.

Alors même que budget après budget, vous nous accusez de dépenser trop... vous êtes pour la dépense publique en particulier mais vous êtes contre la dépense publique en général. On le sait depuis longtemps : il faut demander plus à l'impôt et moins au contribuable ! Mais parfois il y a des limites à ce genre de remarques.

Il ne faut pas non plus oublier que de très nombreuses mesures relevant du plan de mobilisation entreront en œuvre dès cette année pour améliorer la desserte des aéroports - RER B au Nord, T7, etc.

S'agissant de Charles-de-Gaulle-Express, le Ministre des Transport, Frédéric CUVILLIER s'est exprimé clairement pour que le projet voie le jour. La Mairie de Paris a toujours soutenu ce projet et fait en sorte qu'il puisse être réalisé.

Nous avons d'ailleurs pris des mesures sur le T3 et dans le secteur Chapelle-International pour permettre son passage.

Le Ministre a réaffirmé que Charles-de-Gaulle-Express sera réalisé sans concours publics, et c'est plutôt une bonne chose. Nous pouvons compter sur 2027, sur l'engagement des présidents d'Aéroports de Paris, de la R.A.T.P., de Réseau ferré de France et de la S.N.C.F. pour aboutir à une solution efficace.

Je considère que ce dispositif répond aux besoins et surtout qu'il est réaliste, ce qui contraste singulièrement avec tout ce qui a pu être annoncé dans le quinquennat précédent.

Nous avons le devoir d'avoir une parole responsable vis-à-vis des usagers, qui souffrent au quotidien. Je considère pour ma part que de promettre des liaisons à n'importe quel prix et à n'importe quelle échéance est irresponsable et participe à la décrédibilisation de la parole publique. C'est important.

Il est vrai que le précédent Gouvernement avait coutume d'utiliser au-delà du raisonnable des effets d'annonce tous azimuts sur ces dossiers comme sur d'autres.

Ce n'est pas notre démarche. Notre démarche est d'avancer dans la réalité et dans l'efficacité pour les transports publics en Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dirai tout d'abord à M. BARGETON que la vitalité économique de Paris n'attend pas 17 ans. Cela me paraît important ; cela nous paraît important.

En ce qui concerne maintenant la signalisation du tunnel des Tuileries, nous savons que la voie sur berge rive droite est un axe structurant de la voirie parisienne, que ce tunnel peut être fermé à la circulation pour différentes raisons, que ce soit la crue de la Seine, que ce soit pour des raisons ponctuelles en cas d'accident ou que ce soit pour "Paris Respire" le week-end, par exemple, mais il peut y avoir d'autres causes.

C'est à ce moment-là que se produit une véritable paralysie, non seulement des quais hauts, mais également de la place de la Concorde. Nous estimons qu'une signalisation préalable de la fermeture du tunnel au moyen de panneaux à message variable serait une bonne chose, par exemple, à l'entrée du tunnel du Cours la Reine ou bien à l'entrée du tunnel de la Concorde sur les Champs-Élysées, ou à tout endroit judicieux que la voirie pourrait trouver.

Véritablement, nous aurions tort de nous priver d'un équipement qui ne pourrait qu'apporter des éléments positifs.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Julien BARGETON pour la réponse.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émetts un avis favorable sur ce vœu.

Je tiens à préciser que quand le tunnel des Tuileries est fermé, l'indication est déjà portée à la connaissance des automobilistes, d'abord au moyen d'un panneau à prisme situé sur la voie sur berge sous le pont de la Concorde, visible des automobilistes venant du Cours la Reine ou du tunnel des Champs-Élysées.

La même information... écoutez-moi ! la même information est diffusée sur les panneaux à message variable situés au début de la voie Georges Pompidou, quai Saint-Exupéry et sur les boulevards périphériques intérieur et extérieur, de part et d'autre de la sortie Paris-Centre, porte de Saint-Cloud, pour les automobilistes en transit dans Paris.

Néanmoins, je retiens votre proposition d'installation d'un panneau à message variable supplémentaire à la sortie du souterrain Alma, en amont du Cours la Reine ou sur l'avenue des Champs-Élysées, mais il faut savoir qu'elle nécessitera préalablement l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Sous cette réserve de l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, j'émetts évidemment un avis favorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 62).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'entretien de la voirie.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'état de la chaussée suite aux intempéries de l'hiver.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose de grouper les deux prochains vœux, les vœux n^{os} 49 et 50.

Le vœu n° 49 est relatif à l'entretien de la voirie.

C'est M. TRÉMÈGE qui intervient, pour une minute.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Un étranger de passage à Paris me demandait si la Capitale avait été bombardée par une série de météorites, tant l'état de la voirie parisienne est aujourd'hui dans un état pitoyable.

Ce que je viens de dire est anecdotique mais Paris est aussi la vitrine de la France. C'est très dangereux, ce que l'on observe aujourd'hui sur la voirie parisienne, tant pour les voitures, tant pour les deux-roues motorisés ou les bicyclettes.

Les changements de trajectoire qu'occasionne cette multitude de nid-de-poule - quand je dis nid-de-poule, c'est un terme édulcoré parce qu'en réalité, aujourd'hui, il y a de véritables tranchées - sont un véritable danger pour la circulation de l'ensemble de ces usagers.

Alors qu'on ne me réponde pas, s'il vous plaît, qu'il s'agit d'un effet de l'hiver, parce que l'hiver frappe aussi Lille et Lyon et, en 30 ans, cher Monsieur BARGETON (pardon, nous avons été quelques-uns ici à avoir les responsabilités que vous occupez aujourd'hui), en 30 ans on n'a jamais vu la voirie parisienne dans un tel état.

En réalité, c'est parce que vous n'avez pas consacré suffisamment de crédits pour refaire la totalité du revêtement des rues et que vous vous contentez de faire de la rustine qui, aujourd'hui, explose sous le gel. Voilà la vérité.

Ce que je vous demande aujourd'hui, c'est de vous engager concrètement sur la refonte des rues de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS qui, elle, intervient sur le vœu n° 50, relatif à l'état de la chaussée suite aux intempéries de l'hiver.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, mon vœu est quasiment semblable à celui de mon excellent collègue du 13e arrondissement. Nous avons les mêmes préoccupations, mais c'est normal parce que tous les Parisiens ont cette préoccupation.

Monsieur BARGETON, vous parliez du quotidien des Parisiens, mais, là, nous sommes vraiment dans le quotidien des Parisiens.

Effectivement, il est normal, après la sortie de l'hiver, que les chaussées aient subi, surtout après un hiver rigoureux, des préjudices, mais, en l'occurrence, nous sommes quand même dans un état que je n'ai jamais vu de ma vie de Parisienne jusqu'à présent et qui est très dangereux pour les cyclistes et les deux-roues en particulier.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir faire un état des lieux et de nous suggérer, de nous proposer un programme de travaux de réfection de la chaussée d'une manière urgente et dans les zones prioritaires.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse à ces deux vœux, M. BARGETON a la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il faut bien faire flèche de tout bois, mais quand même, il y a des polémiques parfois qu'on pourrait s'éviter.

L'entretien de la voirie parisienne est un sujet qui fait l'objet d'une concertation avec chaque maire d'arrondissement et les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements lors de l'inscription budgétaire.

Chaque année, une part importante du budget d'investissement est attribuée à l'entretien de la voirie.

La période hivernale particulièrement rigoureuse a vu la succession de périodes de gel et de dégel, entrecoupées de redoux pluvieux, une situation exceptionnelle qui ne concerne pas que Paris, d'ailleurs, loin de là. Je vous invite à vous déplacer dans la métropole et dans d'autres métropoles françaises.

De nombreuses dégradations se sont produites sur les chaussées parisiennes, que les services ont particulièrement constatées au mois de février.

Dès l'apparition de ces désordres, une attention vigilante a été portée aux nids-de-poule, notamment dans les bois de Boulogne et de Vincennes et sur le boulevard périphérique.

C'est ainsi que de l'enrobé à froid a été appliqué, 60 tonnes ont été utilisées depuis l'apparition de ce phénomène.

Pour autant, l'effet de ces interventions d'urgence reste d'une durée limitée en raison de la circulation et la situation nécessite une action de fond, visant à traiter durablement ces désordres.

Récemment, depuis le 20 mars, après la période de neige, une nouvelle intervention est en cours et mobilise d'importants moyens techniques et humains et consiste à appliquer cette fois un enrobé à chaud sur les zones dégradées.

Enfin, les revêtements bitumeux dont la réalisation est inscrite au budget d'investissement seront mis en œuvre au printemps.

En dehors de ces dégradations bien identifiées, nous poursuivons de manière régulière le suivi et l'entretien de la chaussée. Une campagne d'été pour renouveler la chaussée serait contreproductive et coûteuse.

Sur les vœux proprement dits, je regrette la tonalité inutilement polémique du vœu de M. TRÉMÈGE et de l'U.M.P. qui m'oblige à y répondre par un avis défavorable : "tranchées", "météorites", ce n'est pas sérieux !

L'Exécutif aurait pu déposer un vœu en réponse, mais j'ai préféré donner un avis favorable au vœu présenté par Mme GALLOIS et les élus du groupe U.D.I. qui traitent de ce sujet important de manière plus équilibrée, même si les préconisations demandées sont d'ores et déjà mises en œuvre, mais enfin, pour aller dans le sens du consensus, je vous propose donc d'adopter ce vœu en quelque sorte comme réponse, mais, en revanche, de rejeter le vœu de l'U.M.P.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur TRÉMÈGE, vous maintenez votre vœu ou vous le retirez au profit du vœu de Mme GALLOIS ?

M. Patrick TRÉMÈGE. - Je le retire au profit de celui de Mme GALLOIS.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 49 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 63).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose d'aller déjeuner, je suspends la séance. Reprise à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures sept minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous avons presque deux heures de retard. Nous allons commencer.

2013 DVD 20 - Programme 2013 de mise en accessibilité aux usagers en fauteuil roulant de lignes de bus à Paris et demande des subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 20 concernant le programme 2013 de mise en accessibilité aux usagers en fauteuil roulant des lignes de bus à Paris et demande des subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.

Je donne la parole à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap adopté au Conseil de Paris de septembre 2012 indique dans sa partie bilancielle, je cite, "Qu'actuellement, les transports de droit commun et les transports adaptés (P.A.M.) ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes des personnes en situation de handicap".

Il est incontestable que le service P.A.M. constitue une offre alternative indispensable au succès grandissant et dont nous soutenons l'essor, tandis que son activité augmente de 8 % chaque année depuis sa création.

Il n'en demeure pas moins que ce constat précité témoigne de l'urgence des chantiers de mise en accessibilité. C'est notamment l'objectif du Schéma directeur d'accessibilité à l'espace viaire, et c'est aussi la logique à l'œuvre au sein du S.T.I.F., qui s'achemine vers la mise aux normes de l'ensemble de son matériel roulant.

A ce jour, l'ensemble des lignes de bus de jour et de tramway est accessible aux personnes en situation de handicap moteur à Paris. Cela signifie dans les faits qu'au moins 70 % des points d'arrêt desservis par la ligne sont aménagés et que 100 % du matériel roulant utilisé sur ces lignes est accessible.

A contrario, 86 % du réseau francilien R.A.T.P. est accessible pour seulement 20 stations de métro. C'est très peu, et les maigres progrès entrepris dans ce domaine font montre de difficultés logistiques et financières certaines, inhérentes à la structure même du métro souterrain. Se concentrer à court terme sur l'accès aux autobus parisiens ressortit dès lors d'une démarche pragmatique et volontariste que soutient mon groupe.

Cependant, cela n'interdit pas aux décideurs publics de faire preuve d'ambition. C'est pourquoi j'espère que dans les prochaines années l'accessibilité du métro pour les personnes à mobilité réduite, à savoir personnes en situation de handicap, femmes enceintes, personnes âgées ou encore couples avec de jeunes enfants et donc des poussettes, ne se limitera pas à une vingtaine de stations, comme aujourd'hui.

Néanmoins, je salue le périmètre du présent projet de délibération, qui s'attache au réseau Noctilien et vise à rendre praticable 13 lignes circulant la nuit.

Je m'interroge cependant sur les autres lignes constitutives du réseau, fait notamment de 36 lignes radiales et 2 lignes circulaires. Les travaux ont-ils déjà été entrepris pour les rendre accessibles ou un calendrier a-t-il été élaboré ?

Ce projet de délibération est présenté comme le dernier programme de travaux. Y a-t-il donc à craindre que certaines lignes passent au travers des mailles du filet ?

Quant à la mise aux nouvelles normes de lignes préalablement déclarées accessibles selon d'anciennes normes, à savoir une pente maximale de palette rétractable dont le coefficient varie, l'inflation normative dont relève ces travaux peut laisser perplexe. Le coût, dont la justification paraît des plus contestable au regard des critères d'utilité et de rationalité, n'est en effet pas négligeable pour la collectivité.

De plus, certains problèmes de maintenance de ces palettes semblent exister.

Aussi, la Mairie de Paris a-t-elle engagé des discussions avec ses partenaires - la R.A.T.P. et le S.T.I.F. - afin qu'un contrôle quotidien soit réalisé pour éviter de la sorte qu'un bus non opérationnel ne quitte le hangar le matin, laissant l'usager en fauteuil roulant sur le bord du trottoir, ce qui, de surcroît, rend bien sûr inopérants les investissements engagés en matière d'aménagement de la voirie ?

Enfin, le rapport parlementaire remis par la sénatrice Claire-Lise CAMPION au Premier Ministre le 1er mars dernier soulignait que seules 89 des 274 lignes de banlieue étaient accessibles.

Ce souci de discontinuité du maillage territorial est-il pris en compte par le Département de Paris ? Celui-ci travaille-t-il de concert avec les départements limitrophes afin de favoriser les déplacements au sein des petites et grandes couronnes ?

Monsieur le Maire, une indéniable volonté d'améliorer le quotidien et les parcours de vie des personnes en situation de handicap a présidé à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie parisienne que le groupe U.D.I., se reconnaissant dans ses préoccupations, avait par ailleurs voté.

La tâche est immense, à l'image du réseau viaire parisien, fort de ses 1.700 kilomètres, mais elle s'avère impérieuse à mesure que la date butoir de 2015, récemment remise en question approche.

C'est la raison pour laquelle j'espère que vous parviendrez à dissiper nos inquiétudes et je remercie M. BARGETON d'être venu cet après-midi pour répondre à mes questions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - M. BARGETON va répondre à vos questions et, en plus, il sera épaulé par Mme DUBARRY.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame BRUNO.

Je tenais à répondre à votre question, c'est la moindre des choses. C'est vrai que j'étais là pour l'apéritif et je suis revenu pour le digestif.

Je recommande aux services de la séance de ne pas trop procéder ainsi, mais, en l'occurrence, cela ne m'a pas dérangé et je pense que c'est important d'être là pour faire l'effort de répondre aux questions des élus.

Vous avez fait vous-mêmes l'effort d'annuler une réunion, je crois, pour pouvoir venir, alors que vous étiez présente et vous êtes revenue. Je vous en remercie.

Merci de ce que vous avez dit, effectivement nous approuvons la dernière phase du programme de mise en accessibilité du réseau de bus dans Paris pour un montant de plus de 800.000 euros, 821.000 euros, et nous sollicitons les subventions au S.T.I.F.

Je note que la Ville de Paris paye 25 % des dépenses et assure l'entretien. Il y a 36 lignes qui sont concernées et 771 points d'arrêt.

Je peux vous répondre tout de suite que, évidemment, Paris ne peut agir que pour Paris. La question des Noctiliens concerne le S.T.I.F. Je vous confirme qu'il est bien prévu de mettre aux normes leurs arrêts situés en dehors de Paris.

Evidemment, la Ville de Paris ne peut agir sur l'espace public qui ne relève pas de son territoire. Cela vaut aussi pour ce que vous avez dit sur la continuité en petite et grande couronne.

Evidemment, c'est à chacun ensuite des départements de faire l'effort sur ce qui concerne l'espace public dans ses limites territoriales. C'est évidemment un impondérable.

Pour le reste, l'objectif est bien de finir entièrement l'accessibilité à Paris sur le réseau bus.

Je vous confirme également que pour 23 lignes, il s'agit de mettre aux nouvelles normes des lignes qui répondaient déjà aux anciennes normes d'accessibilité au handicap.

14 arrondissements sont concernés par ce programme, on en voit l'ampleur et je crois que, évidemment, c'est indispensable pour une meilleure utilisation pour tous des réseaux de bus.

Je voudrais apporter quelques précisions sur le métro, puisque vous avez abordé cette question. Elle relève réglementairement du S.T.I.F., comme vous le savez. Pour Paris, l'obligation qui est faite au S.T.I.F. dans la loi de 2005 ne porte que sur les réseaux de surface, c'est-à-dire le bus et le tram.

Le tram est entièrement accessible, le réseau de bus l'est depuis 2010 et, comme vous le voyez, nous poursuivons les actions pour améliorer encore la qualité de cette accessibilité.

A l'horizon 2014, 100 % des points bus dans Paris seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Malgré cela, le S.T.I.F. a mené des études approfondies depuis 2005 en lien avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F. sur les réseaux souterrains.

Avant tout, il faut noter que plusieurs lignes proposent des accessibilités complètes ou partielles : la ligne 2, la ligne 6 ou la ligne 14 et les nouvelles stations mises en service.

Par ailleurs, en 2015, la totalité des stations du R.E.R. seront accessibles dans Paris. Les dernières opérations seront menées sur les gares du R.E.R. C, les plus nombreuses et les plus complexes.

Le scénario consistant à rendre accessible la totalité du réseau de métro n'a pas été exploré puisqu'il semble hors de portée financière. Cela coûterait probablement plus de 5 milliards d'euros.

Le S.T.I.F. a alors tenté de définir plusieurs scénarii de mise en accessibilité, notamment sur un réseau de stations qui sont les stations les plus vastes, avec le plus de correspondances, par exemple République, Châtelet, etc.

Alors, évidemment, il y a parfois des impossibilités techniques, lorsqu'il y a de nouvelles stations nous les mettons aux normes, mais, évidemment, s'il faut multiplier les ascenseurs et avoir une chaîne d'ascenseurs qui fonctionne toujours en permanence, on voit bien que, techniquement, on atteint certaines limites pour le réseau du métro qui est un réseau extrêmement ancien.

En tous cas, en 2015, il sera proposé aux usagers une accessibilité complète sur le bus, le tramway, le R.E.R. conformément à la loi.

Ce réseau sera complété par les dispositifs déjà disponibles dans les stations de métro les plus récentes et par ceux qui seront mis en place dans les stations de métro nouvelles et, bien sûr, il faut agir sur tous les handicaps, je pense notamment aux malentendants et aux malvoyants dans leurs déplacements.

Voilà les éléments complets, je crois, que je tenais à vous apporter en vous remerciant pour vos propos et votre investissement sur cette question.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme DUBARRY pour compléter cette réponse déjà complète.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe.- Justement.

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, je ne compléterai pas !

Mme BRUNO a évoqué - et cela me paraissait pertinent - le rapport de la Sénatrice CAMPION qui a été remis il y a une quinzaine de jours et je trouvais important de redire à quel point, en ce qui concerne Paris, ce but de 2015, tel qu'il était dans un premier temps affiché dans la loi de 2005, nous semble toujours être une réponse et la bonne réponse.

Tout le travail que nous faisons sur la mise en accessibilité de l'ensemble de nos établissements recevant du public, l'ensemble de nos 2.000 établissements recevant du public, va dans le sens de, autant que faire se peut, autant que possible, apporter la réponse en 2015.

En ce qui concerne le métro, je voulais vraiment insister sur le dernier point qu'a évoqué M. BARGETON, parce qu'il me paraît extrêmement important et c'est d'ailleurs ce que l'on retrouve aussi dans le rapport de la Sénatrice CAMPION.

L'accessibilité, cela ne veut pas dire que les personnes à mobilité réduite. La mise en accessibilité et l'accessibilité universelle, cela concerne tous les types de handicaps et je dois dire que la mission de la R.A.T.P., la mission Handicap de la R.A.T.P., travaille d'une façon très pointue dans ce sens.

M. BARGETON disait les malvoyants et les malentendants, elle travaille aussi pour les non-voyants et les non-entendants, c'est-à-dire les aveugles et les sourds, et elle a mis au point des dispositifs où elle réfléchit avec les innovations qui sont permises aujourd'hui, je pense par exemple à l'utilisation de smartphones, qui permettent de se retrouver dans les stations de métro, dans les plans d'une façon générale pour les déplacements, ce qui est aussi utile à un autre type de handicap le plus présent en France, je tiens à le rappeler, qui est le handicap psychique et le handicap mental.

Les personnes en situation de handicap mental et de handicap psychique sont celles qui ont le plus de mal et de difficultés à se déplacer parce qu'elles ont le plus de mal et le plus de difficultés à se retrouver, tout bêtement, dans la lecture d'un plan, de cette somme et cette masse d'informations qu'est la notion de déplacement.

Le travail qui est fait par la R.A.T.P. et que nous accompagnons avec Mme BRUNO, vous devez le savoir, la Commission communale d'Accessibilité va dans ce sens et je dois dire que c'est un travail à la fois très lourd, oui, compliqué en tout cas, parce que les normes, les variations dans les normes, etc. ; mais c'est passionnant.

Du coup, on se pose aussi la question de savoir à qui la Ville est accessible et c'est ce qui fait la richesse de ces interrogations, le foisonnement de ces réponses que nous apportons, qui peuvent paraître parfois trop partielles, c'est-à-dire qu'on apporte un petit truc ici et un petit truc ailleurs, mais qui en réalité, mises bout à bout, font que nous apportons une réponse cohérente à la mise en place de l'accessibilité universelle, avec, je le répète, cette visée de 2015 que nous avons toujours à l'esprit et dont nous espérons que nous allons, en 2015, pouvoir produire quelque chose de cohérent, un maillage territorial pertinent qui répondra à l'ensemble des personnes en situation de handicap, mais, comme vous l'avez dit, à l'ensemble des personnes ayant parfois des difficultés pour se déplacer : personnes âgées, jeunes enfants eux-mêmes et parents de jeunes enfants puisque, bien évidemment, ce sont aussi des populations qui sont concernées par ces problèmes et par ces questions.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 20).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'organisation des états généraux de la transition énergétique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 52 est relatif à l'organisation des états généraux de la transition énergétique à Paris.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. Une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Mes chers collègues, lors de la Conférence nationale qui s'est tenue en septembre 2012, le Gouvernement a ouvert le débat sur la transition énergétique qui fera l'objet d'une loi de programmation à l'automne 2013.

Dans cette perspective, des débats avec les différents acteurs et le grand public se dérouleront dans toute la France entre janvier et juillet 2013.

Dans ce cadre, la Région Ile-de-France a engagé la concertation avec la programmation de trois débats, dont deux se sont déjà tenus.

S'agissant de la concertation parisienne, il semblerait, Monsieur le Maire, que vous ne souhaitiez pas organiser d'états généraux de la transition énergétique. Notre Capitale ne pouvant rester à l'écart de tels enjeux, avec mon collègue Jérôme DUBUS, nous vous demandons de prendre l'initiative d'organiser un cycle de débats sur la transition énergétique afin que la Ville et le Département participent activement à la concertation et permettent aux élus, aux associations et aux Parisiens de contribuer à ce débat majeur.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie d'excuser René DUTREY, qui ne peut pas être là cet après-midi, donc je répondrai à sa place sur ce vœu qui est présenté par l'U.M.P.P.A.

Vous évoquez le débat national sur la transition énergétique qui a débuté en novembre 2012 et qui va se clôturer en juin prochain. Comme vous l'avez rappelé, il est l'occasion de nombreuses conférences sur le territoire national et fait l'objet de déclinaisons régionales comme l'a souhaité le Gouvernement.

La Région Ile-de-France organise ainsi durant le premier semestre trois débats de contribution à la future loi de programmation.

La Ville de Paris, par ses élus et les représentants des services, participe activement à ces débats, dont deux d'entre eux se sont d'ailleurs déroulés sur son territoire.

Dans le cadre de l'actualisation du Plan climat énergie de Paris, la Ville avait organisé à l'automne, lors des Journées parisiennes de l'énergie et du climat, une concertation avec les grands acteurs énergétiques de la métropole.

L'actualisation du Plan climat énergie de Paris, que nous avons votée en décembre dernier, avait pris en compte cette concertation et dressé les orientations de la transition énergétique de Paris à l'horizon 2020, ainsi que les grandes lignes d'un travail identique à mener au niveau métropolitain.

En effet, c'est bien au niveau de la métropole parisienne, en articulation avec l'échelle régionale, que doit s'envisager la réflexion sur la transition énergétique de Paris.

Comme vous le savez, nos réseaux de gaz, d'électricité, de chauffage urbain transcendent les frontières administratives. C'est pourquoi les responsables de "Paris Métropole" ont demandé à la conférence des partenaires de créer un groupe spécifique "transition énergétique". Ce groupe de travail a auditionné notamment la Ville de Paris. Les résultats seront communiqués aux élus de "Paris Métropole" au printemps pour les intégrer comme contribution au débat national.

Pour toutes ces raisons, la Ville a choisi de prendre une part active aux débats régionaux et métropolitains.

Avec toutes ces informations, je vous demanderais de retirer votre vœu, si vous en êtes d'accord.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Alors ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je maintiens mon vœu.

J'ajoute que la Ville pourrait faire un effort, notamment, pour mieux faire connaître tous les débats organisés par la Région sur notre territoire, parce que nous avons l'impression d'être tenus un peu à côté de cette concertation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2013 DEVE 38 - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'entretien des sanitaires publics dans les espaces verts de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 38 et l'amendement technique n° 53, cela va aller vite : lancement d'un appel d'offres pour l'entretien des sanitaires publics dans les espaces verts de la Ville de Paris.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Il s'agit simplement, et c'est assez intéressant, de faire intégrer des clauses sociales aux marchés qui seront présentés.

Je vous demande donc d'approuver cet amendement technique, qui n'est pas seulement technique, qui est aussi important pour nous.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 53, avec un avis favorable, évidemment.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 38 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DEVE 38).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au maintien d'un poste de surveillance dans le bois de Vincennes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 54 est relatif au maintien d'un poste de surveillance dans le bois de Vincennes.

Je donne la parole à Mme MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Il a été décidé de fusionner les brigades d'accueil du bois de Vincennes avec celles du Parc floral et cette fusion prévoit de supprimer les postes de surveillance et d'accueil dans le secteur du lac Daumesnil, le secteur Saint-Mandé.

La nouvelle organisation proposée s'oriente vers des rondes mobiles dans le bois en supprimant les deux postes fixes.

Or, aussi bien dans le secteur du lac Daumesnil que dans le parc de Saint-Mandé, ces deux localisations sont très fréquentées. Pour reprendre le vœu de M. NAJDOVSKI sur "Paris Respiré", il a utilisé pour décrire les alentours du lac Daumesnil la surfréquentation du site.

En plus, les concessionnaires du bois de Vincennes subissent une augmentation des actes de vandalisme et sont inquiets de la disparition des deux postes permanents dans ces secteurs.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est que les rondes ponctuelles ne peuvent pas remplacer les effets positifs d'un poste fixe comme la qualité du service de proximité, aussi bien avec les habitants, les familles, ainsi que la sécurité et surtout l'effet de dissuasion que ces postes ont.

Il est important de rappeler que la Ville de Paris s'engage à proposer un service de qualité aux Parisiens, notamment à travers le label "Quali Paris", qui est décerné par un organisme de certification indépendant et dont les engagements sont, entre autres, la qualité de l'accueil, la fiabilité des informations et des services, la facilité d'accès et d'orientation pour tous.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons que dans la nouvelle organisation qui est en train de se faire, soit maintenu un poste de surveillance, aussi bien dans le secteur du lac Daumesnil que dans le secteur de Saint-Mandé.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci.

D'abord, avant de répondre plus précisément sur la surveillance du bois de Vincennes, je voudrais quand même rappeler à l'U.M.P.P.A. qu'on ne peut pas tenir un double langage. Ce matin, on vous a entendu, à propos du rapport de la C.R.C., reprocher à la Ville de créer des milliers de postes et de faire exploser la masse salariale ; on l'a bien entendu. D'un autre côté, vous vous plaignez quand on essaye de retravailler, la répartition du personnel, entre directions... C'est contradictoire ; soit vous avez une position de principe comme quoi quand on crée de nouveaux équipements, on crée des postes supplémentaires, soit vous pensez qu'il faut supprimer des postes. C'est ce que vous nous demandez par principe mais par moments, sur des cas très particuliers, vous avez une doctrine complètement inverse. Je tenais à le rappeler à l'Assemblée, parce que je ne peux pas entendre ce double langage.

Sur le bois de Vincennes, il est proposé de rassembler deux brigades en charge de l'accueil et de la surveillance et d'organiser leur mission depuis le Parc floral, où tous les agents prendront désormais leur poste, des locaux rénovés permettant de les accueillir dans de meilleures conditions que les locaux actuels.

La nouvelle organisation vise à optimiser la gestion de la surveillance. Le périmètre d'intervention est conservé sur l'ensemble du bois, mais les tournées sont revues. Il n'est pas possible de maintenir une présence permanente sur le site de Saint-Mandé et du lac Daumesnil dans un contexte de diminution des effectifs.

Il convient de préciser que la brigade volante, constituée aujourd'hui d'une dizaine de personnes, soit, en moyenne, cinq à six agents présents par jour, n'a pas vocation à assurer la sécurité sur un périmètre aussi étendu que le bois ; je rappelle qu'il fait 995 hectares.

Pour ce qui concerne les événements importants qui se déroulent dans le bois de Vincennes, et notamment sur la pelouse de Reuilly, la sécurité est toujours assurée par la police nationale, avec la présence des agents de la Direction de la protection et de la prévention.

Avec toutes ces informations, je vous demande de retirer votre vœu ; sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Valérie MONTANDON. - Je le maintiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la dénomination du Zoo de Vincennes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 55 est relatif à la dénomination du zoo de Vincennes.

Monsieur le conseiller Gérard REY, vous avez la parole.

M. Gérard REY. - Vous avez pu entendre ce matin Mme BLUMENTHAL intervenir sur le bois de Vincennes, elle a cité clairement le zoo de Vincennes ; eh oui, c'est la dénomination classique, ce zoo s'appelle le "zoo de Vincennes".

Ce zoo a été fermé en 2008, il va être rouvert en 2014 et il est prévu de changer ou il est possible que le propriétaire, c'est-à-dire le Muséum national d'histoire naturelle, change son nom en "parc zoologique de Paris".

Je trouve que c'est une dénomination qui coupe de l'histoire et des habitudes parisiennes. Aussi, je suggère que la Ville de Paris demande à ce que ce nom de Vincennes soit maintenu dans son nom ; je fais cette proposition qu'à l'avenir, cette dénomination pourrait être : le Parc zoologique de Paris-Vincennes. C'est peut-être secondaire, pas important, mais pour les Parisiens, cela fixe les règles.

Pour le coup, c'est la dénomination actuelle et je souhaite que sa référence soit maintenue et que sa localisation soit inscrite dans son nom.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait !

Madame GIBOUDEAUX, votre avis ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Mon avis est de donner un avis favorable à ce vœu, sachant quand même que c'est le Muséum d'histoire naturelle qui décidera, in fine, de la dénomination qu'il souhaite donner au site.

C'est vrai que le nom officiel est "Parc zoologique de Paris", mais le public, depuis 80 ans, a pris l'habitude de le dénommer "zoo de Vincennes", car il se situe dans le bois de Vincennes.

Il est tout à fait possible de proposer ce vœu, sachant que, je le rappelle, in fine, ce sera le Muséum d'histoire naturelle qui décidera.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 65).

2013 DPE 28 - Approbation des modalités de lancement d'un marché de mise à disposition de moyens matériels et humains pour le stockage et le transport des déchets encombrants de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 28 relatif au marché de mise à disposition de moyens pour le stockage et le transport des déchets encombrants de la Ville de Paris.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour 5 minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, qui porte sur les nouveaux marchés pour la gestion des centres de récupération et de tri des encombrants en apport volontaire, appelle plusieurs remarques.

D'abord, et contrairement à ce qui nous avait été annoncé en 4e Commission, nous n'avons toujours pas eu communication de l'étude de la D.U.C.T. fondant l'opportunité d'un retour en régie, ni reçu les éléments précis demandés sur l'évolution de la fréquentation des C.V.A.E. et les tonnages déposés.

Par ailleurs, le 15e arrondissement étant concerné par ce projet de délibération, en raison de la présence d'une déchetterie sous le périphérique au niveau du quai d'Issy-les-Moulineaux, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que la Ville améliore la visibilité, l'aspect et le fonctionnement du C.V.A.E. du 15e arrondissement.

Sur le plan environnemental d'abord, autant le centre de tri des déchets du SYCTOM situé en lisière du 15e arrondissement est parfaitement intégré dans le paysage, autant notre déchetterie du quai d'Issy est sinistre et vieillissante, donnant aux automobilistes empruntant le périphérique et à nos voisins d'Issy une image désastreuse de la politique de propreté de la Ville de Paris.

Sur le plan des accès, ce centre enfoui sous le périphérique mériterait de disposer d'une meilleure signalétique.

Enfin, sur le plan du fonctionnement, les bennes gagneraient à être plus régulièrement vidées, afin que les usagers ne s'entendent plus répondre que les caissons sont pleins.

En dernier lieu, je tiens à attirer votre attention sur la sécurité des personnels de la déchetterie mais aussi des habitants qui viennent se débarrasser de leurs encombrants. En effet, des individus souvent présents à l'entrée de la déchetterie harcèlent les usagers se rendant à l'espace de tri, allant même jusqu'à se servir directement dans les coffres des véhicules. J'ajoute que cette déchetterie, comme d'autres sans doute, est régulièrement visitée la nuit, contraignant les employés à nettoyer les dégâts le lendemain matin.

Monsieur le Maire, je souhaite que ce projet de délibération vous donne l'opportunité de prendre en compte tous ces dysfonctionnements, afin d'offrir un meilleur service à tous les Parisiens qui, soucieux de contribuer au respect de l'espace public et à la valorisation de leurs encombrants, font l'effort de se déplacer à la déchetterie.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère collègue de votre intervention.

D'abord souligner que ces délibérations sur les C.V.A.E., comme vous l'avez indiqué, n'amènent pas tellement de changement dans les deux projets de délibération eux-mêmes, mais du changement dans ce qu'il n'y a pas dans ces deux projets de délibération, c'est-à-dire effectivement qu'il n'y a pas de renouvellement de lancement d'un marché sur l'accueil dans les C.V.A.E., puisque nous avons décidé de remunicipaliser cet accueil, suite à un certain nombre de dysfonctionnements, dont d'ailleurs vous avez fait la remarque sur le C.V.A.E. du 15e arrondissement, mais que l'on peut retrouver sur d'autres C.V.A.E.

Il y a actuellement sept C.V.A.E. de déchetterie sur Paris. Il y a en plus un certain nombre de centres relais qui aident justement à décharger les bennes, comme vous l'avez dit, et nous souhaitons pouvoir dans l'avenir développer à la fois ces déchetteries et les centres relais. Parce que, si aujourd'hui les Parisiennes et les Parisiens peuvent, soit à travers Paris.fr et soit à travers le 39-75 directement contacter les services de la Ville pour que les encombrants puissent être retirés en bas de chez eux, il serait évidemment plus économique pour la Ville qu'un certain nombre d'entre eux, pas tous évidemment car il y a des problèmes de locomotion et de moins à moins de voiture à Paris, puissent amener effectivement leurs principaux déchets directement dans ces déchetterie, les C.V.A.E.

Vous m'avez demandé lors de la 4e Commission la transmission de l'étude de la D.U.C.T. Je vous ai indiqué que nous avons besoin de pouvoir vérifier tous les aspects. C'est une étude qui n'est pas menée par l'inspection générale mais par la D.U.C.T. et il n'y a pas dedans d'anonymat. Un certain nombre de choses sont citées très directement.

Nous sommes en train d'expurger tout cela avec la D.U.C.T. pour en faire une communication. Je vous avais dit qu'on essayait de la faire avant le Conseil de Paris, cela sera dans les prochains jours, je l'espère, mais en tout cas cela vous sera communiqué. Vous ne serez pas surpris par son contenu, parce que cela ressemble tout à fait à ce que vous décrivez dans le 15e arrondissement et ce que l'on a pu constater ailleurs. C'est pour cela que nous avons choisi la remunicipalisation, pour mettre fin à cela et avoir des agents mieux formés, qui ne laissent pas rentrer n'importe qui pour se servir dans les containers, ou bien pour répandre les containers par terre comme vous l'avez décrit sur ce qui a pu se passer la nuit.

Par contre, sur la fréquentation des C.V.A.E., en tonnage et en visites, dès vendredi nous avons communiqué à l'ensemble des membres de la 4e Commission ces éléments par mail. Si vous ne les avez pas reçus, je vous les retransmets par écrit durant ce Conseil. Nous allons les rechercher et vous les redonner mais j'ai validé l'envoi vendredi et normalement vous auriez dû les recevoir.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur votre intervention. Par ailleurs, nous souhaitons pouvoir développer ces centres et des déchetteries. Nous souhaitons d'autant plus pouvoir le faire que nous rencontrons aujourd'hui des difficultés. Des difficultés qui, comme tout établissements parisien, sont liées au foncier, mais avant tout sont liées à la difficulté pour les Parisiennes et les Parisiens à accepter l'implantation de telles déchetteries dans leur proximité immédiate.

De ce point de vue-là, je profite de votre intervention pour saisir l'ensemble des élus et des membres du Conseil de Paris, pour qu'il puisse y avoir des efforts de pédagogie qui soient faits auprès de nos concitoyens sur l'importance de l'implantation locale et l'importance de la proximité de ces déchetteries pour que l'on puisse développer ce service-là. Cela nous permettra d'en développer l'accueil, comme on le fait aujourd'hui, mais aussi la proximité.

En vous remerciant de votre intervention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 28).

2013 DPE 20 - DPP 2 - Adhésion de la Ville de Paris au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) et versement de la cotisation pour l'année 2013.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet DPE 20 - DPP 2 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au Centre européen de prévention des risques d'inondations.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour rappeler l'enjeu que représente le risque d'une crue centennale à Paris.

La Ville précise dans l'exposé des motifs qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour se protéger contre ce risque, mais je crois qu'il est alors indispensable que notre Capitale puisse discuter sérieusement du projet du barrage réservoir de la Bassée et des choix qui ont été émis jusqu'à présent.

Les experts évaluent les dégâts que produirait une crue centennale à plus de 15 milliards d'euros par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme et toucherait 850.000 Franciliens directement. L'enjeu, comme vous le constatez, est donc énorme.

En dépit des différents plans de prévention mis en place, notre Capitale n'apparaît pas aujourd'hui en capacité d'y faire face. Les Grands lacs de Seine ont élaboré le projet de barrage réservoir de la Bassée comme rempart pour limiter au maximum ces conséquences dramatiques. C'est aujourd'hui le seul projet crédible en capacité de le faire.

A travers la construction de dix gigantesques casiers, capables de stocker 55 millions de mètre cubes, ce système permettrait de baisser le niveau de crue de 20 à 50 centimètres, et ainsi de réduire de 30 % les dommages en cas de catastrophe du type de la crue de 1910.

Le coût peut paraître important, 500 millions d'euros, mais il faut le mettre en rapport avec son efficacité : en réduisant d'au moins 20 centimètres le risque de crue, il peut réduire de 30 % le montant des dégâts évalué à 15 milliards. L'efficacité du dispositif est donc réelle.

Or, devant les hésitations et le manque de volonté des pouvoirs publics, il n'est aujourd'hui envisagé que la réalisation d'un seul casier pilote. Un seul casier pilote pour un montant de 100 millions d'euros et qui ne réduira que de 5 centimètres le risque d'inondation.

Ce choix apparaît illogique, puisque le rapport coûts et avantages lui est totalement défavorable. On choisit la réalisation d'un seul casier pour 100 millions avec une baisse de 5 centimètres du niveau d'inondation, c'est-à-dire sans effet alors que la réalisation de l'ensemble des dix casiers permettrait de baisser le niveau de 20 à 50 centimètres pour 500 millions d'euros. Donc l'efficacité en termes de réduction des dégâts est démontrée.

On sait pourtant que l'enjeu réside dans la capacité à éviter le dépassement d'un seuil critique, un seuil critique qui se situe précisément dans cette capacité à réduire d'au moins 20 centimètres le niveau d'inondation, en cas de fameuses crues de type 1910.

Je regrette ces décisions de ne réaliser qu'un projet pilote, le choix financièrement le plus coûteux à la collectivité au final. D'ici l'été, l'Etat devra confirmer ou non ce choix.

J'espère qu'il est encore temps de faire entendre raison sur ce dossier. Il s'agit typiquement d'un projet d'intérêt métropolitain. Nous avons là l'occasion de montrer que le Grand Paris n'est pas qu'une logique de concepts, mais qu'elle peut s'appliquer dans le concret, dans une vision de long terme pour l'ensemble de la Région-Capitale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LE STRAT, vous avez la parole.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Fabienne GASNIER.

S'il est vrai que l'on connaissait déjà les marronniers de la presse, de fait vous avez aussi un peu votre marronnier, puisque vous me posez à peu près toujours la même question sur le même sujet, sachant en plus que cette question devrait plutôt être posée au sein de l'institution des barrages réservoirs Grands lacs de Seine, dans laquelle tous les départements concernés sont représentés, notamment celui des Hauts-de-Seine, et tous les groupes politiques sont représentés, notamment le vôtre.

Donc, cette question, à laquelle je vais répondre, à mon avis, devrait plutôt être débattue au sein de l'institution.

Vous avez vous-même, d'ailleurs, à la fois fait la question et la réponse. Vous avez parlé de la crue ; on sait tous qu'elle arrivera. La seule incertitude, c'est le moment auquel elle arrivera. On sait tous aussi qu'aujourd'hui Paris est devenue plus vulnérable qu'en 1910, lors de cette grande crue centennale. Vous avez aussi répondu sur le fait que nous sommes déjà engagés avec le projet de la Bassée, avec une expérimentation, comme vous l'avez dit, d'un casier pilote.

Cela concerne bien au-delà du seul contour du Paris Métropolitain. Dans votre question, vous avez l'air de considérer que cela ne devrait concerner que Paris ou le Grand Paris, mais sachez que la crue de la Seine, cela concerne également la crue de l'Yonne, donc c'est sur un territoire bien plus vaste que le territoire parisien ou le territoire métropolitain.

Vous savez, mais j'ai l'impression de lasser un peu mon auditoire à force de le répéter, que la Ville de Paris, contrairement à vos assertions, est totalement préparée par ses différents plans de continuité de service, ses plans de prévention des risques, ses plans de sensibilisation, d'information et de culture du risque qui peuvent être analysés, étudiés et les informations sont même données sur le site de "paris.fr".

Par ailleurs, je vous convie, et je le dis au nom de Myriam EL KHOMRI et de moi-même, je vous convie, le 26 avril prochain, à la restitution d'une mission qui a été faite par la DPP après la catastrophe de Sandy à New York. Une mission a été envoyée là-bas pour comprendre les impacts de cette catastrophe à New York, et nous avons une

restitution le 26 avril. Avec Myriam, nous avons décidé d'ouvrir cette réunion aux membres de la 4e et de la 5e Commission, ce qui prouve, et c'est assez rare, que nous n'avons pas la volonté de cacher quoi que ce soit... et d'informer le plus largement possible notre Assemblée des risques et des moyens de prévenir la crue majeure, la crue centennale, quand elle surviendra à Paris.

Que vous dire de plus, si ce n'est que nous avons déjà tous les outils de prévention. Si, par contre, vous voulez convaincre d'autres acteurs de contribuer financièrement à ce que le projet de la Bassée soit supporté par d'autres financeurs que les seuls départements, je vous engage, comme je vous l'ai dit la dernière fois, à travailler de concert avec nous pour que ce projet soit porté par un ensemble de bénéficiaires, sachant que ce n'est pas seulement le Département de Paris qui serait concerné mais bien d'autres départements.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 20 - DPP 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 20 - DPP 2).

2013 DEVE 37 - DJS 293 - Adoption du règlement intérieur des pelouses d'Auteuil (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la poursuite des négociations avec France Galop pour les tranches horaires de fermetures des pelouses centrales.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité des équipements sportifs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 37 - DJS 293 et aux vœux n° 56 et n° 57 du groupe U.M.P.P.A. : adoption du règlement intérieur des pelouses d'Auteuil.

Madame Laurence DREYFUSS, vous avez la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2006, rappelons-nous, le rêve : après la plaine de Bagatelle, le projet de l'aménagement des pelouses d'Auteuil en plaine de jeux ! C'était un espace supplémentaire pour le 16e arrondissement. La joie !

Mais 2010, le cauchemar : la programmation de la destruction du stade Jean Bouin !

Monsieur le Maire, vous comprendrez que la plaine de jeux des pelouses d'Auteuil n'a rien à voir avec ce stade. C'est pourquoi, dès juillet 2010, nous étions contre ce projet d'aménagement, considérant que les équipements prévus ne pouvaient, de fait, pas remplacer des équipements perdus par la démolition-reconstruction du stade Jean Bouin. En effet, les caractéristiques du projet s'apparentaient davantage à la plaine de jeux. D'ailleurs, M. Jean VUILLERMOZ, dans Le Parisien, disait : "Ce site, jusqu'ici privatisé pour les courses hippiques, sera accessible à tous. Ce sera un nouveau jardin public pour les habitants."

Quid des sportifs ?

Les difficultés internes au site : avec 33 jours de courses durant l'année scolaire, solution insuffisante et inadaptée face aux problématiques du 16e concernant la pratique du sport de proximité et du sport scolaire. Alors, ne parlons même pas de remplacer les équipements perdus pour la future extension de Roland Garros.

Aujourd'hui, nous voilà devant le fait accompli : la Ville nous présente un règlement intérieur inédit. L'imbrication des équipements sportifs et du jardin conduit les services de la Ville à considérer cet ensemble comme un équipement unique pour sa gestion.

Alors, Monsieur le Maire, quelques questions précises.

Où en est votre négociation avec France Galop sur ces 33 jours de course ?

Quels sont les horaires d'ouverture et de fermeture des pelouses A et C pour les scolaires et les associations, de la pelouse B pour tout public ? Enfin, ces horaires peuvent-ils être différents ou seront-ils identiques ?

Combien de personnels pour le gardiennage ? Ce gardiennage sera-t-il permanent ?

Pour revenir sur le personnel, ces personnels ne sont pas des personnels de la communication, mais ce sont des personnels de Direction et ce sont des personnels dont on a besoin quand un équipement est ouvert.

Enfin, c'est un moment de vérité, Monsieur le Maire. Vous nous rappelez à chaque fois que, pour les scolaires et pour les associations, ce sera mieux après qu'avant. Comment peut-on croire qu'une plaine de jeux est mieux qu'un stade, voire deux stades ?

Alors, Monsieur le Maire, vous comprendrez notre obstination à vouloir sauver le stade Georges Hébert. En effet, depuis décembre 2010, avec mon collègue David ALPHAND, nous sommes contre l'annexion de ce stade par le C.N.E., le Centre national d'entraînement pour les jeunes tennismen, conséquence de feu l'extension de Roland Garros.

En effet, les jeunes footballeurs sont à Clairefontaine, les jeunes rugbymen à Marcoussis. Alors, pourquoi imposer aux Parisiens et au 16e arrondissement que les jeunes tennismen devraient rester à Paris intra muros ?

Voilà pour vous, Monsieur le Maire, un bon projet d'aménagement du territoire pour le Grand Paris.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, du fait de la destruction imposée de Jean Bouin, l'aménagement des pelouses sportives d'Auteuil devient de plus en plus une impérieuse nécessité et leur ouverture la plus rapide possible pour répondre favorablement au sport de proximité, cher à toute l'équipe municipale du 16e.

En vue de la livraison et de l'ouverture prochaine au public (juin 2013) de ces pelouses, il est proposé l'adoption d'un règlement intérieur. Ce projet de délibération n'aurait en lui-même pas dû souffrir de discussions particulières dans son principe et c'est en ce sens que le député-maire Claude GOASGUEN et l'ensemble du Conseil l'a voté favorablement.

Cependant, il convient d'observer en premier lieu que l'élaboration de ce projet de règlement n'a fait l'objet d'aucune concertation en amont avec le maire d'arrondissement et ses adjoints en charge des sports et des espaces verts.

Par ailleurs, ce nouvel espace public est composé, en fait, de deux parties bien distinctes dans leur usage :

- les équipements sportifs, pelouses A et C ;
- et un espace vert pelouse B.

Or, le projet de règlement soumis au vote du Conseil ne différencie pas explicitement les plages d'horaires d'ouverture des équipements sportifs, traditionnellement ouverts jusqu'à 22 heures 30 toute l'année, de ceux des espaces verts qui ferment dès la fin de l'après-midi.

Enfin, il avait été évoqué avec France Galop la possibilité de réduire les plages de fermeture des équipements tous les jours de courses à une demi-journée et non pendant toute la journée, ce qui n'est pas non plus mentionné dans le projet de règlement.

Aussi, le Conseil du 16e arrondissement a donc voté favorablement le projet de délibération mais a présenté deux vœux.

Premier vœu : que la Ville de Paris rende accessibles les équipements sportifs à des horaires plus larges que ceux fixés pour l'accès aux pelouses centrales, à savoir :

- pour tout public, 8 heures à 17 heures d'octobre à mars, à 20 heures en avril et septembre, à 21 heures 30 de mai à août, y compris les 1er mai, 14 juillet et 15 août ;

- pour les associations et les scolaires, l'accès aux horaires habituels fixés par la DJS, soit jusqu'à 22 heures 30 toute la semaine et 18 heures le dimanche.

Deuxième vœu : que la Ville de Paris, en associant la mairie du 16e, poursuive ses négociations avec "France Galop" pour obtenir la réduction maximale des tranches horaires de fermeture des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil du fait des courses hippiques.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Maire, cher Jean VUILLERMOZ, de votre intervention personnelle dans cette demande pour satisfaire les associations sportives et les scolaires de notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je croyais que ma collègue GIBOUDEAUX allait intervenir, mais non.

Merci pour vos deux vœux.

En ce qui concerne Mme DREYFUSS, le rêve est devenu une réalité ! Vous avez sur les pelouses d'Auteuil un jardin accessible au public alors qu'il ne l'était pas jusqu'à maintenant et une grande balade ouverte pratiquement toute la journée.

Vous avez aussi trois terrains de grands jeux : un terrain de football en herbe avec une piste d'athlétisme, un terrain de rugby et un terrain de hockey sur gazon qui sera l'un des plus beaux de la Région Ile-de-France, ouvert à tous les publics, y compris évidemment aux scolaires. Le rêve est donc réalisé !

En même temps, je voudrais vous dire que vous devriez lire les vœux de vos collègues du 16e arrondissement qui, pour une part, répondent à vos questions. Je ne comprends pas bien votre demande.

En ce qui concerne les vœux, je dirai avis favorable aux vœux, bien sûr, mais je souhaite malgré tout préciser qu'il sera difficile de ramener la fermeture à une demi-journée les jours de course, je vous le dis. Pourquoi ? Parce que les horaires précis des courses ne sont connus que la veille des courses, et il y a un processus de mise en place - arrosage, nettoyage des pelouses, mise en sécurité - très important, lourd à organiser et fondamental pour les courses qui se déroulent à Auteuil.

L'utilisation des installations sportives en même temps que la préparation est donc impossible pour des raisons de sécurité manifestes. Les temps de préparation avant et après les courses sont au minimum de deux heures.

Evidemment, dans l'immédiat, je pourrais dire que ces délais ne permettront guère d'envisager une exploitation avant ou après les courses mais je vous redis ce que j'avais dit : nous essaierons de continuer à négocier avec "France Galop" pour essayer de faire en sorte que les horaires des courses correspondent le mieux possible. Il est évident qu'on peut faire des courses entre 11 heures et 14 ou 15 heures, mais on peut aussi faire des courses de 14 heures à 17 heures ou en soirée. Les conditions ne sont donc pas tout à fait les mêmes.

En ce qui concerne George Hébert, Madame, vous revenez chaque fois sur cette question, c'est aussi un marronnier. Je ne vais pas revenir sur le C.N.E., mais vous savez comme moi qu'il y aura aussi un espace sur Georges Hébert pour les scolaires du 16e arrondissement.

Sur les horaires d'ouverture, au-delà des problèmes des jours de course, les horaires que vous mentionnez seront ceux-là. Evidemment, les créneaux réservés aux associations qui utilisent les espaces sportifs correspondent à des horaires plus étendus que ceux des jardins. Entre la fermeture au public et la fin des créneaux associatifs, les entrées seront filtrées afin de ne recevoir après la tombée de la nuit que les associations réservataires.

Avis favorable aux deux vœux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 56 dans le fascicule du groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 66).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 57 dans le fascicule du groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 67).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 37 - DJS 293.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 37 - DJS 293).

C'est Jean VUILLERMOZ qui s'est rassemblé !

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la Maison des Associations du 20e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - 5e Commission : nous examinons les vœux non rattachés.

Le vœu n° 58 est relatif à la maison des associations du 20e arrondissement.

La parole est à Mme BACHE pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Environ 3.000 associations sont recensées dans le 20e arrondissement et c'est un signe de la vitalité démocratique et du dynamisme auxquels Frédérique CALANDRA, la maire, moi-même et je crois, tous les élus du 20e arrondissement sont particulièrement attachés. Il est en effet très positif que des habitants s'investissent dans la vie de leur cité.

Bien sûr, nous souhaitons leur offrir des moyens qui soient à la hauteur de cet investissement. 3.000 associations, je disais, mais seulement 712 sont inscrites à notre maison des associations alors que dans des arrondissements semblables, ce sont souvent plus de 1.000 associations qui sont inscrites.

Cela s'explique d'abord par la situation excentrée de notre maison des associations, dans le Nord de l'arrondissement, mais cela s'explique surtout par l'exiguïté des locaux - seulement 180 mètres carrés, qui plus est éclatés en trois sites.

Le 20e est beaucoup moins bien équipé que des arrondissements de population semblable, mais même que des arrondissements de taille et de population bien moindres.

Il est donc, vous le comprenez, bien légitime que le groupe S.R.G.A. et au-delà, l'ensemble des élus du 20e, s'adresse au Conseil de Paris pour lui demander par ce vœu de remédier à cet état de fait, et qu'il soit recherché des locaux mieux situés, mais surtout d'une taille qui permette de répondre aux besoins et au dynamisme des associations du 20e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour vous répondre, M. Hamou BOUAKKAZ a la parole.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Madame BACHE, mes chers collègues, la première mandature a été consacrée à doter chaque arrondissement d'une maison des associations, ce qui a été un tour de force.

Je me suis pour ma part efforcé depuis 2008 de faire vivre ces équipements et d'en optimiser l'utilisation, à telle enseigne que le nombre d'associations inscrites en maison des associations a bondi de plus de 70 % depuis 2008.

Grâce à une implication exceptionnelle d'équipes particulièrement dévouées, ces maisons des associations offrent une palette de services indispensables à un tissu associatif que la crise que nous traversons a fortement sollicité : accueil, expertise et formation - plus de 200 formations en 2012 à destination de plus de 2.000 participants.

Vous posez, chère Marinette BACHE, la question des locaux. C'est une question lancinante à Paris et l'élu du 20e que je suis, au risque d'être schizophrène, ne peut pas vous donner tort.

Mais je dois vous dire que malgré l'avis favorable que j'émettrai à ce vœu, je n'aurai pas assez de toutes les énergies de tous les élus en charge pour trouver des locaux bien placés et suffisamment grands pour accueillir toute la vitalité associative du 20e arrondissement.

Haut les cœurs ! Je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 68).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la reconnaissance de l'activité de l'Institut Civitas comme d'intérêt général.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 59 est relatif à la reconnaissance de l'activité de l'Institut Civitas comme d'intérêt général.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu le débat au sujet de l'Institut Civitas qui, je vous le rappelle, se définit comme une œuvre de reconquête politique et sociale visant à rechristianiser la France.

Evidemment, nous avons déjà échangé, nous vous avons déjà alerté sur le fait que cette association absolument pas laïque s'est déjà caractérisée par différentes manifestations pendant lesquelles elle a pu bafouer publiquement la laïcité, pendant lesquelles elle a pu tenir des propos homophobes.

Cette association dispose de moyens financiers par le biais de dons, qui bénéficient eux-mêmes d'une déduction fiscale sous la forme d'une réduction d'impôt. Cela signifie que l'Etat, et donc l'ensemble des citoyens et citoyennes, financent Civitas en renonçant à percevoir 60 à 66 % du montant de ces dons au travers de réductions d'impôt acquittées par les donateurs.

Nous demandons donc à travers ce vœu que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du Ministre de l'Economie, M. Pierre MOSCOVICI, afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que cette aide publique cesse et que Civitas ne soit plus reconnue d'intérêt général, comme, je crois, l'ont également demandé un certain nombre d'élus socialistes dernièrement, que je tiens à saluer chaleureusement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, vous avez en effet le mérite de la constance puisque vous m'avez interpellé sur cette question au mois de décembre.

Que l'on soit bien clair : s'il s'agit de vous dire que l'Institut Civitas est un mouvement d'extrême droite et que, sur ces bancs, nous sommes très nombreux, je dirai même je l'espère unanimes, à vouloir lutter contre les mouvements d'extrême droite, je suis tout à fait prêt à le proclamer urbi et orbi.

On sait ce qu'est ce mouvement qui veut rechristianiser la France, qui a la nostalgie du temps où la religion catholique régnait sur la politique intérieure, extérieure et culturelle de la France, comme le dit le directeur de la revue "Goliath", une revue catholique bien connue.

On sait - et d'ailleurs on éprouve un certain effroi à l'idée de raconter ces faits - que cette organisation s'est aussi rendue coupable de violences à l'encontre, dernièrement, de la journaliste et essayiste Caroline FOUREST ou de représentantes du mouvement des Femmes.

Nous savons tout cela et nous nous en affligeons, nous protestons véhémentement.

Cependant et comme il y a trois mois, je me vois contraint de vous demander soit de retirer ce vœu soit d'accepter que je demande à ce que l'on ne le vote pas, parce que la notion d'intérêt général ne s'apprécie pas de la même façon entre nous, dans cette Assemblée, ou sur le plan fiscal.

Sur le plan fiscal, une association qui se déclare d'intérêt général peut faire bénéficier ses donateurs d'une déduction fiscale sur la seule foi de son objet et sans aucun visa préalable de l'administration.

La notion d'intérêt général a une signification très précise en fiscalité et, comme je le disais, ne recoupe pas nécessairement ce que nous appelons l'intérêt général ou le bien commun.

En effet, un organisme est dit d'intérêt général quand il a une gestion désintéressée, pas d'activités lucratives et ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

Aujourd'hui, c'est la loi et je ne propose pas que le Conseil de Paris demande à ce que l'on contrevienne à la loi.

Par ailleurs, n'étant pas un adepte de la métempsycose, je ne me réincarne pas en député. Je crois que des questions ont été posées à l'Assemblée nationale aux Ministres et je serai évidemment attentif aux réponses, mais, au regard de la loi telle qu'elle est aujourd'hui, je ne peux pas demander l'adoption de ce vœu.

Je vous demande soit de le retirer soit je donnerai un avis défavorable sur la forme, soyons bien clairs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la lutte contre la mendicité agressive.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 60 est relatif à la lutte contre la mendicité agressive.

Je donne la parole à Mme KUSTER, maire du 17e arrondissement, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à la lutte contre la mendicité agressive.

En effet, vous le savez, la présence constante de personnes d'origine Rom sur la voie publique dans plusieurs artères du 17e arrondissement (mais, je le sais, ailleurs je crois dans Paris) nous apparaît comme un phénomène qui devient de plus en plus important.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de lutter contre cette mendicité agressive, les réseaux mafieux qui la composent et les trafics dont cette population fait l'objet avec, on le sait par ailleurs, de très mauvaises conditions de vie et d'hygiène dans lesquelles ces populations vivent.

Par ailleurs, je dois aussi souligner que la cohabitation avec les habitants est de plus en plus difficile ainsi qu'avec les commerçants.

En effet, les conséquences en termes de propreté et les risques sanitaires liés à l'état de la voie publique suite aux fouilles régulières des poubelles par ces personnes qui les renversent sur la voie publique ne sont plus supportables par les habitants car, qui plus est, ce sont les commerçants qui sont verbalisés pour non-conformité à la réglementation en matière de ramassage de poubelles.

Je rappelle enfin que la délinquance des personnes d'origine Rom représente, selon le Parquet de Paris, une part très importante des faits commis, particulièrement chez les mineurs, et cela a été rappelé aux maires d'arrondissement il y a de cela encore quelques jours.

Or, le vœu présenté par la majorité municipale du 17^e arrondissement en mars 2012, demandant l'extension de l'arrêté préfectoral de lutte contre la mendicité agressive, a été rejeté sous prétexte que ce dispositif n'avait pas fait ses preuves dans les autres arrondissements qui en avaient fait l'objet, dont le 1^{er} arrondissement, ce que nous sommes quelques-uns à contester.

Pourtant, cet outil, nous le savons maintenant, représentait un levier d'action efficace au service des forces de police.

Considérant que, à ce jour, aucune amélioration n'a été apportée malgré les engagements du Préfet, je demande en tant que maire du 17^e arrondissement avec tous les élus de la majorité municipale que le Préfet de police informe les élus des actions alternatives de l'arrêté anti-mendicité, menées pour lutter contre la mendicité agressive dans le 17^e arrondissement, sachant que celle-ci n'a jamais été aussi présente.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, nous avons effectivement eu ici l'occasion à plusieurs reprises d'aborder la question des arrêtés anti-mendicité. Si leur efficacité, dans un premier temps, n'a jamais été contestée, il est clair que leur intérêt opérationnel avait diminué avec le temps. Je ne reviendrai pas ici sur les raisons pour lesquelles cet intérêt avait diminué.

Pour autant, dès le mois de juin dernier, le Préfet de police, au moment où il décidait effectivement, non pas d'abroger les arrêtés, mais de ne pas les reconduire, avait, devant vous, fait part de sa détermination à lutter contre toutes les formes de délinquance, notamment toutes les formes de délinquance que vous avez décrites et qui reposent sur l'exploitation de la vulnérabilité des plus jeunes et plus fragiles dans votre arrondissement.

Vous avez raison, l'essentiel de la délinquance commise par les personnes de nationalité roumaine l'est par des mineurs roumains, c'est à peu près les deux tiers sur le 17^e arrondissement et cela se traduit effectivement par un certain nombre de faits délictueux. Je pense aux vols à la tire, aux vols à l'étalage ou aux vols par ruse.

Sur l'ensemble de la Capitale, même si le vœu ne porte pas sur la Capitale, je voudrais dire que le nombre d'opérations de contrôle sur les secteurs qui étaient anciennement couverts par un arrêté anti-mendicité ont été accrues ces derniers mois et je dois même dire que, sur certains secteurs, je pense notamment au 9^e arrondissement, cela nous a valu un certain nombre de satisfecit de la part de riverains sur le quartier de l'Opéra ou des grands magasins.

Sur votre arrondissement, outre les contrôles quasi quotidiens autour de la place des Ternes, notamment sur réquisition des riverains, ce sont en 2012 13 opérations d'ampleur de contrôles d'identité qui ont été conduites avec, lorsque les personnes étaient en situation irrégulière sur le territoire, ce qui est le cas d'un certain nombre, la prise d'obligation à quitter le territoire français et éventuellement la rétention et la reconduite.

Depuis le début de l'année 2013, encore une fois, dès lors qu'on est face à des personnes qui ne sont pas en situation régulière, le nombre d'opérations s'est accéléré puisque nous avons eu quatre opérations de ce type de contrôles, en lien d'ailleurs souvent avec les services vétérinaires de la Préfecture de police pour les aspects sanitaires que vous avez évoqués.

Enfin, les fonctionnaires de police sont en lien constant, notamment ceux de la mission Prévention et Communication, avec les commerçants et les riverains.

En termes géographiques (mais nous aurons l'occasion d'en parler dans quelques jours), il semble, en tout cas c'est l'analyse de la commissaire, que les doléances autour de la place des Ternes soient plutôt en diminution, au

détriment, c'est vrai, de celles de l'avenue de la Porte-de-Clichy qui semble connaître plus de difficultés que la place des Ternes, ces derniers temps, ce qui pourra d'ailleurs justifier une évolution du dispositif en termes opérationnels.

Mais, comme je le disais, à votre initiative d'ailleurs, nous aurons l'occasion de venir en parler avec vous et la commissaire du 17^e arrondissement dans quelques jours.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur cette question puisque, moi-même, en tant qu'élue, j'ai abordé lors de cette réunion avec les maires d'arrondissement la situation de ces enfants qui sont à la fois auteurs d'actes de délinquance et victimes de réseaux.

Je voudrais rappeler la position du Maire de Paris qui n'a pas changé sur la question des arrêtés anti-mendicité que vous appelez arrêtés anti-mendicité agressive, mais qui étaient des arrêtés anti-mendicité, que nous avons toujours trouvé socialement scandaleux et policièrement inefficaces.

La principale conséquence de ces arrêtés a été le déplacement d'une rue à une autre, d'un arrondissement à un autre de ce phénomène.

Or, il me semble que c'est une véritable réponse partenariale, avec les autorités roumaines - et, d'ailleurs, je pense que les 10 policiers roumains actuellement à Paris ou la magistrate roumaine doivent nous y aider - c'est une véritable réponse partenariale qui doit nous permettre d'aboutir à cela.

Je reconnais et je félicite les services de police. Depuis septembre, quatre filières ont été démantelées dans ce cadre, il y a eu aussi le réseau Hamidovic qui est actuellement en procès, qui a été fait alors qu'il n'y avait pas d'arrêté anti-mendicité à l'époque, puisqu'il a été interpellé en 2010 si mes souvenirs sont bons.

D'ailleurs, je me réjouis actuellement de cette actualité judiciaire, mais il me semble important de rappeler ici que le cadre légal, aujourd'hui, prévoit déjà un arsenal de réponses pour les cas de mendicité agressive, qui est punie de trois ans d'emprisonnement, de 45.000 euros d'amende, et que s'agissant de l'exploitation de personnes vulnérables, de mineurs, souvent déscolarisés, et nous l'avons, ensemble, tous, bien évidemment, évoqué, de malades, de personnes en situation de handicap, de femmes enceintes, c'est également un délit puni de 10 ans d'emprisonnement et de 1,5 million d'euros d'amende.

Il ne s'agit pas, ici, d'une posture idéologique, mais de notre volonté de trouver une solution digne, efficace et durable à ces phénomènes, tant pour les personnes qui en souffrent, celles qui sont exploitées, et également pour les riverains.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. le Représentant du Préfet de police, mais il me semble essentiel de rappeler que ces phénomènes que nous devons combattre, indiscutablement, ne donnent néanmoins aucune excuse pour stigmatiser tous les Roms, y compris ceux qui ne contreviennent pas à la loi et contre lesquels des propos rhétoriques parfois xénophobes ne peuvent être banalisés.

C'est là un principe d'éthique fondamental, d'autant plus que la traite des êtres humains en Europe touche les Roms de manière disproportionnée, leurs femmes et enfants étant souvent très surreprésentés parmi les victimes de toutes les formes de traite, exploitation sexuelle, main-d'œuvre, servitude domestique, adoption illégale ou mendicité.

Je rappelle notre position : fermeté dans la lutte contre ces réseaux mafieux et la Ville est prête à vous aider. Je crois que le plan de vidéoprotection a permis également de faire remonter certaines filières pour assurer la sécurité de nos territoires et de nos riverains, mais dans le respect total des droits et de la dignité humaine.

S'agissant du 17^e arrondissement, je suis sûr que Rachel COSTARD, nouvelle commissaire du 17^e arrondissement, saura s'atteler de façon importante à cette tâche.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - En effet, nous avons une réunion prochainement au niveau du 17^e.

Je voudrais juste que la Ville de Paris prenne en compte le fait que lorsque les agents de la DPP verbalisent des commerçants parce que leurs poubelles sont au sol, ils fassent preuve de pragmatisme. Il est hors de question

de continuer comme cela à verbaliser des commerçants qui, évidemment, n'ont pas mis leurs poubelles au sol ; point 1, c'est la DPP.

Point 2, les services de la propreté doivent être saisis pour nettoyer systématiquement les rues qui sont maintenant jonchées : rue des Moines, rue des Dames, avenue de Clichy, vous l'avez rappelé. Maintenant, c'est le Nord de l'arrondissement, c'est-à-dire que chaque matin, et maintenant avec les rats, je ne suis pas rentrée dans le détail... C'est tout simplement un phénomène, au-delà de cette mendicité agressive, qui perturbe la vie de quartiers entiers, parce qu'il y a des personnes qui sont verbalisées qui ne sont pas en tort et d'autres qui ont l'air de bénéficier d'une impunité.

Je sais, Madame le Maire et Monsieur le Préfet, que vous en avez conscience, sauf qu'on ne peut pas continuer au quotidien à fonctionner comme cela.

Si les outils qui avaient été mis en place par le Préfet précédent ne vous paraissent pas les bons, je vous demande de mettre de nouveaux outils en place, parce que là, le phénomène est exponentiel et qu'à un moment, il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures et que ceux qui essayent de respecter le droit se retrouvent verbalisés.

Je vous remercie vraiment de prendre en compte, au niveau de la Mairie de Paris et des différentes Directions concernées, ce problème, qui n'a pas de solution immédiate, j'en ai bien conscience, mais que tout le monde doit se mettre autour de la table pour faire en sorte au moins que les habitants de nos arrondissements soient respectés dans leur quotidien.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la délinquance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 61 a trait à la délinquance.

La parole est à Mme DOUVIN, une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Partons de quelques chiffres :

- le nombre de cambriolages entre janvier 2011 et janvier 2013 a augmenté de 59 % ;
- le nombre de vols à la tire dans les transports en commun, de 65 % dans la même période ;
- les vols avec violence dans le réseau ferré, de 7 % ;

Le rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales fait état d'une augmentation des atteintes à l'intégrité physique des personnes de 6 % entre décembre 2011 et décembre 2012 ; les dégradations et destructions de biens de 14,3 % entre janvier 2012 et décembre 2012.

Un tel constat, mes chers collègues, aboutit au vœu suivant : nous demandons que le Préfet de police communique au Conseil de Paris les derniers chiffres de la délinquance et nous demandons également qu'il détaille les mesures qu'il compte prendre pour enrayer la recrudescence des atteintes aux personnes et aux biens dans la Capitale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, votre question porte effectivement sur l'évolution de la délinquance à Paris depuis le début de l'année 2013.

Sur le plan de la méthode, deux remarques.

D'abord, l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale que vous avez cité met régulièrement en garde contre la très faible pertinence des comparaisons mensuelles. Quand on regarde d'ailleurs sur les cinq dernières années des comparaisons de mois à mois, on se rend compte que ces évolutions un peu hiératiques sont fréquentes et régulières.

Au-delà de ces réserves méthodologiques générales, le Préfet de police a eu l'occasion d'indiquer, lors de son intervention préalable au vote du budget de la Préfecture de police, que le nombre de délits enregistrés au début de l'année 2012 avait donné lieu à une minoration de quelques jours.

Pour ces deux raisons, toute comparaison de mois à mois est, par hypothèse, à prendre avec beaucoup de précautions en ce début d'année.

D'ailleurs, une analyse sérieuse en matière de délinquance ne peut être conduite que sur une période annuelle et je vous rappelle le bilan que le Préfet, ici même, vous a présenté, Mesdames et Messieurs, et qui mettait en évidence en 2012 à la fois une baisse du nombre de cambriolages (de 4,4 %), après une hausse entre 2010 et 2011, une baisse également des atteintes à l'intégrité physique des personnes en 2012. Il citait également la diminution notable et importante des vols à main armée.

Depuis le début de l'année, même si, encore une fois, toute analyse chiffrée est à prendre avec précaution, j'aimerais évoquer deux tendances depuis le début de l'année 2013 pour répondre précisément à votre question.

D'abord, le nombre d'atteintes physiques aux personnes est en diminution à Paris sur les deux premiers mois de l'année 2013 et, si la bonne tendance enregistrée en mars se poursuit, les résultats du mois de mars devraient encore conforter la bonne orientation de ces résultats ; donc, les bons résultats enregistrés en 2012 en matière d'atteinte aux personnes sont, pour l'instant - il faut rester prudent -, confortés en ce début d'année 2013.

Ensuite, en matière d'atteinte aux biens, il est exact que l'on assiste, sur ces deux premiers mois, à une augmentation. C'est ce qui a conduit le Préfet de police à réagir, comme il l'avait dit d'ailleurs en décembre dernier devant vous.

D'abord, en matière de lutte contre les cambriolages, un nouveau plan d'actions - il l'avait annoncé - a été élaboré à l'issue d'une réunion qu'il a personnellement présidée il y a quelques jours. Ce nouveau plan d'actions est entré en vigueur le 8 mars. J'en tiens tous les détails à votre disposition.

Il repose en gros sur trois piliers.

D'abord, la prévention, avec des prises de contact systématiques avec les bailleurs, les habitants, les commerçants, pour déceler d'éventuelles vulnérabilités. Le Préfet a également décidé l'extension de l'opération "tranquillité vacances" qui, comme son nom l'indique, était aujourd'hui limitée aux périodes de vacances et qui, à partir du 8 mars, couvre l'ensemble de l'année, est offerte aux Parisiens sur l'ensemble de l'année. De même, la vidéoprotection est orientée, toujours depuis cette date, vers une détection encore plus accrue des comportements suspects et une surveillance orientée de certains secteurs.

Deuxième axe de ce plan d'actions : une occupation accrue de l'espace public à partir d'une analyse cartographique systématique des lieux et des créneaux horaires de commission des cambriolages et, sur le terrain, il a donné des instructions précises aux B.A.C., donc ces unités qui agissent en civil, pour que la lutte contre les cambriolages devienne, redevienne l'une de leurs priorités.

Enfin, je passe sur les détails, mais les effectifs engagés dans les réseaux de transports sont également engagés en matière de lutte contre les cambriolages.

Et puis, le troisième axe, bien sûr, c'est un effort renforcé d'élucidation et de travail judiciaire sur les équipes à l'œuvre.

Cela, c'est pour le plan cambriolage.

Il faut que vous sachiez aussi qu'en lien avec les transporteurs, notamment la R.A.T.P., un plan contre les vols à la tire est également en place. Vous avez peut-être assisté, depuis le mois de février cette fois-ci, à la conduite d'opérations massives d'occupation quotidienne de certaines stations de métro.

Un exemple : sur le dernier week-end du mois de février, ce sont 24 auteurs de vol à la tire qui ont été interpellés en flagrant délit.

Ce sont nos deux priorités en ce début d'année, avec évidemment, en plus, la lutte, mais Myriam EL KHOMRI l'a détaillée tout à l'heure, contre cette fameuse délinquance itinérante et ces réseaux qui opèrent, souvent d'ailleurs à l'extérieur de la Capitale. Je citerai, de ce point de vue-là, le démantèlement d'un gros réseau de cambrioleurs qui agissait depuis le Val de Marne.

Voilà, Madame la Conseillère, la stratégie mise en œuvre à Paris, qui vise de manière, je dirais, méthodique à prendre les mesures opérationnelles de nature à contenir puis à inverser les tendances à l'œuvre depuis le début de l'année, sans, bien évidemment, rien lâcher sur ce qui marche bien depuis le début de l'année à Paris, c'est-à-dire la diminution des atteintes aux personnes et des violences physiques aux personnes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Si nous sommes aussi tout à fait conscients et revendiquons nous-mêmes l'absolue nécessité d'une évaluation précise dans des politiques publiques en matière de sécurité, tant quantitative que qualitative, force est d'admettre que ces techniques d'observation et de mesures ne se réduisent pas à l'usage simpliste que vous en faites, à savoir une comparaison caricaturale des statistiques mensuelles à celles de la même période de l'année précédente.

En effet, la réalité est beaucoup plus complexe que cela, et vous le savez !

Ces statistiques mensuelles ne doivent plus constituer un enjeu politique ou un instrument qui contribue à alimenter des communications politiques un peu choc, sous prétexte que ces chiffres symboliseraient l'objectivation suprême de l'état de la délinquance dans nos territoires, alors que vous savez très bien qu'il arrive souvent que certains faits commis un mois donné ne soient enregistrés que le mois d'après, notamment les mois atypiques de consolidation, comme on les appelle, de décembre et de janvier, ceux d'ailleurs que vous avez cités.

Voilà donc votre conception de la sécurité qui, moi, me pose une vraie difficulté, car, lorsque l'on instrumentalise des chiffres et que, par ailleurs, on baisse considérablement et de façon illogique l'ensemble des effectifs de police - je parle, par exemple, des 400 policiers que vous avez supprimés en 2010 et 2011 -, je vois ici une véritable incohérence. Je crois qu'aujourd'hui, cette politique d'apparence musclée est, en réalité, contradictoire et, à mon avis, complètement inefficace.

Par ailleurs, je partage la préoccupation sur les cambriolages, comme nous l'avions partagée en 2011 quand il y avait eu aussi une hausse de 11,4 % de cambriolages dans le Grand Paris sur les cinq premiers mois de l'année 2011. Ne l'oublions pas si vite !

Il convient donc, à mon avis, de trouver des réponses parisiennes fermes et adaptées pour remédier à ces phénomènes.

Je suis ravie des annonces de M. le Représentant du Préfet de police. L'analyse cartographique, l'occupation du terrain, bien évidemment, et l'investigation me semblent aller tout à fait dans le bon sens.

C'est pourquoi j'émet un avis défavorable sur ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà qui est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la délinquance.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux manifestations sur la place Edouard-Herriot (7e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 62 et 63 déposés par le groupe U.D.I. ont été retirés.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la Politique de la ville.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Politique de la ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : n° 64, n° 65 et n° 65 bis, qui ont trait à la politique de la ville.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, une minute, sur le vœu n° 64.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la politique de la ville à Paris représente pas moins de 14 quartiers dans huit arrondissements différents, dont le mien, le 10e, et 300.000 Parisiens vivent dans ces quartiers. Cette politique mobilise de nombreux acteurs, dont on a pu voir la force, l'engagement le 24 janvier dernier, lors d'un grand rassemblement au "104", en présence du Maire de Paris et du Ministre de la Ville, François LAMY.

Mais nous savons aussi que nous subissons depuis plusieurs années une forte diminution des crédits de l'Etat en matière de politique de la ville et qu'aujourd'hui, le risque est réel d'une nouvelle perte de moyens à Paris, comme conséquence de la volonté du Gouvernement de concentrer ses moyens sur les 1.000 quartiers les plus prioritaires parmi les 2.500 concernés sur l'ensemble de la France.

Or, nos quartiers parisiens ont leur spécificité, même si elle est parfois mal comprise et mal évaluée par les statistiques, et ils ont besoin de la dynamique de la politique de la ville.

Il importe donc de maintenir le cap de nos actions en matière de solidarité, d'intégration, de prévention, de soutien à l'emploi, etc.

C'est pourquoi, au nom du groupe socialiste radical de gauche et apparentés comme au nom des maires d'arrondissement concernés, nous proposons au Conseil de Paris que le vœu soit émis et soutenir Gisèle STIEVENARD en ce sens pour que l'engagement de l'Etat dans nos quartiers se poursuive et pour que la nouvelle géographie prioritaire parisienne, qui doit pouvoir bien sûr évoluer, soit définie en concertation avec l'Etat et la Ville de Paris et ne soit pas imposée afin de retirer des quartiers entiers des dispositifs de la politique de la ville actuels.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS, pour une minute, sur le vœu n° 65.

M. Alain LHOSTIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage l'analyse qui est faite par le maire de l'arrondissement dont je suis le délégué pour les questions de politique de la ville.

Toutefois, je voudrais insister tout particulièrement sur la réussite, contrairement à ce qui est parfois dit, qu'ont permis nos actions en matière de politique de la ville depuis 2001.

D'ailleurs, cela a été effectivement salué par le Maire de Paris et le Ministre de la Ville au "104". Je ne voudrais pas que le "104", qui fut le lieu des Pompes funèbres, soit le lieu de l'enterrement de la politique de la ville à Paris.

Nous avons quand même quelques inquiétudes car c'est une politique territoriale définie à l'intérieur de périmètres où les interventions de la Ville et de l'Etat sont conjointes.

Cette question-là est laissée dans l'ombre et nous craignons qu'un certain nombre d'arrondissements parisiens soit écarté et renvoyé simplement au droit commun, dont nous connaissons partout les besoins plus généraux.

C'est pour cela que nous avons un vœu qui, tout en se rapprochant du vœu du groupe socialiste, insiste sur cet aspect et demande également à ce que les arrondissements soient vraiment étroitement associés aux éventuelles évolutions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole à Mme STIEVENARD, pour vous répondre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Mes chers collègues, je remercie les deux orateurs, Rémi FERAUD et Alain LHOSTIS, qui suivent de très près l'actualité de la politique de la ville.

Les Conseils d'arrondissement et les groupes politiques réagissent légitimement à la réforme nationale en cours de la politique de la ville car celle-ci est importante pour l'avenir de nos quartiers.

C'est pourquoi j'ai été très active au cours des trois mois de concertation nationale, d'octobre à janvier, en participant notamment aux travaux du groupe sur la géographie prioritaire aux côtés de Claude DILAIN, ancien maire de Clichy-sous-Bois et sénateur de Seine-Saint-Denis.

Le message de Paris est clair, c'est celui que nous portons ensemble aujourd'hui : nous voulons que l'Etat, la Ville et d'autres acteurs importants comme la Région, par exemple, continuent d'agir fortement dans nos quartiers populaires.

Ceux-ci ont vécu des avancées urbaines et sociales évidentes mais restent confrontés à des difficultés bien réelles. La crise est là ; elle est dure dans ses conséquences et en ce qui nous concerne, nous veillons à maintenir des quartiers populaires et des populations modestes à Paris.

Cela explique que les besoins ne tarissent pas : isolement des foyers monoparentaux, vieillissement dans certains secteurs d'habitat social, difficultés toujours plus grandes des jeunes à entrer dans la vie active, rajeunissement des phénomènes de délinquance, phénomènes d'occupation de l'espace public.

Tout cela appelle des réponses renouvelées et la poursuite des actions menées au titre de la politique de la ville.

J'en profite pour saluer le travail des centaines d'associations de proximité qui portent ces actions, ainsi que de nos équipes de développement local, et qui tiennent le lien social dans nos quartiers.

D'ailleurs, la question se pose de savoir comment vivraient nos quartiers si toutes ces interventions n'existaient pas.

La réforme nationale annoncée par le Premier Ministre lors du comité interministériel des villes, le 19 février dernier, engage la relance de la politique de la ville tant attendue par tous les acteurs. Elle satisfait une revendication ancienne : la nécessaire mobilisation du droit commun de l'Etat. Ce n'est pas un vain mot. Ayez en tête que les crédits du Ministère de la Ville restent très modestes. Ils sont utiles et donnent une impulsion mais ne sauraient suffire, loin s'en faut.

Nos quartiers seront encore plus fortement mis en mouvement demain, je l'espère, avec un contrat de ville de nouvelle génération qui impliquera également l'Education nationale, le Ministère de l'Emploi, la santé, la police et la justice.

Tous les Ministères sont appelés à territorialiser leur politique au profit des secteurs qui en ont le plus besoin. C'est une autre phase de la politique de la ville qui s'annonce, sur laquelle nous serons ensemble vigilants, d'autant que les nouveaux contrats de ville pour la période 2014-2020 concerneront, le Gouvernement l'a dit, l'ensemble des quartiers présentant des difficultés socio-économiques de nature à mobiliser la politique de la ville.

Partant de là, parmi les quartiers contractualisés, certains seront appelés quartiers cibles - un millier, nous dit-on, au plan national -, qui concentreront un certain nombre de crédits politique de la ville. C'est un enjeu indéniable et c'est pourquoi nous sommes mobilisés pour que la liste des quartiers cibles parisiens soit la plus large possible et corresponde bien à la carte des difficultés que nous identifions.

Sur la base des travaux de l'A.P.U.R., nous voulons que cette future géographie prioritaire soit discutée entre la Ville et l'Etat en tenant compte non seulement des zones de concentration des foyers à bas revenus, mais aussi de trois autres critères :

- la présence importante de foyers monoparentaux et de personnes issues de l'immigration, qui sont des éléments marquants de la démographie parisienne ;

- l'ampleur des écarts entre les quartiers et leur environnement ;

- l'évolution des quartiers dans le temps pour ne pas laisser de côté un quartier qui aurait tendance à se dégrader.

J'ai donc proposé un vœu de l'Exécutif pour traduire cet état d'esprit et faire la synthèse des vœux présentés par les deux groupes de la majorité. C'est un vœu ambitieux qui s'inscrit dans le contexte de la réforme tout en portant fortement les attentes des quartiers parisiens.

Sur cette base, je souhaite que les deux groupes acceptent de retirer leur vœu au profit de celui de l'Exécutif, sachant que, comme je l'ai fait jusqu'ici, je m'engage à ce que les mairies d'arrondissement continuent d'être étroitement associées tout au long du processus d'échange qui s'engagera dans les prochains temps avec l'échelon national.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Le vœu n° 64, Monsieur le Maire du 10e, vous le maintenez ?

M. Rémi FERAUD, maire du 10e arrondissement. - C'est un vœu de l'Exécutif en remplacement, donc nous le retirons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Quant au vœu n° 65, Monsieur LHOSTIS ?

M. Alain LHOSTIS. - En réponse à Mme Gisèle STIEVENARD, je maintiens le vœu du groupe pour la conforter dans sa démarche !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je croyais que tout cela était préparé à l'avance, mais bon !

Je vais mettre aux voix le vœu n° 65, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Non ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - J'aurais de loin préféré que M. LHOSTIS se reconnaisse dans ce vœu, d'autant qu'on en a discuté ensemble.

A titre personnel, je m'abstiendrai car j'ai des négociations à conduire avec l'Etat, mais les deux vœux ne sont pas contradictoires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 64 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe Communiste.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 69).

C'est parfait !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 70).

2013 SG 12 - Subvention (15.000 euros) au Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS) (20e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons en 6e Commission le projet de délibération SG 12 : subvention de 15.000 euros au Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour 5 minutes.

(Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

Mme Marinette BACHE. - Je veux saluer l'orientation municipale en faveur de l'égalité femmes hommes, et pour cela le travail pertinent et opiniâtre de Mme Fatima LALEM, et je le ferai à travers la mise en valeur de ce projet de délibération.

Encore aujourd'hui, même si cela est, vous le comprendrez, difficilement chiffrable, on estime que 70.000 jeunes filles seraient menacées de mariage forcé dans notre pays. C'est une estimation, bien entendu, car les mariages forcés, comme les mutilations sexuelles souvent liées à des traditions culturelles ou religieuses, sont bien souvent tus.

Deux projets de loi sont aujourd'hui en préparation. Si la loi n'est pas la panacée en la matière, elle donnera un cadre de lutte contre le mariage forcé. C'est utile même si ce n'est pas suffisant. Aussi je me réjouis que ces projets de loi s'accompagnent d'une campagne de prévention, ainsi que l'a indiqué la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM.

L'association "GAMS" agit dans ce même sens. Elle tient des permanences d'accueil, d'information et d'accompagnement en direction des femmes et des jeunes filles menacées de mariage précoce et/ou forcé. Elle intervient dans les lycées et dans les collèges. Je veux aussi rappeler le colloque que le "GAMS" a tenu le 25 décembre dernier, dans le cadre de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, sur le thème "Agir face aux mutilations sexuelles féminines".

Je profite de l'occasion pour relever cette déclaration récente de l'Onu signée par l'ensemble des états membres - on y est peu habitué sur le sujet. Bref l'Onu demande officiellement aujourd'hui aux Etats de - je cite : "Condamner avec force toute forme de violence contre les femmes et jeunes filles, et d'accorder une attention particulière à l'abolition des pratiques et loi discriminatrices."

Même si, de la parole aux actes, le temps peut être long, au moment où on sait que de par le monde les femmes âgées de 15 à 44 ans sont plus nombreuses à décéder de mort violente que du paludisme, du Sida et du cancer réunis, au moment où une jeune femme tunisienne, Amina TYLER, paie d'une inqualifiable séquestration son courage de s'être affirmée sur Internet à la fois femme et libre, je ne peux que me réjouir que cette résolution ait pu être adaptée.

Dans l'attente de l'éradication réelle de ces pratiques rétrogrades, quelquefois barbares, je vous invite à voter cette subvention qui permettra au "GAMS" de poursuivre son action, et je vous en remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Marinette. Merci de mettre l'accent et de donner plus de visibilité à une question dont on ne parle pas suffisamment. Pourtant, c'est un fléau social et sociétal national et international.

Et vous avez raison de rappeler qu'aujourd'hui, le Gouvernement prend à bras le corps cette question parmi d'autres, et prévoit effectivement de mettre en place des dispositions législatives, notamment l'application de la Convention d'Istanbul pour qu'un nouveau délit permette de sanctionner le fait de tromper quelqu'un pour l'amener à l'étranger et le contraindre à subir un mariage forcé.

Mes chers collègues, je voudrais vous rappeler que là aussi, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, et notamment en matière de lutte contre les mariages forcés, nous avons une avancée certaine, et là aussi Paris était à l'avant-garde, puisqu'en 2005 nous avons mené une campagne très forte auprès des jeunes, intitulée "Mariage forcé, vous avez le droit de dire non".

Je voudrais également vous rappeler qu'en 2008-2009, nous avons lancé toute une campagne en direction des élus et des personnels des mairies pour les sensibiliser sur les mariages forcés, et nous leur avons donné quelques outils d'information. Il est vrai que ce problème qui touche aujourd'hui quelques 70.000 jeunes femmes, et

quelquefois des garçons aussi sont concernés - c'est le cas pour la Turquie -, reste une réelle préoccupation et connaît une prégnance certaine en France.

Merci encore, chère Marinette, de rappeler que nous avons ici, dans cette assemblée parisienne, à poursuivre notre mobilisation face à ces fléaux et face à ces violences inacceptables.

Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, SG 12).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction de manifestations contre l'IVG à proximité de l'hôpital Tenon.

Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 66 relatif à l'interdiction de manifestations contre l'IVG à proximité de l'hôpital Tenon dans le 20^e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà abordé cette question à d'autres Conseils de Paris, et nous étions à chaque fois unanimes, au niveau de la majorité municipale, pour considérer que ces manifestations pour prières publiques anti-IVG devant l'hôpital Tenon étaient intolérables et devaient absolument cesser.

Comme vous le savez, ces prières publiques mensuelles, initiées par un petit groupuscule "SOS tout-petits", qui est connu pour avoir conduit des actions communément appelées commandos anti-IVG, avec notamment son président, le Docteur DOR, qui a été plusieurs fois condamné pour ce type d'actions, ces rassemblements nuisent fortement à l'espace public, à la démocratie et sont normalement illégaux puisqu'il n'est pas permis, indépendamment de rites, de pouvoir prier sur l'espace public. Il y a aussi une réglementation bien particulière qui protège les alentours des centres IVG - je veux parler notamment de la loi Neiertz.

Sur proposition de notre groupe, nous souhaitons que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris demande à nouveau au Préfet de police de Paris que les prochains rassemblements prévus par le collectif "SOS tout-petits" pour leurs prières publiques ne soient pas autorisés à proximité de l'hôpital Tenon et de son centre IVG, ni ailleurs, en application de la loi.

Nous avons interpellé l'ancien Préfet et nous attendons vraiment du changement du nouveau Préfet qu'il y ait enfin le respect de la loi concernant ces rassemblements illicites, illégaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à Mme Fatima LALEM et ensuite au Représentant du Préfet de police.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement l'hôpital Tenon est symbolique d'un lieu où la pratique de l'IVG, mise à mal sous le précédent Gouvernement, a été regagnée de haute lutte. Le Maire de Paris, sa première adjointe et moi-même y avons modestement contribué.

Aujourd'hui, c'est une équipe efficace et mobilisée, que j'ai eu le plaisir de rencontrer il y a un mois avec Frédérique CALANDRA, qui tente d'accueillir dans de bonnes conditions des femmes qui demandent une interruption volontaire de grossesse. Mais les opposants à l'avortement, notamment "SOS tout-petits" qui se recrutent dans les franges extrémistes, qui battent aujourd'hui le pavé parisien, ont décidé de procéder à un véritable harcèlement des femmes qui demandent une interruption de grossesse, un véritable harcèlement de la population et des commerçants dans ce quartier.

Je voudrais vous rappeler que le Maire de Paris a fait un courrier au Préfet de police lui demandant de prendre des dispositions nécessaires pour que la tranquillité publique puisse revenir, et pour que les femmes aient la possibilité d'exercer cette liberté qui leur est reconnue et qu'elles ont chèrement gagnée.

Il rappelle également que les conditions dans lesquelles se déroulent ces manifestations portent une réelle atteinte à l'organisation de la vie de ce quartier et gênent notamment l'intervention, la circulation des camions de la Brigade des sapeurs-pompiers, ainsi que les ambulances qui ont du mal à pouvoir accéder aux urgences de Tenon.

Donc nous sommes pour donner un avis favorable et rappeler que cette situation est totalement inadmissible.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Préfet de police pour vous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, effectivement, depuis la réouverture d'un centre pratiquant l'interruption volontaire de grossesse à Tenon, l'association "S.O.S. tout-petits" a appelé à se rassembler aux abords de ce site depuis deux ans à neuf reprises. Très souvent, ces rassemblements ont donné lieu à des contre-manifestations. Pour l'encadrement de ces rassemblements qui drainent de 20 à 40 personnes, la Préfecture de police s'efforce de concilier au mieux le respect de la liberté de manifestation, qui est inscrite dans la Constitution, et les impératifs de sécurité et d'ordre public.

Pour mémoire, les manifestations à caractère revendicatif ne sont pas soumises à autorisation, c'est-à-dire que la Préfecture de police n'autorise pas ces rassemblements, mais à simple déclaration.

L'exercice des libertés publiques étant la règle, une interdiction de manifester qui serait générale ne serait pas validée par le juge ; à l'inverse, une interdiction, on l'a su il y a quelques jours, est soumise à deux conditions importantes : d'abord, une menace exceptionnellement grave - ce sont les termes de la jurisprudence administrative - pour l'ordre public et une incapacité prévisible des services de police à encadrer l'événement.

Au regard de ces principes, une interdiction permanente et absolue - j'insiste bien sur ce point - des rassemblements de l'association ne serait pas conforme au droit.

Pour autant, la Préfecture, d'abord, a systématiquement pris le soin de fermement rappeler au représentant de l'association avant chaque rassemblement que tout comportement contraire à la loi, et notamment la commission du délit d'entrave à l'I.V.G., serait poursuivi.

Voilà pour le cadre général.

En même temps, bien évidemment, même si l'interdiction générale et absolue ne serait pas conforme au droit, l'actuel Préfet de police n'est pas resté inactif.

Depuis la manifestation du 24 novembre 2012, à laquelle vous avez fait référence, les propos tenus par certains militants sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, ainsi que leur attitude provocatrice, estimée comme telle, ont conduit à des altercations verbales assez virulentes avec des opposants au rassemblement, mais également des personnes présentes sur le marché hebdomadaire rue de la Chine.

Ces propos ont été relayés par les réseaux sociaux et ont, effectivement, suscité de vives réactions de protestation.

Dans ce contexte, le lieu habituel de rassemblement que nous connaissons, qui était situé rue de la Chine, juste au droit du marché et pas très loin de l'entrée du centre I.V.G., est effectivement apparu au Préfet de police comme trop proche de l'entrée de l'hôpital. En outre, il perturbait le bon déroulement du marché hebdomadaire et finissait par se heurter au mécontentement et aux vives réactions de la part des riverains. Nous avons échangé sur ce point à de nombreuses reprises avec la maire du 20^e arrondissement.

Dès lors, vous le savez, par arrêté du 7 février 2013, après contact avec les élus locaux, le Préfet de police a décidé d'interdire à l'association "S.O.S. tout-petits" un périmètre beaucoup plus large que celui qui était établi précédemment.

Depuis le 7 février, le périmètre d'interdiction autour de l'hôpital est beaucoup plus large et l'élargissement de ce périmètre d'interdiction a permis à la fois de garantir la liberté d'expression, qui, encore une fois, est un droit constitutionnel, tout en éloignant de manière significative de l'entrée de l'hôpital Tenon les manifestants. C'est

d'ailleurs ce même périmètre qui leur a été imposé samedi dernier lors de leur dernier rassemblement et c'est celui qui leur sera imposé à l'avenir.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 71).

2013 DASES 5 - Fixation de la redevance annuelle due par la Fondation de l'Armée du Salut pour l'occupation temporaire de locaux sis 33-35, rue de l'Aqueduc/12, rue Philippe-de-Girard (10e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet DASES 5, qui est la fixation de la redevance annuelle due par la Fondation de l'Armée du Salut pour l'occupation temporaire de locaux rue de l'Aqueduc.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS pour cinq minutes.

M. Alain LHOSTIS. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, je me réjouis sans aucune réserve de ce projet de délibération qui va permettre à l'Armée du Salut de pouvoir distribuer des repas dans un lieu abrité, comme nous l'avions souhaité dans la revendication de la mairie d'arrondissement et, ensuite, de la Mairie de Paris, de la restitution de la caserne Château-Landon, dont nous avons acté le fait à la dernière séance du Conseil.

Aujourd'hui, nous allons donner la possibilité à l'Armée du Salut de distribuer les repas, ce qui était fait, à l'heure actuelle, en plein vent, sous la neige parfois, comme cet hiver qui se prolonge. Je pense que c'est quelque chose de très décisif et en rupture avec une situation intolérable.

En même temps, je pense qu'au fur et à mesure de l'expérience que nous aurons, il faudrait aller vers, plus largement, un accueil de jour ; pourquoi ne pas imaginer la possibilité de faire, pour les associations, un lieu de permanence sociale, pour l'aide aux personnes vivant à la rue ? Pourquoi ne pas imaginer qu'une autre association puisse installer une bagagerie ; le conseil inter-quartier d'arrondissement en avait émis le souhait. Pourquoi ne pas imaginer aussi, peut-être, un local douches ?

En tout cas, j'apporte le soutien, je le redis une nouvelle fois, sans réserve, à cette décision qui va être mise en œuvre dans les semaines qui viennent.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Madame la Maire, la Ville a pour principe d'utiliser ces bâtiments vides, une utilisation faite le plus souvent au profit des plus démunis. Nous le faisons chaque année pour aider l'Etat dans le pilotage du plan hiver pour les sans-abri. Deux bâtiments municipaux ont été proposés cette année encore pour continuer l'hébergement des personnes et éviter ainsi la mise à la rue.

Ces mises à disposition sont également durables ; je pense notamment à la mobilisation d'une soixantaine d'immeubles de la Ville, qui a permis la création de 2.000 nouvelles places d'hébergement avant la fin de cette mandature.

Le Conseil du 10e arrondissement a longuement cherché à voir comment occuper les bâtiments de la caserne Château-Landon et a étudié plusieurs scénarii au profit des plus démunis.

Ce travail porte enfin ses fruits, puisque le bâtiment, inoccupé depuis 2005, va accueillir dès ce printemps - on pense fin avril ou début mai - la distribution alimentaire de l'Armée du Salut jusqu'alors installée au métro Jaurès. Les

400 repas distribués chaque soir dans la rue sont consommés debout, quelle que soit la météo, dans des conditions qui peuvent être améliorées. L'installation dans l'aile droite de la caserne permettra aux bénéficiaires de dîner assis dans un confort amélioré, qui facilitera les échanges entre les usagers et aussi avec les bénévoles et les professionnels de la Fondation. Ces derniers ont vivement souhaité humaniser le rapport aux usagers dans ce projet, et je tiens à saluer leur engagement quotidien aux côtés des plus exclus.

Je m'associe donc, Monsieur LHOSTIS, à votre satisfaction, en vous remerciant, ainsi que Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement, ainsi que l'ensemble des élus de la majorité du 10^e arrondissement, pour avoir porté ce projet aux côtés de l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 5).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au camp de Roms situés au pied du Stade de France.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 67 est retiré.

2013 DFPE 326 - Approbation du principe et des modalités de résiliation de cinq marchés de fourniture et livraison de denrées alimentaires brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la livraison de produits biologiques et la mise en place de circuits courts.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant en 7^e Commission le projet DFPE 326 et le vœu n° 68.

Il s'agit de la résiliation de cinq marchés de fourniture de denrées alimentaires pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme KUSTER pour cinq minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'ai souhaité, bien sûr, revenir sur l'affaire extrêmement importante des marchés d'alimentation dans les crèches, sur lesquels, comme vous le savez, j'avais appelé votre attention lors du Conseil de Paris, en février dernier, et peu avant, lorsque la société "Cofida" avait livré à trois reprises des aliments périmés dans deux crèches du 17^e.

Je ne reviendrai pas sur les faits, parce que je sais que nous les avons tous en tête et que nous sommes passés, vous le savez, tout près d'une éventuelle catastrophe.

A l'époque, vous m'aviez indiqué qu'une enquête était en cours. Il semblerait, au vu de la réponse que vous m'avez adressée et du projet de délibération que vous nous soumettez au vote aujourd'hui, que les manquements de ladite société étaient plus graves, bien plus graves, récurrents, et dans des domaines très divers.

Je ne peux m'empêcher de me demander ce qui se serait passé si je ne vous avais pas saisi, si je n'en avais pas donné connaissance aux parents et à la presse, en un mot, si je n'avais pas mis cette affaire sur la place publique, mais ne revenons pas sur le passé.

C'est donc, vous vous en doutez, une satisfaction de constater que vous prenez la mesure de la situation et que vous résiliez les cinq marchés attribués à "Cofida" de fourniture et de livraison des denrées alimentaires brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris. Cette décision est lourde de sens pour tous les

parents dont les enfants sont pris en charge dans les 130 établissements concernés, car, bien sûr, rassurez-nous, Monsieur NAJDOVSKI, vous allez, évidemment, prochainement, repasser un marché.

Il serait d'ailleurs intéressant que vous nous le confirmiez, car je sais qu'Hervé BENESSIONO vous en a parlé en 7e Commission et qu'il n'a pas eu de réponse à ce stade. Il serait donc intéressant aujourd'hui que vous informiez le Conseil de Paris du calendrier de la prochaine consultation que, j'espère, vous envisagez.

S'agissant du futur marché, vous me permettrez, Monsieur le Maire, de présenter dans la foulée le vœu déposé par mon groupe et qui, au-delà de la nécessité de relancer une consultation, a vocation à améliorer le service rendu aux Parisiens.

Je sais que votre sensibilité écologique ne pourra pas vous laisser indifférent aux propos tenus dans ce vœu, profitons donc de la rédaction d'un nouveau marché pour renforcer les objectifs en matière d'alimentation biologique et de respect des principes fondamentaux de développement durable.

A ce titre, favoriser les circuits courts, encourager l'approvisionnement auprès des producteurs locaux d'Ile-de-France, par exemple en Seine-et-Marne, grand fournisseur, se positionner dans une démarche "locavore" et bien sûr améliorer le dispositif de traçabilité sont des objectifs que le Conseil de Paris peut se fixer.

Nous devons être exemplaires dans ce domaine et ce vœu vous y invite.

Je le rappelle dans ce vœu, en considérant les récents dysfonctionnements graves de la société "Cofida" et les risques sanitaires encourus par les enfants, ainsi que la nécessité de tirer toutes les conséquences d'une telle affaire dans l'intérêt des enfants et de la sécurité alimentaire, il nous apparaît nécessaire de garantir une alimentation de qualité, équilibrée, respectueuse des principes élémentaires de développement durable et que la Mairie de Paris se doit d'être exemplaire dans ce domaine.

C'est pourquoi nous souhaitons que le futur marché prévoie un cadre strict de contrôle et de réglementation en matière de traçabilité d'origine des produits fournis et que nous émettons le vœu que le futur marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris prévoie de favoriser l'alimentation biologique et la mise en place de circuits courts et de garantir la traçabilité des produits.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ainsi qu'il a décidé dans l'exposé des motifs du projet de délibération, le Maire de Paris a décidé, et ce dès le présent Conseil de Paris du mois de février, d'engager une procédure de résiliation du marché avec ce fournisseur pour les manquements qui avaient été constatés, non seulement au mois de janvier, mais qui se sont malheureusement poursuivis depuis.

Nous avons pu constater effectivement que, lors d'un contrôle d'huissier qui a été effectué à la fin du mois de février, c'est-à-dire après le précédent Conseil, il y avait eu un souci au niveau du grammage des produits qui ne correspondait pas à celui qui était facturé par le fournisseur. Ces éléments sont venus s'ajouter à l'ensemble des manquements et dysfonctionnements que nous avons déjà précédemment constatés et cela n'a fait que renforcer la détermination de la Ville de Paris de résilier ce marché.

C'est le sens du projet de délibération que nous vous demandons aujourd'hui d'approuver, ce marché sera ainsi résilié à la date du 8 avril.

Nous allons bien entendu prochainement repasser un nouveau marché, il nous faut pour cela, là aussi, respecter les délais réglementaires. Nous l'avons déjà dit, d'ailleurs, le mois dernier : nous respectons le droit en la matière et nous passerons vraisemblablement un nouveau projet de délibération au mois de juin pour un nouvel appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires dans les établissements de la petite enfance à Paris.

Pour en revenir à votre vœu, Madame KUSTER, je voudrais vous dire tout d'abord que la volonté de mettre en place des pratiques d'achat écologique nous réjouit, mais votre vœu enfonce des portes ouvertes.

En effet, cela fait 10 ans maintenant que les premiers produits issus de l'agriculture biologique ont été introduits dans les repas des crèches. La part du bio a progressivement augmenté jusqu'à représenter, en 2012, 29 % en volume des aliments servis aux enfants. Ce pourcentage est d'ailleurs sensiblement identique selon le mode de

fourniture des denrées choisi par les crèches, que ce soit le marché attribué aujourd'hui à "Sodexo" ou le marché multi fournisseurs.

Le secteur de la petite enfance est aujourd'hui le secteur municipal où la part du bio est la plus importante et notre objectif en 2013 est de continuer à ce que cette part augmente grâce à l'introduction de nouveaux fruits et de légumes frais, de féculents et de nombreuses viandes.

L'augmentation de produits bios se fait progressivement, en fonction de l'état de l'offre. Il faut faire aussi attention à ne plus aller plus vite que la musique, de façon à ne pas avoir à introduire des produits bios qui seraient de provenance lointaine, ce qui annulerait l'impact environnemental positif du recours au bio.

Concernant la nécessité de raccourcir les circuits d'alimentation, c'est l'un des objectifs affichés du Plan Climat qui, comme vous le savez tous, a été adopté en 2007.

Ainsi que je vous l'ai dit, nous veillons à ne pas imposer des produits dont la provenance s'avérerait être lointaine et, par ailleurs, le Code des marchés publics ne nous autorise pas, aujourd'hui, à indiquer une aire géographique de provenance des produits. Il ne nous est donc pas juridiquement possible d'indiquer que nous souhaitons, par exemple, que nos produits proviennent de l'Ile-de-France.

L'unique possibilité offerte par le Code des marchés publics est de se fournir directement auprès d'un agriculteur, qu'il n'y ait pas plus d'un intermédiaire entre l'agriculteur et la collectivité ; cela impliquerait toutefois que la collectivité parisienne reconstitue l'ensemble d'une filière de tri, de distribution et de livraison des produits, ce qui n'est pas envisageable.

Toutefois, afin de garantir des circuits courts, il est possible d'introduire dans les cahiers des charges des critères de saisonnalité des produits, c'est ce que nous faisons déjà de façon à ne pas faire venir du bio en provenance des antipodes, par exemple.

Le mode de transformation entre également en ligne de compte pour ne pas avoir, par exemple, du saumon Atlantique emballé en Chine.

La D.F.P.E. met également en place des actions ponctuelles visant à sensibiliser les professionnels des crèches et les familles à l'intérêt de la consommation locale, je cite par exemple le menu à thème du 16 avril prochain qui proposera des plats printemps bios et locaux qui comporteront des herbes, salades et asperges locales.

Concernant la traçabilité des produits, les cahiers des charges prévoient la fourniture de toutes les informations nécessaires à la garantie de la traçabilité, tout en respectant les obligations réglementaires et l'offre des fournisseurs.

Dans le cadre de l'exécution des marchés, les fiches techniques de chaque produit dans lesquelles l'administration exige ces données de traçabilité permettent la sélection de tous produits proposés en commande aux établissements d'accueil de petite enfance.

De plus, deuxième garantie, au sein de chaque établissement et conformément à la réglementation, les professionnels assurent la traçabilité au jour le jour, en consignnant les étiquetages au minimum six mois.

Le respect de ces exigences est assuré sous le contrôle conjoint des services centraux de la D.F.P.E. et des services de la Direction départementale de la Protection des Populations ; la garantie de traçabilité est donc une exigence première de la Ville de Paris.

Tous ces éléments pour vous dire à quel point ce que vous dites dans votre vœu, la Ville de Paris le fait déjà et, compte tenu de ces éléments, votre vœu est sans objet puisqu'il souhaite la mise en place de mesures qui existent déjà et donc l'avis de l'Exécutif concernant votre vœu sera un avis défavorable, compte tenu du fait que, ce que vous y proposez, nous le faisons déjà et, bien entendu, je demanderai à l'Assemblée de bien vouloir adopter le projet de délibération présenté à ce Conseil en vue de la résiliation du marché qui est proposée.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse très complète.

Madame KUSTER, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, je le maintiens et, sincèrement, Monsieur NAJDOVSKI, je vous remercie pour les précisions que vous avez apportées, mais je ne comprends pas comment vous pouvez vous satisfaire de ce que vous dites au vu de ce qui s'est passé.

Vous dites quelque chose de rassurant, il y a la traçabilité, il y a du bio ; tout a l'air d'être très bien dans le meilleur des mondes, mais, malgré tout ce que la Ville de Paris fait - et que je ne conteste pas - on voit qu'il y a des failles, puisqu'il y a eu à trois reprises des aliments avariés livrés dans des crèches. Nous sommes passés à deux doigts d'un accident majeur.

Comment pouvez-vous vous satisfaire de ce qui existe à l'heure actuelle ?

Il y a donc un manquement.

Si vous ne voulez pas l'entendre, c'est grave. Evidemment, je maintiens mon vœu et, sincèrement, je regrette que vous ne preniez pas plus l'ampleur de la gravité de la situation.

Evidemment, je maintiens mon vœu et je regrette très sincèrement que vous ne passiez pas à la vitesse supérieure.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 326.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DFPE 326).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux enfants inscrits dans les crèches.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 69 qui est non rattaché, relatif aux enfants inscrits dans les crèches parisiennes.

Je donne la parole pour une minute à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons été alertés sur le fait que des crèches municipales parisiennes demandent aux parents d'enfants de grande section qui ont atteint l'âge de 3 ans de quitter la crèche en juin et d'inscrire les enfants en centre de loisirs pour l'été si ceux-ci ont besoin d'un mode de garde.

Cette sortie automatique de la crèche vers le centre de loisirs n'a aucun fondement éducatif mais permet de diminuer le nombre d'enfants accueillis l'été dans les crèches, de faciliter les fermetures d'établissement et de pallier le manque de personnel.

L'entrée à l'école maternelle constitue un changement important pour les tout-petits qu'il convient de faciliter et de préparer, mais le fonctionnement des centres de loisirs n'est pas spécialement adapté aux besoins des enfants qui n'ont pas encore été scolarisés.

Le règlement municipal des crèches prévoit d'ailleurs que les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans après le 1er janvier et ne peuvent pas être accueillis à l'école maternelle faute de place peuvent être maintenus en crèche jusqu'à la rentrée scolaire de la même année au plus tard après en avoir fait la demande auprès du maire d'arrondissement.

C'est pourquoi notre vœu vise de fait à mettre en place et à s'assurer que le règlement de la Ville soit respecté par toutes les crèches parisiennes et que tous les enfants inscrits en dernière année de crèche puissent automatiquement bénéficier de la place qui leur a été attribuée jusqu'à la rentrée scolaire de la même année.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais tout d'abord dire à Mme BECKER que l'Exécutif partage votre souci d'assurer sur tout le territoire parisien tout à la fois la continuité du service d'accueil durant l'été et un accueil adapté aux besoins de chaque enfant.

Pour autant, votre vœu ne peut pas être voté en l'état. C'est pourquoi nous vous proposons quelques amendements.

En effet, dans le premier considérant, vous affirmez que la plupart des crèches municipales demanderaient aux parents de grande section qui ont atteint l'âge de 3 ans de quitter la crèche pour le centre de loisirs durant la période d'été.

Or c'est le contraire qui se passe puisque la plupart des crèches applique ce que vous demandez, et d'ailleurs à juste titre, à savoir que les enfants qui sont inscrits en dernière année de crèche, dans la très grande majorité des cas, bénéficient de la place qui leur a été attribuée jusqu'à la rentrée scolaire.

A quelques nuances près, l'Exécutif partage l'esprit de votre vœu, et si vous acceptez quelques amendements proposés, nous pourrions adopter ce vœu.

Dans le premier considérant, nous remplacerons le terme "la plupart" par le terme "certaines".

Nous proposons dans le deuxième considérant de retirer le terme "automatique" ainsi que "n'a aucun fondement éducatif".

Dans le troisième considérant, il vous est proposé de remplacer le terme "mais" par le terme "et" et le terme "spécialement" par le terme "systématiquement".

Enfin, dans le texte du vœu, il est proposé de retirer la mention "automatiquement", ce qui nous amènerait au texte suivant : "Tous les enfants inscrits en dernière année de crèche puissent bénéficier de la place qui leur a été attribuée jusqu'à la rentrée scolaire de la même année".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BECKER, acceptez-vous les amendements proposés par M. Christophe NAJDOVSKI ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Oui. J'ajouterai que je pense que c'est une situation où les parents ne sont pas forcément informés de leurs droits et du règlement des crèches.

Du coup, ce serait bien qu'une lettre soit envoyée aux parents, aux directeurs de crèche pour leur dire qu'ils bénéficient de leur place en crèche pendant les vacances d'été qui précèdent l'école maternelle, car on a constaté de fait des dysfonctionnements dans quelques crèches parisiennes. Il serait dommage que cela se poursuive comme ça.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je pense que M. NAJDOVSKI approuve vos propositions.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu amendé par M. Christophe NAJDOVSKI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2013, V. 72).

2013 DJS 16 - Subvention (20.600 euros) et convention avec l'Office du mouvement sportif du 16e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'augmentation de la subvention.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 16 et le vœu n° 70.

Il s'agit de la subvention et convention avec l'Office du mouvement sportif du 16e arrondissement.

Je donne la parole à M. Pierre GABORIAU pour trois minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a proposé d'attribuer à l'O.M.S. du 16e une subvention de 20.000 euros au titre du fonctionnement annuel, et de 600 euros au titre de la compensation de l'augmentation des tarifs municipaux des établissements sportifs.

Or, la mairie du 16e avait demandé une subvention de 25.000 euros pour l'O.M.S. du 16e, soit 50 % de son budget de fonctionnement.

La somme de 600 euros de participation au titre de la compensation me paraît très largement insuffisante puisque l'O.M.S. du 16e va être contraint de déboursier 2.000 à 3.000 euros de location supplémentaire pour la location des établissements sportifs.

Comme chaque année, malheureusement, mais avec détermination, je ne comprends pas, Monsieur le Maire, cette trop modeste dotation alors que nous sommes tous unanimes sur les bancs de notre Assemblée pour reconnaître la très forte implication bénévole de l'ensemble des O.M.S. parisiens, qui appuient avec talent les missions de la Ville en matière de sport de proximité.

Pourquoi ne pas les aider davantage, d'autant que les quelques milliers d'euros supplémentaires que vous pourriez attribuer seraient un vrai signe d'encouragement par un engagement financier finalement plus que raisonnable ?

Ainsi que l'a indiqué en Conseil le député-maire du 16e Claude GOASGUEN, cette aide supplémentaire est d'autant plus nécessaire que l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 aura une incidence forte sur l'utilisation des équipements sportifs, et le 16e risque d'être terriblement concerné par ce changement.

Le Conseil du 16e a voté à l'unanimité ce projet de délibération et adopté à la majorité ce vœu qui, je l'espère, Monsieur le Maire, recevra de la part de l'Exécutif un avis favorable.

Pour terminer mon propos, Monsieur le Maire, je veux partager avec l'ensemble de mes collègues la très belle victoire de l'équipe féminine du Stade Français Volley présidée par Claude ORPHELIN, qui a gagné contre Mulhouse à Géo André, samedi dernier, 3 sets à 0, et est de fait qualifiée pour la coupe d'Europe.

Puis-je solliciter en conséquence un complément de subvention de l'ordre de 50.000 euros en plus de la subvention annuelle de 150.000 euros pour le Stade Français Volley féminin afin de prendre en compte le coût complémentaire de cette qualification ?

Je vous en remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GABORIAU, d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ pour répondre à vos demandes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Déjà, sur le Stade Français, je les félicite moi aussi, mais j'y étais, donc je les ai félicitées sur place ! Quant aux 50.000 euros, on verra !

Sur le sujet récurrent qui est celui de la subvention de la Ville de Paris à l'O.M.S. du 16e arrondissement, je croyais que j'allais être félicité, mais je vois que ce n'est pas encore pour aujourd'hui !

En effet, pour la saison 2012-2103, il vous est proposé une revalorisation de 600 euros, comme vous l'avez dit, portant ainsi la subvention de l'O.M.S. à 20.600 euros soit quand même 41,6 % de son budget prévisionnel de 49.500 euros. C'est quand même important d'arriver à presque 50 %. Ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Je rappelle quand même que l'O.M.S. a fini la saison sportive précédente avec un peu plus de 23.000 euros de disponibilités et de placements ; il n'est donc pas malheureux. Quand on a 23.000 euros de placements, de disponibilités, c'est qu'on n'a pas encore tout utilisé. Vous comprenez que cette situation financière positive ainsi que l'absence de charges en matière de personnel, puisque vous n'en avez pas, sont des éléments à prendre en compte en matière d'accompagnement de notre collectivité.

S'agissant de l'allocation des créneaux dans nos équipements sportifs, l'O.M.S. du 16e n'est pas un grand réservataire puisque les créneaux sont presque exclusivement liés à ses événements sportifs, donc ponctuels. L'impact de ces locations dans son budget serait de l'ordre de 1.676 euros, soit 3,38 % de son budget.

Bien que l'O.M.S. ne rentre pas dans les niveaux d'accompagnement que nous avons établis ensemble - je vous rappelle que nous nous sommes vus par deux fois pour valider les niveaux d'accompagnement pour chacune des associations subventionnées du 16e arrondissement -, j'ai souhaité malgré tout qu'une revalorisation de 600 euros lui soit accordée compte tenu de son dynamisme, que j'approuve, et des manifestations qu'il organise dans l'arrondissement avec le tissu sportif.

Ces 600 euros d'augmentation représentent près de 35 % du coût des locations ponctuelles des créneaux de l'O.M.S. C'est pour cela que je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, je serai amené à appeler à voter défavorablement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur GABORIAU, maintenez-vous votre vœu ?

M. Pierre GABORIAU. - Je le maintiens, comme a dit mon collègue tout à l'heure, pour encourager notre adjoint au Maire chargé des sports à renforcer les subventions pour l'avenir.

Finalement, si l'O.M.S. du 16e a un peu de trésorerie, c'est parce qu'elle se démène pour trouver des partenaires. Il faut quand même encourager les O.M.S. à trouver des partenaires en dehors de la Ville.

Je maintiens donc mon vœu mais je remercie M. VUILLERMOZ de sa réponse complète et motivée.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DJS 16).

2013 DJS 81 - Subvention (55.000 euros) avec convention avec le Sporting Club Maccabi de Paris (11e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 81 : il s'agit de la subvention avec convention avec le Sporting Club Maccabi de Paris, 11e arrondissement.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL, pour 5 minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Retour vers le futur !

Il y a quelques années, dans la précédente mandature, j'étais intervenu sur cette même délibération, m'étonnant que, parmi les sports qui étaient financés à travers cette subvention au Club Maccabi, il y avait le krav-maga.

Le krav-maga, quand vous allez sur un des sites qui promeut cette technique, il est écrit : "Le krav-maga n'est pas un sport." C'est une technique de combat, qui a été très utilisée en particulier par l'armée israélienne, dont le but, et c'est explicitement raconté, est de tuer à mains nues son adversaire.

Donc, je ne pense pas que ce soit dans la vocation de notre Municipalité de financer ce type d'activités qui n'ont plus grand-chose à voir avec le sport.

D'autant plus... alors, là, je n'accuse pas du tout le club Maccabi parce que je n'en sais rien, mais que les clubs de krav-maga sont connus à Paris pour être des lieux de recrutement de certains groupes extrémistes : la Ligue de défense juive en particulier, qui se structure beaucoup autour de ces clubs et qui, ensuite, a des pratiques où, effectivement, ils utilisent ces techniques.

Donc, je crois que notre Mairie ferait bien, comme elle l'avait fait dans les années dernières, de demander au club Maccabi, au moins dans sa demande de subvention, de ne pas lister ce sport parmi les sports qu'il organise et que nous finançons à travers cette subvention.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Remettons un peu en place le krav-maga : il convient, je pense, de resituer un peu ce que vient de dire M. GAREL.

Il existe une Fédération européenne de krav-maga, qui recense 12.000 licenciés dans neuf pays. Une bonne partie des clubs français sont affiliés à cette fédération.

Il y a 17 clubs officiels à Paris, recensés par la Fédération européenne de krav-maga.

L'édition du 21 mars du journal "Le Monde" a consacré un article sur l'essor du krav-maga en France, auprès notamment des femmes, comme une arme d'autodéfense.

Cet article du Monde a été réalisé auprès d'un club parisien, le Centre de formation au krav-maga, qui existe dans le 5e et le 10e arrondissement et qui donne des cours au Rectorat de Paris. Ce club donne également des cours aux salariés de Peugeot ou du Stade de France.

Le président déplore dans l'article l'image d'un sport communautariste accolée au krav-maga et met en avant le fait que ses cours sont ouverts à tous.

L'essor du krav-maga en France est beaucoup lié à la volonté, notamment féminine, d'être en capacité d'agir face à des situations d'agression.

L'origine exacte du krav-maga n'est pas à trouver du côté de l'armée israélienne. Il a vu le jour dans les années 30 dans la communauté juive de Bratislava pour répondre aux attaques du régime fasciste. Son inventeur Imi Lichtenfeld a ensuite proposé ses services à Tsahal dans les années 40.

Une fois que j'ai dit tout cela, je ferai part au président du club Maccabi du débat qu'a suscité le krav-maga dans notre hémicycle, mais je ne vois pas en quoi cela nous priverait de voter cette subvention qui va à l'ensemble des activités du club Maccabi de Paris et qui s'adresse, je le répète, à tous les publics parisiens.

Je voudrais rajouter qu'en fusionnant avec l'U.J.A., le Maccabi a maintenant un club de football qui joue à un haut niveau de la hiérarchie du football.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOASGUEN, vous avez demandé une explication de vote ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je voudrais dire à M. GAREL que le krav-maga est très utilisé, notamment par les femmes pour se défendre contre les agressions. Je voudrais lui rappeler que le karaté, qui est pourtant un sport reconnu maintenant, et même par les Jeux Olympiques, a la même origine que le krav-maga, puisqu'il est né dans l'île d'Okinawa à un moment où les habitants d'Okinawa devaient se défendre à mains nues contre les japonais qui disposaient de sabres.

Par conséquent, il ne faut pas jeter comme cela l'anathème sur quelque chose d'utile, qui n'est pas du tout sectaire et qui est très utile dans les conditions de sécurité que nous connaissons aujourd'hui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 81).

2013 DJS 167 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) pour l'exploitation privative de l'espace de remise en forme situé dans l'enceinte du centre sportif Alfred Nakache sis 4-12 rue Dénoyez (20e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 167 et l'amendement technique n° 71 : il s'agit de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (l'U.C.P.A.) pour l'exploitation privative de l'espace de remise en forme situé dans l'enceinte du centre sportif Alfred Nakache, rue Dénoyez, dans le 20^e arrondissement.

Je donne la parole à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'est un amendement technique, tout simplement : deux tableaux mentionnés ne figuraient pas ; ils sont donc ajoutés dans cet amendement technique.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstention ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 167 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DJS 167).

2013 DJS 249 - Avenant de prolongation du marché d'exploitation de la piscine Georges-Hermant (19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 249 et l'amendement technique n° 72 : il s'agit de l'avenant de prolongation du marché d'exploitation de la piscine Georges Hermant dans le 19^e arrondissement.

Je redonne la parole à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Il en est de même : c'est un amendement technique qui vise à enrichir l'exposé des motifs sur la nature des travaux complémentaires justifiant la prolongation du marché de gestion actuel jusqu'au début des travaux, repoussés à septembre 2013.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 249 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DJS 249).

2013 DJS 288 - Déclaration du caractère infructueux de la procédure de consultation en vue de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation privative du stade du Parc des Princes, situé 24, rue du Commandant-Guilbaud (16e) et abandon de la procédure.

Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à une concertation avec la mairie du 16e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 288 et le vœu n° 73 : il s'agit de la déclaration du caractère infructueux de la procédure de consultation en vue de conclure un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation privative du stade du Parc des Princes, dans le 16e arrondissement.

Je donne d'abord la parole à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Il nous est donc proposé de constater, d'une certaine manière, l'incapacité des bénéficiaires du bail emphytéotique Vinci et Colony Capital de donner suite, en matière de travaux, à ce pourquoi ils avaient candidaté, c'est-à-dire l'évolution du Parc des Princes.

En réalité, entre les lignes, ce projet de délibération semble quand même dire que la reprise du P.S.G. par les Qataris a signé, d'une certaine manière, l'arrêt des projets de Vinci et de Colony Capital. Cela pose un certain nombre de problèmes et souligne, d'une certaine manière, à quel point la politique sportive de ces clubs de haut niveau est quand même très éloignée de ce à quoi on peut s'attendre.

Il avait été convenu qu'il y aurait une première tranche de travaux avant l'Euro 2016 et que cela coûterait environ 70 millions d'euros au total, dont 20 millions à la charge de la Ville. Or, la société (la SESE) qui gère tout cela n'a pas fait de proposition dans les délais prévus et on ne sait pas, à ce jour, quels sont les travaux qui sont envisagés et qui les prendra en charge.

Première interrogation : 70 millions de travaux pour l'Euro 2016, quels seront ces travaux et qui paiera ? Est-ce que la Ville envisage éventuellement de prendre en charge, au-delà des 20 millions qui étaient prévus, ces travaux ? Et est-ce qu'on nous annoncera prochainement qu'il faut, si j'ose dire, sortir un peu plus le porte-monnaie et donner 70 millions ?

Cela commence à faire pas mal ! Après les 200 millions de Jean Bouin, après ce que l'on verse un peu partout pour le sport business, il va bien falloir que l'on nous dise un jour quel est le montant total des subventions de la Ville à ce type de sport qui n'a pas grand-chose à voir avec le sport de proximité.

Deuxième élément, à partir du moment où il y a un blocage sur ces travaux, je crois qu'il serait plus que temps qu'il y ait une mise à plat de l'ensemble de ces grands éléphants blancs que l'on nous promet, avec Jean Bouin, avec le Stade de France, l'Arena de Nanterre, le Grand stade de rugby à Evry. Combien de grands stades allons-nous avoir pour des utilisations de quelques dizaines, au mieux, de jours par an ?

Est-ce qu'il n'y a pas une obligation de raisonner à un autre niveau plus métropolitain et de faire en sorte que l'on arrête de vouloir avoir chacun, que ce soit dans sa fédération ou sur son territoire, des stades totalement sous-utilisés. Totalement sous-utilisés !

Quand on nous dit que l'on veut avoir à terme, après 2016 d'ailleurs, les Qataris ne s'en cachent pas, un stade qui aurait un niveau, une capacité d'accueil très supérieure aux 50.000 places, est-ce qu'on ne va pas nous dire que la seule solution, c'est de raser le Parc des Princes et de reconstruire un nouveau stade encore plus grand. Quand on sait que les Qataris ont pris, comme architecte conseil, celui qui a créé le Parc des Princes, et qui donc a les droits sur la propriété intellectuelle, on se dit bien que tout cela n'est pas le fruit du hasard et qu'ils auront évidemment l'accord de l'auteur pour pouvoir le détruire, sans que le droit d'auteur puisse s'y opposer.

On voit bien le moyen terme se dessiner. Il me semble que tout cela n'est franchement pas très responsable. Certes, on est bien obligé de prendre acte, si j'ose dire, de l'incapacité de Vinci et Colony Capital de donner suite au programme, mais il n'empêche qu'on est bien en même temps obligé de constater que nous sommes dans le brouillard le plus total et qu'un jour ou l'autre la douloureuse, si j'ose dire, risque d'être nettement plus importante que ce que nous avons envisagé avec ces 20 millions.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. ALPHAND, pour 5 minutes.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, merci.

Ce projet de délibération raconte une histoire : c'est l'histoire d'un enlèvement. Un enlèvement qui dure déjà depuis plus de trois ans, M. VUILLERMOZ, pour l'Exécutif municipal. Trois ans durant lesquels, finalement, vous n'êtes pas parvenus à vous sortir de la question du Parc des Princes, de sa rénovation et de ses aménagements. Et aujourd'hui vous revenez au point de départ, comme en panne d'idée.

Je voudrais revenir sur l'historique de la négociation, telle qu'elle nous a été présentée.

En décembre 2009, le Conseil de Paris lance la consultation : deux candidats se présentent.

Le 24 août 2010, l'un d'entre eux jette l'éponge et la Ville déclare son offre irrecevable.

Au printemps 2011, vous engagez des négociations et parvenez à un accord de principe avec Colony Capital, concernant le futur contrat de BEA.

Entre-temps, QSI (Qatar Sports Investissements) entre dans le capital social du P.S.G. Vous avouez vous-même, dans l'exposé des motifs du projet de délibération, que les discussions avec le groupement Q.S.I. sont restées très limitées. Je salue le remarquable sens de l'euphémisme de votre propos, car en effet elles ont été plus que limitées manifestement.

Finalement vous adressez, comme un ultimatum au dernier candidat restant en lice, il a jusqu'au 31 janvier 2013 pour apporter une offre qui puisse être déclarée recevable, ce qu'il ne fera pas.

Trois ans de perdu donc au total. C'est quand même le signe de votre incapacité, de votre passivité et de votre réelle impuissance à imaginer un avenir pour cet équipement sportif de premier ordre dans le paysage parisien.

C'est comme s'il n'y avait plus de pilote dans l'avion depuis bien longtemps à la Ville de Paris pour gérer les relations entre le Paris-Saint-Germain, le club résident, l'avenir de l'équipement sportif et la collectivité parisienne.

Cette absence de pilote dans l'avion est préoccupante, à l'heure où le club envisage un nouvel avenir plus conforme aux attentes de ses supporters. Et de ce point de vue, je crois que l'on peut être d'autant plus préoccupé qu'il y a quelques mois notre Conseil a décidé la suppression de la subvention pour la saison prochaine au Paris-Saint-Germain.

J'avais déjà attiré votre attention et alerté l'Exécutif sur les conséquences extrêmement préjudiciables de cette décision, car vous n'avez plus prise, vous n'avez plus la main, ni sur le Parc des Princes, ni sur l'avenir du club, pourtant un lien essentiel de lien social à Paris.

Alors j'aimerais vous interroger cet après-midi sur l'avenir. Quel avenir envisagez-vous pour le Parc des Princes ? Quel modèle économique imaginez-vous pour le devenir de cet équipement sportif ? On peut supposer que vous souhaiteriez relancer une consultation. Qu'en est-il et quels éléments d'éclairage pouvez-vous nous apporter cet après-midi ?

Concernant cette consultation éventuelle, pouvez-vous nous communiquer un calendrier, ou en tout cas quelques dates, quelques ordres de grandeur, si j'ose dire ? Et quelles seraient les modalités d'une telle nouvelle consultation ?

Je voudrais pour conclure attirer votre attention sur un point qui me préoccupe, tout particulièrement avec ma collègue Laurence DREYFUSS et d'autres élus dans le 16e arrondissement, qui est la capacité de cet équipement sportif à s'insérer véritablement dans la vie de quartier du côté de la porte de Saint-Cloud et de la porte d'Auteuil. J'enjoins M. VUILLERMOZ, M. Bertrand DELANOË, d'imaginer également un avenir qui soit en conformité aux attentes des riverains et des habitants de ces quartiers du 16e arrondissement car, aujourd'hui, le Parc des Princes est un peu un paquebot ivre délaissé, sans pilote et, pour tout dire, sans navigateur !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole maintenant à M. Pierre AURIACOMBE, pour une intervention de cinq minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir sur la philosophie du sport de haut niveau et du sport spectacle, qui est certes intéressante, ou sur l'histoire du Parc des Princes tout aussi intéressante.

La réalité de terrain, nous la connaissons tous. Qatar Sport Investissement a en 2011 repris le capital du P.S.G. et on se retrouve aujourd'hui dans une situation qui est celle-ci : le P.S.G. entend seul assurer la maîtrise du stade et, cela, sans ses partenaires Colony et Vinci.

Alors, nous en prenons acte, nous voterons favorablement ce projet de délibération, toutefois il y a un point notamment qui nous inquiète. Dans ce projet de délibération, vous nous faites part d'équipements supplémentaires, notamment dans le cadre de l'Euro 2016, notamment des équipements extérieurs au stade qui sont demandés, qui sont les préconisations de l'U.E.F.A.

En conséquence, le Conseil du 16e arrondissement présente un vœu au Maire de Paris et à son adjoint, visant à ce que la mairie du 16e arrondissement soit étroitement associée à la définition des aménagements dits ex stadia, donc extérieurs au stade, appelés à compléter le programme de travaux qui sera réalisé à l'intérieur du stade pour répondre aux préconisations de l'U.E.F.A. en vue de l'Euro 2016 et aux besoins propres du P.S.G.

Bien sûr nous voterons ce mémoire, mais nous vous demandons d'y adjoindre ce vœu.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour répondre aux trois intervenants, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vais essayer d'être le plus rapide possible, mais il y a quelques questions qui ont été posées auxquelles je voudrais quand même répondre.

Par rapport à ce que dit M. CONTASSOT, il pose une question principalement sur les projets de stade en Ile-de-France. Ce n'est évidemment pas l'objet de ce projet de délibération. Ceci dit, il y a des débats parmi les élus et notamment au niveau de l'Association des Maires d'Ile-de-France, qui sont à l'heure actuelle très intéressants et je vous y renvoie.

En ce qui concerne Paris, nous allons ouvrir très prochainement, vers le mois de juillet, le stade Jean Bouin. Il n'a pas coûté 200 millions d'euros, mais 150 millions d'euros tout compris, y compris les parkings et les boutiques.

En ce qui concerne le Parc des Princes, je vais y venir en répondant dans un premier temps à M. ALPHAND : il n'y a pas d'enlisement, il n'y a pas de panne d'idées non plus. Il y a du pragmatisme pour tenir compte, tout simplement, des réalités.

Le P.S.G. d'il y a trois ans n'est plus le même que le P.S.G. d'aujourd'hui et quand il y a, Monsieur ALPHAND, 700.000 demandes de billets pour aller assister au match P.S.G. - Barça, c'est vrai que c'est quelque chose de totalement nouveau qui n'est jamais arrivé à Paris et, donc, il faut bien tenir compte de cette réalité.

C'est donc, pour une part, la réponse que je voulais vous faire.

Quand vous dites que nous n'avons plus la main sur le Parc des Princes, alors venons-y.

C'est vrai que, en date du 18 janvier 2013, la Ville a adressé un courrier aux représentants du groupement Vinci Concessions et Colony Capital, seul candidat en lice au B.E.A., lui demandant la remise d'une offre définitive consolidée pour le 31 janvier 2013.

La Ville précisait que, passé ce délai, un "sans suite" serait donné à la consultation et, en réponse, le groupement a fait savoir qu'il n'était pas en mesure de proposer une offre dans le délai imparti.

L'objet de ce projet de délibération est donc de déclarer infructueuse la procédure de consultation et d'abandonner la procédure.

S'agissant du rendez-vous de l'Euro 2016, dans le cadre de la D.S.P. et des obligations du propriétaire, c'est-à-dire la Ville de Paris - et je réponds un peu aussi à M. CONTASSOT - le Conseil de Paris a approuvé récemment des travaux indispensables au renouveau de l'enceinte pour un coût estimé de 20.163. 927 euros, taxes comprises, et c'est en valeur avril 2011.

Il faut rappeler que la Ville, dans ce cadre, a fait une demande de subvention auprès du Ministère des Sports via le C.N.D.S.

Toujours dans le cadre de la D.S.P. qui, je le rappelle, est une D.S.P. qui a été attribuée à la S.E.S.E. et qui propose de réaliser au plus vite une adaptation des fonctionnalités du parc pour répondre aux besoins du P.S.G., ces aménagements envisagés pour le P.S.G. permettront par ailleurs au Parc des Princes de se rapprocher du cahier des charges de l'U.E.F.A. relatif à l'Euro 2016.

De son côté, la Ville complétera ces travaux réalisés dans le Parc par des aménagements à proximité. J'en viens à ces fameux ex stadia et je réponds ainsi au vœu que M. AURIACOMBE a présenté. Les aménagements ex stadia permettent de répondre aux préconisations du cahier des charges de l'U.E.F.A., notamment en matière d'installation d'espaces techniques pour les médias, d'espaces d'hospitalité pour les partenaires de l'U.E.F.A., d'espaces d'accueil et d'accréditation des journalistes et des bénévoles, d'espaces logistiques et d'espaces commerciaux.

Ces aménagements ex stadia prévus dans le dossier de candidature de la Ville sont réalisés forcément à proximité du Parc des Princes, c'est-à-dire que cela prendra sur le stade Jean Bouin, sur le terrain Guilbaud, sur le stade Géo André et sur les pelouses d'Auteuil.

Une actualisation du cahier des charges tirant les conclusions de l'organisation de l'Euro 2012 de football en Pologne et en Ukraine est actuellement en cours par les services de l'U.E.F.A. Ces installations ne seront pas pérennes, mais bien temporaires liées au déroulement de l'Euro 2016.

C'est pourquoi je propose seulement un amendement à votre vœu qui tienne compte des engagements et des responsabilités qui sont les nôtres vis-à-vis de l'organisateur, c'est-à-dire, en gros, je ne l'ai plus là, mais qui demandent simplement à ce que l'on supprime la phrase : "étroitement associée à la définition", par rapport à la mairie du 16e arrondissement, et qu'on la remplace par "soit pleinement informée" et, à la fin, on supprimerait : "aux besoins propres du P.S.G." et on mettrait : "et associée aux réunions de la Préfecture de police".

Dans ce cadre-là, nous accepterons votre vœu.

Alors, en ce qui concerne maintenant la réalisation des travaux à l'intérieur de l'enceinte sportive pour l'Euro 2016, puisque la question a été posée, ces travaux s'inscriraient dans le cadre de la D.S.P. actuelle sous maîtrise d'ouvrage de la S.E.S.E. et ils seront réalisés en site occupé sans fermeture et certainement en plusieurs phases.

M. Jean-Claude BLANC, le directeur du Paris Saint-Germain, a confirmé à deux reprises (d'ailleurs dans un journal qui doit vous être cher, puisque c'est "Le Figaro") en février et en mars qu'un accord avait été trouvé et en voie d'être finalisé entre le club et l'actuel propriétaire de la S.E.S.E., Colony Capital.

Enfin et pour terminer, la Ville devra très prochainement déterminer la nature des relations contractuelles de plus long terme avec le P.S.G., qui a maintes fois confirmé vouloir pérenniser sa présence au Parc des Princes (c'est une grande victoire).

Les différents services sont mobilisés afin d'enclencher très prochainement les réunions de travail avec le club afin de permettre à la Ville d'être en situation d'apprécier le projet du club, à l'intérieur de l'enceinte sportive, pour accueillir l'Euro 2016 et d'examiner les conditions contractuelles à l'issue de la D.S.P.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, pour l'heure. Evidemment, il faudra suivre tout cela dans l'avenir.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur GABORIAU, pouvez-vous donner une réponse sur les amendements qui sont proposés ?

C'est M. GOASGUEN. Vous voulez répondre sur les propositions d'amendement qui sont faites sur le vœu ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais dire à M. VUILLERMOZ que je suis parfaitement d'accord sur les modifications du vœu, mais que je voulais préciser au procès-verbal deux problèmes majeurs.

Premièrement, il est clair, et j'ai vu, d'ailleurs, que vos déclarations récentes allaient dans ce sens, qu'on n'acceptera pas un Parc des Princes au-delà de 60.000 places, que vous avez réaffirmé votre volonté de rester sur 50.000 places modernisées, et je m'en félicite, parce que le problème des riverains est justement aussi cela.

Deuxièmement, je me félicite que vous ayez réaffirmé que l'ex-stadia ou stadis, selon que l'on décline au neutre ou pas, est volatile, n'est pas permanent, mais, évidemment, est indispensable à la tenue de la grande compétition qui va se dérouler.

Sous ces deux conditions, bien sûr, nous voterons à la fois le projet de délibération et les modifications du vœu que vous avez proposées.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec les amendements qui ont été proposés par M. VUILLERMOZ avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2013, V. 73).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 288.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité de notre Conseil. (2013, DJS 288).

2013 DPA 24 - Principe et modalités de passation d'un marché complémentaire de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions de l'article 35 II 5 du Code des marchés publics, pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Toujours dans le 16e arrondissement et toujours au Parc des Princes, nous examinons le projet de délibération DPA 24 ; il s'agit du marché complémentaire de maîtrise d'oeuvre pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes.

Je donne la parole, d'abord, à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, merci.

Cela va nous permettre de prolonger l'échange avec M. VUILLERMOZ et, probablement, d'obtenir une précision qui me paraît importante.

Je relève, d'ailleurs, que M. VUILLERMOZ parlait tout à l'heure, dans son propos, de réponse de pragmatisme ; permettez-moi d'exercer mon droit de réplique et, plutôt que de pragmatisme, je parlerai d'immobilisme, Monsieur VUILLERMOZ, concernant le pilotage de la question du Parc des Princes, mais je crois qu'il est bon de s'arrêter quelques instants sur cet édifice qui est une œuvre architecturale, une œuvre monumentale, tout à fait atypique dans le paysage parisien.

Quand on s'intéresse un tant soit peu à l'architecture du Parc des Princes, les voiles qui constituent le plafond du stade sont d'une ingéniosité tout à fait remarquable quand on imagine qu'ils ont été réalisés avec des matériaux à la fin des années soixante, début des années soixante-dix, par un architecte qui était particulièrement astucieux, M. TAILLIBERT, qui, contrairement à ce qu'a indiqué M. CONTASSOT il y a quelques instants, ne possède plus les droits sur le Parc des Princes.

Je voudrais vous poser une question, Monsieur VUILLERMOZ. Vous avez parlé du chantier qui est aujourd'hui engagé sur le Parc des Princes. Pouvez-vous nous préciser le calendrier de ce chantier et à quelle date celui-ci sera définitivement achevé ? C'est une question importante en vue de l'organisation de l'Euro 2016.

Je crois, par ailleurs, comprendre de votre précédente réponse qu'il n'y aura donc pas de fermeture du Parc des Princes au cours du déroulement de ces différents travaux.

Et puis, je voudrais, en conclusion, souligner - je parlais du côté astucieux, innovant, novateur du Parc des Princes - en particulier une de ses spécificités, et vous verrez, elle n'est pas tout à fait déplacée, en particulier dans le cadre d'échanges que nous aurons probablement dans quelques minutes concernant Roland Garros, car certains Parisiens ne s'en rendent pas compte ou ne le savent pas, mais le Parc des Princes est construit en partie sur le périphérique, et je le dis à Mme HIDALGO, parce que cela peut peut-être l'inspirer dans sa réflexion sur le Parc des Princes et le projet alternatif que nous allons proposer tout à l'heure.

Ce qui a été rendu possible à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix du côté du Parc des Princes, à savoir la couverture d'une voie particulièrement fréquentée, et si l'on a pu y faire reposer une structure aussi lourde que le Parc des Princes, je crois que cela peut nous inspirer pour l'avenir et pour le Roland Garros du futur ; je crois qu'il était bon de le préciser.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à M. Pierre AURIACOMBE pour cinq minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je vais être bref, nous avons déjà largement évoqué le Parc des Princes, pour dire que, bien évidemment, ces travaux s'imposent et nous les voterons, nous voterons ces travaux qui nous sont présentés. Oui à la rénovation du stade et à la mise en conformité, notamment en vue de l'Euro 2016, mais je vais redire ce que disait à l'instant M. GOASGUEN, notre opposition totale à tout stade de 70.000 places, même si certaines personnes y ont fait récemment allusion dans cette Assemblée, nous ne sommes pas favorables ici, pour ce qui est des élus du 16e, à porter le Parc des Princes à 70.000 places ou plus.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

J'ai déjà dit beaucoup de choses dans la précédente intervention, donc je ne vais pas en rajouter de trop.

Simplement, je veux dire à M. ALPHAND que c'est ridicule de parler d'immobilisme pour ce qui concerne le Paris Saint-Germain et pour ce qui concerne le Parc des Princes. Il suffit d'y aller pour voir que déjà, cela a changé, déjà, l'ambiance a totalement changé, autour et dans le Parc des Princes.

Ensuite, vous avez raison de dire que c'est un bâtiment exceptionnel et que l'architecte a fait un très beau travail, évidemment. C'est du béton précontraint. C'était le premier bâtiment à être fait dans ce style. Cela dit, il a vieilli, il faut intervenir dessus. Cela fait 40 ans que le béton a été coulé et, maintenant, il faut intervenir dessus. Cela fait à peu près 20 millions de travaux que la Ville devait faire et fait.

Après, c'est vrai qu'il n'y a pas que le béton qui est précontraint, c'est vrai que c'est une situation assez contraignante pour ceux qui interviennent dessus, parce qu'il y a forcément l'architecte ; qu'il ait les droits ou qu'il ne les ait plus totalement, que ce soit sa famille, est une chose, mais il est quand même présent et ce n'est pas toujours

facile de pouvoir faire des travaux dans ce Parc des Princes, parce que, forcément, il faut tenir compte de l'avis de l'architecte et ce n'est pas toujours évident.

Ensuite, vous me posez la question du calendrier du chantier. Je vous l'ai dit, d'ici l'Euro 2016, un certain nombre de travaux interviendront dans le Parc des Princes qui correspondront aux besoins du P.S.G. et qui mettront le Parc des Princes aux normes de l'Euro 2016 pour y accueillir un certain nombre de matchs de l'Euro 2016.

Je ne veux pas être plus long sur les demandes que vous m'avez faites.

Ensuite, évidemment, il y aura forcément un certain nombre de travaux qui vont être faits, Monsieur AURIACOMBE, j'en ai parlé tout à l'heure. Je ne reviens pas sur tout ce que j'ai dit il y a cinq secondes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPA 24).

2013 DJS 195 - DAC 123 - DPVI 29 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour le dépôt d'un dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Gay Games 2018.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 195 - DAC 123 - DPVI 29. Il s'agit d'une subvention et convention avec l'association "Paris 2018" pour le dépôt d'un dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Gay Games 2018.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT pour cinq minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Bien plus qu'il ne m'en faut, Madame la Maire, pour me féliciter que ce projet de délibération soit proposé à notre approbation, puisqu'il fait suite au vœu que les écologistes avaient déposé il y a quelques mois pour que la Ville soutienne la candidature de l'association "Paris 2018", afin que les Gay Games soient organisés dans notre Capitale.

Vous savez que cette manifestation sportive est aussi une manifestation culturelle et qu'elle est ouverte à toutes et tous, quels que soient son âge, ses origines, ses orientations sexuelles, sa condition athlétique ou encore son handicap, et que c'est tout autant une opération de lutte contre l'homophobie, et en particulier de l'homophobie dans le sport, que de véritables Jeux Olympiques dont elle s'amuse au second degré par ailleurs.

Je voulais, en intervenant sur ce projet de délibération, me féliciter que notre intervention ait suscité cette avancée concrète et, surtout, souhaiter bonne chance à la Ville de Paris, puisqu'elle est en concurrence avec Orlando, Londres, Amsterdam et Limerick en Irlande et qu'une première sélection de candidatures va avoir lieu prochainement. Je me réjouis de notre soutien à cette candidature.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je donne la parole maintenant à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a dit très justement mon collègue Jacques BOUTAULT, ce projet de délibération vise à ce que nous puissions soutenir l'association "Paris 2018" et de cette manière-là apporter notre soutien à la candidature de notre ville à l'organisation des Gay Games en 2018.

C'est évidemment un motif de satisfaction pour notre groupe qui a fait, vous le savez, en lien avec l'adjoint aux sports, Jean VUILLERMOZ, du combat contre l'homophobie dans le sport une lutte importante, notamment par le soutien que nous apportons chaque année par une subvention au "Paris Foot Gay".

Il me paraît donc important que nous poursuivions cette démarche en apportant un soutien enthousiaste aux Gay Games, qui sont à la fois évidemment un événement sportif, mais qui ont une dimension politique dans la mesure où il s'agit de lutter contre l'homophobie dans le sport, qui est une véritable plaie contre laquelle nous devons nous mobiliser.

C'est la raison aussi pour laquelle nous sommes très heureux de pouvoir voter cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

J'aimerais que l'on prenne le temps de réfléchir à ce projet de délibération qui nous est proposé et je voudrais vraiment peser les termes de mon intervention. Je voudrais dire de manière liminaire que, naturellement, je suis hostile à toutes formes de discrimination, qu'elles soient fondées sur les races...

Je suis hostile à toutes formes de discrimination qu'elles soient fondées sur les races, les mœurs sexuelles, les pratiques religieuses, quelles qu'elles soient.

Je voulais dire également en préambule que j'ai participé à une journée - Monsieur VUILLERMOZ, vous parlez de l'évolution du côté du Parc des Princes et de l'atmosphère autour du Paris-Saint-Germain - j'ai participé à une journée, comme vous, il y a quelques mois, c'était la journée du respect, en signe également de lutte contre les discriminations, dans le stade, et à ses abords.

Je voulais également dire, de manière liminaire, que je ne nie nullement les discriminations qui peuvent avoir lieu dans les vestiaires et quelles que soient les sports. Et je vous ai entendu, Monsieur VUILLERMOZ, récemment sur RMC Sports, développer un certain nombre d'arguments en la matière. Je les ai entendus.

Néanmoins, je pense que nous devons nous interroger car, quelque part, que souhaitons-nous pour la Capitale ? Que souhaitons-nous pour une grande ville comme Paris ?

Je dois vous dire que, d'une manière générale, je crois qu'une grande ville, une grande agglomération urbaine court un péril majeur au XXI^e siècle, qui est celui du communautarisme. Souhaitons-nous une évolution à l'américaine, type New York, avec des quartiers segmentés, avec un lien social tout particulier, et j'allais presque dire fragmenté ?

Je voulais prendre ces quelques instants, cet après-midi, pour poser cette question.

Je m'abstiendrai sur ce projet de délibération. L'un des grands périls qui menace aujourd'hui une ville comme Paris, c'est précisément cette dérive communautariste. Fort heureusement, la Capitale a toujours su s'épargner cette menace, mais je forme le vœu que cette menace ne se fasse pas plus présente pour l'avenir.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour répondre aux trois orateurs, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Ecoutez, je remercie personnellement et félicite l'association "Paris 2018" pour leur volonté et leur effort dans la réalisation de ce dossier de candidature.

Je suis convaincu que l'avenir des Gay Games passe par Paris, ville cosmopolite et à l'avant-garde, qui au travers des siècles s'est toujours montrée déterminée dans la défense des principes humanistes.

Au-delà de l'aspect sportif, l'objectif poursuivi est bien celui d'offrir une vitrine pour lutter contre l'homophobie, encore taboue dans le milieu du sport, mais également contre toutes les formes de discrimination. Il s'agit donc d'un rassemblement qui participe au formidable mouvement de la fierté gay et lesbienne, assumée et revendiquée comme un droit à la différence et au respect.

Alors, Monsieur ALPHAND, je vous rappelle ce qui a été dit par les deux autres orateurs : les Gay Games accueillent toute personne, quel que soit son âge, son orientation sexuelle, son genre, sa religion, ses performances sportives ou encore son handicap.

Et donc, depuis 2001, la Ville de Paris se veut être exemplaire et à la pointe du combat pour la reconnaissance et le respect des LGBT.

En matière de sports, cela veut dire accompagner par exemple la Fédération sportive gay et lesbienne et les clubs affiliés dans leur développement et leurs actions.

Depuis sa première édition en 2003, la Ville soutient fortement l'organisation annuelle du Tournoi international de Paris, qui connaît un grand succès chaque printemps et qui fêtera ses dix ans cette année.

La Ville de Paris donc se positionne d'ores et déjà comme un partenaire enthousiaste et fidèle à l'organisation de cet événement pour qu'en 2018 Paris soit la capitale du sport et de la lutte contre toutes les discriminations.

Voilà pourquoi il me semble qu'il est important de voter ce projet de délibération qui propose une subvention de 20.000 euros pour cette organisation.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 195 - DAC 123 - DPVI 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 195 - DAC 123 - DPVI 29).

2013 DU 52 - Approbation et lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement. Signature de l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement sur le secteur de la Z.A.C. "Beaujon" (8e).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au projet d'implantation de la maison des associations.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 8e Commission avec le projet de délibération DU 52 et le vœu n° 74. Il s'agit du lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement, la signature de l'avenant n° 1, la convention publique d'aménagement sur le secteur de la Z.A.C. "Beaujon" dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à M. François LEBEL pour 3 minutes.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération mais, avant de le faire, je voudrais que Mme HIDALGO nous précise exactement ce qu'il en est quant au programme des équipements publics de cette Z.A.C. qui a été fixé dans notre délibération d'octobre 2004 et confirmé à de maintes reprises.

Dans ce programme des équipements ne figurait qu'une grande salle polyvalente, entre autres, et rien d'autre au rez-de-chaussée. Or, quelle n'a pas été ma surprise de constater, lors de la réception du permis de construire, que s'était inséré au milieu ou à côté de la salle polyvalente et à son détriment, un projet de Maison des associations, qui n'est confirmé nulle part et sûrement pas dans le DU 52 que nous sommes amenés à voter en ce moment même.

C'est pourquoi je voudrais que l'on m'ôte ce doute, étant entendu que si cela est fait, si Mme HIDALGO me confirme que tout ceci est conforme, je retirerai à ce moment-là mon vœu.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord rappeler ce caractère emblématique de la Z.A.C. "Beaujon", puisque c'est une opération qui traduit véritablement notre volonté de politique de mixité sociale et de réponse aussi aux besoins de tous les

Parisiens, notamment dans le 8e arrondissement, avec une programmation importante d'équipements publics : un groupe scolaire, une crèche, une piscine, une salle polyvalente. Puis ce sont des logements sociaux autour d'un espace vert qui viendra mettre en valeur et désenclaver l'hôtel Beaujon.

Pour des raisons techniques, que chacun connaît ici, la présence en sous-sol du central téléphonique a beaucoup retardé ce projet, puisque nous avons vraiment une difficulté majeure. Ce sont ces contraintes-là qui ont effectivement bouleversé, de façon régulière, le calendrier d'élaboration de cette Z.A.C.

Mais le programme n'a absolument pas changé. Le programme prévoit bien une salle polyvalente de 400 mètres carrés, et il est prévu d'implanter cet espace dans le lot 5, que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, et dans le cadre des études de mise en œuvre du lot, l'opportunité d'optimiser cet espace nous est apparue sans remettre en cause, bien sûr, les fonctions et les équipements déjà prévus, mais nous pouvons réaliser un équipement de 399 mètres carrés de surface utile qui pourra mutualiser la salle polyvalente avec la maison des associations du 8e arrondissement qui, elle, représentera 105 mètres carrés.

C'est justement parce que nous cherchons aujourd'hui des solutions de mutualisation, de polyvalence dans les équipements, mais sans remettre en rien en cause le programme que nous avons adopté, que nous avons fait cette proposition-là.

J'espère que ces précisions vous conduiront à retirer votre vœu et qu'elles seront suffisamment explicites. Le programme de la Z.A.C. n'a donc pas changé.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Monsieur LEBEL, retirez-vous votre vœu ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je ne comprends pas bien. Si vous conservez les 400 mètres carrés de salle polyvalente, je ne vois pas comment vous allez en même temps rajouter une maison des associations. C'est l'un, ou c'est l'autre. Votre parole est pour le moins ambiguë.

Est-ce que nous aurons une salle polyvalente, comme c'est prévu, comme c'est voté, de 400 mètres carrés ? C'est la question.

Si vous me répondez oui, je retire mon vœu. Si vous me répondez en tournant en rond, je ne le retirerai pas.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je le redis sans aucune ambiguïté : cela ne remet pas en cause le programme de "salle polyvalente" de 400 mètres carrés.

Simplement, nous pouvons mettre dans ce programme une maison des associations de 105 mètres carrés qui pourra mutualiser la salle polyvalente avec les activités de la maison des associations. Il n'y a pas de remise en cause du programme mais une localisation de la maison des associations que, je crois, vous attendiez.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur LEBEL, maintenez-vous ou pas votre vœu avec les réponses qui vous ont été faites ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je n'ai pas bien compris. Si évidemment il est question d'utiliser par la M.D.A. la salle polyvalente, c'est évidemment oui, c'est évident.

Par contre, s'il s'agit de prendre des mètres carrés à la salle polyvalente pour y installer une M.D.A., c'est non.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Il me semble que polyvalence veut dire plusieurs utilisations, mais je ne vais pas polémique en tant que présidente de cette Assemblée.

Avec ces explications, retirez-vous votre vœu, Monsieur LEBEL, avec l'assurance que la salle de 400 mètres carrés est maintenue et pourrait éventuellement accueillir de temps en temps la maison des associations ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Oui, c'est évident. Dans ces conditions, je retire mon vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur LEBEL.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 74 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 52).

2013 DU 58 - Bilan de la concertation sur l'engagement de la révision simplifiée du P.L.U. sur le secteur d'aménagement "Chapelle International- Paris Nord Est". Convention de transfert dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement "Chapelle International" (18e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 58 et à l'amendement n° 75.

Il s'agit du bilan de la concertation sur l'engagement de la révision simplifiée du P.L.U. sur le secteur d'aménagement "Chapelle-International-Paris Nord-Est", avec une convention de transfert dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement "Chapelle-International".

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire. Je pense d'ailleurs qu'il est mieux d'étudier le n° 75 et le n° 76 parce qu'ils sont totalement identiques.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - L'amendement n° 76 est retiré.

M. Sylvain GAREL. - La question est réglée !

C'est un vœu qui a été déposé par Pascal JULIEN, qui suit ce dossier de très près pour les écologistes du 18e. Il s'agit du dossier "Chapelle-International", projet extrêmement ambitieux, très important, imbriqué dans le projet encore plus grand de Paris Nord-Est.

Il est question dans ce projet - je ne vais pas entrer dans les détails parce qu'il est déjà tard et en plus, c'est extrêmement technique - de deux amendements ajoutés à certaines pages de la page 7 à la page 9 - je vous renvoie au texte.

Nous demandons, comme l'a fait le Conseil du 18e à l'unanimité, que ces deux amendements soient intégrés au projet de délibération que nous voterons par la suite.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Mme HIDALGO a la parole pour répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un avis favorable sur ce vœu et sur les amendements qui sont proposés, qui proposent notamment de prévoir que la partie du toit de la halle qui va être végétalisée soit destinée à une exploitation agricole biologique urbaine. Ce point a vraiment fait consensus au sein du comité de suivi.

Vous avez également souhaité que l'on apporte une précision puisqu'il y a eu effectivement une évolution des positions des membres du comité de suivi, notamment sur la hauteur des bâtiments. Mais c'est vrai que ce n'était pas l'unanimité. Il faut donc apporter cet amendement ; en tous les cas, je suis bien sûr d'accord.

Je voudrais vraiment remercier les associations, les élus, tous les élus du 18e arrondissement qui ont participé justement à cette concertation sur "Chapelle-International". Je crois que la concertation a été particulièrement exemplaire. Elle ne s'arrête pas, bien sûr. On dresse le bilan et on entre dans une nouvelle phase en ce qui concerne ce nouveau quartier de Paris, mais je crois que la participation très active qu'il y a eu au sein du comité de pilotage et le rôle qu'ont joué les associations et les élus a permis d'aller vers un projet qui, je crois, fera de ce quartier un très beau quartier avec une dimension d'écologie urbaine très forte et aussi, je dirai, un quartier qui va naître et qui sera désenclavé par rapport au secteur dans lequel il est situé.

J'é mets un avis favorable à votre amendement, et je vous remercie pour vos propos et la participation qui a été la vôtre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 75, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 58 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est aussi adopté à l'unanimité. (2013, DU 58).

2013 DU 60 - Cession d'une parcelle située au droit du n° 1 rue des Lions-Saint-Paul (4e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 60.

Il s'agit de la cession d'une parcelle située au droit du n° 1 rue des Lions-Saint-Paul, dans le 4e.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il nous est proposé d'autoriser la cession d'une partie importante du trottoir situé sur tout le linéaire de la façade du 1, rue des Lions-Saint-Paul, propriété de la Ville de Paris, en vue de son acquisition par l'école Massillon dans le cadre d'un projet d'extension de ses locaux.

Or, ce projet de cession adopté par le Conseil de Paris en mars 2011 se fondait sur une mise en conformité au regard du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, le P.S.M.V., afin que la Société anonyme de l'école Massillon puisse réaliser un nouveau bâtiment devant présenter une façade implantée dans le prolongement de l'alignement des façades des immeubles 3 à 7, rue du Petit-Musc.

Mais aujourd'hui, le P.S.M.V. du Marais, révisé en novembre 2012, n'impose plus, sur cette parcelle, d'implanter de nouvelles constructions à l'alignement de la rue. Cette acquisition d'une emprise de trottoir représente une avancée de près de 2 mètres de la limite de propriété et si elle était mise en œuvre, elle réduirait de près de 20 % la largeur de la rue.

Ce réaménagement à la fois coûteux et préjudiciable au confort et à la sécurité des piétons, des usagers de l'école et des riverains réduirait donc l'espace urbain public.

De plus, cette acquisition, qui n'est en aucun cas indispensable pour que se réalise le projet d'extension de l'école, pénalise économiquement l'école Massillon.

Plusieurs associations de riverains et de préservation de l'environnement se sont opposées à ce projet d'extension de l'école Massillon, qui n'intégrerait pas le maintien du retrait actuel, d'ailleurs en lien avec les préoccupations défendues par l'Exécutif parisien et nous-mêmes en matière de valorisation, de sécurisation des espaces publics et de défense du patrimoine architectural du vieux Paris.

Ce permis de construire ayant été autorisé sur les fondements du P.S.M.V. précédent, désormais caduc, je l'ai dit, les écologistes souhaitent que le projet de cession de la parcelle de 42 mètres carrés au droit du numéro 1 de la rue des Lions-Saint-Paul soit abandonné et que l'espace public ne soit pas cédé au détriment de la mobilité des piétons.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je n'irai pas dans le sens de M. BOUTAULT mais rappellerai que ce projet de construction a fait l'objet de nombreux recours qui ne permettent pas de lever la clause suspensive d'obtention d'un permis de construire qui figurait dans la promesse de vente que nous avons approuvée, et un avenant a prolongé la promesse de vente jusqu'en 2008.

Le permis de construire n'ayant pu être obtenu dans le délai de cette promesse de vente, notamment suite aux observations de la Commission du Vieux Paris, une nouvelle promesse de vente expirant au 31 décembre 2012 a été conclue en mai 2012.

La S.A. "Massillon Fieubet" a finalement obtenu un P.C. par arrêté du 7 juin 2012 contre lequel un recours a été à nouveau déposé le 10 août 2012 par l'Association de défense du Marais Sud et par un riverain et, dans ce contexte, l'acquéreur a demandé une prorogation de la promesse de trois ans au prix indexé.

Donc, la proposition que je fais à travers ce projet de délibération, c'est de donner une suite favorable à cette demande et d'autoriser la cession de gré à gré au profit de cette société anonyme, du terrain municipal à un prix qui a été indexé et de reporter la date d'expiration de la promesse de vente au 31 décembre 2015.

Les Domaines ont évalué d'ailleurs la parcelle à un niveau inférieur à celui auquel nous la vendons et cela permettra en tous les cas au recours de suivre son cours, d'attendre éventuellement la décision de la justice, mais de ne pas bloquer une nouvelle fois, en ne tenant pas compte du report de la promesse de vente.

Cela nous paraît plus logique, plus conforme et la justice aura à se prononcer à partir des recours, mais, en même temps, n'ajoutons pas une difficulté supplémentaire à ce dossier qui en connaît un certain nombre.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, souhaite s'exprimer.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Oui, simplement en complément de ce que vient de dire Mme HIDALGO, sachez que nous avons souhaité en Conseil d'arrondissement être cohérents avec les votes précédents et, en effet, seule Mme FAUGERON, mon adjointe chargée des espaces verts et de la propreté et des déchets, s'est opposée à ce projet de délibération, mais nous avons voté... Vincent ROGER est peut-être là ? Non. Si Vincent ROGER était là, il le dirait également, nous avons tous voté pour ce projet de délibération, pour être simplement cohérents comme vient de l'expliquer Mme HIDALGO.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 60).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension de Roland-Garros.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'extension du stade de Roland Garros.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la saisine de France Domaine.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au projet d'extension de Roland Garros.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, les vœux n^{os} 77, 77 bis, 78, 79 et 80 qui ont trait à l'extension de Roland Garros.

Je donne tout d'abord la parole à M. Sylvain GAREL, pour le vœu n° 77.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Nous n'allons pas refaire le débat sur Roland Garros, d'abord je n'ai qu'une minute et, d'autre part, il a déjà eu lieu dans cet hémicycle et ailleurs, dans des articles, dans des conférences de presse.

Simplement, il y a eu du nouveau, il y a quelques jours, puisque le Tribunal administratif a cassé la délibération qui avait permis l'extension de Roland Garros sur une partie des serres d'Auteuil.

Nous avons aujourd'hui une situation de blocage, même si la Ville a fait appel, parce qu'on sait très bien que d'autres recours ont été déposés et qu'il y a un risque d'enlèvement de ce projet, maintenant, et un risque aussi de surcoût pour tous les participants, aussi bien la Fédération Française de Tennis que la Ville de Paris et les associations.

Tout cela va coûter très cher et il n'y a que certains avocats qui pourraient s'en réjouir.

Il y a dans cette affaire trois volontés, que l'on peut comprendre : la volonté de la Fédération Française de Tennis d'étendre Roland Garros, la volonté du Maire de Paris de maintenir Roland Garros à l'intérieur du périphérique et la volonté des écologistes et des défenseurs de l'environnement de refuser qu'on touche aux serres d'Auteuil.

Si l'on veut arriver à un projet qui fasse consensus, tout au moins le plus large possible, il faut sans doute explorer de nouvelles voies. C'est ce que nous proposons dans ce vœu, qu'il y ait une étude indépendante - et j'insiste beaucoup sur le mot "indépendante" - sur la faisabilité et surtout sur le coût du recouvrement partiel de l'A13 et de l'annexion d'une portion de l'avenue de la Porte-d'Auteuil pour permettre d'agrandir Roland Garros à Paris, sans toucher aux serres d'Auteuil.

Puisqu'il y a un débat, les associations qui ont fait travailler des gens tout à fait spécialisés sur ces questions affirment que le coût tourne autour de 50 millions d'euros, les chiffres qu'avance la Ville sont beaucoup plus élevés, ils vont de 200 à 500 millions ; manifestement, soit on ne parle pas de la même chose soit des gens se trompent.

Je pense qu'il faut absolument qu'on ait des chiffres pour que le Conseil de Paris puisse prendre des positions qui se basent sur des chiffres réels et vérifiés et indépendants, encore une fois.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne maintenant la parole à Mme Valérie SACHS pour présenter le vœu n° 78.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, la période préélectorale qu'il s'ouvre va venir s'ajouter à la bataille juridique en cours et pourrait mener à des surenchères, ce qui nuirait considérablement à l'avenir du projet, voire du tournoi de Roland Garros.

La délibération de juillet 2011 adoptée à l'unanimité, je le rappelle, par notre Conseil, marquait le terme d'un long et patient processus de concertation et ratifiait un accord que je qualifierais d'équilibré entre les objectifs de la Fédération Française de Tennis et les intérêts de Paris.

Monsieur le Maire, ou plus exactement Madame le Maire, les remises en cause de nos grands projets parisiens sous la pression pourraient nuire à la sécurité juridique et politique de notre Ville, condition essentielle à son attractivité.

Les hypothèses de couvrir l'embranchement de l'A13 à terme, en fin de parcours, ou d'annexer une partie de l'avenue de la Porte-d'Auteuil, vont dans le sens de l'histoire de Paris qui finira par effacer toute trace des frontières artificielles que forme le périphérique.

C'est pourquoi nous voterons le vœu n° 77 bis de l'Exécutif.

Une décision judiciaire de première instance doit être appréhendée avec le plus grand sérieux, mais ne doit pas, à mon sens, servir de prétexte à un nouveau round pour les opposants de toujours au projet.

Aussi le groupe U.D.I. demande que la Ville de Paris réaffirme son soutien au maintien de Roland Garros à Paris, son attachement au projet de la Fédération française de tennis "Objectif 2016", et que si le Conseil de Paris doit être saisi d'une nouvelle C.O.D.P., que celle-ci confirme cet engagement.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame SACHS.

Je donne la parole maintenant à M. David ALPHAND pour présenter le vœu n° 79 et le vœu n° 80, en deux minutes, s'il peut regrouper les deux vœux, ce serait bien.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai fait un rêve ; je voudrais vous faire partager ce rêve, c'est le rêve que le mauvais projet initial d'extension de Roland Garros laisse sa place à une version 2.0 pour Roland Garros.

Le mauvais projet initial de Roland Garros était un projet qui prenait l'eau de toutes parts : financièrement, 90 millions d'euros de déficit avant même que le premier coup de pioche soit donné, juridiquement, un projet censuré par le Tribunal administratif le 28 février dernier, et environnementalement, un projet qui annexait une partie du jardin, pourtant sacré, des serres d'Auteuil.

Alors, oui, il existe bien une voie alternative, un projet alternatif. Les associations, grâce à un travail rigoureux, obstiné, tenace, intelligent, ont tracé ce chemin ; c'est la raison pour laquelle, avec ma collègue Laurence DREYFUSS, nous vous proposons les deux vœux soumis au vote dans quelques instants.

Notez, d'ailleurs, que nous sommes en pleine cohérence par rapport à la démarche qui nous guide depuis maintenant plus de deux ans, car ce projet alternatif, nous l'avions évoqué devant vous, dans cette même assemblée, il y a déjà de cela deux ans ; quel temps perdu !

Alors, je rêve que l'Exécutif donne un avis favorable à ces deux vœux, et en particulier, j'attire votre attention non seulement sur l'étude de faisabilité concernant l'autoroute A13, en tout cas une portion, mais également sur la saisine de France Domaine, car il y a, sur le volet financier de la redevance acquittée par la F.F.T., une profonde ambiguïté qu'il s'agit désormais de dissiper.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour répondre aux trois intervenants, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier les trois intervenants et rappeler l'attachement de la Ville, de notre Exécutif, à ce projet concernant Roland Garros, notamment au maintien de Roland Garros, ce tournoi emblématique, dans Paris. Nous avons porté ce projet et nous n'allons pas reprendre ici tous les éléments, les débats qui ont eu lieu, mais nous sommes dans cette idée de la nécessité de garder ce tournoi dans Paris et, aux côtés de la F.F.T., de travailler à ce que cela puisse se réaliser, avec une modernisation, une rénovation, une valorisation de ce site.

Le Tribunal administratif a annulé une délibération et a enjoint la Ville de résilier la convention qu'elle avait passée dans un délai de deux mois ; c'était le jugement du 28 février dernier, et il y avait deux motifs dans cette annulation.

Un premier motif est, d'après le Tribunal, le défaut d'information des conseillers ; les conseillers de Paris n'auraient pas été suffisamment informés de l'impact du projet au titre de la protection des monuments historiques, en argumentant, en tout cas en jugeant, que le sol du jardin est classé.

Je rappelle, sur ce point, que, bien évidemment, il n'est pas du tout porté atteinte aux serres historiques d'Auteuil, que c'est un site absolument magnifique et que le passage de ce dossier en Commission départementale et en Commission supérieure des sites n'avait pas relevé le classement du sol, mais, par rapport à cet argument du Tribunal, nous présentons un appel pour faire valoir notre position.

Le deuxième élément qui a été sanctionné par le Tribunal administratif est le niveau de redevance qui serait sous-estimé. Là aussi, on peut considérer que le montant de redevance obtenu par la Ville, eu égard à ce qu'il était précédemment, est plutôt quelque chose d'ambitieux, mais, là aussi, l'appel suivra.

Par rapport au projet fait par les associations, et je voudrais en venir tout de suite aux différents vœux, nous sommes tout à fait attentifs à l'idée que l'on puisse partir d'éléments objectifs. Puisque les études faites par la Ville, notamment pour chiffrer la couverture de l'A13, sont remises en cause, allons vers un chiffrage par une étude indépendante ; cela ne nous pose pas du tout de problème, et donc la proposition d'un vœu alternatif de l'Exécutif, le n° 77 bis, répond, d'une part, à la proposition de vœu des Verts, mais peut-être aussi au vœu n° 80 de M. ALPHAND et Mme DREYFUSS sur la proposition d'une étude alternative financée par la F.F.T., c'est à elle de porter cette étude, pour que nous puissions avoir l'étude indépendante sur le chiffrage qui pourrait nous mettre d'accord sur le montant des travaux s'il s'agissait de couvrir l'A13 et, finalement, d'apporter une parole objective par rapport, aussi, à ce que nous disent les associations sur le coût de la couverture de l'A13.

En revanche, en ce qui concerne le vœu n° 79 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS sur la saisine de France Domaine, j'émetts, bien sûr, un avis défavorable, parce que c'est à la Ville d'établir le montant de la redevance en tenant compte des avantages de toute nature procurés, bien sûr, au titulaire de l'autorisation, mais France Domaine n'a aucune compétence pour évaluer le montant d'une redevance du domaine public communal.

J'émetts aussi un avis favorable au vœu n° 78 présenté par Mme Valérie SACHS et M. Yves POZZO di BORGIO, qui soutiennent le projet de Roland Garros, et je voudrais d'abord les remercier de ce soutien depuis le début, un soutien sans faille, et rappeler, comme ils l'ont fait aussi dans leur vœu, que l'enjeu dépasse très largement Paris et que le respect du site, de son histoire, de son environnement ont été au cœur de la démarche qui a été la nôtre et, bien sûr, tout comme la possibilité, nous le considérons, de débattre très largement de ce projet de Roland Garros qui a animé plusieurs de nos réunions.

Voilà, Madame la Maire, les réponses que je voulais apporter.

Le vœu de l'Exécutif, le vœu n° 77 bis, de mon point de vue, se substitue au vœu n° 77 et au n° 80, il y a un avis favorable sur le vœu n° 78 et un avis défavorable sur le vœu n° 79.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je vais procéder dans l'ordre.

Monsieur GAREL, acceptez-vous de retirer le vœu n° 77 au profit du n° 77 bis ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, nous allons le faire, bien que les considérants du vœu bis nous posent quelques problèmes, mais ce qui est, pour nous, important, c'est que cette étude indépendante soit réalisée, donc nous retirons notre vœu au profit de ce vœu bis.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur ALPHAND, acceptez-vous de retirer le vœu n° 80 au profit du vœu n° 77 bis ?

M. David ALPHAND. - Le vœu n° 77 bis : l'Exécutif municipal aurait pu avoir l'élégance de souligner également qu'il s'inspirait de notre vœu et pas uniquement de celui du groupe E.E.L.V.A., mais peu importe !

Nous regrettons simplement que les considérants effectivement soient assez peu clairs sur le financement et nous retirons notre vœu n° 80, avec la réserve naturellement d'une vigilance extrême dans les semaines et les mois qui viennent dans la mise en œuvre opérationnelle et l'indépendance du cabinet qui mènera l'étude.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - J'ai bien noté que le vœu n° 77 et le vœu n° 80 sont retirés.

Maintenez-vous le vœu n° 79 ?

M. David ALPHAND. - Bien sûr, puisque que France Domaine a toute compétence pour porter une évaluation concernant une redevance, contrairement à ce que vient d'affirmer Mme la Première adjointe.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur GOASGUEN, vous souhaitez faire une explication de vote ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Chers collègues, je voudrais dire les choses telles qu'elles sont.

Dans cette affaire, nous prenons beaucoup de retard. A qui est imputable le retard ? D'abord, un dossier devant le Tribunal administratif qui, sans vouloir dire de mal des avocats qui l'ont plaidé, a été très mal ficelé et très mal plaidé.

Car, si je regarde de très près les considérants juridiques, je voudrais, en même temps, me permettre de dire avec beaucoup d'amusement que c'est bien de présenter des contre-projets alternatifs mais qu'en réalité, on sait très bien que ceux qui présentent des contre-projets alternatifs, en fait, n'ont pas du tout envie que Roland Garros reste à Paris. C'était d'ailleurs leur position initiale.

Pour des raisons de Majorité, de ficelles que l'on dépose, ils ont fait un contre-projet alternatif.

Mais je vais vous dire, moi, votre contre-projet, il a un problème, mes chers collègues, vous qui êtes tellement amateurs d'espaces verts : c'est que je note que les serres d'Auteuil sont en zone UV sur le P.L.U. et qu'ils sont simplement inscrits à l'Inventaire supplémentaire, ce qui fait d'ailleurs que, dans l'appel, l'affaire n'est pas faite.

En revanche, votre contre-projet alternatif, il se trouve en zone N.

Si, il est en zone N ! J'ai le plan sous les yeux, Monsieur CONTASSOT.

Il est en zone N, c'est-à-dire en zone "espace vert".

Enfin, regardez-le, le P.L.U., avant de parler : il est en espace vert.

Il n'est pas en espace boisé, il est en espace vert.

Pour construire sur un espace vert, vous ne pouvez construire - c'est le P.L.U. - que des choses qui sont en espace vert.

Ce qui veut dire qu'en toute hypothèse...

Mais vous verrez !

Tout cela pour vous dire, mes chers amis : quand on est contre...

Mais, moi, je suis d'accord avec le projet que vous avez présenté. On va bien rire !

Mais, d'ailleurs, je voudrais vous dire tout simplement que, quand vous dites "les associations", moi j'ai le Bulletin des Associations du 16^e arrondissement sous les yeux : qu'est-ce que je lis ? "Nous nous opposons au risque d'une extension supplémentaire et nous sommes contre le projet alternatif".

Parce que, quand vous parlez des associations, regardez quand même les associations d'environnement du 16^e !

Je veux bien votre projet, je suis d'accord, on va voter, mais sachez, en toute hypothèse, que votre contre-projet est un leurre, que vous voulez ralentir la construction de Roland Garros et que, très rapidement, nous verrons en clair que vous êtes en réalité en opposition avec le fait de maintenir Roland Garros à Paris.

Dites-le, c'est tout. Dites-le, c'est très simple !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Cette explication étant donnée, je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 74).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 78 dans le fascicule, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 75).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de l'emprise du réservoir de Grenelle.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 81 qui concerne le réservoir de Grenelle.

Je donne la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute, pour nous présenter ce vœu n° 81.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Contrairement aux principes qui sous-tendent la charte des arrondissements, vous êtes en train d'engager la transformation du site des réservoirs d'eau non potable de Grenelle, sans même...

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Vous pouvez continuer la discussion à l'extérieur de l'hémicycle.

Merci.

Monsieur GOASGUEN, votre collègue souhaite s'exprimer.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je crois que je peux reprendre mon intervention !

Contrairement aux principes qui sous-tendent la charte des arrondissements, vous êtes en train d'engager la transformation du site des réservoirs d'eau non potable de Grenelle, sans même avoir pris la peine d'y associer le maire du 15e. Or, cette emprise, qui ne figure pas sur la liste des emplacements réservés au P.L.U., devrait donner lieu en amont à une large concertation, associant la mairie du 15e, le conseil de quartier et les riverains, en vue de l'élaboration d'un programme en adéquation avec les besoins du quartier.

C'est loin d'être le cas, puisque la mairie du 15e est tenue à l'écart de vos projets.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, que Mme HIDALGO, qui est en charge de l'urbanisme, engage rapidement des discussions avec le maire du 15e.

Nous demandons également que de nouvelles études de faisabilité soient lancées, afin d'avoir un débat plus ouvert sur le potentiel d'évolution du site. Ces études porteraient d'une part sur la réalisation d'un équipement public répondant réellement aux besoins du quartier et, d'autre part, sur la création d'un vaste espace vert à la place des deux bassins du réservoir de Grenelle, tout en préservant les salles voûtées qui pourraient trouver une nouvelle destination.

Le site des réservoirs de Grenelle, qui, jusqu'alors, était un espace de respiration et de biodiversité, doit donner lieu à une véritable concertation sur son évolution. Les riverains l'attendent.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Cela tombe bien, je suis totalement riveraine de ce réservoir de Grenelle.

Je voudrais vous dire quand même, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, qu'il ne faut pas être dans la posture, vous savez, parce que le devenir de ce site a fait l'objet d'une large concertation ; il y a eu une conférence de consensus sur le réseau d'eau non potable et des visites organisées, auxquelles, je crois, vous avez pu être présente ; il y a eu une présentation aux élus des potentialités urbaines, un document transmis à chaque groupe politique à l'issue de cet échange et, pour ce site, les orientations n'ont pas varié.

Je les avais rappelées, d'ailleurs, ici, au Conseil de Paris, en réponse à votre vœu en novembre 2012 : nous envisageons la construction de logements sur les bordures, côté rues Abbé-Groult et Yvart, en reconstituant un linéaire bâti en cœur d'îlot, un jardin et un équipement destiné à la petite enfance. Notre objectif est de préserver, si cela est possible, le réservoir.

Bien évidemment, nous allons mener une concertation aussi locale, mais il faut préalablement disposer des expertises techniques, sur les voûtes notamment et sur les bassins. C'est l'objet d'ailleurs des marchés qui sont lancés par la Direction de l'Urbanisme.

Il faut savoir que ce qui peut être conservé et réutilisé le sera mais, pour cela, il faut le savoir, d'où une expertise technique. Il faut ces données techniques pour pouvoir engager la concertation et arriver devant les riverains de façon objective et pouvoir travailler sur des dossiers avec un contenu.

Par ailleurs, un urbaniste va être missionné. Là aussi, cela fait l'objet d'un marché de la DU et il proposera des scénarios urbains, avec des solutions d'insertion intelligente permettant des transparences visuelles. Il faudra réfléchir à l'usage notamment des volumes sous les voûtes et tout un travail à venir avec les habitants, les élus du 15e et les riverains, quand le prestataire sera titré, sera, bien sûr, engagé.

Je pense que tout est réuni, vraiment, pour que l'on puisse développer un beau projet qui réponde aux besoins de l'ensemble des Parisiens.

Je rappelle que, dans les besoins de l'ensemble des Parisiens, la question du logement, et notamment du logement social, du logement pour les classes moyennes, est quelque chose d'évident. Donc, je ne comprendrais pas que vous rentriez dans ce projet à venir, sur lequel vous avez été vraiment associés, d'une façon un peu réticente ou caricaturale.

Je vous invite vraiment, vraiment à travailler avec nous, à partir des éléments dont nous disposerons avec les enquêtes techniques, pour définir un très beau projet sur ce quartier du 15e, qui me tient particulièrement à cœur.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Avec cette réponse, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je voudrais rajouter deux choses.

D'abord pour préciser que la visite du site s'est faite dans le cadre de la 4e Commission et du débat sur le maintien du réseau d'eau non potable.

Ensuite, je trouverais normal que Mme HIDALGO, adjointe en charge de l'urbanisme, vienne évoquer les projets d'urbanisme avec le maire du 15e arrondissement. Cela me semble faire partie des choses normales et je regrette que ce ne soit pas le cas.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Vous maintenez le vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DU 124 - Attribution de la dénomination quai Aimé Césaire à une partie du quai des Tuileries (1er).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 124. Il s'agit de l'attribution de la dénomination quai Aimé Césaire à une partie du quai des Tuileries dans le 1er arrondissement.

Je donne la parole à M. Loïg RAOUL.

M. Loïg RAOUL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai en effet l'immense plaisir de vous présenter un projet qui, je crois, nous tient tous à cœur, puisqu'il s'agit de rendre hommage à Aimé Césaire en attribuant son nom à une partie du quai des Tuileries.

Cette dénomination serait attribuée à la partie du quai commençant avenue du Général Lemonnier et quai François Mitterrand et finirait, comme un fait exprès, au droit de la passerelle Léopold Sédar Senghor.

Mes chers collègues, je ne résiste pas à l'envie de partager avec vous, à cette occasion, quelques éléments de biographie de cette figure emblématique de la négritude.

Aimé Césaire naît à la Martinique le 26 juin 1913 et intègre le lycée Victor Schoelcher de Fort-de-France en 1924, où il fait la connaissance notamment de Léon-Gontran Damas. Élève brillant, il obtient une bourse du Gouvernement pour entrer en hypokhâgne au lycée Louis-le-Grand à Paris en septembre 1931. C'est là qu'il rencontre Léopold Sédar Senghor avec lequel il noue une indéfectible amitié.

En 1934, Aimé Césaire devient président de l'Associations des étudiants martiniquais et fonde le journal "L'étudiant noir" dans lequel sont jetées les bases de la négritude. Forcée avec Senghor et Damas, d'une portée plus culturelle que politique, ce journal naît notamment du rejet d'une idéologie coloniale européenne, s'appuyant sur le modèle d'assimilation culturelle, et vise à valoriser la dimension africaine de l'identité des sociétés antillo-guyanaises.

En 1935, il entre avec son ami Senghor à l'Ecole normale supérieure. Ils y font alors la rencontre, notamment de Georges Pompidou. Devenu agrégé de lettres, Aimé Césaire retourne à la Martinique en 1939 et retrouve le lycée Victor Schoelcher cette fois-ci pour y enseigner.

En août 1939, son recueil de poésie "Cahier d'un retour au pays natal" est publié dans la revue "Volonté". Deux ans plus tard, il fonde la revue "Tropique" qu'il envisage comme un centre de réflexion où pourrait s'épanouir et s'exprimer la pensée martiniquaise. Mais dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, la revue souffre de la censure et paraît avec difficulté pendant uniquement deux ans.

Dès la fin de la guerre, Aimé Césaire entame sa carrière politique. Il obtient des mandats de conseiller général de la Martinique, entre 1945 et 1949, puis entre 1955 et 1970, de député ainsi que de président du Conseil régional de la Martinique de 1983 à 1986. A 32 ans, il devient maire de Fort-de-France et restera au service des Foyalais pendant cinquante-six ans.

Compte tenu des problèmes économiques et sociaux de l'île au sortir de la guerre, il fait de la départementalisation des anciennes colonies française la priorité de sa politique. Il est ainsi le rapporteur de la loi du 19 mars 1946 érigeant les anciennes colonies en départements français.

Durant ses mandats, il se concentre également sur l'accès au logement, aux équipements scolaires et sanitaires. Il aura aussi à cœur de mettre la culture à la portée du peuple et de valoriser les artistes du terroir, notamment par la mise en place d'une structure culturelle permanente : le service municipal d'action culturelle.

En 1956, il quitte le parti communiste et fonde le parti progressiste martiniquais qui revendique l'autonomie de l'île. Il siège ensuite à l'Assemblée nationale comme non-inscrit jusqu'en 1978, puis comme apparenté socialiste jusqu'à la fin de ses fonctions parlementaires en 1993.

L'engagement littéraire et culturel d'Aimé Césaire demeure au centre de sa vie durant ses fonctions électives. Il contribue ainsi en 1947 à la création de la revue "Présence africaine" qui publie son essai "Discours sur le colonialisme" que tout le monde connaît, charge virulente contre l'idéologie colonialiste européenne.

Bien que essais et poésies soient au cœur de son œuvre, avec notamment "Moi, laminaire" publié en 1982, qui est grand prix national de la poésie, il s'ouvre au théâtre avec "Et les chiens se taisaient" en 1956 ou "La tragédie du roi Christophe" en 1963. Un classique puisque c'est une pièce qui est rentrée au répertoire de la Comédie française en 1991.

Détaché de la vie politique à partir de 2001, il conserve néanmoins une grande influence. Anticolonialiste résolu, il est de ceux qui s'insurgent contre les "aspects positifs" de la colonisation évoqués par la loi du 23 février 2005, dont l'article litigieux sera finalement abrogé.

Aimé Césaire décède à Fort-de-France le 17 avril 2008. Des obsèques nationales lui sont offertes. Une plaque en son honneur est dévoilée au Panthéon le 6 avril 2011. 2013 est l'année du centenaire de sa naissance et sera l'occasion de diverses manifestations en son hommage, que ce soit à la Martinique ou en métropole. Cela a été notamment le cas lors du dernier salon du livre.

Je me réjouis que Paris, notamment le 1er arrondissement, puisse quelque part rassembler et réunir à nouveau ces deux amis qu'étaient Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAOUL.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je ne vais pas reprendre ce que M. RAOUL a dit de façon très précise et très éloquente. Oui, nous avons souhaité, et c'est l'objet de ce projet de délibération, pouvoir prolonger ce quai avec des noms de grands hommes. Vous l'avez cité, il y a aussi bien sûr François Mitterrand. Je crois que notre Capitale, après avoir donné le nom de Aimé Césaire à un collège dans le 18e arrondissement, s'honore aussi de donner le nom de ce grand poète, de ce grand écrivain, de ce grand homme politique aussi qu'était Aimé Césaire à une avenue, à un quai très important de la Capitale.

Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons suivre cette invitation.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 124).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'un lieu ou d'une rue "Henri Caillavet".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 82 est relatif à l'attribution du nom Henri Caillavet à un lieu ou à une voie de Paris.

Je donne la parole à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Mes chers collègues, partout où il y avait un combat à mener en faveur des libertés, on était certain d'y rencontrer Henri Caillavet. Résistant, membre du réseau Combat, Ministre de la IVe République, grande figure du radicalisme, longtemps parlementaire, Henri Caillavet, mort il y a quelques jours à 99 ans, était un homme épris de justice et de liberté, qui par son infatigable activité savait donner un sens au mot humanisme.

On l'appelait le "recordman". En effet, il fut l'auteur de très nombreux textes sur les dons d'organes, l'insémination artificielle, la dépénalisation de l'homosexualité, les droits des transsexuels, l'avortement, le divorce par consentement mutuel, l'internement psychiatrique.

Libre penseur, il a mené les combats modernes de son temps, par exemple en faveur de la création de la Commission nationale Informatique et libertés, mais aussi pour le droit de mourir dans la dignité.

Mes chers collègues, je crois que notre ville s'honorerait en faisant en sorte que le nom de ce toujours jeune et vif républicain, Henri Caillavet, ne soit pas oublié.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

C'est bien sûr un avis favorable à ce vœu. Là aussi, je ne reprends pas ce que vient de dire Gilles ALAYRAC, mais Henri Caillavet a vraiment marqué, aura marqué notre histoire politique. C'est un humaniste, un républicain, un progressiste. Et son dernier combat, qui était le combat au sein de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité est un combat qui montre combien cette grande personnalité a toujours été un défenseur de l'égalité des droits, et vraiment quelqu'un qui était précurseur. Très précurseur, puisque c'est aussi lui qui a aidé, qui a impulsé la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, qui ensuite a été portée par Simone VEIL à l'Assemblée nationale.

Bien évidemment, c'est un avis favorable à cette proposition qui est faite par Laurence GOLDGRAB, Gilles ALAYRAC et Jean-Bernard BROS, ainsi que l'ensemble des élus du groupe socialiste et apparentés.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci à Mme HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 76).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de nom de Stéphane Hessel et de Françoise Seligmann à des lieux parisiens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 82A de l'Exécutif qui est relatif à l'attribution de nom de Stéphane Hessel et de Françoise Seligmann à des lieux parisiens.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Le Maire de Paris a souhaité saisir notre Conseil, afin qu'il puisse être délibéré à partir de ce vœu pour que l'on puisse donner le nom d'un lieu, d'une rue ou d'un équipement, un pour Stéphane Hessel et un autre lieu, rue ou espace public, pour Françoise Seligmann.

Stéphane Hessel était né à Berlin le 20 octobre 1917, c'est l'éternel indigné, le résistant d'abord qui a marqué sa vie par cette résistance et qui, dès le mois de mars 1941, avait rejoint le Bureau central de renseignements et d'action et qui va débarquer ensuite en France en mars 1944 afin de préparer le débarquement allié.

En 1944, il sera déporté à Buchenwald et à Dora, il s'évadera en avril 1945 et parviendra à regagner Paris en mai 1945.

Il a été ensuite diplomate pendant près de 40 ans, il a représenté la France dans plusieurs pays étrangers, dans des institutions internationales jusqu'à être nommé, nous le savons tous, ambassadeur auprès de l'O.N.U. en 1977 et il a été élevé à la dignité d'ambassadeur de France par le Président François Mitterrand.

C'était aussi un homme de lettres, surtout un amoureux de poésie, qui était capable de réciter dans ses interventions des poèmes magnifiques qui l'avaient marqué. Il a été auteur du célèbre opuscule "Indignez-vous !" qui s'est vendu à des millions d'exemplaires dans le monde, mais Paris a été la ville aussi dans laquelle il a marqué beaucoup de combats.

Il était, c'est vrai, très présent à nos côtés. Nous sommes nombreux à l'avoir côtoyé, à l'aimer, à avoir aimé sa générosité, sa vitalité et ce citoyen du monde avait choisi de s'engager et de s'installer ici, à Paris.

Je crois que Paris lui doit aussi cette reconnaissance en faisant en sorte qu'une rue ou un bâtiment public porte son nom.

Quelques jours à peine après le décès de Stéphane Hessel, une autre grande figure de la Résistance, Françoise Seligmann, nous a quittés.

Françoise Seligmann était née le 9 juin 1919 à Marseille et Marseille était aussi sa ville de cœur, même si Paris a été la ville de ses engagements également.

Comme Stéphane Hessel, elle ne se résoudra jamais à la soumission envers le régime et, en 1940, ce régime qui avait exclu sa mère de l'enseignement, parce que juive, l'a obligée à interrompre ses études pour subvenir aux besoins de sa famille.

Elle entre dans la Résistance en décembre 1941, elle va participer à de très nombreuses opérations qui témoignent du courage et de l'héroïsme de cette femme que, là aussi, nous sommes nombreux à avoir côtoyée et à avoir aimée.

Elle a aidé de multiples évasions vers la Suisse, des missions de reconnaissance.

En janvier 1944, elle va faire partie du commando qui libère Yvette Bernard de la prison de Blois et, quelques mois plus tard, elle va participer à la Libération de Paris où elle sert d'agent de liaison à l'équipe du journal "Combat".

Après la guerre, elle va aussi poursuivre ses nobles desseins, elle sera une collaboratrice très proche de Pierre Mendès-France puis de François Mitterrand, elle créera la Fondation Seligmann qui se donne pour but d'œuvrer pour la victoire de la raison et de la tolérance.

Elle est venue souvent ici, dans ces lieux, à l'Hôtel de Ville de Paris, promouvoir le rapprochement des citoyens et des résidents étrangers de toutes les origines, rassemblés sur le sol français.

Elle a créé aussi en 2004 le prix Seligmann contre le racisme et c'est souvent ici, à l'Hôtel de Ville, que ce prix a été remis en présence de très nombreuses personnalités de la lutte contre le racisme.

Donc, considérant que Françoise Seligmann était une parisienne, que Paris lui doit beaucoup, Paris s'honorerait également en lui apportant sa reconnaissance en signe d'hommage et de reconnaissance.

Je propose, au nom du Maire de Paris, que le Conseil émette un avis favorable en ce qui concerne la dénomination d'une rue, d'une avenue ou d'un équipement public pour Stéphane Hessel et d'un autre lieu pour Françoise Seligmann.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. Il y a deux votes contre. (2013, V. 77).

2013 DU 23 - Z.A.C. de la Porte Pouchet (17e) : modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics, avenant prorogeant la concession d'aménagement confiée à la SEMAVIP, constat de désaffectation, déclassement et cession à la SEMAVIP d'une emprise dans l'ancien square Borel, approbation de la modification du PLU.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 23 et l'amendement technique n° 83.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour nous présenter l'amendement technique n° 83.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est vraiment un amendement technique qui apporte de petites précisions techniques, qui ne figuraient pas dans le projet de délibération, notamment substituer une phrase. C'est vraiment de petites erreurs techniques qui s'étaient glissées dans le projet de délibération, je vous remercie de bien vouloir voter cet amendement au DU 23.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 23).

2013 DLH 51 - Conclusion d'un avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 51 et les amendements n^{os} 84 et 84 bis.

Il s'agit de la conclusion d'un avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA.

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame le Maire.

Je présenterai l'amendement n° 84, relatif à la modification du périmètre de la concession de la SOREQA. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons déjà voté à trois reprises une extension du périmètre de la concession.

Là, il s'agit donc de voter un quatrième avenant, donnant l'autorisation à la SOREQA d'acquérir des emprises sur des parcelles mitoyennes ou adjacentes des immeubles à traiter, lorsque ces emprises s'avèrent "nécessaires à l'optimisation du projet de requalification".

C'est sur cet argument que nous voudrions qu'il y ait une modification, car nous estimons qu'il n'apporte pas assez de garanties, je parle des termes "optimisation du projet de requalification".

Nous considérons également qu'il n'est pas souhaitable que la SOREQA puisse acquérir des immeubles qui ne font pas l'objet d'arrêtés d'insalubrité sans l'avis de notre Conseil, c'est pourquoi nous vous proposons par un avenant le paragraphe suivant :

"Par ailleurs, le Conseil de Paris peut autoriser la SOREQA à acquérir, après avis favorable du comité de pilotage, des emprises sur des parcelles mitoyennes ou adjacentes aux immeubles à traiter lorsque ces emprises s'avèrent nécessaires à l'optimisation du projet de requalification."

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre et présenter le vœu n° 84 bis.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Suite à la réunion de la 8e Commission et les inquiétudes manifestées par M. DUBUS quant au manque de précisions concernant le projet de délibération proposé, nous avons convenu de rejoindre la SOREQA et d'élaborer avec elle du terme exact permettant, par nécessité et pragmatisme, d'étendre dans certains cas ses capacités à agir

sur le traitement des murs mitoyens des emprises foncières partielles ou de l'imbrication parcellaire. Il est en effet parfois nécessaire d'aborder la globalité de la parcelle pour arriver à traiter convenablement l'immeuble.

Bien évidemment, il n'a jamais été question que la SOREQA puisse intervenir sur des immeubles adjacents en tant que tels et, après échange avec M. DUBUS et les services compétents, je pense que nous pouvons trouver un accord sur l'amendement n° 84 bis présenté par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Acceptez-vous de retirer votre vœu pour le vœu n° 84 bis ?

Mme Laurence DOUVIN. - Il s'agit d'un amendement, nous retirons notre amendement au profit de l'amendement de l'Exécutif présenté par M. MANO.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour ce rappel.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 84 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 51 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DLH 51).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au droit des locataires de logements sociaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 85 a trait au droit des locataires de logements sociaux, le vœu n° 86 a été retiré, donc il n'y a plus qu'un vœu. C'est Danielle FOURNIER qui va le présenter en une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce vœu s'appuie sur deux éléments, tout d'abord le respect du droit des locataires qui est mentionné dans la loi S.R.U., notamment dans les articles 44 et suivants et qui, dans un autre contexte, est rappelé dans la charte de téléphonie mobile dans l'article 2, précisément, qui s'intitule information des locataires.

Ceci pour le premier élément, l'autre étant l'existence d'un rapport de l'O.M.S. qui a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme peut-être cancérigènes pour l'homme.

Au vu de ces deux éléments, le vœu propose un certain nombre de choses, tout d'abord de rappeler aux bailleurs sociaux avec lesquels la Ville est en relation qu'ils ont des obligations :

- l'obligation d'inscrire à l'ordre du jour des conseils de concertation locative tout projet de bail avec un opérateur quand l'objet de ce bail est l'installation ou la modification d'une antenne relais sur le toit ou en façade d'immeuble ;

- et d'informer les amicales de locataires de tels projets.

- d'un autre côté aussi, de demander à ces bailleurs sociaux d'informer directement, par courrier postal ou message dans la boîte aux lettres chacun des locataires de tout projet d'implantation ou de modification d'une antenne relais sur le toit ou en façade de l'immeuble, et on sait qu'on est en pleine période de modification des implantations sur les toits.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame FOURNIER, bien évidemment, les bailleurs sociaux ne peuvent signer des implantations d'antennes relais que conformément à la charte qui a été négociée avec la Ville de Paris. Je converge avec vous quant à la nécessité pour les bailleurs sociaux d'informer, si par hasard ils ne le faisaient pas à ce jour, la totalité des locataires, conformément aux règles en vigueur sur le sujet.

C'est pourquoi je suis favorable au vœu que vous présentez.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mme DOUVIN, pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais simplement rappeler à nos collègues qu'à l'occasion de la discussion sur la charte à laquelle M. MANO vient de faire allusion, en octobre dernier, mon groupe avait déposé un certain nombre de vœux relatifs à l'amélioration de l'information des locataires et des mairies d'arrondissement, et notamment un vœu demandant à ce qu'il soit rappelé aux bailleurs sociaux leur obligation d'informer les locataires des projets d'implantation et de modification d'antenne relais sur leurs immeubles.

C'est une disposition qui nous paraissait particulièrement intéressante au moment où la 4G arrive et où la diminution du seuil maximal d'exposition vient générer l'augmentation du nombre d'antennes.

Nous sommes donc évidemment favorables au vœu en question aujourd'hui.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette explication de vote.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'explication de vote, je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe E.E.L.V.A., avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 78).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'implantation de supports publicitaires chez les bailleurs sociaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 87 est relatif à l'implantation de supports publicitaires chez les bailleurs sociaux.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Je relaie un vœu qui a été déposé dans le 20e arrondissement et qui s'appuie sur une pétition contre l'implantation de panneaux publicitaires rue Olivier-Métra, dont un des considérants s'appuie sur le fait que les locataires doivent pouvoir jouir des parties privatives et collectives de leur groupe locatif social sans être exposés à l'intrusion d'incitations à la consommation et sans être l'objet captif d'un marché entre tiers.

Plus précisément, le vœu demande aux bailleurs sociaux d'informer les locataires, avant toute demande d'implantation de support de publicité, afin que ceux-ci puissent décider ou non de ces installations.

Il demande aussi d'informer les locataires sur le montant des recettes engendrées par les implantations déjà existantes, d'affecter prioritairement les recettes engendrées par ces implantations à l'immeuble ou à la résidence qui les accueille afin que les locataires qui les supportent en aient aussi des avantages.

Enfin, d'informer leurs locataires à chaque renouvellement de contrat concernant les installations existantes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Dans le cas des panneaux publicitaires, il y a effectivement un exemple rue Olivier-Métra, où le manque de concertation a entraîné une manifestation des locataires. Celle-ci est légitime, car il est nécessaire d'établir un contact préalable avec les locataires lorsqu'on envisage d'installer un certain nombre de panneaux publicitaires.

C'est pourquoi j'aurai un accord partiel sur le vœu que vous présentez.

Néanmoins, je ne peux vous suivre, pour des raisons de fond, sur la répartition financière des gains octroyés par l'implantation de panneaux publicitaires, car le logement social est basé sur un principe de péréquation.

Cela veut dire que la totalité des recettes est affectée à la démarche globale des dépenses au sein d'un organisme. C'est donc un principe sur lequel il me semblerait dangereux de revenir, même à travers la recette publicitaire.

Je donnerai un seul exemple : un immeuble neuf, aujourd'hui, est déficitaire dans son compte d'exploitation pendant 35 à 40 ans, et nous n'affectons pourtant pas les déficits aux locataires en place. Heureusement pour nous, nous avons des recettes annexes qui viennent couvrir les déficits des opérations, et c'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir supprimer les alinéas 2 et 3 du vœu que vous proposez.

Dans le cas contraire, je serai obligé de répondre, hélas, de façon négative.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Madame FOURNIER, acceptez-vous d'enlever les alinéas 2 et 3 ?

Mme Danielle FOURNIER. - Oui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec la suppression des alinéas 2 et 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le vœu est adopté. (2013, V. 79).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue Pommard (12e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n° 88 et n° 88 bis qui ont trait à la vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue de Pommard dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous connaissons tous cette pratique des ventes à la découpe, qui est extrêmement dangereuse pour un certain nombre de locataires parisiens qui se retrouvent dans l'éventualité d'être évincés de leur logement.

C'est donc le cas au 45, rue de Pommard, 6, rue Jean-Renoir et 46, rue Paul-Belmondo, dans le quartier de Bercy à Paris. Dans cet immeuble, nous avons encore 12 familles de locataires qui sont en incapacité d'acquérir leur logement qui est vendu, au regard du prix proposé par le bailleur.

Certes, ce bail a été prorogé de six ans et leur éventuelle éviction n'interviendrait qu'en 2018. Cela étant, c'est une sorte d'épée de Damoclès qui est au-dessus d'eux.

Donc, nous souhaitons que, d'ici cette échéance, la Mairie de Paris demande au promoteur Pitch de privilégier une alternative, soit sous la forme d'une vente des lots qui restent à un bailleur institutionnel ou social, ou bien que la

Ville puisse éventuellement préempter ces derniers logements pour les locataires qui ne peuvent se porter acquéreurs de leur logement, de manière à préserver leur situation et leur permettre de rester dans les lieux.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je donne la parole à M. MANO, pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur NAJDOVSKI, nous connaissons effectivement bien cette adresse, pour laquelle de nombreux contacts ont été établis avec les locataires à qui nous avons expliqué quels sont les engagements pris par l'opérateur, à savoir Pitch Promotion.

Bien évidemment, un certain nombre de locataires ont désiré acheter leur logement ou d'autres logements vacants ont été vendus. Il reste un certain nombre de locataires qui ne sont pas en capacité d'acheter.

Je renouvelle ici les engagements qui avaient été pris lors des discussions avec l'opérateur Pitch Promotion : ce dernier transférera ces logements dans une foncière familiale.

Aujourd'hui, c'est pourquoi, dans le vœu de l'Exécutif, nous reprenons le terme de "foncière".

Dans le cas contraire, si, au terme, les choses ne sont pas possible, bien évidemment, nous demanderons à l'opérateur d'entreprendre des négociations avec la Ville pour voir comment nous pourrions faire une acquisition globale des lots, qu'il ne souhaiterait pas lui-même conserver dans une société foncière.

C'est pourquoi je vous propose le vœu de l'Exécutif n° 88 bis.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, est-ce que vous acceptez le vœu bis qui vous est proposé ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, tout à fait. Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 88 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 80).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la vente à la découpe du 166-172, quai de Jemmapes (10e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux n° 89 et n° 89 bis, qui ont trait à la vente à la découpe du 166-172, quai de Jemmapes, dans le 10e.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - C'est un dossier que nous voyons une nouvelle fois puisque, malheureusement, ce que j'avais prévu est arrivé, c'est-à-dire que la société Gecina a vendu à la B.N.P et que la B.N.P., quelques mois après, vend. Évidemment, les locataires sont à nouveau mobilisés.

Je rappelle qu'il y a une majorité de locataires qui sont favorables à la préemption par la Ville ; ils l'ont réaffirmé dimanche massivement devant leur immeuble.

Je pense qu'il faut que, malheureusement, face à la détermination de la B.N.P. de faire une vente forcée et de ne pas respecter un certain nombre de textes réglementaires, la Ville doit être ferme et dire clairement qu'elle utilisera son droit de préemption par appartement. Je rappelle que nous sommes au bord du canal Saint-Martin et

que la spéculation y est intense, que nous avons besoin dans l'arrondissement de protéger aussi les couches moyennes et que nous avons besoin aussi d'aller plus loin dans la proportion de logements sociaux.

Le maire du 10e qui était présent au rassemblement, qui a pris la parole, comme moi, d'ailleurs, m'a demandé de rappeler qu'il était, lui aussi, favorable, dans la mesure où nous n'obtiendrons pas une négociation protégeant l'intérêt des locataires au droit de préemption ; c'est le sens du vœu que j'ai déposé au nom de mon groupe.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur LHOSTIS, vous avez raison, c'est une adresse que nous connaissons bien, nous ne sommes pas à notre premier vœu et la mobilisation des locataires sur cet immeuble, comme dans d'autres sur le territoire parisien, est suivie avec l'intérêt nécessaire à cette situation dramatique pour un certain nombre de locataires qui ne se trouvent pas en situation de pouvoir acquérir leur logement.

Toutefois, bien évidemment, des contacts ont lieu avec l'opérateur, la BNP, qui a pris un certain nombre d'engagements et nous veillerons à leur strict respect.

C'est pourquoi, dans le vœu de l'Exécutif que nous vous proposons, nous indiquons souhaiter que la BNP suspende les ventes de logements occupés après non-utilisation du droit de préemption par les locataires s'ils ont la capacité d'acheter. Nous ajoutons par ailleurs qu'à cette occasion, nous puissions entreprendre des négociations à la BNP pour voir comment nous pouvons acheter un certain nombre de logements en bloc qui n'auraient pas été acquis par des locataires.

Bien évidemment, nous sommes dans cet état d'esprit et nous allons regarder dans les mois qui viennent, y compris dans le cadre vraisemblablement d'une nouvelle réglementation de vente à la découpe, comment nous pouvons sortir par le haut de cette situation qui est extrêmement troublante et douloureuse pour un certain nombre de locataires.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Acceptez-vous la proposition de vœu bis qui est faite par M. MANO ? Oui.

Le vœu n° 89 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 81).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à un plan d'urgence pour le logement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 90 n'ayant pas été débattu est considéré comme retiré.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux expulsions locatives.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier vœu, le vœu n° 90A de l'Exécutif, qui a trait aux expulsions locatives.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour nous le présenter.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - De façon habituelle, mais ce sont toujours autant de drames potentiels, nous nous trouvons à la fin de la trêve hivernale, même si elle a été prolongée d'une quinzaine de jours compte tenu des rigueurs de l'hiver, dans un contexte qui a un peu changé par rapport aux autres périodes, dans la mesure où la Ministre du Logement a clairement exprimé son souhait, par une circulaire, de demander au Préfet de police ou aux autorités compétentes de ne pas procéder à des expulsions de locataires qui se trouveraient labellisés DALO.

C'est pour nous l'occasion de demander au Préfet de police de bien veiller à respecter la circulaire ministérielle en la matière, appelant donc un moratoire sur les expulsions des ménages menacés d'expulsion ayant fait connaître leurs droits au logement opposable auprès de la commission de médiation DALO, mais je n'ai aucun doute sur le fait que la Préfecture de police ne puisse pas aller au-delà des instructions ministérielles.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je vais donner la parole à la Préfecture de police pour compléter la réponse.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je confirme, Madame la Maire, que les instructions ministérielles valent aussi dans la Capitale.

Vous avez fait référence à cette circulaire du 26 octobre au Préfet. Depuis qu'elle a été diffusée, cette circulaire s'applique pleinement à Paris, même si je souhaite d'ores et déjà informer les élus de ce Conseil des quelques difficultés que nous rencontrons pour reloger certains ménages DALO, notamment en raison de dette élevée, de troubles de jouissance ou de la mauvaise foi du locataire, mais cela ne change pas le principe qu'effectivement, les ménages DALO ne font plus l'objet d'expulsions locatives en application de cette circulaire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse.

Il n'y a pas de demande d'explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 82).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA) (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 13) :

- Mme Annick OLIVIER, en remplacement de Mme Isabelle GACHET, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 14) :

- M. François DAGNAUD, en remplacement de M. Roger MADEC, désigné les 20 et 21 octobre 2008, démissionnaire.

"Paris Habitat-OPH" (Conseil d'administration) (R. 15) :

- Mme Katia LOPEZ, en remplacement de M. René DUTREY, désigné les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2013, R. 13 à R. 15).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie et je remercie tout le personnel du Conseil de nous avoir accompagnés jusqu'à 18 heures 40.

(La séance est levée le mardi 26 mars 2013 à dix-huit heures quarante minutes).

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Philippe DUCLOUX, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Yves POZZO di BORGO, Loïg RAOUL, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, Maïté ERRECART et M. Sylvain GAREL.

Excusés : MM. Jean-François LEGARET et Daniel VAILLANT.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, Laurence GOLDGRAB, MM. Didier GUILLOT, Jean-louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER, Mmes Pauline VÉRON, Geneviève BERTRAND et M. Philippe DUCLOUX.

3e Commission

M. Julien BARGETON, Mme Laurence DOUVIN, M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Françoise de PANAFIEU.

4e Commission

Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Mao PENINOU, René DUTREY, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH et Mme Annick OLIVIER.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Myriam EL KHOMRI, Fabienne GIBOUDEAUX, Gisèle STIEVENARD, MM. Mao PENINOU, Hamou BOUAKKAZ et Mme Geneviève BERTRAND.

6e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Claudine BOUYGUES, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Romain LEVY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mmes Karen TAÏEB et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mme Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSEL, Isabelle GACHET, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER et M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. Sylvain GAREL, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Laurence DREYFUSS, Claire GUIDI et M. Jérôme DUBUS.

Excusées : Mmes Anne HIDALGO et Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine DUMAS, MM. Sylvain GAREL, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mme Hélène MACE de LEPINAY, M. Stéphane MARTINET et Mme Danièle POURTAUD.

Excusés : Mmes Catherine VIEU CHARIER, Danielle FOURNIER et M. Pierre SCHAPIRA.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Loïc RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mme Aline ARROUZE, Mme Hélène BIDARD, M. Roger MADEC, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Votes spécifiques.

Mmes Olga TROSTIANSKY, Lyne COHEN-SOLAL et M. Bruno JULLIARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 97 Subvention (354.600 euros) et avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1e).

MM. Patrick BLOCHE, Bruno JULLIARD, Mme Liliane CAPELLE, MM. Philippe DUCLOUX, François VAUGLIN et Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 160 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public local de la Maison des Métallos (11e).

MM. Jacques BRAVO, Christophe GIRARD, Mmes Danièle POURTAUD, Firmine RICHARD, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Georges SARRE, Thierry COUDERT, Mmes Catherine DUMAS, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Geneviève BERTRAND et M. Bruno JULLIARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 161 Subvention (5.325.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

MM. Jean Bernard BROS, Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEES 6 Subvention (6.640.000 euros) et convention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Mme Anne HIDALGO, MM. François VAUGLIN, Julien BARGETON, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme DUBUS, René DUTREY et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEES 55 Subvention (44.268 euros) et convention pluriannuelle avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme - APUR - pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

M. René DUTREY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DEVE 18 - DASES 8 Subvention (408.217 euros) et convention avec l'association AIRPARIF pour l'année 2013.

MM. Daniel MARCOVITCH, Jean-Yves MANO, Mme Liliane CAPELLE, M. René DUTREY, Mme Hélène BIDARD, MM. Jérôme DUBUS, Michel DUMONT et Mme Valérie SACHS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DLH 47 Subvention (752 000 euros) et convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) (14e).

Votes spécifiés.

Mme Laurence DREYFUSS et M. David ALPHAND s'abstiennent sur les projets de délibération suivants :

2013 DJS 195 - DAC 123 - DPVI 29 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association PARIS 2018 pour le dépôt d'un dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Gay Games 2018.

M. Thierry COUDERT vote pour le projet de délibération suivant :

2013 DJS 195 - DAC 123 - DPVI 29 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association PARIS 2018 pour le dépôt d'un dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Gay Games 2018.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DVD 36 Signature d'un marché relatif aux diagnostics, sondages, études techniques portant sur les structures métalliques sur les ouvrages d'art de l'espace public parisien.

2013 DVD 39 Demande de subventions auprès de la Région d'Ile de France relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2013.

2013 DVD 40 Signature avec la société SPIE AUTOCITE 2 d'un contrat de concession pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Saint Germain l'Auxerrois (1er) pour une durée de 18 ans.

2013 DVD 46 Convention d'occupation du domaine public avec l'association EMMAUS Coup de main pour l'implantation d'une recyclerie à Porte de Montreuil à Paris (20e).

2013 DVD 54 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2013 DVD 47 Approbation du renoncement anticipé de la Ville de Paris à son droit de reprise d'un terrain de 250 m² situé à St Ouen et exploité par la CPCU.

M. Julien BARGETON, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2013 DUCT 11 Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) à l'association Ring du 14e arrondissement (14e).

2013 DUCT 19 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Cadres pour l'Entreprise (7e).

2013 DUCT 26 Subvention Fonds du Maire (3e) (4.500 euros) à l'association Postures (20e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2013 DPVI 18 Subventions (11.000 euros) et avenants n° 1 aux conventions avec les associations Alpha IV et Centre Alpha Choisy (13e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 19 Subventions et avenants aux conventions (28.000 euros) au titre de l'intégration avec Africultures (20e) et Réseau Alpha (13e).

2013 DPVI 20 Subvention (37.000 euros) avec avenant n°1 à la convention au titre de l'intégration avec l'association Génériques (12e).

2013 DPVI 34 Subvention à la Fédération Départementale du Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples de Paris (MRAP, 10e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2013 DASCO 11 Lancement d'un marché relatif aux prestations de nettoyage des vitres des établissements scolaires à statut municipal sur les 8e, 9e, 16e, 17e et 18e arrondissements.

2013 DPA 16 Approbation du dépôt et signature d'une demande de permis précaire relative à la construction de bâtiments modulaires dans la cour de l'école maternelle 94 rue Joseph de Maistre (18e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DASES 11 Subvention (20.000 euros) à la Fondation Claude Pompidou (1er).

Mme Liliane CAPELLE et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2013 DDEEES 55 Subvention (44.268 euros) et convention pluriannuelle avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme - APUR - pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

2013 DDEEES 59 Dotation (4.000 euros) récompensant le lauréat du Grand prix de la baguette de tradition française de la ville de Paris pour l'année 2013

2013 DDEEES 62 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants et artisans de Saint-Blaise (20e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 63 Subvention (11.000 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré (8e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 64 Subvention (10.000 euros) au Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés, d'hier, d'aujourd'hui et de demain (6e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 65 Subvention (7.000 euros) à l'association Carré Rive Gauche, le meilleur de l'art, association des antiquaires et galeries d'art (7e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 66 Subvention (8.500 euros) à la Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) (12e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 67 Subvention (8.700 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener (18e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 70 Subvention (4.500 euros) à l'association Village Saint-Paul - Le Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 71 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2013 DDEEES 72 Subvention (10.000 euros) à l'Union des Commerçants, Industries, Artisans et Prestataires de services du VIIème arrondissement UCIAP 7e pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 73 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Avron Concept (20e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 74 Subvention (3.400 euros) à l'association Bienvenue au Village Montorgueil (1er) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 78 Création à titre expérimental du Belvédère aux artistes et artisans d'art pour 10 emplacements commerciaux et tarification appliquée.

2013 SG 31 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Indemnisation amiable de la SNC Resto Les Halles en raison des préjudices subis du fait des travaux d'aménagement des Halles.

2013 SG 32 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Désignation d'un représentant du Maire de Paris à la Commission de règlement amiable des Halles.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2013 DEVE 20 Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société INTERXION 7 en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), des installations de combustion, 1-3 rue Râteau à La Courneuve (93).

2013 DEVE 23 Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par les établissements MAZEAU en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), des installations de transit, regroupement ou tri de métaux non dangereux 28 rue Jules Vallès à Saint-Ouen (93).

M. René DUTREY, rapporteur.

2013 DEVE 18 - DASES 8 Subvention (408.217 euros) et convention avec l'association AIRPARIF pour l'année 2013.

M. René DUTREY, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2013 DPP 35 Modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la surveillance humaine de bâtiments, immeubles, équipements et sites municipaux, départementaux ou conventionnés et de manifestations évènementielles organisées par la Ville de Paris en cinq lots séparés.

2013 PP 11 Modification de la délibération n° 2003 PP 82 des 22 et 23 septembre 2003 portant fixation du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des corps de conseillers et d'assistants socio-éducatifs de la préfecture de police.

2013 PP 12 Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la cuisine existant dans un ensemble immobilier situé 35, avenue Guy Môquet, à Limeil-Brévannes (94).

2013 PP 13 Approbation des modalités d'attribution d'un accord-cadre pour la fourniture et la réalisation d'objets de communication et de relations publiques pour les services de la préfecture de police.

2013 PP 14 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2013 PP 15 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la préfecture de police relatif à la fourniture de pièces de rechange, d'accessoires et d'outillages spécifiques nécessaires à l'entretien et à la réparation des cycles, cyclomoteurs et scooters.

2013 PP 16 Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police.

2013 PP 17 Dispositions fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police.

2013 PP 18 Dispositions fixant les modalités d'organisation et les épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef de la Préfecture de police.

2013 PP 19 Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves et l'organisation générale des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police.

2013 PP 20 Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C de la préfecture de police.

2013 PP 21 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de Police concernant l'acquisition de licences, la maintenance et l'accompagnement dans la mise en oeuvre du système d'information décisionnel de la Préfecture de Police (SID-PP).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DICOM 5 Modalités d'organisation du travail des personnels du pôle relation aux usagers de Paris numérique (DICOM) en application des dispositions du protocole d'accord cadre ARTT.

2013 DILT 1 Marché à bons de commande de mise à disposition et d'entretien d'appareils sanitaires pour la Ville et le Département de Paris et l'établissement public "Paris Musées".

2013 DILT 5 Modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la mise à disposition des services de la Ville de Paris de véhicules et de conducteurs pour le transport collectif de personnes (autocars).

2013 DILT 7 Conventions liant la direction de l'immobilier de la logistique et des transports avec les caisses des écoles du 6e, 13e, 17e, 19e, 20e et avec l'école supérieure de physique et de chimie de Paris et l'école des ingénieurs de la ville de Paris.

2013 DRH 13 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes grade de technicien supérieur principal dans la spécialité environnement.

2013 DRH 16 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titre avec épreuves d'accès au corps des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2013 DRH 17 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours externe d'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris - dans la discipline éducation physique et sportive - dans les classes de niveau élémentaire des écoles de la Ville de Paris.

2013 DRH 23 Remises de dettes dues envers la Ville de Paris par des agents de la Ville.

2013 DRH 24 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la préparation et la mise à niveau par correspondance aux concours interne, externe et troisième concours de secrétaire administratif des administrations parisiennes.

2013 DRH 32 Indemnisation à l'amiable d'agents de la Ville de Paris suite à la détérioration d'objets ou d'effets personnels à l'occasion d'incidents de service pour l'année 2012.

2013 DUCT 24 Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi dans la salle Olympe de Gouges à Paris (11e).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DJS 151 Subvention (145.000 euros) et convention triennale 2013-2015 avec le CLLAJ de Paris (6e).

2013 DJS 181 Subvention (20.000 euros) et avenant à la convention triennale avec R.S.I. La Ressource (17e).

2013 DJS 230 Subvention (13.000 euros) avec convention triennale (2013-2015) avec MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bis et Trans (11e).

2013 DJS 251 Subvention (5.000 euros) à Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2013 DJS 228 - DPVI 1 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS, 18e).

Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteuses.

2013 DF 2 Projet de décision modificative d'investissement n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2013.

2013 DF 3 Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2013.

2013 DF 5 Lancement d'un marché de conception, fabrication, pose et entretien d'un parc de colonnes et mâts porte-affiches, avec exploitation publicitaire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DEVE 1 Modalités d'évaluation des dégâts et du coût des travaux effectués à la demande de tiers, sur les arbres et espaces verts de la Ville de Paris.

2013 DEVE 7 Approbation du principe et des modalités de passation de l'appel d'offres ouvert pour les prestations de contrôle et de réparation des disconnecteurs de la Ville de Paris.

2013 DEVE 8 Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de fourniture d'outillage horticole, outil et accessoire de coupe, matériel d'arrosage manuel et fourniture horticole.

2013 DEVE 27 Attribution de la dénomination Jardin Anna Marly au jardin situé sur la dalle de couverture du boulevard périphérique, à hauteur de la porte de Vanves (14e).

2013 DEVE 29 Signature d'une convention avec l'Université Paris Descartes pour un partenariat dans le cadre de la rénovation de la collection des plantes médicinales sur le site du Parc Floral du Jardin Botanique de la Ville de Paris.

2013 DEVE 32 Convention avec l'association Les jardins d'Eole pour la mise à disposition d'un local situé dans les jardins d'Eole (18e).

2013 DEVE 33 Renouvellement d'une convention avec la Fondation d'Auteuil relative à l'ouverture au public et à l'entretien d'espaces verts appartenant à la Fondation, situés 40, rue La Fontaine (16e).

2013 DEVE 34 Signature de quatre conventions avec Paris Habitat OPH pour la récupération des charges de copropriété pour des locaux de la Ville de Paris implantés dans des structures Paris Habitat OPH.

2013 DEVE 40 Dépose d'une déclaration préalable de travaux et autres demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la création d'un jardin partagé dans le square des Missions Etrangères, 105 rue du Bac (7e).

2013 DEVE 43 Approbation de principe de la conclusion d'un protocole d'accord pour l'indemnisation de la société CINTRAFIL dans le cadre du projet de reconquête des berges de Seine, square de l'hôtel de Ville (4e).

2013 DEVE 45 Approbation du principe d'aménagement et dépose d'une autorisation d'urbanisme pour l'aménagement de la parcelle située 14-16 rue de l'Hôtel de Ville (4e).

2013 DEVE 46 Approbation des modalités de lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de piquets, tuteurs et clôtures pour les besoins d'exploitation des services de la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2013 DEVE 44 Signature d'une convention entre la Ville de Paris et Eau de Paris relative à l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation de kiosques à usage de distribution d'eau dans des espaces verts parisiens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX et Mme Anne LE STRAT, rapporteuses.

2013 DDEEES 51 Convention relative au plan d'aménagement de la Cité internationale universitaire de Paris (14e).

M. Didier GUILLOT, M. Jean-Yves MANO, rapporteurs.

2013 DU 19 Désaffectation, déclassement et cession à la SEMAPA d'un terrain 1-11, place du Docteur Yersin dans la ZAC Joseph-Bédier - Porte d'Ivry (13e).

2013 DU 39 Cession de gré à gré à la SCI du 11 rue du Cygne d'une emprise de voirie au droit du 11 rue du Cygne (1er).

2013 DU 76 Cession à Paris Batignolles Aménagement d'une emprise, secteur Atelier des Bûcherons, au 52 boulevard Berthier dans la ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DU 80 Désaffectation, déclassement et cession de volumes à la SEMAEST dans le secteur d'aménagement Saint Blaise (20e).

2013 DU 91 Vente de lots de volumes dans l'ensemble immobilier 242-252 rue de Bercy (12e).

2013 DU 94 Suppression de la zone d'aménagement concerté Citroën-Cévennes (15e).

2013 DU 110 Constitution de servitudes sur le site de l'ancien hôpital Broussais entre le bâtiment René Descartes et l'îlot des Mariniers (14e)

2013 DU 111 Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU relative à la suppression d'une réserve de voirie sur la rue d'Aubervilliers, à la rectification d'une erreur matérielle et à de légères modifications sur le secteur Chapelle International (18e).

2013 DU 125 Attribution à une voie de la dénomination Allée Pierre Bérégofoy (11e et 20e).

2013 SG 29 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Paris et la FNAC SA.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2013 DU 9 Délimitation de parcelles et lancement d'une consultation pour la cession d'un volume en vue de la réalisation d'un programme hôtelier 31 à 43, boulevard Carnot, 16 avenue Courteline (12e).

Mme Anne HIDALGO, M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2013 DU 103 Attribution de la dénomination Place Farhat Hached à l'emprise réunissant la voie EW/13 et un tronçon de l'avenue de France (13e).

Mme Anne HIDALGO, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2013 DU 47 Avenant n° 3 au traité de concession conclu avec Paris Habitat OPH relatif à l'aménagement du secteur Binet (18e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DU 8 et DU 1-G : Approbation de la convention foncière entre la Ville, la Région, le Département, le CROUS et Paris Habitat-OPH et de ses éléments financiers, du principe de déclassement et de la mise en oeuvre de la convention foncière sur le site GPRU Montmartre / Clignancourt, Ilot Croisset (18e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Didier GUILLOT, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2013 DAC 9 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

2013 DAC 11 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

2013 DAC 15 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2013 DAC 16 Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14e).

2013 DAC 17 Subvention (5.000 euros) à l'association Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer (15e).

- 2013 DAC 27 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).
- 2013 DAC 39 Subvention (20.000 euros) à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française (4e)
- 2013 DAC 43 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Amis de Charlotte Delbo (5e).
- 2013 DAC 45 Subvention (10.000 euros) à l'association Bulles Zik pour son action dans le 20e arrondissement.
- 2013 DAC 47 Subvention (50.000 euros) avec convention annuelle avec l'association A Suivre (10e).
- 2013 DAC 49 Subvention (12.000 euros) à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e).
- 2013 DAC 54 Subvention (20.000 euros) à l'association M.A.P. Musiques Actuelles à Paris (20e).
- 2013 DAC 60 Subvention (10.000 euros) à l'Association Le Paris des Femmes (9e).
- 2013 DAC 62 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Abricadabra (19e).
- 2013 DAC 64 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier Musical Paris Seine (18e).
- 2013 DAC 65 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e).
- 2013 DAC 66 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).
- 2013 DAC 71 Subvention (6.500 euros) à l'association Lire Autrement (14e).
- 2013 DAC 72 Subvention (30.000 euros) avec convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (11e).
- 2013 DAC 81 Subvention (7000 euros) à l'association Choeur régional Vittoria d'Ile de France (2e).
- 2013 DAC 91 Subvention (3.000 euros) à l'association Dédale (20e).
- 2013 DAC 97 Subvention (354.600 euros) et avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er)
- 2013 DAC 112 Approbation et signature de six contrats de cession de droits d'auteur relatifs à la commande artistique du tramway T3.
- 2013 DAC 113 Subvention (5.000 euros) à la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt (2e).
- 2013 DAC 114 Subvention (6.000 euros) à l'association Le Bar Floréal (20e).
- 2013 DAC 124 Subvention (4.000 euros) à l'association La Galerie du Haut Pavé (5e).
- 2013 DAC 125 Subventions (25.000 euros) aux associations Théâtre de l'événement (17e), Compagnie Orten (78380 Bougival), Compagnie RL (18e) et Sea Art (77720 Bréau).
- 2013 DAC 126 Subventions (19.000 euros) aux associations La Compagnie 1888 (20e), Les arpenteurs de l'invisible (2e) et Théâtre de la Véranda (94500 Champigny sur Marne).
- 2013 DAC 128 Subventions (27.000 euros) aux associations Almaviva (15e), Le Cap rêvé (5e), L'Obtus Obus (4e), Picomètre (91000 Evry) et Théâtre du Shabano (94120 Fontenay-sous-Bois).
- 2013 DAC 129 Subventions (23.000 euros) aux associations Ascendance Hip Hop (13e), International Dreems Associated I.D.A. Dreems International Associés (18e) et Toujours après minuit (3e).
- 2013 DAC 133 Subvention (2.500 euros) à l'association La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse (14e).
- 2013 DAC 134 Subvention (20.000 euros) à l'association Son/Ré - Son et recherche électroacoustique (12e).
- 2013 DAC 138 Demande de subvention auprès de la Commission européenne au titre du Programme ERASMUS pour des activités menées par le Conservatoire à rayonnement Régional de Paris.

- 2013 DAC 139 Autorisation à M. le Maire de Paris de solliciter auprès de l'Etat Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles - l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.
- 2013 DAC 142 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la maintenance des pianos des conservatoires municipaux d'arrondissement, du conservatoire à rayonnement régional, des écoles élémentaires et des bibliothèques municipales de la Ville de Paris.
- 2013 DAC 143 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Trois Ourses (11e).
- 2013 DAC 145 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds Social Juif Unifié (3e, 4e, 5e, 19e).
- 2013 DAC 146 Subvention (3.000 euros) à l'association Sotto Voce (94 000 Créteil).
- 2013 DAC 148 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).
- 2013 DAC 149 Subvention (2.000 euros) à l'association les Mille-Feuilles (4e).
- 2013 DAC 152 Subvention (3.000 euros) à l'association Choeur du Marais et Ensemble Vocal du Marais (5e).
- 2013 DAC 153 Subvention (10.000 euros) à l'association Orchestre-Atelier Ostinato (20e).
- 2013 DAC 155 Subvention (4.000 euros) à l'association 13 en vue (13e).
- 2013 DAC 156 Subvention (2.000 euros) à l'association Collège international de Philosophie (5e).
- 2013 DAC 160 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public local de la Maison des Métallos (11e).
- 2013 DAC 161 Subvention (5.325.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).
- 2013 DAC 166 Subvention (7.500 euros) à l'association Orchestre de Chambre Bernard Thomas (3e).
- 2013 DAC 167 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e).
- 2013 DAC 182 Subvention (10.000 euros) à l'association Sonic Protest (10e).
- 2013 DAC 183 Subvention (4.000 euros) à l'association La Maison des illustrateurs (13e).
- 2013 DAC 184 Subvention (7.000 euros) à Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel (11e).
- 2013 DAC 195 Signature d'un avenant n°2 au marché 2010 13 2000 3006 relatif à la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de la Ville de Paris.
- 2013 DAC 202 Subvention (9.000 euros) à l'association Les ateliers d'artistes de Belleville (20e).
- 2013 DAC 204 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).
- 2013 DAC 205 Subvention (12.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein (16e).
- 2013 DAC 206 Subvention (7.000 euros) à l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains (13e).
- 2013 DAC 207 Subvention (9.000 euros) à l'association Artistes à la Bastille (11e).
- 2013 DAC 208 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les travaux, les équipements et les collections de nouvelles bibliothèques.
- 2013 DAC 209 Subvention (5.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).
- 2013 DAC 210 Subventions (57.000 euros) avec convention avec les associations tf2 (15e), Hana San Studio (18e) et les Hommes penchés (18e).
- 2013 DAC 236 Attribution de la dénomination Arthur Rimbaud à la bibliothèque Baudoyer (4e).

2013 DAC 246 Attribution de la dénomination Mohammed Arkoun à la bibliothèque Mouffetard-Contrescarpe (5e).

2013 DAC 269 Convention avec les sociétés de production la mandarine et LDN production pour un projet pédagogique.

2013 DICOM 3 Convention de parrainage expositions (Agnès B).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2013 DAC 211 - DPVI 28 - DJS 276 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Juste Debout (93500 Pantin).

M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Isabelle GACHET et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2013 DAC 73 Subvention (22.500 euros) et avenant à convention avec l'association CEMAFORRE, Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche (45100 Orléans).

2013 DAC 74 Subvention (4.500 euros) à l'association Clair-Obscur (17e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DAC 116 - DEVE 24 Subvention (8.000 euros) à l'association Fairplaylist (11e).

M. Bruno JULLIARD, M. René DUTREY, rapporteurs.

2013 DAC 122 - DJS 178 Subvention (63.000 euros) et convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 DAC 23 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs aux prestations de catalogage, conversion rétrospective et numérisation des collections des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2013 DAC 117 Subvention (6.000 euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2013 SG 10 Subvention (42.000 euros) et avenant à convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2013 SG 13 Subvention (15.000 euros) à l'association Femmes solidaires (12e).

2013 SG 19 Subvention (5.000 euros) à l'association Elle's Imagine'nt (15e).

2013 SG 22 Subvention (54.000 euros) et convention avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris) (10e).

2013 SG 38 Subvention (48.000 euros) et avenant à convention avec les Amis du Bus des Femmes (20e).

2013 SG 39 Subvention (4.000 euros) à l'association Pour qu'elle revienne (18e).

2013 SG 45 Subvention (3.500 euros) à l'association Adéquations (10e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2013 DASES 14 Subvention (78.582 euros) et convention entre l'Etat et le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris relative à la surveillance de la diffusion des virus entériques dans les eaux et boues résiduelles de la Région Ile-de-France.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DPE 9 Subvention (1.500 euros) à l'association L'eau est le pont (12e) pour l'organisation de la manifestation "Eau printemps 2013".

2013 DPE 24 Signature de la charte de l'eau "Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine".

2013 DPE 25 Création d'une association ayant pour objet de favoriser le dialogue entre les chercheurs et les acteurs opérationnels concernés par la gestion du cycle de l'eau en Ile-de-France. Proposition d'adhésion.

2013 DVD 52 Signature de 2 marchés de fourniture et de maintenance des équipements de télésurveillance, des installations électromécaniques et hydrauliques de la circonscription de l'Ourcq touristique.

2013 DVD 56 Indemnisation à la société agricole SCEA de Choisy sur une parcelle de blé à Messy (Seine et Marne) longeant le canal de l'Ourcq.

2013 DVD 57 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation du dommage causé à son bateau SERNA dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris sur le canal de l'Ourcq à Pantin (93).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2013 DVD 14 Signature d'une convention autorisant la construction d'une passerelle piétonne en surplomb du canal de l'Ourcq aux Pavillons-sous-Bois (93).

2013 DVD 49 Approbation de l'étude de faisabilité des fonctionnalités écologiques des affluents du canal de l'Ourcq (rivières Clignon Théroutte et Beuvronne). Demande des subventions auprès de la Région d'Ile de France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2013 DPE 1 Signature d'un avenant à convention tripartite d'occupation temporaire d'un bâtiment en vue de l'implantation de l'UPMC dans les locaux de l'usine d'Ivry-sur-Seine entre la Ville de Paris, l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie et Eau de Paris.

Mme Anne LE STRAT, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2013 DPE 16 - DGRI 7 Annulation du remboursement de la subvention de l'association ADER (93) pour son action pour l'accès aux services de base d'eau potable et d'assainissement pour les populations pauvres du district du Kolar, Etat du Kornakato, en Inde.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2013 DLH 6 Avenant au bail emphytéotique des 9 et 29 mai 1978 portant location des parcelles communales 3-5 et 7-9 rue des Arbustes (14e) au profit des sociétés EFIDIS et COALLIA HABITAT.

2013 DLH 24 Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris au prêt PAM à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 80 logements, 19-23 rue de l'Eglise (15e).

2013 DLH 25 Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLS à contracter par EFIDIS pour le financement d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 20 logements PLS, 67-69 avenue Parmentier (11e).

2013 DLH 37 Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à l'Eco Prêt et au prêt PAM à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 139 logements, 166-168 bis rue de Charonne (11e).

2013 DLH 47 Subvention (752.000 euros) et convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) (14e).

2013 DLH 52 Signature par le Maire de Paris du contrat concernant la Fresque de l'Abbé Pierre réalisée par Jonone dans le square des Deux Nèthes (18e).

2013 DLH 54 Avenant au bail emphytéotique des 26 et 27 octobre 2006 consenti au CASP, portant location de lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété 77, rue des Haies (20e).

2013 DLH 55 - DU 115 Autorisation de voter en assemblée générale de copropriété la cession puis l'acquisition de parties communes, et modification de la grille de répartition des charges générales de l'immeuble 40, rue de Nantes (19e).

2013 DLH 56 Autorisation de voter en assemblée générale de copropriété la cession de parties communes et la modification de la grille de répartition des charges générales de l'immeuble 3, rue de Bellevue (19e).

2013 DLH 60 Avenant au bail emphytéotique consenti le 1er octobre 2010 à la RIVP portant location de l'immeuble communal 15 P rue des Arbustes / 96 P rue Didot (14e).

2013 DLH 66 Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLS à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 14 logements PLS, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement lot E6 ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DU 7 Cession en vue de la réalisation de logements sociaux de lots de copropriété dans un ensemble immobilier 10, rue de Paradis (10e).

2013 DU 79 Cession par voie d'adjudication publique de deux lots de copropriétés 7 rue de la Huchette (5e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2013 SG 2 Versement de la cotisation 2013 (54.000 euros) de la Ville de Paris à l'Association des Maires de l'Ile-de-France.

2013 SG 4 Versement de la cotisation 2013 (8.216,52 euros) de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2013 DDEEES 42 Subvention (1.500 euros) au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Délégation Alpes à Grenoble pour l'organisation du deuxième forum emploi mathématiques.

2013 DDEEES 68 Subvention (5.000 euros) au CNRS pour l'organisation du Salon de la valorisation des connaissances en sciences humaines et sociales.

2013 DDEEES 69 Subvention (155.000 euros) à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre de l'appel à projets Colloques scientifiques internationaux à Paris.

2013 DPA 8 Avenant n° 2 au marché de contrôle technique attribué à l'entreprise BTP Consultants dans le cadre de la restructuration et l'extension de l'Ecole Boule 5-9, rue Pierre Bourdan à Paris (12e).

2013 DU 121 Acquisition auprès de l'Etat de l'immeuble 8-10, rue Charles V (4e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DA 3 et DA 3-G : Lancement dans le cadre de groupements de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaires en dix-huit (18) lots séparés, pour les travaux d'électricité et faux-plafonds.

2013 DA 4 et DA 4-G : Lancement et signature, dans le cadre de groupements de commandes, des marchés à bons de commande mono-attributaires en onze (11) lots séparés pour les travaux de couverture et en dix (10) lots séparés pour les travaux de plomberie.

2013 DA 9 et DA 9-G : Approbation des modalités de lancement des marchés à bons de commandes relatifs à la maintenance et réparation des appareils élévateurs, ascenseurs et monte charges, relevant du budget municipal et du budget départemental, dans le cadre des groupements de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments en quatre 4 lots.

2013 DA 10 Lancement du marché à bons de commandes relatif à la location de matériel événementiel pour la Ville de Paris.

2013 DA 15 Lancement et signature d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de matériels son et image professionnels pour les besoins des services de la Ville de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DPA 21 et DPA 9-G : Passation et reconduction expresse, avec avenant à la convention, du marché de fourniture de fioul pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides du groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

2013 DPA 22 et DPA 10-G : Approbation et passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le CASVP afin de définir les modalités d'exécution et de règlement financier des travaux portant sur la modernisation du centre thermique sis 3-5 rue Epée de Bois (5e).

Mme Camille MONTACIÉ, M. René DUTREY, rapporteurs.

2013 DFPE 6 Signature d'un marché d'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 27 rue du Château d'eau (10e).

2013 DFPE 11 Subvention (356.415 euros) et convention avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris -U.D.A.F. de Paris- afin d'aménager des locaux en création d'un établissement multi accueil de 20 places, situé 120, rue Cardinet (17e).

2013 DFPE 48 Subvention (23.873 euros) et convention avec l'Association Familiale Catholique Saint-Pierre Saint-Dominique (14e) pour sa halte-garderie 12, rue des Suisses (14e).

2013 DFPE 152 Subvention (124.099 euros) et avenant n° 5 avec l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2013 DFPE 286 Subvention (122.838 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants (13e) pour la halte-garderie L'Envolée (13e).

2013 DFPE 287 Subvention (59.125 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Générale des Familles du 13e pour la halte-garderie La Kalabane (13e).

2013 DFPE 289 Subvention (246.180 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Passerelle pour la halte-garderie Outremer (13e).

2013 DFPE 290 Subvention (55.539 euros) et avenant n° 5 avec l'association Reseau Treize pour la halte-garderie Le Petit Navire (13e).

2013 DPA 14 Indemnisation du cabinet GID suite au préjudice subi par le salon de coiffure situé dans l'immeuble du 116 avenue Simon Bolivar (19e) en raison de la mauvaise étanchéité des bacs à fleurs situés dans la cour de la crèche, propriété de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2013 DPE 15 Approbation des modalités de lancement d'un marché de gardiennage des terrains relais d'apport encombrants à Paris.

2013 DPE 22 Approbation du renouvellement du contrat en vue de la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.) avec l'organisme coordonnateur OCAD3E.

2013 DPE 35 Approbation de l'avenant n° 1 pour le marché de maintien de propreté de l'avenue des Champs Elysées (8e).

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2013 DAC 61 Convention d'engagement de mécénat avec le Fonds de dotation pour le rayonnement de l'église Saint Germain des Prés (6e) en vue de la restauration intérieure de l'église Saint-Germain des Prés.

2013 DAC 99 Subvention (1.800 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France (3e).

2013 DAC 115 Demande de subvention (149.563 euros) auprès de l'Etat pour le financement des travaux concernant la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes (12e).

2013 DAC 140 Subvention (151.318 euros) demandée à l'Etat pour le financement des travaux concernant la restauration des baies sud 120 et 126 de la nef de l'église Saint-Merri, propriété de la Ville de Paris.

2013 DAC 219 Subvention (38.830 euros) demandée à l'Etat pour le financement des travaux concernant la restauration de la toiture du péristyle de l'église Saint Vincent de Paul (10e), propriété de la Ville de Paris.

2013 SG 58 Fixation des tarifs de vente de la brochure et du livre "L'Hôtel de Ville de Paris".

2013 SG 59 Approbation de la création d'un secteur distinct pour la vente de brochures et de livres sur l'Hôtel de Ville.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DGRI 5 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec l'Institut français (7e).

2013 DGRI 11 Signature de deux avenants aux conventions avec l'association Sidaction (10e) relatives à la lutte contre le Sida au Burundi, au Kenya et au Burkina-Faso.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2013 DGRI 10 - DPE 23 Convention cadre relative à la participation d'Eau de Paris aux actions de solidarité et de coopération de la Ville de Paris dans le domaine de l'accès à l'eau.

2013 DGRI 13 - DPE 39 Subvention (70.000 euros) et convention avec Solidarités International (92110 Clichy) pour une aide d'urgence aux populations maliennes réfugiées en Mauritanie.

2013 DGRI 14 - DPE 40 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Action contre la Faim (14e) pour une aide d'urgence aux populations victimes du cyclone Haruna à Madagascar.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2013 DPVI 22 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Régie de quartier Passerelles 17 (17e).

2013 DPVI 23 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association la Maison de la plage (20e).

2013 DPVI 24 Subvention (3.300 euros) et convention avec l'Association Le Marché Solidaire (14e).

2013 DPVI 25 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association Extramuros (20e).

2013 DPVI 26 Subvention (1.190 euros) et convention avec l'association Le Plus Petit Cirque du Monde - Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes (13e).

2013 DPVI 27 Subvention (4.383 euros) et convention avec l'Association Libres Terres des femmes (19e) pour l'aménagement d'un local associatif.

2013 DPVI 30 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Régie de Quartier Fontaine au roi (11e) pour un projet d'embellissement des devantures et rideaux métalliques de 10 locaux associatifs.

2013 DPVI 31 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Régie de Quartier Maison du Canal (10e) pour l'aménagement d'un local associatif La Ressourcerie.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2013 DASES 10 Fixation de la redevance annuelle due par l'association Paris tout P'tits (Issy les Moulineaux) à 100 euros pour l'occupation temporaire de locaux sis 38, rue Charles Hermite (18e).

2013 DASES 86 Fixation du loyer annuel à 100 euros dû par le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) pour l'occupation de 5 logements sis 96, rue d'Alleray et 47, rue Dantzig (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DAC 57 Fixation du loyer de la Fédération nationale des blessés du poumon combattants (13e) pour la location des locaux municipaux du 57 rue Bobillot.

2013 DAC 70 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e).

2013 DAC 163 Subvention (15.000 euros) à l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe (5e).

2013 DAC 164 Subvention (21.000 euros) à l'Union nationale des combattants du département de Paris (1er).

2013 DAC 234 Subvention (32.775 euros) avec avenant à convention avec l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e).

2013 DAC 235 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e)

2013 DAC 239 Subvention (32.067 euros) avec convention avec la Fondation de la Résistance (7e).

2013 DAC 245 Subventions (56.830 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2013 DAC 284 Subvention (15.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2013 DJS 4 Subvention (14.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 4e arrondissement.

2013 DJS 6 Subvention (5.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 6e arrondissement (6e).

2013 DJS 8 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 8e arrondissement (8e).

2013 DJS 10 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 10e arrondissement.

2013 DJS 11 Subvention (26.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 11e arrondissement.

2013 DJS 13 Subvention (15.000 euros) avec convention avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4e).

2013 DJS 17 Subvention (21.100 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 17e arrondissement (17e).

2013 DJS 19 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 19e arrondissement.

2013 DJS 49 Subventions (58.000 euros) à quatre associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2013 DJS 50 Subvention (36.050 euros) à cinq associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2013 DJS 54 Subvention (25.000 euros) avec convention avec la Ligue Ile-de-France de Basket-Ball (13e).

2013 DJS 55 Subvention (30.000 euros) avec convention avec la Ligue de l'Ile-de-France des Echecs (20e).

2013 DJS 56 Subvention (60.000 euros) avec convention avec le Comité Départemental de Paris de Football (13e).

2013 DJS 58 Subvention (65.000 euros) avec convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) (12e).

2013 DJS 59 Subvention (34.000 euros) avec convention avec le Comité Départemental de Rugby de Paris (11e).

2013 DJS 63 Subvention (41.000 euros) et convention avec Reuilly Nation Sports (12e).

2013 DJS 65 Subvention (10 000 euros) avec convention avec le Comité Départemental de Golf de Paris (16e).

2013 DJS 69 Subvention (24.000 euros) avec convention avec Paris Amicale Camou (7e).

2013 DJS 73 Subvention (30.000 euros) avec convention avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (7e).

2013 DJS 75 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association En Avant de Paris (14e).

2013 DJS 79 Subvention (45.000 euros) et convention avec CAP SAAA (15e).

2013 DJS 84 Subvention (32.000 euros) et convention avec l'Ecole des Sports du 16e.

2013 DJS 85 Subvention (37.000 euros) avec convention avec Paris Handball Club (15e).

2013 DJS 113 Subvention (18.500 euros) avec convention avec le Cercle Féminin de Paris (16e).

2013 DJS 117 Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Espérance Sportive Parisienne (18e).

2013 DJS 146 Subvention (14.000 euros) à l'association Tennis club Paris centre (4e).

2013 DJS 154 Subvention (8.000 euros) et convention avec Courir pour le plaisir (12e).

2013 DJS 196 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation des éditions 2013 du Challenge International de Paris (C.I.P.) et du Challenge Réseau Ferré de France - Trophée Monal.

2013 DJS 200 Subvention (100.000 euros) avec convention avec la Fédération Française de Tennis de Table à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde individuels du 13 au 20 mai 2013 au POPB.

2013 DJS 205 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris-Colmar à la marche pour l'organisation de l'édition 2013 de l'épreuve Paris-Colmar à la marche.

2013 DJS 232 Avenant n°1 à la CODP du 1er octobre 2007 attribuée à l'association Tennis Club du 16e modifiant le périmètre de la concession du Centre Sportif situé 15, avenue du Général Clavery (16e).

2013 DJS 275 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 6 et DAJ 6-G : Communication de la liste des marchés attribués du 27 décembre 2012 au 10 février 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2013-10 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la campagne de mesures de la qualité de l'air.

Libellé de la question :

"Un décret du 2 décembre 2011, en application de la loi dite Grenelle II, rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements accueillant un jeune public (crèches, halte-garderie, écoles maternelles et primaires, centres de loisirs etc.).

La surveillance de la qualité de l'air devra être achevée avant janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles et avant janvier 2018 pour les écoles élémentaires.

Cette surveillance fait l'objet d'un protocole particulièrement contraignant, mais qui à l'avantage d'être précis, car les mesures devront être effectuées sur deux semaines non successives de présence des élèves et sur deux périodes différentes (une période chaude et une période froide).

A l'occasion d'un vœu présenté lors du Conseil de Paris de septembre 2012, votre adjoint chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat m'a répondu qu'une campagne de mesures s'est déroulée dans 30 écoles parisiennes depuis 2009 et sur deux ans.

Considérant les 661 écoles, les 708 crèches et les multiples établissements accueillant un jeune public, je souhaiterais connaître, de manière précise :

- le calendrier des mesures de la qualité de l'air intérieur et les organismes accrédités qui les conduiront ;
- en fonction de quels critères la liste des établissements qui feront l'objet de mesures a été ou sera établie."

Réponse non parvenue.

QE 2013-11 Question de M. Michel DUMONT et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative à l'implantation d'un monument en souvenir des militaires morts en opérations extérieures sur la place de Fontenoy.

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris a donné en mars 2012 un accord de principe à l'implantation d'un monument en souvenir des militaires morts en opérations extérieures sur la place de Fontenoy.

La concrétisation de ce projet devait se faire ensuite sur la symbolique et sur l'emplacement de ce monument sur le site.

Un mois plus tard, le Maire de Paris a donné seul un nouvel accord pour l'implantation de ce monument place Vauban.

Le fait que cette décision soit restée secrète montre l'embarras du Maire de Paris et des Ministres de la Défense et des Anciens Combattants.

Elle témoigne également d'un mépris à l'égard de l'ensemble des élus de la Capitale.

M. Michel DUMONT et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent en conséquence à M. le Maire de Paris :

- la motivation de ce volte-face et du secret entourant sa décision ;
- le respect de la décision unanime du Conseil de Paris des 19 et 20 mars 2012."

Réponse non parvenue.

QE 2013-12 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative aux tracts publicitaires.

Libellé de la question :

"Beaucoup d'entreprises ont recours à la pose de prospectus sur les pare-brises des véhicules en stationnement.

Alors que la mention "Ne pas jeter sur la voie publique", n'est pas respectée, les services de la propreté ne peuvent pas répondre totalement à cette source de pollution supplémentaire.

Par ailleurs, les distributeurs de tracts ne respectent pas non plus l'obligation qui leur est faite de prévoir le ramassage des prospectus jetés.

Un arrêté préfectoral prévoit pourtant l'interdiction de cette pratique dans certaines rues de la Capitale, principalement touristiques.

Par ailleurs, un groupe de travail, dont la mairie du 17e est à l'initiative, réunissant la Préfecture, la Mairie de Paris et la mairie du 17e, avait étudié plusieurs leviers d'action, et notamment législatifs.

Malheureusement, à ce jour, il n'y a eu aucune avancée dans ce domaine.

Mme Brigitte KUSTER demande à M. le Préfet de police de Paris d'étudier la possibilité d'interdire la pose de prospectus sur les pare-brises des véhicules stationnés dans le 17e."

Réponse non parvenue.

QE 2013-13 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT à M. le Maire de Paris relative aux personnels de la régie.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

A l'occasion du débat sur l'approbation des modalités de lancement de marchés de collecte en porte à porte des déchets ménagers, notre groupe a relayé les inquiétudes et les difficultés éprouvées par les personnels de la régie.

La perspective de la suppression de la collecte du dimanche a en effet amené ces professionnels de la collecte à communiquer une fois encore sur des conditions de travail dégradées : non-respect de la visite médicale préventive annuelle, fort absentéisme, parc de collecte vieillissant...

Considérant ces difficultés, je souhaiterais disposer des éléments suivants sur la régie :

- Evolution des moyens humains, depuis 2009 et année par année, consacrés à la collecte, hors effectifs conduisant les petits engins de trottoir et ceux de chaussée ;
- Evolution du taux d'absentéisme de ces mêmes personnels, depuis 2009 et année par année ;
- Etat du parc de véhicules de collecte de la régie (âge et motorisation) ainsi que la liste des achats réalisés depuis 2009 pour renouveler ce parc."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe E.E.L.V.A.

QE 2013-9 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative aux opérations organisées sous forme de VEFA.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire de Paris,

La directive européenne 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services du 31 mars 2004 précise les conditions dans lesquelles un pouvoir adjudicateur doit procéder lorsqu'il envisage de faire réaliser des travaux.

La définition des marchés publics de travaux figure dans le texte de la directive : les "marchés publics de travaux" sont des marchés publics ayant pour objet soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution de travaux relatifs à une des activités mentionnées à l'annexe 1 ou d'un ouvrage, soit la réalisation, par quelque moyen que ce soit, d'un ouvrage répondant aux besoins précisés par le pouvoir adjudicateur. Un "ouvrage" est le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique.

La directive fixe le montant à partir duquel la procédure de mise en concurrence est obligatoire et ce qui doit être pris en compte dans ce montant :

Pour les marchés publics de travaux, le calcul de la valeur estimée prend en compte le montant des travaux ainsi que la valeur totale estimée des fournitures nécessaires à l'exécution des travaux et mises à la disposition de l'entrepreneur par les pouvoirs adjudicateurs.

Divers décrets ont été publiés par le Gouvernement français depuis l'adoption de la directive précitée. Ainsi le décret n° 2005-601 du 27 mai 2005 a précisé la notion de marchés de travaux :

Les marchés de travaux sont les marchés conclus avec des entrepreneurs qui ont pour objet soit l'exécution, soit conjointement la conception et l'exécution d'un ouvrage ou de travaux de bâtiment ou de génie civil répondant à des besoins précisés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice. Un ouvrage est le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique.

Aussi, M. Yves CONTASSOT et le groupe des éluEs E.E.L.V.A. demandent à M. le Maire de Paris de bien vouloir préciser les conditions dans lesquelles certaines opérations organisées sous forme de VEFA et d'un montant très supérieur à 5 millions d'euros sont compatibles avec cette directive européenne et sa transposition en droit français."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 1 déposé par l'Exécutif concernant l'aménagement des rythmes scolaires.

Resultats:

Votants: 163

Pour: 94

Contre: 69

Abstention: 0

Nppv: 0

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
21	Pour	M. BAUPIN Denis	
22	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
44	Pour	M. CHARZAT Michel	
45	Pour	M. CONTASSOT Yves	
52	Pour	M. DUTREY Rene	
3	Pour	M. GAREL Sylvain	
98	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
13	Pour	Mme DUBARRY Veronique	
23	Pour	Mme FOURNIER Danielle	
56	Pour	Mme GIBOUDEAUX Fabienne	
43	Pour	Mme LOPEZ Katia	

(Votants: 11 / 11)

Groupe Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
145	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
65	Pour	M. SARRE Georges	

(Votants: 2 / 2)

Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

	Vote	Nom	Procuration
1	Contre	M. BROSSAT Ian	
42	Contre	M. CORBIERE Alexis	
17	Contre	M. LHOSTIS Alain	
78	Pour	M. MANSAT Pierre	
12	Pour	M. VUILLERMOZ Jean	
18	Contre	Mme ARROUZE Aline	M. LHOSTIS Alain
20	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
19	Contre	Mme BIDARD Helene	Mme BECKER Emmanuelle
41	Contre	Mme SIMONNET Danielle	
120	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BROSSAT Ian

(Votants: 10 / 10)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
126	Contre	M. ALPHAND David	
153	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	
82	Contre	M. BENESSIANO Herve	
106	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
127	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
59	Contre	M. CHARON Pierre	
132	Pour	M. COUDERT Thierry	
107	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	Mme FONLLADOSA Ghislene
131	Contre	M. d'ABOVILLE Gerard	Mme MACE de LEPINAY Helene
62	Contre	M. DEBRE Bernard	
151	Contre	M. DUBUS Jerome	
64	Contre	M. DUMONT Michel	Mme NAMY-CAULIER Martine
133	Contre	M. GABORIAU Pierre	M. DEBRE Bernard
161	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Contre	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
37	Contre	M. GOUJON Philippe	
35	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	
61	Contre	M. LEBEL Francois	
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	M. LELLOUCHE Pierre
14	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
38	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	M. LEGARET Jean-Francois
83	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	
130	Contre	M. ROGER Vincent	
103	Contre	M. STEIN Richard	
16	Contre	M. TIBERI Jean	
58	Contre	M. TREMEGE Patrick	
80	Contre	Melle DECORTE Roxane	
152	Contre	Melle HOFFENBERG Valerie	
110	Contre	Mme BACH Marie-Chantal	
86	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
85	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
129	Contre	Mme BURKLI Delphine	
105	Contre	Mme CARRERE GEE Maire-Claire	
108	Contre	Mme CHERIOUX de SOULTRAIT Joelle	
36	Contre	Mme DATI Rachida	
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
84	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	M. MENGUY Jean-Baptiste
39	Contre	Mme de PANAFTEU Francoise	M. LELLOUCHE Pierre
15	Contre	Mme DOUVIN Laurence	
134	Contre	Mme DREYFUSS Laurence	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
155	Contre	Mme FONLLADOSA Ghislene	
81	Contre	Mme GIAZZI Daniele	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
162	Contre	Mme HAREL Maire-Laure	
60	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
109	Contre	Mme MACE de LEPINAY Helene	
156	Contre	Mme MERIGOT de TREIGNY Martine	
154	Contre	Mme MONTANDON Valérie	
104	Contre	Mme NAMY-CAULIER Martine	
160	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Contre	Mme POIRAULT-GAUVIN Geraldine	
79	Contre	Mme TISSOT Claude-Annick	M. BENESSIANO Herve

(Votants: 52 / 52)

Groupe Socialiste et Radical de gauche

	Vote	Nom	Procuration
47	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
114	Pour	M. ALAYRAC Gilles	
92	Pour	M. ASSOULINE Daniel	
135	Pour	M. ASSOULINE David	Mme LANG Anne-Christine
11	Pour	M. BARGETON Julien	
24	Pour	M. BLOCHE Patrick	
33	Pour	M. BOUAKKAZ Hamou	
72	Pour	M. BRAVO Jacques	
30	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
4	Pour	M. CAFFET Jean-Pierre	
144	Pour	M. CARON-THIBAUT Gauthier	
94	Pour	M. CHERKI Pascal	
69	Pour	M. COUMET Jerome	
71	Pour	M. DAGNAUD Francois	
115	Pour	M. DARGENT Claude	
163	Pour	M. DELANOE Bertrand	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
70	Pour	M. FERAUD Remi	
8	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
27	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GUILLOT Didier	
6	Pour	M. JULLIARD Bruno	
112	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
75	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. GIRARD Christophe
54	Pour	M. LEVY Romain	
93	Pour	M. MADEC Roger	M. DAGNAUD Francois
77	Pour	M. MANO Jean-Yves	
159	Pour	M. MARCOVITCH Daniel	
158	Pour	M. MARTINET Stephane	
139	Pour	M. MERCIER Etienne	
96	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
88	Pour	M. MOINE Philippe	
5	Pour	M. PENINOU Mao	
67	Pour	M. RAOUL Loig	
117	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SAUTTER Christian	
99	Pour	M. SCHAPIRA Pierre	
49	Pour	M. VAILLANT Daniel	
46	Pour	M. VAUGLIN Francois	
2	Pour	Mme BACHE Marinette	
90	Pour	Mme BARTHE Marie-Annick	
68	Pour	Mme BENGUIGUI Yamina	
25	Pour	Mme BLUMENTHAL Michele	
26	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
31	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
48	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
32	Pour	Mme CAPELLE Liliane	
91	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
121	Pour	Mme CHRISTIENNE Odette	
51	Pour	Mme COHEN-SOLAL Lyne	

157	Pour	Mme DASPET Virginie
118	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre
10	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam
55	Pour	Mme ERRECART Maite
137	Pour	Mme FILOCHE Lea
95	Pour	Mme FLAM Mireille
53	Pour	Mme GACHET Isabelle
113	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence
141	Pour	Mme GUIDI Claire
7	Pour	Mme HIDALGO Anne
138	Pour	Mme JEMNI Halima
74	Pour	Mme LALEM Fatima
89	Pour	Mme LANG Anne-Christine
76	Pour	Mme LE STRAT Anne
111	Pour	Mme LEPETIT Annick
97	Pour	Mme MONTACIE Camille
66	Pour	Mme MOREL Claire
87	Pour	Mme OLIVIER Annick
142	Pour	Mme PIGEON Frederique
116	Pour	Mme POLSKI Olivia
50	Pour	Mme POURTAUD Daniele
136	Pour	Mme RICHARD Firmine
29	Pour	Mme STIEVENARD Gisele
140	Pour	Mme TAIEB Karen
9	Pour	Mme TROSTIANSKY Olga
73	Pour	Mme VERON Pauline
143	Pour	Mme WIEVIORKA Sylvie

(Votants: 77 / 77)

Groupe Union des démocrates et indépendants

	Vote	Nom	Procuration
123	Contre	M. HELARD Eric	
100	Contre	M. POZZO DI-BORGIO Yves	
149	Contre	M. REY Gerard	
147	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
150	Pour	Mme ASMANI Lynda	
124	Contre	Mme BERTRAND Genevieve	
101	Contre	Mme BRUNO Catherine	
148	Contre	Mme GALLOIS Edith	
125	Contre	Mme GASNIER Fabienne	
146	Contre	Mme SACHS Valerie	
122	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 11 / 11)

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au voeu n° 51 déposé par le groupe EELVA concernant les véhicules "diesel".

Resultats:

Votants: 154

Pour: 99

Contre: 0

Abstention: 55

Nppv: 0

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
21	Pour	M. BAUPIN Denis	Mme DUBARRY Veronique
22	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
44	Pour	M. CHARZAT Michel	M. BOUTAULT Jacques
45	Pour	M. CONTASSOT Yves	
52	Pour	M. DUTREY Rene	
3	Pour	M. GAREL Sylvain	
98	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
13	Pour	Mme DUBARRY Veronique	
23	Pour	Mme FOURNIER Danielle	
56	Pour	Mme GIBOUDEAUX Fabienne	
43	Pour	Mme LOPEZ Katia	Mme FOURNIER Danielle

(Votants: 11 / 11)

Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

	Vote	Nom	Procuration
1	Pour	M. BROSSAT Ian	
42	Pour	M. CORBIERE Alexis	
17	Pour	M. LHOSTIS Alain	
78	Pour	M. MANSAT Pierre	M. DELANOE Bertrand
12	Pour	M. VUILLERMOZ Jean	M. DELANOE Bertrand
18	Pour	Mme AROUZE Aline	M. LHOSTIS Alain
20	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	
19	Pour	Mme BIDARD Helene	Mme BECKER Emmanuelle
41	Pour	Mme SIMONNET Danielle	
120	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BROSSAT Ian

(Votants: 10 / 10)

Groupe Union des démocrates et indépendants

	Vote	Nom	Procuration
123	Abst	M. HELARD Eric	
100	Abst	M. POZZO DI-BORGIO Yves	
149	Abst	M. REY Gerard	
147	Abst	M. SAINT-ETIENNE Christian	
150	Abst	Mme ASMANI Lynda	
124	Abst	Mme BERTRAND Genevieve	
101	Abst	Mme BRUNO Catherine	
148	Abst	Mme GALLOIS Edith	
125	Abst	Mme GASNIER Fabienne	
146	Abst	Mme SACHS Valerie	
122	Abst	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 11 / 11)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
126	Abst	M. ALPHAND David	
153	Abst	M. AURIACOMBE Pierre	
82	Abst	M. BENESSIANO Herve	
106	Abst	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. TREMEGE Patrick
127	Abst	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
59	Abst	M. CHARON Pierre	Mme POIRAUT-GAUVIN Geraldine
132	Pour	M. COUDERT Thierry	
107	Abst	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. BENESSIANO Herve
131	Abst	M. d'ABOVILLE Gerard	Mme DUMAS Catherine
62	Abst	M. DEBRE Bernard	
64	Abst	M. DUMONT Michel	M. ALPHAND David
133	Abst	M. GABORIAU Pierre	M. DEBRE Bernard
161	Abst	M. GIANNESINI Jean-Jacques	Mme de PANAFIEU Françoise
34	Abst	M. GOASGUEN Claude	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
37	Abst	M. GOUJON Philippe	Mme MACE de LEPINAY Helene
35	Abst	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme FONLLADOSA Ghislene
61	Abst	M. LEBEL Francois	
40	Abst	M. LECOQ Jean-Pierre	M. AURIACOMBE Pierre
14	Abst	M. LEGARET Jean-Francois	
38	Abst	M. LELLOUCHE Pierre	M. LEBEL Francois
83	Abst	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
130	Abst	M. ROGER Vincent	Mme BURKLI Delphine
16	Abst	M. TIBERI Jean	M. LEGARET Jean-Francois
58	Abst	M. TREMEGE Patrick	
110	Abst	Mme BACH Marie-Chantal	
86	Abst	Mme BERTHOOT Florence	Mme MONTANDON Valérie
85	Abst	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
129	Abst	Mme BURKLI Delphine	
105	Abst	Mme CARRERE GEE Maire-Claire	Mme DOUVIN Laurence
108	Abst	Mme CHERIOUX de SOULTRAIT Joelle	Mme BACH Marie-Chantal
36	Abst	Mme DATI Rachida	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
84	Abst	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
39	Abst	Mme de PANAFIEU Françoise	Mme KUSTER Brigitte
15	Abst	Mme DOUVIN Laurence	
134	Abst	Mme DREYFUSS Laurence	
63	Abst	Mme DUMAS Catherine	
155	Abst	Mme FONLLADOSA Ghislene	
60	Abst	Mme KUSTER Brigitte	
109	Abst	Mme MACE de LEPINAY Helene	
156	Abst	Mme MERIGOT de TREIGNY Martine	
154	Abst	Mme MONTANDON Valérie	
104	Abst	Mme NAMY-CAULIER Martine	Mme DREYFUSS Laurence
160	Abst	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Abst	Mme POIRAUT-GAUVIN Geraldine	
79	Abst	Mme TISSOT Claude-Annick	Mme MERIGOT de TREIGNY Martine

(Votants: 45 / 52)

Groupe Socialiste et Radical de gauche

	Vote	Nom	Procuration
47	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
114	Pour	M. ALAYRAC Gilles	
92	Pour	M. ASSOULINE Daniel	M. LEVY Romain
135	Pour	M. ASSOULINE David	Mme GUIDI Claire
11	Pour	M. BARGETON Julien	
24	Pour	M. BLOCHE Patrick	Mme BLUMENTHAL Michele
33	Pour	M. BOUAKKAZ Hamou	
72	Pour	M. BRAVO Jacques	M. MOINE Philippe
30	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
4	Pour	M. CAFFET Jean-Pierre	
144	Pour	M. CARON-THIBAUT Gauthier	
94	Pour	M. CHERKI Pascal	M. SANCHES-RUIVO Hermano
69	Pour	M. COUMET Jerome	M. JULLIARD Bruno
71	Pour	M. DAGNAUD Francois	
115	Pour	M. DARGENT Claude	
163	Pour	M. DELANOE Bertrand	M. CAFFET Jean-Pierre
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
70	Pour	M. FERAUD Remi	
8	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	M. BARGETON Julien
27	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GUILLOT Didier	Mme MONTACTE Camille
6	Pour	M. JULLIARD Bruno	
112	Pour	M. KLUGMAN Patrick	Mme TAIEB Karen
75	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	Mme RICHARD Firmine
54	Pour	M. LEVY Romain	
93	Pour	M. MADEC Roger	M. DAGNAUD Francois
77	Pour	M. MANO Jean-Yves	M. CARON-THIBAUT Gauthier
159	Pour	M. MARCOVITCH Daniel	Mme OLIVIER Annick
158	Pour	M. MARTINET Stephane	Mme LANG Anne-Christine
139	Pour	M. MERCIER Etienne	
96	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
88	Pour	M. MOINE Philippe	
5	Pour	M. PENINOU Mao	
67	Pour	M. RAOUL Loig	
117	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SAUTTER Christian	
99	Pour	M. SCHAPIRA Pierre	
49	Pour	M. VAILLANT Daniel	Mme POURTAUD Daniele
46	Pour	M. VAUGLIN Francois	M. DUCLOUX Philippe
2	Pour	Mme BACHE Marinette	
90	Pour	Mme BARTHE Marie-Annick	
68	Pour	Mme BENGUIGUI Yamina	M. PENINOU Mao
25	Pour	Mme BLUMENTHAL Michele	
26	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
31	Pour	Mme BROSSEL Colombe	Mme EL KHOMRI Myriam
48	Pour	Mme CALANDRA Frederique	M. AIDENBAUM Pierre
32	Pour	Mme CAPELLE Liliane	
91	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
121	Pour	Mme CHRISTIENNE Odette	
51	Pour	Mme COHEN-SOLAL Lyne	

157	Pour	Mme DASPET Virginie	
118	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	Mme COHEN-SOLAL Lyne
10	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
55	Pour	Mme ERRECART Maite	
137	Pour	Mme FILOCHE Lea	
95	Pour	Mme FLAM Mireille	M. MERCIER Etienne
53	Pour	Mme GACHET Isabelle	
113	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
141	Pour	Mme GUIDI Claire	
7	Pour	Mme HIDALGO Anne	M. FERAUD Remi
138	Pour	Mme JEMNI Halima	M. GIRARD Christophe
74	Pour	Mme LALEM Fatima	
89	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
76	Pour	Mme LE STRAT Anne	
111	Pour	Mme LEPETIT Annick	Mme CHRISTIENNE Odette
97	Pour	Mme MONTACIE Camille	
66	Pour	Mme MOREL Claire	
87	Pour	Mme OLIVIER Annick	
142	Pour	Mme PIGEON Frederique	M. MARTINET Stephane
116	Pour	Mme POLSKI Olivia	
50	Pour	Mme POURTAUD Daniele	
136	Pour	Mme RICHARD Firmine	
29	Pour	Mme STIEVENARD Gisele	
140	Pour	Mme TAIEB Karen	
9	Pour	Mme TROSTIANSKY Olga	Mme BOUYGUES Claudine
73	Pour	Mme VERON Pauline	Mme FILOCHE Lea
143	Pour	Mme WIEVIORKA Sylvie	M. SCHAPIRA Pierre

(Votants: 77 / 77)

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
7e	7e	1	41	Exécutif		CM	Vnr	-	Réforme des rythmes éducatifs	BROSSEL	25-mars-13	Adopté
1ère	7e	2		UMPPA	FONLLADOSA, LEGARET, LABEL,...	CM	Vnr	-	Impact de la réforme des rythmes scolaires sur les conservatoires municipaux	BROSSEL	25-mars-13	Rejeté
7e	7e	3		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	Vnr	-	Agents spécialisés des écoles maternelles	BROSSEL	25-mars-13	Rejeté
2e	2e	4		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	A	DRH 7	Mise en œuvre d'un comité de suivi	ERRECART	26-mars-13	Retiré
	2e	4a		Exécutif		CM	A	DRH 7	Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire		26-mars-13	Adopté
2e	2e	5		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	A	DRH 7	Nombre d'ouverture de postes titulaires	ERRECART	26-mars-13	Rejeté
2e	2e	6		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	A	DRH 7	Calendrier de titularisation des agents	ERRECART	26-mars-13	Rejeté
2e	2e	7	42	PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	V	DRH 7	Intégration des vacataires	ERRECART	26-mars-13	Adopté (amendé oralement)
2e	2e	8		PCF-PG	SIMONNET, BECKER, CORBIERE	CM	V	DRH 7	Instauration de sessions de rattrapage dans le cadre du plan de déprécarisation	ERRECART	26-mars-13	Retiré
	2e	8bis	43	Exécutif		CM	V		Résorption de l'emploi précaire		26-mars-13	Adopté
2e	2e	9		PCF-PG	SIMONNET, BECKER	CM	V	DRH 7	Politique de la ville et titularisation dès 2013 tous les agents non titulaires de la DPVI	ERRECART	26-mars-13	Rejeté
2e	2e	10	44	PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DRH 7	Déprécarisation des personnel-les assurant les fonctions de ménages, missions de nettoyage des locaux de la collectivité	ERRECART	26-mars-13	Adopté (amendé oralement)

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
2e	2e	11		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	DRH 7	Recours aux vacataires	ERRECART	26-mars-13	Rejeté
9e	9e	12	45	EELVA	GAREL	CM	V	SG 24	Proposition de dénomination des 2 salles du Louxor	JULLIARD	25-mars-13	Adopté (amendé oralement)
9e	9e	13	46	PS-RGA	TAIEB	CM	Vnr	-	Dénomination d'un lieu de culture Max-Pol Fouchet à l'occasion du centenaire de sa naissance	JULLIARD	25-mars-13	Adopté
9e	9e	14	47	EELVA	FOURNIER	CM	Vnr	-	Approche durable et solidaire des manifestations culturelles et artistiques parisiennes	JULLIARD	25-mars-13	Adopté
9e	9e	15	48	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Service "premium" des cinémas Gaumont-Pathé	JULLIARD	25-mars-13	Adopté
1ère	9e	16		PCF-PG	CORBIERE, BECKER	CM	Vnr		Conservatoires municipaux	JULLIARD	25-mars-13	Retiré
1ère	9e	17		UMPPA	LEBEL, LEGARET, DATI, , , ,	CM	Vnr	-	Conservatoires parisiens	JULLIARD	25-mars-13	Rejeté
9e	9e	18	49	UMPPA	DUMAS, BURKLI, BOURNAZEL , , ,	CM	Vnr	-	Ouverture au public de la tour Saint-Jacques	POURTAUD	25-mars-13	Adopté
8e	9e	19	50	UMPPA	CARRERE GEE	CM	Vnr	-	Sauvegarde de la Ferme Montsouris et de la carrière médiévale de Port-Mahon	POURTAUD	25-mars-13	Adopté

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
9e	9e	20	51	Exécutif		CM	Vnr	-	Attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à M. Nelson MANDELA	SCHAPIRA	25-mars-13	Adopté
9e	9e	21		EELVA	GAREL	CM	Vnr	-	Nomination du poète qatari Mohamed Al-Ajami comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris	SCHAPIRA	25-mars-13	Retiré
9e	9e	22	52	PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Journée internationale de la Paix	SCHAPIRA	25-mars-13	Adopté
1ère	9e	23	53	PCF-PG	CORBIERE, SIMONNET	CM	Vnr		Hommage à Hugo Chavez	SCHAPIRA	25-mars-13	Adopté (amendé)
1ère	9e	24		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Election du Pape François	SCHAPIRA	25-mars-13	Rejeté
1ère	9e	25		UMPPA/ UDI	DATI, POZZO DI BORGO, DUMONT	CM	Vnr	-	Monument OPEX, place Vauban	VIEU CHARIER	25-mars-13	Rejeté
1ère	9e	26		UDI	BERTRAND, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Monument aux morts en OPEX (7e)	VIEU CHARIER	25-mars-13	Rejeté
1ère	1ère	27		EELVA	BOUTAULT	CM	A	DF 10	Majoration de la Cotisation Foncière des Entreprises	GAUDILLERE	25-mars-13	Rejeté
1ère	1ère	28		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF 11	Trop perçu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	GAUDILLERE	25-mars-13	Rejeté
1ère	1ère	29		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF11	Diminution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2013	GAUDILLERE	25-mars-13	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
1ère	1ère	30		Exécutif		CM	A	DAJ 8	Amendement technique	MONTACIE	25-mars-13	Adopté
1ère	1ère/3e	31		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 6 - DVD 43	Introduction de clauses sociales	GAUDILLERE	25-mars-13	Adopté (amendé oralement)
1ère	1ère/3e	32		UMPPA	DOUVIN, CLERMONT-TONNERRE	CM	A	DF 6 - DVD 43	Autonomie énergétique des abribus	GAUDILLERE	25-mars-13	Retiré
1ère	1ère 3e	33		UMPPA	DOUVIN, CLERMONT-TONNERRE	CM	A	DF 6 - DVD 43	Equipped en défibrillateur externe automatique des abribus nouvelle génération	GAUDILLERE	25-mars-13	Rejeté
3e	1ère 3e	34		EELVA	BOUTAULT, FOURNIER	CM	V	DF 6 - DVD 43	Marché d'abris voyageurs et mobiliers associés	GAUDILLERE	25-mars-13	Retiré
1ère	1ère/3e	35		UMPPA	CLERMONT-TONNERRE, DOUVIN	CM	V	DF 6 - DVD 43	Consultation de la Commission du Mobilier urbain dans le choix du nouveau mobilier urbain	GAUDILLERE	25-mars-13	Retiré
1ère	1ère/3e	35bis	54	Exécutif		CM	V	DF 6 - DVD 43			25-mars-13	Adopté
1ère	2e	36	55	PS-RGA	BRAVO, VERON, MOREL	CM	Vnr	-	Vente des magasins du Printemps	COHEN-SOLAL	26-mars-13	Adopté
2e	2e	37	56	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Magasins du Printemps	COHEN-SOLAL	26-mars-13	Adopté
2e	2e	38		EELVA	CONTASSOT	CM	A	DILT 4	Différents types de véhicules écologiquement performants de la flotte municipale	ERRECART	26-mars-13	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
2e	2e	39	57	PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DRH 15	Objectifs chiffrés de recrutement de contrats aidés	ERRECART	26-mars-13	Adopté
2e	2e	40		EELVA	NAJDOVSKI, CONTASSOT	CM	Vnr		Déménagement du siège de deux directions de la Ville dans l'immeuble T8 de l'avenue de France	ERRECART	26-mars-13	Rejeté
	2e	40 BIS	58	Exécutif		CM	Vnr		Déménagement du siège de deux directions de la Ville dans l'immeuble T8 de l'avenue de France		26-mars-13	Adopté
2e	2e	41		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Instauration d'équipes de titulaires de remplacement à la Ville	ERRECART	26-mars-13	Rejeté
1ère	2e	42		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr		Pôle de remplacement dans les établissements municipaux de Petite enfance	ERRECART	26-mars-13	Rejeté
2e	2e	43		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Institut d'études politiques de Paris	MISSIKA	26-mars-13	Rejeté
3e	3e	44	59	PS-RGA	BLUMENTHAL	CM	Vnr	-	Amélioration du service de la ligne de bus 46 en lien avec l'ouverture du Parc Zoologique de Paris	BARGETON	26-mars-13	Adopté (amendé oralement)
3e	3e	45	60	EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Extension de l'opération Paris Respire dans le bois de Vincennes	BARGETON	26-mars-13	Adopté (amendé oralement)
3e	3e	46	61	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Conditions de travail des salariés d'Autolib'	BARGETON	26-mars-13	Adopté
3e	3e	47		UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Caractère stratégique de la liaison de la capitale et de son centre d'affaires avec les aéroports	BARGETON	26-mars-13	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
3e	3e	48	62	UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Signalisation en amont du tunnel des Tuileries	BARGETON	26-mars-13	Adopté
3e	3e	49		UMPPA	TREMEGE	CM	Vnr	-	Entretien de la voirie parisienne	BARGETON	26-mars-13	Retiré
3e	3e	50	63	UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Etat de la chaussée suite aux intempéries de l'hiver	BARGETON	26-mars-13	Adopté
4e	4e	51	64	EELVA	GAREL, CONTASSOT	CM	Vnr	-	Réduction de la part du diesel dans le parc automobile	DUTREY	26-mars-13	Adopté
4e	4e	52		UMPPA	DUBUS, CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr	-	Organisation d'Etats généraux de la transition énergétique à Paris	DUTREY	26-mars-13	Rejeté
4e	4e	53		Exécutif		CM	A	DEVE 38	Amendement technique	GIBOUDEAUX	26-mars-13	Adopté
1ère	0	54		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Fusion des brigades d'accueil et de surveillance du bois de Vincennes et du parc floral	GIBOUDEAUX	26-mars-13	Rejeté
4e	4e	55	65	UDI	REY	CM	Vnr	-	Dénomination du Zoo de Vincennes	GIBOUDEAUX	26-mars-13	Adopté
1ère	4e/7e	56	66	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU ...	CM	V	DEVE 37 - DJS 293	Négociations avec France Galop pour obtenir la réduction maximale des tranches horaires de fermeture des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil	GIBOUDEAUX	26-mars-13	Adopté
1ère	4e/7e	57	67	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, ...	CM	V	DEVE 37 - DJS 293	Rendre accessible les équipements sportifs à des horaires plus larges	GIBOUDEAUX	26-mars-13	Adopté
5e	5e	58	68	PS-RGA	CALANDRA	CM	Vnr	-	Maison des Associations du 20e, recherche de locaux	BOUAKKAZ	26-mars-13	Adopté
1ère	5e	59		PCF-PG	CORBIERE, BROSSAT	CM	Vnr	-	Arrêt de la reconnaissance d'intérêt général de l'institut Civitas	BOUAKKAZ	26-mars-13	Rejeté

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
5e	5e	60		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Lutte contre la mendicité agressive	EL KHOMRI	26-mars-13	Rejeté
1ère	5e	61		UMPPA	GOJON	CM	Vnr	-	Recrudescence de la délinquance	EL KHOMRI	26-mars-13	Rejeté
5e	5e	62		UDI	HELARD, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Augmentation des délits à Paris	EL KHOMRI	26-mars-13	Retiré
5e	5e	63		UDI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Manifestations place Edouard-Herriot 7e	EL KHOMRI	26-mars-13	Retiré
5e	5e	64		PS-RGA	FERAUD, COUMET, VAILLANT	CM	Vnr		Politique de la ville à Paris	STIEVENARD	26-mars-13	Retiré
5e	5e	65	69	PCF-PG	LHOSTIS, BROSSAT	CM	Vnr	-	Politique de la ville à Paris	STIEVENARD	26-mars-13	Adopté
	5e	65bis	70	Exécutif		CM	Vnr		Politique de la ville à Paris		26-mars-13	Adopté
6e	5e	66	71	PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Prière contre l'IVG à proximité de l'hôpital Tenon	LALEM	26-mars-13	Adopté
5e	6e	67		UDI	HELARD, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Camp de roms au pied du Stade de France	TROSTIANSKY	26-mars-13	Retiré
1ère	7e	68		UMPPA	KUSTER, BENESSIANO	CM	V	DFPE 326	Favorisation de l'alimentation biologique	NAJDOVSKI	26-mars-13	Rejeté
7e	7e	69	72	PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Enfants inscrits dans les crèches parisiennes	NAJDOVSKI	26-mars-13	Adopté (amendé oralement)

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
1ère	7e	70		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU,...	CM	V	DJS 16	Demande d'augmentation de la subvention	VUILLERMOZ	26-mars-13	Rejeté
7e	7e	71		Exécutif		CM	A	DJS 167	Amendement technique	VUILLERMOZ	26-mars-13	Adopté
7e	7e	72		Exécutif		CM	A	DJS 249	Amendement technique	VUILLERMOZ	26-mars-13	Adopté
1ère	7e	73	73	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU ...	CM	V	DJS 288	Association de la Mairie du 16e à la définition des aménagements dits "ex stadia"	VUILLERMOZ	26-mars-13	Adopté (amendé oralement)
1ère	8e	74		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	V	DU 52	Implantation de la maison des associations dans la ZAC Beaujon	HIDALGO	26-mars-13	Retiré
8e	8e	75		EELVA	GAREL, FOURNIER	CM	A	DU 58	Bilan de la concertation (chapelle international 18e)	HIDALGO	26-mars-13	Adopté
8e	8e	76		PS-RGA	VAILLANT	CM	A	DU 58	Bilan de la concertation (chapelle international 18e)	HIDALGO	26-mars-13	Retiré
8e	8e	77		EELVA	GAREL, CONTASSOT, BOUTAULT	CM	Vnr	-	Recouvrement partiel de l'A 13 et annexion d'une portion de l'avenue de la Porte d'Auteuil	HIDALGO	26-mars-13	Retiré
	8e	77bis	74	Exécutif		CM	Vnr		Recouvrement partiel de l'A 13 et annexion d'une portion de l'avenue de la Porte d'Auteuil		26-mars-13	Adopté

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
1ère	8e	78	75	UDI	SACHS, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Modernisation et extension du stade de Roland Garros, suite à la décision du Tribunal administratif	HIDALGO	26-mars-13	Adopté
1ère	8e	79			ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Saisine de France Domaine pour évaluer le juste montant de la redevance résultant de la concession de Roland Garros à la Fédération française de tennis	HIDALGO	26-mars-13	Rejeté
1ère	8e	80			ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Projet alternatif d'extension de Roland Garros	HIDALGO	26-mars-13	Retiré
1ère	8e	81		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT- TONNERRE ...	CM	Vnr	-	Devenir de l'emprise du réservoir de Grenelle (15e)	HIDALGO	26-mars-13	Rejeté
8e	8e	82	76	PS-RGA	GOLDGRAB, ALAYRAC, BROS	CM	Vnr	-	Attribution du nom d'Henri Caillavet à un lieu ou une voie de Paris	HIDALGO	26-mars-13	Adopté
	8e	82a	77	Exécutif		CM	Vnr		Attribution des noms de Stéphane Hessel et de François Seligmann à des lieux particuliers		26-mars-13	Adopté
1ère	8e/ 5e	83		Exécutif		CM	A	DU 23	Amendement technique	HIDALGO	26-mars-13	Adopté
1ère	8e	84		UMPPA	DUBUS	CM	A	DLH 51	Modification du périmètre de la concession de la SOREQA	MANO	26-mars-13	Retiré
	8e	84bis		Exécutif		CM	A	DLH 51			26-mars-13	Adopté
1ère	8e	85	78	EELVA	FOURNIER, GAREL	CM	Vnr	-	Droit des locataires des logements sociaux	MANO	26-mars-13	Adopté
8e	8e	86		PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Téléphonie mobile et droit des locataires de logements sociaux	MANO	26-mars-13	Retiré

Déposé en	Commission Séance	n° OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	DATE DE VOTE	VOTE
8e	8e	87	79	EELVA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	Vnr	-	Implantation de supports publicitaires chez les bailleurs sociaux,	MANO	26-mars-13	Adopté (amendé oralement)
8e	8e	88		EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue de Pommard, 6 rue Jean Renoir et 46, rue Paul Belmondo (12e)	MANO	26-mars-13	Retiré
	8e	88bis	80	Exécutif		CM	Vnr		Vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue de Pommard, 6 rue Jean Renoir et 46, rue Paul Belmondo (12e)		26-mars-13	Adopté
1ère	8e	89		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr		Vente à la découpe par BNP-Paribas-Immobilier du 166-172 quai de Jemmapes (10e)	MANO	26-mars-13	Retiré
	8e	89bis	81	Exécutif		CM	Vnr		Vente à la découpe par BNP-Paribas-Immobilier du 166-172 quai de Jemmapes (10e)		26-mars-13	Adopté
1ère	8e	90		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Plan d'urgence pour le logement	MANO	26-mars-13	Retiré
	8e	90a	82	Exécutif		CM	Vnr		Relatif aux expulsions locatives		26-mars-13	Adopté

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en Séance	Commission	OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
7e	7e	1	41	Exécutif		CM	Vnr	-	Réforme des rythmes éducatifs	BROSSEL	Adopté	SCRUTIN PUBLIC										
1ère	7e	2		UMPPA	FONLLADOSA, LEGARET, LEBEL	CM	Vnr	-	Impact de la réforme des rythmes scolaires sur les conservatoires municipaux	BROSSEL	Rejeté	X		X		X						
7e	7e	3		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	Vnr	-	Agents spécialisés des écoles maternelles	BROSSEL	Rejeté			X	X			X		X		
2e	2e	4		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	A	DRH 7	Mise en œuvre d'un comité de suivi	ERRECART	Retiré											
	2e	4a		Exécutif		CM	A	DRH 7	Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire		Adopté										X	
2e	2e	5		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	A	DRH 7	Nombre d'ouverture de postes titulaires	ERRECART	Rejeté			X	X							
2e	2e	6		PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	A	DRH 7	Calendrier de titularisation des agents	ERRECART	Rejeté			X		X		X		X		
2e	2e	7	42	PCF-PG	BECKER, SIMONNET	CM	V	DRH 7	Intégration des vacataires	ERRECART	Adopté (amendé oralement)								X		X	
2e	2e	8		PCF-PG	SIMONNET, BECKER, CORBIERE	CM	V	DRH 7	Instauration de sessions de rattrapage dans le cadre du plan de déprécarisation	ERRECART	Retiré											
2e	8bis	43		Exécutif		CM	V		Résorption de l'emploi précaire		Adopté										X	

Déposé en séance	Commission	OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
2e	2e	9		PCF-PG	SIMONNET, BECKER	CM	V	DRH 7	Politique de la ville et titularisation dès 2013 tous les agents non titulaires de la DPVI	ERRECART	Rejeté					X	X		X		X	
2e	2e	10	44	PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DRH 7	Dépréciation des personnel-les assurant les fonctions de ménages, missions de nettoyage des locaux de la collectivité	ERRECART	Adopté (amendé oralement)								X			
2e	2e	11		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	DRH 7	Recours aux vacataires	ERRECART	Rejeté				X	X			X	X		
						CM		DAC 233	Convention avec l'association La Main et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal 34 rue Castagnary (15e)		Adopté							X		X		
						CM		SG 24			Adopté											X
9e	9e	12	45	EELVA	GAREL	CM	V	SG 24	Proposition de dénomination des 2 salles du Louxor	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)										X	
9e	9e	13	46	PS-RGA	TAIEB	CM	Vnr	-	Dénomination d'un lieu de culture Max-Pol Fouchet à l'occasion du centenaire de sa naissance	JULLIARD	Adopté											X
9e	9e	14	47	EELVA	FOURNIER	CM	Vnr	-	Approche durable et solidaire des manifestations culturelles et artistiques parisiennes	JULLIARD	Adopté											X
9e	9e	15	48	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Service "premium" des cinémas Gaumont-Pathé	JULLIARD	Adopté											X
1ère	9e	16		PCF-PG	CORBIERE, BECKER	CM	Vnr		Conservatoires municipaux	JULLIARD	Retiré											

Déposé en séance	Commission	OJ	n° Adopés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
1ère	9e	17		UMPPA	LEBEL, LEGARET, DATI...	CM	Vnr	-	Conservatoires parisiens	JULLIARD	Rejeté	X		X		X						
9e	9e	18	49	UMPPA	DUMAS, BURKLI, BOURNAZEL...	CM	Vnr	-	Ouverture au public de la tour Saint-Jacques	POURTAUD	Adopté											X
8e	9e	19	50	UMPPA	CARRERE GEE	CM	Vnr	-	Sauvegarde de la Ferme Montsouris et de la carrière médiévale de Port-Mahon	POURTAUD	Adopté				X							
						CM		DGR1.3			Adopté											X
						CM		DPV1.4			Adopté											X
9e	9e	20	51	Exécutif		CM	Vnr	-	Attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à M. Nelson MANDELA	SCHAPIRA	Adopté											X
9e	9e	21		EELVA	GAREL	CM	Vnr	-	Nomination du poète qatari Mohamed Al-Ajami comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris	SCHAPIRA	Retiré											
9e	9e	22	52	PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Journée internationale de la Paix	SCHAPIRA	Adopté											X
1ère	9e	23	53	PCF-PG	CORBIERE, SIMONNET	CM	Vnr		Hommage à Hugo Chavez	SCHAPIRA	Adopté (amendé)							X		X		
1ère	9e	24		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Election du Pape François	SCHAPIRA	Rejeté	X		X		X						

Déposé en Séance	Commission	OJ	n°Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V n r	n° délié	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
1ère	9e	25		UMPPA /UDI	DATI, POZZO DI BORGO, DUMONT	CM	Vnr	-	Monument OPEX, place Vauban	VIEU CHARIER	Rejeté	X		X		X						
1ère	9e	26		UDI	BERTRAND, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Monument aux morts en OPEX (7e)	VIEU CHARIER	Rejeté	X		X		X						
1ère	1ère	27		EELVA	BOUTAULT	CM	A	DF 10	Majoration de la Cotisation Foncière des Entreprises	GAUDILLERE	Rejeté				X		X		X			
1ère	1ère	28		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF 11	Trop perçu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	GAUDILLERE	Rejeté	X		X		X						
1ère	1ère	29		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF11	Diminution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2013	GAUDILLERE	Rejeté	X		X		X						
1ère	1ère	30		Exécutif		CM	A	DAJ 8	Amendement technique	MONTACIE	Adopté								X		X	
1ère	1ère /3e	31		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 6 - DVD 43	Introduction de clauses sociales	GAUDILLERE	Adopté (amendé oralement)									X	X	
1ère	1ère /3e	32		UMPPA	DOUVIN, CLERMONT- TONNERRE	CM	A	DF 6 - DVD 43	Autonomie énergétique des abribus	GAUDILLERE	Retiré	X				X						
1ère	1ère 3e	33		UMPPA	DOUVIN, CLERMONT- TONNERRE	CM	A	DF 6 - DVD 43	Équipement en défibrillateur externe automatique des abribus nouvelle génération	GAUDILLERE	Rejeté	X		X								
3e	1ère 3e	34		EELVA	BOUTAULT, FOURNIER	CM	V	DF 6 - DVD 43	Marché d'abris voyageurs et mobiliers associés	GAUDILLERE	Retiré										X	

Déposé en Séance	Commission	OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
1ère	1ère /3e	35		UMPPA	CLERMONT-TONNERRE, DOUVIN	CM	V	DF 6 - DVD 43	Consultation de la Commission du Mobilier urbain dans le choix du nouveau mobilier urbain	GAUDILLERE	Retiré											
1ère	1ère /3e	35bis	54	Exécutif		CM	V	DF 6 - DVD 43			Adopté											X
1ère	2e	36	55	PS-RGA	BRAVO, VERON, MOREL	CM	Vnr	-	Ventre des magasins du Printemps	COHEN-SOLAL	Adopté									X		
2e	2e	37	56	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Magasins du Printemps	COHEN-SOLAL	Adopté									X		
2e	2e	38		EELVA	CONTASSOT	CM	A	DILT 4	Différents types de véhicules écologiquement performants de la flotte municipale	ERRECART	Rejeté	X			X				X		X	
2e	2e	39	57	PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DRH 15	Objectifs chiffrés de recrutement de contrats aidés	ERRECART	Adopté										X	
2e	2e	40		EELVA	NAJDOVSKI, CONTASSOT	CM	Vnr		Déménagement du siège de deux directions de la Ville dans l'immeuble TB de l'avenue de France	ERRECART	Rejeté				X							
2e	2e	40 bis	58	Exécutif		CM	Vnr		Déménagement du siège de deux directions de la Ville dans l'immeuble TB de l'avenue de France		Adopté								X			
2e	2e	41		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Instauration d'équipes de titulaires de remplacement à la Ville	ERRECART	Rejeté				X				X		X	
1ère	2e	42		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr		Pôle de remplacement dans les établissements municipaux de Petite enfance	ERRECART	Rejeté				X				X		X	

Déposé en séance	Commission	OJ	n°/Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
2e	2e	43		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Institut d'études politiques de Paris	MISSIKA	Rejeté			X		X			X			
3e	3e	44	59	FS-RGA	BLUMENTHAL	CM	Vnr	-	Amélioration du service de la ligne de bus 46 en lien avec l'ouverture du Parc Zoologique de Paris	BARGETON	Adopté (amendé oralement)											X
3e	3e	45	60	EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Extension de l'opération Paris Respire dans le bois de Vincennes	BARGETON	Adopté (amendé oralement)											X
3e	3e	46	61	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Conditions de travail des salariés d'Autolib'	BARGETON	Adopté							X			X	
3e	3e	47		UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Caractère stratégique de la liaison de la capitale et de son centre d'affaires avec les aéroports	BARGETON	Rejeté	X		X		X						
3e	3e	48	62	UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Signalisation en amont du tunnel des Tuileries	BARGETON	Adopté											X
3e	3e	49		UMPPA	TREMEGE	CM	Vnr	-	Entretien de la voirie parisienne	BARGETON	Retiré											
3e	3e	50	63	UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Etat de la chaussée suite aux intempéries de l'hiver	BARGETON	Adopté											X
						CM		DVD 20			Adopté											X
4e	4e	51	64	EELVA	GAREL, CONTASSOT	CM	Vnr	-	Réduction de la part du diesel dans le parc automobile	DUTREY	Adopté	SCRUTIN PUBLIC										

Déposé en Séance	Commission	OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
4e	4e	52		UMPPA	DUBUS, CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Organisation d'Etats généraux de la transition énergétique à Paris	DUTREY	Rejeté	X		X		X						
4e	4e	53		Exécutif		CM	A	DEVE 38	Amendement technique	GIBOUDEAUX	Adopté								X		X	
						CM		DEVE 38			Adopté								X		X	
1ère	0	54		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Fusion des brigades d'accueil et de surveillance du bois de Vincennes et du parc floral	GIBOUDEAUX	Rejeté	X		X		X						
4e	4e	55	65	UDI	REY	CM	Vnr	-	Dénomination du Zoo de Vincennes	GIBOUDEAUX	Adopté											X
						CM		DPE 28			Adopté								X		X	
						CM		DPE 20-DPP 2			Adopté											X
1ère	4e/7e	56	66	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU ...	CM	V	DEVE 37 - DJS 293	Négociations avec France Galop pour obtenir la réduction maximale des tranches horaires de fermeture des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil	GIBOUDEAUX	Adopté											X
1ère	4e/7e	57	67	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, ...	CM	V	DEVE 37 - DJS 293	Rendre accessible les équipements sportifs à des horaires plus larges	GIBOUDEAUX	Adopté											X
						CM		DEVE 37 - DJS 293			Adopté											X

Dépôt en séance	Commission	OJ	n° Adopés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V n r	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
5e	5e	58	68	PS-RGA	CALANDRA	CM	Vnr	-	Maison des Associations du 20e, recherche de locaux	BOUAKKAZ	Adopté											X
1ère	5e	59		PCF-PG	CORBIERE, BROSSAT	CM	Vnr	-	Arrêt de la reconnaissance d'intérêt général de l'institut Civitas	BOUAKKAZ	Rejeté			X		X					X	
5e	5e	60		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr	-	Lutte contre la mendicité agressive	EL KHOMRI	Rejeté	X		X		X						
1ère	5e	61		UMPPA	GOUJON	CM	Vnr	-	Recrudescence de la délinquance	EL KHOMRI	Rejeté	X		X		X						
5e	5e	62		UDI	HELARD, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Augmentation des délits à Paris	EL KHOMRI	Retiré											
5e	5e	63		UDI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Manifestations place Edouard-Herriot 7e	EL KHOMRI	Retiré											
5e	5e	64		PS-RGA	FERAUD, COUMET, VAILLANT	CM	Vnr	-	Politique de la ville à Paris	STIEVENARD	Retiré											
5e	5e	65	69	PCF-PG	LHOSTIS, BROSSAT	CM	Vnr	-	Politique de la ville à Paris	STIEVENARD	Adopté						X					
	5e	65bis	70	Exécutif		CM	Vnr	-	Politique de la ville à Paris		Adopté											X
6e	5e	66	71	PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Prière contre l'IVG à proximité de l'hôpital Tenon	LALEM	Adopté							Me BERTRAND	X			

Déposé en séance	Commission	OJ	N°Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A v Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
5e	6e	67		UDI	HELARD, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Camp de roms au pied du Stade de France	TROSTIANSKY	Retiré											
1ère	7e	68		UMPPA	KUSTER, BENESSIANO	CM	V		Favorisation de l'alimentation biologique	NAJDOVSKI	Rejeté	X		X		X						
						CM		DFPE 326			Adopté											X
7e	7e	69	72	PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Enfants inscrits dans les crèches parisiennes	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)											X
1ère	7e	70		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU,...	CM	V	DJS 16	Demande d'augmentation de la subvention	VUILLERMOZ	Rejeté	X		X		X						
						CM		DJS 16			Adopté											X
						CM		DJS 81			Adopté				X		M. ALAYRAC					
7e	7e	71		Exécutif		CM	A	DJS 167	Amendement technique	VUILLERMOZ	Adopté											X
						CM		DJS 167			Adopté											X
7e	7e	72		Exécutif		CM	A	DJS 249	Amendement technique	VUILLERMOZ	Adopté											X

Déposé en séance	Commission	OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V V n r	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
						CM		DJS 249			Adopté										X	
1ère	7e	73	73	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU ...	CM	V	DJS 288	Association de la Mairie du 16e à la définition des aménagements dits "ex stadia"	VUILLERMOZ	Adopté (amendé oralement)											X
						CM		DJS 288			Adopté											X
						CM		DPA 24			Adopté											X
						CM		DJS 195			Adopté										X	
1ère	8e	74		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	V	DU 52	Implantation de la maison des associations dans la ZAC Beaujon	HIDALGO	Retiré											
						CM		DU 52			Adopté											X
8e	8e	75		EELVA	GAREL, FOURNIER	CM	A	DU 58	Bilan de la concertation (chapelle international 18e)	HIDALGO	Adopté											X
8e	8e	76		PS-RGA	VAILLANT	CM	A	DU 58	Bilan de la concertation (chapelle international 18e)	HIDALGO	Retiré											
						CM		DU 58			Adopté											X

Déposé en séance	Commission	OJ	n° Adop- tées	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr r	n° déli- b	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
						CM		DU 60			Adopté				X							
8e	8e	77		EELVA	GAREL, CONTASSOT, BOUFAULT	CM	Vnr	-	Recouvrement partiel de l'A 13 et annexion d'une portion de l'avenue de la Porte d'Auteuil	HIDALGO	Retiré											
	8e	77bis	74	Exécutif		CM	Vnr	-	Recouvrement partiel de l'A 13 et annexion d'une portion de l'avenue de la Porte d'Auteuil		Adopté											X
1ère	8e	78	75	UDI	SACHS, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Modernisation et extension du stade de Roland Garros, suite à la décision du Tribunal administratif	HIDALGO	Adopté			X								
1ère	8e	79			ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Saisine de France Domaine pour évaluer le juste montant de la redevance résultant de la concession de Roland Garros à la Fédération française de tennis	HIDALGO	Rejeté	X		X		X		X		X		
1ère	8e	80			ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Projet alternatif d'extension de Roland Garros	HIDALGO	Retiré											
1ère	8e	81		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT- TONNERRE...	CM	Vnr	-	Devenir de l'emprise du réservoir de Grenelle (15e)	HIDALGO	Rejeté	X		X		X						
						CM		DU 124			Adopté											X
8e	8e	82	76	PS-RGA	GOLDGRAB, ALAYRAC, BROS	CM	Vnr	-	Attribution du nom d'Henri Caillavet à un lieu ou une voie de Paris	HIDALGO	Adopté											X
	8e	82a	77	Exécutif		CM	Vnr	-	Attribution des noms de Stéphane Hessel et de François Seligmann à des lieux particuliers		Adopté										MM. DREYFUS ALPHAND	

Déposé en Séance	Commission	OJ	n° Adopés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V n r	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
1ère	8e/Se	83		Exécutif		CM	A	DU 23	Amendement technique	HIDALGO	Adopté										X	
						CM		DU 23			Adopté											X
1ère	8e	84		UMPPA	DUBUS	CM	A	DLH 51	Modification du périmètre de la concession de la SOREQA	MANO	Retiré											
	8e	84bis		Exécutif		CM	A	DLH 51			Adopté											X
						CM		DLH 51			Adopté											X
1ère	8e	85	78	EELVA	FOURNIER, GAREL	CM	Vnr	-	Droit des locataires des logements sociaux	MANO	Adopté											X
8e	8e	86		PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Téléphonie mobile et droit des locataires de logements sociaux	MANO	Retiré											
8e	8e	87	79	EELVA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	Vnr	-	Implantation de supports publicitaires chez les bailleurs sociaux,	MANO	Adopté (amendé oralement)										X	
8e	8e	88		EELVA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue de Pommard, 6 rue Jean Renoir et 46, rue Paul Belmondo (12e)	MANO	Retiré											
	8e	88bis	80	Exécutif		CM	Vnr	-	Vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue de Pommard, 6 rue Jean Renoir et 46, rue Paul Belmondo (12e)		Adopté											X

Déposé en séance	Commission	OJ	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST									
1ère	8e	89		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr		Vente à la découpe par BNP-Paribas-Immobilier du 166-172 quai de Jemmapes (10e)	MANO	Retiré											
	8e	89bis	81	Exécutif		CM	Vnr		Vente à la découpe par BNP-Paribas-Immobilier du 166-172 quai de Jemmapes (10e)		Adopté									X		
1ère	8e	90		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Plan d'urgence pour le logement	MANO	Retiré											
	8e	90a	82	Exécutif		CM	Vnr		Relatif aux expulsions locatives		Adopté										X	